



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



P. R. R.



CONFINED TO  
THE LIBRARY

ZC 200.5









**HISTOIRE**  
**DU**  
**DÉPOT DES ARCHIVES**  
**DES**  
**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**



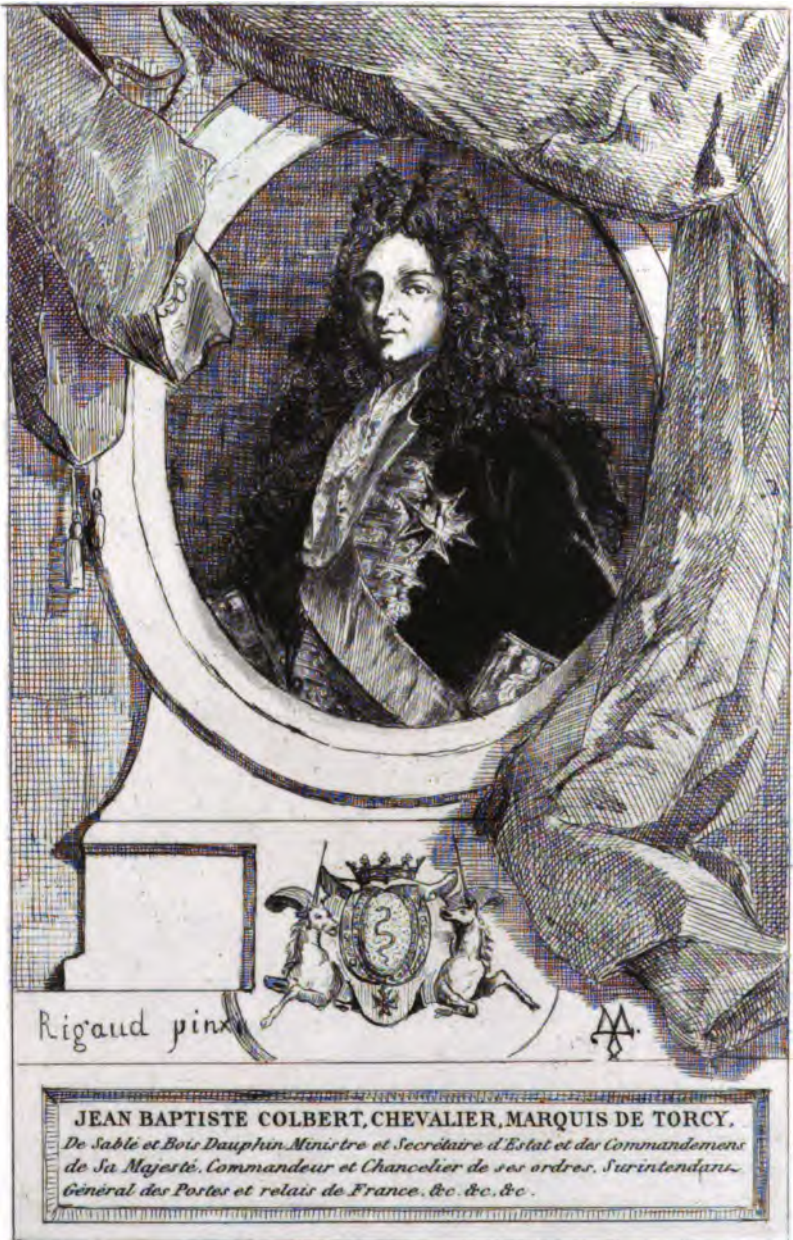
L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1875.

---

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET C<sup>ie</sup>, 8, RUE GARANCIÈRE.





Rigaud pinx

A

**JEAN BAPTISTE COLBERT, CHEVALIER, MARQUIS DE TORCY.**  
*De Saule et Bois Dauphin. Ministre et Secrétaire d'Etat et des Commandemens  
de Sa Majesté. Commandeur et Chancelier de ses ordres. Surintendant  
Général des Postes et relais de France. &c. &c. &c.*

Imp. A. Cadart. Paris.

HISTOIRE  
DE  
DES ARCHIVES.

COURS ÉTRANGÈRE -

PAR M. L. ...  
LE ...  
DE ...

ALPHAND ...



PARIS

HENRI ...  
G. G. G. G.

M. G. G.

*Paris 1861*

D

4

HISTOIRE  
DU  
DÉPOT DES ARCHIVES  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A PARIS AU LOUVRE EN 1710; A VERSAILLES EN 1763  
ET DE NOUVEAU A PARIS EN DIVERS ENDROITS  
DEPUIS 1796

PAR  
ARMAND BASCHET



PARIS  
E. PLON ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
10, RUE GARANCIÈRE

—  
MDCCLXXV

*Tous droits réservés*



# PRÉFACE

« ..... D'autant plus que j'ay une inclination naturelle à honorer tous ceux qui font profession de l'estude historique, et vous prie, Monsieur, de croire que je me répute bien glorieux quand j'ay le moyen de servir quelques-uns de ceux qui s'y adonnent.

« ANDRÉ DU CHERNE,  
« Historiographe du Roy. »

(*Lettre à Symonds d'Ewes,*  
Paris, 28 décembre 1639.)

## I.

Le 5 février 1688, le Roi, étant à Versailles, donnait l'ordre au Garde de son Trésor Royal de payer comptant au porteur la somme de 17,537 livres, pour le remboursement de pareille somme qu'il avait payée, tant pour la reliure de tous les volumes des *Négociations* diplomatiques depuis l'année 1660, que pour les frais des commis employés à en dresser le recueil. Le porteur était Colbert, marquis de Croissy, l'un des quatre secrétaires d'État.

La série de ces volumes des « *Négociations* », signalés ainsi pour la première fois par le Roi, n'était autre que



le commencement de la collection devenue considérable avec le cours des temps, et que, depuis, en lui consacrant un local particulier, on a appelée le Dépôt des Archives des Affaires Étrangères.

Ces Archives, cet établissement de nature particulière, ce Dépôt si précieux de tous les papiers concernant les relations politiques de la France avec les Pays Étrangers, n'ont pas encore eu de chroniqueur. Leurs annales n'ont pas été produites. Nous avons essayé d'être ce chroniqueur, nous avons tenté d'écrire ces annales. Ce volume contient l'histoire des Archives des Affaires Étrangères.

Il nous a paru que la production d'un ouvrage de ce genre serait le plus juste hommage à rendre à l'idée libérale qui a inspiré à M. le duc Decazes, ministre des Affaires Étrangères, les considérations exprimées dans son *Rapport* du 21 février 1874 au Chef de l'État, relativement à l'utilité de communiquer, avec moins de réserve et de difficultés, les anciens documents diplomatiques.

Cet acte libéral a été un événement dans le monde littéraire, car il avait pour but d'ouvrir une ère nouvelle aux études historiques, « pour lesquelles une activité de plus en plus étendue s'est manifestée en Europe depuis un demi-siècle ». S'appuyant de l'exemple donné

sans inconvénients et dans la mesure la plus étendue qui se pouvait désirer, par tous les grands Gouvernements de l'Europe, se prévalant du conseil de person-nages experts dans les travaux d'histoire, appelant à lui, pour le seconder dans cette entreprise, dont le projet seul lui fait le plus grand honneur, l'esprit éclairé et les sentiments justement libéraux de publicistes distingués, évoquant le conseil du directeur des affaires politiques de son ministère, ce ministre a fait faire un premier pas vers une réforme salutaire, dont il faut espérer que lui et ses successeurs voudront que les effets ne soient pas illusoires.

## II

Qu'est-ce donc que le Dépôt des Archives des Affaires Étrangères? En quel temps un ministre sage et prudent l'a-t-il établi? Quelles vicissitudes avaient primitivement subies les recueils des papiers d'État, dispersés en tous lieux? Quelles circonstances ont présidé à la réunion, sous une administration unique, des *Traités*, *Conventions*, et autres *Actes diplomatiques*, des *Correspondances*, des *Mémoires* et des *Documents* concernant les nations et les gouvernements étrangers, des *Travaux écrits* sur le droit public de la France? Comment cette organisation ingénieuse a-t-elle été conçue, méditée, proposée et accom-

plie? Dans quel but d'utilité, d'emploi et d'usage? Quelles occasions particulières l'ont affermie et développée avec la marche naturelle des années? Quels « Ordres du Roi », quelles précautions officielles l'ont concernée? Quels ministres secrétaires d'État ont été plus ou moins attentifs, non-seulement à sa conservation, mais à son embellissement? Une fois les papiers de la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères groupés, réunis et répartis pour être classés, où fut leur maison? Qui furent et quels furent ses gardiens, — ou plutôt ses Gardes, comme on les appelait, — depuis le premier en titre, en l'année 1710, jusqu'à nos jours? Comment tels trésors, que n'avait point le Dépôt à sa fondation, lui furent-ils acquis? Comment les papiers de *Richelieu*? Comment les papiers de *Mazarin*? Comment ce recueil admirable qu'avait formé Bouthillier de Chavigny, de 1629 à 1643, tous matériaux propres à combler des lacunes en la succession chronologique de ces papiers d'État? Utiles à l'histoire, féconds en notices, informations, enseignements, particularités politiques, portraits des personnages qui ont dirigé les événements ou qui y ont pris part, jugements et considérations, quels écrivains autorisés ont pu en faire usage, depuis Duclos, l'abbé de Voisenon, Marmontel, sir John Dalrymple, Fox, Mackintosh et Lemontey, jusqu'à MM. Mignet, Cousin, d'Haussonville, Geffroy, Pierre Clément, Sybel, Camille Rousset, de Broglie et autres historiens? Dans quelle mesure

une curiosité saine, bien dirigée, a-t-elle été satisfaite? Quels peintres de mœurs politiques s'en sont inspirés pour accréditer leurs ouvrages? En un mot, quels ont été tous les éléments qui ont pu constituer la formation, la réunion, l'aspect et l'usage de ces monuments écrits pendant le cours de plusieurs siècles : tel est le programme que nous nous sommes tracé pour produire cette histoire, non entreprise auparavant, du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères.

### III

Disons maintenant le plan que nous avons suivi.

Lorsque mourut le cardinal de Richelieu, la plus grande partie de ses papiers d'État demeura aux mains de madame la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. M. de Chavigny conserva les autres.

Lorsque mourut le cardinal Mazarin, tous ses papiers d'État furent à M. Colbert, par acte de dernière volonté.

Les papiers de M. de Brienne, fort considérables en matière de négociations avec les pays étrangers, étaient déjà à la Bibliothèque du Roi.

Il en résulta qu'à la mort de Mazarin, la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères se trouva dans la situa-

tion d'une étude de notaire dont on aurait distrait toutes les *minutes*.

M. de Lyonne, successeur des Brienne père et fils, recommença les recueils par son travail de chaque jour et par celui des ambassadeurs et agents du Roi à l'étranger.

A la mort de M. de Lyonne (1671), le Roi empêcha la dispersion et l'héritage des papiers de son ministre, et les fit remettre à M. de Pomponne.

M. de Pomponne, en se retirant (1699), laissa tous ses papiers, et M. de Croissy, en arrivant, trouva ainsi, sans qu'il y manquât rien, les papiers des deux ministères précédents.

M. de Croissy mourut seize ans après, et M. de Torcy, son fils et successeur, se trouva donc avoir, en son cabinet, les papiers des trois ministres ses prédécesseurs, dont le premier avait fourni sept années, le second neuf et le troisième seize.

La Secrétairerie d'État, à cette époque (1696), n'en était donc plus à n'avoir pas ses *Minutes*, comme en 1661; elle avait même, en fort bel ordre, tous ses volumes des négociations accomplies en tous pays d'Europe, et qui, avec la marche naturelle du temps et la succession croissante des affaires, ne firent que s'augmenter.

Ce fut au point qu'en 1710 ce n'était plus une simple bibliothèque, bien fournie de volumes manuscrits, qu'avait la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, c'étaient des Archives diplomatiques. Il

fallut penser à leur élire une résidence. Quelques pièces étaient libres dans le pavillon du Vieux Louvre. Ce fut leur première maison, et le S<sup>r</sup> de Saint-Prez, homme d'érudition, esprit fort délié aux choses de droit public, fut leur premier gardien.

Par ce double choix, de la maison pour contenir les trésors, et du personnage pour les garder, se trouva fondé le *Dépôt des Minutes des Affaires Étrangères*. Ce fut sa première dénomination.

Cette résidence au Vieux Louvre eut une durée de cinquante-trois ans, pendant lesquels différents Gardes se succédèrent. Au S<sup>r</sup> de Saint-Prez succéda le S<sup>r</sup> Le Dran; à ce dernier, l'abbé de la Ville; puis vint le S<sup>r</sup> de La Porte du Theil, et le S<sup>r</sup> Le Dran encore. Il fut le dernier qui ait géré au Louvre.

En 1763, tous les papiers furent portés à Versailles, en un beau local expressément aménagé par l'ingénieur Berthier, sous les ordres d'un ministre, le duc de Choiseul, qui s'entendait aux belles choses. M. Durand de Distroff présida à l'installation, et M. Sémonin lui succéda dans sa charge de chef du *Dépôt général des Affaires Étrangères*. Ce fut la seconde dénomination.

Le séjour à Versailles dura trente et quelques années. La Révolution l'interrompt ou plutôt y mit fin. En 1796,

les Archives diplomatiques firent retour à Paris. Pendant la période révolutionnaire, Nicolas Geoffroy les avait eues sous sa garde. Arrivées à Paris, Resnier les avait reçues et établies dans la rue du Bac, en l'hôtel des Galliffet, d'où, trop à l'étroit, elles passèrent, dans le voisinage, à l'hôtel de Maurepas, en la rue de Grenelle. MM. Caillard et d'Hauterive en furent les gardes. Ce dernier les transporta à l'hôtel qui leur fut ensuite préparé pour les contenir dans la rue Neuve des Capucines, près de l'hôtel de Wagram. M. Mignet succéda à M. d'Hauterive, et M. Carteron à M. Mignet, en 1848. L'installation définitive, en l'hôtel du Ministère, établi au quai d'Orsay, fut accomplie en 1853, par les soins de M. Cintrat, devenu leur garde depuis 1849, et M. Faugère lui a succédé en 1866.

Ce rapide exposé représente le plan que nous avons adopté. Une *Introduction* et trois *Parties historiques* divisent l'ouvrage.

Dans l'*Introduction* : l'histoire des Papiers d'État des négociations, avant qu'ils forment Dépôt spécial.

Dans la *première partie* : l'histoire de l'établissement du Dépôt à Paris, au Vieux Louvre, et celle de tout le séjour qu'il y fit (1710-1763).

Dans la *deuxième partie* : l'histoire du Dépôt à Versailles, en l'hôtel spécialement affecté à son service (1763-1796).

Dans la *troisième et dernière partie* : l'histoire du Dépôt à Paris, en ses résidences diverses, à l'hôtel de Gallifet, à l'hôtel de Maurepas, à l'hôtel des anciens Lieutenants généraux de police, et enfin au quai d'Orsay, ou plutôt en la rue de l'Université, où nous le voyons aujourd'hui (1796-1874).

Ces périodes, de plus ou moins de durée, la première de cinquante-trois années (1710-1763), la seconde de trente-trois (1763-1796), la troisième de soixante-dix-huit (1796-1874), nécessitaient des sous-divisions. Nous les avons établies par la succession même des personnages qui, sous le titre de *Gardes* jusqu'en 1826, et de *Directeurs* ensuite, ont administré le Dépôt des Affaires Étrangères sous les ordres des secrétaires d'État et des ministres. Depuis le marquis de Torcy, secrétaire d'État fondateur (1710), jusqu'à M. le duc Decazes, ministre (1874), il y a eu quinze Gardes du Dépôt sous quatre-vingt-quatre Ministres, dont quatre sous Louis XIV, quatorze sous Louis XV, huit sous Louis XVI, trois sous le Gouvernement révolutionnaire<sup>1</sup>, deux sous le Directoire, un sous le Consulat, quatre sous le premier Empire, douze sous la Restauration, treize sous la Monarchie de 1830<sup>2</sup>, neuf sous la

<sup>1</sup> En ne comptant que pour un seul ministre le Comité des Relations Extérieures, qui eut cinq commissaires en titre (du 8 avril 1794 au 6 novembre 1795).

<sup>2</sup> Ne comptant pas pour ministres MM. Bignon et Jourdan, qui furent commissaires, l'un trois jours et l'autre sept jours (31 juillet-11 août 1830).



République de 1848, dix sous le second Empire, quatre sous la République de 1870. Nous avons donné une part aussi considérable que les informations acquises nous l'ont permis, à la biographie de chacun des quinze Gardes. Ce livre est comme une galerie où leurs portraits seraient accrochés au mur.

## IV

Il est de notre devoir de mentionner les sources qui ont fourni matière à notre travail.

Elles sont des plus variées.

L'incomparable « *fonds français* » du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale nous a particulièrement servi. Sans les *recueils* du S<sup>r</sup> de Clairambault et les *papiers* de l'abbé Le Grand, confidents l'un et l'autre de Colbert, marquis de Torcy, secrétaire d'État, nous n'aurions pu nous engager dans l'entreprise de cet ouvrage. Le petit « *fonds* » du S<sup>r</sup> de Bréquigny contient aussi des pièces excellentes, pour fournir aux premiers chapitres d'une histoire du Dépôt des Affaires Étrangères. Empressement, aide, bonne grâce, c'est ce que nous rencontrons sans cesse dans tous les départements de la Bibliothèque Nationale ; aussi est-ce avec un sentiment très-vif de reconnaissance que nous remercions ici Messieurs de la Bibliothèque.

Les Archives Nationales nous ont été aussi d'un grand secours. Nous avons consulté à profusion les papiers de l'ancienne Maison du Roi, particulièrement ceux de la « Surintendance des Bâtimens », et nous y avons fait d'utiles et nombreuses rencontres pour la période qui comprend l'établissement du Dépôt dans le Vieux Louvre. Que M. le Directeur général, M. Alfred Maury, veuille bien agréer ici l'hommage de notre gratitude, et être l'interprète des sentiments qu'elle nous inspire pour tout le personnel érudit de la maison des Archives.

Les Archives du département de Seine-et-Oise conservées à Versailles sont très-riches pour une certaine époque de l'histoire administrative de l'ancienne France. Le Dépôt général des Affaires Étrangères, établi à Versailles pendant trente et quelques années, avait passé dans cette ville la période révolutionnaire. Laisseé là par le gouvernement du Roi en 1789, il n'avait été réinstallé à Paris que sous le Directoire. Soumis, en tant qu'édifice, à différentes administrations locales, telles que *district*, *municipalité*, etc., il était naturel de penser qu'un grand nombre de documents le concernant se trouveraient épars çà et là dans les séries. Nous avons donc fait plusieurs visites aux Archives de Seine-et-Oise à Versailles, où présidait à leur conservation M. Gustave Desjardins, aujourd'hui sous-chef de la division des Archives de France au département

de l'Intérieur. Les marques de son obligeance éprouvée nous ont permis de traiter, peut-être sans erreurs, la partie de l'histoire du Dépôt des Relations Extérieures pendant la période révolutionnaire.

Lorsque nous avons exploré un nombre relativement considérable de volumes conservés au Dépôt des Affaires Étrangères, nous n'avions pas conçu encore le projet de réunir les éléments des annales de ces Archives, ainsi que nous avons fait à Venise, pour former l'histoire, que nous avons publiée, de la Chancellerie d'État de la République Sérénissime. Aussi, sans nul doute, avons-nous dû laisser échapper quelques détails précis et tout particuliers au sujet, qui se trouvent répandus dans les documents. C'est un regret pour nous de n'avoir eu alors en vue que l'étude spéciale des textes relatifs à l'histoire des Négociations de la France avec la Grande-Bretagne, depuis le règne de Henri VIII jusqu'à l'avènement de la maison de Hanovre (1547-1715), relatifs aussi à l'histoire des Négociations de la France avec la République de Venise, depuis ses origines jusqu'à sa fin. Nos autres recherches, celles-ci plus générales, avaient pour objet la reconnaissance des matériaux qui pourraient nous servir à présenter un projet d'histoire diplomatique, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à celle d'Aix-la-Chapelle (1712-1748). Toutefois le long parcours préliminaire que nous avons fait à travers tant de *correspon-*

*dances et de mémoires*, nous a permis de marquer un grand nombre de faits intéressants, qui nous furent d'un bon service lorsque nous entreprîmes la mise en œuvre de ce long travail.

C'est pendant le séjour que nous avons fait aux archives de ce grand département d'État que nous avons appris à connaître la valeur réelle, l'attrait particulier des monuments écrits de la diplomatie française, dont l'étude a charmé notre curiosité toujours en éveil sur les choses et affaires du seizième siècle, du dix-septième et d'une partie du dix-huitième. Qu'on nous pardonne des prétentions si grandes ! Après tant de recherches accomplies dans les pays étrangers : aux archives de Venise, pendant six années ; dans les papiers de Médicis, à Florence ; dans ceux de la maison de Gonzague à Mantoue ; dans ceux des Farnèse à Parme ; dans ceux des D'Este à Ferrare et à Modène ; puis en Angleterre, pendant près d'une année, au *Record Office* si hospitalier ; il était naturel que nous ambitionnions de connaître aussi bien les papiers de France. C'est à feu M. le prince de La Tour d'Auvergne, qui nous honorait, depuis de longues années, d'une bienveillance amicale, que nous avons dû le bénéfice intellectuel de ces belles études. Alors qu'il servait la France en Angleterre en qualité d'ambassadeur, il voulut bien faciliter nos travaux dans ce pays en accréditant nos demandes auprès du secrétaire d'État du « *Foreign*

*Office* ». Son appui nous a valu l'autorisation la plus étendue pour avoir part aux communications des anciennes correspondances fournies par la Diplomatie anglaise. Alors ces documents n'étaient pas encore rendus publics, comme ils le sont aujourd'hui, grâce à des réformes récentes qui ont été accomplies aussitôt qu'elles ont été décidées. M. le prince de La Tour d'Auvergne devint ministre des Affaires Étrangères. Nous avons trouvé dans le ministre les mêmes témoignages de bonne grâce et d'encouragement pour nos travaux. Cette fois, il pouvait nous accorder lui-même ce dont il avait bien voulu faire ailleurs l'objet de sa recommandation. Il accueillit avec faveur la demande que nous lui fimes, concernant le Dépôt des Archives du ministère qu'il dirigeait. De la plus grande bienveillance, d'une aménité parfaite, d'un esprit solide et fort éclairé, il comprenait admirablement l'intérêt, l'attrait et le charme tout particuliers des études historiques, et il les encourageait continuellement par son suffrage. Qu'il nous soit permis de dire que l'hommage que nous rendons ici à la mémoire de ce ministre secrétaire d'État ne nous est point dicté seulement par un sentiment de devoir et de convenance, mais qu'il nous est surtout inspiré par ce que nous pourrions appeler la passion de la reconnaissance. Notre plus vif regret est qu'il ne nous puisse entendre. Une mort rapide l'a enlevé dans sa retraite.

Les communications de source particulière ont aussi favorisé notre travail, et parmi elles, les plus intéressantes ont été assurément celles que M. Henri Bordier, auteur de l'ouvrage publié en 1855 sur les *Archives de la France*, a bien voulu mettre à notre disposition. C'est grâce aux *Notes* et à des *Mémoires*, dignes de tout crédit, qu'il a réunis et dont il nous a autorisé à tirer sans réserve tout ce qui nous paraissait utile, que nous avons pu préciser bien des faits particuliers au Dépôt fondé par Colbert, marquis de Torcy, et grandement enrichi par Chauvelin. Le sujet que nous traitons est neuf. Que d'écueils, par conséquent, étaient et sont à redouter, au chapitre des erreurs ! Les deux *Mémoires*, l'un de M. Sémonin, daté de septembre 1792, l'autre de M. Caillard, en date de fructidor an XII, se trouvent, avec beaucoup d'autres notes, dans le recueil que possède M. Henri Bordier. Or MM. Sémonin et Caillard ont été Gardes du Dépôt, le premier pendant vingt années, le second pendant sept. De quel prix ne fut donc pas pour nous l'offre obligeante de l'érudit possesseur de ces documents ! C'est à la récente publication de notre étude sur le *Cabinet* et les *Papiers du duc de Saint-Simon* que nous avons dû cette marque d'attention et de bienveillance de la part de M. Bordier. Il avait reconnu, en plusieurs de nos pages, que des sentiments heureux les avaient dictées, nous voulons dire un intérêt extrême dans la recherche de la vérité, et l'amour très-vif de la libéralité en matière de

travail et d'études. Cette manifestation nous a valu son obligeance. Toutes paroles, seraient vaines pour remercier celui à qui nous sommes si particulièrement redevable.

## V

Nous avons foi dans l'utilité de cet ouvrage. Il rendra plus familier un coin du monde trop fermé jusqu'à présent, et dont les limites seront maintenant plus ouvertes à qui demandera de les franchir pour connaître des affaires anciennes de la vieille France. C'est tout à l'honneur de cette illustre et ancienne maison des Affaires Étrangères que nous l'avons entrepris. Tous ceux qui y travaillent trouveront dans ces pages quelque glorieux propos pour les œuvres de ceux de leurs devanciers dont le mérite, le labeur et les qualités ont été méconnus, en raison d'une loi propre à cette secrétairerie d'État, ainsi caractérisée par l'un de ses chefs : « *L'éclat du succès, a dit le marquis d'Argenson, n'y est jamais en proportion avec les efforts et les difficultés. Il faut généralement sacrifier à l'utilité des affaires tout l'honneur de la conduite ; les événements seuls décèlent l'art et la peine, et le plus souvent sans donner à connaître le mérite de l'ouvrier.* » Certes, que de ressorts de négociations sont à chercher et à trouver dans ces curieuses séries des correspondances

françaises, dont le recueil est pour ainsi dire non interrompu dans cette industrielle maison, depuis le temps même où le grand Cardinal administrait le Royaume ! Que de physionomies à faire revivre ! Que de pages inattendues, et pour le bon style, et pour les ingénieux propos ! Ne nous parlez pas de curiosité malsaine et ne demandant à l'histoire que ses pires détails. Elle est d'ailleurs beaucoup plus rare que les adversaires de toutes lumières se plaisent à le donner à croire. Mais laissez toutes franchises aux studieux dont le but est d'apprendre pour instruire et juger. Nuls conseillers ne sont meilleurs à cet égard que les serviteurs actifs et capables de l'ancienne diplomatie. Leurs dépêches sont le miroir où l'on voit passer, le plus souvent dans leur vérité, les événements du passé, en même temps que les hommes d'État qui en ont eu le jeu dans les mains. C'est toute une littérature à part, que l'on ne connaît généralement encore que par grands fragments, et dont l'ensemble offre un admirable exemple de diction, d'observation, d'ingéniosité et de travail éclairé. Tout assurément n'y est point chef-d'œuvre, et, comme en toutes choses humaines, la médiocrité s'y rencontre plus fréquemment que la perfection ; mais rarement l'intérêt fait défaut, rarement chez les moins doués des qualités supérieures, il ne se trouve quelque chose à recueillir et à apprendre.

Il fut un temps où ce n'étaient guère que les gazettes de Hollande ou du pays Suisse qui répandaient chez nous les nouvelles de divers endroits et



nous servaient des jugements, souvent fort discutables, sur les principaux acteurs de la vie politique. Alors, les seuls papiers publics du territoire étaient mis en régie officielle. A cette époque, les dépêches, les courts mémoires, les notes particulières fournis par les agents du Roi dans les pays étrangers, sont d'une inappréciable valeur par la nature, la variété, et l'exactitude de leurs informations. A plus forte raison ces documents sont-ils d'autant plus précieux, pour les temps plus anciens encore où il n'y avait ni *Gazette de Hollande* ni *Mercure français*. Tout s'y peut rechercher comme dans une terre féconde. Les éléments les plus divers s'y trouvent. Les « Mémoires d'Etat » répondent aux investigations d'un ordre politique dans le sens le plus élevé du mot, les « Dépêches ordinaires » satisfont à la curiosité la plus diverse, soit qu'elle s'étende à des notions sur les mœurs et les coutumes, soit qu'elle ait pour objet les affaires du commerce, celles des arts et des lettres. Jadis, l'ambassadeur du Roi était un narrateur perpétuel; il devait tout voir pour tout dire, et lorsqu'il avait à se taire par disette politique dans le pays où il représentait, il avait à parler sur les choses de l'intérieur telles que produits du sol, action de l'industrie, ouvrages de l'esprit, mœurs et caractère des habitants. La correspondance des ambassadeurs anciens peut être regardée comme un répertoire général d'informations particulières. On y apprend les faits et *le pourquoi des faits*, qui est une

mine aussi inépuisable que le cœur humain. Mais, indépendamment des anecdotes que fournit cette correspondance, anecdotes d'autant plus sûres qu'elles viennent de personnes qui ont souvent joué le plus grand rôle dans les affaires publiques, on trouve aussi matière pour la véritable étude des choses les plus élevées de l'art politique, et on y fait quelquefois la rencontre de ceux qui sont dignes d'être qualifiés « *de ce nom d'hommes d'Etat, dont l'estendue est si grande et les qualités nécessaires si hautes.* » C'est en effet dans cet échange d'idées qui se fait par une correspondance établie entre un ambassadeur et un ministre des Affaires Étrangères, que l'historien a le plus d'occasions d'approcher de quelqu'un de ces bons et grands esprits qui pour être parfaits dans l'art politique, devraient avoir, selon le curieux portrait de l'homme d'État tracé par un bon maître du seizième siècle, « *la connoissance parfaite des hommes et des pays, être sçavant à toutes sortes d'occurrences et néanmoins n'estimer pas les autres ignorants, ne pas aller toujours mesme train, ne montrer en ses opinions rien qui montre l'impudence de la flatterie ny la lascheté de la servitude, ne résoudre rien par dépit, chagrin, colère et soudaineté, quatre dangereux escueils des esprits prompts et subtils; avoir l'ordre en ses discours, le jugement en ses escrits, la constance et le secret aux commandements, et la diligence et facilité aux résolutions.* »

Toutes ces sources utiles d'enseignement se trouvent réunies pour la France dans les Archives des Affaires Étrangères. Ce n'est pas que nous voulions dire que les documents de la Diplomatie française ne se trouvent point ailleurs, et que nos différentes Bibliothèques, nos Archives Nationales, les Collections particulières ne contiennent une infinité de ces pièces manuscrites qui, réunies, formeraient elles-mêmes un véritable Dépôt diplomatique où il ne se rencontrerait que de rares lacunes. Nous savons par expérience qu'il en est ainsi. Mais l'extrême avantage du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères est de représenter, sous une forme parfaite, la succession non interrompue de toutes les œuvres écrites de la diplomatie depuis l'époque où la politique est devenue une science. Il semble être l'Académie de la littérature diplomatique, qui est un monde nouveau à voir dans son ensemble comme dans toutes ses parties. Ce monde partout, pendant un long temps, a été fermé avec plus ou moins de rigueur. Longtemps ses maîtres et seigneurs ont tenté de le laisser *terra incognita* aux voyageurs trop ambitieux, mais aujourd'hui il n'est guère de pays et de nations où l'on n'ait reconnu l'avantage de la consultation des anciens papiers de la diplomatie pour les sciences historiques en toute l'étendue de leurs différentes branches. Il n'est pas un pays dont le gouvernement n'encourage cette étude, soit par des modifications aux règlements prohibitifs d'un ancien ré-

gime, soit par des décisions si libérales en leurs effets qu'on les pourrait traiter de révolutions heureuses. L'Italie, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse, les États du Nord ouvrent à deux battants les portes de ces monuments précieux, dépositaires de tant de preuves et de vérités. En Angleterre, le secrétaire d'État des Affaires Étrangères a versé ses anciens trésors aux Archives publiques, ne conservant par-devers lui, pour les maintenir dans le plus strict, le plus légitime et nécessaire secret, que les papiers des *Correspondances* et les *Mémoires d'État* que l'on peut raisonnablement appeler modernes. En Suède, le Dépôt annexé aux Affaires Étrangères ne contient que les documents diplomatiques concernant une période d'un demi-siècle, et ceux qui sont d'une date antérieure sont portés aux Archives du royaume, où ils deviennent publics. Que ne dirions-nous des mesures libérales qui ont été adoptées en Autriche, grâce à l'impulsion de M. d'Arneth, Garde du Dépôt des Archives de Cour et d'État, et en Belgique sous l'heureuse direction de M. Gachard, et en Russie sous l'actif patronage de la Société d'histoire récemment fondée et dont le grand-duc héritier est président et le ministre des Affaires Étrangères, prince Gortschakoff, membre honoraire ? De toutes parts, le suffrage est unanime pour seconder admirablement les studieux de l'histoire en leur assurant la libre consultation des monuments écrits de l'ancienne diplomatie. De toutes

parts, aujourd'hui, la littérature diplomatique est en honneur, et appréciée comme offrant les sources vives et les plus sûres pour des travaux d'une forme nouvelle « dans l'*étude historique* », selon le mot de notre bon ancêtre en curiosité, André Du Chesne, « historiographe du Roy ».

5 janvier 1875.

# INTRODUCTION

---

**COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR LES PAPIERS  
DES AMBASSADES ET DES NÉGOCIATIONS AVANT L'ANNÉE 1661  
DATE DE LEUR CONSERVATION  
DANS LES BUREAUX DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**



# INTRODUCTION

---

## LES PAPIERS DES AMBASSADES ET DES NÉGOCIATIONS

AVANT L'ÉTABLISSEMENT

DU DÉPOT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

**Papiers d'État des Négociations.** — Le Trésor des Chartes devait en être le dépositaire. — Nul règlement, nulle précaution pour les conserver, avant le ministère du Cardinal de Richelieu. — Les Papiers des Négociations se transmettaient d'une famille à une autre comme choses d'hoirie. — Papiers du Roi consultés par Du Bellay. — Nuls recueils manuscrits contenant *Dépêches* ou *Instructions* dans la BIBLIOTHÈQUE DU ROI avant l'année 1622. — Causes de la dispersion des Papiers d'État sous les Valois. — Quatre Secrétaires d'État pour les *correspondances* avec les pays étrangers. — Curieuse observation de Du Tillet sur l'abandon des Papiers des Négociations. — Premiers chercheurs et curieux de documents originaux au seizième siècle. — *Manuscrits* du chancelier de Chevigny. — Le catalogue des *Manuscrits* du temps de Louis XIII. — « *Projet pour régler le Conseil des Affaires Étrangères* » écrit de la main de Sully. — Papiers du secrétaire d'État Neufville de Villeroy inventoriés. — Premier « *Ordre* » donné pour la conservation des papiers relatifs aux *expéditions*, et contenant des *extraits* et *mémoires*. — Le grand Règlement de 1628 fait au CONSEIL D'ÉTAT, daté du camp, le 23 septembre, devant la Rochelle. — Projets d'établissements soit au Louvre, soit ailleurs, pour la conservation des *Registres des Conseils*. — L'inventaire des *manuscrits* du Roi en 1645. — Quels documents s'y trouvent concernant les Négociations. — Les Papiers de Henri-Auguste de Loménie de Brienne. — Les frères Dupuy et leur recueil considérable de Papiers d'État. — Leur répertoire diplomatique divisé par Puissances. — Jean-Baptiste Colbert. — Son influence sur l'esprit d'ordre et de classement dans les collections. — Les deux Béthune et leur grand et merveilleux Recueil de pièces. — Don admirable pour le Roi et la France.



— Répertoire des documents divisé par règnes. — Pierre Carcavi, bibliothécaire de Colbert, classe les papiers des Négociations du temps de Mazarin. — Ses rapports à Colbert. — Premières publications de *Recueils de Documents relatifs aux Négociations et Affaires d'État avec les pays étrangers*. — Le *Recueil* de Messire Guillaume Ribier, Conseiller d'État, publié en 1665. — Richesses de la BIBLIOTHÈQUE DU ROI en documents manuscrits concernant les affaires étrangères, en 1684. — C'est l'époque où, sans être définitivement établi, le DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES doit cependant être regardé comme formé.

Les éléments manuscrits qui constituent les papiers d'État des Négociations, sont les suivants :

Les *Instructions* ou « *Mémoires pour servir d'Instruction* » aux ambassadeurs et aux agents employés dans les pays étrangers ;

Les *Lettres* et les *Dépêches* des ambassadeurs et des agents, écrites dans le lieu de leur résidence ;

Les *Lettres en réponse*, émanées du cabinet des Secrétaires d'État des Affaires Étrangères, et en divers temps et occasions du cabinet même du Roi.

Les *Documents relatifs* aux Négociations, tels que *Lettres de souverain à souverain*, *Mémoires* et *Relations d'ambassadeurs*, soit sur l'état d'un pays en général, soit sur une question particulière ;

Les *Traités d'alliance*, de *trêve*, de *paix*, de *garantie* et de *commerce* avec les Puissances Étrangères.

Depuis le règne de Louis XI, qui, pour la France, nous semble être celui de l'avènement de la diplomatie, quel a été le sort de tous ces intéressants et précieux éléments manuscrits fournis par les négociations, et qui sont des documents si recherchés, si goûtés, si consultés aujourd'hui ?

d'hui, comme sources et matériaux historiques d'une incomparable estime et valeur? Il a été très-divers et plein de vicissitudes, et l'on peut dire que jusqu'au jour où un ministre du roi Louis XIV, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, a pris à tâche d'assurer leur conservation par de sages mesures, c'est la dispersion et l'abandon qui ont le plus caractérisé leurs destins.

Ce n'était pas qu'il n'y eût, dès un temps fort ancien, un endroit merveilleusement propre pour les rassembler et pour les contenir. Le TRÉSOR DES CHARTES, en effet, sis en la Sainte-Chapelle, sous le patronage des maîtres de la Chambre des Comptes<sup>1</sup>, était le lieu indiqué pour donner asile au recueil des papiers authentiques de l'État, dont le genre et l'utilité auraient exigé la conservation<sup>2</sup>. Mais la prévoyance admirable qui avait présidé à la constitution de ce Trésor fut loin d'être observée en toutes ses parties. Les abus et la négligence, favorisés et entretenus par les déplacements continuels de la Cour, causèrent les plus grands préjudices à la préservation des Papiers du Roi. De loin en loin arrivaient au *Trésor des Chartes* les pièces dont le versement, s'il eût été obligatoire et qu'il eût été observé, aurait formé un dépôt qui, pour ces temps, n'aurait eu de comparable que ceux des Républiques Italiennes sagement et ingénieusement réglementées. Dès la fin du quinzième siècle, c'est tout au plus si, pour ne parler que des textes et documents dont nous

<sup>1</sup> Mais en 1582, sous le règne de Henri III, par *Lettres Patentes* datées du mois de janvier, l'autorité sur le Trésor des Chartes fut donnée au Procureur général du Parlement.

<sup>2</sup> Voyez *Inventaires des lectres apportées en la Chambre par Mons. le CHANCELLIER touchant ANGLETERRE* ou *Mémoire des Actes que M. le CHANCELLIER a apporté en la Chambre des Comptes, le vendredi 10<sup>e</sup> jour d'octobre 1447, pour bailler à M. l'audiencier Garde des Chartes.* (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, n<sup>o</sup> 2811, fol. 184.)

avons à nous occuper ici, les *Traités* conclus avec l'étranger étaient déposés dans les boîtes du Trésor <sup>1</sup>.

Mais les *Instructions* et les *Lettres* de ceux qui faisaient fonction de secrétaires d'État pour les affaires du Roi avec les pays étrangers? Mais les *Dépêches* et les *Rapports* des ambassadeurs, des envoyés et de tous les autres agents accrédités au dehors? Mais tous ces *documents* qui, parvenant à la Cour de tant de côtés différents, marquaient et représentaient les faits et les choses de l'étranger? Nulle preuve de sauvegarde officielle! Nulle rencontre d'un règlement quelconque pour leur préservation pendant des années dont la chaîne forme presque des siècles! C'est merveille encore que le nombre et la variété des épaves qui nous sont restées, pour le bonheur et la lumière de l'histoire! D'après les observations que nous avons faites à cet égard, nous pouvons dire que, jusqu'à une époque avancée du règne de Louis XIII, les papiers des Négociations entreprises au nom du roi de France, les documents relatifs à ses affaires avec les pays étrangers furent la propriété de ceux qui eurent à les traiter soit au dedans comme ministres, soit au dehors comme agents. C'était presque chose d'hoirie, c'était un bien meuble, une possession privée, qu'on pourrait appeler du nom des Premiers Ministres du règne ou des Négociateurs, pour caractériser les matières et préciser la date. Ainsi, *Papiers du cardinal d'Amboise*, *Papiers de Florimond Robertet*, pour les documents de la diplomatie de France sous Louis XII; *Papiers de Montmorency* (le connétable), de *Claude d'Annebault* (l'amiral),

<sup>1</sup> Voyez l'introduction à l'« *Inventaire des Layettes du Trésor des Chartres* » par TEULET, et l'intéressante notice préliminaire des « *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers Présidents de la Chambre des Comptes de Paris* », par A. M. DE BOISLISLE.

d'Antoine du Prat (le chancelier), du seigneur de Villandry (secrétaire du Roi), et divers autres, pour les archives diplomatiques du temps de François I<sup>er</sup>; et ainsi de suite jusques après Mazarin, car la conservation réelle des documents des Négociations n'a commencé qu'avec l'« Ordre du Roi » relatif aux papiers du ministère de Hugues de Lyonne en 1671. Avec la fin de la charge d'un chacun, soit par retrait d'emploi, soit par mort d'homme, il semblait alors que c'eût été chose toute naturelle et ordinaire que les Papiers d'État qu'il avait reçus et rassemblés, comme ceux qu'il avait envoyés et dont il avait gardé les minutes, — toute l'âme en un mot et tout le secret du Cabinet, — passassent en celle de ses maisons qui était sa principale demeure, et devinssent article d'hoirie à l'égal de ses tapisseries, vaisselles d'argent, peintures de maîtres, livres de chevalerie écrits à la main, et tous autres meubles ou objets de curiosité. Sauf peut-être quelques registres d'expéditions courantes et usuelles qui se transmettaient de main en main de secrétaires, comme preuves et modèles de choses à écrire, sorte de papiers de protocole, formules nécessaires à des clerks rédacteurs et « gardedottes » du Roi, tout suivait le départ ou la retraite des personnages qui avaient fait les affaires du royaume. Après toutes les recherches que nous avons pratiquées dans les plus épais recueils de documents des temps de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, pour rencontrer une preuve ou une trace de quelques soins en vue de l'assemblément et de la préservation des papiers des Négociations et des affaires extérieures de ces règnes si remplis, nous n'avons rencontré, comme un point lumineux, qu'un faible témoignage, précieux d'ailleurs par la qualité du témoin qui était historien. Par quelques lignes d'une lettre de Guillaume du Bellay, frère de Joachim le célèbre

cardinal et son confrère dans les matières d'État, on pourrait conclure que les papiers du règne jusqu'à l'année 1536 étaient réunis dans un endroit quelconque, et qu'on avait parfaitement conscience à la Cour de l'usage qui s'en pouvait faire pour l'enseignement de l'histoire. Maître du Bellay composait et écrivait alors les *Ogdoades* ou *Mémoires* de son temps. Il avait besoin des *preuves diverses* qui pouvaient être aux mains des secrétaires du cabinet; il avait le permis du Roi pour les consulter, et en connaître, et en parler.

« Monseigneur (écrit Du Bellay le 29 octobre 1536), jay laissé ce porteur pour me apporter le gect (*c'est-à-dire le résumé*) que le Roy ma dict avoir faict des choses passées de son règne qu'il me vouloit laisser, aussi pour vous soubvenir de dire à Messieurs Bayard et Bouchetel, qu'ils fassent apporter à Blois les despèches qu'ils ont receues et faictes <sup>1</sup>.... »

Ce menu document n'est d'ailleurs point une preuve absolue, et tout ce qu'il permet de conclure, c'est qu'à cette époque du règne de François I<sup>er</sup>, les papiers des négociations contemporaines avaient été apportés à Blois où la Cour résidait souvent et prenait longuement ses quartiers. C'est un mot intéressant et curieux, un peu rassurant pour les papiers de cette époque, mais qui ne prouve point qu'il y eût alors un centre déterminé pour le recueil des *Correspondances* d'État, comme il y en avait déjà un pour celui des « *Livres du Roi* ». Dans aucun « *Estat des gaiges* » répartis entre les serviteurs hauts et bas de la maison royale, fort minutieusement détaillés par la désignation des dignités et emplois, depuis la mention de « *conseiller de finances et de guerre* » et de « *capitaine*

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Département des *Manuscrits*, Fonds français. n<sup>o</sup> 3079, page 105. Lettre « à M. le Grand Maistre ».

des gardes », jusqu'à celle des « sommeliers d'eschansonnerie » et des « contrôleurs et clerks d'office », nous ne trouvons un titre qui, tel que celui de « *garde des minutes ou papiers du cabinet du Roi* », pourrait donner à penser que l'on eût jamais songé à former des recueils de documents diplomatiques formant une suite non interrompue et à les préserver d'aucune atteinte. Ce n'est que sous Henri II, en 1548, que nous voyons qu'un registre est ordonné « *pour les Expéditions d'Etat ou autres qui se traiteront au conseil privé du Roy* », et encore n'est-ce qu'un fait isolé concernant sans doute certaines décisions et ordonnances, mais qui ne regarde point les *Instructions* rédigées spécialement pour les agents à l'extérieur<sup>1</sup>. Et, dans les inventaires des Livres et Manuscrits de la librairie du Roi jusqu'à l'année 1622, il n'est question, dans l'énumération des articles, d'aucun registre contenant même une indication de *dépêches* adressées au Roi ou aux secrétaires d'État, non plus que de tous autres documents se rapportant à des négociations d'affaires étrangères. Lorsque ces articles si importants apparaîtront pour la première fois dans les inventaires, nous verrons qu'ils sont de provenance particulière, reçus en don de quelque amateur savant, érudit, curieux, ou bien acquis par le « maître de la Librairie. » En un mot, rien d'officiel sur ces matières pendant plusieurs règnes.

<sup>1</sup> Différents recueils des expéditions de *lettres et dépêches* relatives à la charge politique proprement dite des Secrétaires d'État, se trouvaient encore dispersées au dix-septième siècle chez divers particuliers, principalement chez M. Baluze, qui possédait les Registres des *Expéditions faites par Cosme Clausé, secrétaire du Roi de 1550 à 1555*, les Registres *idem* de Guillaume Bochetel, 1545-1559, les Registres des *Expéditions* de Henri II et de Charles IX, de 1552 à 1567, etc.

## II

Si l'on regarde de près à la condition des temps et au mode dont les affaires étaient traitées, on se prend à se moins étonner de ce peu de précautions pour la sûreté et la garde des documents, sous les Valois. Il aurait fallu que l'État de France fût autrement régularisé et administré, pour que l'ordre qui présida plus tard à la préservation des papiers du Roi fût déjà établi. Les déplacements continuels de cette Cour voyageuse, qui préférerait bien plus séjourner en ses châteaux et manoirs de ses provinces d'Ile-de-France, d'Orléanais et Touraine, que résider au Louvre, en la capitale du Royaume, étaient peu faits pour des règlements d'administration intérieure du genre de ceux qui distinguaient au plus haut degré les mœurs gouvernementales si policées d'un État comme la République de Venise ou d'une Cour comme celle de Rome. Puis, il aurait fallu aussi qu'elle n'eût pas été sans cesse dans l'inquiétude du lendemain, à la merci de l'ouragan des partis dont les luttes acharnées, sous la désignation lamentable de *guerres de religion*, pendant près de quarante années, ont divisé le royaume. Ayez sous les yeux pour document le seul itinéraire de la Cour de France, depuis le jour malheureux de la mort de Henri II et l'entrée définitive aux affaires de la Reine mère et du cardinal de Lorraine jusqu'à la paix de Vervins qui fut l'assiette du royaume sous Henri IV ; regardez ces mouvements précipités, ces traverses, ces luttes ; reconnaissez ces inquiétudes, ces anxiétés, ces perpétuelles agitations, et vous comprendrez qu'il eût été bien malaisé à un esprit

aussi ordonnateur même que le fut celui de Sully, aussi fécond en desseins organisateurs que le fut celui de Richelieu, aussi essentiellement administratif que le fut celui de Colbert, de rendre pratiques et exécutoires les meilleures de leurs inventions policées.

Un autre obstacle au bon ordre et à la conservation précise des papiers d'État relatifs aux ambassades et aux négociations, tenait à la nature même dont les affaires étrangères étaient régies et administrées. On s'en rend un fidèle compte lorsqu'on lit les essais de « *Règlement du Conseil* » que fit Henri II dès le temps même qu'il advint au trône<sup>1</sup>, et surtout, pour ce qui nous regarde ici, l'arrêté qu'il formula et signa à Hautes-Bruyères, le premier jour d'avril 1547, pour organiser le « *premier département des Secrétaires d'État* », depuis leur réduction au nombre de quatre. Au lieu de réunir en une seule main ministérielle la direction des affaires avec les pays étrangers, il en répartit le soin entre quatre personnages ou ministres qui avaient, chacun en leur département d'État, à s'occuper à la fois de provinces de France et de pays étrangers dont le nom et le nombre étaient déterminés par le Roi.

« Le Roi veut et entend que maistres Guillaume Bochetel, Cosme Clause, sieur de Marchaumont, Claude de l'Aubespine et Jean du Thier, ses conseillers et secretaires de ses commandements et finances, ayent la charge des expeditions en ses affaires d'État, et fassent les despesches et responses ez lieux et endroicts cy apres declarez selon le departement que ensuit<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Archives des AFFAIRES ÉTRANGÈRES*, série *France*, tome 10 (années 1512-1556). « *L'ordre du Conseil et ceux qui y doivent entrer.* » 1546.

<sup>2</sup> *Idem*, *ibidem*. « *Premier département des Secrétaires des Finances, appelez depuis Secrétaires d'État depuis leur réduction au nombre de quatre faite par le roy Henri II.* » La « BIBLIOTHÈQUE NATIONALE » possède au Département de ses manuscrits une quantité considérable de documents



Le S<sup>r</sup> Guillaume Bochetel eut l'*Écosse* et l'*Angleterre*, avec la Normandie, la Picardie et la Flandre; le S<sup>r</sup> de l'Aubespine eut la *Savoie*, l'*Allemagne* et les *Suisses*, avec la Champagne, la Bourgogne et la Bresse; Clause, S<sup>r</sup> de Marchaumont, eut l'*Espagne* et le *Portugal*, avec la Provence, le Languedoc et la Guyenne; le S<sup>r</sup> du Thier eut le *Piedmont*, *Rome*, *Venise* et le *Levant*, avec Lyon et le Dauphiné. En 1567, Charles IX, suivant les mêmes errements, tout en modifiant la division par pays pour tel ou tel secrétaire, donna au S<sup>r</sup> de Fizes le *Danemark*, avec la Guyenne, Orléanais, Touraine, Maine, Anjou, etc.; au S<sup>r</sup> de l'Aubespine, l'*Empereur*, l'*Espagne*, le *Portugal*, l'*Angleterre*, l'*Ecosse*, avec Metz, la Champagne, l'Ile-de-France, etc.; au S<sup>r</sup> d'Alluye, l'*Italie*, le *Levant*, le Dauphiné, la Provence, etc.; au S<sup>r</sup> de l'Aubespine le jeune, les *Suisses* et l'*Allemagne*, avec la Normandie, la Bretagne, etc.<sup>1</sup>. Il est aisé de croire, d'après cet ordre de choses, quels abus naissaient et quelles facilités se produisaient pour la dispersion des papiers des affaires étrangères, ainsi tirées à quatre secrétaires d'État qui, sans doute, travaillaient chacun en un lieu différent. Le roi Henri III commença d'y mettre quelque règlement en réunissant le soin de toutes les négociations et affaires avec les pays étrangers dans les seules mains du S<sup>r</sup> de Revol, tandis que les S<sup>rs</sup> de Ruzé, Potier et Forget eurent les provinces. Ce fut son règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1589, à Blois<sup>2</sup>, où l'exécution en fut d'abord peu commode, y étant là un peu comme en

et pièces relatifs aux SECRÉTAIRES D'ÉTAT, et particulièrement à celui qui avait la conduite des *Affaires Étrangères*. Ils se trouvent répartis dans les divers fonds, surtout dans celui si important formé sous le titre de « *Mélanges* » par le S<sup>r</sup> DE CLAIRBAULT.

<sup>1</sup> *Archives des AFFAIRES ÉTRANGÈRES. France* (autre série que celle indiquée ci-dessus), volume 31.

<sup>2</sup> *Idem*, « *Département que ledict roy Henry III a donné aux Secrétaires d'Etat.* »

mauvais équipage, entre les ligueurs qui lui retenaient Paris, et son cousin de Navarre qui était par delà sa province de Touraine. Toutefois, après lui, le règlement demeura, et l'admirable bon sens de Sully, qui, peu d'ans plus tard, fut à vrai dire un Premier Ministre, loin d'y contredire, ne fit que le mieux assurer.

### III

Peu à peu, cependant, un centre s'était formé, qui naturellement, et sans qu'on y eût spécialement pourvu, devint, pour la conservation des pièces historiques en manuscrits, comme un dépôt propice, comme un réservoir naturel pour le recueil des bonnes sources. Par ce seul dire, c'est désigner la Bibliothèque, la *Librairie* du Roi, comme on l'appelait alors; et c'est vers elle qu'il nous faut porter nos regards et, pour un instant, les y arrêter. Elle ne reçut que très-tard, en dépôt, les beaux et intéressants documents dont nous parlons. Au seizième siècle, elle ne connut point encore ces sortes de richesses. Néanmoins voyons-la naître et croître, puisqu'au dix-septième, il était dans ses destins de devenir le véritable refuge conservateur des textes, des œuvres, des documents manuscrits les plus anciens de la diplomatie de France, qui sont aujourd'hui les plus sûrs et les plus féconds enseignements pour la vérité de notre histoire politique, au chapitre de nos relations et affaires avec les pays étrangers.

La Bibliothèque particulière de Louis XII, — en somme la Bibliothèque royale, — était installée à Blois, dans le château même. François I<sup>er</sup> la fit transporter à Fontaine-

bleau, et dans l'inventaire dont le sieur de La Bisse, garde de la librairie, donna le reçu, le 22 juin 1544, aux sieurs Jean Gervaise et Nicolas Dux, maîtres des comptes de la chambre de Blois, qui l'avaient dressé, en présence des sieurs Mellin de Saint-Gelais et Jean de la Barre<sup>1</sup>, il n'est nullement fait mention d'aucun registre, liasse ou boîte contenant aucuns papiers des ambassades, *Correspondances, Mémoires et Instructions, Dépêches et Relations*. Ce ne sont que livres de chevalerie en compagnie de quelques bonnes chroniques<sup>2</sup>. Rien de plus pour la partie de l'histoire, et si parmi les titres qui y sont, il s'en rencontre un qui traite d'une ambassade, il se trouve que c'est de l'ambassade « aux Troyens en faveur d'Hélène », *Legatio ad Trojanos pro Helena* », mis à côté du « *Devisement du monde, ou Description historique des provinces et royaumes* » ou des « *Croniques des Papes depuis Monsieur Saint-Pierre jusques au pape Jehan XXII!* » Et de même en l'inventaire des livres de la feue reine Catherine de Médicis, dressé au mois d'août de l'année 1589, en la maison de l'abbé de Bellebranche, son aumônier, par deux maîtres ordinaires de la Chambre des Comptes, les sieurs Jacques de Pleurs et Barnabé de Ceriziers? Nul titre, parmi tous ceux des manuscrits, qui révèle l'ombre même du plus petit recueil d'aucun de ces papiers d'État dont la feue dame avait eu dans les mains un si grand nombre, par goût, par nature, par devoir et esprit de régente fort politique. Ce n'était cependant

<sup>1</sup> Voir « *l'Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* », par LE PRINCE, édition augmentée par LOUIS PARIS, un volume in-12, Paris, 1856, — et l'important et bel ouvrage « *le Cabinet des Manuscrits* », par LÉOPOLD DELISLE, un fort volume in-4<sup>o</sup>, Paris, 1869.

<sup>2</sup> Voyez les catalogues originaux. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : Département des *Manuscrits* : (fonds des Catalogues.) Le catalogue de la *Bibliothèque du Roi* au château de Blois, dont l'*original manuscrit* est à Vienne, a été publié par M. MICHELAN. Celui de Fontainebleau, dressé sous Henri II par le calligraphe VEROSTIUS, est à la Bibliothèque Nationale, coté 2813.

pas que, sur les dangers d'une aussi étrange négligence touchant la formation de recueils si utiles, quelque bon esprit n'eût, dès longtemps déjà, sonné l'alarme ! Jean du Tillet, notre bon ancêtre en fait de recherches, dans une dédicace à Henri II, avait signalé cet abandon et en même temps ces dangers par une observation qui est tout une plainte :

« Les Instructions, Missives et autres Lettres concernant les affaires communément se perdent, sans être gardées pour le service des princes, comme il appartiendroit. Mais les héritiers, amis ou serviteurs de ceux qui en ont charge, s'emparent après le décès de ce qu'ils peuvent, combien que la moindre pièce en son temps serviroit <sup>1</sup>. »

Ne faut-il pas admirer ce dernier trait, qui est comme le cri d'un chercheur éploré sur les négligences du présent, causes de tant de pertes prévues pour l'avenir... « *Combien que la moindre pièce en son temps serviroit !* » C'est là tout un commentaire pour un mémoire touchant la matière que nous traitons, et ce pourrait être l'épigraphe de ce chapitre.

Toutefois la fortune voulut que, dans ces temps mêmes, il se soit rencontré des hommes épris d'une saine et intelligente curiosité pour la recherche et la conservation des papiers d'État ! Honneur à eux, car ils furent les sauveurs de ces bonnes choses. Ils ne sont pas nombreux, mais qu'importe ? L'exemple donné par l'un en faisait naître un autre. Le goût et la recherche de celui-ci amenait celui-là à ce goût et à cette recherche. Ils

<sup>1</sup> Ce cri d'alarme poussé par DU TILLET est très-heureusement rappelé par le savant éditeur de la « *Correspondance des Contrôleurs généraux* », M. A. M. DE BOISLISLE, dans le remarquable *Avant-propos* qu'il a rédigé pour cette grande publication. Tome 1<sup>er</sup>. Paris, Imprimerie Nationale, 1874. Volume in-4<sup>o</sup> de 695 pages.

aimaient les belles-lettres ; ils cultivaient le savoir ; ils formaient des recueils, une collection, un cabinet. Hurault de Boistaillé, qui était ambassadeur du Roi auprès des Vénitiens sous Charles IX, prit le goût des manuscrits dans cette résidence où florissaient les arts et les lettres, parmi les patriciens les plus dignes et par le mérite politique et par la culture de l'esprit. Il rapporta en France des manuscrits étrangers que, chez lui, il augmenta de papiers français dont beaucoup étaient *lettres* d'ambassadeurs, *mémoires* de secrétaires d'État, et autres écrits propres à enrichir un dépôt. Jean du Tillet, grand chercheur, grand rassembleur de titres, chartes, ordonnances, instructions, dépêches, auteur des « *Mémoires et Recherches contenant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'état des affaires de France* », eut ses adeptes.

Tous ses discours, ses avertissements, ses lettres dédicatoires sont assurément fort diffus et confus, mais il est rare qu'on n'y rencontre point quelque soudaine déclaration ingénieusement exprimée à l'honneur des travaux, labours et études historiques. Dans l'avant-propos de son « *Recueil des Rois de France, leur Couronne et Maison* », il pousse l'excès du soin jusqu'à vouloir montrer que la charge de former des recueils de documents relatifs aux Traités, Ordonnances et Police au temps du roi David et du roi Salomon était fort honorée ; que l'un des grands officiers chez les princes de Judée et Israël étoit celui qui avait la charge des commentaires, « *amplement écrits en volumes de chacun règne long-temps jà perdus par accidents fortuits* ». Josaphad, fils d'Ahilud, selon lui, fut l'un de ces grands officiers chargés du soin des documents d'État. C'est peut-être pousser le savoir un peu loin, et si nous le suivons sur ce chemin, c'est uniquement pour marquer la vivacité de ses intentions dans le louable but

d'inciter le Roi et ceux du Conseil à ne pas négliger ce qui déjà, selon lui, était en honneur aux époques bibliques. C'est dans ce même livre, dédié à Charles IX, qu'il rappelle ses plus beaux efforts comme chercheur et curieux : « Ayant, dit-il, à très-grand labeur et dépense visité depuis mon institution en mon office l'infinité des Registres de Vostre Parlement, recherché les librairies et tiltres de plusieurs églises de vostre royaume, et par permission du feu Roy vostre père (que Dieu absolve) eu l'entrée du Thrésor de vos Chartes et tout veu par son commandement... j'entrepris dresser par forme d'histoire et ordre des règnes toutes les querelles de ceste troisième lignée... »

Ces choses étaient excellentes à dire, car elles étaient propres à donner le goût et l'envie de les pratiquer. Son contemporain, l'un des plus savants hommes qui fussent, l'illustre Estienne Pasquier, auteur du livre « *les Recherches de la France* », met de l'honneur à dire en 1560 qu'il croit être le premier Français « *qui ait defriché plusieurs anciennetés obscures de la France.* » Malgré les temps si troublés par les guerres civiles, le goût de l'histoire ne se perdit point non plus que celui des recherches et de la curiosité pour les textes originaux. Ne fut-ce pas en 1569 que parurent les « *Mémoires de messire Martin Du Bellay, seigneur de Langey, contenant les discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trépas du roi François I<sup>er</sup> et quelques fragments des Ogdoades de messire Guillaume Du Bellay* » ? Il suffit d'ailleurs de consulter l'ouvrage publié par le Père Jacob sous le titre de « *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières qui ont esté et sont à présent dans le monde* », pour reconnaître qu'il ne manquait point, à l'époque même de tant de troubles nationaux et de guerres intestines, de notables fondateurs de collections

précieuses, d'intelligents *rassembleurs* de monuments écrits où les bonnes dépêches de différents ambassadeurs du Roi, les meilleures instructions des secrétaires d'État, étaient amplement représentées. Un conseiller à la ~~Chambre des Comptes~~, Pierre Pithou, se distingua surtout par ce goût et cette recherche, dès ses jeunes ans, et lorsqu'en 1597, il fut chargé d'assister les sieurs Pellerin et Laffilé pour l'évaluation des livres de la feue reine Catherine, il était connu pour avoir formé un des plus importants *Recueils de Papiers* concernant les Négociations accomplies depuis un siècle.

C'est le temps où Jacques-Auguste de Thou est maître de la Librairie du Roi, qui, de Fontainebleau, après avoir reçu quelques coups de la part des ligueurs et gens de désordre, est apportée à Paris, et installée sous l'œil du Roi, pacificateur des partis divisés, restaurateur de tout l'honneur français. A divers signes, on sent que le respect pour les livres se généralise, et le Parlement, où siègent des gens doctes, érudits, lettrés, curieux, amis du bon langage, énonce, le 25 janvier 1599, le bel arrêt par lequel il ordonne la réunion des livres et manuscrits de Catherine de Médicis aux livres du Roi. C'est de l'esprit de conservation et de progrès tout ensemble, admirablement placé. En dehors de sa bibliothèque royale qui devient celle de la France, le Roi a un *cabinet des livres* dans le Louvre, confié au S<sup>r</sup> de Chaumont, beau-frère du président de Bailleul, et bientôt à ses côtés nous lui verroûs le S<sup>r</sup> de Bagarris, « maître des cabinets, médailles et antiquités de Sa Majesté ». Ces temps virent aussi naître les deux frères Dupuy, et le S<sup>r</sup> Peiresc, et les Béthune et les Brienne que nous aurons à honorer d'une façon si particulière pour le soin, pour le goût, pour la passion qu'ils ont montrée au rassemblement, au recueil, à la préservation des vieux papiers de France, confidents

salutaires des affaires traitées pour les intérêts du royaume. Nous, leurs descendants, heureux devons-nous être qu'ils aient ainsi protesté contre la négligence et l'indifférence d'autrui ! Et quels sauveurs ne furent-ils pas en faisant œuvre de curieux et d'amateurs, en donnant libre cours à leur si sage passion ! Quand on considère toutes les pertes que, sans eux, l'histoire aurait peut-être encourues, on se prend à admirer les services qu'ils ont ainsi rendus avec la série de ces beaux et précieux recueils qui, plus tard légués au Roi ou acquis par lui, ont trouvé, pour leur très-noble abri, cette Bibliothèque où, dès le jour de leur entrée aussi bien qu'aujourd'hui encore, après des siècles, ils sont la fleur des manuscrits de France, pour son histoire politique et diplomatique jusqu'à la majorité de Louis XIV.

A cet égard, le premier fait à signaler est celui-ci. L'évêque de Chartres, Hurault de Chiverny, fils du chancelier de France, avait recueilli en 1599, à la mort de son père, tous les manuscrits rassemblés par lui, soit en raison du goût qu'il avait pour l'étude, soit pour le bien de sa charge<sup>1</sup>, ainsi que ceux d'un autre Hurault, seigneur de Boistaillé, son cousin, qui avait servi le roi Charles dans des ambassades. L'évêque meurt en 1622. Les anciens recueils du chancelier étaient connus pour être dans sa bibliothèque. La dispersion les menace par nécessité d'hoirie. Mais le 8 mars le « Conseil d'Etat » prononce cet honnête « arrest » par lequel tous les manuscrits de M. de Chartres seront portés à la Bibliothèque du Roi et le prix en sera

<sup>1</sup> ... « Lesquels estant, après la mort dudit chancelier, demeurés ès mains dudit sieur abbé de Pont-Levoy avec sa bibliothèque et *infinis autres excellents papiers...* » Voyez *Mémoires d'Etat de Mgr PHILIPPE HURAUT*, comte de Chiverny. (Édition de La Haye, 1720.)



payé à ses héritiers. Ce n'est pas une confiscation basée sur des considérants qu'une envie ou une jalousie éhontées auraient pu dicter, c'est un achat par intérêt d'État. Le considérant de « Messieurs du Conseil » est d'ailleurs fort beau...

« Et attendu qu'il importe au public et à l'honneur du Royaume que tel recueil de livres, dont aucuns sont originaux et *non encore imprimés*, ne soit dissipé pour ne passer en main étrangère, ains soit conservé à la postérité pour l'usage de ceux qui font profession de bonnes lettres...<sup>1</sup> »

Ainsi la Bibliothèque du Roi s'annonce dès lors comme le centre nouveau d'un genre de richesses, trésors et articles qu'elle avait jusqu'alors trop peu connus. Et cette même année où l'« arrêt du Conseil » que nous venons de signaler lui acquit les papiers du chancelier de Chiverny, Nicolas Rigaud et Pierre Dupuy, gardes en titre de la Librairie, sous François de Thou qui en était le « maître » depuis le mois de mai 1617, entreprirent la confection de son inventaire. On n'en connaissait pas d'autre depuis celui de 1544 fait à Fontainebleau. Le nouveau, celui même dont nous parlons, ne contient pas encore les divisions par genres, « *Belles-lettres, Histoire, Théologie* », qui sont des signes de richesses et d'abondance, mais les manuscrits d'État y sont cependant représentés par d'autres enseignes, moins ingénues que celles de « *la Fleur des Histoires finissant au Roy Charles VI, où est traitée l'Histoire de France* », ou encore « *Le premier volume de la Pouquechardière, contenant trois livres, commencé au déluge*

<sup>1</sup> Voir BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, département des *Manuscrits, Fonds latin*, n° 17174, et *Fonds Sérilly*, n° 429, folio 83, « *Historiens estans en la Bibliothèque du deffunt M. LE CHANCELIER DE CHIVERNY* », et *Fonds français*, n° 2624, fol. 30, et aussi *Nouvelles acquisitions*, n° 2035.

et fini à la venue de Brutus en Angleterre », ou l'*Histoire en vieil françois depuis Adam jusqu'aux Apôtres*, et « *Les quinze vertus que les Princes doivent avoir* ». On y voit, à côté du bon *Journal de Jean d'Authon* pour le règne de Louis XII, la « *Négociation entre l'empereur Charles-Quint et François I<sup>er</sup> en faveur des héritiers du connétable de Bourbon* », et « *Diverses ordonnances anciennes sur diverses matières tant pour la maison du Roi que autres* », et « *les Traités de Madrid et de Cambray, 1526-1529* », et les *Procès-verbaux des cartels de défi des Rois de France et d'Angleterre contre l'empereur Charles-Quint* », et les « *Arrests du Conseil privé du Roy*<sup>1</sup> ». C'est peu de chose, mais c'est un commencement, qui aura sa suite la plus brillante.

## IV

Regardons maintenant à d'autres faits plus particuliers aux affaires étrangères et aux documents qui les concernent. Le premier projet de règlement que nous connaissons est de la main du célèbre ministre et conseiller de Henri IV, auteur du livre admirable qu'il a si ingénieusement appelé « *Mémoires des sages et royales économies d'État, domestiques, politiques et militaires* d'HENRY LE GRAND... et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de MAXIMILIEN DE BÉTHUNE ». On peut dire, en effet, que Sully avait réfléchi et médité sur toutes choses pour le bien de l'administration du Royaume, et le

<sup>1</sup> Voyez le *Catalogue* manuscrit de 1622, en deux volumes, dont la reliure aux armes et chiffre de LOUIS XIII offre un élégant spécimen de l'époque. BIBLIOTH. NATIONALE, *Manuscrits*, Fonds latin, n° 10366.

règlement des Conseils, soit pour celui des Finances, soit pour celui d'État, soit pour celui de la Guerre, soit enfin pour celui des Affaires Étrangères, avait été l'objet le plus particulier de ses considérations<sup>1</sup>. Le projet pour régler le Conseil des Affaires Étrangères comporte plusieurs articles applicables à la matière des papiers des Négociations, et des recueils à former pour la conservation des textes des *Instructions*, des *Traités* et des *Conventions*. Sully, dont l'esprit essentiellement pratique ne dédaigne pas les plus menus détails lorsqu'il s'agit du bon ordre et de la prévoyance, formule ainsi ces articles si intéressants pour nous :

« ... Plus que les charges et instructions pour lesdits ambassadeurs soient proposées et résolues audit Conseil en présence de Leurs Majestez, icelles *mises par écrit* et enregistrées au *Registre secret* dudit Conseil dont le secrétaire des affaires étrangères aura la garde.

« ... Plus tous paquets et despèches venant des païs étrangers, soit des princes, républiques, ambassadeurs et agens françois et toutes autres sortes de personnes, seront aporiés tout fermés audit Conseil, auquel lieu ils seront ouverts et leus en présence du Roy, et pendant la lecture se fera un extrait des principaux points contenus en la despèche.

« ... Il sera commis deux secrétaires pour *faire recherche de tous les traitéz, accords, alliances et pactions* faites par la France avec toutes sortes de princes étrangers du plus longtemps qu'il se pourra, et de tout cela en sera dressé un *Registre* par ordre et selon la qualité des personnes, des païs et ensuite des années.

« ... Plus tous nouveaux traictés, accords, confédérations et alliances étrangères seront faictes ou renouvelées par le Roy, leues audit Conseil et enregistrées au *livre secret* du Roy. »

Ces règlements de Sully trouvèrent un obstacle à leur exécution dans les nouveaux mouvements qui se produi-

<sup>1</sup> Voyez l'ouvrage de M. PIERRE CLÉMENT, « *Portraits historiques* », Paris, Didier, 1855, in-8°.

sirent à la Cour et dans le Royaume, après la mort du plus grand protecteur et maître qu'ait jamais eu la France, nous voulons dire Henri IV. Cependant ils ne furent pas oubliés ni délaissés complètement. L'admirable esprit d'ordre de Sully fit un peu école, et laissa d'heureuses traces.

Armand Du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, arrive au secrétariat d'État en 1616. Il n'est encore que bien petit seigneur et maître ; néanmoins, par des intentions, par quelques actes qui le mettent hors des communs esprits, il justifie le dire d'un sien correspondant, un sieur de La Porte, qui, à la date du 15 février 1617, lui écrit ceci : « Monsieur, je ne sçay si je me doibs réjouir avec vous de la charge dont le Roy vous a honoré veu le temps qui court. Je sçay que Dieu vous a fait des grâces pour estre capable de plus grandes choses <sup>1</sup>... » Et de fait, M. l'évêque de Luçon, dès son entrée aux affaires, qui cette fois ne fut pas de durée, accuse un esprit d'ordre administratif fort remarquable par divers arrêtés avec des commentaires dont l'énoncé lui fait honneur. Ce fut peut-être sous son inspiration que fut rédigé l'utile article cité déjà par plusieurs historiens du ministère de la guerre à propos de ses archives.

« Il est à propos, dit-il, de faire des *extraits de mémoires* qui sont donnés pour les affaires du Roi ou pour les autres et retenir *mémoire* et *minute* de tout ce qui s'expédie, arrivant souvent que l'on a besoin, longtemps après l'expédition, d'un papier qui a été jugé alors inutile... Celui qui garde les papiers doit les mettre chacun avec ceux de même nature, et en si bon ordre qu'il en puisse répondre... <sup>2</sup> »

<sup>1</sup> Archives des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, série France, année 1617 volume 28.

<sup>2</sup> Voyez le Mémoire de M. TH. IUNG (officier d'état-major), sur « le

Si un tel article eût été étendu et appliqué alors à toutes les branches de l'administration des quatre secrétaires d'État, on peut être assuré que l'établissement d'archives politiques, financières et administratives en général eût été formé un demi-siècle plus tôt.

Ces précautions concernant les Papiers d'État s'étendirent peu à peu, et il est aisé d'en signaler diverses preuves à la même époque où le règlement pour la conservation des registres de la Guerre avait été rédigé. Pour la première fois, la vigilance royale se manifesta, quant aux dispositions à prendre pour ne pas laisser à l'abandon les papiers d'un des personnages dont on peut dire qu'ayant été secrétaires d'État, « ils ont vu, sçeu et cogneu les secrets de l'Etat, les conseils du Prince et les affaires du Royaume ». Messire Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy <sup>1</sup>, conseiller d'État, secrétaire des commandements des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, et qui n'était pas demeuré moins de cinquante-six ans au maniement des affaires du cabinet de France, principalement pour celles des pays étrangers, vint à mourir le mardi 12 décembre 1617, à Rouen, au voyage du Roi, qui y était venu tenir la séance des États. Arnauld d'Andilly, dans son *Journal*, nous fournit cette note intéressante :

« Le Roi ordonna qu'il serait fait un inventaire de tous les

*Dépt de la Guerre, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il peut être* » (Paris, J. Dumaine, 1872), et la « *Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants des provinces* », publiée par M. A. M. DE BOISLISLE, tome I<sup>er</sup>. Tout l'*Avant-propos* est à lire comme étant d'un très-grand intérêt et rempli d'informations précieuses. C'est un travail des mieux faits : précis, correct, très-sûr.

<sup>1</sup> Il a laissé des *Mémoires* qui, cinq ans après sa mort, en 1622, à

papiers de M. de Villeroy concernant les affaires d'Etat, et en chargea M. de Fleury, son neveu <sup>1</sup>. »

Cet *ordre du Roi*, dicté par un sentiment de prévoyance et de conservation pour les papiers des négociations, nous paraît être l'un des premiers qui ait été donné dans ce genre et à cet égard. Il ne s'agit pas ici de papiers saisis chez un homme d'État accusé de forfaiture, mais d'un personnage qui a servi dans les affaires du royaume et qui en a gardé par-devers lui toutes les preuves et pièces. Il meurt, et le Roi veut que ces preuves et pièces soient établies par un acte authentique. Il en commande l'inventaire. C'est le premier fait de telle nature que nous ont fourni nos investigations <sup>2</sup>.

L'année 1625 semble être un temps de grands essais pour tout asseoir dans l'administration. A tout moment, ce sont de beaux règlements. L'Evêque de Luçon est devenu *Monsieur le Cardinal*, et il laisse à toute heure des marques de ses projets pour tout établir. Le 11 février, c'est un « *Règlement pour Messieurs les Secrétaires d'Etat* » ; le 2 mai, c'est un « *Estat des entretenemens que le Roy veut*

Paris, sous le titre de « *Mémoires servant à l'histoire de notre temps* », ont été publiés par le Sr Du Mesnil-Basire, avocat du Roi en sa chambre des Comptes de Rouen. VILLEROY les avait adressés à M. de Bellièvre, chancelier de France, et au président Jeannin, pour être seuls témoins de ses actions et déportemens.

<sup>1</sup> *Journal inédit d'ARNAULD D'ANDILLY (1614-1620)*, publié et annoté par ACHILLE HALPHES. (Un volume in-8° ; Paris, Techener, 1857.)

<sup>2</sup> Il y a des inventaires antérieurs de papiers personnels, ordonnés par le Roi, mais ces inventaires ne sont pas spéciaux à des papiers de négociations et affaires étrangères. Voir par exemple, dans le volume n° 246 du *Fonds Brienne* (folio 66), la *Commission*, en date du 17 juin 1543, pour inventorier les papiers du Garde des sceaux DE MONTOLON, ainsi que ceux qui lui avaient été confiés après la retraite du CHANCELIER POYET, et pour les remettre à son successeur ERNAULT DE CHEMANS.

et ordonne estre payez aux ambassadeurs, agens, » etc. En octobre, c'est un projet pour l'établissement du Conseil, et dans le même temps, un « Règlement pour toutes les affaires du Royaume tant ecclésiastiques que séculières ». Les affaires étrangères trouvent aussi leur compte tout spécial dans le nouveau règlement du 11 mars 1626 « entre les secrétaires d'Etat ». C'est de ce règlement qu'à proprement parler on pourrait faire dater l'établissement véritable du ministère<sup>1</sup>. M. le Cardinal faisait aussi recueillir à cette époque des textes précieux de la diplomatie française. Arnauld d'Andilly eut charge de classer les *Instructions*, les *Dépêches* relatives aux ambassades et missions<sup>2</sup>. Et c'est manifestement d'après les diverses difficultés que Richelieu reconnut exister alors pour réussir à la formation de ces recueils utiles, qu'il présenta le beau règlement pour « LA CONSERVATION DES ACTES PRINCIPAUX QUI AVAIENT RAPPORT A LA COURONNE ET A LA MAISON DU ROI », le 23 septembre 1628. Rien de mieux pensé, de mieux dicté, de plus fécond en garanties pour la sûreté future des papiers d'État et surtout de ceux des négociations et affaires avec les pays étrangers. En voici le texte en son intégrité :

« Le Roy voulant pourvoir au bon ordre des affaires de son Estat et faire que ceux qui y seront employez aient une entière

<sup>1</sup> « Règlement fait en l'année 1626, le 11 mars, à Paris, afin de remettre tous les pais estrangers en une main. » Raimond Phélypeaux, seigneur d'Herbault, et de la Vrillière, secrétaire d'État, eut tous les pays étrangers et les affaires générales du Languedoc avec la Guyenne, Brouage, Aunis, la Rochelle, Toulouse, Bordeaux et Béziers. Les *Minutes* de sa correspondance de 1624 à 1627 sont aux ARCHIVES NATIONALES, K bis, numéros 1339 à 1369.

<sup>2</sup> Voyez son *Journal* déjà cité, publié par ACHILLE HALPHEN. Je trouve aussi fort à propos dans mes notes : « Le cardinal de Richelieu n'épargnait rien pour avoir des gens qui fussent capables de lui donner des extraits.

cognoissance des choses qui le concernent, tant au regard des étrangers que de ceux de son royaume, et puissent, par ce moyen, conserver plus assurément les droits et avantages de sa couronne; considérant que les *Actes* de ses affaires, demeurant ès mains de ceux qui les reçoivent, se confondent parmy les papiers des familles particulières, en cette sorte que la mémoire s'en perd au grand préjudice de son Estat, a ordonné et ordonne qu'il sera tenu REGISTRE, par celui des ministres de son Estat que Sa Majesté ordonnera, dans lequel seront enregistrés tous les *Traittés, Lettres, Accords et Actes de paix, trêves, mariages, alliances, négociations, reconnoissances, concessions et autres de quelque nature que ce soit*, concernant son Estat et affaires passez avec les princes, potentats, seigneuries, communautés et les particuliers, tant de dedans que dehors le royaume; et qu'il sera fait une exacte recherche des *Actes* de mesme nature qui se sont passez par cy-devant, lesquels seront enregistrés dans un autre *Registre* séparé, et que les *originaux de ces actes, tant du passé que de l'avenir*, seront portez au TRÉSOR DES CHARTES, et adjoutés à l'inventaire d'iceluy. Enjoignant Sa Majesté aux Chanceliers et Gardes des sceaux présens et à venir de tenir la main à l'exécution du présent arrest. Faict au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu au camp devant la Rochelle le 23 septembre 1628 <sup>1</sup>. »

Si cet important règlement avait reçu son exécution absolue, il n'y eût pas eu un papier d'État de France, — quelque branche d'administration qu'il regardât, — qui n'eût pas été joint au portefeuille ou à l'enveloppe destinés à le conserver. Et le « Trésor des Chartes », loin d'être arrêté dans son développement, fût devenu l'unique et

Il avait chargé Arnaud d'Andilly et Deageant de lui fournir des relations sur toutes les affaires dans lesquelles ils avaient été employez, et le maréchal d'Estrées, qui avait eu beaucoup de part au gouvernement sous la régence de Marie de Médicis, lui avait payé le même tribut. »

<sup>1</sup> Document publié par M. AVENEL dans l'important recueil qu'il a formé de la « *Correspondance du CARDINAL DE RICHELIEU* » et tiré des *Archives des AFFAIRES ÉTRANGÈRES*, série France, 1628, volume 46, folio 216 (minute).



admirable dépôt — il aurait toujours dû l'être — de tous les papiers à consulter sur les affaires du Royaume, source intarissable de mémoires à dresser, d'informations à trouver, de connaissances à acquérir. Il est à regretter que ce judicieux et prudent décret du 23 septembre 1628 soit demeuré sur son beau dire, car l'exécution paraît en avoir été nulle. On ne s'explique pas qu'après avoir aussi bien parlé sur la matière, on n'ait point ensuite agi selon les heureuses considérations qui y sont énoncées. Monsieur le Cardinal ne manquait cependant pas d'occasions, dans le tumulte de ses affaires, pour reconnaître l'urgence et la nécessité d'avoir sous la main les papiers historiques. Dans les lettres de tel ou tel de ses secrétaires, combien de fois ne voit-on pas mentionnés des *Mémoires* que le Cardinal demande et qu'il faut aller querir chez les Dupuy et les Godefroy, qui, sans doute, en leur qualité bien connue de collectionneurs de pièces d'État de toute nature, pouvaient bien avoir celles dont son Éminence avait besoin <sup>1</sup>.

Néanmoins, le goût administratif pour la conservation des papiers et pour leur rassemblement se marque fréquemment alors par des règlements et des édits. Un édit daté de mars 1631 promet l'établissement au Louvre d'un dépôt pour les *Registres des Finances*, pour les *Registres de la Chancellerie*, pour les *Registres du Conseil*, et, en 1632, c'est la première fois que dans « l'*Estat général des gages* » nous trouvons cette mention : « *Au sieur Petit, garde des roolles et registres de la Chancellerie...* », et cette autre : « *Pour les gages du garde des sacs et papiers du Conseil*

<sup>1</sup> Voir entre autres les lettres du S<sup>r</sup> DE BULLION, du 29 décembre 1631, où il parle de MM. DUPUY et GODEFROY qui lui ont promis les papiers que M. LE CARDINAL recherche, relativement à la protection de Metz. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, série France.

*privé...* » Que le tout ait dès lors été bien établi et que le personnel désigné ait eu à remplir ses fonctions, c'est chose dont il est fort permis de douter, mais des intentions si formellement exprimées sont choses que l'historien doit signaler, comme étant les marques certaines de résultats prochains. Toutefois il n'y a point encore de garde spécial « des sacs et papiers des affaires étrangères », et rien moins que l'espace de près d'un siècle nous sépare encore du jour où le marquis de Torcy en établit le dépôt par un acte formel et où le sieur de Saint-Prez fut désigné pour en être le premier garde. Un fait curieux à constater, c'est que le cardinal de Richelieu lui-même, bien loin de se rendre, pour son propre compte, aux recommandations qu'il avait édictées le 23 septembre 1628 contre l'inconvénient de laisser aux mains des familles les papiers ministériels, fut tout le premier à y contrevenir. Madame Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, sa nièce bien aimée, fut l'héritière de la plus grande partie de ses papiers et recueils manuscrits. Or qu'était-ce que les papiers du Cardinal amassés pendant son imposant ministère de plus de vingt années, sinon les papiers de l'État et surtout ceux des Négociations? Ne s'était-il pas réservé la direction suprême des affaires étrangères? Son fidèle et dévoué Chavigny avait aussi formé des recueils où le détail et le secret des ambassades entraient pour la plus grande part. Plus tard, du reste, nous retrouverons les uns et les autres au Dépôt du Louvre, grâce à des mesures vigilantes de préservation que l'intérêt politique et historique rendit nécessaires; mais en somme, on peut et il faut constater qu'à la mort du Cardinal pas plus qu'à son avènement aux affaires, il n'y avait ni dépôt spécial ni centre formé pour y recueillir et conserver les pièces et les écrits d'État. C'est toujours vers les collections parti-

culières des grands amateurs et des curieux illustres, vers les Béthune, les Brienne, les Godefroy<sup>1</sup>, les Dupuy, qu'il se faut porter pour constater la sauvegarde de ces choses précieuses. La Bibliothèque du Roi elle-même, de plus en plus florissante, n'est pas encore pourvue, sous ce rapport, à l'égal du moindre curieux et amateur de documents historiques.

En 1645, au mois de juin, sous le ministère du Mazarin, en pleine minorité du Roi, il fut fait un nouvel inventaire de la « Librairie », comme on l'appelait encore. Enlevée du cloître des Cordeliers, où elle avait été portée sous Henri IV, après avoir occupé pendant quelques années le collège de Clermont rendu vide par l'expulsion des Jésuites, elle avait été installée dans une maison de la rue de la Harpe qui était aux Religieux de Saint-Cosme. Jérôme Bignon, le premier de ceux de cette docte dynastie, en avait été nommé « maître » par brevet et lettres patentes du 25 octobre 1642, et les deux frères Dupuy (Pierre et Jacques) en étaient les « gardes » depuis la démission de Nicolas Rigault, retiré à Metz. L'*Inventaire* de 1645 fut leur ouvrage; les manuscrits nouveaux se montaient à quinze cent trente-deux, parmi lesquels l'histoire des négociations trouve encore bien peu son compte.

Il y avait eu quelques acquisitions nouvelles, mais qu'étaient-elles à côté des biens futurs, fort prochains d'ailleurs, puisque dans un espace de vingt années à peine, la « Librairie » du Roi devait s'enrichir de trésors dont on

<sup>1</sup> La mention de ce nom illustre me procure l'occasion heureuse de citer et recommander le juste hommage récemment rendu à ses savants ancêtres par le marquis DE GODEFROY-MENILGLAISE, sous la forme d'un bon livre : « *Les savants Godefroy. Mémoires d'une famille pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles* ». (Paris, Didier, 1873, 1 volume in-8° de 420 pages.)

peut dire qu'après des siècles, présentement même, l'éclat, l'utilité, les services, sont durables et sans cesse appréciés? Il faut faire plus que de les mentionner, il faut les célébrer.

## V

Au mois de janvier 1628, mourut le vieux Antoine de Loménie de Brienne. C'est un grand nom pour nous : l'homme a formé un grand recueil, lequel, avec celui de Béthune son contemporain, est le répertoire le plus complet des papiers d'État de l'ancienne France. Secrétaire du roi Henri pour les affaires dès l'année 1606, il avait continué dans l'exercice de sa charge sous la régence de Marie et sous Louis XIII. Il avait été plus à même qu'aucun des secrétaires d'État de bien connaître toutes les affaires et celles les plus secrètes. Sous le roi Henri, « il recevoit le soir tous les papiers qui étoient dans les poches du Roy, faisoit des liasses séparées de ceux qu'il plaisoit à Sa Majesté de renvoyer à ses ministres, enfermoit les autres dans un des coffres de la chambre dont il gardait la clef, couchoit dans le cabinet du Roy et le suivoit partout... » Ce fut sous Louis XIII qu'il commença de former son utile recueil. L'un des gardes de la « Librairie » l'avait aidé dans ses recherches et avait dirigé Vallier, son principal copiste, qui travaillait sous Vivot, son premier commis. Cette collection, précieuse pour le genre de pièces qu'elle contenait, « utiles aux hommes qui voulaient étudier soit *les affaires étrangères*, soit l'administration intérieure du royaume », formait en l'état où il la légua à son fils Henri-Auguste de Loménie, qui fut aussi ministre, *trois cent cinquante-huit*

volumes d'une bonne et sévère reliure incarnat, ouvrage de Le Gascon. M. le Cardinal en connaissait le prix, l'intérêt et l'utilité. Plus d'une fois M. de Chavigny et le Père Joseph, qui avaient la main aux affaires étrangères, Charpentier le secrétaire, y avaient dû recourir, soit pour y trouver telles *instructions*, telles *dépêches*, tels *mémoires*, telles *expéditions de secrétairerie*. C'était, selon lui, chose nécessaire à la direction des affaires, principalement celles que l'on avait à traiter avec les pays étrangers. Il lui fut facile de persuader l'héritier du recueil de le céder au Roi, et dans le même temps que Henri-Auguste de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, comte de Brienne, y avait consenti, il s'était réservé la faculté de faire transcrire les volumes qui lui avaient paru les plus utiles et les plus intéressants. Nul n'a mieux célébré ce recueil que le Père Senault, lorsqu'étant supérieur de la Congrégation de Saint-Magloire, en 1667, il eut à prononcer l'oraison funèbre du fils d'Antoine de Loménie, de ce comte de Brienne qui s'était rendu si illustre dans les négociations d'abord et dans le ministère ensuite. « Quand il fut de retour en France, dit l'Oratorien, il entra dans une seconde école où il fit bien d'autres progrès qu'il n'avoit fait dans ses voyages. Car Monseigneur son père voulut estre luy-mesme son maistre, luy enseigner tous les secrets de son art et en former un grand ministre d'Etat. Il luy apprit en peu de temps tout ce que l'expérience luy avoit appris en beaucoup d'années, et le mettant dans sa bibliothèque que l'on pouvoit appeler avec raison l'Académie des Politiques, « *il lui fit voir ces curieux manuscrits où sont contenus tous les mystères d'Etat : car elle estoit particulièrement composée de Traités, de Négociations, d'Ambassades, de Mémoires, d'Instructions, tant pour les ambassadeurs que pour les ministres,* » si bien que ce jeune homme qui n'avoit que dix-

huit ans, devint un des plus sages politiques de son temps<sup>1</sup>. » Voilà donc un fonds bien défini de papiers d'État des Négociations propres à consulter, bons informateurs, bons conseillers, conservateurs de traditions écrites, dans la secrétairerie du Cardinal premier ministre, d'où il passa dans celle du successeur, Cardinal, premier ministre aussi, chez Mazarin. Mais à l'époque de la seconde Fronde, alors que « l'Éminentissime » dut fuir pour la seconde fois devant le peuple de Paris aidé de messeigneurs les princes du sang, et que tous ses biens meubles furent malmenés et dispersés, sa bibliothèque courut les plus sérieux dangers. Or, dans la grande galerie du palais Mazarin, « où estoit toute l'histoire tant ecclésiastique que profane, tant universelle que particulière de toutes les nations », étaient aussi les « trois cent cinquante volumes manuscrits in-folio reliez en maroquin incarnat et recueillis par M. de Loménie »<sup>2</sup>. La Cour, alors éloignée, presque errante même, pensa cependant au salut de la collection Brienne. On trouve, à la date du 7 janvier 1652, signé à Poitiers, l'« ORDRE DU ROI » dont la teneur, adressée au Procureur général du Parlement de Paris, nous a été conservée par le S<sup>r</sup> de Clairambault :

## DE PAR LE ROY.

« Notre ami et féal; ayant eu avis qu'il avoit este ordonne par Arrest de Notre Court de Parlement que les livres de la Bibliothèque de notre cousin le cardinal Mazarin seroient vendus, il pourroit arriver que contre mes intentions on procederoit à la dite vente et dautant qu'il y a dans la dite Bibliothèque plusieurs cartes geographiques, ensemble quatre cens volumes ou environ manuscrits marqués de l'escu des armes du S<sup>r</sup> Conte de

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Fonds de l'Ordre du Saint-Esprit, article de BRIENNE.

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Fonds latin, n° 11926, folio 354.

Brienne, secrétaire d'Etat et de nos commandemens, qui nous appartenoient, Nous vous Mandons et Ordonnons expressément de faire retirer de la dite Bibliothèque les dits cartes ou manuscrits, de les faire transporter au logis du S<sup>r</sup> Conte de Brienne auquel nous en avons confié la garde jusqu'à ce que autrement par Nous il en ayt este Ordonné, sy ny fait faute, car tel est nostre plaisir. Donné à Poitiers le viii<sup>e</sup> jour de janvier 1652 »<sup>1</sup>.

Le « plaisir » du Roi fut écouté, car le « fonds Brienne » ne fut point confondu avec les autres manuscrits *Mazarin*, et dix ans plus tard, Colbert, qui avait eu ce fonds précieux dans les mains, le fit porter à la Bibliothèque du Roi. Il en fut fait différents inventaires, les uns de tous les volumes sans distinction de matières, les autres de différentes indications spéciales ; ainsi le volume formé par Dupuy des « *Mémoires des Instructions contenues aux livres de Monsieur de Lomenie* »<sup>2</sup>. » Ce n'étaient que matières d'État, choses de négociations, papiers d'ambassade, ainsi les « *Instructions pour ambassadeurs en Angleterre, à Rome* », etc. ; les « *Négociations du mariage projeté entre le duc d'Anjou d'abord et d'Alençon ensuite avec la reine Élisabeth* » ; les *Dépêches* des de Maisse, des Lomenie, des Harlay de Beaumont, des La Boderie, Blainville, Saint-Sulpice, Fourquevaux, Noailles, Buzenval, Pisani, Marquemont et autres, tous ambassadeurs, qui à Londres, qui en Hollande, qui en Espagne, à Rome, aux Cantons suisses, etc., et quantités de *Mémoires* dressés par les plus habiles du Cabinet sur les questions que les circonstances politiques y présentaient<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits, Mélanges Clairambault*, n° 359.

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits, Fonds Dupuy*, n° 43.

<sup>3</sup> *Idem, ibidem*. Voir les divers *Catalogues et Inventaires, Fonds Dupuy*, n° 207 : « *Inventaire des livres de M. de Lomenie, secrétaire d'Etat.* » *Mélanges Clairambault*, n° 358 : *Inventaire Brienne, Fonds Bouhier*, n° 1 :

Les frères Dupuy, Pierre, conseiller d'État, et Jacques, prieur de Saint-Sauveur, étaient, de leur personne, chercheurs infatigables de pièces et de documents, et nul parmi les savants, pas même les Godefroy, ne les pouvait égaler soit par le flair, soit par le tact, soit même par le bonheur des rencontres. Gens de robe, ils avaient été nourris dans l'instruction et dans le goût des lettres. L'un aidant l'autre, les deux frères avaient formé une bibliothèque commune qui, lorsque mourut le second, le 17 novembre 1657, ne contenait pas moins de vingt mille volumes imprimés et douze cents manuscrits. Dès la jeunesse même de Louis XIII, ils avaient fait pacte d'amitié et de curiosité avec Nicolas Le Fèvre, précepteur du Roi et fort collectionneur de pièces d'État. De Thou, le président, les choyait. Ils s'étaient valu l'amitié des savants par une obligeance à renseigner qui ne faisait point défaut. Ce mot de Colbert à leur égard, dans une sienne lettre à Mazarin, est heureux et glorieux : « C'est par le moyen de la charge de gardes de la Biblio-

*Catalogue des matières contenues dans les 340 volumes du fonds Brienne, par G. Galland, 1644. Voici un simple extrait des titres empruntés à celui des Inventaires marqué 360-362 dans les Mélanges du sieur de Clairambault :*

*Estats de l'Église et Cour de Rome.*

*De la puissance du Pape.*

*Relations de Rome et de Venise.*

*Cérémonial de Rome du temps de Léon X.*

*Traitez de France avec les Papes.*

*Légation de M. de Nevers.*

*Ambassade de M. de Maisse à Venise.*

*Traitez entre l'Angleterre et l'empire Espagnol.*

*Négociations d'Angleterre.*

*Négociations de la paix de Vervins.*

*Ambassades en Espagne.*

*Négociations d'Allemagne.*

*Secrétaires d'Etat.*

*Instructions pour Rome, pour Italie, pour Venise, pour Lorraine, Angleterre, Hollande, Constantinople, Perse, Suisse et Grisons, etc., etc.*



*thèque du Roy, dit-il, que ces messieurs avoient acquis une très-grande réputation dans toute l'Europe et qu'ils avoient fait de leur maison l'abord de tous les savants et de tous les étrangers*<sup>1</sup>. » Non contents de chercher, d'amasser, de recueillir, ils écrivaient et rédigeaient sans cesse, et la partie la plus célèbre de leurs manuscrits, que depuis on a appelée glorieusement les *Mémoires de Messieurs Dupuy*, au nombre de sept cent soixante-dix-sept volumes, renfermait une masse considérable de documents originaux, de pièces détachées et de différents écrits concernant « matières d'État propres à faire connaître les circonstances les plus curieuses de notre histoire et celle des pays étrangers. » Ce fut au point qu'à la mort de Jacques Dupuy, survivant de son frère, en novembre 1656, leur collection si justement fameuse contenait :

LES TRAITÉS DE PAIX, ALLIANCES ET TRÈVES ENTRE LES ROIS DE FRANCE ET :

*Les Rois de Castille, les Rois d'Aragon et les Rois de Navarre ;  
 Les Ducs de Bourgogne ;  
 Les Empereurs d'Allemagne ;  
 Les Rois des Romains ;  
 Les Archiducs d'Autriche ;  
 Les Rois d'Espagne ;  
 Les Rois d'Angleterre et les Rois d'Ecosse ;  
 Les Ducs de Savoie ;  
 Les Hollandais ;  
 La Lorraine ;  
 Les Républiques ensemble ;  
 Les Cantons Suisses ;  
 Le Pape ;  
 Le Turc ;  
 Alger ;*

<sup>1</sup> *Lettres, Instructions et Mémoires de COLBERT. Lettre au cardinal Mazarin, du 12 novembre 1656.*

*Les Contrats de mariage des Rois et des Enfants de France ;*

*Les Contrats de mariage de la maison de Lorraine ;*

*Les Testaments des Rois, Reines de France, Princes et Princesses ;*

*Les Testaments de personnages tels que Ministres, Maréchaux, Ducs et Pairs ;*

*Les Etats des maisons des Rois, Reines, Princes et Princesses.*

Jacques, survivant de Pierre, légua au Roi pour sa bibliothèque les vingt mille imprimés et les trois cents manuscrits anciens que tous deux avaient réunis. C'était un fort beau legs que le Roi accepta par *Lettres patentes* enregistrées au Parlement le 7 avril 1657 ; mais le recueil des *Pièces, Titres et Mémoires* dont nous venons d'énumérer les séries d'État, ne fut point compris dans ce don. Il passa au second fils de Jacques-Auguste de Thou, fut acheté à sa vente par le président de Ménars, émigra ensuite chez les Jolly de Fleury, d'où il vint au Roi, pour l'ornement et l'honneur de la Bibliothèque royale<sup>1</sup>.

Sous le cardinal Mazarin apparaît Colbert, à qui l'Éminence, grand travailleur d'État, légua tous ses papiers, ceux des Négociations comme tous les autres se rattachant à son ministère. Chose étrange, il se trouva ainsi que les papiers des deux ministres qui avaient le plus écrit et le plus fait écrire jusqu'alors dans l'administration française, qui avaient le plus employé d'habiles et féconds négociateurs pour les traités, qui avaient élevé la politique française à la hauteur d'une science avec ses systèmes, ne restèrent point à l'État. Ceux de Richelieu — nous l'avons dit — furent chez madame d'Aiguillon, sa nièce ; ceux de Mazarin allèrent à Colbert, d'où chez Seignelay, comme héritage.

<sup>1</sup> Voyez sur ce dernier fait le numéro 3337 des « Papiers JOLY DE FLEURY ». (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*.) Voir aussi l'inventaire in-folio cité par M. de Fontette comme étant celui qui devait se trouver parmi les registres amassés par l'insatiable Clairambault.

## VI

Mais c'est maintenant qu'il faut parler des deux Béthune, car ce fut en ces temps, sous Mazarin et Colbert, peu de temps après le grand legs de Dupuy au Roi, qu'Hippolyte de Béthune, fils du comte Philippe, fit hommage de son imposante collection de papiers d'État. Nul n'avait encore été plus heureux amateur. Les circonstances les avaient secondés autant que leur goût les avait dirigés. Héritiers de Sully, que n'avaient-ils pu avoir de ce côté, en fait de lettres et dépêches amassées chez ce grand homme qui fut comme un premier ministre? Tout leur servit pour mener à bien un si beau recueil : la parenté, le goût, l'instinct, les voyages. Nul n'ignorait quelle flamme échauffait leur esprit et quelle passion les poussait à la recherche d'une lettre, d'un billet de Roi à Roi, de prince à ministre, de ministre à ambassadeur et réciproquement. Ils avaient eux-mêmes servi dans les ambassades ; on les voit en mission importante à Rome, au Duc de Savoie, à tous les Princes d'Italie, aux Princes des États allemands, et chez l'Empereur. Certes, le recueil des Loménie de Brienne était une fort bonne et utile chose ; mais qu'était-il, comparé au recueil de ces Béthune? Nombre des volumes, beauté et soin des reliures, qualités et savoir dans l'arrangement des pièces, originalité, importance, valeur intrinsèque, choix du document, tout contribuait à la splendeur et à la rareté de la collection. Jamais encore, dans les annales de la curiosité en France et dans le monde entier, — pourrions-nous dire,

— il ne s'est vu collection plus belle, plus ample, mieux formée, plus précieuse et en même temps plus utile, et il ne se peut imaginer quel don plus magnifique et plus national l'un des sujets et serviteurs du Roi, c'est-à-dire de la France, aurait pu lui faire. Aussi, dans les *Lettres d'Acceptation* du don fait à Louis XIV, enregistrées au mois de décembre de l'an de grâce 1663, n'est-ce point sans un contentement d'esprit tout particulier qu'on lit cette appréciation très-noble :

« Ce présent est d'autant plus digne d'un grand monarque qu'il y peut trouver de quoy satisfaire son esprit et sa curiosité dans la connaissance generale et particulière des affaires de son royaume, puisqu'il contient en plus de deux mil volumes originaux, tous les secrets de l'Etat et de la politique, depuis quatre cens tant d'années... »

« Comme c'est une recherche et un travail de soixante-dix ans, bien avancé par le père, amplifié et achevé par le fils et que la rareté et dignité des matières dont il est rempli a donné subject aux princes estrangers de luy en faire proposer le transport hors le Royaume avec des avantages que... il a cru aussi qu'un ouvrage de cette nature et de cette importance devoit être conservé en son entier, et que pour empescher qu'après sa mort, il ne fût divisé par ses héritiers, ces manuscrits devoient estre mys et incorporez aux autres pièces rares de nostre couronne... Ces nobles sentimens estans des effets du zèle qu'il a pour nous et pour perpetuer le nom qu'il porte, nous avons cru ne pouvoir luy donner une plus particulière marque de notre bienveillance qu'en approuvant et recevant ce qu'il désire, sans neantmoins avoir voulu consentir à la résolution qu'il a prise et dont il nous avoit instamment supplié, de faire oster de ses volumes manuscrits les armes de sa maison pour y faire mettre les nostres... Nous pour ces causes... avons accepté et acceptons de bon coeur le present qu'il nous a fait des *manuscrits originaux* en 2,000 volumes et plus... <sup>1</sup>, dont ledit sieur comte de

<sup>1</sup> HIPPOLYTE DE BÉTHUNE, comte de Selles, dit LE COMTE DE BÉTHUNE

Béthune s'est obligé de nous fournir les *inventaires* en forme dans un an, pour estre le tout incorporé et mis scavoir : les *volumes manuscrits* en la garde de qui il nous plaira ordonner... pour nous repondre et pour nous les représenter toutes les fois que nous leur commanderons, sans que rien en puisse estre osté, vendu ny donné par nous et nos successeurs pour quelque cause que ce puisse estre, attendu que nous les déclarons de la nature des autres meubles de notre couronne et que nous ne les avons acceptés qu'à cette condition...<sup>1</sup>. Donné à Paris au mois de décembre de l'an de grâce 1663. »

On ne pouvait mieux parler. On ne pouvait mieux honorer ce présent si royal. Colbert, sans doute, a écrit ou dicté cette belle lettre d'acceptation. C'est de l'éloquence hautement justifiée par l'objet qui l'inspirait. Et de fait, ce fut le fleuron de la Bibliothèque du Roi pour la partie de l'histoire des négociations de France, autant que de celle des affaires intérieures. L'auteur des « *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny* » fut un des premiers qui en fit un docte usage pour ses savantes recherches, et il dit que parmi les rares et uniques manuscrits de la Bibliothèque du Comte de Béthune, il y a mille volumes de lettres originales de la plupart des Rois, Reines, Princes et Princesses et Républiques de l'Europe, leurs grands officiers et ministres d'État, des Négociations, des Traités de paix, d'alliances, Instructions d'ambassadeurs et autres pièces curieuses desquelles on peut tirer la connaissance de l'histoire, depuis l'an 1300 jusqu'à présent. L'érudit

chevalier des ordres, de la promotion du 31 décembre 1661, chevalier d'honneur de la Reine, et fils de PHILIPPE DE BÉTHUNE, comte de Selles Charost, bailli de Mantes et de Meulan, ambassadeur en Italie, en Allemagne et en Angleterre, avait joint aux *recueils des manuscrits* offerts au Roi « des tableaux originaux et crayons des plus excellents peintres d'Italie et de France anciens et modernes, des statues et des bustes antiques de marbre et de bronze. »

abbé de Villeloin, Michel de Marolles, avait amplement fourni aux richesses du recueil pour la partie qui nous occupe, et voici son témoignage :

« J'avois recueilli avec grand soin plusieurs lettres et négociations avec divers extraits, copies et mémoires concernant les curiosités de l'histoire de France qui ont passé depuis, dans le cabinet du Roi, par les mains du feu comte de Béthune qui les avoit passionnément souhaités. »

Les papiers des ambassades y sont si nombreux tant en *Instructions* qu'en *Dépêches* et *Relations*, qu'en *Lettres de créance* et de *rappel*, en particularités diplomatiques et en tous écrits qui s'y peuvent rattacher, que ce ne serait point trop dire de cette collection qu'elle est à elle seule le DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FRANCE depuis les premiers temps où s'est marquée l'action de sa diplomatie jusqu'à la fin de la seconde Fronde. Lorsqu'en 1682, l'un des commis de la Bibliothèque du Roi, plus spécialement chargé des *manuscripts*, en dressa un inventaire sommaire, il put ainsi répartir par règne les richesses historiques et diplomatiques de ce grand et magnifique recueil formé par Philippe et Hippolyte de Béthune :

Depuis PHILIPPE DE VALOIS jusqu'à LOUIS XI,	<i>Sept</i> volumes.
Pour le règne de LOUIS XI,	<i>Vingt-neuf</i> volumes.
— de CHARLES VIII,	<i>Sept</i> volumes.
— de LOUIS XII,	<i>Onze</i> volumes.
— de FRANÇOIS I <sup>er</sup> ,	<i>Cent soixante</i> volumes.
— de HENRI II,	<i>Cinquante-cinq</i> volumes.
— de FRANÇOIS II,	<i>Quatre</i> volumes.
— de CHARLES IX,	<i>Cent</i> volumes.
— de HENRI III,	<i>Cent cinquante-quatre</i> volumes.
— de HENRI IV,	<i>Deux cent-dix</i> volumes.
— de LOUIS XIII,	<i>Cinquante-trois</i> volumes.

*Mémoires copiés pour servir  
à l'histoire du règne de  
LOUIS XIII, Cent quarante-quatre volumes.*

*Mémoires copiés se rappor-  
tant à l'histoire de la mino-  
rité de LOUIS XIV, Neuf volumes.*

De son côté, Colbert, si bien secondé dans ses entreprises d'homme de goût, si ambitieux de tout réunir en fait de curiosités, si glorieux de ces glorieuses richesses en livres, en manuscrits, en papiers de science et d'État, donna alors une impulsion extraordinaire aux recherches en matières historiques, littéraires et administratives. Rien de plus noble à voir et à considérer que l'influence heureuse de ce grand homme vraiment grand par les pensées, les projets, les desseins, les œuvres, et pour toutes choses qui n'étaient pas celles de l'intrigue, valant vingt fois son maître Mazarin, lequel trouvait bon de dire, quand il ne réussissait pas, « qu'il ne disposait pas de la volonté de Dieu pour assurer toujours de bons succès à la France. » Il faut avoir lu pièce à pièce, page par page, toute la correspondance de Colbert, pour se rendre un compte exact du bien que cet homme a fait au Royaume, en toutes les parties du gouvernement et dans tout le détail de l'administration. Il semble qu'il soit un instrument admirable de civilisation pour l'esprit public. C'est l'homme d'État par excellence. Son influence régulatrice et conservatrice s'étend partout et à tout. Et c'est plaisir de voir, au chapitre seul des affaires historiques et littéraires qui nous occupent, quels encouragements il sait donner<sup>1</sup>. Sa

<sup>1</sup> Voyez dans le tome V de sa *Correspondance*, publiée par M. PIERRE CLÉMENT, tout le détail des pensions aux lettrés, érudits et savants. La partie de l'histoire y est amplement représentée. On y trouve entre autres les indications suivantes :

bibliothèque personnelle est en quelque sorte publique<sup>1</sup> ; le prêt des livres et des manuscrits aux érudits est organisé<sup>2</sup>, Baluze y préside, et de tous côtés ce sont gens envoyés au dehors, dans les abbayes, dans les provinces, aussi dans les pays lointains, pour informer et recueillir. Ses missionnaires ont pour instruction principale de rassembler autant qu'il est possible tous les vieux actes et titres pouvant servir à une histoire générale de la France dont il avait conçu le plan, avec le conseil des hommes les plus érudits de son temps. Et de quels éloges ne pas le combler pour le sentiment qui lui a dicté la lettre du 19 juin 1683, à tous les Intendants, pour les engager et exciter à faire composer l'histoire des provinces qu'ils administrent ?

Les papiers d'État des négociations proprement dites

*Au S<sup>r</sup> DE SAINTE-MARTHE, en considération de la connoissance qu'il a dans l'histoire.*

*Au S<sup>r</sup> LE LABOUREUR, fort versé dans l'histoire, chronologie et généalogie.*

*Au S<sup>r</sup> GODEFROY, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire et de son application aux recherches.*

*Au Père LE COINTE, en considération de son mérite et de la science qu'il a dans l'histoire.*

*Au Père CHIFFLET, pour une année de sa pension en considération des recueils historiques qu'il fait par ordonnance du 17 avril 1680.*

*Au S<sup>r</sup> CLAIRAMBAULT, en considération de son application à l'histoire généalogique.*

*Au S<sup>r</sup> MEZERAI, en considération de son application à l'histoire.*

*Au S<sup>r</sup> DE SAINT-RÉAL.*

*Au S<sup>r</sup> MICHAULT.*

*Au S<sup>r</sup> VION D'HÉROUVAL, en considération de son application à la recherche des anciens titres et manuscrits servant à l'histoire.*

<sup>1</sup> Dans une lettre à M. de Marle, intendant de Riom, le 29 novembre 1672, il dit :

*« Le plaisir de former ma bibliothèque estant presque le seul que je prenne dans le travail auquel la nécessité du service et les ordres du Roi veulent que je sois attaché... »*

A M. de Rignac, il écrit le 16 mars 1682 :

*... Et vous dire que comme je prends plaisir d'amasser des manuscrits dans ma bibliothèque pour les rendre utiles au public...*

<sup>2</sup> Voyez à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ; *Manuscrits*, le registre n° 9366 du « Fonds latin ».



furent loin d'être négligés par Colbert, bien qu'il n'eût pas dans ses mains la secrétairerie des affaires étrangères. N'avait-il pas d'ailleurs tout à lui les papiers considérables du cardinal Mazarin que le S<sup>r</sup> de Carcavi<sup>1</sup>, très-intelligent bibliothécaire, fut chargé de mettre en ordre? Quoi de plus instructif que les très-curieux rapports de ce dernier à Colbert sur les papiers de Mazarin relatifs aux Ambassades et aux Négociations, amassés, réunis et conservés depuis la mort d'Armand, cardinal de Richelieu, jusqu'à celle de « l'Éminentissime » ? Ce fut un travail excellent, présenté sous forme de mémoire consultatif, d'abord : « *Mémoire concernant l'ordre que je m'estois proposé pour ranger les papiers de Monseigneur* »<sup>2</sup>, » lequel fut suivi des deux *Rapports* du 22 février 1666 et du 25 janvier 1667, qui sont le plus lucide exposé de tous les papiers d'État du Mazarin répartis en documents d'affaires concernant la Lorraine et le Luxembourg, les Flandres, la Catalogne, Munster, l'Allemagne, les royaumes du Nord, les Suisses, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie. Colbert avait approuvé le premier mémoire par cette apostille : « *Il n'y a rien à réformer au contenu de ce mémoire* »<sup>3</sup>, et les deux autres rapports avaient eu pour leur part cet éloge capital : « *Il ne se peut rien de plus satisfaisant pour moi que de voir ce prodigieux travail fait par M. de*

<sup>1</sup> PIERRE CARCAVI, originaire de Toulouse, où il avait été nommé conseiller au Parlement. Il fut indiqué à COLBERT par l'abbé de Bourzeis, qui avait su reconnaître en lui des qualités parfaites pour agir fort convenablement en sous-ordre. Conseiller au Grand Conseil en 1637, il avait quitté sa charge, « s'était livré à la recherche des livres rares, et était devenu le plus habile homme en ce genre qu'il y eût à Paris. » C'est le dire de LE PRINCE, auteur de l'« *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* ». Voyez l'édition donnée par M. Louis Paris, page 45. In-18, Paris, 1856.

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Fonds latin, n° 9364, pages 129 à 134.

<sup>3</sup> *Idem*, *ibidem*. Mémoire du 12 février 1666. Fonds latin, n° 9363, pages 1 à 8.

*Carcavy.* » Nous les retrouverons à l'article de l'entrée des *Papiers de Mazarin* au Dépôt des Affaires étrangères, lorsqu'en 1732 ils furent acquis par le Roi à l'héritier de Colbert, grâce à la bonne volonté du cardinal de Fleury, premier ministre, et à l'esprit libéral du comte de Maurepas, ministre de la maison. Parmi les recueils non moins précieux formés par Colbert, en matière de négociations, fut aussi celui qui est aujourd'hui connu sous le nom des « *Cinq cents* », si considérablement fourni de matériaux diplomatiques. Il lui en était présenté de différentes parts. On aidait à ses recueils. Voyez le document de 1666, qui montre Scévole de Sainte-Marthe apportant « *plusieurs liasses de lettres du feu Roi et de ses ministres, toutes originales, qui regardaient l'ambassade d'Angleterre du feu maréchal d'Effiat... le tout accompagné de plusieurs écritures curieuses et ayant relation à ces négociations* » <sup>1</sup>.

La Bibliothèque du Roi ne pouvait que gagner aussi à dépendre d'un ministre tel que l'était Colbert. Il y eut la haute main comme surintendant des bâtiments, et lui fit quitter le lieu trop étroit qu'elle occupait dans la rue de la Harpe, pour l'installer plus noblement dans un petit hôtel de la rue Vivienne fort proche de sa demeure. Elle s'augmenta sans cesse de papiers concernant l'histoire et la diplomatie. Lisez le beau et grand travail de M. Léopold Delisle, « *le Cabinet des Manuscrits* », pour vous convaincre des acquisitions qu'elle fit alors de tant de pièces d'État fugitives, dont la collection et la communication devaient faire un jour les délices des historiens. Les registres touchant les ambassades qu'avait réunis

<sup>1</sup> *Lettres, Instructions et Mémoires de COLBERT.* Tome V, page 509.

dans sa bibliothèque le feu S<sup>r</sup> de Villiers-Hotmann, lui arrivent; ceux du S<sup>r</sup> Dufresne, qu'avait eus Fouquet, sont acquis pour elle<sup>1</sup>. Peu de temps auparavant, à la mort de Monsieur d'Orléans, de Gaston, frère du Roi, le 16 mars 1660, Colbert avait écrit à Mazarin : « L'on m'a donné avis que feu Son Altesse Royale avoit donné ses livres au Roy. En ce cas, je supplie Votre Éminence d'ordonner qu'ils soient mis *dans la bibliothèque de Sa Majesté, qui est leur véritable place.* » Les copies pratiquées en Flandre par Godefroy lui sont adressées. A part quelques bibliothèques encore de présidents au Parlement, telles que celles si remarquables des Harlay, des Séguier<sup>2</sup>, fort riches en papiers d'État concernant les ambassades et les négociations, elle est le centre, peut-on dire, l'asile unique des preuves de l'histoire diplomatique et politique de la France au seizième et au dix-septième siècle. On peut à cet égard en admirer le progrès, si l'on considère qu'après la mort de Colbert, M. de Louvois ayant la charge de surintendant, et par suite autorité sur la Bibliothèque, et le cas s'étant présenté d'acquérir les recueils des « *Ambassades, négociations, traités et conférences* » qui se trouvaient au nombre de *quatre cent vingt-quatre volumes* chez feu le chancelier Séguier, le garde chargé de l'examen du projet de cette acquisition fut à même d'apostiller ainsi en marge l'article des

<sup>1</sup> Pour de plus amples et de plus précis détails, nous renvoyons le curieux aux numéros 17172, 17174 des *Manuscrits* du Fonds latin de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE et à l'excellent ouvrage publié par M. LÉOPOLD DELISLE. Sur ces matières, il ne se peut rien lire de plus instructif que son livre.

<sup>2</sup> Voyez un intéressant ouvrage récemment publié : « *Le chancelier PIERRE SÉQUIER, second Protecteur de l'Académie française. Études sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et commensaux* », par RENÉ KERVILER (Paris, Didier, 1874). Un volume in-8° de 662 pages. Le chapitre VII du livre premier contient les détails sur la bibliothèque du Chancelier.

« *Manuscrits d'Affaires Étrangères* » : « *Les négociations les plus considérables se trouvent dans la Bibliothèque du Roy* »<sup>1</sup>. Ainsi, pour le passé de la France, avant Louis XIV, on peut dire qu'elle a les papiers des affaires traitées à l'extérieur, la suite non interrompue des principales ambassades, le secret de la confection des traités, tout le mot, l'histoire et les actes des Négociations, depuis le temps environ où Louis XI fit traiter de la paix entre le pape Sixte IV et les États d'Italie en l'an 1478, jusqu'à la paix de Munster, qui fut un si bel ouvrage sous Mazarin.

Le 25 juillet 1691, le Roi, par un règlement, enleva la direction de la Bibliothèque à la surintendance des bâtiments, et décida que les « *Estats et Ordonnances* » la con-

<sup>1</sup> M. LÉOPOLD DELISLE, au chapitre X du second volume de l'histoire si remarquable du « *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale* », a consacré d'intéressantes pages à la bibliothèque du Chancelier. C'est une chose fort piquante que la correspondance du premier magistrat de France avec le sieur Blaize, chargé de veiller à la sûreté de ses livres. Le Garde des Sceaux fait des déclarations qui sont d'une galanterie surprenante : « *Je vous recommande ma mestresse (écrit-il le 10 novembre 1650), et de la bien courtoiser en mon absence* ». Et une autre fois : « *Cependant je vous recommande d'avoir bien soing de ma bien-aimée, je veux dire ma bibliothèque. C'est ma passion.* »

Je trouve dans les indications données par M. DELISLE les preuves du goût de Séguier pour former des recueils de documents d'État. En 1633, un de ses secrétaires lui faisait transcrire différents registres du *Cabinet de Villeroy*. Pierre Dupuy surveillait la rédaction d'amples recueils : « *Je vous envoie présentement le volume des TRAITÉZ faits par les Hollandais avec la France. L'on travaille à d'autres, et de temps en temps M. Godefroy me promet que ses gens m'en fourniront pour l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et autres pays.* »

Pour la prise des papiers qui fut faite des *Manuscrits* du chancelier Séguier, voyez le numéro 11878 du *Fonds latin* (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE). Les prix courants pour les manuscrits formés par des copies de dépêches variaient entre 20 et 30 livres.

*Instructions et autres Dépêches d'État pour des ambassadeurs, sous Henri III, Henri IV et Louis XIII* : 20 livres.

*Ambassade de M. de Luxembourg à Rome, 1597-1598* : 23 livres.

*Ambassade de M. des Hameaux à Venise, 1643-1645* : 30 livres, etc., etc.

cernant, désormais signés par lui, seraient contre-signés par le secrétaire d'État ayant le département de sa maison. Elle n'eut point à s'en mal trouver, la maison du Roi ayant eu ce bonheur d'avoir le plus souvent pour ministres des gens d'esprit et fort lettrés. Il est d'ailleurs agréable autant que curieux de remarquer que cette prise de possession administrative de la Bibliothèque, dépositaire de tant de choses propres à l'histoire, fut inaugurée par une mesure de quelque libéralité rapportée ainsi par le *Mercuré galant* :

« Monsieur l'abbé de Louvois, maître de la librairie, intendant et garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles et garde de la bibliothèque de Sa Majesté sous l'autorité de Sa Majesté seulement, voulant rendre la bibliothèque du Roi utile au public, a résolu de l'ouvrir deux jours par semaine à tous ceux qui voudront y venir étudier; il a déjà commencé; et il régala d'un magnifique repas plusieurs scavans le jour de cette ouverture. »

## VII

La publicité consacra aussi le goût des recherches, le soin de la formation des recueils de pièces d'État touchant les négociations. Et c'est chose digne de remarque qu'il ne vint à nul esprit de ce temps, même dans les régions du pouvoir, vingt ans à peine après la mort du Cardinal de Richelieu, de prendre ombrage de la mise en lumière d'un nombre considérable de papiers d'État, relatifs aux affaires qu'avait traitées ce grand homme, soit au dedans du Royaume, soit dans les pays étrangers. La publicité, disons-nous, étendit, en le consacrant, l'intérêt des ouvrages de ce genre. L'une des plus curieuses publications

touchant ces matières remontait à l'année 1619. Elle est, croyons-nous, la plus ancienne du genre : « *Meslanges historiques ou Recueils de plusieurs actes, traités, lettres, missives et autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'histoire depuis l'an 1390 jusques à l'an 1580.* » Ce ne sont que pièces authentiques trouvées en différentes maisons réunies et présentées sans aucunes réflexions par l'honnête collecteur « qui (dit-il), n'a porté d'autre désir que de servir au public et conserver plusieurs *Mémoires* qui pouvoient perir et qui seront favorablement receuz par ceulx qui font profession destre louablement curieux. » Suit l'énumération ou plutôt l'annonce des pièces principales qu'il a le bonheur de présenter, et en cela encore sa diction est ingénue et frappée au bon coin d'un sentiment loyal et tout patriotique :

« Et me persuade (dit-il) avoir un grand avantage, en ce que ces *Mémoires* ne sont douteux ains du tout véritables. Les traictez des Florentins et des Genevois, qui sont à l'entrée de ce bastiment, bien considérez, doivent donner un vif sentiment de la grandeur et majesté de la maison de France. Les missives, relations et instructions des ambassadeurs asseurent, pour leur temps, la candeur et vérité de l'histoire façonnée et partie de la main de ces deux généreux et doctes seigneurs de Langey (*les Du Bellay*) : et font preuve des bonnes et droictes intentions du Roy restaurateur des lettres, au bien de la Chrestienté : de plus, descouvrent beaucoup de choses notables et particulières, qui se passèrent en l'affaire qui forma et fait esclorre le grand schisme qui dure encore en la Grande-Bretagne et les causes inductives de la perte malheureuse et déplorable du royaume de Hongrie. Le discours funèbre du roy Charles VI est remarquable et pareillement celui de l'entrevue des roys à Boulogne et Calais. Les aultres pièces, tant anciennes que modernes, ne sont par aventure de moindre considération. Chascun fera le choix de ce qui luy sera propre<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Les pièces diplomatiques contenues dans ce recueil dit de CAMUSAT

L'accueil fait dès le principe à cette publication de *Lettres des ambassades* en fit naître rapidement diverses autres. Il y eut d'abord des *Mémoires d'État*, tels que ceux de « *Messire Michel de Castelnau, auxquels sont traitées les choses les plus remarquables qu'il a vues et négociées en France, en Angleterre et Écosse, sous les rois FRANÇOIS II et CHARLES IX* », publiés en 1621; puis en 1622, les *Mémoires servant à l'histoire de notre temps par messire Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII*; puis les *Lettres d'Arnauld, cardinal d'Ossat, évêque de Bayeux, écrites au roi Henri IV et à M. de Villeroy, touchant sa négociation à Rome, depuis l'an 1594 jusqu'en 1604*, lettres qui depuis 1624 furent pour longtemps le modèle du style, de la diction, de la façon des dépêches; les *Ambassades du cardinal Du Perron, archevêque de Sens, depuis 1590 à 1618*, publiées en 1623 par César de Ligny, son secrétaire; les *Lettres écrites au roi Henri III, par Paul de Foix, archevêque de Tolose, son ambassadeur à Rome en 1581 et 1582*, publiées en 1628 par Auger de Mauléon, S<sup>r</sup> de Granier, de l'Académie française; les *Lettres d'ambas-*  
son éditeur, imprimé à Troyes en 1619 et réimprimé en 1644, sont les suivantes :

**LETTRES DU ROY FRANÇOIS PREMIER ET INSTRUCTIONS A SES AMBASSADEURS, ENSEMBLE LES MÉMOIRES ET LETTRES DESDICTS AMBASSADEURS POUR AFFAIRES TRAITÉES POUR LEDICT SEIGNEUR AVEC LE ROY D'ANGLETERRE HENRY VIII OU POUR LEDICT ROY. D'ANGLETERRE.** Les principales sont : *Lettres des cardinaux de Tournon et de Grammont au Roi : 1532.* — *Mémoire et instruction à Monsieur le Bailly de Troyes, chambellan ordinaire du Roy (Jean de Dinteville) lequel, ledict seigneur, envoie présentement son ambassadeur devers le Roy d'Angleterre, son bon frère et perpétuel allié.* — *Lettres du Roy de France au Roy d'Angleterre.* — *Double d'un Mémoire dressé par M. de Polizi, bailly de Troyes, contenant quelques propos à lui tenus par le Roy d'Angleterre.* — *Lettres du Roy à Monsieur l'Évêque d'Auxerre, son conseiller et ambassadeur par-devers le Très-Saint-Père le Pape, 1531.* — *Lettres écrites à M. d'Auxerre par M. de Baif pendant qu'il estoit ambassadeur pour le Roy à Venise.* — *Lettres de M. de Vely, ambassadeur près de l'Empereur.* MÉMOIRES DU

*sade de Philippe de Canaye, S<sup>r</sup> de Fresne, ambassadeur en Allemagne, Suisse et Italie, de 1601 à 1607, publiées en 1635 par Robert Regnault, minime de Paris ; les Mémoires et Négociations du président Jeannin, de 1607 à 1610, recueillis par Nicolas de Castille, abbé de Saint-Bénigne, son petit-fils ; les Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu, depuis l'an 1616 jusqu'à la fin de 1642, qui contiennent lettres, instructions et mémoires, preuves authentiques tirées des portefeuilles du Cardinal, recueillies et publiées en 1660, par le S<sup>r</sup> Aubery, avocat au Parlement ; les Mémoires concernant la paix de Vervins, mis au jour en 1660 ; les Mémoires du duc de Nevers en 1665 ; les Ambassades de M. le duc d'Angoulême, du comte de Béthune et de M. de Chasteauneuf, envoyés par le roi Louis XIII vers l'empereur Ferdinand II et les potentats d'Allemagne en 1620 et 1621, publiés en 1667 par Henri, comte de Béthune.*

Mais de toutes les publications de documents pour servir à l'histoire des négociations, nulle n'avait été aussi soigneusement préparée que celle publiée en 1665, par le neveu de celui qui avait consacré de longues et paisibles années à en former le recueil et à l'illustrer d'éclaircissements pleins de réflexions heureuses, judicieuses et sagaces. Nous voulons parler de l'ouvrage de messire Guillaume Ribier, en deux volumes in-folio imprimés à Blois sous ce titre fort ample : LETTRES ET MÉMOIRES D'ESTAT DES ROYS, PRINCES, AMBASSADEURS ET AUTRES MINISTRES SOUS LES RÉGNES DE FRANÇOIS PREMIER, HENRI II ET FRANÇOIS II, contenant les intelligences de ces Roys avec les princes de l'Europe contre les menées de Charles-Quint principalement à Constantinople auprès du

SIEVR RICHER, AMBASSADEUR POUR LES ROYS TRÈS-CHRÉSTIENS FRANÇOIS PREMIER ET HENRY SECOND EN SUÈDE ET DANEMARK. 1544-1544.

EXTRAIT DU REGISTRE DES LETTRES ESCRITES PAR M. DE PETREMOI D'URANT SA CHARGE D'AGENT A LA PORTE DU GRAND SEIGNEUR. 1561-1566.



*Grand Seigneur; en Angleterre avec Henri VIII; en Allemagne avec les princes de l'Empire; en Italie avec le Pape et les Vénitiens. ET DANS L'ITALIE SEULE, les intrigues de quatre conclaves et le pouvoir qu'y avoient nos Roys avec diverses pratiques sur Naples, Gennes et Sienne; les causes de la guerre de Parme et autres particularités inconnues dans nos histoires. Ouvrage composé de pièces originales, la plupart en chiffres, négociations et instructions à nos ambassadeurs et mesme de minutes de nos Roys rangées selon l'ordre des temps et formant un corps d'histoire par MESSIRE GUILLAUME RIBIER, CONSEILLER D'ESTAT.* Cet ouvrage avait une destinée singulière. L'impression en avait été commencée en 1650, date du privilège obtenu à cet effet, et elle ne fut terminée qu'en 1665, plus de deux ans après la mort de l'auteur. Michel Belot, son neveu et l'éditeur du recueil, le dédia à son parent « Monseigneur Colbert, ministre d'Etat, conseiller au Conseil Royal, surintendant, etc. » Après avoir fait valoir certaines considérations sur l'opportunité de la publication, c'est en ces termes qu'il la lui présente :

«... C'est ce qui me fait espérer que toutes les personnes intelligentes jugeront comme moy que ce trésor politique qui avoit esté caché si longtemps en diverses maisons anciennes, particulièrement du comté de Blois, autrefois demeure de nos Roys et de leurs principaux ministres et secrétaires, et cherché avec beaucoup de soing parmy les papiers de plusieurs grandes familles, ne devoit pas estre laissé plus longtemps dans l'obscurité, et qu'il est temps maintenant ou jamais de luy faire voir le jour... Tout ce recueil est de vingt-trois ans, depuis 1537, sous François I<sup>er</sup>, jusqu'en 1560, sous François II; ainsi il finit presque où M. de Castelnau a commencé ses mémoires. Il renferme plus de lettres que d'autres mémoires et écrits, ce qui se voit assez rarement dans les autres livres : il ne faut pas lire celles-ci pour voir qu'elles sont la plupart très-substantielles et de

matières d'État, ayant été écrites par les plus habiles hommes et ministres employés dans les grandes négociations sous nos roys François I<sup>er</sup> et Henry II, restaurateurs en France des lettres et des sciences... »

L'homme studieux qui avait formé ce recueil excellent par l'intérêt historique dont il est rempli et le secours qu'on en peut tirer, était Messire Guillaume Ribier, né à Blois, sous le règne de Henri troisième, en 1578, et de bonne famille de gens de robe. Fils d'un lieutenant particulier au bailliage présidial de Blois, il avait hérité de la charge de son père et ne l'avait laissée que pour en mériter et en exercer une plus importante. Il fut lieutenant général du bailliage, puis président du présidial. Un discours de grand sens sur la *Lettre écrite au prince de Condé par la Reine mère* en 1614, l'avait désigné à l'attention de la Cour. Il fut élu député aux états généraux de 1614, et ses qualités reconnues lui valurent le titre de conseiller d'État. Tout le reste de sa vie néanmoins s'écoula à Blois son pays natal. Il y devint l'ami de la Reine mère pendant la retraite où le Roi son fils l'avait forcée de vivre, de mai 1617 à février 1619, et il rencontra près d'elle l'Évêque de Luçon, qui plus tard fut le grand Cardinal. Ce ministre voulut attirer près de lui, dans les Conseils, messire Guillaume Ribier, qui ne répondit pas à de si honnêtes et glorieux désirs et vécut dans la retraite embellie par l'étude. C'est dans les anciens manoirs de ces bonnes contrées de Touraine et d'Anjou, jadis hantés par tant de vieux serviteurs du Roi et des Affaires d'État, qu'il avait eu communication de tant de pièces d'ambassades et de négociations. Ses qualités heureuses lui avaient acquis une confiance très-noble, et il ne se rencontra personne ayant l'esprit assez mal établi non moins qu'étrangement fâcheux, pour trouver que cet honnête homme

avait méfait par le soin qu'il avait pris d'honorer des personnages illustres dans les affaires de France, en divulguant ceux de leurs écrits qui étaient les plus propres à élever leur mérite <sup>1</sup>.

## VIII

Mais n'allons pas au delà de l'époque à laquelle se rapportent à peu près les dates qui d'une part signalent les richesses diplomatiques de la Bibliothèque du Roi, et la publication, fort abondante pour le temps, des pièces d'État les plus curieuses sur les règnes des Valois et même des deux premiers Bourbons. Une date importante, en effet, s'est présentée, qui nous fait entrer dans la plénitude du sujet que nous voulons traiter. Cette date est l'année 1688. Et pour nous, elle impose une limite nécessaire et naturelle à ce chapitre de considérations rétrospectives sur le sort des papiers relatifs aux Négociations et aux Affaires Étrangères de France. Nous n'avons plus à les voir venir morceau par morceau, pièce à pièce, épisodiquement, soit par dons magnifiques comme ceux des Béthune et des Dupuy, soit par acquisitions spéciales autorisées par le Roi : c'est vers le cabinet même du Secrétaire d'État, à qui la direction des affaires avec les pays étrangers est confiée depuis l'année 1680, que nous devons porter nos regards et où nous devons

<sup>1</sup> M. A. DUPRÉ, Bibliothécaire actuel de la ville de Blois, a consacré à la vie et aux ouvrages de Messire GUILLAUME RIBIER une notice fort intéressante et pleine de détails nouveaux. Nous renvoyons donc le lecteur au dernier volume des « *Mémoires de la Société des lettres et des sciences de Blois* », actuellement sous presse, pour faire plus ample connaissance avec le conseiller d'État Ribier, auteur du recueil des *Lettres et Mémoires d'Etat des Roys, Princes et Ambassadeurs*, et publié en 1665.

nous arrêter; c'est chez Charles Colbert, marquis de Croissy, le négociateur de la paix de Nimègue, le frère du grand Contrôleur général et Surintendant.

Le premier document officiel qui nous est une preuve de la conservation des *Dépêches*, des *Instructions*, des *Traités*, des *Actes Diplomatiques* de toute nature à la secrétairerie d'État même des affaires étrangères, nous est acquis avec l'année 1688. Le « Dépôt » proprement dit n'est pas fondé en tant qu'établissement, mais les matériaux, mais les biens, c'est-à-dire tous les textes fournis chaque jour par les Agents à l'extérieur, par les Premiers Commis à l'intérieur, sont conservés soigneusement. La dispersion, telle qu'elle s'était produite dans des temps antérieurs, n'est plus possible. Le sens vigilant de ministres prudents y a mis obstacle par des mesures sages. Les papiers des Négociations depuis la mort du cardinal Mazarin, depuis le temps à peu près où Hugues de Lionne dirige la politique extérieure du Royaume, sont assurés à l'État, et les héritiers de ces choses nécessaires au secret de la politique pour le présent et à la sûreté de l'histoire pour l'avenir, ne sont plus les familles, mais les ministres. La secrétairerie d'État des Affaires Étrangères est fondée; si elle n'a pas encore son Dépôt d'archives avec un garde spécial soit au vieux Louvre, soit ailleurs, c'est qu'elle n'aurait que peu de choses à y porter, ses papiers n'étant que de date récente, mais du moins elle les a chez elle, avec des commis qui veillent à leur sûreté. Le ministère a des archives dont les premiers papiers sont de 1660. Nous pouvons commencer leur histoire. Une « ordonnance au comptant », du 9 février 1688, est la preuve officielle de leur *état civil*, et c'est par elle que nous entrerons en matière dans l'historique du DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

créé par Charles Colbert, marquis de Croissy, établi par Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, fort augmenté par Germain Louis de Chauvelin, embelli par le duc de Choiseul, et enrichi encore par le gouvernement issu de la Révolution.

# PREMIÈRE PARTIE

---

LE DÉPÔT  
DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ORIGINES ET PRÉLIMINAIRES  
1671-1710

SON INSTALLATION AU VIEUX LOUVRE  
AVEC L'ACADÉMIE POLITIQUE  
1710-1712

HISTOIRE PARTICULIÈRE DU DÉPÔT  
DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT A PARIS  
SOUS LE MINISTÈRE DU MARQUIS DE TORCY  
JUSQU'A SA TRANSLATION A VERSAILLES  
SOUS LE  
MINISTÈRE DU DUC DE CHOISEUL  
1710-1763



# HISTOIRE

DU

# DÉPOT DES ARCHIVES

## DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

### PREMIÈRE PARTIE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LES PRÉLIMINAIRES

Premier acte authentique relatif à la collection des papiers d'État des Négociations. — Trente-huit années de Correspondances diplomatiques. — Papiers du ministère de HUGUES DE LYONNE, secrétaire d'État des Affaires Étrangères. — Ordre du Roi du 1<sup>er</sup> septembre 1671. — CHARLES COLBERT, MARQUIS DE CROISSY, secrétaire d'État. — Direction dans les affaires que lui donne son frère, qui fut « le grand Colbert ». — Preuves intéressantes tirées de leur correspondance. — Croissy s'occupe de la conservation des papiers d'État de son ministère. — Il fait dresser des *Mémoires historiques* sur les ambassades et les négociations. — Informations curieuses touchant la formation des premiers recueils. — Travail confié par le secrétaire d'État des Affaires Étrangères au S<sup>r</sup> Nicolas Clément, attaché à la section des Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — « *Mémoire sur les papiers de la charge de Secrétaire d'Etat* ». — Le premier inventaire des documents des Négociations de 1661 à 1679 dressé par Nicolas Clément. — JEAN-BAPTISTE COLBERT, MARQUIS DE TORCY, succède à son père dans la charge de secrétaire d'État. — Reliure des volumes des Négociations de 1688 à 1696. — Énumération de divers « ordres du Roy » relatifs à des papiers d'État. — Nécessité de l'établissement d'un DÉPÔT spécial pour les papiers des Affaires Étrangères.

« *Garde de mon Trésor Royal, M<sup>e</sup> Jean de Bartillat, payez comptant au porteur la somme de dix-sept mil cinq cens*



*trente-cinq livres pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée tant pour la reliure de TOUS MES VOLUMES DES NÉGOCIATIONS DEPUIS L'ANNÉE 1660 JUSQU'À PRÉSENT, que pour les frais des commis employés à cet effet, et rapportant la présente sans endossement. Ladite somme de 17,535 livres sera employée au premier acquit de comptant qui sera expédié à votre décharge. Fait à Versailles, le 9 février de l'année 1688.*

« LOUIS. »

Tel est « l'acte de naissance » du Dépôt des Affaires étrangères.

Ce document des « finances du Roi » est d'un intérêt particulier. Il révèle et il marque, sans en pouvoir douter, que depuis l'année 1660 jusqu'à l'année 1688, tous les documents fournis par les personnages désignés par le Roi pour avoir été ses ambassadeurs, résidents et agents à l'étranger, auprès des Rois, Princes, Républiques et Congrès, documents tels qu'*Instructions*, *Dépêches*, *Lettres*, *Mémoires* et *Relations*, ont été conservés, disposés, réunis et classés dans les bureaux de la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, à Versailles. Il désigne d'une façon précise que l'année 1660 est le point de départ du très-beau recueil de ces papiers de la diplomatie de France. C'est, avons-nous dit, « l'acte de naissance » de la collection précieuse qui, vingt-deux ans plus tard, considérablement augmentée tant par le cours régulier des négociations que par l'acquisition de papiers plus anciens favorisée par des circonstances que nous signalerons en leur lieu, nécessitera la formation d'un Dépôt spécial pour les documents hors du service de chaque jour, et dont nous verrons le premier établissement au Louvre. A cette date donc

de 1688, trente-huit années de correspondances diplomatiques réparties en plus ou moins grand nombre de documents, par pays d'ambassade ou de résidence, étaient représentées par une série non-interrompue de volumes reliés richement en maroquin rouge aux armes du secrétaire d'État, Charles Colbert de Croissy, porteur de l'ordonnance du 9 février. Ces volumes, tous manuscrits, d'un format variant entre le grand in-quarto et le petit in-folio, comprenaient le travail diplomatique accompli pendant les onze années du ministère d'Hugues de Lyonne, les neuf années du ministère d'Arnauld de Pomponne, et les huit premières années du ministère de Colbert de Croissy. Les ambassades, missions et négociations, qui y étaient représentées par des papiers plus ou moins nombreux et plus ou moins importants, avaient été accomplies :

*A la Cour de l'Empereur ;*

*Près la Diète Germanique ou près les Assemblées et Congrès de l'Empire ;*

*Près des Princes ou États d'Allemagne en général pour le renouvellement d'alliances ;*

*Près l'Électeur de Mayence ;*

*Près l'Électeur de Cologne ;*

*Près l'Électeur de Trèves ;*

*Près l'Électeur Palatin ;*

*Près le Duc de Saxe ;*

*Près l'Électeur de Bavière ;*

*Près l'Électeur de Brandebourg ;*

*Près les Princes ecclésiastiques d'Empire autres que les Électeurs, tels que les Évêques d'Augsbourg, de Bâle, de Bamberg, de Liège, de Munster, d'Osnabruck, de Paderborn et de Wurzburg ;*

*Près les Princes séculiers de l'Empire non Électeurs, tels que le Margrave de Bade, le Duc de Brunswick, le Landgrave de*

*Hesse-Cassel, le Landgrave de Hesse-Darmstadt, le Duc de Mecklembourg et le Duc de Wurtemberg ;*

*Près les Villes Anséatiques et Impériales, Augsbourg, Francfort-sur-le-Mein, Hambourg et Ulm ;*

*A la Cour d'Angleterre ;*

*Aux Provinces-Unies des Pays-Bas ;*

*A la Cour de Bruxelles ;*

*A la Cour de Danemark ;*

*A la Cour de Suède ;*

*En Hongrie ;*

*En Pologne ;*

*Aux Cantons Suisses (à Soleure) et aux États alliés, tels que la République de Genève, les Grisons et le Valais ;*

*A la Cour de Rome ;*

*Au Duc de Savoie ;*

*A la République de Venise ;*

*A la République de Gènes ;*

*Au Gouvernement de Milan ;*

*Au Duc de Mantoue ;*

*Au Duc de Modène ;*

*Au Duc de Parme ;*

*Au Duc de Toscane ;*

*A la Cour d'Espagne ;*

*A la Cour de Portugal ;*

*Près la Porte Ottomane ;*

*Aux Régences Barbaresques ;*

*A quelques Princes d'Asie ;*

*En Perse <sup>1</sup>.*

Le secrétaire d'État des Affaires Étrangères occupait à Versailles le corps de logis au-dessus de la garde suisse, et les volumes des négociations indiquées avaient été placés

<sup>1</sup> Voyez la « *Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques de la cour de France près les puissances étrangères* », fort soigneusement dressée par M. GUÉNAUD, alors qu'il était l'un des commis au Dépôt des Archives du Ministère. On y trouve l'indication des dates originaires des documents. Voir plus loin, dans ce chapitre, le premier inventaire des volumes des Négociations classées en 1680 d'après le plan formé par le secrétaire d'État Charles Colbert de Croissy.

dans le cabinet à cheminée de marbre vert de Campan, dit « de la Bibliothèque ». A cette époque, les commis principaux étaient les sieurs Mignon, Bergeret et Aubert. Mignon, le plus ancien, et qui avait été le secrétaire de M. de Croissy durant sa laborieuse ambassade en Angleterre, avait peut-être la garde et le soin de ces papiers, mais officieusement, et sans titre spécial.

L'auteur d'un *Mémoire* écrit en 1806 sur le Dépôt, a dit que ce fut en 1663 que M. de Brienne, secrétaire d'État, ayant le département des Affaires Étrangères, reçut l'ordre du Roi d'établir un Dépôt pour y réunir les papiers importants de son ministère. Nulle part nous n'avons trouvé preuve ou trace de cet ordre royal, et le seul document authentique que nous connaissions relativement à des travaux manuscrits commandés par le secrétaire d'État, est celui-ci :

« Au sieur Marez, commis du Sr comte de Brienne, la somme de douze cents livres que Sa Majesté luy a ordonnée pour avoir coppié et faict copier à ses frais, pour son service, tous les *Traitez* que Sa Majesté a faictz avec les Roys, Princes, Estats et Républiques estrangères depuis l'année 1643 jusques à l'année 1663. »

Les preuves officielles que nous rencontrons ensuite touchant les papiers des huit années du ministère si laborieusement rempli de Hugues de Lyonne, émanent du cabinet du Roi. Elles sont très-curieuses, et les premières de ce genre qui formulent les raisons et commentent en quelque sorte les nécessités politiques de la conservation et du secret de cette ample et précieuse correspondance.

Le 19 août 1671, une maladie dont la gravité s'accusa bientôt, surprit Hugues de Lyonne, secrétaire d'État des

Affaires Étrangères, dans l'exercice de ses très-nobles travaux, et c'est à cette date qu'il signa sa dernière dépêche. Il avait commencé à paraître sous Louis XIII, qui l'avait envoyé aux Princes d'Italie pour accommoder leurs différends avec le pape Urbain VIII. A son retour, fait secrétaire des commandements de la Reine, le cardinal Mazarin le distingua et l'employa aux négociations de Munster. De Lyonne avait acquis la pleine confiance de « l'Éminentissime », qui lui donna le soin de ses affaires personnelles avant que Colbert en eût assumé la charge. Retourné en Italie auprès de divers Princes et se trouvant à Rome au décès d'Innocent X, il eut la direction des affaires de France au Conclave et fut ensuite envoyé à Madrid, ambassadeur pour y traiter la paix. La mort de l'Empereur arrivée, de Lyonne fut envoyé en Allemagne ambassadeur extraordinaire au sujet de l'élection ; honoré à son retour du titre et de la dignité de ministre d'État et employé sous les ordres du Cardinal à la négociation du traité des Pyrénées, nul mieux que lui n'était fait pour avoir la direction entière des affaires et des négociations de France avec les pays étrangers. La retraite des deux Brienne qui en avaient la charge, permit au Roi d'en confier le soin à de Lyonne <sup>1</sup>, qui les dirigea en ministre consommé, en véritable homme d'État, jusqu'à cette date du 19 août 1671. Sa maladie ne dura que onze jours à peine. De Lyonne mourut le 1<sup>er</sup> septembre. Ses papiers étaient considérables, le plus grand nombre d'une importance extrême, et touchant à des affaires de l'espèce la plus délicate. Colbert avait instruit le Roi, alors à Fontainebleau, de l'état où se

<sup>1</sup> Voyez les « Provisions de secrétaire d'État, le 20 avril 1663, en faveur de HUGUES DE LYONNE succédant à HENRY-AUGUSTE DE LOMÉNIE, COMTE DE BRIENNE, et LOUIS-HENRY DE LOMÉNIE, son fils, pourvus à la survivance l'un de l'autre ».

trouvait son ministre, le vendredi matin 28 août. Sa Majesté lui répondit ce jour, à midi, par cet avis, qui était un ordre :

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite sur l'extrémité de Lionne, qui m'afflige fort et qui m'oblige à vous ordonner, si Dieu dispose de luy devant que je sois à Versailles, de vous transporter aussytost dans sa maison de ma part et de dire à son fils que l'accident qui est arrivé m'a obligé de vous donner ordre de l'aller trouver pour luy dire, de ma part, que je souhaite que vous *scelliez*, conjointement avec luy, le *cabinet* de son père, où il y a des *papiers* que je ne veux pas que sa mère, ses frères, ni aucun autre puissent voir; qu'il n'y a qu'à mon nom que cela se puisse faire; que je me fye à luy entièrement, mais que comme il ne sera pas seul le maistre, il en pourroit arriver quelque inconvénient à quoy l'on ne pourroit remédier.

Au surplus, vous direz et ferez tout ce que vous jugerez nécessaire pour la seureté de mes secrets et celle de la parenté, et que je ne fais ce que je vous ordonne que pour cela <sup>1</sup>.

Aussi, le 1<sup>er</sup> septembre, Jean-Baptiste Colbert, conseiller du Roi en tous ses conseils, secrétaire d'État et des commandements de Sa Majesté, se transporta par deux fois en l'hôtel dudit S<sup>r</sup> de Lyonne. Ce fut vers les cinq heures du soir, sur l'avis qu'il avait reçu du décès du secrétaire d'État, qu'il s'y rendit une seconde fois, et pour faire entendre l'ordre qu'il avait d'apposer le scellé sur tous les lieux où se trouveraient les papiers concernant les fonctions de la charge. Il y fut reçu par le marquis de Berny, l'abbé chevalier de Lyonne, et le marquis de Cœuvres, héritiers directs, et fut conduit dans la pièce aux cassettes où étaient les papiers par le marquis de Berny,

<sup>1</sup> *Lettres, Instructions et Mémoires de COLBERT*, tome VI, page 284. Pièce 45 des « *Affaires diverses* ».

accompagné du S<sup>r</sup> de Rives, maître des comptes, et le commis ou secrétaire du défunt. Il y apposa le scellé. Ainsi furent acquis pour la première fois à la secrétairerie des Affaires Étrangères les papiers d'un ministre défunt, sans qu'auparavant ils aient passé par les mains de ses héritiers ou qu'ils aient subi quelques vicissitudes.

Le fils aîné de Lyonne (Louis, marquis de Berny) avait reçu par brevet du 5 janvier 1668 la survivance de la charge qu'exerçait son père; mais un mois à peine après la mort de ce dernier, le Roi désira qu'il en cessât les fonctions et déclara secrétaire d'État des Affaires Étrangères Arnauld de Pomponne, fils de cet Arnauld d'Andilly bien connu et apprécié du cardinal de Richelieu. Le 27 septembre 1671, Louis XIV écrit à Colbert :

« Il me reste à vous faire scavoir que j'ay declaré Pomponne secretaire d'Estat et que je ne desire plus que Berny en fasse de fonctions. Dites luy de ma part, et que je luy ordonne d'envoyer tous les *chiffres* à Louvois, à qui j'ay commandé de faire la charge jusqu'à l'arrivée de Pomponne, aussy bien que *tous les autres papiers* dont il aura besoin pour son instruction. S'il y en a quelqu'un sous le scellé, vous le léverez avec les précautions que vous jugerez nécessaires pour vostre décharge, et le remettrez pour *les autres papiers qui seront de conséquence* jusqu'à l'arrivée de Pomponne, ou jusqu'à tant que j'en ordonne autrement <sup>1</sup>. »

Pomponne avait rempli des emplois dans les affaires de Piémont; il avait été chargé d'une négociation à Mantoue et d'une ambassade en Hollande. Il était en Suède ambassadeur extraordinaire lorsque le Roi le déclara Secrétaire d'État, et Michel Letellier, marquis de Louvois, en atten-

<sup>1</sup> *Lettres, Instructions et Mémoires de COLBERT*, tome VI, page 286. Pièce 48 des « *Affaires diverses* ».

dant son retour, fit l'intérim des Affaires Étrangères. Le ministère d'Arnauld de Pomponne fut de neuf années<sup>1</sup>. Mis en disgrâce dans l'esprit du Roi vers la fin de 1679, il eut pour successeur Charles Colbert, marquis de Croissy, le même qui cette année avait conclu la paix à Nimègue. M. de Croissy, en prenant les Affaires Étrangères, reçut donc *tous les papiers des négociations du ministère de Lyonne et du ministère de Pomponne.*

Nous devons ici à la mémoire de ce remarquable secrétaire d'État plus que la simple mention de son nom. Nous lui devons le plus grand hommage comme au fondateur du précieux Dépôt dont nous avons entrepris de présenter l'histoire.

Né en 1629, fils d'un Nicolas Colbert, payeur des rentes à l'hôtel de ville de Paris, il était le second frère du Jean-Baptiste Colbert qui devint le grand Colbert. Ce dernier l'avait dirigé vers l'administration dès 1650. Il est à regretter que la correspondance entre les deux frères, parvenue jusqu'à nous, ne commence qu'en 1659; car d'après les parties qui en sont connues, on peut juger de l'intérêt qu'aurait eu tout l'ensemble. Dès 1658, Jean-Baptiste (il était déjà tout à Mazarin, qu'il appelait son maître) fit nommer son frère intendant d'Alsace, en résidence à Ensisheim, près de Colmar, où il fut aussi président du conseil souverain de la province établi le 4 novembre à la place de la régence que les archiducs y avaient installée. C'était un poste où, pour un esprit appliqué, il était aisé

<sup>1</sup> Voyez l'intéressant ouvrage « *Mémoires du MARQUIS DE POMPONNE, ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, publiés d'après un manuscrit inédit de la BIBLIOTHÈQUE DU CORPS LÉGISLATIF, précédés d'une introduction et de la vie du marquis de Pomponne*, par G. MAVIDAL. (Paris, B. Duprat, 1860.)



de se signaler au maître. L'un des premiers conseils donnés par le frère aîné à celui qu'il veut diriger avec sagesse, ne saurait mieux convenir à un personnage destiné à paraître et à briller plus tard dans les négociations d'État :

« Je ne croy pas que vostre employ soit si stérile de matières que vous le faites, pour écrire à Son Eminence et à M. Le Tellier. Si j'y avois pensé un demy-quart d'heure, je vous donneroies de la matière pour six mois. Quand vous eslevez votre esprit à voir l'estat des affaires d'Allemagne et que vous vous appliquerez à voir tout ce qui se peut faire pour la sécurité et conservation de vostre province, et pour la mettre en estat de produire beaucoup d'avantages au Roy, assurément vous y trouverez la matière. »

Et le 20 mars suivant :

« Les affaires qui se passent en Allemagne sont assurément les plus importantes pour la chrestienté et pour nostre royaume, et vous devez chercher par tous moyens imaginables d'en avoir toute la connaissance que vous pourrez. Si l'Assemblée d'Augsbourg se fait, il faudra que vous y alliez ; et faites toutes choses possibles pour y avoir quelque part <sup>1</sup>. »

L'intendant d'Alsace comprit ce conseil ; au mois d'août 1659 il est en route, et Colbert lui adresse le 8 août une longue lettre où nous trouvons ce fragment remarquable que termine une curieuse déclaration. Le futur contrôleur général des finances de France se peint tout d'un trait :

« Je suis bien aise que vous soyez en chemin pour faire le voyage de Nuremberg et d'Augsbourg. Il est toujours bon de

<sup>1</sup> *Lettres, Mémoires et Instructions de COLBERT. Lettre à son frère, du 30 janvier 1659, Paris.*

voir les villes, mais il faut le faire avec diligence, et que le voyage n'emporte pas trop de vostre temps, parce que, assurément, vous avez assez la matière de le bien employer. Je voudrois, sur ce sujet, que vous fissiez une estude régulière des Ordonnances Royales, estant necessaire de les scavoir, particulièrement dans la profession que vous avez embrassée, en laquelle je ne doute point que vous n'ayez l'ambition de paroistre. *Je vous avoue que je brusle d'envie de voir notre famille s'élever par les voyes d'honneur et de vertu, et que tout le monde demeure d'accord que la fortune que nous avons nous est due.* Nous sommes quatre frères : les trois sont en assez bon chemin de parvenir, ainsy que je vous souhaite, et je fais encore plus de fondement sur vous. Regardez de ne pas tromper mon espérance. »

Il commença d'y regarder en effet, et ce voyage en Allemagne, fait sans commission spéciale, lui fournit l'occasion de son premier écrit concernant des affaires étrangères. Voyez cette intéressante lettre du frère aîné :

« J'ay bien de la joye que vous soyez de retour de vostre voyage en bonne santé, et d'en avoir vu la relation que j'ay trouvée si à mon gré que je l'aurois envoyée à Son Eminence, si vostre lettre avoit esté un peu mieux écrite et qu'il l'eust pu lire facilement. Et mesme je suis d'avis que vous en fassiez une *relation* en bonne forme, la plus succincte que vous pourrez comme si vostre intention n'estoit autre que de me l'envoyer ; et je prendray occasion de l'envoyer à Son Eminence, ou de la lui donner si j'y vais.

« Il sera beaucoup mieux que cela ne paraisse pas affecté, que si vous faisiez un estat pour luy envoyer, Je vous dis succincte, afin que vous observiés d'abreger les choses non necessaires que Son Eminence sçache ; mais il faut estendre les importantes, comme l'entretien que vous avez eu à Munster, toute la déception de Stuttgart, et les discours du Duc de Wurtemberg. Enfin, *il faut que vous fassiez une pièce de jugement, qui sera*

beaucoup meilleure quand elle ne paroitra pas estudee ; travaillez-y promptement et envoyez-la-moi <sup>1</sup>. »

Il en fut ainsi fait, et le 1<sup>er</sup> octobre Son Éminence connut par cet envoi les qualités naissantes qui pouvaient désigner le jeune intendant d'Alsace à la carrière diplomatique :

« J'envoie de plus à Vostre Eminence une lettre que j'ay reçue de mon frère, contenant la *relation d'un voyage* qu'il a fait, par curiosité, dans quelques-unes des principales villes d'Allemagne et dans les cours de Bavière et du Duc de Wurtemberg, y ayant peut-estre quelque chose qui agréera Vostre Eminence dans cette relation <sup>2</sup>. »

L'année suivante (mars 1660), une difficulté se présenta à laquelle avait donné lieu l'exécution du traité de Munster, dans les affaires d'Alsace. L'occasion était brillante pour l'intendant. La connaissance qu'il avait déjà des affaires d'Allemagne pouvait lui bien servir. Cette fois, c'est une mission qu'il remplit. « Quoique cet employ soit assurément bien fort, il ne faut pas laisser d'employer tous vos soins et toute votre industrie pour vous en bien acquitter... » Et Colbert, plein de précautions et de soins, lui envoie un *Mémoire historique et politique*, ouvrage du savant Père Le Cointe. Ce religieux, qui était de l'Oratoire, avait été attaché à Servien pendant les négociations du traité de Munster, il en avait bien connu toute la trame. Le document pouvait être bon pour le jeune envoyé. Le voilà à Vienne le 24 mars, et il doit presser une réponse

<sup>1</sup> *Lettres, Mémoires et Instructions de COLBERT*. Tome 1<sup>er</sup>, page 365. Lettre autographe à son frère. Paris, 2 septembre 1659.

<sup>2</sup> *Idem, ibidem*. Tome 1<sup>er</sup>, page 381. Lettre autographe à MAZARIN. 1<sup>er</sup> octobre 1659, Paris.

définitive de l'Empereur et aller ensuite près l'Électeur de Brandebourg pour l'accommodement d'une affaire concernant la Pologne et la Suède <sup>1</sup>.

L'école se continua à Rome, où il arriva à la fin de novembre. Mazarin l'y mandait pour décider le Pape à restituer aux ducs de Parme et de Modène le duché de Castro et autres terres dont la chambre apostolique s'était emparée. La lettre de son frère, du 24 décembre, en vue de cette mission à une Cour, est pleine de sens, de sagesse, de bonne direction. C'est plaisir de l'entendre; lorsqu'il conseille, pour le modérer, le jeune envoyé, que sa belle réception à Vienne avait un peu exalté :

« Croyez-moy, quand on a écrit de Parme que ce Prince vous avoit trouvé plus sçavant en ses propres affaires que ses ministres mesmes, et qu'il vous avoit traité quasy comme un ambassadeur, ce dernier point ne fait rien du tout pour vous, et le premier fait beaucoup. Appliquons-nous fortement à ce premier et abandonnons le second. Quand vous vous mettez dans l'esprit des prétentions d'honneurs extraordinaires qui ne sont point dues aux Envoyés, vous serez toujours dans le chagrin, parce que vous ne trouverez pas tout le monde disposé à vous les rendre; mais quand vous connoistrez parfaitement ce que l'on vous doit, que vous ne demanderez rien au delà, vous serez toujours satisfait et dans le plaisir d'en recevoir davantage, que vous attribuerez ou à vostre mérite ou à la considération que l'on a pour notre commun maistre <sup>1</sup>. »

Ce serait une digression trop grande que de suivre ainsi le futur secrétaire d'État et créateur des recueils des Affaires Étrangères dans toutes ses négociations : il nous a paru curieux et intéressant de relever seulement la nature de

<sup>1</sup> *Gazette de France*, 1660.

<sup>2</sup> *Lettres, Instructions, etc.*, tome I<sup>er</sup>, page 460. *Lettre autographe*. Paris, 24 décembre 1660.

ses débuts et le genre des enseignements de l'école où il eut le bonheur d'acquérir ce sens éminemment pratique qui a distingué ses ouvrages. A son retour de Rome, il rentra dans l'intendance et gouvernement des provinces, devint maître des requêtes et député pour l'exécution des ordres du Roi dans les provinces de Bretagne, Touraine, Anjou et Maine. Marié à une fille de Joachim Béraut, grand audiencier de France, un fils lui naquit le 14 septembre 1665, qui le devait surpasser non-seulement en renommée, mais en mérite, en habileté et en savoir même, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, dont il fit soigner l'éducation comme s'il n'avait jamais douté qu'il dût être un des esprits politiques les plus sages et les plus consommés que la France ait connus. En 1668, en avril et en mai, il signa la paix négociée avec l'Espagne à Aix-la-Chapelle <sup>1</sup>, et lorsque, le 25 de ce dernier mois, le Roi l'appela à Versailles, ce fut pour le nommer son ambassadeur en Angleterre. Le « *Mémoire pour servir d'instruction au S<sup>r</sup> Colbert, conseiller ordinaire du Roy* » <sup>2</sup>, est du 2 août de cette même année, et le « *Pouvoir à Monsieur Colbert pour faire un traité d'union avec l'Angleterre* », est du 30 juillet. Il arriva à Londres le 15 août, adressa sa première dépêche le 20 août, et fit son entrée publique le 27. On peut lire aux Archives le « *Rapport moi pour moi de ce qu'il a dit au Roy d'Angleterre en sa première audience.* » Son ambassade ne dura pas moins de six années : elle fut aussi laborieuse que féconde.

Il revint à Paris dans la fin de janvier 1674, et fut désigné par le Roi pour le représenter aux négociations

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Fonds français, n° 10664.

<sup>2</sup> AFFAIRES ÉTRANGÈRES, série d'Angleterre. Volume n° 92, contenant 78 pièces.

de la paix de Nimègue. Ce grand ouvrage le retint en Hollande depuis le 15 juin 1676 jusqu'au 31 juillet 1679. Déclaré presque aussitôt ambassadeur extraordinaire à Munich pour la conclusion du mariage du Dauphin avec la princesse électorale, arrivé à cette Cour le 1<sup>er</sup> novembre, ce fut pendant cette ambassade qu'il reçut l'avis que le Roi lui donnait de son élévation à la charge de Secrétaire d'État pour les « affaires des pays estrangers et les generalitez de Bretagne, Provence, Dauphiné, Champagne et Brie et souveraineté de Sedan, Berry, Angoumois, Xaintonge, Limosin, Parlement de Navarre, Béarn et Bigorre ». L'étude spéciale des manuscrits des négociations permettra de connaître toute l'étendue de ses qualités politiques. Sa vie est encore à écrire, ainsi que celle de tous les secrétaires d'État du grand département qu'il a dirigé. Il avait connu, jeune, le prix et les avantages de l'étude. A peine ministre, il mit plusieurs de ses commis à l'histoire des ambassades, et dès que les registres qu'il avait fait disposer par pays, avec les liasses des documents des ministères précédents, augmentés de ceux des huit premières années de son propre travail, furent disposés dans l'ordre et sous les riches couvertures de maroquin rouge où nous les voyons encore aujourd'hui, il commanda pour le travail du cabinet et pour l'école des commis, des mémoires historiques d'une rédaction aussi précise que rapide et nourrie, sur les ambassades aux principaux États depuis la mort de Mazarin. Il s'en trouve un spécimen fort bon à consulter dans les manuscrits conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, sous ce titre authentique : « HISTOIRE DES NÉGOCIATIONS DES MINISTRES DU ROY EN SUÈDE, COMPOSÉE SOUS LES ORDRES DE MONSIEUR DE CROISSY, MINISTRE ET SECRETÉAIRE D'ESTAT, SUR LES REGISTRES DE LA SECRETÉAIRERIE D'ESTAT. *Première partie, contenant les négocia-*

*tions depuis l'année 1661 jusqu'en l'année 1672*<sup>1</sup>. » Il encouragea aussi de bons travaux d'histoire nationale et locale, et présenta plus d'une fois à la signature du Roi des lettres à l'adresse d'intendants et de procureurs du Parlement, qui autorisaient à des recherches savantes. Ainsi ses lettres aux S<sup>r</sup> de Molac, de la Tullaye et de la Bune-lais, en date de juin 1691, « pour leur dire de permettre au père Audren, religieux de Saint-Benoît et prieur de Rhedon, de prendre des extraits dans les archives de Nantes, pour servir à l'histoire de la province de Bretagne. »

Ce ministre, dirigé par l'intérêt qu'il portait à la préservation et à la conservation des documents relatifs aux affaires étrangères, appliqua une formalité des plus délicates aux papiers laissés à leurs héritiers par des « premiers commis ». La première occasion qui se présenta pour établir ce précédent fut la mort du S<sup>r</sup> Dufresne, ancien premier commis de Henri de Loménie de Brienne. Il avait laissé plusieurs coffres remplis de papiers, et le secrétaire d'État manda, par un *ordre du Roi*, daté du 26 juin 1681, Louis Bergeret, son principal commis, pour les examiner et en retirer ceux qui pourraient regarder le service de la secrétairerie. Au dire de Brienne lui-même, en ses *Mémoires*, Dufresne avait excellé dans la connaissance des intérêts des princes d'Allemagne. « C'était son fort, et il faisait une dépêche aussi bien que Silhon, dont le cardinal Mazarin se servait, et qui a beaucoup aidé à former M. de Lyonne<sup>2</sup>. » Cette mesure appliquée aux papiers posthumes d'un commis important, était la même que le Roi

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL, *Manuscrits, Histoire*, nos 634, 635, 636.

<sup>2</sup> *Mémoires de LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE, COMTE DE BRIENNE*, secrétaire d'État sous LOUIS XIV, publiés sur les manuscrits autographes par F. BARRIÈRE. Tome II, page 279. (Paris, Ponthieu, 1828.)

avait personnellement fait appliquer dans l'intérêt et pour le secret des affaires, aux papiers du grand secrétaire d'État mort en 1671, la même encore que le prédécesseur de Croissy, Arnaud de Pomponne, avait fait appliquer, par un *ordre du Roi* aussi, du 1<sup>er</sup> juin 1679, aux papiers laissés par le duc de Vitry, concernant les négociations dont cet ambassadeur avait été chargé en Bavière, en Suède et en Hollande. Ces précédents furent rappelés ensuite dans des circonstances identiques, et l'exemple fut diverses fois suivi, fort à l'avantage du Dépôt des Affaires Étrangères.

Nous l'avons dit, et nous le répétons en finissant pour ce qui le regarde, Charles Colbert, marquis de Croissy, fut le créateur du Dépôt, non pas seulement par l'ordre et l'accommodement matériels des liasses et cartons qu'il convertit en volumes formant des séries par pays, non-seulement par le soin attentif qu'il eut d'en réunir le plus grand nombre possible d'une date même antérieure à l'année 1660, mais encore par l'usage intelligent auquel il destina tant de précieux documents, véritables sources de tant de *Mémoires* et de travaux dressés pour l'instruction et l'exemple des négociateurs. Voici, à cet égard, les informations les plus certaines.

Un « *Mémoire concernant les papiers de la charge de Secrétaire d'État* », suivi de notes et d'indications des plus précises, nous fournit l'histoire la plus détaillée et la plus officielle de la formation du Dépôt. On y voit que lorsque Colbert de Croissy eut pris possession de sa charge, en remplacement du marquis de Pomponne, il confia au sieur Nicolas Clément le soin de l'examen des papiers des ambassades et des négociations. Ce document est une rencontre d'autant plus curieuse et heureuse pour nous, que les informations qu'il nous a procurées sont comme les pièces à



l'appui, les preuves par le menu, le détail du bilan, de l'ordonnance du 9 février 1688, par le texte de laquelle nous sommes entré en matière <sup>1</sup>.

Disons d'abord qui était le sieur Nicolas Clément. Il n'avait point appartenu à aucun cabinet d'aucun secrétaire d'État. Il était de la Bibliothèque du Roi, où il s'occupait des manuscrits et des estampes <sup>1</sup>, et où l'exécution des catalogues généraux lui avait été confiée. Lorsque M. de Croissy l'employa pour le classement des volumes de la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, Clément servait déjà la Bibliothèque du Roi depuis près de dix-huit années, car il y était entré en 1663 en même temps que M. de Carcavi, et sous ses ordres. Il était naturel qu'il fût bien connu de Charles Colbert de Croissy, puisque Nicolas Colbert, évêque de Luçon, avait été son chef en qualité de « garde de la Librairie ». Ce fut donc à un attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque du Roi que fut confié, par le secrétaire d'État des Affaires Étrangères, le soin d'examiner, classer, répartir, inventorier, dresser en volumes tous les papiers dont la secrétairerie avait réuni et conservé les liasses depuis vingt années environ.

<sup>1</sup> Ces informations se trouvent dans le *Registre* n° 151 d'une collection de pièces des plus curieuses, formée par le savant DE BRÉQUIGNY. Nous en avons dû l'indication à l'obligeance extrême, à la bienveillance journalièrement marquée de M. LÉOPOLD DELISLE, directeur-conservateur du département des Manuscrits à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. M. Delisle a fait lui-même un extrait de ces pièces pour les publier dans le *Recueil de la Bibliothèque de l'École des Chartes*, trouvant là une occasion heureuse d'honorer la mémoire de NICOLAS CLÉMENT, à qui la Bibliothèque du Roi a dû la rédaction des catalogues de ses *Manuscrits* en 1682. Ma gratitude pour M. Léopold Delisle est d'autant plus grande qu'il me fait ainsi partager fort libéralement le bonheur de sa rencontre.

<sup>2</sup> Voyez l'utile et excellent travail de M. HENRI DELABORDE : « *Le département des Estampes à la Bibliothèque Nationale, 1. Le cabinet des Estampes du Roi sous le règne de Louis XIV...* » (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1872.)

Écoutons ses propres paroles :

« Les principaux événements qui sont arrivés dans toutes les Cours de l'Europe, depuis la paix des Pyrénées, ne peuvent être mieux éclaircis que par la lecture des *ordres* et des *instructions* que le Roy a donnés par luy-mesme ou par ses ministres aux personnes que Sa Majesté employe dans ses affaires, et des *despesches* que ces mêmes personnes ont écrites pour rendre compte de ce qui s'est passé dans les lieux de leur résidence. Mais toutes ces pièces estant dispersées en *différentes liasses*, la plupart sans ordre ny distinction, il auroit été difficile d'en tirer toute l'utilité que l'on en peut attendre, si Mgr Colbert de Croissy, à qui le Roy a confié la conduite des Affaires Etrangères, n'avoit jugé nécessaire de leur donner une forme plus convenable. Il a cru qu'il ne pouvoit entrer dans l'exercice de sa charge de secrétaire d'État avec plus d'avantage pour le service de Sa Majesté, qu'en prenant luy-mesme le soin de les faire disposer de sorte que l'on puisse y avoir recours et en tirer dans toutes les occasions les éclaircissements que l'on doit s'en promettre. »

« C'est donc sur le plan qu'il en a donné lui-même que l'on a rédigé dans une suite ce grand nombre de *Despesches*, et que l'on a composé un RECUEIL DE CINQ CENS QUARANTE-QUATRE VOLUMES, sur lequel il faut observer que pour avoir ensemble tout ce qui regarde une même négociation, l'on a inséré parmi les *Despesches* reçues des païs étrangers les minutes des *Lettres* et *Mémoires* qui sont envoyés de la Cour et qui y servent de réponses, ou donnent de nouveaux ordres dont on voit ensuite l'exécution....

« Ces *Mémoires* que l'on a pris soin de conserver sont non seulement les sources de la vérité de notre histoire, mais les dépositaires des secrets de l'Etat, et ils seront toujours des témoignages assurés des vives lumières que le Roy répand dans ses conseils et par lesquels il se rend luy-mesme le premier mobile de tous ces grands événemens. »

Le travail fut commencé dans les derniers mois de l'année 1679. Un inventaire fut d'abord fait de tous les pa-

piers. M. de Croissy le reconnut exact, le signa, et dressa lui-même le plan de l'ordre qu'il désirait être observé dans l'arrangement et la disposition de tout le recueil suivant les pays, les différentes négociations et les dates. D'importants achats de maroquin du Levant furent commandés, au prix de 48 livres la douzaine, et remis soit au sieur de la Tour, soit au sieur le Vasseur. L'un reliait les livres, l'autre les manuscrits, le tout aux armes de Croissy avec le manteau de président, gravées par le sieur Thomassin.

Au mois de janvier 1681, Nicolas-Clément commença à voir les personnes qui pouvaient avoir encore en main les papiers des négociations du temps de M. de Brienne, dont « il paraît s'être fait, dit-il, une grande dissipation ». Il avait mission de rechercher les papiers de la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Au mois de juillet, il s'adjoignit pour le travail des copies et pour l'ordre à établir dans la formation des volumes un sieur de Bost qui, travaillant dans la chambre de Clément, avait fait choix aussi d'un S<sup>r</sup> Le Melle, et son ami « capable de confiance » pour l'aider à cette intéressante besogne. A la fin de 1682, le sieur de Bost avait écrit un nombre considérable de rôles en minutes d'*instructions*, de *lettres de créance* et de *recréance*, et de *lettres particulières* tirées des volumes pour en faire des recueils séparés; des copies de *Traités* qui étaient dans les volumes de Colbert, des tables de neuf à dix volumes d'*expéditions* et de *minutes d'arrêt* du temps de MM. de Lyonne et de Pomponne; il avait copié plusieurs volumes des *lettres* de Mazarin avec des *sommaires* rédigés au commencement. Sa principale occupation était de travailler aux *extraits des dépêches* que Clément avait commencés : vingt-trois volumes des affaires de Suède (1660-1677) étaient faits; trente-quatre des affaires de Rome, dont onze de la négociation de M. de

Chaulnes, sous Clément IX, et vingt-trois des négociations du cardinal et du duc d'Estrées, de 1671 à 1675. Le compagnon du sieur de Bost avait fait huit volumes des affaires de Constantinople, du temps de MM. de la Haye et de Nointel, et les six premiers des affaires du Portugal.

Les *États des finances du ministre* furent aussi formés, et en juillet 1681 ils ne comptaient pas moins de trente-six volumes de minutes reliés en carton avec papier marbré. Le *Protocole* comptait quatre in-folio. A la date de 1685, Clément fait mention de cette dépense, « quatre charriots pendant deux jours pour transporter les manuscrits à Versailles, marché fait à 15 livres par jour. » C'est la date du premier établissement des papiers de la secrétairerie dans le cabinet à cheminée de marbre vert de Campan, dans le corps de logis au-dessus de la garde suisse. Le premier inventaire officiel est de 1687, ainsi que la mention de la dépense suivante en fait foi : « pour avoir fait écrire sur une grande feuille de vélin collée sur un ais, LA TABLE ABRÉGÉE DES VOLUMES DES NÉGOCIATIONS : payé au sieur de la Pointe, 12 livres. » La dernière note fournie par Clément est celle-ci : « Pour un carrosse dans lequel j'ay esté à Versailles le 13 octobre 1687, pour en rapporter les papiers qui devaient être reliez. » Cette autre dépense portée à la date de l'année 1680, « Achats d'ouvrages imprimés, 1484 livres », permet aussi de faire remonter à cette époque l'origine de la Bibliothèque de la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, qui depuis a toujours été considérée comme faisant partie du Dépôt <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les autres dépenses concernant les papiers des négociations, marquées par Nicolas Clément et soumises à l'approbation du secrétaire d'État, sont les suivantes :

1680

Au S<sup>r</sup> Lemelle, travaillant à mettre au net LA NÉGOCIATION DE NINÈGUE.

Mais de tous les documents informateurs sur les origines et la formation du Dépôt des Affaires Étrangères, le plus important est l'inventaire rédigé par ceux mêmes à qui les manuscrits de toutes les négociations avaient été remis pour qu'ils les disposassent en beaux volumes recouverts ensuite de ces feuilles épaisses de maroquin du Levant, frappées aux armes de Croissy, état dans lequel on les trouve, pour la plupart, présentement encore. Voici l'inventaire tel que l'a produit Nicolas Clément, à la suite de son « *Mémoire sur les papiers de la charge de secrétaire d'État* » :

RECUEIL DE TOUTTES LES NÉGOCIATIONS, LETTRES, MÉMOIRES  
DES AMBASSADEURS ET MINISTRES DU ROY, DANS LES PAÏS ES-

*A un autre copiste pour quatorze cayers de LA NÉGOCIATION DE NIMÈGUE dont Monseigneur a ordonné que l'on fit une seconde copie.*

*Peaux de maroquin à 4 livres 10 sols la pièce.*

*A un écrivain qui a copié plusieurs TRAITÉS ET AUTRES PIÈCES tirées des manuscrits de Mgr Colbert.*

*A un menuisier, pour une grande armoire qu'il a faite pour mettre les TRAITÉS ORIGINAUX.*

1681

*Au Sr Le Vasseur, pour la reliure des livres envoyés de Suède par M. de La Piquetière.*

1685

*Peaux de maroquin du Levant acheptées chez Renouard, marchand rue des Arcis, à l'Image Saint-Louis, à raison de 5 l. la peau.*

*Volumes reliés en parchemin, dont deux volumes du PROTOCOLE ET MINUTES D'EXPÉDITION à 30 sols la pièce.*

*Portefeuilles en maroquin avec ruban de satin à 3 l. la pièce.*

*Reliure en maroquin doré sur tranches, d'un manuscrit in-folio des MÉMOIRES DE PORTUGAL, 4 livres.*

*Pour avoir fait apporter de chez le messager de Provins une malle remplie des papiers de M. le marquis de Vitry, 15 l.*

*Portefeuille pour mettre les Lettres originales.*

*Fermoirs de nouvelle invention.*

1686

*Pour la reliure en veau fauve du CÉRÉMONIAL DE LETI, en six volumes, à 10 l. la pièce.*

*Voyez le Portefeuilles 151 de la collection BRÉQUIONY, au département des Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.*

TRANGERS, AVEC DIVERSES AUTRES PIÈCES CONCERNANT LES AFFAIRES  
ESTRANGÈRES DEPUIS L'ANNÉE 1661 :

Pays.	Dates.	Nombre des volumes.
<i>Italie en général</i>	1661	1
<i>Savoie</i>	1661-1679	11
<i>A plusieurs Princes d'Italie</i>	1663-1666	1
<i>Mantoue</i>	1661-1679	2
<i>Modène</i>	1661-1673	1
<i>Parme</i>	}	1
<i>Monaco</i>		
<i>Malte</i>		
<i>Gènes</i>	1661-1679	3
<i>Florence</i>	1661-1679	5
<i>Venise<sup>1</sup></i>	1661-1679	17
<i>Rome<sup>2</sup></i>	1661-1679	99
<i>Avignon</i>	1663-1666	1
<i>Messine<sup>3</sup></i>	1674-1677	1
<i>Suisse</i>	1660-1679	17
<i>Grisons</i>	1662-1669	1
<i>Lorraine</i>	1660-1670	2
<i>Allemagne en général</i>	1661-1679	36
<i>Empereur</i>	1664-1673	24
<i>A la Diète de Ratisbonne</i>	1663-1679	22
<i>Électeur de Mayence</i>	1666-1675	9
<i>Cour de Saxe</i>	1666-1679	6
<i>Évêque de Munster</i>	1673-1674	1
<i>Duc de Hanovre</i>	1674-1679	10
<i>Bavière</i>	1672-1679	16
<i>A Liège</i>	1674-1679	9
<i>Hambourg</i>	1661-1679	10
<i>Poméranie</i>	1674-1676	7
<i>Pologne</i>	1661-1669	40
<i>Danemark</i>	1661-1670	12
<i>Suède</i>	1661-1679	27
<i>Hollande</i>	1661-1679	30

<sup>1</sup> Et *Correspondance* du Sr Boselli, de Bergame, depuis 1661, 1 volume.

<sup>2</sup> Et divers *Mémoires* concernant la légation du Cardinal Chigi.

<sup>3</sup> *Mémoires et Lettres* de M. de Valavois.

<i>Cologne</i>	1673-1674	7
<i>Nimègue</i>	1675-1679	13
<i>Angleterre</i>	1661-1679	45
<i>Espagne</i>	1661-1679	17
<i>Portugal</i>	1665-1679	10
<i>Constantinople</i>	1661-1679	8
<i>Afrique</i> }	1667-1670	1
<i>Amérique</i> }		

*Et Mémoires de M. de Lyonne au Roy pendant qu'il étoit absent de la Cour.*

Telles furent les premières richesses manuscrites du Dépôt des Affaires Étrangères de France : on voit combien d'abord elles furent modestes. Elles ne tardèrent pas à s'augmenter amplement sous l'administration du fils de celui qui, le premier, les avait rassemblées.

Charles Colbert, marquis de Croissy, mourut le 28 juillet 1696, et son fils, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, entra en exercice de la charge dont le Roi lui avait accordé la survivance dès l'année 1691. Le premier soin du fils fut d'écrire aux « ministres du Roy qui sont dans les pays estrangers », pour leur annoncer la mort de son père et sa succession. Ce fut en ces termes qu'il s'en acquitta :

MONSIEUR,

Je suis bien persuadé que vous entrerez dans ma juste douleur et que l'estime que mon père avoit pour vous, vous fera regretter la perte que j'en viens de faire.

Le Roy ayant eu la bonté de me commander de travailler en sa place, vous devez être persuadé que je profiteray de toutes les occasions de vous marquer que je suis.....

Nul encore n'avait été mieux préparé que Colbert de

Torcy à l'exercice de la grande charge politique de secrétaire d'État des affaires étrangères. Sa pleine jeunesse s'était passée dans les négociations, tant par l'étude que par l'action. Il avait considérablement travaillé sur les documents réunis et conservés par Croissy dans la secrétairerie, et il avait voyagé en différents pays, tant pour les observer et les bien connaître que pour accomplir auprès des Cours qu'il visitait, les missions de confiance qui lui avaient été données par le ministre son père, avec l'agrément du Roi. Nous parlerons de lui plus au long, au lendemain de la date de la séance du Conseil où il obtint un emplacement dans le Louvre pour y établir le dépôt des papiers des Affaires Étrangères. Fils et gendre de ministres merveilleusement studieux et laborieux, Torcy n'était pas homme à ne pas consacrer les soins les plus attentifs à l'entretien et à l'augmentation des collections de documents historiques et diplomatiques qui encombraient déjà le beau cabinet de la bibliothèque que le secrétaire d'État avait à Versailles, à la suite des bureaux où, en 1698, travaillaient ses commis, les S<sup>rs</sup> Mignon, Adam, Aubert et Blondel, et à leur côté, le S<sup>r</sup> de Saint-Prez. Ce dernier, sans avoir le titre d'historiographe de la secrétairerie, en avait du moins toutes les qualités et en remplissait les fonctions dans la préparation d'importants et utiles travaux concernant les *Traité des Princes*<sup>1</sup>. En 1698, le marquis de Torcy avait déjà fait établir un ordre matériel très-complet dans les documents des ambassades depuis l'année 1688, où le travail avait été limité sous le ministère précédent, jusqu'au 28 juillet 1696, date de la mort du ministre, son prédécesseur. Et une preuve, égale en précision à celle que nous avons déjà donnée pour les

<sup>1</sup> Voyez plus loin l'article consacré au sieur DE SAINT-PREZ, qui fut le premier GARDE et DIRECTEUR du *Dépôt des Affaires Étrangères*. »



textes antérieurs, nous est fournie par la rencontre de cette nouvelle ordonnance du 25 novembre :

« Garde de mon Trésor Royal, M<sup>r</sup> Jean de Turmenies de Nointel, payez comptant au porteur la somme d'onze mille six cent quatre-vingt-douze livres pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée, tant pour la reliure de TOUS MES VOLUMES DES NÉGOCIATIONS DEPUIS L'ANNÉE 1688 JUSQUES AU 28 JUILLET 1696, que pour les frais des Commis employés à cet effet pendant ledit temps....<sup>1</sup> »

Ainsi, en 1698, les recueils des négociations conservées, classées par pays d'ambassade et désignations nominales d'agents, et reliées en maroquin rouge avec numéros d'ordre, comprenaient la suite non interrompue de tous les documents d'affaires étrangères fournis par le travail des bureaux à l'intérieur et des missions à l'extérieur, pendant trente-six ans, dont onze représentaient le ministère de Lyonne, neuf le ministère d'Arnauld de Pomponne, et seize le ministère de Colbert de Croissy.

De cette date du 28 juillet 1696 à celle du mois de mars 1710, c'est-à-dire pendant l'espace de près de quatorze années, cherchons à voir par des preuves de détail comment et dans quelle proportion se sont augmentés les papiers des affaires étrangères, au point de nécessiter la demande au Roi d'un emplacement séparé pour la partie des documents que le temps écoulé, les circonstances accomplies, permettaient déjà de considérer comme étant archives acquises à l'histoire.

<sup>1</sup> *Expéditions, arrêts, ordonnances des SECRÉTAIRES D'ÉTAT.* A cette époque, les sieurs Bernache et Nion, relieurs et doreurs, travaillaient pour la Bibliothèque du Roi, mais il est à croire que le relieur des Affaires Étrangères était encore le sieur La Tour. (Voyez les *Adresses de la ville de Paris*, par De Pradelles. Paris, 1691.)

Du mois de novembre 1696 au mois d'octobre 1707, les occasions d'« *Ordre du Roy* » ou « *De par le Roy* » n'avaient pas manqué au secrétaire d'État pour assurer à la secrétairerie de nombreux papiers concernant le service et les affaires. Le sieur Adam, son commis de confiance, et le sieur de Saint-Prez, son commis d'érudition, reçurent des commissions fréquentes et intéressantes à cet égard. Adam, pour sa seule part, avait été chargé de retirer, par deux fois, de M. le Lieutenant Civil des papiers concernant les affaires étrangères, et ceux entre autres qui avaient été trouvés « dans la succession d'une personne attachée à feu M. de Brienne<sup>1</sup> ». Plusieurs fois désigné pour assister à l'ouverture de scellés, ce fut à lui que l'ordre spécial fut donné d'aller retirer de la succession de la duchesse d'Aiguillon « plusieurs coffres de papiers de feu M. le cardinal de Richelieu concernant le service du Roy ». L'exécution de cet ordre valut au cabinet du marquis de Torcy les importants documents du grand cardinal, et nous en verrons se faire le classement au Dépôt, après 1711, par les soins du savant abbé Le Grand. Au sieur de Saint-Prez, futur directeur et maître de l'Académie Politique dont nous verrons aussi l'institution pour l'enseignement diplomatique de « Messieurs du cabinet », échut le soin de se faire remettre par le Lieutenant Civil les papiers du sieur Ariste, ancien premier commis du temps de M. de Brienne, avant 1663, et à qui Mazarin avait confié quelques missions en Allemagne. « Pour Ariste, qui partageait avec Dufresne ma première commission (dit Brienne dans une très-curieuse note de ses *Mémoires*), c'est un très-habile homme, mais il enfante avec une peine

<sup>1</sup> Ce premier commis n'est pas autrement désigné dans l'analyse des documents; nous pensons qu'il s'agit ici du S<sup>r</sup> DANTÏÈGE ou du S<sup>r</sup> AZEMART. Voyez « *Mémoires de BRIENNE* », déjà cités, tome II, page 279, note.

inconcevable : son assiduité au travail suppléait à la lenteur de son génie, et tout ce qu'il faisait était très-bien <sup>1</sup>. » Il avait eu aussi la partie du « *Cérémonial* » et en avait dressé les premiers textes <sup>2</sup>. Parayre, dont Brienne a dit ce seul mot : « Parayre est habile, il était neveu du père Annat, confesseur du Roi », donna lieu à la plus utile acquisition pour le ministère en 1707. La nouvelle de sa mort aussitôt reçue, le secrétaire d'État écrivit au Lieutenant Civil, lui mandant qu'il venait d'apprendre la mort de M. Parayre, ancien premier commis de MM. de Brienne, de Lyonne et de Pomponne, l'assurant qu'il avait beaucoup de manuscrits et de pièces originales du service de Sa Majesté, lui recommandant de les faire mettre à part, lorsqu'on procédera aux formalités du scellé <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires de BRIENNE* (déjà cités).

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL, *Manuscrits J. F.*, n° 39.

<sup>3</sup> Voici l'inventaire des papiers d'État qui se trouvaient au scellé du Premier Commis. Cet intéressant document appartient au *Département des manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, registre n° 10395 du *Fonds latin*. Le lecteur pourra juger, par cette précieuse énumération, de l'intérêt des documents dont, par une convention fort honorable passée avec la veuve du possesseur, le secrétaire d'État assura la possession au cabinet des Affaires Étrangères, sauf peut-être quelques articles.

## CATALOGUE DES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. PARAYRE

*Ancien Premier Commis des Affaires Étrangères*

SOUS MM. DE BRIENNE, DE LYONNE ET DE POMPONNE

*Secrétaires d'État.*

*Lettres du Roy* (originales) de MM. les Ministres et autres.

Recueil des *Lettres originales* écrites sous le ministère de M. de Lionne, par *N. S. P. le Pape*, par *l'Empereur*, par les *Rois des Romains*, par les *Électeurs de l'Empire*, par les *Cardinaux*, par les *Rois*, par les *Républiques*, et par tous les autres *Princes et Potentats chrétiens* ou *mahométans* du règne de Louis le Grand. (Un volume parchemin marbré.)

*Lettres du Roy* à M. le cardinal Mazarin, à M. le chancelier Séguier. (Un volume.)

*Lettres missives* écrites à M. le chancelier Séguier par *MM. les secrétaires d'État* et autres, années 1655-1656-1657. (Un vol. parchemin.)

Quel amas de dépouilles opimes en fait de pièces d'État n'avaient pas dû former ces différentes conquêtes dans les bureaux de la secrétairerie des Affaires Étrangères !

Il importe enfin d'ajouter qu'en 1710, alors que le Dépôt fut établi, il y avait une augmentation des *Dépêches*, des *Instructions*, des *Mémoires* et des *Notes* de tout genre, représentant quatorze années de travaux de rédaction, envoyés de toutes les parties de l'Europe où le Roi avait des agents. La dernière « ordonnance », en effet, que nous avons rapportée à la date du 25 novembre 1698, démontrait que les limites de la formation et du classement des volumes n'allaient pas au delà du ministère du marquis de Croissy, au 28 juillet 1696. Un document fort banal du reste, mais qui, pour nos indications, a sa valeur relative,

Recueil des *Lettres du Roy* et autres *Ordres de S. M.* expédiées pendant le courant de l'année 1664, par MM. Parayre, Pachot et Le Roy, principaux commis de M. de Lionne.

Portefeuille contenant toutes sortes de *lettres de cérémonies*, comme de conjouissances, doléances et bonnes festes, écrites par le *Roy* à tous les Princes et Potentats, et Républiques de l'Europe.

Autre contenant les lettres écrites au *Roy* par divers *Potentats* et *Républiques de la chrestienté* sur diverses occasions de conjouissances, doléances, bonnes festes, baptesmes, etc. Cotés 2, 3, 4.

Traités, Ambassades et Négociations, etc.

Recueil de *Traités* :

*Mariage* de la Reine d'Angleterre, 1624-1625. 2 vol.

*Traités* de Louis XIII.

Table alphabétique des *Traités* entre la *France* et l'*Espagne*.

*Négociation* de Vervins.

Affaires, lettres, titres et négociations des *Grisons*, *Suisses*, *Savoie*, *Genève* et comté de *Bourgogne*, de 1511 à 1587.

Affaires d'*Allemagne* en 1632 et suivantes. 2 vol.

L'*Angleterre* depuis 1200 jusqu'en 1632. 1 vol.

Les *Provinces-Unies* depuis 1555-1634.

L'*Italie* depuis 1268 jusqu'en 1641.

Ambassade de M. de Beaumont en *Angleterre*, depuis 1602 jusqu'à la fin de 1605. 1 vol.

*Mémoires* et lettres écrites par M. de Brienne aux plénipotentiaires assemblés à Munster. 3 volumes.

Négociations de *Munster*. 5 volumes.

prouve qu'au mois d'août 1706 le relieur du Roi<sup>1</sup> était fort occupé à Versailles pour l'accommodement des volumes des Négociations dont les documents étaient restés en liasses dans les cartons, depuis l'entrée de M. de Torcy aux affaires.

D'après ces données, il est aisé de croire que le secrétaire d'État n'avait pas même dû attendre jusqu'à cette époque avancée de son ministère pour demander au Roi l'emplacement nécessaire à un dépôt spécialement affecté à la conservation de ses recueils. Indépendamment, d'ailleurs, du goût personnel que devait avoir le marquis de Torcy pour un établissement de ce genre, que d'exemples

Conférences d'Ardes et Chasteau-Cambrésis.

- de Calais, en 1511, et autres en 1544, 1558, 1560, et la négociation de M. de Châtillon.
- de Loudun, 1616.
- du cardinal Mazarin et de Dom Louis de Haro. 1 volume.

Traité d'histoire et de politique :

Description sommaire de l'empire d'Allemagne.

- des Républiques des Suisses, des Provinces-Unies, des Pays-Bas.
- des royaumes du Danemark, etc.

Mémoires historiques sur le Droit public.

Mélanges historiques de M. le chancelier Séguier.

Mémoires de M. le chancelier de Lhospital.

Recueils d'Édits, Ordonnances, Déclarations, Règlements et autres pièces concernant la Chancellerie et les Secrétaires d'Etat.

Protocoles.

Recueils de lettres du Roy, de conférences, etc.

Conférences de Madrid tenues entre M. de Lionne et Dom Louis pour la paix générale. 1 vol. cart.

Mémoires historiques 1571-1574.

Instructions données par le Roi aux personnes envoyées aux païs estrangers.

Table alphabétique servant à trouver promptement les matières principales qui sont contenues aux 359 volumes manuscrits de M. le cardinal Mazarin.

<sup>1</sup> Le sieur Dubois, reliait aussi pour la maison même du Roi. Je le trouve cité dans un document aux ARCHIVES NATIONALES, série O, n° 2212, pour un compte de « cinquante portefeuilles couverts en veau avec les armes du Roy », à 10 livres la pièce. (25 novembre 1712.)

n'avait-il pas autour de lui dans les autres Secrétaireries, pour l'encourager à cette fondation !

De 1688, en effet, à 1710, que de projets de toute nature n'avaient pas été formés, que de décisions n'avaient pas été prises dans l'administration pour apporter l'ordre dans les papiers et les documents, et pour en assurer officiellement la conservation ! Il semble que, malgré les grandes guerres, l'esprit d'organisation pacifique soit le dominant. En 1688, c'est le contrôleur général Claude Le Pelletier qui prescrit aux intendants des provinces de faire dresser des inventaires de tous les dépôts des Chambres des Comptes et d'en envoyer un double de chacun à la Chambre de Paris<sup>1</sup>. C'est Louvois, aidé du chef de son secrétariat Darbon de Bellou, qui crée le Dépôt de la Guerre en réunissant dans son propre hôtel tous les documents antérieurs qu'il peut rencontrer, documents qui, en 1701, seront transportés dans un quartier de l'hôtel des Invalides auquel sera donnée, par le ministre Chamillard, la désignation officielle de *Dépôt de la Guerre*<sup>2</sup>. En 1699, après la conclusion de la paix signée à Ryswick, c'est Louis Phelypeaux de Pontchartrain, formant le bureau du dépôt des Archives de la Marine, des Colonies et des Galères dans un pavillon du couvent des Petits-Pères<sup>3</sup>; c'est encore lui qui, devenu chancelier de France, or-

<sup>1</sup> Voyez l'excellent « *Avant-propos* » rédigé par M. A. DE BOISLISLE pour la publication de la « *Correspondance des CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES avec les INTENDANS DES PROVINCES* ». Tome I<sup>er</sup>, page 11 et suiv. .

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, maison du Roi, série O', n<sup>o</sup> 1244. M. DE CHAMILLARD à M. MANSART : « *Je fais accomoder quelques chambres à l'hostel royal des Invalides pour y resserrer les anciens papiers de la charge de Secretaire d'Etat qui sont presentement à l'hostel de Louvois.* » 23 août 1701. Sur l'historique de ce Dépôt, voyez M. D. HUGUENIN : « *Les Archives anciennes du Dépôt de la guerre* » dans le *Spectateur militaire*, 1871 : IUNG, déjà cité. PASCAL, *Mémorial du dépôt général de la Guerre*, 1829.

<sup>3</sup> *Manuscrits* de M. PIERRE MANGRY, archiviste de la marine, d'après le

donne en 1703 que le classement scientifique du Trésor des Chartes soit entrepris; lui qui, en 1706, émet le projet très-noble de la publication des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race*; lui qui, en 1704, crée les gardes des Archives Universitaires, qui, en 1707, organise les Archives Judiciaires du Châtelet; qui, en 1708, fait déclarer sous forme d'édit l'établissement d'un Dépôt pour le Parlement, pour la Chambre des Comptes, pour la Cour des Aides, pour la Cour des Monnaies, pour les Requêtes de l'hôtel, pour les Bailliages et Sénéchaussées, où seront conservés les registres, titres, actes et renseignements concernant la connaissance des ordonnances et des règlements!

Il n'est pas à douter que le marquis de Torcy n'ait été, en différentes rencontres, retardé, empêché même dans ses projets d'établissements pour la conservation des papiers des Affaires Étrangères par des obstacles soulevés du côté du Trésor des Chartes. D'après des règlements tombés en désuétude, il est vrai, mais que les parties intéressées avaient rappelés, les papiers anciens des Négociations auraient dû en effet y être déposés. « *Monsieur le procureur général de la Chambre m'ayant appris que Sa Majesté avoit ordonné à M. de Pomponne de faire remettre au Trésor des Chartres les titres qui sont chez M. de Torcy...* » Tel est le début d'une lettre du premier président de la Chambre des Comptes au contrôleur général<sup>1</sup>, et assurément, bien que dans cette circonstance cette remise ne s'appliquât peut-être qu'aux documents des *Traités*<sup>2</sup>, on n'est pas moins

*Mémoire de CLAIRBAULT, présenté par lui au maréchal d'Estrées le 21 septembre 1715*

<sup>1</sup> A. M. DE BOISLISLE. *Correspondance des CONTRÔLEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES*. Tome I<sup>er</sup>, Document n<sup>o</sup> 1601, page 444. Lettre de M. NICOLAY, premier président, 26 février 1697.

<sup>2</sup> Voyez à ce sujet la *Lettre de M. DE HARLAY à M. le PREMIER PRÉSIDENT*,

amené à conclure que les ordres formels du Roi sur cet envoi étaient faits pour inquiéter une secrétairerie devenue fort jalouse de tous ses papiers. Quelques années s'étant écoulées, le ministre se sentant mieux assis dans son pouvoir, dans son autorité, dans sa considération, les prétentions des gardes-trésoriers des Chartres s'étant assoupies, Torcy avait conçu d'imposants projets pour l'établissement d'une secrétairerie d'Affaires Étrangères qu'auraient rehaussée tout ensemble l'éclat du bâtiment et l'intérêt des institutions; mais de ce côté encore, il fut mis en échec par la pénurie des finances trop longtemps maintenue par nos revers de 1704, et que les années 1706 et 1709 mirent à leur comble. Et ce ne fut que forcé par les inconvénients de la masse et de l'agglomération des documents qui encombraient ses bureaux à Versailles, qu'il fit la demande au Roi d'un emplacement pour y porter les papiers des négociations antérieures à la paix de Ryswick. La date certaine de cette requête est 1710, au temps même où les tentatives pour la paix générale qui ne devait se conclure qu'à Utrecht, commençaient à prendre forme pour se pro-

20 juin 1698, et la *Lettre du Roi à M. le Procureur Général* pour mettre dans les Archives « les lettres concernant le droit du Roy d'Espagne à la couronne de France, 1701. » BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits, Mélanges CLAIRAMBAULT*, volume n° 334. Je trouve cette autre lettre dans les papiers de M. Joly de Fleury, à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE :

« Pour obéir à l'ordre porté par votre lettre du 18, j'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, que suivant l'ancien usage observé encore en 1660 pour le traité fait aux Pyrénées, les traités de paix étaient enregistrés au Parlement et à la Chambre des comptes, dans toute leur étendue, que la plupart des princes estimant cette formalité nécessaire en stipuloient expressément l'exécution...

« Le Roy n'a pas estimé à propos d'envoyer à ces compagnies les traités entiers qui furent faits à Nimègue, et comme il se présenta quelque temps après une contestation au Parlement touchant un Hollandais, je fus obligé d'en informer S. M., qui trouva bon d'adresser ses lettres contenant quelques articles qui regardoient les difficultés dont il s'agissoit... » (20 juin 1698.)



duire aux conférences malheureuses, du reste, de Gertruydenberg.

Au mois de mars, en effet, le Roi décida que la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères aurait son dépôt à Paris, dans le Louvre.

Assistons à son établissement, et regardons de plus près encore à la personne illustre du Ministre qui fit de cette création une de ses plus chères et de ses plus familières occupations.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### L'ÉTABLISSEMENT DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA CRÉATION DE L'ACADÉMIE POLITIQUE

JEAN-BAPTISTE COLBERT, MARQUIS DE TORCY. — Son éducation. — Son instruction. — Sa carrière diplomatique. — Son caractère. — Sa valeur personnelle. — Il établit le Dépôt spécial des Affaires Étrangères. — Ses conseillers intimes à cet égard : le S<sup>r</sup> de Saint-Prez ; l'abbé Joachim Le Grand ; le S<sup>r</sup> de Clairambault. — Comment le projet d'établir le DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et celui de créer une ACADÉMIE POLITIQUE ne sont pas séparables. — Détails importants et tous inédits. — Translation de Versailles à Paris des papiers de la Secrétairerie d'État des Affaires étrangères. — M. de Torcy ne garde par-devers lui que les papiers en date depuis la paix de Ryswick. — Cabinet donné dans le Louvre, en 1710, pour installer le DÉPÔT. — « *Projet d'étude* » pour l'institution de l'ACADÉMIE POLITIQUE. — Intérêt et curiosité des documents sur ce sujet. — Observations sur le projet de former un « *corps d'histoire* » sur les *Mémoires* et les *Dépêches* des ambassadeurs. — Le S<sup>r</sup> de Saint-Prez, directeur de l'Académie Politique. — « *Messieurs du Cabinet.* » — Destin éphémère de l'Académie. — Elle disparaît, et le Dépôt resté.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, avait quatorze ans lorsque, ayant soutenu sa thèse de philosophie, il fut admis à la présenter au Roi, conduit par son père le marquis de Croissy, à son retour de la négociation de la paix conclue à Nimègue. « *La figure m'en plait* », avait dit Louis XIV, après que le jeune philosophe, fils de son ministre, s'était retiré. Ce mot du Roi courut parmi les courtisans. C'était de bon augure, car dans ces temps comme dans tous les autres, un début de cette qualité auprès d'un maître souverain équivalait à un brevet de réussite pendant un long chemin. M. de Torcy n'eut point d'ailleurs que la figure agréable, il eut aussi les agréments de l'es-

prit, malgré la précocité de son instruction, et bien qu'à huit ans il fût déjà de taille à écrire des lettres latines à son grand-père<sup>1</sup>.

Nourri à la bonne école, les très-bons livres lui furent familiers, et les visées qu'on eut pour lui, chez les siens, furent l'éclat, le mérite, les qualités, le savoir-être et le savoir-faire dans la très-noble carrière de l'homme d'État. Tout concourut et tout fut mis en œuvre pour le préparer à y paraître et à s'y distinguer. C'était de l'ambition, mais au point où les Colbert étaient alors, elle était justifiée, naturelle même. Neveu du plus grand ministre qu'ait eu l'administration de la France, fils d'un éminent négociateur, il fut destiné dès ses jeunes ans aux affaires étrangères. Le travail assidu, l'étude solide, l'observation, la comparaison, la lecture des œuvres fortes, furent chez lui des habitudes. Son père, devenu ministre secrétaire d'État, l'appliqua à la connaissance des anciennes dépêches. Les écrits, classiques dans ce genre, du cardinal d'Ossat, du président Jeannin, les pièces d'élite du cardinal de Richelieu, les meilleures pages de de Lyonne, furent ses éléments d'étude diplomatique. Il acquit de bonne heure les vertus nécessaires pour bien conduire et connaître le département des étrangers, qui demande la souplesse, l'aisance et la justesse d'esprit, les vues rapides, le sens très-alerte et délié, la promptitude à saisir tout ce qui se peut connaître des intérêts les plus divers, et où, suivant le mot

<sup>1</sup> Voyez à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE un manuscrit du Fonds français, n° 10668, inédit et d'un très-grand intérêt : « *Abrégé de la vie de M. LE MARQUIS DE TORCY écrit par madame la marquise d'Ancezune, sa fille, et de sa propre main (commencé le 20 may 1748), c'est-à-dire deux ans après la mort du célèbre ministre. Ce manuscrit est suivi d'observations rédigées par M. DE LA PORTE DU THEIL, dont l'éducation politique se fit dans le cabinet de M. DE TORCY, qui fut secrétaire à la paix d'Utrecht, en 1712, garde du DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, en 1746, et ministre signataire de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748.* »

de Brienne, « tous les jours ce sont choses nouvelles, soudaines et imprévues. »

A l'étude succéda l'essai, l'entrée dans l'expérience. Il avait dix-huit ans lorsqu'il commença de voyager avec quelques commissions de compliments dans son portefeuille, pour différentes Cours. Le Portugal fut l'objet de sa première visite en pays étranger. Il se rendit par mer de la Rochelle à Lisbonne, où il arriva le 18 mars 1684. Il eut audience du nouveau Roi, don Pedro, qu'il avait charge de complimenter. Les dépêches de cet ambassadeur de dix-sept ans furent montrées à Louis XIV, et après un séjour d'environ huit mois, il annonce un « *Mémoire d'observation sur le Portugal* ». Il quitte Lisbonne en décembre et se rend en Espagne : il peint la Cour de Charles II et de Marie-Louise, fille de Monsieur. Revenu en France au mois de mars 1685, il part en avril, envoyé extraordinaire au Roi de Danemark, s'arrête en chemin à des petites cours allemandes du genre de celle de Zell, chez Georges-Guillaume de Brunswick, prend pied à Hambourg, ville anséatique, et utilise son séjour dans la connaissance de la langue allemande. Le marquis de Villars, ambassadeur, l'appelle en Norvège pour y rencontrer le Roi, attendu à Laurwik le 25 juillet. Il en part avec lui pour Elsenour et se rend à Copenhague, où il séjourne un mois, se rend en Suède et vient à Berlin chez l'Électeur de Brandebourg. Dans toutes les Cours par où il devait passer, des instructions particulières du secrétaire d'État son père l'y attendaient. Jamais éducation spéciale ne fut plus soignée. Ratisbonne l'attire ; il y doit prendre une parfaite connaissance des affaires de l'Empire. Sa première dépêche au Roi est datée de ce lieu d'assemblée politique, centre par excellence de l'exercice du droit public allemand. Il se rend à Vienne, et par le portrait qu'il fait de l'empereur Léopold, il montre qu'il

sait voir, comprendre et déjà écrire. Le voilà chez l'Électeur de Bavière, puis, traversant le Tyrol, il arrive chez les Vénitiens. Les d'Estrées, le cardinal et le duc, l'attendent à Rome, au palais Farnèse, leur résidence. Il séjourne et s'instruit pendant cinq mois, puis il revient en France à la fin de l'année 1686. Ce furent trois années fort remplies d'études politiques « prises sur le vif ». Le secrétaire d'État l'éprouva alors en lui faisant mettre à profit les connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages, et pour la rédaction de dépêches en réponse à quelques-uns des ministres du Roi dans les Cours étrangères. Mais il semblait que l'Europe fût faite pour être son spectacle, car à six mois de son retour de Rome, il est mandé pour choses de condoléance auprès du Roi de la Grande-Bretagne. Son *Instruction* du 26 août 1687 est accompagnée d'un « *Mémoire sur l'Angleterre* », soigneusement dressé par son père. Après un séjour de deux mois près la Cour de Londres, le jeune envoyé revint prendre à Versailles ses occupations ordinaires, s'instruisant, sous les yeux du ministre, « au grand art de connaître à fond les intérêts des princes et de les manier à la gloire et à l'avantage du maître au service duquel il s'était consacré. » Son éducation politique ne finit pas là. La connaissance et la vue d'un conclave y manquaient. Le pape Innocent XI meurt en 1689, et les galères de France le portent vers la capitale du Saint-Siège vacant, avec l'ambassadeur duc de Chaulnes, les cardinaux de Bouillon, Furstenberg et Bonzi, et l'abbé de Croissy, son jeune frère, futur évêque de Montpellier. On a encore ses notes, parmi ses divers papiers intimes<sup>1</sup>, sur cet épisode de la vie romaine ; le carnet en est tout de sa main, très-curieux, plein de traits bien saisis, et dont

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, n° 10669. *Notes manuscrites du MARQUIS DE TORCY pendant son séjour à Rome.*

l'expression rapide, caractérisante, presque lapidaire, rappelle les précautions des grands maîtres pour leurs bons ouvrages. Ce fut à Rome, pendant le séjour si important pour lui, et presque dans le même temps que fut faite l'exaltation du nouveau pape, qu'il apprit, par un message du marquis d'Arcy, ministre de France à Turin, que Louis XIV venait de lui accorder la survivance de la charge de secrétaire d'État exercée par le marquis de Croissy. Grandi par cette faveur qui lui assurait tant d'éclat, le marquis de Torcy reçut d'Alexandre VIII son audience de congé le 16 octobre 1689, et aussitôt son retour à Versailles, il fut écouté du Roi dans son cabinet, pour entendre de lui-même le récit des menées et intrigues qui avaient caractérisé le conclave. Deux ans après, il fut du voyage des Flandres, suivit le Roi à Mons et fit fonction de secrétaire d'État à Namur.

A cette époque, une réconciliation s'étant accomplie entre les deux sages familles des Arnauld et des Colbert, que des intérêts d'ambition avaient un moment divisées, le marquis de Croissy estima devoir marier son fils avec la fille du marquis de Pomponne. Un commun accord décida de cette alliance qui s'accomplit à la fin de 1696. Peu de temps auparavant était mort le marquis de Croissy ; Torcy entra alors en exercice de la charge dont le Roi lui avait accordé la survivance ; mais Sa Majesté régla que, vu l'âge peu avancé de Torcy, ce serait sur les avis et ordres du marquis de Pomponne qu'il administrerait les Affaires Étrangères. Le marquis, son beau-père, le représentait au Conseil, où il était rentré en 1691, et il y faisait rapport de tout ce qui était « affaires étrangères ». Torcy avait la direction du travail du cabinet. Cependant, en 1698, Pomponne fut d'avis que son gendre assistât aux délibérations qui regardaient

daient les importantes et laborieuses négociations de la paix de Ryswick. Un *Mémoire* à cet effet fut présenté au Roi, qui l'approuva. Torcy vint donc écouter au Conseil en 1697 et en 1698, et ce ne fut qu'en de très-rares occasions qu'il y fit rapport. C'était le mettre à même de se mieux pénétrer de ce qu'il avait à dire et déployer dans ses *dépêches* et dans ses *instructions* aux envoyés à l'étranger. Mais en 1699, Louis XIV le déclara ministre unique du département et lui donna rang définitif au Conseil. Saint-Simon, annonçant cette grande entrée du jeune secrétaire d'État aux affaires, s'exprime ainsi : « *Torcy avait alors entre trente-quatre et trente-cinq ans ; il avait voyagé et fort utilement dans toutes les cours de l'Europe. Il était sage, instruit, extrêmement mesuré ; tout applaudit à cette grâce.* » Depuis ce moment jusqu'au jour de sa retraite des Affaires Étrangères, qui n'eut lieu qu'avec la mort de Louis XIV, c'est-à-dire pendant seize ans de l'exercice de cette grande charge encombrée alors de si difficiles négociations, Torcy se révéla et se maintint ministre excellent des Affaires Étrangères. On ne le connaîtra bien, on ne le jugera selon son mérite éclatant que lorsqu'on aura publié toutes les *Instructions* de sa main aux ambassadeurs, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, et où rien n'est à désirer, puisqu'il s'y rencontre la dignité dans le style, la précision et la netteté dans les idées, la justesse dans l'expression, le savoir dans les comparaisons. Un contemporain a dit de ses lettres : « *Les lettres qu'il faisait au nom du Roy étoient dignes de la majesté de celui qu'il avoit l'honneur de faire parler, et le feu Roy a eu la bonté de lui témoigner plusieurs fois la satisfaction qu'il avoit à les entendre. Un jour, chez madame de Maintenon, le Roy lui dit : Nous sommes bien « heureux de vous avoir ; qu'aurions-nous fait si vous eus-*

« siez été d'un autre caractère<sup>1</sup> ? » Les éloges qu'on a faits de lui ont une saveur et un tour particuliers qu'on rencontre rarement. Écoutez celui-ci : « *L'égalité de son humeur, la justesse de ses pensées, l'agrément de son esprit, rendoient son commerce délicieux. Connoissant parfaitement les hommes, il ne leur faisoit jamais sentir leurs défauts. On étoit toujours avec lui content de soi-même. Il avoit les talens pour se faire aimer et les qualités pour se faire respecter sans se faire craindre.* » Un de ses chefs-d'œuvre de diction politique est la lettre du 14 janvier 1704, adressée par le Roi au pape Clément XI, et où le ministre déploya si admirablement les principes de la cour de France, lettre publiée sous le titre de « *Motifs de la guerre de Savoie* ». Rien n'est à négliger dans la lecture de ses écrits, même dans ceux qui pourraient paraître les plus indifférents. Il a un style, un mode de dire qui est tout à lui. Il était difficile d'encourager et de récompenser mieux qu'il ne le faisait par la dignité et l'élévation de son applaudissement, quand il estimait qu'un ambassadeur du Roi avait mérité les louanges du maître. Voyez ce billet de sa main à l'ambassadeur Amelot, arrivé en Espagne au temps de Philippe V et de madame des Ursins :

« Le Roy a reconnu, Monsieur, avec plaisir dans votre première lettre le style véritable d'un ministre consommé dans les ambassades, et votre sagesse dans la retenue que vous avez à porter des jugemens, avant que d'avoir bien examiné les choses par vous-même.

« Vous deviez vous attendre à ces louanges qui vous sont dues, mais je vous assure, Monsieur, que je vous les ay données avec beaucoup de plaisir, et que je souhaiterois plus que personne

<sup>1</sup> Nous pensons que ce trait a été dicté par LA PORTE DU THEIL, Premier Commis des Affaires Étrangères, dans l'*Abrégé de la vie de M. DE TOUCY*. C'est sa manière. De même pour la citation ci-après.



de pouvoir contribuer à la satisfaction dont vous avez besoin pour soutenir toutes les peines que vous voyez en arrivant à Madrid ; je souhaite que vous en sortiez avec honneur et vous rendrez un service bien important au Roy. »

Sa correspondance particulière abonde en traits qui sont toujours marqués au cachet du style le mieux nourri. Ce billet à un ambassadeur qui, perdant courage, prétend se retirer dans la philosophie, révèle la portée qu'avait la bonté de ses conseils :

« Sérieusement, Monsieur, je suis plus touché que je ne puis le dire à Votre Excellence de l'état où je vois les affaires dont Elle est chargée et de celui où Elle est elle-même. *La philosophie est une ressource pour les particuliers, mais c'est une peste pour les affaires d'Etat.* Ainsi je vous prie de n'y pas songer pendant que vous avez besoin de tout votre courage pour terminer avec honneur la carrière où vous estes entré. Je doute fort qu'on vous en laisse sortir quand vous voudrez. »

Enfin, comme s'il fût fait pour la perfection de l'homme d'État, il paraît avoir pu goûter, après sa retraite absolue, « ce loisir si pénible aux hommes accoutumés à traiter les grandes affaires ». Il fut de l'Académie des Sciences et nommé fréquemment président ou vice-président d'année. Sa mort elle-même fut presque heureuse ; il mourut plus qu'octogénaire, sans souffrances et sans infirmités.

Tel fut le secrétaire d'État qui, dans des conférences intimes avec deux savants publicistes et deux écrivains spéciaux de *Mémoires* historiques et politiques, le S<sup>r</sup> de Saint-Prez et l'abbé Le Grand, établit le Dépôt des Affaires Étrangères en y voulant attacher une institution, son œuvre aussi, qui fut l'Académie Politique. C'est d'après

les papiers originaux de son cabinet et des minutes de sa main, heureusement réunis par Clairambault et conservés aujourd'hui au département des *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale, sous le titre de « *Droit public et Affaires Étrangères* », que nous pouvons présenter avec sûreté les curieux détails qui vont suivre sur l'élaboration du projet conçu par le marquis de Torcy pour l'honneur, l'utilité, et l'instruction de la secrétairerie des affaires étrangères.

La création du Dépôt des Affaires Étrangères ne fut point pour M. de Torcy le fait d'un simple déplacement de papiers, une translation de volumes et de cartons d'un lieu fort encombré dans un autre plus large et mieux accommodé, dont la garde devait être confiée à un commis choisi dans les bureaux. S'il en eût été ainsi, le meilleur « historique » à faire du Dépôt serait de réunir, pour les publier<sup>1</sup>, les inventaires de ses registres, volumes, liasses et cartons qui ont été sèchement faits et dressés à cinquante ans les uns des autres, et à s'en tenir à cette énumération d'ailleurs utile, sans avoir à s'occuper même si les gardes successifs furent tels personnages plutôt que tels autres. Mais M. de Torcy attachait à la création du Dépôt une idée capitale, qui n'était rien moins que celle d'une école de négociations, celle d'un centre d'études aussi spécialement appliquées à la politique que pourrait l'être à l'art de la guerre une école militaire. Quand précisément commença-t-il de donner à ses projets les formes de propositions diverses rédigées, traitées, discutées, élaborées

<sup>1</sup> Une pareille publication — celle des Inventaires — ne pourrait d'ailleurs être bien faite que par messieurs les Commis principaux et les Rédacteurs de la direction des Archives des Affaires Étrangères. Ce soin leur appartient.

en divers mémoires particuliers? L'examen des circonstances rapproché de certaines dates semble nous démontrer que ce fut au retour de la mystérieuse mission que, dans sa passion pour le rétablissement de la paix, il se donna, avec l'assentiment du Roi, de passer secrètement en Hollande, où il eut les conférences, qu'on a connues depuis, avec le grand pensionnaire Heinsius, avec le prince Eugène et avec Marlborough. Ce fut vers la fin de 1709.

Trois personnages, le S<sup>r</sup> de Saint-Prez, l'abbé Joachim Le Grand et le S<sup>r</sup> de Clairambault, se partageaient alors auprès de lui la faveur de son attention, de son accueil, de sa confiance pour la matière des travaux, des recherches, et de la curiosité en histoire. Chacun d'eux a contribué, tant par le conseil que par l'emploi, à l'établissement du Dépôt des Affaires Étrangères avec une Académie Politique, il convient donc de dire aussitôt quelles étaient leurs qualités respectives.

Le S<sup>r</sup> de Saint-Prez nous arrêtera peu pour le moment, car nous aurons à le retrouver bientôt dans le poste de Garde du Dépôt du Louvre, qu'il fut le premier à occuper. Disons seulement qu'il était depuis longtemps le véritable historiographe de la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, fort docte en droit public, et capable d'une très-grande application à traiter historiquement les questions soumises à la sûreté de son jugement.

L'abbé Joachim Le Grand, plus consulté encore que le S<sup>r</sup> de Saint-Prez, et dans une faveur plus marquée auprès du marquis de Torcy, avait été chargé par lui tout spécialement de travaux particuliers ayant un caractère tantôt historique, tantôt politique, tantôt de simple curio-

sité, avec l'aide des papiers d'État, en quelque lieu qu'ils se trouvassent. De 1705 à 1715, l'abbé fut de la maison des Affaires Étrangères, et, pour l'époque, convenablement appointé.

L'abbé Le Grand était de l'Oratoire, cette maison si belle, si glorieuse et si savante dans le clergé de France; il avait travaillé aux *Annales Ecclésiastiques* avec le R. P. Le Cointe et il avait eu accès aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Ses recherches et ses études s'étendaient aux manuscrits qui renfermaient les matières des négociations, les dépêches, les mémoires; il savait le « fonds Béthune », il connaissait le « fonds Brienne »; rien n'avait échappé à sa curiosité. Pour un ministre de savoir, d'érudition, de grand goût pour l'histoire, comme était le marquis de Torcy, l'abbé Le Grand était un homme précieux. Torcy se l'était fort attaché et par l'estime dont il l'honorait et par l'emploi qu'il lui avait donné. L'abbé était alors dans sa cinquante-huitième année; il était originaire de Saint-Lô, né en 1659, avait reçu la tonsure en 1671 dans la chapelle de l'archevêché de Paris, s'était fait apprécier par ses différents travaux et entre autres par la publication, en 1688, de son *Histoire du Divorce*, si remplie de pièces curieuses extraites des papiers des ambassades de France au temps de Henri VIII. Ce fut lui qui forma ce grand et utile recueil de pièces pour servir à l'histoire du règne de Louis XI, recueil qui ne comprend pas moins de trente volumes, fruit admirable de ses seules recherches, et que le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale possède avec quelques autres ouvrages de lui concernant les affaires étrangères. Il était entré dans la maison d'Estrées au mois de février 1690. L'ambassadeur de ce nom, abbé aussi, neveu du cardinal d'Estrées, l'emmena en qualité de secrétaire pour sa mission en Portugal,

d'où il ne revint qu'en 1697. Le goût des recherches le porta alors dans les provinces de Bourgogne et de Dauphiné, à la découverte des chartes, titres, papiers et mémoires, et en 1702 il suivit les d'Estrées en Espagne. Ce fut à leur retour que les ducs, comtes et pairs de France créèrent pour lui une place tout à fait spéciale que, à la date du 5 décembre 1704, désigne ou plutôt définit ce brevet : « *Brevet des ducs, comtes et pairs de France pour l'abbé Le Grand, chargé de toutes les affaires qui concernent leurs dignités* ». Il y a lieu de croire que ce fut surtout par les d'Estrées que le marquis de Torcy connut personnellement l'abbé Legrand qui, à compter de l'année 1705, c'est-à-dire six mois après son retour d'Espagne en France avec l'un de ces mêmes d'Estrées, fut attaché au travail des Affaires Étrangères, travail qu'il ne quitta qu'avec son maître, dix ans plus tard, en 1715, à l'avènement de la Régence.

Il existe de lui une correspondance originale d'un caractère intime et familier qu'il eut, pendant son séjour en Espagne, avec divers personnages de France, particulièrement avec Clairambault. Les détails dominants sont ceux qui concernent l'étude, la lecture et la recherche des pièces rares et peu connues. « *Je ne suis bon qu'avec mes livres* », dit-il quelque part. Il est là tout entier, et il s'en est occupé toute sa vie, loin de toutes intrigues, ennemi de l'ambition, ayant fui les honneurs les plus simples et les plus légitimes. On l'a beaucoup oublié depuis sa mort : c'est une injustice. Nul n'a mieux mérité de vivre dans la mémoire des érudits, des savants, et des écrivains politiques. Voici le bel éloge que nous avons rencontré de lui sous la plume du généalogiste des ordres du Roi, dans la maison duquel il mourut à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1733, âgé de quatre-vingts ans. « *C'était un homme plein d'honneur, de*

*probité et de religion, et des plus habiles du royaume sur le droit public; d'une vaste érudition, d'une sagacité admirable. Quelque embrouillée que fût une affaire, il en saisissait les difficultés, et son esprit pénétrant et fécond lui suggérait des expédients pour les franchir. Rien de plus judicieux que sa conduite, rien de plus instructif que sa conversation.* » Dans l'*Éloge historique* de l'abbé Le Grand dont nous ne connaissons qu'un seul exemplaire imprimé, Clairambault s'exprime ainsi sur les qualités qui l'avaient désigné à l'attachement et à l'estime du marquis de Torcy secrétaire d'État :

« Il avoit donné trop de preuves de ses talens dans les ambassades de Portugal et d'Espagne, de ses connoissances dans l'histoire et dans le droit public, et de la justesse et de la solidité de ses vues dans les différentes occasions qui s'étoient présentées, pour n'être pas employé dans les Affaires Étrangères. Aussi M. le marquis de Torcy, ministre d'Etat, l'attacha à ce travail dès l'année 1705 et ne cessa de lui donner dans la suite des marques particulières de son estime et de sa confiance. Il n'y eut point d'affaires de conséquence, pendant les dix années qui s'écoulèrent jusqu'à la mort de Louis XIV, auxquelles l'abbé Le Grand n'ait eu sa part, et sur lesquelles il n'ait écrit. Il a paru dans le public plusieurs mémoires qu'on scait certainement être de lui, quoiqu'il n'y ait pas mis son nom, et ces mémoires ne sont pas les moins intéressans et les moins solides de ceux qu'on jugea à propos de publier <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Les *OEuvres inédites* de l'ABBÉ LE GRAND se trouvent répandues dans divers manuscrits recueillis par le S<sup>r</sup> DE CLAIRAMBAULT pour ses « *Mélanges* ». Plusieurs volumes de cette collection si curieuse et si féconde en informations touchant la matière qui nous occupe, sont remplis de *notes*, de *minutes*, de *mémoires*, d'*essais* et *notices* qui sont l'ouvrage du savant abbé. Le volume n<sup>o</sup> 165 contient beaucoup de lettres datées du temps qu'il était aux d'Estrées en Espagne (du 3 décembre 1702, Perpignan, au 18 juillet 1704, Madrid, et 31 juillet, Bayonne). Le volume n<sup>o</sup> 663 contient différents *mémoires politiques*, une lettre au marquis de Torcy sur les *affaires d'Allemagne* et la minute du *Traité de la succession à la couronne de France*. Il y a enfin une série de sept ou huit volumes de la

Le S<sup>r</sup> de Clairambault était le troisième personnage, grand curieux, grand chercheur et fort collectionneur. Nous lui devons beaucoup; il a formé un fonds qui aujourd'hui, sous le titre de « *Mélanges* », est fécond en informations, disons même en révélations. A l'époque où il prenait part aux conférences intimes avec le marquis de Torcy touchant le projet du Dépôt des Affaires Étrangères, Clairambault comptait de longues années d'études écoulées dans les recherches de documents historiques. Il était né sous la première Fronde, en 1648, avait commencé fort jeune à travailler dans l'histoire, et en 1676 il était occupé à faire des extraits dans les manuscrits secrets de la Bibliothèque du Roi pour servir à l'enseignement de l'histoire de France, sous la direction du grand évêque

même collection qu'un œil exercé reconnaîtra aussitôt pour être composée de tous papiers provenant des portefeuilles de l'abbé. Ses relations avec le marquis de Torcy durèrent jusqu'à sa mort, et la correspondance qu'ils échangèrent après la retraite du secrétaire d'État des Affaires étrangères a un caractère admirable de dignité et de confiance. En 1728, le Garde des sceaux Chauvelin s'était opposé à la publication de l'ouvrage de l'abbé Le Grand : « *Traité de la succession à la couronne de France.* » L'ancien secrétaire d'État, le marquis de Torcy, bon et juste appréciateur de ce travail, lui écrit alors de Sablé, le 27 juillet 1728, une fort belle lettre où je remarque ce trait : « *Il y a des temps où la lumière est insupportable, mais quelque soin qu'on prenne pour l'éteindre, le jour reparoît et les yeux sains reconnoissent et distinguent les œuvres de lumière et celle des ténèbres.* » Il ajoute, à propos du refus aussi disgracieux qu'injuste fait à l'écrivain si savant et si paisible : « *Il me semble que ce coup d'éperon vous étoit nécessaire pour vous exciter à rentrer dans la carrière. C'est un profit certain pour ceux qui voudront s'instruire. J'ay fait voir cette lettre à M. le duc de Saint-Simon qui vint icy jeudy et y a passé quatre jours. Il ne m'a pas contredit.* » L'érudit Lancelot avait aussi fort approuvé le *Traité de la succession à la Couronne* que l'abbé Le Grand avait composé, et sa lettre de condoléance sur la prohibition de l'ouvrage avait inspiré à l'auteur cette réponse si honnête et si digne : « *Je ne fais point l'homme d'État; je ne suis d'aucune académie, je ne vais point dans les caffés, mais je suis Français, et je crois que c'est rendre service à ma patrie que d'en soutenir les loix fondamentales, selon que je puis en être capable, et j'espère que je ne m'en repentiray jamais.* » Voyez, pour tous ces documents, les *Mélanges* CLAIRAMBAULT au département des Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

de Meaux, précepteur du Dauphin. La somme des *mémoires et écrits* qu'il a dressés pour l'éducation des princes, pour le Dauphin d'abord, pour le duc d'Anjou qui fut le roi d'Espagne, pour le duc de Berry, est considérable. Il avait procédé par règnes pour le recueil authentique de ses informations depuis l'avènement de François I<sup>er</sup>. Il ne pratiquait pas l'histoire d'après des livres, mais d'après des pièces originales incontestables. On le rencontre dans toutes les formations de recueils spéciaux aux secrétaires d'État du règne de Louis XIV. Pour ce genre d'ouvrages, M. de Clairambault était universel. Il était passé maître dans la connaissance des papiers de la Marine, dans ceux des Finances, dans ceux des Généalogies.

Ce savoir tout spécial lui avait valu le titre et les fonctions de généalogiste des « Ordres du Roy », pour lesquels il prêta serment le 26 août 1698, en même temps qu'il reçut la croix et le ruban bleu. Cette charge l'avait amené à former, entre autres collections, celle des « *Minutes d'un recueil pour servir à l'histoire de l'ordre et des commandeurs, chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit.* » Il avait réussi à la rendre incomparable par la rareté des notices, le prix des estampes, l'intérêt des pièces<sup>1</sup>. Cette même charge de généalogiste des ordres l'avait fort rapproché du marquis de Torcy qui en était le grand trésorier.

En 1709, le Chancelier le chargea de classer les pa-

<sup>1</sup> C'est le recueil dit « *du Saint-Esprit* », conservé en partie à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, département des *Manuscrits*, et dont l'inventaire le plus précis a été récemment dressé. Les provisions de la charge donnée par le Roi à Clairambault, en succession de Joseph-Antoine Cotignon, seigneur de Chanvry, portent ces mots :

... *Tant en considération de l'entière connoissance qu'il a de l'histoire des grandes familles du royaume, des amples et curieux recueils qu'il en a rassemblez, ainsy que de tout ce qui s'est passé à l'occasion desdits Ordres depuis leur institution que pour les recherches qu'il a cy-devant faites sur l'histoire de France pour servir aux estudes de nostre très-cher et aimé fils le Dauphin, etc...*



piers du premier des Pontchartrain qui fut secrétaire d'État, mais le travail qui le rendit le plus recommandable et utile au marquis de Torcy fut celui dont l'avait chargé le marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, et ministre chez qui la magnificence, la délicatesse de l'esprit, l'agrément de la conversation attiraient les personnes les plus considérables. Fait ministre secrétaire d'État vers la fin de 1689, Seignelay avait donné mission à Clairambault de dépouiller ou plutôt de dresser un inventaire de tout ce qui regardait les négociations, les instructions aux ambassadeurs, les traités conclus avec tous les princes de l'Europe <sup>1</sup>. Cette besogne, soigneusement accomplie, secondée et favorisée à la fois par gens de qualité et de savoir, avait fait de lui un répertoire vivant. Il n'était pas de grand seigneur à la Cour, de président illustre au Parlement, de curieux collectionneur, de possesseur d'un cabinet qu'il ne connût et qui ne lui eût ouvert ses liasses composées de titres, ses cartons remplis de documents, ses registres de négociations, ses portefeuilles de lettres et mémoires. Nous le trouverons

<sup>1</sup> Voici la curieuse lettre du 8 octobre 1689, par laquelle le S<sup>r</sup> DE CLAIRAMBAULT proposa ce travail au marquis de Seignelay :

« *La nouvelle dignité dont Monseigneur vient d'estre revestu me fait prendre la liberté de luy proposer un recueil qui seroit beau en soy et qui doit estre utile à un ministre qui a souvent à parler dans les conseils des Affaires Estrangères.*

« *Ce Recueil seroit composé de tous les Traitez de paix faits par la France avec tous les princes estrangers. Comme ces traités ne font mention que de ce qui a été résolu, je croy qu'il seroit à propos de joindre les Instructions données aux ambassadeurs et pour le rendre plus complet, avoir aussy, Monseigneur, les Négociations. Mgr de Croissy a fait faire un abrégé des Traitez faits depuis environ cent ans, mais outre qu'ils ne sont pas tous compris, il n'y est parlé ny des négociations ny des instructions qui est une partie essentielle pour connoistre les différens moyens dont on s'est servi, dans les temps faciles ou difficiles, pour parvenir aux traitez. Ce Recueil seroit trop estendu pour le finir promptement, mais afin que Monseigneur pût, en attendant, en fixer quelque utilité, je croy qu'il seroit à propos de commencer par faire un estat par ordre de dattes et de pays de toutes les pièces qui doivent le composer, y mettre les*

plus tard le négociateur unique de l'acquisition du grand fonds de M. de Gagnières, avec pleins pouvoirs du même marquis de Torcy pour en traiter au nom et à l'avantage du Roi.

Telle fut dont la compagnie peu nombreuse assurément, mais d'élite, dans la réunion de laquelle et avec le conseil de chacun, s'élabora et se discuta la création de l'établissement du Dépôt des Affaires Étrangères en même temps que l'institution d'une Académie de politique qui en dépendrait au point que, dans les projets et desseins du fondateur, l'un ne devait point être institué et établi sans l'autre. Les sieurs Saint-Prez, Le Grand et Clairambault furent les conseillers, le marquis de Torcy fut le président du conseil. Venons aux preuves et au résultat.

Le premier document de ce curieux dossier est tout un programme d'établissement et d'institution rédigé d'après des considérations inspirées par des faits alors récents.

*renvois des lieux d'où ils sont tirés, s'ils sont imprimés ou non, et sur cet état l'on pourroit, dans vingt-quatre heures, fournir à Monseigneur tout ce qu'il voudroit avoir préférablement aux autres. Il y a dans les manuscrits de la Bibliothèque de Monseigneur quantité de ces Traitez, Instructions et Négociations; il y en a ausy beaucoup dans la Bibliothèque du Roy et dans plusieurs cabinets de curieux à Paris. Le Recueil pour les Ducs et Pairs, et que je finis présentement, m'a donné occasion de voir la plus grande partie des manuscrits des cabinets curieux de Paris, et je trouveray bien moyen d'en tirer les traités et négociations si Monseigneur approuve la proposition que je me donne l'honneur de luy faire.*

« CLAIRAMBAULT. »

Le résultat de cette proposition ainsi formulée au marquis de Seignelay fut un inventaire, rédigé sous le titre suivant, et fort utile encore aujourd'hui pour se guider dans la recherche des textes diplomatiques :

« INVENTAIRE DE PLUSIEURS TITRES CHOISIS, Mémoires, Lettres, Négociations, Instructions et Traitez DIVISÉS PAR CHAPITRES ET RANGÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE, LA PLUSPART TIRÉS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROY QUE L'ON DISTINGUE PAR MANUSCRITS DE BRIENNE ET MANUSCRITS DE BÉTHUNE, DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MGR COLBERT, etc. »

Contentons-nous ici de l'analyse la plus rapide des points les plus importants. Les papiers du cardinal de Richelieu avaient été réclamés en 1705 à la succession de madame d'Aiguillon, sa nièce, par un « Ordre du Roi ». Négligés d'abord, on les étudia et on les classa six ans après. Leur utilité est le point de départ du *mémoire* sur la nécessité d'une concentration générale de tous les papiers et documents de ce genre.

« L'utilité (y est-il dit au début) qu'on tire de l'arrangement des papiers que les héritiers de M. le cardinal de Richelieu ont remis à M. le marquis de Torcy, peut faire connaître de quelle importance il est de ramasser tous les *actes, traités, depesches, négociations*, qui sont entre les mains de divers particuliers dont les pères et ancêtres ont été employés dans le ministère, de porter ces titres et documents dans un même lieu, de les mettre par ordre, afin d'y avoir recours quand on en aura besoin. »

Des exemples récents pour justifier le service que rendra M. le marquis de Torcy en empêchant la dispersion de ces papiers sont alors énumérés dans l'ordre suivant : *une affaire de Lorraine* qui, non-seulement pour être traitée, mais encore pour être comprise, a nécessité la recherche de preuves dont on a trouvé les premières dans le cabinet du sieur de Clairambault et les secondes dans les pièces rassemblées par M. Du Fourny, auditeur des comptes ; *une affaire de Neufchâtel*, dont l'étude, longtemps empêchée par le manque de pièces à l'appui, n'a dû son éclaircissement qu'à l'indication donnée ensuite de l'existence des pièces employées par l'Électeur de Brandebourg, parmi les titres de la Chambre des Comptes de Dôle. Si le ministre avait eu un dépôt des documents concernant ses affaires, aurait-il fallu attendre que le sort donnât à connaître l'existence des pièces nécessaires pour la solution

de questions difficiles chez le sieur de Clairambault, chez le sieur Du Fourny et chez Messieurs des Comptes à Dôle ?

Puis vient un fort noble argument, d'un style élevé et d'une pénétration diplomatique que les événements qui ont suivi, à trente années de là, rendent singulièrement remarquable :

« Ce n'est pas assez que les actions des roys soient toujours accompagnées de justice et de raison, il faut que leurs peuples en soient encore convaincus et particulièrement lorsqu'on entreprend des guerres qui, quoique justes et nécessaires, traînent presque toujours après soy beaucoup de misères. Or, les roys ou leurs ministres peuvent-ils faire connoître la nécessité où l'on est de déclarer la guerre, s'ils n'ont pas de quoy prouver qu'ils ne viennent à une telle extrémité qu'après avoir employé inutilement tous les autres moyens et que les armes qu'ils sont obligés de prendre est véritablement *ratio ultima* ?

« On peut considérer l'estat où se trouvent aujourd'hui plusieurs maisons souveraines de l'Europe. Celle d'Autriche est réduite à deux princes, celle de Médicis est prête à finir, aussi bien que celle de Parme et le duc de Mantoue. Quel changement ne causera pas l'extinction de ces maisons ? La France le verra-t-elle sans y prendre part, soit que le Roy arme dans toutes ces affaires comme médiateur, soit que, comme le défenseur et le libérateur de l'Italie, il soit obligé d'armer pour l'empescher d'être accablée par les réunions que voudra faire une puissance que les malheurs de cette guerre n'y rendent que trop considérable et trop autorisée ? Il ne sera pas temps alors de prendre des mesures, de s'instruire de quel costé est le bon droit. Il est bon de prévenir ces temps-là, de voir ce que nos Roys ont fait depuis deux cents ans pour empescher que l'Italie ne tombe dans l'esclavage dont elle est menacée. Si la maison d'Autriche vient à manquer en Allemagne, M. l'Électeur de Bavière a ses prétentions sur la Bohême. Son père les expliqua, en 1670, à M. de Gravel. Le Roy a les mêmes et beaucoup mieux fondées, il peut les faire valoir, les abandonner à Monsieur de Bavière

ou n'en point parler ; mais il est toujours bon de les connoître. Cependant il y a assez d'apparence qu'on n'y a jamais pensé<sup>1</sup>. »

Ces prémisses étant posées, — et avec quelle clairvoyance elles l'étaient ! — à quelles conclusions en vint l'auteur illustre de ce *Mémoire* ? Il en vint à vouloir la fondation d'une école qui serait « *le Dépôt des Affaires Étrangères* », et à l'appel d'élèves qui seraient « *Messieurs du cabinet* » ; ainsi furent-ils désignés. Continuons notre extrait :

« On propose donc, voyant le peu de personnes qui restent instruites des affaires étrangères, d'assembler cinq ou six personnes au plus qui, sous la direction d'un seul et sous les ordres de M. le marquis de Torcy, raniment et fassent revivre cette étude presque entièrement éteinte.

« Le but qu'on se propose est :

« De ramasser généralement toutes les despesches, toutes les négociations, tous les traités qu'on pourra trouver depuis deux cents ans ou environ, de les mettre par ordre, par pays et par année ;

« De distribuer à chacune de ces cinq ou six personnes une

<sup>1</sup> Le document original se trouve en entier dans le registre n° 668 des *Mélanges CLAIRBAULT* à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, ainsi que tous les documents qui nous ont servi pour la partie de ce chapitre. En voici les titres et l'indication des pages :

*Instruction sur les négociations étrangères et domestiques*, f. 285.

*Projet sur l'étude et les ouvrages des papiers du Ministère*, f. 317.

*Projet, En 1711, de l'abbé Le Grand*, f. 321.

*De la manière d'étudier l'histoire, par l'abbé Le Grand*, f. 353.

*De l'utilité de l'arrangement des papiers du feu cardinal de Richelieu.*

*Projet sur le travail que propose M. le marquis de Torcy sur les papiers du ministère, par M. Le Grand*, f. 397. *Sentiment de M. l'abbé*, f. 409.

*Projet des exercices de ceux de l'Académie Politique, au Louvre, sous les ordres du marquis de Torcy, ministre d'Etat*, f. 417, *sur le projet de former un « corps d'histoire »*, f. 425.

*Autre à commencer à 1660*, f. 429, *autre* f. 435.

*Autre de M. l'abbé Le Grand à M. le marquis de Torcy*, f. 238.

*Observations sur le projet et les réglemens faits pour travailler sur les papiers du Louvre.*

portion de ces papiers pour en faire des extraits qui donnent connoissance :

- « 1° De ce qui s'est passé dans chaque négociation,
- « 2° Des droits et prétentions réciproques que chaque pays a sur son voisin,
- « 3° Des traités qui se sont faits sur ces droits et prétentions,
- « 4° De la part que la France a eue à ces traités,
- « 5° Du traitement et du cérémonial, du changement qui y est arrivé, en quel tems et à quelle occasion ;
- « De dresser des *mémoires* sur toutes les affaires qui se présenteront soit pour les droits du Roy, soit pour les démêlés que les souverains pourront avoir les uns avec les autres au sujet de leurs prétentions ;
- « De travailler à une collection plus complète et plus exacte des traités de paix ;
- « De marquer à la teste de chaque traité à quelle occasion il a été fait, de faire par des notes courtes, à costé de chaque article, une espèce de concordance en marquant si cet article est répété ou confirmé par un autre article d'un tel traité ;
- « De refaire le *Traité des ambassades et de l'Ambassadeur de Wicquefort* ;
- « Enfin, d'amasser tous les matériaux nécessaires pour former une espèce de corps de droit public. »

Suit alors un projet pour la répartition du travail à donner aux disciples admis à cette Académie ; puis des considérations sur des mesures particulières à déterminer. Mais la question même du Dépôt se présente, et l'auteur va au-devant de l'objection qui jadis avait été produite par le Garde des Sceaux et le Procureur général du Parlement, au sujet des traités qui devaient tous être portés au Trésor des Chartes.

« Si on faisait un Dépôt pour les papiers qui concernent la charge de secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères... celui que le ministre d'Etat en aurait chargé aurait soin de faire faire des copies collationnées de *tous les traités* qui se concluront à l'avenir en cas qu'ils ne fussent pas en double ; de tous les *testa-*

*ments des rois et princes ; de leurs contrats de mariage, et d'en porter les originaux à M. le procureur général afin de les remettre au Trésor... »*

Et ce dépôt se faisant, quel sera son emplacement? Le Dépôt et l'Académie ne devant faire qu'un ménage, auront-ils hôtel à part, pignon sur rue? Quel sera même le lieu choisi pour l'établir? Sera-ce Paris, sera-ce Versailles?

« Après avoir remontré l'importance et l'utilité d'un dépôt de tous les titres et papiers qui concernent la charge de ministre d'Etat des Affaires Etrangères, c'est à M. le marquis de Torcy à examiner où on l'établirait : si ce seroit à Versailles ou à Paris, si on demanderoit une maison particulière pour cela.

« Lorsqu'on songea à ce dépôt du temps du feu roy, on le vouloit placer au Louvre. Si on ne vouloit pas le mettre là, on pourroit, pour épargner la dépense ou en attendant qu'on se fût déterminé, prendre l'appartement bas de la bibliothèque du Roy où s'assembloient messieurs de l'Académie des sciences. La salle est grande et spacieuse et les tablettes sont fermées. On pourroit y faire transporter les manuscrits de Brienne qui sont dans le cabinet bleu, les manuscrits de Béthune qui sont au fond de la bibliothèque et peut-estre trop en vue. Ces manuscrits n'occuperoient guères que le tiers de cette salle et il y resteroit encore assez de vide pour y placer les papiers de M. de Sceaux, d'Oquerre, de Chavigny, de Bullion, Séguier et autres qu'on pourroit ramasser. Je nomme ceux-cy particulièrement, parce que je crois qu'ils appartiennent au Roy et que c'est une négligence impardonnable de ne les avoir pas retirés après la mort de ces ministres. Je mets cette différence entre les *papiers* qui sont d'une charge qu'on a exercée, et les *manuscrits* qu'on a ramassés ou par argent ou par son industrie, que les premiers doivent suivre la charge et sont absolument au Roy, qu'on ne peut les refuser ny en demander aucun dédommagement; mais pour les autres, qui peuvent estre utiles au Roy et qu'on a achetés, Sa Majesté est obligée de les payer et même grassement. »

Vient ensuite le détail des fonds à fournir pour les

acquisitions et pour les honoraires des jeunes politiciens et de leur directeur. Dans ce bel entrain, l'auteur du projet ne va rien moins qu'à proposer de s'emparer d'une partie des fonds destinés à messieurs de l'Académie des Inscriptions et des Médailles, pour payer ceux qui travailleraient à ranger les papiers qu'on veut ramasser, en faire les extraits et les mettre « en estat qu'on pust s'en servir ».

« On peut donner (dit-il enfin et pour se résumer) plus ou moins d'étendue à ce projet selon la dépense qu'on y voudra faire. Si on veut former des sujets capables de servir pour les affaires estrangères, on ne peut pas diminuer le nombre qu'on se propose comme il est aisé de le voir.

« Si on se contente de ramasser les papiers, d'en faire des extraits, celui qu'on croirait capable de diriger cette assemblée suffirait avec deux copistes ou courriers pour ranger, les mettre en ordre et en faire faire des extraits. En sept ou huit ans, il aurait achevé ce travail qui n'est guère moins nécessaire pour le ministre des affaires estrangères que celui du Trésor des Chartes pour M. le Procureur général. »

Tel était donc le projet, et il advint pour le moment, c'est-à-dire en 1710, que, soit par suite des circonstances malheureuses qui mettaient alors la France à de dures épreuves, soit en raison de l'appauvrissement où était le Trésor, le résultat fut limité à recevoir du Roi la permission d'employer plusieurs pièces abandonnées au sommet de l'un des pavillons du Vieux Louvre. Maître et seigneur Dangeau, fort discoureur et grand rapporteur des menus faits et gestes advenus au jour le jour à la Cour et dans les Conseils, ne laissa point échapper le souvenir de la séance du 9 mars 1710, et c'est dans les termes suivants qu'il en a consigné le fait le plus intéressant pour nous :

« *Dimanche 9 mars à Versailles.* Le Roi tint le matin conseil d'Estat... M. de Torcy a demandé au Roi un cabinet dans le



Louvre pour y mettre *toutes les dépêches des ambassadeurs et toutes les instructions* qu'ils ont eues, afin qu'après la mort de ceux qui auront la charge de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, tous les papiers qui regardent les négociations ne puissent être détournés par la famille de ceux qui auront eu la charge. M. de Torcy a ramassé tout ce qui s'est passé depuis l'année 1662. M. de Croissy, son père, qui est mort dans cette charge, avoit commencé de ramasser tous ces papiers-là. Le Roi a accordé depuis quelques mois à M. de Torcy ce qu'il luy demandoit; l'on travaille pour cela à un cabinet qui est au-dessus de la chapelle où le Roy entendoit la messe quand il étoit au Louvre<sup>1</sup>. »

Ainsi, il faut incontestablement admettre que ce fut soit à la fin de 1710, soit dans le courant de 1711, que furent transportés au Louvre à Paris les papiers des négociations qui encombraient le corps de logis occupé à Versailles par le marquis de Torcy et les commis de ses bureaux. Il ne garda dans le cabinet de la bibliothèque à cheminée de marbre vert de Campan, que les *correspondances* des douze dernières années, établissant ainsi une délimitation parfaite, quant à l'usage, entre les papiers antérieurs à la paix de Ryswick (1698) et ceux qui avaient été réunis depuis cet événement mémorable. Les papiers antérieurs à la date du traité de Ryswick, c'est-à-dire ceux de 1660 à 1698, furent portés à Paris, au Louvre, où ils formèrent le Dépôt; ceux qui étaient de date postérieure furent gardés à Versailles, pour l'utilité du travail des bureaux. On a dit — et les rédacteurs officiels eux-mêmes de *Mémoires* sur le Dépôt l'ont affirmé — que le marquis de Torcy avait d'abord élu, pour le domicile à Paris des papiers des négociations, un pavillon qui se trouvait à

<sup>1</sup> *Journal* du MARQUIS DE DANGEAU publié en entier pour la première fois par MM. E. SOULIÉ, DUSSEUX, PAUL MANTZ, DE MONTAIGLON et FEUILLET DE CONCHES. Dix-neuf volumes in-8°. Paris, Didot, 1856-1860.

l'extrémité du jardin du cloître des Augustins déchaussés, communément appelés les Petits-Pères; c'est à notre avis une erreur que Saint-Simon a commise dans l'un des chapitres de ses *Mémoires*, et il nous paraît démontré que, rapportant ce fait fort longtemps après la date de l'établissement du Dépôt, il a confondu dans son souvenir l'installation des papiers de la Marine et des *consulats* qui en dépendaient alors, avec celle des papiers des négociations. Jusqu'à preuve authentique du contraire, jusqu'à la production d'un document contemporain, tel qu'un ordre du roi, une ordonnance libellée dans la secrétairerie d'État, une simple lettre même de Torcy, une mention trouvée dans les notes de Le Grand ou de Clairambault, nous inclinons à croire qu'il n'y a point à chercher le transport des documents des ambassades et des traités à Paris ailleurs qu'au Vieux Louvre. Le contemporain Dangeau rédigeait à peu près chaque jour les faits et les propos de la veille; il ne dit mot du pavillon des Petits-Pères, il ne parle que du Louvre. Le volume des *Mélanges* de Clairambault, d'où nous avons tiré tant de précieuses informations, auquel appartient le texte des intéressants « *projets* » reproduits ici, ne renferme pas un mot ni une note qui y ait trait. Ainsi, dans le courant de l'année 1711, le Dépôt des Affaires Étrangères est au Louvre, et c'est au S<sup>r</sup> de Saint-Prez que la garde, le soin, le classement en sont confiés, et il a pour aide, pour commis principal, un S<sup>r</sup> Nicolas-Louis Ledran, que bientôt nous verrons être son successeur, et qui, pendant près de quarante ans, à de rares intervalles près, régnera sur le Dépôt dit du Louvre, avec le titre et les prérogatives de Premier Commis.

L'installation faite, le marquis de Torcy revint plus

vivement encore à son idée favorite de l'institution de l'Académie de Politique. Il n'avait pas réussi dans l'éclat de l'établissement qu'il avait d'abord voulu produire. La Bibliothèque du Roi ne s'était point prêtée à lui abandonner la salle occupée peu de temps auparavant par l'Académie des Sciences, et moins encore à se laisser dépouiller de ses richesses du grand « fonds de Béthune » et du « fonds de Brienne », et de tous les autres recueils de pièces d'ambassades qu'elle avait acquises. Grand bonheur fut-ce qu'une pareille conservation de ces trésors dans son enceinte et dans ses armoires ! Si le Dépôt, en effet, les eût conquises alors, et si les tentatives diverses fois renouvelées plus tard, de l'aveu même de ses Gardes, pour s'en emparer, eussent abouti, quelle nuit profonde n'aurait pas enveloppé jusqu'à nos jours l'histoire de France vue par les négociations des ambassadeurs chargés de représenter les princes et leurs ministres, c'est-à-dire ceux dont les desseins et les actions sont précisément les éléments et la nourriture de ce qu'on appelle l'histoire ! En quelles ténèbres serions-nous demeurés sur les preuves originales des plus intéressantes démarches inspirées à tous les ouvriers des négociations de France, puisqu'il était dans les destins du Dépôt de se faire peu à peu forteresse contre l'étude de l'histoire, au lieu d'en être le champ ouvert, dans une mesure légitime et sensée ! Les menues passions humaines de gardiens excessifs le rendirent ce qu'il fut ; mais telle n'avait pas été l'idée-mère qui avait inspiré son fondateur si illustre et d'un esprit si judicieux. Nous en avons une preuve dans une de ses lettres les plus piquantes, adressée, environ dans ces mêmes temps, à un négociateur de France à la paix d'Utrecht. Faisant allusion à des bases de pacification qu'il avait proposées deux années auparavant, et adoptées alors, mais ensuite moins accueillies : « Il y a

lieu (dit-il), suivant ce qui se passe en Angleterre, de reconnaître que les Anglais ne sont pas disposés à remettre à la fantaisie des Hollandais de dresser les conditions de la paix ; ainsy les propositions de 1709 et de 1710 *ne doivent estre désormais qu'un point pour l'histoire et pour exercer à l'avenir les recherches des savants...* » Certes, c'est là de la prévoyance, et c'est un heureux mot, et non point celui d'un esprit chagrin voulant dresser un temple aux ténèbres et vouer à un mystère ridicule les sources les moins incertaines de l'histoire. Créé pour être une académie politique, le Dépôt, tel que l'avait conçu le marquis de Torcy, était une création très-digne d'admiration ; cette académie venant à cesser tant par l'insuccès des résultats que par le jeu des circonstances, le Dépôt ne devait plus que devenir le département des manuscrits à consulter sur les Affaires Étrangères acquises au passé, « affaires d'histoire ancienne », accessibles aux gens de doctrine, d'érudition et de travail historique.

Écoutons, du reste, le marquis de Torcy lui-même dans l'exposé de ce qu'il a appelé fort simplement « *Projet d'étude* », et qu'il soumit alors au jugement et aux observations de ses conseillers intimes sur ces matières, l'abbé Le Grand, le S<sup>r</sup> de Clairambault, le S<sup>r</sup> de Saint-Prez. La lecture des termes mêmes employés pour donner du relief à un projet aussi heureusement inspiré, à un sentiment si réel du bien et du bon, à un désir si noble d'une innovation utile, est particulièrement curieuse et intéressante, à cent soixante ans de distance, et dans un moment où un ministre désireux du même bien <sup>1</sup>, inspiré par le désir d'une innovation non moins utile, s'occupe aussi de ce

<sup>1</sup> Nous écrivons ces lignes dans le cours du mois d'avril 1874. M. le vic DECAZES, ministre des Affaires Étrangères, a présenté récemment à l'approbation du chef de l'État un projet de réformes qui fait le plus

même Dépôt dont nous retraçons l'histoire. Le marquis de Torcy écrit de sa propre main, en 1711, le « *Projet d'estude* », dont voici les passages les plus importants :

« Ce n'est pas assez d'avoir bien fortifié une place, de l'avoir remplie de toutes sortes de munitions de bouche et de guerre, si on n'y met du monde pour la défendre. Ainsi il ne suffit pas d'avoir ramassé grand nombre de *mémoires*, de *depesches*, de *papiers*, de les avoir mis en lieu où ils ne se puissent perdre, il faut encore former des hommes pour s'en servir, et on ne peut assez louer l'establisement qu'on veut faire pour élever des jeunes gens et les rendre capables de servir le Roy dans les affaires estrangères.

« Cette partie du gouvernement a esté jusqu'à présent la plus négligée, on ose dire mesme que la négligence sur ce point estoit tellement augmentée qu'il sembloit que nous fussions retombés dans cette barbarie des premiers siècles de nostre monarchie. Les temps sont bien différents et le monde devenant chaque jour plus subtil et plus attentif à ses intérêts, nous nous tromperions fort si nous demeurions dans la même nonchalance où nous avons esté par le passé.

« Il est donc nécessaire de chercher des jeunes gens propres aux emplois auxquels on les destine. J'ay bien peur qu'en marquant icy les qualités que je leur souhaiterois, je ne donne l'idée de l'homme qui ne se trouve jamais. »

Les qualités marquées, en effet, à cette occasion, par le ministre, sont si belles et si grandes, qu'il a bien raison de penser que leur réunion donne l'idée de l'homme tel qu'on le voudrait voir être, mais tel qu'il n'est jamais et ne sera sans doute jamais. Le neveu de Colbert, par le déploiement d'un aussi beau programme de vertus très-rares, oublie la déclaration que son oncle le grand surintendant rapportait comme étant de Mazarin, à savoir qu'il

grand honneur à l'heureuse libéralité de son esprit et à la justesse de ses vues. Voir dans le *Journal officiel* son *Rapport* en date du 21 février.

n'y a aucun homme qui n'ait au moins neuf vices contre une vertu, et que la grande maxime pour bien gouverner est de trouver l'expédient de donner aux hommes qu'on emploie une action sur laquelle ils appliquent leur vertu sans y mettre leurs vices<sup>1</sup>. Il fait ensuite une distinction entre les mœurs et l'inclination, chez ces jeunes hommes que leur chef, sans trop faire le pédagogue et le suffisant, entretiendrait souvent sur les principaux talents nécessaires à qui doit passer une partie de sa vie dans les pays étrangers pour le service du Roi :

« On ne sauroit trop s'attacher à les préserver ou à les guérir d'un défaut commun à toute notre nation, qui est de ne pouvoir goûter ni approuver que nos manières et de blâmer celles de tous les autres pays. Rien ne nous rend plus odieux et plus insupportables parmi les étrangers.

« Il serait à souhaiter non seulement qu'ils scussent le droit, mais qu'il y eût à Paris ou ailleurs quelque professeur qui enseignast le *droit public*. C'est une chose étrange que le premier système qu'on ait de cette science ait été produit en France, qu'il ait été fait à la prière et à la recommandation d'un Français, qu'il ait été dédié au feu Roy, et que depuis on s'y soit si peu appliqué parmi nous ; au lieu que les Anglais, les Allemands et d'autres peuples ont commenté et expliqué le *Traité du droit de la guerre et de la paix*, et ont depuis composé tant de livres sur cette matière que cela fait aujourd'hui une bibliothèque entière... L'étude néanmoins du droit public ne donnant que des notions générales, elle suppose ou demande beaucoup d'autres connaissances et principalement celles de l'histoire moderne des traités de paix et des langues.

« Comme c'est particulièrement depuis Louis XII que les ambassadeurs ont résidé près des princes vers qui ils ont été envoyés, que la maison d'Autriche avec qui on a fait tant de traités s'est élevée à ce haut point où on l'a vue, c'est aussi à

<sup>1</sup> Lettre de Colbert à son frère. Paris, 7 février 1659. *Lettres, Mémoires et Instructions de COLBERT*. Tome 1<sup>er</sup>, page 326.

L'étude des choses qui sont arrivées depuis ce tems-là que les jeunes élèves doivent donner leur principale attention, mais il faut qu'ils se gardent bien de perdre leur tems à la lecture de ces histoires romanesques dont Paris et la France ont esté infectés vers la fin du siècle dernier. Ils doivent, autant qu'ils pourront, puiser dans les sources et ne pas s'estonner de la grosseur des volumes qu'on leur proposera. Ils verront à mesure qu'ils avanceront que, dans quelque détail qu'ils descendent, il leur échappera encore bien des circonstances qu'ils ne pourront découvrir.

« Ils doivent commencer par la lecture de Guichardin, des *Mémoires*, puis l'histoire de M. de Thou et en mesme tems lire (et lire bien) les *traités de paix* qui ont esté faits pendant ce tems-là ; les *négociations* qu'ils pourront trouver comme les *Meslanges historiques* de Camusat, les *Mémoires* de Ribier ; plusieurs *pièces latines* qui ont esté écrites par le cardinal du Bellay, au sujet des affaires d'Allemagne, pendant le règne de François I<sup>er</sup> ; ceux qui ont escrit depuis Guichardin pour les affaires d'Italie, Sleidan et l'*histoire du Luthéranisme* écrite par Seckendorff ; plusieurs *recueils de pièces tirées* de la bibliothèque de Wolfembuttel et imprimés depuis peu en Allemagne concernant le luthéranisme ; les *recès* de l'Empire ramassés par Lindorpuis, la Bulle d'or, les capitulations des Empereurs, ce qui a esté escrit touchant la paix de Munster... Cécyc regarde l'Allemagne.

« L'Angleterre fournit pour le moins autant, car, outre les histoires écrites depuis Henry VII, les divisions qui ont esté en ces îles ont produit un si grand nombre d'écrits de toutes sortes qu'il seroit presque impossible d'en donner un catalogue juste, mais outre les histoires particulières écrites par Bacon, par mylord Herbert, par Burnett, par Cambden, par Johnston et en dernier lieu par le chancelier Hyde, on doit bien lire les collections qui ont esté faites des *actes des Parlements*, celles de Rusworth et une infinité d'autres.

« On pourra indiquer les histoires et autres livres qu'ils pourront lire selon les pays à quoi on les destinera. »

Puis le savant ministre émet, en la développant, l'idée qui lui a toujours été chère, de voir se produire un travail

d'histoire essentiellement diplomatique, touchant les intérêts de la France :

« On avoit autrefois proposé (dit-il) de travailler sur un dessein que je croirois très-utile, c'est les intérêts de la France par rapport aux divers Estats de l'Europe, la difficulté seroit de trouver aujourd'hui un homme capable de l'exécuter ; je suis persuadé que, quelque habile qu'il fust, il ne pourroit l'exécuter seul. Dans cet ouvrage on expliqueroit les traités que la France a faits non-seulement avec ses voisins, mais avec les Estats plus éloignés, ceux où elle est entrée comme médiatrice ou comme arbitre, les garanties qu'elle a données, les raisons qui l'ont fait prendre part aux affaires soit du Nord soit d'Italie où elle s'est intéressée. Je crois qu'une bonne histoire du ministère du cardinal de Richelieu, de celui du cardinal de Mazarin, et du commencement du règne du Roy où *l'on s'appliqueroit moins à raconter des faits, à décrire des batailles qu'à découvrir la source et la cause des mouvements et des guerres dont l'Europe a été agitée pendant le dernier siècle*, pourroit donner une grande connaissance de ce que je souhaiterois sur cela. »

Mais, à l'entendre, il ne faut pas croire qu'on ait seulement amassé les matériaux pour un tel dessein, il faut, avant toutes choses, avoir de bonnes *tables* bien amples de tout ce qu'on peut trouver à Paris et ailleurs.

Le ministre s'étend alors aux détails des matériaux qui, à sa connaissance, sont répandus dans Paris, chez l'abbé de Seignelay, à la Bibliothèque du Roy, chez le président de Ménars, chez le chancelier Séguier dont la bibliothèque étoit passée ès mains de M. de Coislin, évêque de Metz ; voilà pour les papiers qui sont en évidence, mais il en est beaucoup d'autres qui ne le sont pas, et fort nécessaires cependant au dessein que l'on a :

« M. le Chancelier a donné à M. Phéliepeaux, son frère, tout ce qui s'est trouvé d'actes et de pièces concernant le ministère de



Paul Phelypeaux, seigneur d'Herbault, qui a été secrétaire d'Etat depuis 1610 jusqu'en 1621. Tout ce qui s'est passé au sujet du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche est là-dedans. Il y a beaucoup de particularités touchant cette fameuse ambassade de messieurs d'Angoulême, de Béthune et de Préaux vers les Princes d'Allemagne.

« Quoiqu'on ait beaucoup de papiers du ministère du cardinal de Richelieu, ce recueil est très-imparfait tant qu'on n'aura pas ce qui est passé par messieurs de Chavigny père et fils et que M. l'Évesque de Troyes garde à Troyes<sup>1</sup>. Il y faut encore joindre ceux de M. de Bullion qui sont inutiles entre les mains de madame de Bullion. Je ne sais ce que sont devenus ceux de messieurs de Schomberg, de Marillac, d'Effiat qui estoient les principaux acteurs dans le commencement du ministère du cardinal de Richelieu. Hémerly a encore été beaucoup employé. On voit par la relation qu'il a écrite de ce qui s'est passé en 1629 et 1630, en Piémont, qu'il savait autre chose que les finances, quoiqu'il ne soit connu que comme un surintendant très-dur.

« Ce qui a été ramassé par le cardinal de Richelieu est uniquement dans la vue de faire l'histoire, ou plutôt le panegyrique de cet ambitieux ministre. Ainsi, tout ce qu'il y a eu de caché et de mauvais dans son ministère n'y est pas. M. le premier président de Harlay a mesme là-dessus quelques morceaux mieux digérés que ce qui a été ramassé, surtout pour les quatre dernières années de la vie de ce ministre.

« On pourrait retirer des héritiers de M. de la Thuillerie tous les papiers qu'il a laissés; il a été ambassadeur à Venise, en Hollande, en Danemark, il a écrit des relations de ses ambassades. On trouve parmi les papiers de Richelieu celle de Venise; les autres ne seroient pas moins curieuses, particulièrement celle de Hollande.

« Les dernières années du ministère de M. de Brienne sont chez M. de Harlay, petit-fils de M. le chancelier Boucherat.

« On a dit très-peu de choses de la *paix des Pyrénées*, je n'ay

<sup>1</sup> L'acquisition des manuscrits de l'Évêque de Troyes fut négociée sous le ministère de M. de Chauvelin en 1732. Voyez le chapitre sixième de cette « Première Partie » de cette Histoire du Dépôt des Affaires Étrangères.

pu encore découvrir ce qui fust négocié à Paris lorsque Pimentel y vint. C'est là néanmoins que le traité des Pyrénées fut ébauché, je ne doute pas que cela ne soit chez M. Colbert. Il peut être encore parmi les papiers de M. de Brienne.

« J'ay vu une réponse que le cardinal Mazarin fit au comte de Loire, ambassadeur de Portugal. C'est une pièce excellente, elle contient tous les manquements des Portugais à l'égard de la France, à quoi jamais cet ambassadeur ne put répondre, bien que le Cardinal, qui l'écouta tant qu'il voulut parler, luy permit de l'interrompre s'il avançait un seul article qui fust douteux ou peu véritable. Ces sortes de pièces ne sauraient estre gardées avec trop de soin, et quoiqu'il me soit passé beaucoup de papiers entre les mains, je n'ai pu retrouver celui-là.

« Je me suis un peu trop estendu sur la nécessité de ramasser, mais soit par mon peu d'intelligence, soit parce qu'en fait d'affaires on ne peut travailler que papiers sur table, il m'est arrivé souvent de demeurer court, faute de *mémoires*, lorsqu'il a esté nécessaire d'éclaircir quelque matière. »

Ce morceau de curiosité bien rédigé, le ministre revient alors, dans ce *Mémoire* ou « *Projet d'estude* », aux jeunes gens destinés à entrer à l'Académie de politique qui sera jointe au Dépôt, et nous finirons cette suite d'extraits par sa dernière page même. Après avoir examiné par quelles épreuves on reconnaitrait aisément quel serait le génie de chacun des disciples, s'ils auraient la souplesse, la prudence, la pénétration et la fidélité, toutes qualités nécessaires à un secrétaire d'ambassade et à un homme qui doit servir le Roi dans les affaires étrangères, M. de Torcy termine ainsi :

« Quant au caractère d'esprit que je demanderois, j'avoue que j'aimerois mieux, du costé de la vivacité, qu'ils en eussent moins que plus, pourvu qu'ils fussent laborieux, et qu'ils ne fussent pas des portefaix de littérature qui, chargés de grec, de latin, d'histoire, ne savent faire aucun usage de leurs connoissances.

« De l'autre côté, ces esprits si vifs prennent si souvent à gauche, subtilisent si fort que, cherchant partout à faire paroître qu'ils en savent plus que d'autres, ils ne finissent jamais rien.

« Nous avons eu deux hommes employés dans les affaires estrangères d'un mérite extraordinaire : ce sont le cardinal Dossat et le président Jeannin. Ni l'un ni l'autre n'estoient de naissance. Quelques-uns même ont cru que le premier estoit bastard. Ils se sont acquis tous deux une très-grande réputation par leurs négociations et beaucoup d'honneur. On ne voit dans leurs dépêches ni brillant ni littérature, mais partout un grand sens, un jugement solide, ne donnant rien au hasard, et l'on doit proposer sans cesse ces hommes incomparables pour modèle à ceux qui doivent estre employez, pour le service du Roy, dans les affaires estrangères et leur faire connoître qu'en se conduisant avec sagesse, en travaillant sans relâche et avec application, en servant fidèlement, il n'est rien où un homme habile ne puisse parvenir, et qu'enfin le sage est l'ouvrier de sa bonne fortune... *Fabrum esse suæ quemque fortunæ... in labore patientiâ, bonisque præceptis et factis fortibus exercitando.* »

Ce Mémoire fut aussitôt suivi de la rédaction d'un « *Projet des exercices des membres de l'Académie de Politique dont les assemblées se tiendront au Louvre sous l'autho-rité et la protection de monseigneur le marquis de Torcy, ministre et secrétaire d'Estat.* » Il contient neuf articles dont le premier établit que l'Académie sera composée d'un directeur et de six académiciens qui se réuniront au Dépôt dans le Louvre trois fois la semaine pour y travailler. L'article II répartit l'étude générale de l'Europe en cinq lots divisés par pays ; quant au sixième lot ou objet de travail, c'est tout ce qui regarde le droit public, les droits des ambassadeurs et des autres ministres étrangers, le cérémonial dans les cours étrangères, les clauses qu'on met dans les traités de trêve, de paix, de commerce et d'alliance et les principales maximes de la bonne poli-

tique. L'article III porte que les académiciens s'instruiront des affaires comprises en leur lot dans les *Registres de la Secrétairerie d'Etat* ; que chacun d'eux lira avec attention les dépêches et mémoires concernant les pays en commençant par les anciennes ; qu'il fera une table abrégée des principales matières dont il est traité dans chaque pièce, et surtout des extraits, si, en lisant ces dépêches, ils trouvent quelque chose qui serve à leur faire connaître la forme du gouvernement et les intérêts de la cour en question, etc. L'article V concerne le travail du directeur :

« Le Directeur s'occupera cependant à faire une TABLE GÉNÉRALE DE TOUS LES REGISTRES ESTANS DANS LE DÉPÔT, en rangeant dans un même chapitre, selon l'ordre chronologique, tous ceux qui regardent la même Cour et marquant le nom des Ministres qui ont écrit les dépêches estans dans chaque registre et en quels tems ils les ont écrites, et les principales matières dont elles traitent et au cas qu'il y ait dans ces registres quelque *traité* ou quelque *bon mémoire* sur quelque matière importante, il en fera mention. »

L'article VII prescrit pour les derniers jours de chaque mois deux conférences par jour sur les matières dont chaque académicien se sera occupé pendant la durée du mois, et le secrétaire d'État y assistera.

L'article IX concerne encore les tables et répertoires :

« Il serait avantageux d'avoir un écrivain ou copiste qui mettrait au net deux exemplaires de la TABLE GÉNÉRALE que le Directeur fera pour en remettre un à monseigneur de Torcy et en garder un autre dans le Dépôt. Il mettrait aussi à la teste de chaque *registre* la *table* qui en aura été faite par les académiciens, et ferait les copies des extraits qu'il a été marqué cy-dessus qu'il serait bon de donner à chaque académicien. »

Le ministre avait conçu personnellement seul ces règle-

ments et ces projets, mais il ne les adopta point sans l'avis de ses conseillers intimes, de ces savants et érudits personnages que nous avons désignés diverses fois déjà. Il avait même demandé à l'un d'eux de lui consigner par écrit ses propres réflexions qui lui furent adressées sous cette enseigne : « *Observations sur le projet et les règlements faits pour travailler au Cabinet du Louvre.* » Nous les croyons de l'abbé Le Grand : le tour d'esprit, l'aisance du propos, le piquant des traits le révèlent fort. Son début est habile; il loue d'abord sans réserve pour pouvoir mieux critiquer ensuite sans blessure :

« Je ne suis, dit-il, ni assez téméraire ni assez fou pour m'imaginer que je puisse donner des conseils à mon maître ou que je sois capable de le redresser. Je me regarde dans ce que je vais faire comme la servante de Malherbe à qui ce fameux poète lisait ses vers pour savoir s'ils estaient si clairs que tout le monde fust à portée de les comprendre.

« J'ay admiré toute l'éloquence et toute la beauté du préambule et je croy que quand Quintilien voulait donner des leçons d'un art qu'il professait et qu'il savait parfaitement, il ne s'expliquait pas mieux. Je souhaiterais seulement qu'il me fust permis de garder une copie de ces règlements et de les joindre à la lettre qui a esté écrite au Pape sur les affaires de Savoye, afin de les pouvoir lire de temps en temps comme les meilleurs modèles que je souhaiterais d'imiter.

« Le dessein qu'on se propose de former une espèce de séminaire d'où l'on puisse tirer non-seulement des secrétaires d'ambassade, ce qui est beaucoup, mais des résidents, des envoyés, des ambassadeurs, enfin des hommes qui puissent dignement servir le Roy et l'Etat dans les affaires estrangères, est d'autant plus excellent et plus grand que cette partie si essentielle du gouvernement a esté jusqu'à cette heure absolument négligée. Mais plus ce dessein est louable et utile, plus on doit prendre soin de le bien exécuter; si on s'égare dès l'entrée, si on se trompe ou si on mollit dans le choix des sujets, que peut-on attendre de la suite? »

Ce point de départ établi, l'auteur des « *Observations sur le projet et les règlements* » s'arrête sur les divers points qui lui paraissent propres à être modifiés ou changés. Il se demande si tel ou tel article ne paraît pas être un peu trop « affaire de collège ou d'académie ». Il fait remarquer avec raison que ce sont des *ministres* qu'il faut former et non pas des *déclamateurs*. Il estime que les négociations fourniront seules d'amples matières pour exercer les talents des disciples dans les conférences et pour employer les principes et les maximes de politique qu'ils auront pris aux bonnes sources dans l'histoire. « Par exemple la négociation de M. d'Aubeville, qui est la première que lira celui qui aura le département d'Italie, l'oblige à s'instruire de l'affaire du cardinal de Retz, où il s'agit des prétendus privilèges des cardinaux. » Le fait du cardinal de Retz examiné, on agite la question si un cardinal peut se soustraire à la justice de son souverain ; la matière est ample, grande et belle. L'affaire de M. de Créquy demande un examen des immunités des ambassadeurs ; autre matière. Celle de M. d'Estrades, la matière de la préséance, et ainsi de suite. L'auteur voudrait que sur les raisons données par écrit et débattues dans les conférences, le directeur formât la consulte et le résultat, surtout dans les commencements où l'on se contenterait que les élèves fissent de bons extraits et que, pour ne pas gâter leur style, après avoir fait l'extrait d'un volume, ils écrivissent en forme de dépêche ce qu'ils auraient pu retenir de plus important du volume qu'ils auraient lu.

Pour la distribution du travail, l'auteur fait observer que « *La Négociation de Rome* » embrasse beaucoup de choses différentes qui n'ont pas beaucoup de rapport aux affaires d'Italie, et qu'ainsi il vaudrait mieux former de Rome un lot qui serait « *Rome et les Affaires ecclésiastiques* », et de

même de « *L'Empire et Ratisbonne* », qui sont choses essentiellement inséparables.

Quant aux TABLES, il en faudrait faire de plus d'une sorte. Outre celles qu'on trouve en tête de plusieurs volumes, il est nécessaire d'en former d'*alphabétiques* qui comprennent toutes les matières ; par exemple, le mot « *Audience* » devrait marquer toutes les *audiences* qu'on trouvera dans les dépêches, etc...

Enfin, le Dépôt établi, l'Académie de politique fondée, le dernier projet dont nous ayons rencontré le développement exposé par le marquis de Torcy secrétaire d'État, concernant les travaux des jeunes académiciens, que dès lors on appela « *Messieurs du Cabinet* », est celui-ci : *Projet pour former un corps d'histoire sur les mémoires et les dépêches contenues dans les volumes des Affaires Etrangères, commençant en l'année 1660.*

« Comme il seroit difficile qu'un seul homme pût suffire à cet ouvrage, le Roy trouve bon qu'on rassemble, par ses ordres, quatre sujets dont la discrétion, la fidélité, l'intégrité et la science des événements passés soient également connues, pour les faire travailler ensemble à tirer de ces volumes les principales circonstances des négociations passées et à les rédiger suivant l'ordre des années. L'intention de Sa Majesté est que ceux qui seront choisis pour cet effet observent exactement les règles suivantes. »

Selon son habitude, lorsqu'il formait un projet qui touchait à ces matières très-spéciales, M. de Torcy soumit ce dernier aux observations des conseillers admis à sa pleine confiance, et leur demanda de lui rendre par écrit l'expression de leurs sentiments, l'indication des moyens qu'ils trouveraient meilleurs, en un mot leurs idées. C'était après avoir rassemblé, étudié et résumé ces conseils qu'il

prenait des décisions et stipulait des règlements. Nous voyons, pour ne citer qu'un exemple, que l'article XIV, qui consiste à recommander, dans l'histoire d'une négociation, la mention de toutes sortes de *pièces publiques*, comme les actes du Parlement d'Angleterre, les placards de Hollande, etc., n'a été dressé que sur l'observation suivante :

« Dans un grand nombre de recueils de depesches que j'ay vues, on n'a pas toujours soin d'y insérer des *pièces publiques* qui sont nécessaires à la suite de l'histoire et dont il est souvent parlé dans les négociations. Il semble très-nécessaire de les consulter et même d'en faire des recueils qui aient rapport aux dépêches, particulièrement dans ce qui peut regarder l'Angleterre. Les *proclamations*, les *harangues d'ouverture des Parlements*, les *actes*, certaines *adresses* et d'autres pièces de cette nature doivent estre sous la main pour y avoir recours. On y doit joindre les *manifestes* et même certains *écrits fugitifs* qui donnent de grandes lumières sur des matières qui ne se trouvent pas assez expliquées dans les depesches. »

Ces faits ne sont point indifférents à l'histoire du Dépôt, car ils expliquent le recueil qui se fit de tel genre de documents plutôt que de tel autre. Cet article XIV fut le sujet d'une lettre particulière à tous les agents pour leur recommander l'envoi dans leurs dépêches de ces pièces annexes appelées depuis au Dépôt les « *Pièces Jointes* ». Il y en a une quantité considérable sur toutes les questions de tous les pays, principalement de la Grande-Bretagne et de la Hollande, pays libres.

Cette précaution pour le recueil de ces pièces, à l'occasion si utiles pour un ministre laborieux, fut même étendue, dans l'article XIV, à la recherche des règlements faits dans les pays étrangers pour les finances, pour le commerce, pour les établissements de manufactures, la



police, la marine et la discipline militaire, mais ces matières, disait l'auteur, ne seront point traitées à fond ; on pourra les rassembler dans un traité particulier, séparé de la négociation.

Les articles de ce curieux règlement furent arrêtés au nombre de dix-sept. Il serait sans doute exagéré de les reproduire tous, et nous nous limiterons à résumer ceux qui regardent plus spécialement la matière des travaux historiques et politiques concernant les négociations :

« Les sujets désignés pour ce travail marqueront combien il y a de volumes pour chaque négociation particulière et ils feront un état des papiers qu'ils trouveront n'avoir pas été reliés depuis l'année 1660 jusqu'à la fin de l'année 1700. (C'est l'article IV.)

« Ce travail fini, le Secrétaire d'État leur indiquera la négociation dont ils auront à faire l'histoire, et quoique tous doivent y travailler unanimement, un seul des trois cependant sera chargé de l'écrire. (C'est l'article V.)

« Celui que le Secrétaire choisira pour cet effet se fera remettre, par le Secrétaire de l'Assemblée, les volumes de la négociation dont il entreprendra l'histoire. Il fera l'extrait des dépêches, lettres, mémoires et autres pièces contenues dans ces volumes avant que de former le style de son ouvrage. (C'est l'article VI.)

« Les volumes des *négociations* qui auront quelque rapport à celle dont il écrira l'histoire et qui auront été traitées dans le même temps, seront remis aux deux autres personnes de l'Assemblée pour en faire aussi les extraits qu'ils communiqueront à celui qui fera l'histoire principale pour en tirer les connaissances nécessaires à la perfection de son ouvrage. Sur cet exemple, un des trois de l'Assemblée sera chargé d'écrire la *négociation d'Angleterre* depuis 1660 jusqu'en l'année 1668. Les deux autres feront les extraits des *négociations d'Espagne*, de *Hollande* et de

Vienne pendant ces mêmes années, et ils les communiqueront à celui qui écrira la *négociation d'Angleterre*. (C'est l'article VII.)

« Avant que de commencer l'histoire d'une négociation, il sera conféré dans l'Assemblée sur l'état où estait l'Europe quand le ministre, dont il sera question, a esté chargé des ordres du Roy. On examinera l'état de la France, celui des pays où la négociation a esté conduite, les guerres dont elle avait esté précédée, celles qui duraient encore, leurs causes et leurs principaux événements, le génie du prince, celui de ses ministres et les dispositions de la nation. Il sera parlé des emplois du négociateur, tant de ceux qu'il avait eus auparavant que de ceux qu'il a depuis exercés. Ces éclaircissements seront mis à la teste de l'ouvrage pour donner une juste idée du pays et des principaux personnages dont il sera traité. (C'est l'article XI.)

« Quand il sera nécessaire de chercher quelque pièce ou bien d'avoir recours à quelques manuscrits, soit dans la bibliothèque du Roy ou bien dans les cabinets des particuliers, un de ceux de l'Assemblée sera chargé de ce soin. Après en avoir tiré les éclaircissements nécessaires, il communiquera ses extraits à celui qui écrira l'histoire d'une négociation. (C'est l'article XV.) »

L'un des auteurs des « Observations sur le projet pour former un corps d'histoire sur les *Mémoires* et les *Despesches* contenus dans les volumes d'affaires étrangères » avait inspiré ces deux derniers articles ci-dessus par ces réflexions aussi justes que sensées :

« Ceux qui sont employés à ce travail sont trop éclairés pour s'imaginer, comme font quelques curieux, que tout est dans les despesches et qu'on doit douter d'un fait qui ne s'y trouve point. Il y faut chercher l'histoire secrète; les événements publics se doivent tirer d'ailleurs; mais on peut enrichir et éclaircir sa matière par des circonstances que le public a ignorées et qui ont esté connues par l'ambassadeur.

« A l'égard des caractères on les prend dans les dépêches touchant les personnes avec lesquelles les ambassadeurs ont eu à

traiter. Mais il n'est pas moins important de marquer dans l'histoire, les caractères des ministres étrangers qui ont été icy depuis 1660. C'est ce qui semble nécessaire à la perfection de l'ouvrage et n'est pas facile à trouver, parce que ny les despesches, ny les autres secours marqués cy-dessus n'en apprennent rien. On peut recueillir plusieurs choses utiles à cette partie du peu de ceux qui restent et qui les ont pratiqués. On croit faire voir, par l'exemple de l'Angleterre, que cette remarque n'est pas indispensable. On ne peut guère voir de caractères plus différents que ceux de mylord Berkley, mylord Montaigu, mylord Sunderland, M. Savil, mylord Preston, MM. Skelton et Turnbull, et les affaires s'en ressentaient. »

Bref, Académie politique et Dépôt des Affaires Étrangères furent installés à la fin de 1712. Une publicité très-grande avait été donnée aux projets de l'institution nouvelle. Les Gazettes de Hollande se contentèrent d'en représenter le but, sans en discuter les avantages ou les défauts. La première nouvelle que la *Gazette d'Amsterdam* en donna est du 12 février 1712. Mais l'ironie du très-célèbre Anglais qui masquait son personnage sous ce nom, « *Le Spectateur* », ne fut pas épargnée à l'Académie, dont le marquis de Torcy devait être le protecteur. C'est dans le *cinquante-septième discours*, tout entier consacré à l'appréciation de l'institution politique, que le terrible humoriste lui porte des coups sanglants<sup>1</sup>. Un Allemand, qui voyageait en France dans les premières années de la Régence, et aux observations duquel les curieux de l'histoire de Paris doivent un livre à la fois piquant, instructif et précis, paru sous le titre de « *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voyageurs de condition* »<sup>2</sup>, rend

<sup>1</sup> Voyez « *Le Spectateur ou Le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siècle* », traduit de l'anglais (sixième édition). Tome III, page 367. Discours LVII. Amsterdam, 1744.

<sup>2</sup> L'auteur est le S<sup>r</sup> J. C. NEMEITZ, conseiller de S. A. S. le prince de Waldeck, à Leyde, 1727. Voyez page 341.

une justice éclatante à l'œuvre conçue et entreprise par le secrétaire d'État. Loin de ne voir dans cette création qu'une sorte d'école où les disciples apprendront « le véritable usage de toutes les grimaces politiques », selon le mot cruel du *Spectateur*, il y voit une sage école d'État, destinée à n'être fréquentée « *que par des jeunes gens possédant en perfection les humanités, et faits pour avoir entre les mains tous les actes de la Cour et de la Chancellerie du Roi, tous les mémoires, toutes les négociations, traités, alliances, et tout ce qui appartient à de semblables connaissances d'État, pour les lire et pour s'en instruire sous la conduite d'un habile homme.* » L'auteur, conseiller d'une des plus petites Cours d'Allemagne, montre cependant une humeur libérale, et voulant sans doute faire la leçon chez les siens en citant ses classiques, il dit que « *la France ne manque jamais de politiques habiles et expérimentez, et qu'il serait à souhaiter que d'autres puissances suivissent un exemple si louable, en laissant fouiller dans leurs archives, feuilleter et lire à la jeunesse les actes de leurs royaumes, avec plus de grâce et de liberté qu'on n'a accoutumé de faire ça et là, afin que leurs jeunes hommes, étant un jour hors de leur pays pour traiter des affaires publiques, ne soient pas étrangers dans leur propre patrie et qu'ils ne commettent une infinité de solécismes contre la saine politique.* »

Aux six jeunes gens officiellement admis et rémunérés de mille livres chacun, il en fut joint un nombre égal qui formait le petit camp des attachés libres ou étudiants de la matière diplomatique. La preuve se trouve dans un document relatif à M. de Saint-Prez, leur directeur, où il est dit :

« Sa Majesté l'ayant établi, en 1712, directeur d'une petite

*Académie d'une douzaine de jeunes gens de condition qu'il instruit pour les rendre capables de servir l'Etat dans les Cours estrangères, Elle voulut bien, en considération de trente-deux années de service et du surcroît de travail auquel ce nouvel employ l'oblige, augmenter en l'année dernière ses appointemens de deux mille livres... »*

Ces ordonnances, dressées par état particulier aux Affaires Étrangères, montrent aussi que le service était à cet égard régulièrement établi depuis le mois d'avril 1712. Elles étaient assignées sur la ferme générale des postes le 20 avril de chaque année, et comme la première est à la date de ce mois de l'an 1713 pour l'année échue, il résulte que l'Académie instituée par le marquis de Torcy prend historiquement sa date de fondation en avril 1712 :

20 AVRIL 1713. « Six mille livres au porteur pour une année escheüe aujourd'hui des appointemens de six jeunes gens employez pour le service du Roy dans les Affaires estrangères, à raison de 1,000 livres pour chacun. »

Une lettre du marquis de Torcy à M. de Saint-Prez, du 9 février 1714, démontre combien le ministre avait soin de les exercer à la solution des questions qui se présentaient, et c'est dans ce document que se rencontre le titre de « Messieurs du Cabinet », qu'il se plaisait à leur donner :

« Je vous prie, Monsieur, de prendre la peine de dresser un mémoire contenant les raisons qui engagèrent le Roy à consentir que le traité de Nimègue avec l'Empereur et l'Empire fust signé par l'Empereur seul, comme ayant pouvoir de tout l'Empire, et les précautions qui furent prises alors pour empêcher les Empereurs de tirer à l'avenir quelque avantage de cet exemple.

« Vous me ferez plaisir d'y ajouter une dissertation sur la manière dont l'Empereur et l'Empire doivent traiter lorsqu'il

s'agit de finir une guerre commune avec des puissances étrangères.

« Quand vous aurez fait cet ouvrage, je vous prie de me l'envoyer. Cette question peut exercer « Messieurs du Cabinet » et il me semble que vous pouvez leur proposer d'y travailler, mais indépendamment de ce que vous ferez de votre côté <sup>1</sup>.

Quelle fut la fin, quel fut le résultat de la double institution du Dépôt des Affaires Étrangères et de l'Académie de politique, qu'une idée fort belle, assise sur les plus heureux arguments, fondée sur les principes les plus élevés, avait inspirée à un ministre aussi parfait que l'était le marquis de Torcy? Le Dépôt resta et s'augmenta de jour en jour de l'amas des documents des négociations accomplies et de toutes les pièces qui touchaient aux matières des ambassades; mais tout l'élément vital, mais le principe d'instruction à répandre, disparurent de son enceinte avec la mort du premier et unique directeur des élèves politiques, cinq ans après la retraite du fondateur. Au mois de janvier 1720, après huit ans d'un essai presque infructueux, l'Académie disparut. Elle n'avait pas répondu à l'attente qu'on s'en était promise. Ces jeunes disciples, dont le secrétaire d'État avait tracé de sa main les qualités nécessaires pour réussir, n'avaient, paraît-il, représenté qu'une jeunesse vaine et mal disciplinée, et peu encline aux solides études; il en sortit peut-être quelques sujets qui, tels que MM. de Chavigny et d'Argenson, se distinguèrent plus tard dans les négociations; mais, en fin de compte, le seul résultat réel et heureux qu'elle fournit fut l'occasion qu'elle donna à son directeur de composer de main de maître l'« *Histoire des Traitez faits entre les di-*

<sup>1</sup> Correspondance d'Allemagne, année 1713.

verses puissances de l'Europe, depuis le règne de Henri IV jusqu'à la paix de Nimègue », dont deux grands volumes in-folio furent publiés en 1725, à la Haye, sur la communication qu'en aurait secrètement faite aux libraires Vaillant et Prévost, l'un des disciples de l'Académie de politique, l'abbé Leroy. Ce fut sa manière de profiter du travail de son maître. « Le cardinal Dubois, dit l'auteur d'un (*Mémoire sur le Dépôt*), qui était premier ministre, fit déclarer aux élèves politiques que le Régent n'entendait pas conserver leur institution. » Un des principaux motifs de la suppression des élèves politiques fut que le cardinal connaissait leur peu d'utilité. Il était d'ailleurs informé qu'ils abusaient des connaissances qu'ils puisaient dans les bureaux, pour censurer dans le public les opérations de son ministère. Fut-ce le seul motif? N'y eut-il pas le côté des passions humaines et celui des intérêts personnels? Et n'est-ce pas ici le lieu pour rappeler que le cardinal Dubois considérait que son plus grand ennemi auprès du Régent était le marquis de Torcy, et que ce même cardinal, sachant que l'ancien ministre de Louis XIV entraînait sans cesse dans les conseils du Régent qui lui communiquait les dépêches et attendait ses avis, a écrit cette note si curieuse sur une page d'un carnet, confident spontanée de ses pensées, de ses impressions et de ses sentiments au jour le jour : « 6 août 1718. — Je ne saurois me résoudre à ne pouvoir plus rien écrire *qui ne soit dans les mains de mon plus grand ennemi* et qui soit le maître de faire échouer tout ce que j'entreprendrai pour le service du Roi. Cette seule crainte bien fondée met dans mes despesches une contrainte et une réserve qui fait perdre un grand avantage. » Un secrétaire d'État qui se fait à lui-même cette confiance sur son prédécesseur, ne peut voir ce qu'il peut y avoir de bon et de sage dans une de

ses créations. Et s'il y rencontre une partie mauvaise pour en décider la perte, il a toujours assez d'habileté dans l'esprit pour faire valoir ses moyens et raisons de destruction.

Quel qu'ait été le motif avéré du ministre Dubois pour ne pas conserver l'institution du ministre Colbert de Torcy, l'Académie des Élèves Politiques fut supprimée par lui, et on n'en vit renaître l'établissement que par l'arrêté du gouvernement du 8 floréal an VIII sur l'organisation des « Relations Extérieures », dont l'article 2 porte qu'« il sera établi dans le département une classe d'aspirants qui, dans le cours de leur instruction, pourront être alternativement placés dans les bureaux et à la suite des légations. Leurs progrès seront constatés par un ou plusieurs examens, dont un règlement particulier, qui sera arrêté par le ministre, déterminera le temps et le mode, ainsi que le fond de leur enseignement. » C'était faire revivre, à la distance de de près d'un siècle, l'institution de l'Académie que le marquis de Torcy avait fondée dans le même temps que le Dépôt des Affaires Étrangères aux vieux Louvre, Dépôt que nous n'avons plus désormais qu'à montrer dans son isolement, jusqu'au jour où un ministre plein de vivacité, d'idées, de projets, conçut le dessein de lui donner l'éclat et la vie, en le tirant des combles d'un pavillon du Vieux Louvre et le portant à Versailles, au séjour de la Cour, dans un emplacement que l'art et le goût avaient eu mission d'embellir.

Voyons-le d'abord dans sa première résidence, pendant les cinquante-trois années qu'il l'occupa.



## CHAPITRE TROISIÈME

### LE VIEUX LOUVRE ET LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES JUSQU'À LA FIN DU MINISTÈRE DU MARQUIS DE TORCY.

Qu'était-ce que le local désigné dans le Vieux Louvre pour être le DÉPÔT DES MINUTES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES? — Qu'appelait-on le « vieux Louvre » en 1710? — Les *Papiers* du CARDINAL DE RICHELIEU retirés de la succession de sa nièce la duchesse d'Aiguillon, mis en ordre et décrits par l'abbé Joachim Le Grand. — Détails sur les liasses de la Correspondance du CARDINAL. — Soins du MARQUIS DE TORCY pour enrichir le DÉPÔT. — Négociations particulières du S<sup>r</sup> de Clairambault sous la direction du marquis de Torcy. — Documents et Pièces originales à l'appui pour l'acquisition de la collection formée par M. DE GAIGNIÈRES. — Mort du Roi Louis XIV. — Divers papiers brûlés avant sa mort. — Changements dans le gouvernement. — La secrétairerie d'État des Affaires Étrangères est retirée au MARQUIS DE TORCY.

Le local accordé par le Roi au marquis de Torcy dans le Louvre, pour y former le Dépôt des papiers hors du service courant de la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, fut d'abord de fort peu d'apparence. Ce n'était point un établissement fondé avec les formules solennelles d'un édit. Il ne s'était pas même échangé de correspondance entre le Directeur général des bâtiments et le Ministre de la maison du Roi, ainsi que cela s'était passé dix ans auparavant, lorsqu'il s'était agi d'accorder aussi une pièce qui fût propre aux séances de l'Académie des Inscriptions. Il s'était trouvé une place vide dans l'étage de l'attique dit du Vieux Louvre; le Roi en disposait volontiers pour l'agrément du marquis de Torcy, son ministre. Rien de plus. M. le marquis d'Antin, « Directeur général des bâti-

ments, jardins et manufactures de Sa Majesté » (c'était son titre depuis 1708), à la charge duquel appartenait l'entretien du Louvre comme maison royale, avait fait apprêter la pièce indiquée, sur l'avis du maître, sans y déployer aucun luxe, et toute la cérémonie de l'installation s'était limitée au transport des registres, cartons et liasses enlevés aux tablettes des bureaux de Versailles, pour être emportés à Paris, tout au haut du pavillon de l'attique, leur nouvelle résidence. Ce fut un simple déplacement. Il va de soi que dans la pensée du ministre comme dans celle du Roi, c'était chose provisoire, l'état des finances du royaume ne permettant point alors de faire autre chose que le nécessaire.

« Ce que l'on appelle le vieux Louvre, dit Germain Brice <sup>1</sup>, consiste seulement en deux corps de bâtiment qui forment un angle intérieur dont les façades sont décorées d'une très-excellente et très-riche architecture. Tout l'édifice est de trois étages; le premier est orné de l'ordre corinthien, le second du composé, le troisième d'une attique... » Ce n'était point alors le palais dégagé et triomphant en la vaste jonction où nous le voyons aujourd'hui; toutes sortes de rues adjacentes, fort étroites, en obstruaient les abords. Les rues Froidmanteau, de Beauvais, Jean-Saint-Denis, du Chantre, du Champfleury et du Coq l'enveloppaient, et ce n'était qu'en passant au long du port Saint-Nicolas et en regardant la façade du côté de la rivière, que l'aspect était grandiose. La cour intérieure elle-même était remplie de baraques et de masures. Mais pour ne parler que de l'intérieur, on peut dire que la division et la répartition des pièces, en y comprenant la vaste partie dite « les galeries du Louvre », offraient, occupées diver-

<sup>1</sup> *Description de la Ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, par GERMAIN BRICE (sixième édition), 1718.

sement comme elles l'étaient, un très-curieux spectacle. C'était tout un gouvernement. (Et de fait il y avait deux capitaines-gouverneurs : l'un dit du Louvre, l'autre dit du vieux Louvre.) Grands seigneurs, gens en titre d'office, savants, artistes et artisans d'élite y avaient logis par brevet du Roi. Toutes les Académies y firent successivement l'installation de leurs séances, et les collections du Roi y étaient conservées. Sauf la hauteur d'étage où il fallait atteindre et le peu d'étendue des pièces assignées pour le Dépôt des Affaires Étrangères, ses maîtres ne pouvaient en somme désirer une plus noble destination.

Pour ne voir présentement que la partie du palais aux combles de laquelle furent établies les *minutes* des Affaires Étrangères, — ainsi appelait-on alors ces précieux recueils, — regardons comment elle était occupée à l'époque même où le secrétaire d'État demanda un local au Roi. Tout d'abord le grand vestibule ; à gauche la première salle est occupée par l'Académie des Inscriptions, et les deux qui font suite par l'Académie Française ; à droite, quatre grandes pièces où sont les *Antiques*, à la garde du S<sup>r</sup> Félibien, et une partie de l'appartement de feu la Reine mère. Au premier étage sont, d'un côté les appartements de la duchesse Sforce et de M. de Nyert, et de l'autre, la grande salle où l'on rend la justice pour les affaires de la chasse du Roi ; dans le pavillon au bout, du côté de l'eau, siège l'Académie des Sciences. Au-dessus du vestibule est la chapelle, et au-dessus de la chapelle, un garde-meuble et le magasin des vitriers, avec un logement vide. C'est l'attique, dont le dessus est habité par M. Dacier, qui a soin de la bibliothèque ou cabinet des livres du Roi.

Or, ce « magasin des vitriers avec un logement vide »,

que l'on trouve ainsi désigné sur les plans originaux<sup>1</sup>, fut le lieu destiné au Dépôt des Affaires Étrangères, confié à la garde et au soin de « messire Jean Yves, seigneur de Saint-Prez, secrétaire des commandements, maisons et finances de S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans depuis 1692, ancien conseiller au Grand Conseil. » Il avait commencé à paraître à la Secrétaire d'État en 1682 et avait continué de travailler sous les ordres de MM. de Croissy et de Torcy à un grand nombre d'ouvrages sur les registres des Affaires Étrangères. En cette considération, un brevet de gratification annuelle de 4,000 livres lui avait été expédié. Nous avons dit précédemment quels travaux il fit, et l'avons montré directeur de l'Académie de politique. Nous n'avons pas trouvé, sur les états des logements du Louvre, si, en même temps que le Dépôt y fut installé, son premier Garde en titre d'office — c'est-à-dire le S<sup>r</sup> de Saint-Prez — put y établir sa résidence. Il se peut, du reste, qu'il ait eu cet avantage, alors qu'en 1712 la disposition des appartements du Louvre subit de grands changements. Alors, en effet, on fit le déménagement des tableaux du cabinet du Roi, pour les transporter et les tendre dans les appartements de Versailles, sous la surveillance de Coppel, qui en avait le soin. Alors aussi l'Académie de Peinture et de Sculpture fut installée.

Le Dépôt installé dans les modestes pièces qui lui avaient été destinées sous les combles du grand palais du Louvre, le secrétaire d'État songea d'abord à tirer parti des richesses qu'il avait amassées peu à peu, en dehors des correspondances ordinaires des agents du Roi

<sup>1</sup> Voyez ARCHIVES NATIONALES, *Maisons du Roi, Bâtiments, Cartons du Louvre, O<sup>u</sup> passim.*

dans les pays étrangers et des travaux du cabinet. Les papiers acquis, les uns par ordre du Roi, les autres par des conventions amiables, furent étudiés, examinés, classés et répartis.

La plus intéressante acquisition jusqu' alors avait été celle des *manuscripts* obtenus de la succession de la duchesse d'Aiguillon, c'est-à-dire les recueils laissés par le cardinal de Richelieu à sa nièce. Voici une note fort précise et authentique, qui détermine la date et le fait de cette importante possession.

« Le 2 mai 1705, il fut expédié par M. le marquis de Torcy un ordre du Roi pour autoriser le sieur Adam, l'un de ses premiers commis, à retirer des effets de la succession de madame d'Aiguillon les papiers du ministère du cardinal de Richelieu. Le testament de ce cardinal fut remis avec tous ses papiers au sieur Adam, et le marquis de Torcy l'a fait déposer avec ces mêmes papiers, au Dépôt des Affaires Étrangères, lorsqu'en 1710 il forma ce Dépôt, avec la permission de Louis XIV, dans le donjon au-dessus de la chapelle du vieux Louvre, en le confiant aux soins du sieur de Saint-Prest <sup>1</sup>. »

Depuis l'exécution de cet ordre du Roi, les papiers du ministère du Cardinal étaient restés en liasses et paquets. Il fallait les classer, les définir, et en présenter le détail dans un rapport circonstancié. L'abbé Joachim Le Grand fut chargé de ce travail, et on en retrouve d'intéressantes parties dans les recueils des « *Mélanges manuscrits* » formés par Clairambault.

Comment la part la plus intime et la plus essentielle des

<sup>1</sup> Cette note fut remise en 1755 au maréchal duc de Richelieu par M. LE DRAN, premier commis des Affaires Étrangères au Dépôt du Louvre. Voyez « *Maximes d'État ou Testament Politique* » d'Armand du Plessis, cardinal duc de Richelieu (Paris, Lebreton, 1764), page 10 de la préface.

papiers du Cardinal était-elle venue aux mains de ma dame d'Aiguillon? Était-ce par le fait d'un article testamentaire du Cardinal en faveur de sa nièce? Richelieu avait-il fait pour ses recueils manuscrits, c'est-à-dire pour tous ses papiers d'État et autres, ce que fit plus tard avec tant de précision Mazarin, lorsqu'il légua si expressément tous les papiers de son ministère à Colbert? Nullement. Si l'on recherche en effet le testament que le Cardinal duc de Richelieu dicta, le 23 mai 1642 avant midi<sup>1</sup>, par-devant Pierre Falconis, notaire royal en la ville de Narbonne, testament qui ne fut suivi d'aucun autre<sup>2</sup>, et qui, par conséquent, est resté l'ordonnance de dernière volonté de Son Éminence, on ne remarque point qu'il y ait en son contenu aucun article spécial pour la destination des documents d'État et papiers secrets et de famille, cependant si importants. Les livres, au contraire, la Bibliothèque, conservés en l'hôtel de Richelieu, joignant le Palais-Cardinal, sont légués à Armand de Vignerot, son petit-neveu.<sup>3</sup> La tapisserie de « l'Histoire de Lucrèce », achetée au duc de Chevreuse, l'hôtel de Richelieu, avec toutes les figures, statues, bustes, tableaux, cristaux, cabi-

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Documents imprimés*, AD 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 28, *Successions et Testaments*. Ce testament a été imprimé et forme une plaquette fort recherchée. On y lit... « fut présent en sa Personne Eminentissime ARMAND JEAN DU PLESSIS, cardinal duc DE RICHELIEU et de Fronsac, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, grand-maitre, etc... lequel a fait entendre au dict notaire l'avoir mandé en l'hostel de la Viconté de la dite ville, où il est à présent en son lict malade, pour recevoir son testament et ordonnance de dernière volonté en la manière qui s'en suit... »

<sup>2</sup> Richelieu dit, en effet, qu'il révoque tout testament, même futur, s'il n'est tout écrit de sa main et reconnu des notaires et si les mots suivants, « *Satiabor cum apparuerit gloria tua* », ne sont insérés à la fin et immédiatement avant sa signature.

<sup>3</sup> « *Et d'autant que mon dessein est de rendre ma bibliothèque la plus accomplie que je pourray, et la mettre en un estat qu'elle puisse non-seulement servir à ma famille, mais encore au public, je veux et ordonne qu'il en soit fait un inventaire général lors de mon decez.* » Voyez le *Testament*, etc.

nets, tables et autres meubles, rangés dans les sept chambres de la conciergerie du Palais-Cardinal, sont légués à François de Vignerot, S<sup>r</sup> du Pont de Courlay, son neveu, institué héritier du duché-pairie de Richelieu. Ainsi, rien des papiers. Mais regardez à la part laissée à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, fille de défunt René de Vignerot et de dame Françoise du Plessis, sa sœur aînée<sup>1</sup>, part qui consiste non-seulement en tous les objets qui se trouvent dans le cabinet principal de la maison du Petit-Luxembourg, mais encore en toute la maison et terre de Rueil. Or qu'était-ce que cette maison et terre de Rueil, sinon la véritable et favorite demeure du Cardinal, le lieu où étaient disposés, rangés et classés tous les instruments et les matières de son travail politique, accompli pendant le cours des vingt années qu'il eut glorieusement la France dans les mains? C'était ainsi, c'était par la prise de possession de la demeure intime du grand Cardinal et de tous les effets y contenus, que la duchesse d'Aiguillon s'était trouvée maîtresse d'un aussi important dépôt que pouvait l'être la suite des cassettes renfermant les papiers du ministère de Richelieu. Morte en 1675, Marie de Vignerot avait fait son héritière madame du Vigean, sa nièce, qui fut la seconde duchesse d'Aiguillon et le second possesseur des *Manuscrits* du Cardinal, et ce fut de sa succession qu'en 1705 le marquis de Torcy retira, au moyen d'un « ordre du Roi », les liasses, paquets et cartons qu'en 1711 l'abbé Le Grand fut chargé de classer, pour être remis en bon ordre de dates et matières au récent Dépôt des Affaires Étrangères. Le *Testament Politique*, en un volume

<sup>1</sup> Voyez dans le volume n° 30 du *Fonds du Saint-Esprit*, BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, la pièce imprimée : « *Discours funèbre pour madame la duchesse d'Aiguillon prononcé à Paris, dans la chapelle du séminaire des missions étrangères, par le S<sup>r</sup> DE BRISACIER, prieur de Saint-Pierre de Neufvilliers, conseiller et prédicateur ordinaire de la Reyne, le 13 may 1675.* »

in-folio, le *Journal du Cardinal*, en un volume in-folio, les *Mémoires de l'administration du Cardinal* de 1624 à 1631, avec des corrections de la main de Son Éminence, l'*Histoire manuscrite du Cardinal*, ou plutôt de *Louis XIII*, en huit volumes in-folio, se trouvaient dans ces riches dépouilles du plus vigoureux esprit politique des temps modernes. La *Correspondance générale* s'y trouvait aussi, et l'abbé, fidèle exécuteur des ordres du marquis de Torcy, en fit une étude, précédée de l'inventaire le plus précis et le plus minutieux, disposé par années. On ne pouvait mieux inaugurer l'établissement d'un Dépôt de pièces d'État qui, dans la pensée de son fondateur, devait être le cabinet spécial d'une Académie politique <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le volume n° 671 des *Mélanges* de CLAIRAMBAULT, conservés à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, renferme plusieurs parties originales de cet inventaire de la *Correspondance* dressé par l'abbé LE GRAND. La correspondance commence à l'année 1611 et les quatre premières années comptent fort peu de pièces.

L'année 1615 est la première qui soit divisée par paquets numérotés ; ainsi, le n° 2 : « *Lettres de M. Duvergier de Hauranne, qui a été depuis ce fameux abbé de Saint-Cyran, qui ne regardent point les affaires.* »

L'année 1616 comprend quatre paquets, dont le n° 2 : « *Négotiations de M. de Béthune pour terminer les différends entre M. de Savoie et le Roy d'Espagne.* »

L'année 1617 comprend douze paquets dont deux sous le nom de *Venise, Rome, Savoye, Grisons*, et les autres sous ceux d'*Allemagne, Bohême, Hollande.*

L'année 1619 renferme : « *Lettres à la Reyne mère et à M. de Luçon pour les affaires particulières de la Reyne.* » *Lettres de M. de Luynes à M. l'évêque de Luçon.*

L'année 1620 compte neuf paquets, dont le n° 1 contient un « *Mémoire pour l'histoire de cette année.* »

L'année 1621 renferme cette curieuse mention : « N° 4 : *Minutes des Mémoires contenant plusieurs particularités de ce qui s'est passé entre la Reyne, mère du Roy* » ; n° 7 : « *Lettres de M. de Marillac (celle qui est dessus est du 29 décembre; elle contient une ample relation de la mort de M. le connétable de Luynes et des dégoûts que le Roy avoit de ce favor)* ».

L'année 1622 porte sous le n° 8 la mention de « *Lettres de plusieurs Cardinaux et Princes d'Italie,* » et pour la première fois celle de « *AFFAIRES ÉTRANGÈRES.* »



Dans le même temps que l'abbé Le Grand mettait en ordre les papiers du Cardinal de Richelieu, l'occasion se

L'année 1624 présente treize paquets, dont le n° 1 « *Affaires des Religioneux* », et le n° 7 « *Lettres du Père de Bérulle* ».

L'année 1623 contient un n° 3 ainsi indiqué : « *Lettre du Sr Des Roches de Florence à M. le cardinal de Richelieu pour luy rendre compte dès statues qu'il a acheptez ou qu'il y veut faire faire.* »

Entre 1624 et 1629, il y a une lacune dans le volume des *Mélanges de CLAIRAMBAULT*; l'inventaire reprend à l'année 1629 qui contient quarante-deux paquets : *Sermens. Cérémonial. Forme d'écrire. Paix d'Angleterre. Marine et Commerce.*

L'année 1630 : « *Mémoire de divers services rendus par le Cardinal.* » Puis : « *Journal qui commence le 25 novembre, jour du départ de M. Servient, ambassadeur pour le Roy, en Piedmont.* » (Nota que ces journaux ne sont que les *Instructions, Avis et Mémoires* que ces ministres en général ont reçuz et donnés.)

Autre lacune pour l'année 1631 : l'année 1632 offre des lacunes jusqu'au n° 29, où MAZARIN apparaît pour la première fois par cette note : « *Le 21 may, Mazarin sera chargé d'affaires à Turin.* » Les dernières mentions, enfin, de l'inventaire des papiers du ministère du cardinal de Richelieu, sont :

*Chiffres ;*  
*Marine ; . .*  
*Marine et Commerce ;*  
*Guerre ; .*  
*Mémoires politiques ;*  
*Droits du Roi ;*  
*Plusieurs papiers (dont il y en a quelques-uns d'importans qu'il faut ranger à leur place) ;*  
*Discours pédantesques ;*  
*Avis de finances (gros registre) ;*  
*Finances ;*  
*Divers fragmens ;*  
*Miscellanea.*

Pour connaître l'histoire complète des papiers du CARDINAL DE RICHELIEU, il faut rechercher et lire :

1° *Journal de MONSIEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU qu'il a fait, durant le grand orage de la Cour, en 1630 et 1631, et tiré des Mémoires écrits de sa main.* (1649, in-8°, et 1664, 2 volumes in-12.)

2° *Les Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu recueillis par le Sr AUBERY, avocat au Parlement et aux Conseils du Roy.* (Paris, 2 volumes in-folio 1662, et Cologne, 5 volumes in-18 1667.)

3° *Testament politique d'ARMAND DU PLESSIS, CARDINAL DUC DE RICHELIEU.* (Amsterdam, 1688, Desbordes. Deux parties en un volume in-12.)

4° *Lettres du CARDINAL DUC DE RICHELIEU, où l'on voit la fine politique et le secret des plus grandes négociations.* (Paris, Mabre-Cramoisy, 1695. 1 volume in-12.)

présenta pour lui d'engager son maître, le marquis de Torcy, dans la négociation d'une affaire extrêmement intéressante pour sa curiosité personnelle et pour l'accroissement des richesses manuscrites du Dépôt des Affaires Étrangères. Nous voulons parler de la négociation qui fut entreprise pour s'assurer de la plus belle des collections en documents historiques de toute nature qui fût alors à Paris. M. de Gaignières en était le possesseur, et lui seul l'avait formée. Le savant directeur du Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale, l'honorable M. Henri Delaborde, dans son intéressante histoire du département qui lui est confié, lui a rendu hommage dans ces termes distingués : « *Jamais en France un simple particulier ne s'était acquitté d'une pareille tâche et ne s'était même avisé de l'entreprendre ; jamais avant Gaignières on n'avait songé à exécuter un plan aussi large avec des ressources personnelles aussi restreintes et dans un délai aussi court. Il fallait tout le courage que donne la foi ou, si l'on veut, le fanatisme scientifique, pour oser concevoir la pensée de réunir tant de documents en quelques années, avec l'aide seulement de deux ou trois hommes dépourvus d'expérience*

5° *Lettres du CARDINAL DE RICHELIEU où l'on a joint des Mémoires et Instructions secrètes de ce ministre pour les ambassadeurs de France en diverses Cours, etc.* (1696, 2 volumes in-12. Paris, Mabre-Cramoisy.)

6° *Maximes d'État ou Testament politique du CARDINAL DE RICHELIEU* (2 volumes avec préface et notes. Lebreton, 1764), et les dissertations de Voltaire et de Foncecagne.

7° *Mémoires du CARDINAL DE RICHELIEU avec notice sur les Mémoires publiés dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, par PETITOT* (2<sup>e</sup> série, tome 22), d'après le manuscrit divisé en 8 volumes, petit in-folio. (Paris, 1823.)

8° *Lettres et papiers d'État du CARDINAL DE RICHELIEU* recueillis et publiés par M. AVENEL, dans la collection des Documents inédits pour servir à l'histoire de France. Paris, 6 volumes in-4°.

9° *Des Mémoires manuscrits de RICHELIEU.* (Études publiées dans les numéros de mars, août 1858, février et mai 1859 du *Journal des Savants*, et dues à la plume aussi judicieuse qu'exacte de M. AVENEL.)

*ou d'instruction préalable, et sans dépasser pour des acquisitions si multipliées les limites relativement étroites d'un revenu annuel invariable. Gaignières eut à la fois cette audace dans la volonté et cette modération dans la pratique...<sup>1</sup>*

Documents en original et en copie, dessins, gravures, livres, médailles, tout, en curiosités, était merveilleusement représenté dans les portefeuilles et les armoires de M. de Gaignières. À l'époque où la négociation s'engagea, c'est-à-dire en l'année 1711, ce grand curieux était d'un âge avancé; il avait épuisé toute ambition quant à l'embellissement et à l'augmentation de ses possessions. Ses recherches, peut-on dire, avaient égalé ses dépenses, mais au moins les résultats avaient surpassé ses fatigues. Les relations avec les bonnes maisons et les rapports qui s'établissent aisément entre gens de savoir l'avaient fait rencontrer le S<sup>r</sup> de Clairambault. M. de Gaignières avait été instituteur des Enfants de France, il avait eu pour élève le duc de Bourgogne; il avait d'ailleurs poussé très-loin le goût des pièces généalogiques, et il était naturel qu'il eût rencontré sur son chemin le généalogiste des Ordres du Roi<sup>1</sup>. Clairambault, grand fureteur, fin apprécia-

<sup>1</sup> Voyez le *Cabinet des Estampes du Roy, sous le règne de Louis XIV et au temps de la Régence*, par M. HENRI DELABORDE. (*Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> novembre 1872.)

<sup>1</sup> Les rapports échangés entre M. de Clairambault et M. de Gaignières dataient déjà de quelques années. Il en existe quelques preuves intéressantes dans la correspondance du secrétaire d'État, ministre de la maison du Roi, conservée aux ARCHIVES NATIONALES. A la date de 1703, 5 décembre, je trouve cette réponse du ministre à Clairambault :

« J'ay leu au Roy le Mémoire que vous m'avés envoyé concernant la veüe que nous avions d'engager M. de Gagnières à travailler sur les monuments et autres choses de cette nature, mais Elle a remis à un autre temps à le faire exécuter. Je vous prie de dire à M. de Gagnières et de l'assurer que je ne perdray point d'occasion de faire valoir son mérite et ses talents... »

Le 17 juillet 1603, le même secrétaire d'État écrit au même M. de Clairambault :

« Vous verrez par une lettre de M. de Gagnières, ce qu'il dit concer-

teur, eut le premier l'idée de faire acheter pour le compte du Roi les collections vraiment royales de M. de Gaignières. Il s'en ouvrit à l'abbé Le Grand, qui s'en ouvrit au secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Il fut fort bien écouté. Voici l'histoire par le menu de la négociation. Il nous est facile de la produire, car il existe un manuscrit<sup>1</sup> qui ne compte pas moins de trois cent trente et une pages authentiques, concernant les phases successives de cette curieuse affaire, depuis le mois de janvier 1711 qu'elle débuta, jusqu'au mois de novembre 1718 qu'elle finit. Il va de soi que d'un si grand nombre de documents nous ne tirerons que les parties essentielles.

Avant le 14 février 1711, la question n'avait sans doute été qu'effleurée et mise fort doucement sur le tapis. On s'était rencontré; on s'était un peu parlé. L'espoir d'un rendez-vous s'était laissé reconnaître. Le 14 janvier, l'affaire s'engagea fort galamment par une invitation à dîner à l'hôtel de Noailles<sup>2</sup>. Le résultat fut une visite de M. de Clairambault à la maison de M. de Gaignières, rue de Sèvres, près

*nant les vitres du chœur des Cordeliers qu'il croiroit devoir être conservées à cause des Roys et Princes, et d'une promotion de l'ordre qui y sont representez, etc...* » Voyez ARCHIVES NATIONALES. *Maison du Roi*. Dépêches. O<sup>1</sup>, Registre 364.

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Manuscrits*. (Mélanges Clairambault, volume n° 436.) *Inventaire du cabinet de M. de Gaignières donné au Roy, fait par M. de Clairambault, généalogiste des ordres de Sa Majesté, en 1711*. Au commencement de cet inventaire sont les ordres qu'il a reçus, à ce sujet, jusqu'en 1717 et les pièces qui concernent ce que M. Baudry (Taschereau de Baudry M<sup>e</sup> des Requêtes) commissaire du Roy, a fait... »

<sup>2</sup> « Trouvez bon, Monsieur, que je vous supplie de vouloir bien me mander si vous voulez venir demain dîner à l'hôtel de Noailles. Si, pour vous y obliger, il ne fallait que vous en prier bien fort, je le ferois de la part de la maistresse de la maison. Que si, Monsieur, vous ne le voulez pas, je m'en tiens à la grâce que vous m'avez fait espérer de venir demain, en sortant de dîner, passer une heure ou deux. Je vous iray prendre en carrosse... »

*A Monsieur,  
Mons. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roy.*

des Incurables, pour y faire une reconnaissance de ses collections. Les jours suivants, il y eut entente commune entre le marquis de Torcy, désireux d'acquérir, M. de Gaignières, désireux de céder, et le S<sup>r</sup> de Clairambault, heureux d'intervenir. Le 19 février, le pacte était conclu dans la façon qui s'ensuit :

« Par-devant les notaires du Roy à Paris, soussignez, fut présent M<sup>e</sup> FRANÇOIS ROGER DE GAIGNIÈRES, ancien gouverneur des ville, chasteau et principauté de Joinville, demeurant à Paris, rue de Sèvre, paroisse Saint-Sulpice, lequel a dit que travaillant depuis long tems avec un soin, une étude et une application continuelle à la recherche des *différents manuscrits curieux touchant les histoires et autres matières*, et à la recherche de tableaux, estampes et autres curiositez, il voit avec plaisir que le succès en a été assez heureux pour avoir rassemblé plus de *deux mil manuscrits* et une quantité considérable de livres, tableaux, estampes et autres curiositez qui composent actuellement son cabinet-galerie, qu'il serait fâché qu'après luy ils fussent dispersez et tombassent en différentes mains; de sorte qu'ayant dessein de les laisser à la postérité, il croit qu'il ne peut mieux faire pour les conserver que d'en faire présent au Roy après en avoir fait demander la permission à S. M. dès il y a plus d'un an et l'ayant agréé. « Ledit SIEUR DE GAIGNIÈRES a, par ces présentes, fait don entre-vifs et irrévocable au Roy, ce acceptant pour Sa Majesté et par son ordre MESSIRE JEAN-BAPTISTE COLBERT, MARQUIS DE TORCY, CONSEILLER DU ROY EN TOUS SES CONSEILS, MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT ET DES COMMANDEMENS DE SA MAJESTÉ, COMMANDEUR CHANCELIER DE SES ORDRES, demeurant à Paris, rue Vivienne, parroisse Saint-Eustache, à ce présent, *tous les manuscrits, tant en parchemin qu'en papier, au nombre de plus de deux mil*, traitans de plusieurs histoires et de différentes matières, et tous les livres, tableaux, estampes et toutes les autres curiositez et autres choses, généralement quelconques, qui composent à présent tous les cabinets et galleries dudit S<sup>r</sup> de Gaignières dont de tout il sera incessamment fait un *état* qui demeurera annexé à la présente minute.

« Et ledit seigneur MARQUIS DE TORCY, de la part du Roy,

pour indemniser en quelque manière ledit S<sup>r</sup> DE GAIGNIÈRES des dépenses qu'il a faites à la recherche desdits *manuscrits*, livres, tableaux, estampes et autres curiositez, promet au nom de S. M. de luy fournir incessamment et au plus tard dans un mois, un contrat de constitution de quatre mil livres de rente viagère sur les aydes et gabelles au proffit dudit S<sup>r</sup> de Gaignières et pendant sa vie... plus de luy faire payer en argent comptant, dans quinze jours prochains, la somme de quatre mil livres.

« Plus, de faire payer incontinent, après le décès dudit S<sup>r</sup> de Gaignières, la somme de vingt mil livres à ceux en faveur desquels ledit sieur en aura disposé ou à ses héritiers et ayans causes. »

Mais une fois ce contrat signé, M. de Gaignières fit quelques ouvertures sur les craintes qu'il avait que, dans le cours des années qu'il lui restait à vivre, quelques-uns des objets de ses collections fussent détenus ou détournés par quelqu'un de ses héritiers. D'un autre côté, Clairambault, qui, dans la circonstance, fit en réalité la fort mauvaise figure d'un délateur calomnieux, impressionna le marquis de Torcy de la manière la plus disgracieuse pour ce très-honnête M. de Gaignières. Il lui donna à penser que les déclarations du possesseur n'étaient peut-être pas exactes, et qu'il avait fait de particulières réserves. Le ministre acquéreur comprit qu'il importait de se prémunir contre un semblable péril, par la description d'un Inventaire détaillé. Il s'adressa, le 17 février, au S<sup>r</sup> de Clairambault, lui écrivit une fort belle lettre pour lui demander de se charger du soin de cet Inventaire<sup>1</sup>, et il y fut aussitôt procédé, car, le

<sup>1</sup> « Vous ne saviez pas, *Monsieur*, quel engagement vous preniez en apprenant à Joachim Le Grand la confidence que Dom Roger vous a faite. Puisque vous estes assez de ses amys pour avoir part à son secret qu'il ne vouloit dire qu'à deux personnes, il faut, s'il vous plait, que vous rendiez service au Roy, car il ne m'est pas permis de me nommer lorsqu'il s'agit de S. M. quoyque vous me fassiez beaucoup plus de plaisir qu'à Elle si vous voulez bien vous charger, comme je l'attens de votre bon cœur, du

24 mars, l'expéditif Clairambault en avait dressé la minute, et, le 1<sup>er</sup> mai, en envoyait la copie fort soignée au marquis de Torcy. Il restait établi que M. de Gaignières ne voulait de son côté faire aucune réserve que celles des meubles de sa chambre, des papiers de Noailles qu'il avait en communication, et de quelques articles désignés, parmi lesquels un manuscrit charmant, « *la Guirlande de Julie*<sup>1</sup> ».

Quatre ans après, le mercredi 27 mars 1715, mourut M. de Gaignières. Alors s'établit une correspondance active entre le secrétaire d'État, acquéreur pour le Roi, le lieu-

travail que je vous demande. D. Roger a peu d'ordre dans ses manuscrits, encore moins de santé pour travailler à m'en donner un *catalogue*. Il faut cependant que je l'aye et de manière que, s'il vient à mourir, on ne puisse rien détourner de tout ce qui doit désormais appartenir au Roy. Heureusement vous estes son amy, son confident. D'ailleurs, plein de zèle et plus capable que personne d'un pareil ouvrage, je vous auray, en vérité, une obligation sensible de vouloir bien vous en charger. Comme je suis persuadé que vous ne me refuserez pas, je vous envoie une lettre de créance, la copie du contract, et dans dix ou douze jours au plus tard je vous feray remettre la somme des 4 mil livres qui doivent être payées les premières. Voilà, Monsieur, ce que vous vous êtes attiré en confiant votre secret à des amys indiscrets. Je souhaite de trouver les occasions de réparer la peine que je vous donne et de vous marquer que je suis, plus que personne, entièrement à vous.

« DE TORCY. »

Le 27 février 1711.

Trois jours après, le SECRÉTAIRE D'ÉTAT écrivait encore à CLAIRAMBAULT :

« Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir accordé ma demande. Ce que vous croirez de bien sera, selon moy, toujours le mieux. Ainsy je me raporte entièrement à vous sur la manière dont vous conduirez votre ouvrage, et je vous en remercie encore de vous en être chargé. »

Le 1<sup>er</sup> mars 1711.

<sup>1</sup> « *La Guirlande de Julie*, petit in-folio couvert de velours rouge, peinte et écrite sur vélin. C'est un présent de M. le duc de Montausier à madame sa femme. Il fut acheté par M. Moreau, valet de chambre de Mgr le duc de Bourgogne, 15 louis faisant 200 livres et par luy donné à M. de Gaignières. »  
(*Note de Clairambault.*)

Ce délicieux objet appartient aujourd'hui à M. LE DUC D'UZÈS.

tenant civil d'Argouges de Fleury, protecteur des droits du Roi, les héritiers, Clairambault et autres. Le scellé fut posé sur les effets particuliers, puis levé le 4 avril, et la maréchale de Noailles s'y trouva pour réclamer le paquet cacheté qui devait lui être remis. A huit jours de là, Torcy pria Clairambault de faire transporter dans l'un des appartements de la maison que son frère et lui occupaient au coin de la place des Victoires<sup>1</sup>, les collections « de feu M. de Gaignières, avec toutes les précautions nécessaires pour assurer ce qui appartient au Roy ». Il entra dans cette considération que le travail qu'il faudrait faire pour examiner le contenu des manuscrits serait plus facile, et il terminait en disant « *qu'après que toutes choses auront été examinées, Sa Majesté donnera des ordres sur l'usage qu'elle en voudra faire.* »

L'un des premiers soins de Clairambault fut de faire porter au Dépôt du Louvre les deux globes de Coronelli. « Il y en a à la Bibliothèque, dit-il, et il m'a paru qu'il convenait fort qu'il y en eût où je les ai envoyez. »

<sup>1</sup> Sur les biens du S<sup>r</sup> DE CLAIRAMBAULT, voyez les *minutes* conservées en l'étude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Paris, rue Gaillon, n<sup>o</sup> 8. Je dois à son obligeance d'avoir pu en prendre connaissance. Une entre autres prouverait que le S<sup>r</sup> de Clairambault avait une part de propriété sur la maison qui avait été l'*hôtel de Rambouillet*. Voir « la copie collationnée par Thouvenot et Malingre, notaires à Paris, le 26 janvier 1691, d'un arrêt de la Cour des Aides, du 15 juillet 1688, expédié le 13 août suivant, portant adjudication d'une maison située à Paris, rue des Fossés-Montmartre, appelée *cy-devant l'hôtel de Rambouillet*, moyennant la somme de 77,100 livres à M<sup>e</sup> Simon Galand, procureur en la cour, qui en aurait passé déclaration au profit de M. François Angilbert, avocat en Parlement... — « Déclaration passée devant Le Roy et Taboué, notaires à Paris, le 19 juillet 1668, par ledit Angilbert au profit de Michel Ancel, écuyer, S<sup>r</sup> Desgranges, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances, et dudit S<sup>r</sup> Nicolas Clairambault dudit *Hôtel de Rambouillet*. — Chez Malingre, notaire, 2 mars 1691. Partage entre le S<sup>r</sup> Desgranges et Nicolas Clairambault dudit *Hôtel de Rambouillet*. — Devis et marché fait entre S<sup>rs</sup> Desgranges, Clairambault et Jean-Baptiste Predot, architecte, 22 avril 1689, devant Malingre.



Puis Clairambault désira d'avoir à son aide quelques-uns de « *Messieurs du Cabinet* », autrement dit de l'Académie Politique, pour l'examen et l'étude des manuscrits concernant la matière des *Négociations* et *Ambassades*, et le secrétaire d'État lui répondait :

« Vous estes le maître, *Monsieur*, de prendre M. de Chavigny, M. Rousseau, M. de Saint-Amour, enfin qui il vous plaira parmy ceux qui travaillent au Louvre. Quand vous me croirez bon à quelque chose, vous me le ferez scavoir et j'obéiray. »

A la fin du mois de mai 1715, le Roi étant à Marly, le secrétaire d'État des Affaires Étrangères écrivit de cette résidence à M. de Clairambault la lettre suivante, qui semblait devoir régler sur l'heure le sort de la belle collection, si heureusement acquise par M. de Torcy au nom du Roi, c'est-à-dire du Royaume :

« A Marly, le 27 may 1715.

« J'ay rendu compte au Roy des effets qui composent le cabinet de feu M. de Ganières (*sic*), appartenant présentement à Sa Majesté, et j'ay reçu des ordres sur la destination et sur l'usage qu'elle en veut faire. Elle m'a commandé de vous en instruire affin de vous y conformer.

« Le Roy veut donc, *Monsieur*, conserver généralement tous les manuscrits dont il fait faire deux lots.

« Le premier contenant toutes les *affaires de négociations, lettres, mémoires, traittez, depuis la paix de Vervins*, doit estre porté au Louvre dans le cabinet où sont gardez les registres de la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères.

« Le second lot, qui contiendra généralement tous les autres *manuscrits* de quelque espèce qu'ils soient, lettres, mémoires, traittez, cartes, modes, dessins, tombeaux, enfin généralement tout ce qui est fait à la main, doit estre mis à la Bibliothèque de Sa Majesté.

« Les livres imprimez seront partagés en trois lots. Le premier contiendra les livres qui peuvent estre nécessaires au travail qui se fait dans le mesme *Cabinet du Louvre* où sont

déposez les registres des Affaires Etrangères, et ces livres seront suivant l'estat qui sera dressé... »

Bref, cette glorieuse acquisition comprenait, entre autres richesses, 2,407 volumes *manuscrits*, 188 portefeuilles contenant toutes sortes d'estampes gravées, relatives à l'histoire, à la géographie, à la topographie, aux mœurs et coutumes de la France, 210 portefeuilles de portraits gravés, et un nombre considérable d'imprimés, de médailles et de jetons.

Mais la mort du Roi survint cette même année, et les changements qui se produisirent dans le gouvernement et les idées s'étendirent à toutes choses. Les conditions de la répartition de la collection de Gaignières adoptées par le marquis de Torcy ne furent pas admises par le nouveau pouvoir en ce qui regardait la part des *manuscrits* qui devait échoir au Dépôt des Affaires Étrangères. La Bibliothèque du Roi fut seule admise à bénéficier de l'ouvrage formé par l'ingénieur et savant personnage, et si le Dépôt du Louvre reçut quelques épaves de la partie des *négociations*, ce fut tout au plus un bon nombre de livres imprimés<sup>1</sup> et quelques cahiers rédigés sommairement par « les S<sup>rs</sup> de Chavigny, Rousseau et Saint-Amour, qui avaient travaillé pendant six mois à l'inventaire en détail des effets dudit cabinet, conjointement au S<sup>r</sup> de Clairambault, chargé de la direction de cette affaire, sous les ordres de Mgr de Torcy, depuis le mois de juin 1711. » La Bibliothèque du Roi reçut donc la totalité des *manuscrits*, ainsi qu'en fait foi le récépissé de M. l'abbé de Louvois du 2 décembre 1716. Parmi eux se trouvaient les

<sup>1</sup> Voyez dans les *Mélanges manuscrits* de CLAIRAMBAULT (BIBL. NAT.), volume n<sup>o</sup> 451, le « Catalogue des livres destinez pour le Cabinet du Louvre ». Il contient, en effet, un choix de livres tout spécial à la matière des *Négociations, Traités, etc.*

« *Traité et Pièces servant à l'histoire générale de France;* » un grand nombre de « *Lettres et Négociations* » ; les *Lettres originales des Règnes depuis celui de Charles VII jusqu'à celui de Louis XIV,* » contenues en soixante-trois portefeuilles in-folio ; les volumes des « *Dépêches de M. de Brienne aux ambassadeurs* » (tant minutes qu'originales), depuis 1643 jusqu'en 1661 ; « *Lettres et autres pièces originales de différents règnes* », réunies en soixante-dix-huit volumes. En un mot, les articles des *Négociations, Traité et Ambassades* ne contenaient pas moins de deux cent quarante-cinq numéros, soit en registres, en liasses, en portefeuilles ou cartons. Tout le recueil est admirable, et tout l'honneur de l'acquisition, ainsi faite pour la France, revient au secrétaire d'État qui dirigea les Affaires Étrangères pendant les dix-huit dernières années du règne de Louis XIV.

En 1713, le secrétaire d'État envoya au Dépôt du Louvre sept ratifications de traités de paix et de commerce qu'il avait signés avec l'Angleterre, de paix et de commerce avec la Hollande, de paix avec le Portugal, avec le roi de Prusse et avec le duc de Savoie, dont Ballin, orfèvre du Roi, avait préparé et ouvragé les boîtes. Les papiers des négociations en Allemagne, auxquelles avait été mêlé le S<sup>r</sup> Milet de Jeurs, en 1666 et 1667, et ceux des missions qu'avait remplies à Rome et en Italie le cardinal Janson, de 1690 à 1700, tous papiers retirés de la succession de ces deux agents, furent apportés aux commis chargés de les examiner. Une ordonnance de 2,019 livres au porteur sur l'« *estat de grand comptant* » du 19 janvier 1713<sup>1</sup>, payable à Louis Dubois, « *pour la reliure des*

<sup>1</sup> Ordre qui commet le S<sup>r</sup> Blondel pour retirer les papiers qui se

*depesches et minutes qu'il a faite par ordre de monseigneur de Torcy, ministre et secrétaire d'État*<sup>1</sup> », prouve que ce soin des reliures, si important pour la conservation des recueils, n'était pas négligé.

Cependant la maladie du Roi avait pris un caractère grave dans les derniers jours d'août 1715, et le lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre à Paris, avait pu, dès le 26, écrire avec vérité au roi Georges : « *Le grand monarque s'en va grand train.* » Or, le Roi avait de nombreux papiers, dont beaucoup fort secrets, touchant quelques affaires étrangères. S'ils ne sont point revenus au Dépôt pour être joints à toutes les correspondances de son ministre, qui y laissa des papiers non moins importants que ceux du Roi, particulièrement sur l'Espagne et madame de Ursins, on en trouve l'explication dans ce passage aussi curieux que précis des *Mémoires de Saint-Simon* :

« Le mardi 27 août 1715, personne n'entra dans la chambre du Roi que le père Tellier, madame de Maintenon, et pour la messe seulement le cardinal de Rohan et les deux aumôniers de quartier. Sur les deux heures, il envoya chercher le chancelier,

trouveront sous le scellé apposé chez la feuë dame Millet. 28 juillet 1713. Autre ordre au S<sup>r</sup> Blondel de retirer les papiers qui regardent le service de Sa Majesté de la succession du cardinal Janson. *Idem.*

<sup>1</sup> Louis Dubois, relieur ordinaire du Roi, avait aussi le travail des belles et riches reliures de la maison du Roi. Le S<sup>r</sup> Marchand, secrétaire du marquis d'Antin, lui écrit le 22 février 1712 :

« Je devois aller à Paris aussitôt que le *compte de 1711* que faisoit M. Coustillier me seroit remis pour le donner, avec les *états de fonds de 1712*, à M. Dubois pour les relier séparément. Je porterai aussi les *lettres de Rome* des quatre années précédentes qui formeront un troisième volume. J'attends l'honneur de vos ordres. » ARCHIVES NATIONALES, O<sup>r</sup> 1249.

Les prix de Dubois pour la maison du Roi se peuvent estimer d'après cet article : « 25 novembre 1712 : Cinquante *portefeuilles* couverts en veau avec les armes du Roy, filets et ornements dorez, qu'il a faits pour le service de Sa Majesté à raison de 10 livres la pièce. »

et seul avec lui et madame de Maintenon, lui *fit ouvrir deux cassettes pleines de papiers dont il lui fit brûler beaucoup* et lui donna des ordres pour ce qu'il voulut qu'il fit des autres<sup>1</sup> ».

Le Roi, qui avait eu cette précaution le 27 août, mourait le 1<sup>er</sup> septembre, et la résolution ayant été prise, après la déclaration de la régence du duc d'Orléans, de transformer en conseils ou commissions différentes administrations, parmi lesquelles se trouvait celle des Affaires Étrangères<sup>2</sup>, le Régent fit signer au jeune Roi Louis XV, le 23 septembre, la lettre suivante, à l'adresse de celui qui avait acquis, en traitant ces affaires, la mieux fondée et plus solide réputation de véritable secrétaire d'État :

MONSIEUR LE MARQUIS DE TORCY, ayant résolu de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans, Régent de mon Royaume, de me servir de vous et de vous employer désormais en d'autres fonctions que celles de secrétaire d'État et de mes commandemens que vous avez exercées avec probité, honneur et succes, pendant les vingt-six dernières années du règne du feu Roy mon très-honoré seigneur et bisayeul, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous remettiez entre les mains de mon cousin le duc d'Antin, pair de France, président de mon Conseil pour les affaires intérieures de mon Royaume, toutes les minuttes, arrests et estats qui regardent les provinces que vous aviez dans votre département, dont mondit cousin vous donnera son receu qui vous servira de pleine et entière décharge, et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le marquis de Torcy, en sa sainte garde. Ecrit à Vincennes le 23 sept. 1715.

LOUIS.

<sup>1</sup> *Mémoires du Duc de Saint-Simon*. Tome XII, page 376. Edition Hachette, in-8°.

<sup>2</sup> « *Déclaration du Roi portant établissement de plusieurs Conseils pour la direction des affaires du Royaume.* » Donnée à Vincennes le 15 septembre 1715.

Ce Conseil pour les affaires intérieures du royaume prit le nom de *Conseil du dedans*<sup>1</sup>, et, par l'exécution de l'avis donné au secrétaire d'État des Affaires Étrangères de délivrer au duc d'Antin les *minutes, arrêts et états* qui regardaient les provinces dont le marquis de Torcy avait le gouvernement en même temps que celui des pays étrangers, on retirait ainsi du Dépôt les papiers relatifs, antérieurement à l'année 1715, aux généralités de Bretagne, de Provence, du Dauphiné, de Champagne et Brie, de Berry, Angoumois, Saintonge, Limousin, de Béarn et Bigorre, à la souveraineté de Sedan et au Parlement de Navarre.

Lorsque le marquis de Torcy laissa le ministère à la direction du Conseil nouvellement établi, le Dépôt des minutes des Affaires Étrangères au Louvre renfermait *deux mille volumes manuscrits* concernant la matière des négociations, et M. de Saint-Prez en avait encore la garde.

<sup>1</sup> Voyez le document « *Fonctions et occupations du Conseil du DEDANS* » du Royaume, 26 septembre 1715, et « *Règlement du Conseil du DEDANS* », contre-signé Phélypeaux, daté de Vincennes, 1<sup>er</sup> octobre, et « *Bulletins et États des affaires du DEDANS* ».



## CHAPITRE QUATRIÈME

### LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SOUS LA RÉGENCE ET LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT DUBOIS, DE MORVILLE ET DE CHAUVELIN.

Établissement des CONSEILS sous la RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — Le Dépôt des Affaires Étrangères est maintenu au Louvre et très-augmenté. — La Cour quitte Versailles et le gouvernement s'établit à Paris avec les bureaux de l'administration. — MARÉCHAL D'HUXELLES, président du Conseil des Affaires Étrangères. — Antoine Pecquet, premier commis, secrétaire du Conseil. — Lettre-circulaire du Régent aux Ambassadeurs sur la correspondance à écrire et sur le double envoi qu'ils doivent faire. — Les secrétaires d'État rétablis. — L'abbé Dubois, nommé pour les Affaires Étrangères. — M. DE SAINT-PREZ, chef du Dépôt, consulté fréquemment. — Lettre de Dubois, du 27 septembre 1718, aux Ministres du Roi dans les pays étrangers pour annoncer sa nomination de secrétaire d'État. — Avis sur l'envoi des correspondances. — Papiers du prince de Cellamarre, ambassadeur d'Espagne à Paris, saisis dans son hôtel. — Mort du S<sup>r</sup> de Saint-Prez en 1720. — Le S<sup>r</sup> LE DRAN (Nicolas-Louis), son successeur dans la garde du Dépôt du Louvre. — Le cardinal Dubois s'informe comment les affaires étrangères sont traitées dans tous les Cabinets de l'Europe et demande des détails sur tout ce qui a rapport au Dépôt ou à la conservation des papiers qui les concernent. — Recherches ordonnées par Dubois déclaré Premier Ministre. — Le Régent brûle les papiers les plus secrets du Cardinal. — Projet que Dubois aurait eu de former un établissement général des « Papiers du Roi ». — Lettre circulaire du Roi à ses Ministres en pays étrangers pour leur annoncer que le DUC D'ORLÉANS est chargé de l'administration des affaires. — Mort soudaine du duc d'Orléans. — Le COMTE DE MORVILLE, ministre des Affaires Étrangères. — Quelques rares faits concernant le DÉPÔT de 1720 à 1725. — PIERRE LE DRAN, frère cadet de Nicolas-Louis, en est le chef par intérim. — Lettre du Roi au Roi d'Angleterre lui annonçant qu'il donne sa confiance à l'Évêque de Fréjus, qui devint le CARDINAL DE FLEURY. — Le PRÉSIDENT DE CHAUVELIN remplace le comte de Morville dans la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères. — Il rend la garde du Dépôt à LE DRAN l'aîné, qu'il retire des bureaux politiques.

Le Conseil des affaires étrangères, sous la suprématie du Conseil de Régence ainsi que celui des affaires du de-

dans et celui des finances, fut confié à la présidence du maréchal d'Uxelles, en même temps que la charge de grand-maitre et surintendant des postes était donnée au marquis de Torcy, le Régent voulant ainsi témoigner à ce ministre que la retraite qui lui avait été demandée n'était pas la marque d'une absolue disgrâce.

Le duc d'Orléans, contrairement à ce qu'avait fait Louis XIV, établit le centre et l'administration des affaires à Paris, ainsi que le séjour du Roi, et, par suite de cet abandon de Versailles <sup>1</sup>, il fut nécessaire d'apporter tous les papiers qui étaient restés dans les bureaux des commis. Ceux des Affaires Étrangères furent réunis au Dépôt du Louvre. Dans le projet du 20 septembre pour l'établissement du Conseil, il est dit :

« Que le Dépôt des affaires étrangères qui a été estably au chasteau du Louvre depuis quelques années soit conservé, et qu'il soit mis dans une chambre prez du Conseil, les depeches des deux ou trois dernières années avec les traitez de paix, et autres papiers dont on pourra avoir besoin journellement, et dont le secrétaire dudit Conseil aura la clef pour qu'il n'y puisse entrer que les personnes du Conseil qui ne pourront emporter aucun papier sans le consentement du président. »

Le secrétaire du Conseil fut un Premier Commis que le marquis de Torcy avait eu auprès de lui pendant près de quinze années, et qui précédemment avait servi le contrôleur général Lepelletier. C'était Antoine Pecquet, homme fort capable, d'un travail considérable, et dont les qualités de rédaction pour dresser les *Instructions* aux ambassadeurs et produire les réponses du cabinet décidées en Conseil, étaient des plus remarquables. Il présida au

<sup>1</sup> 2 octobre 1715.



transport des papiers et livres de Versailles au cabinet du Louvre à Paris. Six voyages furent nécessaires. Le Premier Commis<sup>1</sup> remit au Dépôt les documents antérieurs à l'année 1713, autrement dit à la paix d'Utrecht, installa les cinq pièces qui lui furent assignées au rez-de-chaussée du palais pour la secrétairerie et les séances du Conseil, et fit disposer dans la rue Neuve des Petits-Champs, en face de l'hôtel de Pontchartrain, une maison louée pour les bureaux des Affaires Étrangères<sup>2</sup>. Il était homme très-important, fort consulté, et fut un excellent directeur de la politique pratique jusqu'à la fin de sa carrière en 1726<sup>3</sup>.

La correspondance du ministère prit pendant le temps, fort court du reste, que dura le Conseil particulier des Affaires Étrangères, des formes nouvelles ou pour mieux dire multiples. La lettre suivante, adressée personnellement par le Régent aux ambassadeurs du Roi, prouve que cette correspondance des agents dans les pays étrangers avait, selon l'occasion, deux routes à prendre pour arriver à son adresse : celle du Palais-Royal, où résidait Philippe d'Orléans, et celle du cabinet du Conseil au Louvre, où présidait le maréchal d'Huxelles :

« Le Roy ayant jugé, suivant mon avis, qu'il estoit du bien de son service de former un Conseil pour connaître ses affaires étrangères, j'ay voulu vous en informer et vous marquer que ce sera par la voye de ce Conseil que vous recevrez les ordres du

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES. Voyez le registre E, n° 1927, dans les « arretz du Conseil » pour Affaires Étrangères, un document relatif du 30 septembre 1705, concernant le premier commis Antoine Pecquet.

<sup>2</sup> *Id. ibid. Papiers du Louvre*, O<sup>1</sup>, n° 1678, « État des logements dans le Louvre où se tiennent les Conseils et les Académies. »

<sup>3</sup> Voyez « *Mémoire de M. PECQUET sur la manière dont SON ALTESSE ROYALE écrira* » et « *Mémoire des expéditions qui estoient faites et signées par LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT, émanées directement de la volonté du ROY sans déclaration et que Sa Majesté leur ordonnoit* ».

Roy par rapport aux affaires dont vous estes chargé et dont vous continuerez de rendre compte directement à Sa Majesté en m'adressant vos despesches suivant le mémoire que je fais joindre à ma lettre. Vous escrirés, en même temps, au maréchal d'Huxelles, président de ce conseil, sur ce qui ne vous paratra pas devoir entrer dans vos despesches pour le Roy, et lorsque vous aurés des choses particulières à me faire savoir, vous joindrés aux mesmes despesches les lettres que vous m'escrirés. Vous vous servirés pour le faire du chiffre que je vous feray remettre par la première occasion qui se présentera de vous l'envoyer...

« PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Le Régent a-t-il gardé les lettres qui contenaient les choses particulières ici indiquées? Ces lettres sont-elles revenues plus tard former des liasses et des paquets confidentiels au Dépôt des Affaires Étrangères? Le doute est permis quand on a rencontré, ainsi qu'il nous est advenu, cette note si particulière consignée par l'abbé Dubois devenu ministre du Régent, sur l'un de ses carnets :

« 6 août 1719. Le même jour, au lieu de brûler tous les papiers, comme il prend tant soin de le faire, il en a retenu un qu'il a mis dans sa poche, qui regardoit les propositions que le Czar a données à Allaud son plénipotentiaire; c'est une marque qu'il ramasse tout ce qui peut faire la suite et qu'il est en relation pour s'instruire et agir. »

L'établissement des Conseils formé par la déclaration du 15 septembre 1715 fut de peu de durée. L'essai qui en fut fait rencontra des assauts qui, pour avoir été médités et conçus par façons souterraines, n'en furent pas moins violents.

Le combat fut livré de loin par celui qui était le plus intéressé à leur néant, et il fut livré particulièrement au Conseil des Affaires Étrangères, dont Dubois ambitionnait l'administration, depuis qu'il traitait à Londres en ambassa-

deur du Roi et en confident du Régent la négociation de l'alliance<sup>1</sup>. Dubois avait à la Cour ses partisans comme il avait ses détracteurs. Le plus agile et le plus fin parmi les premiers, d'une influence d'autant plus assurée alors sur l'esprit du maître qu'elle était en son printemps, agit pour l'abbé ambassadeur de la façon la plus habile et la plus heureuse. Le combat en fut commencé dès avril 1718. Les frères Chavigny avaient été les auteurs de l'instigation dans l'esprit de Law pour que de son côté il insinuât avec beaucoup d'adresse à Son Altesse Royale, d'une part le peu de services réels rendus par le Conseil et de l'autre le crédit de Dubois chez les étrangers, leur confiance en lui, et la difficulté de tirer le même fruit et de ce crédit et de cette confiance s'il n'était en quelque place qui fût caution de l'un et de l'autre. La lutte fut rapide. Mylord Stanhope aida au succès auprès du Régent, lui montrant l'avantage d'avoir des secrétaires d'État. Ce qui est certain, c'est que Dubois se prépara de loin à avoir le commandement désiré. Dans ses lettres aux plus intimes compagnons du Régent, à M. de Nocé, par exemple, il parlait en fort beaux termes sur les Affaires Étrangères et sur le mode de les gouverner. A la vue du succès de ses négociations en Hollande, dès la déclaration de la Régence, et présentement en Angleterre, il aimait à se laisser déjà dire qu'un chapeau de cardinal devait être la récompense de ses travaux, récompense naturelle des gens d'Église employés à d'aussi importantes affaires, et il entendait plus volontiers encore que M. de Lionne, M. de Pomponne, M. de Croissy, qui

<sup>1</sup> Voyez le piquant et judicieux travail de M. CHARLES AUBERTIN sur le caractère et l'action diplomatique de l'abbé Dubois, d'après les Archives des Affaires Étrangères, publié d'abord dans la *Revue des Deux Mondes* (1<sup>er</sup> mai 1872) et ensuite dans son excellent livre « *L'Esprit Public au dix-huitième siècle* » 1715-1789. (1 volume in-8°, Didier, éditeur).

n'avaient pas tant mérité et qui n'avaient pas eu des occasions si brillantes, étaient devenus tous les trois des secrétaires d'État, le premier pour avoir eu part au traité des Pyrénées qui a fait toute la gloire du ministère du cardinal Mazarin, l'autre pour sa dernière ambassade qui fut en Suède, le troisième enfin pour ses négociations en Bavière pour le mariage de la première Dauphine. Ces propos d'histoire tenus avec une ambitieuse intention pour son usage personnel, ne lui déplaisaient pas plus que les propos de buveurs, selon le mot de maître Rabelais, aux oreilles du fils de Grandgousier. Son désir principal était de faire amener M. le duc d'Orléans à lui ordonner de lui mander personnellement sa pensée sur le projet qu'il pourrait former touchant les Affaires Étrangères après la conclusion de l'alliance qu'il préparait avec infiniment d'habileté et qu'il avançait malgré beaucoup de traverses <sup>1</sup>. Cela étant, il écrivait « avec la modestie qui lui convient ce qu'il pense », et il concluait à dire que « *ceux qui ont bonne volonté pour le maître et qui connoissent ses bonnes intentions, feroient le commentaire qu'ils jugeroient à propos.* » Il semblait d'ailleurs être si sûr de son fait que pour ne se point voir surpris à l'endroit des choix et nominations que, ministre secrétaire d'État, il aurait à faire, il écrivait à son fidèle et actif confident, à la date du 28 avril :

« Vous me ferez plaisir aussi de vous informer des personnes, soit d'épée, soit de robe, qui seroient propres à des ambassades considérables telles que celles de Vienne et d'Angleterre. M. le maréchal de Bezons que vous pouvez aller saluer de ma part et M. Leblanc pourront, mieux que personne, vous indiquer les gens d'épée dans lesquels il ne faut point avoir égard aux grades

<sup>1</sup> L'abbé faisait déjà partie du Conseil. Voyez : « 1717, place de conseiller au Conseil des Affaires Étrangères donnée à l'abbé Dubois, conseiller d'État, qui avoit été sous-précepteur du duc d'Orléans. »

mais seulement aux talens et au caractère. En parcourant les gens de robe sur les listes de l'almanach, M. le Garde des sceaux vous désignera aussi les gens de robe les plus propres aux affaires étrangères. »

Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque déjà, le 28 avril, ceux qui, tels que Law et Nancreé, approchaient le Régent et l'entretenaient d'affaires, parlaient très-affirmativement de la suppression des Conseils. Ils furent en effet supprimés le 25 septembre, et les secrétaireries d'État rétablies. Dubois, qui n'était arrivé de Londres que depuis le 16 août, fait et déclaré nouveau ministre, écrivait au marquis de la Vrillière, son collègue :

« Son Altesse Royale vient de m'honorer d'un emploi qui m'approche trop de vous pour n'avoir pas impatience de vous témoigner la joye que j'ay d'estre dorénavant obligé, par mon devoir, à une correspondance à laquelle mon inclination m'a toujours porté. M. Leblanc et moi venons de prêter serment entre les mains du Roy pour exercer, par commission, les fonctions de secrétaires d'Etat. Elle vous a laissé, Monsieur, celui dont vous jouissiez, dans lequel sont compris les pays d'Etat et la feuille des bénéfices ; M. le comte de Maurepas continue d'avoir la maison du Roy et Paris avec un nombre considérable de généralitez ; M. d'Armenonville aura la marine, M. Leblanc aura la guerre... ; *je suis chargé des pays étrangers.* »

Dubois avait assez de lettres, d'histoire et de lecture, et il avait pour maxime que « *les Affaires Étrangères sont l'âme de l'État.* » Il aimait fort les travaux qui les concernaient, et recherchait et choyait volontiers ceux qui s'en occupaient à titre académique et doctrinal. Le chef du dépôt, M. de Saint-Prez, sans cesse était consulté par lui, et pendant que l'abbé négociait et traitait à Londres, « avec les plus solides esprits qu'il y ait au monde, » selon son expression bien glorieuse pour ses amis anglais, il évoquait

sans cesse le savoir et les avis du chef et garde du Dépôt du Louvre.

« Je vous supplie, MONSIEUR, de vouloir bien faire une estude et une attention nouvelle sur le mémoire cy-joint, sur lequel vous m'avez déjà envoyé beaucoup de matériaux. Cela est de la dernière importance pour Son Altesse Royale, afin de faire connaître ses bonnes intentions dans ce qu'elle fait. J'espère que vous y travaillerez avec tout le zèle que vous avez et que vous avez toujours montré pour les intérêts de Son Altesse Royale. »

Il recherchait fort tous les esprits aptes à ces genres de travaux, basés sur des preuves tirées des bons papiers d'État. Les commissions qu'il donne à son neveu sur cet article sont tout à fait intéressantes et concernent singulièrement les matières du Dépôt du Louvre. Il écrit le 16 juillet 1718 :

« Je vous prie de donner à M. DE SAINT-PREZ la lettre qui lui est adressée et le *mémoire* qui y est enfermé, et de le prier d'y travailler avec toute l'application possible. Retenez une copie du *mémoire* pour estre en état de le communiquer aux autres personnes qui pourroient nous donner des lumières sur le mesme sujet, lorsque je vous en prierai.

« Le premier reproche que vous verrez dans le *mémoire* cy-joint, dont je vous ai prié de retenir copie, consiste à trouver étrange qu'on fasse un projet qui conduit à faire une alliance avec l'Empereur, qu'on dit être l'ennemi naturel de la France, sans faire attention :

1° Que ce n'est qu'une alliance défensive pour procurer et maintenir une paix générale;

2° Qu'on ne peut rien de plus efficace contre un ennemi puissant et armé dans le tems qu'on n'est pas en état de lui résister, que de l'arrêter, le désarmer et se donner le tems dont on a besoin pour restablir ses forces;

3° Que telle puissance est un ennemi naturel dans un tems, et devient le contraire dans un autre.

« Je voudrais savoir les maximes et les exemples des nations anciennes et modernes qui peuvent autoriser cette conduite. Il y a plusieurs personnes qui pourroient me donner des lumières sur cette matière, comme M. Godefroy, M. de Clérambault, M. l'abbé Bignon, M. le cardinal de Polignac, M. Cousture, M. l'abbé Vertot, M. l'abbé Fraguier, M. l'abbé Massieu, M. l'abbé Mongaud, M. l'abbé Le Grand et M. de l'Isle le père.

» Dans l'agitation où l'on est présentement sur ces matières, on ne peut user trop de discrétion et de précaution pour ne pas se confesser au renard et ne consulter que des personnes sages et bien intentionnées. »

Tous ces savants ainsi nommés et désignés pour bien connaître les maximes et les exemples des nations anciennes en affaires d'État, étaient tous de la plus grande notoriété pour leurs recherches en matière historique, et nous y retrouvons les trois conseillers qui avaient tant aidé au marquis de Torcy pour fonder le Dépôt du Louvre en même temps que l'Académie politique : Saint-Prez, Clairambault et Le Grand. Le savant Godefroy lui inspirait grande confiance « Vous lui porterez les « Mémoires » et lui demanderez ce qu'on peut faire de mieux pour parvenir à un « Mémoire » solide ». Il faisait aussi consulter l'abbé de Longuerue, et le sieur Le Roy, avocat, dans le cloître Saint-Jean en Grève.

Le premier acte du nouveau ministre avait été d'annoncer aux ambassadeurs la déclaration du Régent qui le faisait secrétaire d'État. Il écrivit le 27 septembre au duc de Saint-Aignan à Madrid, à M. de Prye à Vienne, à M. d'Avary en Suisse, à M. de Bonnac en Hollande, et aux autres principaux agents :

« Vous apprendrez par le maréchal d'Huxelles, MONSIEUR, le changement que le Roy vient de faire dans l'administration des

Affaires étrangères. Sa Majesté m'en ayant confié le soin sous le titre de secrétaire d'État dont Elle m'a revêtu, je regarde comme l'un des principaux avantages attachés à cette place celui d'estre désormais dans une relation étroite avec vous, et j'espère que vous voudrez bien accorder à mes instances très-humbles la grâce de me communiquer vos lumières dans toutes les occasions où vous croirez devoir ajouter quelque connaissance particulière pour moy au compte que vous continuerez de rendre à Sa Majesté de ce qu'elle a confié à vos soins. Je vous supplie aussi de croire que je n'oublieray rien de tout ce qui pourra dépendre de moy pour mériter quelque part dans l'honneur de votre amitié et pour contribuer à votre satisfaction. »

Deux jours après l'envoi de cette lettre circulaire concernant l'élection de sa personne, il écrivit la suivante, concernant la correspondance :

« En vous donnant avis, MONSIEUR, que Son Altesse Royale m'a fait l'honneur de me charger de l'administration des Affaires Étrangères, j'ai ordre de vous avertir que son intention est qu'à l'avenir les *despesches* que vous m'écrirés soient divisées en deux parties ou plustost soient doubles, dont l'une, qui sera la plus ostensible, contiendra le *courant des choses les plus communes* et qui peuvent estre vues avec le moins d'inconvénient, et l'autre renfermera *ce que vous aurés à faire savoir de plus secret*; et cette lettre *secrète* sera marquée au haut de la page d'une *S*, comme vous voyés à la teste de celle-cy. Je vous prie d'estre assuré que je ferai une attention particulière à vos services et que je serai ravi de vous donner des marques de l'estime que j'ay pour vous. »

Trois mois après la prise de possession de la secrétairerie d'État par l'abbé Dubois, eut lieu l'éclat de la découverte de la conspiration, à Paris, restée célèbre sous le nom de son principal acteur, le prince de Cellamare. Et si nous en mentionnons le fait, c'est qu'elle a valu au Dépôt des Affaires Étrangères des documents fort particuliers et d'une



nature politique fort nouvelle. Rarement en effet on vit l'ambassadeur d'une puissance se disant amie organiser avec des sujets du prince auprès duquel il est accrédité, un complot pour réussir à l'enlèvement de sa personne et introduire ensuite une organisation nouvelle dans l'administration et le régime de l'État. L'histoire offre peu de faits pareils. Dubois, au reste, avait et suivait le fil et la trame de la conspiration ainsi ourdie contre le Régent par l'ambassadeur espagnol, depuis le temps même où il négociait à Londres l'alliance de la Grande-Bretagne avec la France. Estimant, le 19 décembre 1718, que l'éclat de la découverte ne devait plus être retardé, Dubois, accompagné de Leblanc, secrétaire d'État de la guerre, se rendit à l'hôtel Colbert, où logeait alors le prince de Cellamarre. Les deux ministres allèrent tout droit à la chancellerie, suivis bientôt du chevalier de Terlon, de dix ou douze mousquetaires, et de Pecquet, premier commis du bureau des Affaires Étrangères, à qui fut confié le soin d'apposer les scellés sur tous les papiers<sup>1</sup>. On les enferma dans trois caisses en plusieurs liasses, puis on les scella sur les fermetures, et trois crocheteurs les portèrent au vieux Louvre, escortés par douze mousquetaires. On recouvra divers autres documents en 1722, par suite du scellé mis par le lieutenant de police, M. de Baudry, chez un commissaire des guerres qui avait l'instruction, les ordres du Roi et les lettres pendant le temps qu'il avait été chargé de demeurer auprès du prince de Cellamare.

Depuis la retraite du marquis de Torcy et l'établissement du gouvernement à Paris, rien de particulier ne

<sup>1</sup> Voyez *Journal de la Régence (1715-1723)* par JEAN BUVAT, écrivain de la Bibliothèque du Roi, publié par M. ÉMILE CAMPARDON. Deux volumes in-8°, Paris, Plon, 1865, tome 1<sup>er</sup>, page 338.

s'était passé pour le Dépôt des Affaires étrangères, les versements de documents contemporains s'y étaient effectués selon les convenances du cabinet, le sieur de Saint-Prez y poursuivait la rédaction de *Mémoires politiques* selon l'occasion, ainsi que celle de l'*Histoire des Traités*, à laquelle il travailla jusqu'à sa mort, qui advint le 1<sup>er</sup> janvier 1720. La garde et la direction du Dépôt furent alors confiées à Nicolas-Louis Le Dran, qui était entré dans la secrétairerie du marquis de Torcy vers 1709 en qualité de traducteur, et au sieur Dupuise, secrétaire de l'Académie Politique instituée par Torcy. Nous aurons bientôt à parler avec détail du premier, qui se fit l'âme et le maître du Dépôt et en eut le secret, tantôt seul, tantôt représenté par son frère, pendant plus de quarante ans. Le second, le sieur Dupuise, paraît y avoir fait peu de figure, car depuis le jour où il partagea cette commission avec le sieur Le Dran, jusque vingt ans après, nous n'avons rencontré son nom et ses traces qu'en deux occasions différentes, une première fois sur un « État des logements du Louvre », et une seconde fois le jour où il mourut.

L'abbé Dubois, devenu le cardinal de ce nom le 26 juillet 1721 et mort premier ministre le 10 août 1723, conçut-il quelque vaste projet pour un plus grand établissement du Dépôt des Affaires Étrangères? Un document fort intéressant dans sa correspondance avec les agents à l'étranger, et dont nous n'avons nulle part ailleurs vu la mention, permet de supposer que dès l'année 1721 il avait eu en tête quelque dessein fort honorable. Au mois de septembre, en effet, nous trouvons qu'il s'adresse aux ministres du Roi résidant près la plupart des États en relation avec la France, pour satisfaire sa curiosité tout éveillée sur le mode dont les affaires étrangères sont admi-

nistrées et sur les mesures adoptées pour la garde des papiers et documents qui les concernent. Il s'exprime ainsi dans sa lettre à l'agent à Venise, le S<sup>r</sup> de Frémont :

« J'ay la curiosité de scavoir comment les affaires estrangères sont traitées dans tous les Estats de l'Europe et vous ne serez pas le seul que je ne prieray point de me satisfaire sur cela, et de me mander comment on les gouverne à Venize et dans les Estats des princes voysins dont vous pouvez avoir connoissance, mais en me rendant compte de la méthode qui est en usage, je vous prie de ne pas oublier de marquer *s'il y a un Dépost où l'on garde les papiers qui regardent les affaires que la République a avec les étrangers et de me donner le détail de tout ce qui y a rapport, c'est-à-dire l'ordre qui y est observé, à qui ce Dépost est confié, quels sont les officiers qui en ont soin et tout ce qui peut donner une description exacte.* »

Il faut admettre que des vues particulières à un nouvel établissement des papiers des Affaires Étrangères avaient dirigé les sentiments de curiosité du Cardinal secrétaire d'État, dans cette circonstance, et qu'avant de rien décider, il avait voulu tout connaître sur la question, pour comparer d'abord, se décider et faire mieux que partout ailleurs. Le vrai est de dire, du reste, qu'il ne fit rien, et que s'il amassa beaucoup dans sa tête et sur le papier avec la volonté d'en voir les effets, le tout demeura dans la condition d'un projet. Il n'en fut pas de même pour les recherches que dès les premiers mois de l'année 1722 il fit entreprendre sur les fonctions, dignités, prérogatives et honneurs d'un premier ministre. Non content de son influence, il voulait montrer une autorité plus réelle en pouvant déployer le caractère et l'éclat d'un premier ministre, en prévision du jour qui approchait où le Roi entrerait dans sa majorité. L'ombre de Mazarin lui apparaissait, et il lui eût paru cruel de ne point égaler ce maître

homme. Il se fit dresser des *mémoires* sur le fait de cette dignité par des gens de savoir et de recherches. On lui apporta une liste des diverses pièces concernant les cardinaux de Richelieu et Mazarin, dont les minutes étaient au Dépôt de la Guerre. Godefroy, qui lui avait écrit en 1720 « sur le mode dont un *Ministre évêque doit signer* », fit pour lui, en 1722, toute une campagne bien fournie dans les registres, papiers, chartes, qu'il savait être à Paris, soit au Trésor, soit chez les particuliers, soit dans les dépôts. Clairambault, qui vient de mettre la dernière main à dresser l'inventaire des collections données au Roi par d'Hozier, — elles furent l'origine du fameux « Cabinet des Titres », — compulse tous les mémoires et lui en présente un sous ce titre : « *Ministère et honneurs du cardinal de Richelieu* » ; l'abbé de Targny et les préposés à la Bibliothèque du Roi remuent leurs manuscrits ; Louis-Nicolas Le Dran, garde du Dépôt, occupé alors à préparer de courts chapitres pour l'instruction du jeune Roi dans l'histoire des princes de sa maison, prend au passage des notes dont l'usage sera pour M. le Cardinal, son ministre. Un jour ce sont des « *Réflexions sur les moyens de concilier en la même personne la dignité de cardinal avec les fonctions de ministre des affaires étrangères sur le même pied où elles sont aujourd'hui* » ; un autre, c'est un mémoire sur « *les Cardinaux dans les Conseils* » ; puis, documents sur documents touchant « *les fonctions de Premier Ministre* ». Il le fut le 22 août 1722, et l'annonça, du reste, en termes simples aux ambassadeurs :

« Je suis persuadé que vous apprendrez avec plaisir la nouvelle marque de confiance dont le Roy m'a honoré le 22 de ce

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL, J. F. 39. Papiers Dubois ; et BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Mémoires dressés par ordre du CARDINAL DUBOIS sur les fonctions de sa charge.* (Fonds Boubier, n° 135.)

mois en me déclarant son premier ministre; j'ay presté le serment en cette qualité lendemain 23 entre les mains de Sa Majesté. »

Tels étaient tous ses titres : « *Guillaume Dubois, cardinal-prestre de la sainte Église romaine, archevêque et duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte du Cambrésis, conseiller du Conseil de régence, secrétaire d'État ayant le département des Affaires Étrangères, grand maître et surintendant général des postes, courriers et relais de France, et principal ministre de l'État.* » Il le fut pendant un an moins huit jours, et ce ne fut point assez pour donner suite à ce que l'on voit qu'il s'était promis dans les « *Notes générales et particulières recueillies par ordre de Son Éminence, sur les choses à faire relativement à l'état actuel du gouvernement.* » Il mourut le 10 août 1723, et le lendemain :

« M. le duc d'Orléans entra dans l'appartement du cardinal Dubois, où, *s'étant fait apporter ses papiers*, il jeta au feu tous ceux qu'il jugea à propos, ainsi que le cardinal en avait prié Son Altesse Royale<sup>1</sup>. »

A tous les titres qu'il avait réunis le 22 août 1722, manquait celui « de l'Académie française ». Il y fut admis le 4 décembre de la même année et reçu par Fontenelle, qui dans son discours développa, en l'honneur du négociateur de la triple et de la quadruple alliance, toutes les qualités particulières à l'esprit de négociation.

Nous avons dit que le cardinal Dubois avait sans doute conçu quelque grande idée concernant le recueil général de tous les papiers et documents d'État, quelque chose comme l'établissement d'Archives Générales de France. Un document ainsi présenté par Clairambault en exprime plus

<sup>1</sup> *Journal de la Régence*, par JEAN BUVAT, précédé d'une introduction et accompagné de notes par ÉMILE CAMPARDON. (Plon, 1865). Tome II, p. 451.

peut-être que bien des commentaires. Il est daté de l'année même de la mort du ministre : « *Mémoires sur les papiers et tiltres du Trésor des Chartes du Roy, rassemblez par l'ordre que m'en avoit donné Mgr le cardinal Dubois, premier ministre, sur l'idée qu'il s'étoit formée de faire un arrangement pour la conservation des papiers des ministres du Roy, trop exposés à la dissipation*<sup>1</sup>. »

Louis XV écrivit le 16 août 1723, pour la première fois, à tous ses ambassadeurs. Il leur annonçait tout à la fois la mort du cardinal Dubois, le choix du duc d'Orléans pour premier ministre, et la nomination du comte de Morville à la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères. La forme de la lettre-circulaire royale fut la suivante :

« MONSIEUR... je vous écris cette lettre pour vous informer de la mort du cardinal Dubois et du choix que j'ai fait du duc d'Orléans pour le charger de l'administration de mes affaires. Il

<sup>1</sup> Je trouve aussi cette lettre dans les papiers du Fonds du *Saint-Esprit*, volume n° 65, page 165. Elle est de Clairambault et concerne des recherches que le Cardinal Dubois voulait entreprendre :

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et le *Mémoire* que vous m'avez envoyé de la part de Son Eminence. J'ay fait autrefois un *Inventaire des Ambassades, Instructions et Traitez avec toutes les puissances de l'Europe depuis l'establisement de la monarchie*. Je l'ai parcouru, et je n'y ai rien trouvé qui fût positivement au fait de ce que Son Eminence demande...

« Il faudroit encore parcourir les *inventaires* des *manuscrits* de Du Puy ou de Thou, ceux de Brienne et Béthune qui sont à la Bibliothèque du Roy. Cela est aisé, ces *inventaires* y sont en bon ordre. On doit encore plus certainement trouver les « *Arrests du Conseil* » dans les minutes originales qui doivent être dans les bureaux des quatre secrétaires d'Etat, supposé qu'elles aient été conservées. J'ay été chargé jusqu'en 1716 de celles du département de M. le comte de Maurepas. Elles y sont en bon ordre depuis 1717, reliées en près de 150 volumes avec des *tables*. J'ay l'*inventaire* d'environ 20 volumes de celles qu'avoit M. de Torcy, depuis 1661 jusqu'en 1702... M. de La Vrillière doit en avoir depuis plus de cent ans... »

a eu tant de part aux heureuses dispositions qui ont entrete-  
 nu la paix dont jouissent mes sujets, que j'ai cru que je ne pouvois  
 remettre ce soin à personne qui fût plus instruit de mes desseins  
 et mieux intentionné que lui. Vous expliquerez donc dans la  
 Cour où vous estes les motifs qui m'ont porté à le charger de  
 mes principales affaires sous le titre de mon premier ministre,  
 en même temps que j'ay pourveu le comte de Morville de la  
 charge de secrétaire d'État des affaires étrangères de mon  
 Royaume pour exécuter, sous ses ordres, ce qui y a rapport, et  
 vous ferés connoître que comme ma première attention a esté  
 de maintenir la tranquillité au dehors et d'observer exactement  
 les traités qui en sont le fondement, j'ai cru ne pouvoir mieux  
 marquer la droiture de mes intentions qu'en remettant au duc  
 d'Orléans par les soins duquel la paix a esté si heureusement  
 consommée, celui de maintenir son ouvrage et d'assurer autant  
 qu'il dépend de moi la tranquillité publique. »

Le duc d'Orléans mourut quatre mois après l'envoi de  
 cette lettre du Roi. A son gouvernement éphémère suc-  
 céda celui du duc de Bourbon, inauguré par la déclaration  
 du Roi aux ministres, le 3 décembre 1723, sur le choix  
 qu'il venait de faire. Le comte de Morville conserva les  
 Affaires Étrangères jusqu'au 20 août 1727, c'est-à-dire sous  
 le duc de Bourbon, qui fut exilé en ses biens de Chantilly  
 le 11 juin 1726, et pendant la première année du pouvoir  
 de l'Évêque de Fréjus, devenu bientôt cardinal de  
 Fleury.

Le comte de Morville (Jean-Baptiste Fleuriau d'Arme-  
 nonville) avait été avocat du Roi au Châtelet, procureur  
 général du Grand Conseil, ambassadeur en Hollande, plé-  
 nipotentiaire au congrès de Cambrai, et secrétaire d'État  
 de la marine, dont il avait la survivance et dont il eut la  
 charge lorsque son père reçut les sceaux. Il était homme  
 d'esprit, de belles-lettres, un curieux, et fut de l'Aca-

démie <sup>1</sup>. L'occasion ne lui fut d'ailleurs pas donnée de s'occuper du Dépôt du Louvre.

Le Roi était retourné depuis le 15 juin 1722 à Versailles pour y faire son séjour habituel, ainsi que le Roi son aïeul avait fait, avec toute l'administration et les secrétaireries d'État. Le Dépôt des Affaires Étrangères au Louvre se retrouva donc dans l'isolement pour lequel il semblait absolument prédestiné, depuis que l'Académie Politique avait été supprimée sous le ministère précédent.

Peu de faits se rencontrent donc pendant cette période pour animer son histoire. En 1723, acquisition des papiers de M. d'Iberville qui avait servi longtemps en Angleterre sous M. de Torcy; et en 1725, remplacement du garde Nicolas-Louis Le Dran, appelé à Versailles pour le travail des bureaux politiques. Son frère cadet tint sa place au Louvre où il présidait à de menus travaux fort ordinaires exécutés par l'humble personnel qui était là comme délaissé et oublié depuis la mort de M. de Saint-Prez. C'est toute la chronique du Dépôt pendant les cinq années de la charge exercée par M. de Morville. Il n'en fut pas de même sous le ministère du cardinal de Fleury, principalement pendant le temps qu'il eut à ses côtés le Garde des sceaux, M. de Chauvelin.

Le Roi avait annoncé dans une lettre du 13 juin 1726,

<sup>1</sup> L'histoire mentionne peu M. de Morville. C'est peut-être à tort. MATHIEU MARAIS, dont l'érudit M. DE LESGURE a publié les intéressans *Mémoires* et une partie de la correspondance, écrivait ceci au président Bouhier le 7 février 1732 :

« Le comte de Morville, qui vient de mourir, laisse encore une place vacante à l'Académie, et c'est certainement une grande perte que cet ex-ministre qui avoit tant de bonnes qualités dans le cœur, dans l'esprit, dans les manières et qui était aimé des Français et de l'étranger. Il est mort de la même maladie que son père; le chagrin les a pénétrés qui a amené la mort avec lui. »



à ses ambassadeurs dans les pays étrangers, qu'il prenait en main le gouvernement du royaume, en laissant voir toutefois que l'Évêque de Fréjus serait bientôt un personnage tout-puissant dans l'État. On en peut juger par la lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre :

« Monsieur mon frère et cousin,

« L'étroite union qui subsiste entre ma couronne et celle d'Angleterre, et l'amitié sincère que j'ay pour vous personnellement, me portent à vous apprendre moy-mesme la résolution que j'ay formée de prendre en main le gouvernement de mon Royaume. J'ay pour cet effet supprimé la place de premier ministre, admettant en mesme temps à ma confiance la plus intime l'ancien évêque de Fréjus dont le zèle et l'attachement me sont connus depuis longtemps. Cette nouvelle disposition n'apporte aucun changement à la situation des affaires, et vous devez estre persuadé que, suivant toujours les mêmes principes qui ont formé des nœuds si étroits entre nous, je seray bien aise de vous donner en toutes occasions les marques les plus éclatantes de mon amitié et du désir que j'ay d'agir en tout d'un plein concert avec vous. »

Fort rapidement devenu cardinal de Fleury, l'ancien Évêque de Fréjus fit tout aussi rapidement figure et rôle de premier ministre, bien que le Roi eût un an auparavant décidé de gouverner. Il eut le pouvoir, l'intelligence, le secret de toutes les affaires du royaume. Du fond de son cabinet, soit en sa résidence à Issy, soit à Versailles, il fut l'âme de l'État pendant seize ans. Ses travaux écrits sont énormes, principalement en ce qui regarde les Négociations et Affaires Étrangères sur lesquelles il garda la plus haute main, pendant tout le temps que dura son pouvoir. Il leur avait donné toutefois un ministre qui faisait auprès de lui fonctions de représentant. Les Affaires Étrangères

en virent deux sous son gouvernement : le président de Chauvelin d'abord, M. Amelot ensuite. M. le cardinal annonça ainsi le premier aux ambassadeurs et envoyés du Roi, le 20 août 1727 :

« Depuis que M. d'Armenonville, MONSIEUR, a demandé au Roy de vouloir bien luy permettre de remettre les sceaux, et que Sa Majesté en a remis la garde à M. de Chauvelin, président à mortier au Parlement de Paris, M. le comte de Morville a désiré de suivre l'exemple de monsieur son père, et Sa Majesté a reçu la démission qu'il a donnée de sa charge de secrétaire d'État des affaires étrangères. Sa Majesté en a revêtu le même M. de Chauvelin ; et ainsy, Monsieur, il faudra que désormais les paquetz que vous adressiez à M. le comte de Morville soient remis à l'adresse de M. Chauvelin avec qui vous entretiendrés correspondance dans la suite. »

M. de Chauvelin avait acquis, durant sa carrière au Parlement, des droits à l'amitié de l'Évêque de Fréjus. Le cardinal de Fleury les justifia en faisant donner les Sceaux et les Affaires Étrangères à son ami. M. de Chauvelin était avocat général en 1718, lors que la démission de M. de Bailleul permit de lui conférer la charge de président à mortier. Les Chauvelin étaient originaires du Vendômois ; le dernier, le président, avait fort cultivé les lettres et particulièrement l'histoire ; il s'était fort donné aux recherches en matière de documents, et M. de Harlay, conseiller d'État, fils du premier président sous Louis XIV, lui avait abandonné, par donation entre-vifs, les très-curieux et nombreux manuscrits que de Thou et son père avaient amassés. « C'était un trésor, dit l'avocat Marais dans son Journal, qu'il a bien étudié et dont il fait lui-même les tables, et qui lui a appris bien des choses. C'est le recueil de plusieurs des premiers présidents et un trésor de ma-

tières publiques qui ne se trouve que là. Il y a plus de deux mille volumes <sup>1</sup>. »

Dans ces dispositions d'esprit, le nouveau secrétaire d'État des Affaires Étrangères ne pouvait qu'être un protecteur actif du dépôt de leurs papiers. Il le fut en effet, et jusqu'au jour de cette grande mésaventure qui fut celle de sa retraite, par ordre du Roi avec lettre de cachet, il s'en occupa sans cesse et entretenit les plus fréquents rapports avec le premier commis, Nicolas-Louis Le Dran, qu'il remit dans son poste primitif de Garde du Dépôt du Louvre. Il lui dit, en effet, en le retirant du bureau politique à Versailles, qu'il s'était entretenu avec le cardinal de Fleury sur l'utilité des recherches et des ouvrages qui seraient à faire au Dépôt, et qu'ils désiraient qu'il se transportât à Paris pour s'en occuper uniquement et s'y établir. C'était en 1730. C'est l'époque où diverses circonstances, dont le résultat fut l'acquisition des plus précieux documents d'État, tels que les recueils de Mazarin et d'autres, firent du Dépôt où présidait M. Le Dran, fort favorisé par M. de Chauvelin, un centre admirable de pièces diplomatiques, sans qu'il y eût aucune interruption dans le cours des négociations accomplies depuis l'année 1624. Nous nous réservons d'en donner plus loin le détail et

<sup>1</sup> Voyez *Journal et Mémoires de MATHIEU MARAIS, sur la Régence et le Règne de Louis XV, 1715-1737*, publiés avec une Introduction et des Notes par M. DE LESCURE. 4 volumes in-8°, Paris, Didot, 1863.

Pour l'historique de la précieuse collection de *Manuscrits dite DE HARLAY*, voyez le tome II du « *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* », par M. LÉOPOLD DELISLE. Ce grand recueil avait été au célèbre premier président Achille de Harlay. Achille IV, conseiller d'État, mort le 12 juillet 1717, en avait fait don le 11 août 1716 à M. de Chauvelin, alors avocat général au Parlement. Voir les *actes* du notaire Savigny, le Catalogue de la Bibliothèque de M. de Chauvelin à la Bibliothèque Nationale (fonds des Catalogues, 236, 2), et vingt volumes de titres analytiques de la collection Harlay (fonds français 17024-17043). Tout le fonds Harlay est passé aux *Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE*.

l'historique, d'après les récits mêmes de ceux qui les avaient classés et formés. Présentement occupons-nous de la personne, du caractère, du genre d'esprit et des travaux du garde du Dépôt, sous la direction duquel l'établissement s'est augmenté de tant de richesses. Lorsque M. Le Dran prit sa retraite en 1763, il se trouva qu'il avait travaillé sous les quatorze ministres qui, depuis le marquis de Torcy jusqu'au duc de Praslin, avaient administré les Affaires Étrangères. La vie d'un semblable témoin mérite quelque curiosité, d'autant qu'on peut dire que le précis de cette vie est l'histoire du Dépôt pendant toute la durée du temps qu'il fut au Louvre.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SOUS LA GARDE DE NICOLAS-LOUIS LE DRAN ET SOUS LE MINISTÈRE DE MM. DE CHAUVELIN ET AMELOT.

NICOLAS-LOUIS LE DRAN, chef du Dépôt. — Son éducation. — Son admission, en 1710, dans le bureau de la Secrétairerie d'État à Versailles. — Personnages illustres dans l'étude des sciences historiques au temps de Le Dran. — Accroissement du Dépôt en 1730. — Le secrétaire d'État DE CHAUVELIN s'occupe de l'enrichir de documents nouvellement acquis, tout en lui retirant divers recueils qu'il envoie à la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — Acquisition des manuscrits du feu président DE MESMES. — Deux cent vingt-neuf volumes relatifs aux négociations. — Divers papiers qui avaient été aux BRIENNE, acquis en Angleterre. — Acquisition des papiers de MAZARIN, formant *quatre cent soixante-deux volumes* pour la partie des négociations accomplies sous son ministère. — Autres *papiers* du temps de Richelieu réunis par BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, de 1633 à 1643, et acquis à M. de Pont de Chavigny, héritier de sa maison. — Papiers des de Gravel, anciens négociateurs. — M. de Chauvelin fait retirer du Dépôt quelques *manuscrits* de Brantôme pour les envoyer à la Bibliothèque du Roi. — Réclamations incessantes de Le Dran pour augmenter le local du Dépôt dans le Louvre. — L'incendie au Louvre en 1740. — Louis-Nicolas Le Dran quitte le Dépôt pour la seconde fois, et devient Premier Commis du département politique à Versailles.

Les Le Dran étaient au dix-septième siècle bourgeois de Paris depuis de longues années. Henry-François Le Dran était maître chirurgien juré. De son premier mariage lui naquirent six enfants, dont François Le Dran, qui fut le chirurgien célèbre à Paris dans les opérations de la pierre; Nicolas-Louis, le premier commis aux Affaires Étrangères; Pierre Le Dran, d'abord trésorier des troupes du Roi, puis en sous-ordre de son frère au Dépôt du Louvre. Ils étaient de la paroisse de Saint-Sulpice, ayant domicile en la rue Jacob, et, de plus, maison et bien à Saint-Cloud. Nicolas-

Louis était né en 1686, et vers l'année 1706 fut mis élève au séminaire de Saint-Magloire, pour y parfaire ses humanités. Parlant de l'heureux abbé de Soubise en ses *Mémoires*, Saint-Simon dit : « A ces applaudissements de capacité, madame de Soubise y en voulut joindre d'autres encore plus importants, et pour cela elle le mit à Saint-Magloire, séminaire autant à la mode qu'il y a été peu depuis. Il étoit conduit par ce que les Pères de l'Oratoire avoient de meilleur dans leur congrégation, alors solidement brillante en savoir et en piété. La Tour, leur général, étoit dans la première considération, que ses sermons, sa direction, sa capacité, la sagesse de sa conduite et l'art de gouverner qu'il possédoit éminemment lui avoient acquise, et qui, joints à sa probité, rendoient son témoignage d'un grand poids. »

Tel étoit le lieu où Le Dran prit goût aux belles-lettres. On y recevait des séminaristes et des pensionnaires laïques. Il étoit de ces derniers. Il y connut le Père Pouget, entré dans la congrégation de l'Oratoire en 1696, et à qui ses conférences publiques au séminaire sur le cas de conscience valurent, en même temps que divers travaux, une renommée considérable. Le Père Pouget étoit de Montpellier ; l'évêque étoit un Colbert, qui lui avait donné la direction de son séminaire. Par cet évêque, oncle du marquis de Torcy, ministre des Affaires Étrangères, le Père Pouget avait eu fort digne accès dans sa maison, et comme il avait distingué Le Dran parmi les laïques de Saint-Magloire<sup>1</sup> et qu'il avait pris intérêt à sa personne, il l'avait recommandé au ministre qui, sur cette présentation heureuse, l'avait admis au travail des bureaux de la secrétairerie d'État, à Versailles. Il y fut d'abord mis à la partie des traductions

<sup>1</sup> Pour les détails sur l'institution et l'organisation du séminaire de Saint-Magloire, voyez ARCHIVES NATIONALES, lettre S, *Cartons et liasses*.

de pièces politiques, et particulièrement de celles qui venaient d'Angleterre; car il était assez versé dans la connaissance de la langue de ce pays.

En 1711, lorsque le Dépôt fut établi au Louvre et que le S<sup>r</sup> de Saint-Prez quitta Versailles pour Paris avec tous les papiers des négociations antérieures, selon les uns à 1698, à 1680 selon les autres, Le Dran fut chargé de la garde, du soin et du classement des documents restés à Versailles, c'est-à-dire de ceux que l'on pouvait dire être du service ordinaire. Ce fut dans ce service qu'il mérita l'attention et se valut l'amitié du premier commis Antoine Pecquet, qui, en 1715, lorsque la Cour et le gouvernement quittèrent Versailles et qu'il fut nommé principal secrétaire du Conseil des Affaires Étrangères, maintint Le Dran dans sa commission de garde « des papiers du cabinet ». Il y avait donc en réalité au Louvre deux dépôts pour les affaires étrangères et deux commis : l'un au rez-de-chaussée, le dépôt du Conseil ; l'autre en haut, le dépôt des papiers anciens.

La mort de M. de Saint-Prez arrivée en 1720, Dubois, secrétaire d'État, nomma Le Dran chef du dépôt d'en haut, avec le S<sup>r</sup> Dupuise, qui avait été secrétaire de M. de Saint-Prez. Le Dran, toutefois, fut seul à faire figure et seul aussi à faire des travaux dont le genre et l'objet étaient en rapport avec sa situation. Ce fut ainsi qu'en 1722 le cardinal Dubois lui commanda de rédiger des « *Mémoires historiques* » sur les traités de paix entre la France et les autres puissances, depuis le règne de Henri IV, pour être lus au jeune Roi et l'initier à la connaissance des affaires politiques en matière de négociation. Le Dran aimait l'histoire, il s'y habitua par les recherches, il vivait en elle et par elle ; il voyait d'ailleurs qu'au dehors, cette étude si belle, si attachante, si enveloppante, se répandait fort parmi les esprits les plus cultivés. Les mo-

nastères de Paris, les académies, les congrégations, l'Université et ses facultés, les bonnes compagnies comptaient à l'envi les unes des autres des sujets distingués et glorieusement voués à cette partie des sciences et des lettres. Il y avait une très-grande et noble émulation dans le travail. Au premier rang étaient les prêtres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, le Père Lelong, le Père Félibien, le Père de Montfaucon, le Père de Sainte-Marthe; chez les Jésuites, les pères Hardouin, Germon, Tournemine, et le plus célèbre de tous, le Père Daniel, qui était à la maison professe de la rue Saint-Antoine, et chez eux le célèbre Huet, évêque d'Avranches; chez les Petits-Pères, le Père Ange. Que d'abbés aussi, mêlés aux gens du monde, s'étaient fait connaître avec honneur en dirigeant leurs études et leur esprit de ce même côté : l'abbé de Fleury, l'abbé Fraguier, l'abbé Legendre, l'abbé Le Grand, l'abbé de Dangeau, l'abbé de Caumartin, l'abbé Bignon, l'abbé Langlet, l'abbé de Longuerue, l'abbé Raguenet, l'abbé Renaudot, l'abbé Terrasson, l'abbé de Vallemont, l'abbé de Vertot, l'abbé de Bellegarde! Et parmi les bonnes compagnies, M. de Callières, l'ancien plénipotentiaire à la paix de Ryswick et secrétaire particulier du Roi, auteur du charmant traité *sur la manière de négocier avec les Souverains*; Boivin, qui était à la Bibliothèque du Roi; M. Félibien, l'historiographe des bâtiments; l'immortel M. de Fontenelle, M. de la Monnoie, et M. Dacier, le dernier garde du *Cabinet des livres du Roi* au Louvre, et par conséquent le proche voisin de Le Dran, tous les deux hôtes, à titres différents, du même palais. Les dix collèges aussi de l'Université, — et pour les appeler chacun par leur nom dans cette vue rétrospective du vieux Paris, — les collèges de Navarre, du Plessis, d'Harcourt, de Beauvais, du Cardinal-Lemoine, de la Marche, de Lisieux, de Montaigu, des



Grassins et des Nations, avaient aussi leurs illustrations dans le travail historique.

Le Dran, plus obscur par profession, vivant retiré par goût, — car le travail du cabinet et sa maison de campagne à Saint-Cloud l'occupaient entièrement, — fut de bonne heure un philosophe, non pas dans le sens qu'avait alors le mot, non point un ami de la libre pensée, mais un philosophe pratiquant la philosophie. Il recherchait la solitude et aimait la musique. Toute sa vie fut intérieure et il ne fit jamais aucun frais pour le dehors. Il connaissait toutes les productions nouvelles et avait souvent charge d'en rendre compte au secrétaire d'État, qui lui demandait de ces rapports dont la concision du fonds et la netteté de la forme rappellent ces habiles comptes rendus que publiaient alors les *Mercures* et les *Gazettes littéraires* du temps, principalement publiées à l'étranger. De 1720 à 1725, Le Dran fut à la fois le Garde du Dépôt des Affaires Étrangères et l'historiographe de cette secrétairerie d'État. On lui demandait à toute heure des notes sur différents sujets. Il y répondait avec rapidité, conscience et sûreté. Le brillant, l'éclat, l'attrait n'étaient point sa partie. Quant aux dispositions prises par lui pendant ces premières années pour le classement des papiers du Dépôt, elles consistèrent en différentes tentatives qui ne furent pas heureuses pour la méthode et la pratique des recherches. Il faut lui rendre cette justice qu'en 1730, ayant reconnu le vice de son entreprise, il en abandonna la poursuite, et adopta la forme la plus simple et la plus naturelle qui est encore la meilleure pour les recueils de négociations, c'est-à-dire celle de la géographie et de la chronologie, par pays et par dates, sauf à avoir des séries adjointes sous le titre commode d'affaires diverses, qui sont comme autant de pièces justificatives des négociations d'abord et des oc-

cupations multiples ensuite, d'un envoyé, qu'il soit ambassadeur, ministre résident, agent ou chargé de mission temporaire.

En 1726, les travaux de Le Dran prirent une autre direction, qui d'ailleurs ne devait être qu'éphémère. Le premier commis, Antoine Pecquet, que les suites d'une attaque d'apoplexie forçaient à quitter la secrétairerie d'État, après plus de trente années du plus brillant service, avait dirigé son fils dans la carrière des négociations. Pecquet le fils travaillait au Cabinet, et son père en se retirant, désireux de le voir grandir en ses fonctions et emplois, partagea les divers pays dont il avait la correspondance entre lui et Le Dran. Le Garde du Dépôt quitta donc son donjon du Louvre où étaient les *Minutes* des Affaires Étrangères, et retourna s'établir à Versailles pour y suivre le travail politique. Il en fut ainsi jusqu'au mois d'avril 1730. Esprit laborieux, certainement, mais accoutumé à l'étude pacifique des papiers du passé; sans souplesse, sans impromptu, sans cette dextérité particulière qui fait que l'idée est si grandement séparée de l'action, le projet, du fait; sans ces qualités indéfinissables qui font qu'un ministre de peu de savoir peut être excellent politique, et qu'un homme de trop d'étude peut être fort mauvais ministre; Le Dran n'était point apte à cet admirable travail qui est celui d'un bon premier commis des Affaires Étrangères, et sa place était mieux au donjon du Louvre, à la garde du dépôt des volumes et des titres du ministère, à la confection de tranquilles mémoires en réponse à des questions posées, mieux, disons-nous, que dans le cabinet du secrétaire d'État à Versailles, où il fallait un déploiement de qualités fort spéciales qui ne lui avaient pas été départies. Après quatre ans de cette épreuve,

Nicolas-Louis Le Dran retourna au Dépôt du Louvre, que Pierre Le Dran, son jeune frère, avait gardé pendant son séjour à Versailles. Ce fut en avril 1730.

A cette époque, le Dépôt du Louvre s'était accru tellement par suite des versements des documents ordinaires, ainsi que par le fait de diverses acquisitions, que l'un des premiers soins du Garde revenu à son poste avait été de solliciter un local supplémentaire. On lui accorda deux pièces qui en portèrent le nombre à sept. Cette question du local fut le chagrin et l'inquiétude du Garde du Dépôt pendant toute la durée de son séjour au Louvre. L'occasion avait été perdue, quelques années auparavant, d'obtenir un emplacement digne de si importants recueils. L'appartement qu'occupait au Louvre, avant la Fronde, sous la Régence, le cardinal Mazarin, faisait suite aux pièces du Dépôt. On en comptait un grand nombre, dont deux fort grandes et hautes et aptes à soutenir de longs et nombreux rayons. M. Dacier, de l'Académie française et garde du cabinet des livres du Roi, les occupait par brevet. A la mort de ce savant, le 18 septembre 1722, il eût été facile au cardinal Dubois, tout-puissant alors, d'en faire disposer par un « arrêt du Conseil », en faveur du Dépôt des Affaires Étrangères; mais le premier ministre avait alors d'autres idées sur une concentration générale des papiers du Roi, et l'appartement laissé vacant par M. Dacier, de l'Académie des Inscriptions, fut donné à M. de Mairan, de l'Académie des Sciences, qui y établit ses belles bibliothèques et le conserva depuis 1725 qu'il y entra, jusqu'à sa mort, en 1771.

Nous avons dit que le garde des sceaux et secrétaire d'État de Chauvelin, portait un intérêt très-particulier à

la découverte, à la conservation et au classement des documents historiques; c'est dire qu'il s'occupa du Dépôt des Affaires Étrangères par lui-même, et non point en s'en rapportant exclusivement aux idées, principes et sentiments de M. Le Dran. Ce fut lui qui fit revenir à Venise les papiers intimes du fameux Law, et tout le récit de cette négociation délicate se trouve dans la correspondance de l'envoyé à Venise de France, qui fut en quelque sorte le témoin oculaire de la mort de l'ancien contrôleur général et confident du Régent<sup>1</sup>, advenue le 21 mars 1729. Ce ministre, — et il est le seul de tous les ministres qui ait agi ainsi, — en même temps qu'il pensait à enrichir le dépôt de son ministère, marquait les mêmes intentions heureuses à la Bibliothèque du Roi, qui, cependant, n'était point de son département, mais de celui de M. de Maurepas, ministre de la maison royale. Tels documents lui paraissaient-ils mieux convenir, soit par leur date, soit par leurs matières, aux études qui se faisaient à la Bibliothèque, — et il en savait quelque chose, — qu'il donnait ordre de ne les point tenir au Dépôt, mais de les mander à la Bibliothèque. C'était agir avec un extrême bon sens. Ce fut ainsi qu'en juillet 1730 il y envoya un recueil de *Dépêches sous Henry III*, composé de plus de *cinq cents quarante pièces*. Arrivait-il au contraire que le secrétaire d'État de la maison royale, son collègue, achetait des recueils essentiellement composés de documents diplomatiques formant une suite, se coordonnant les uns les autres, remplissant des lacunes importantes dans la série des négociations, il était informé et fort au fait d'ailleurs de toutes ces acquisitions en projet

<sup>1</sup> Voyez le chapitre suivant (*chapitre sixième*), tout entier consacré à l'histoire des principales acquisitions de papiers politiques et diplomatiques faites sous le ministère de M. de Chauvelin.

ou effectuées, il s'accommodait avec le secrétaire d'État acquéreur et Messieurs de la Bibliothèque, pour avoir une part sensée et justifiée dont il faisait bénéficier le Dépôt des Affaires Étrangères. Ainsi fit-il remettre au Garde Le Dran, le 22 février 1731, les *deux cent vingt-neuf volumes* provenant du recueil des *Manuscrits* du feu président de Mesmes, cédés au nombre de six cent quarante-deux à la Bibliothèque du Roi par mesdames de Lorge et d'Ambre, filles et héritières de Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux. Ainsi négocia-t-il pour réavoir des marchands anglais, acquéreurs de la bibliothèque de feu M. de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, les *Mémoires des Traitez de paix et alliances* et les *Minutes des arrests du Conseil*, et autres pièces d'État remises aussi au S<sup>r</sup> Le Dran. pour qu'il en fit inventaire et classement le 23 août 1732. Ainsi réussit-il à la plus glorieuse conquête qu'ait faite le Dépôt depuis sa création jusqu'à nos jours, nous voulons dire l'acquisition, sur les dix mille manuscrits de la bibliothèque de Seignelây, des *quatre cent soixante-deux volumes*, ou *registres*, ou *portefeilles* qui renfermaient dans un ordre admirable tout le *ministère du cardinal Mazarin*, remis aussi au S<sup>r</sup> Le Dran, en trois voitures, le vendredi 12 septembre 1732. Et comme si des destins uniquement prospères devaient marquer dans ces temps les annales du Dépôt, l'année suivante encore lui valut la belle acquisition des *manuscrits et papiers d'État* rassemblés par M. de Chavigny pendant sa charge de secrétaire d'État sous le ministère du cardinal de Richelieu, et qu'avait conservés l'évêque de Troyes, son héritier, d'où ils étaient passés à M. de Pont de Chavigny, qui les donna à M. de Chauvelin moyennant le don du régiment de Cambresis pour un sien fils. M. Le Dran les reçut aussi pour les répartir et les classer à leur date. Il reçut aussi les papiers saisis, con-

cernant matières étrangères, dans les coffres de l'abbé de Montgon qui avait eu des correspondances avec le confesseur de la Reine d'Espagne et avec des ministres du Roi, son mari, auquel il avait adressé des mémoires ; puis les *cent quatre-vingts volumes* que formaient tous les papiers des de Gravel, famille dont plusieurs membres avaient servi le roi Louis XIV dans les négociations d'Allemagne <sup>1</sup> :

Clairambault, toujours bon informateur et révélateur de tant de détails épars en ses écrits si justement appelés *Mélanges*, Clairambault note qu'après la mort de l'abbé Le Grand, qui avait été rédacteur de *mémoires historiques* aux Affaires Étrangères, M. Le Dran, premier commis, avait emporté pour le service quelques écrits <sup>1</sup> faits par ledit abbé, moins toutefois les minutes autographes de l'*Histoire de la Paix de Munster*, gros portefeuille in-folio, et les douze volumes in-folio aussi, concernant le même *Traité*, et celui d'*Osnabruck*, dont Clairambault fut acquéreur <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> ROBERT DE GRAVEL ministre du Roi près la Diète générale de l'Empire en 1658, près les Électeurs et autres princes de l'Empire pour le renouvellement de l'alliance de 1660 à 1667, en Suisse de 1676 à 1684 ; L'ABBÉ DE GRAVEL près l'Électeur de Mayence en 1670, à l'assemblée de Nuremberg en 1673, et à Hesse-Cassel ; JULES DE GRAVEL, marquis de Marly, envoyé à l'Électeur de Cologne en 1685, et en Prusse en 1688. Il semblait que toute l'Allemagne fût échue à la famille de ces négociateurs. Ce fut de leur descendant, un officier aux gardes-françaises, que M. Le Dran reçut les papiers de sa famille, en 1734, au nombre de cent quatre-vingts volumes. On trouve néanmoins encore des papiers originaux des de Gravel à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

<sup>1</sup> Ainsi « *Justification du Traité de la succession à la couronne de France* » et « *Mémoire sur ladite succession* ». Il avait fait en 1713, par ordre de M. de Torcy, d'importantes recherches dans les papiers regardant les droits du Roi, et en 1698 le Procureur Général avait donné ordre de lui communiquer les titres du TRÉSOR DES CHARTES.

<sup>2</sup> CLAIRAMBAULT a écrit cette note, que j'extrai de l'un de ses manuscrits des *Mélanges* : « Il y a dans les manuscrits de feu M. l'abbé Le Grand, un gros portefeuille blanc in-folio, cotté 42, contenant la minute écrite de sa main de l'*Histoire de la Paix de Munster* ».

« Nota que M. Le Dran, premier commis de Monseigneur le Garde des

Tant de nouveautés rendaient M. de Chauvelin plus généreux et plus libéral que n'aurait sans doute voulu son commis au Dépôt qui, à son plus grand déplaisir, fut obligé de porter en 1733 à Messieurs de la Bibliothèque *seize manuscrits* aux armes du président de Mesmes, et le 20 août 1734 les in-folio contenant la « *Vie des grands capitaines de Brantôme* », et la même année quarante-huit volumes appelés depuis le « *Petit fonds Colbert* ». L'occasion assez fréquente de se dédommager de ce qu'il appelait sans doute les complaisantes faiblesses du ministre, était du reste offerte de temps en temps à Le Dran. C'est ainsi qu'en 1734, on le voit à même de traiter avec le suisse de l'ambassadeur de Malte pour des volumes manuscrits qui sont des extraits de ceux de Béthune et Brienne, écrits fort correctement sur grand papier, point reliés, chaque pièce commençant à un folio recto, pouvant être divisées pour les mettre aisément chacune en sa place au dépôt, où beaucoup de ces pièces manquaient : il en offrit 400 livres<sup>1</sup>. En somme, l'action de Le Dran sur le Dépôt, sa patience éprouvée, son labeur continuel, ses soins minutieux pour apporter et entretenir l'ordre si nécessaire à la facilité des recherches, furent fort appréciés pendant la période du ministère de M. de Chauvelin, et c'était avec vérité que le garde du Dépôt, parlant de ce qu'il venait de faire pour le classement de tous les trésors qu'il avait reçus du ministre, pouvait lui écrire le 10 septembre 1732 :

« Ce travail a été rude et fatigant, mais nous sommes par-

sceaux et chargé des papiers du bureau du Dépôt des Affaires Étrangères, a emporté par rapport au service quelques mémoires faits par ledit abbé.

« J'ay acheté les *douze volumes manuscrits in-folio*, reliez en veau, concernant les *Traitez de Munster et d'Osnabruck* le 17 février 1736. »

<sup>1</sup> Ces manuscrits étaient au nombre de huit volumes. Le Dran dit qu'on aurait trouvé difficilement à les faire transcrire pour 1,000 livres.

venus presque à la fin, et l'arrangement des papiers du Dépôt sera désormais établi dans un ordre si naturel et si exact que Monseigneur pourra quand il voudra se donner le plaisir de faire trouver devant luy dans le moment sans aucune recherche dans les tables, tels traités ou actes de quelque Roy, Prince ou Estat que ce soit. »

Il ne se pouvait demander rien de plus à un garde du Dépôt, et cette déclaration sans fard ni éclat, modestement énoncée par M. Le Dran, est un juste éloge de son travail.

La disgrâce de M. de Chauvelin advint en février 1737. Elle fut soudaine, car peu de jours auparavant (le 6 février), M. de Bussy, l'un des commis aux bureaux politiques, lui avait envoyé du cabinet du cardinal de Fleury une note sur le travail de Son Éminence qui concernait le Garde des sceaux, secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Le 20 février, M. de Maurepas, ministre de la maison royale, se porta chez lui pour lui demander les sceaux au nom du Roi, avec ordre de se retirer à sa terre de Gros-Bois. Les causes de la disgrâce sont diversement racontées par les contemporains ; il n'entre point dans le cadre de ce récit d'avoir à les discuter. Ce ministre fut l'un des plus grands travailleurs qui aient encore été ; il rédigeait sans cesse, et l'étude de l'histoire avait pour lui des attraites incomparables. A peine créé secrétaire d'État en 1727, il se fit un programme fort curieux à lire et rédigé sous ce titre : « *Projet de mémoire sur les vues qu'un ministre en sa place peut avoir pour remplir dignement ses fonctions.* » Il encourageait les recherches et employait pour son compte un fort habile homme, Courchetet, en même temps qu'il invitait d'Argenson (lequel plus tard fut ministre des Affaires Étrangères) à lui présenter toutes sortes de



projets et considérations politiques sous forme de *mémoires*. Il y a lieu de croire que, malgré la forte disgrâce dans laquelle il fut, il avait pu garder le plus grand nombre de ses papiers et de ses précieux manuscrits, car nous le voyons, douze ans après son exil, faire remettre à l'abbé Sallier, de la Bibliothèque du Roi, les scélèbres *Mémoires* manuscrits sur *la Régence* qu'avaient rédigés pour Louis XIV le premier président de Harlay et le chancelier Voysin, et qu'ils avaient présentés à l'approbation du Roi l'un le 9 avril 1712 et l'autre le 13 février 1713. Chauvelin remit encore à Messieurs de la Bibliothèque dix-sept volumes également manuscrits du « *Journal des Bienfaits du Roi depuis l'année 1661 jusques à l'année 1670.* » Le sieur Le Dran, s'il connut cette marque de libéralité en faveur de la Bibliothèque plutôt qu'en celle du Dépôt, dut en concevoir un sentiment d'aussi vif regret que de cruelle envie.

La retraite de M. de Chauvelin effectuée, Le Dran reçut les ordres du nouveau ministre. C'était le septième depuis qu'il était dans la carrière. Le cardinal de Fleury avait choisi Jean-Jacques Amelot de Chaillou, qui avait été intendant de la Rochelle et intendant des finances. Il fut plutôt l'exécuteur des ordres donnés par le Cardinal que véritable ministre des Affaires Étrangères ; toutefois, le garde du Dépôt n'avait à connaître que M. Amelot, et c'était à lui qu'il devait faire part de ses impressions relativement à ses fonctions au Louvre.

Le premier soin dont il eut à lui rendre compte était relatif aux reliures pour l'ouvrage desquelles la somme de 11,517 livres lui fut ordonnancée, au bénéfice du sieur Louis Douceur, relieur du Roi depuis 1732, et qui le bre-

vet fut donné presque en même temps qu'au sieur Padeloup, devenu et demeuré célèbre dans son art<sup>1</sup>.

L'année suivante, à la même époque, autre ordonnance pour le même relieur qui avait terminé un train de *trois cent quatre-vingt-quatre volumes* des négociations. Le nouveau ministre visita le Dépôt du Louvre dans le cours de l'année 1738, et peu de temps après sa visite, Le Dran ayant à lui envoyer un *Mémoire* relatif à l'exécution du traité de commerce signé à Utrecht pour les affaires entre la France et la Grande-Bretagne, lui écrivait ces mots qui, pour être courts, ne laissent pas que d'être descriptifs :

« J'espère que Monseigneur, à son retour de Fontainebleau, voudra bien penser à la nécessité d'obtenir de nouvelles pièces au Louvre pour y placer un très-grand nombre de volumes et liasses que Monseigneur a vu à terre faute de place au Dépôt pour les ranger<sup>2</sup>. »

A cette époque, M. Lancelot avait été chargé de l'examen des *papiers de Lorraine* aux archives de Nancy. Le travail avait nécessité une attention délicate pour le choix des documents que leur caractère politique devait faire diriger vers le Dépôt des Affaires Étrangères. En février 1738, Le Dran en avait déjà reçu du secrétaire de M. de Stainville deux grands sacs qui n'étaient d'ailleurs qu'un léger à-compte sur les *cent-vingt portefeuilles* que le Dépôt reçut deux ans plus tard, après la levée du scellé mis chez M. Lancelot.

Les « sacs » de Lorraine, diverses séries de papiers concernant le service du ministère, les versements nouveaux n'avaient pas peu contribué à justifier la prière que le pre-

<sup>1</sup> Brevet de relieur du Roy pour le S<sup>r</sup> Padeloup, par suite du décès du S<sup>r</sup> Boyet. 22 août 1733. (*Journal des Bienfaits du Roi*).

<sup>2</sup> *Correspondance d'Angleterre*. 12 novembre 1736.

mier commis avait adressée au Ministre en faveur du Dépôt. Il ne visait pas au luxe assurément, puisqu'il n'était question selon lui que d'un local propre à permettre de relever du sol les collections qui le jonchaient. Mais le Louvre ne dépendait pas de « monseigneur Amelot », le Louvre était maison royale, du ressort par conséquent de « monseigneur Orry, ministre d'État, contrôleur général des finances, directeur, ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures de Sa Majesté. » Il fallait échanger une correspondance. Monseigneur Amelot battait froid, autrement dit convenait de tout et ne faisait rien pour le succès de ses conventions avec M. le Garde, qui était aux abois. Cependant, trouvant sans doute qu'il y aurait tout avantage à ce que le sieur Le Dran exposât personnellement le cas malheureux du Dépôt au cardinal Premier Ministre, de manière à toucher son âme, Amelot dirigea Le Dran vers Son Éminence. Le 26 novembre, Le Dran eut l'audience du Cardinal : il lui représenta que l'ancien appartement de Mazarin, divisé par l'occupation de M. de Mairan d'un côté, et par celle des *minutes* du Conseil de l'autre, ne pouvait guère comporter d'autre partage ; il lui suggéra l'idée d'indemniser M. de Mairan d'une pension de 4,000 livres, en le priant de se retirer et laisser libre la place au Dépôt de la secrétairie d'État, dont les sept pièces se trouvaient être les plus proches par suite de l'escalier secret de communication qui existait entre elles et les vingt pièces occupées par le savant académicien. Il ne résulta pas autre chose de cet entretien avec M. le Cardinal que l'assurance donnée à M. Le Dran qu'il commanderait à M. Orry de visiter en personne le Dépôt des Affaires Étrangères pour s'entendre, de concert avec le secrétaire d'État, sur les dispositions à prendre pour l'augmenter convenablement. Vains furent tous au-

tres efforts jusqu'au jour du mois de mars de l'année suivante, où un incendie considérable se déclara dans le Louvre.

Le Dran continua de sonner la cloche d'alarme par un renouvellement de lamentations écrites sur le mauvais état du local et sur le manque absolu de place à plus d'un millier de volumes des dépêches du Roi et de ses ambassadeurs.

« Jeudi 24 de ce mois, le feu prit au Vieux-Louvre, dans la partie qui regarde la rivière. On a craint pour le pavillon des archives du Conseil. Il était une heure de l'après-midi. L'incendie couvrit environ vingt toises, entre le pavillon des archives du Conseil et l'avant-corps du milieu où logeaient M. le maréchal de Tessé, M. de Champlo, madame de La Lande et madame de Villefort et quelques particuliers qui ont perdu leurs meubles et effets. En moins de deux heures toute cette partie a été attaquée et presque embrasée, et il ne resta plus aucun vestige de la charpente du comble ni des planchers. Madame de Villefort y perdit ses titres et papiers et plus de 100,000 livres de meubles<sup>1</sup>. »

On voit par ce récit contemporain le danger qu'avaient couru non-seulement les *archives* dites du Conseil, mais encore les papiers des Négociations, les Traités, les Dépêches, les Mémoires, tous les *états* des Affaires Étrangères, tous papiers bien autrement précieux que ceux dits du Conseil ! Or les uns et les autres se touchaient de fort près au même étage. Le Dran conçut dès lors un espoir plus ferme qu'il serait remédié à un si grand péril par une visite certaine de « monseigneur le contrôleur général ordonnateur des bâtiments du Roi ». La visite se fit peut-être, nous n'en avons pas l'information, mais les choses demeurèrent en l'état pour

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi, Cartons, Papiers et plans concernant le Louvre.*

le plus grand déplaisir du vigilant garde du Dépôt à qui, du reste, vers la fin de cette même année, les soucis de la responsabilité furent enlevés, le ministre Amelot par une lettre du mois de septembre 1740, datée de Fontainebleau, l'ayant nommé à la première commission des bureaux politiques, à Versailles, au lieu et place d'Antoine Pecquet le fils, que la plus grande disgrâce venait d'atteindre. Pour la seconde fois, Louis-Nicolas Le Dran quittait donc le Dépôt du Louvre pour être mis à ce qu'on a appelé depuis la *direction politique*, conjointement avec le sieur de La Porte du Theil. Il y devait reparaitre neuf ans après, pour une troisième et dernière fois, et y demeurer non moins de quatorze années encore. Nous reprendrons alors le récit de sa vie au point où nous la laissons dans cet historique du Dépôt, pour la clarté et la suite duquel il importe et convient de demeurer dans l'ordre chronologique des faits et événements. Par le départ de Le Dran l'ainé, du reste, la famille ne disparut pas du Louvre, car Le Dran le cadet, sans qu'il eût le titre pompeux que signait son frère dans ses récipissés : « *Premier Commis des Affaires Étrangères et chargé particulièrement du deposit des archives, registres et papiers des Affaires Étrangères à Paris* », en exerça les fonctions au nom des deux Gardes illustres qui se succédèrent dans ce poste pendant le cours des neuf ans que devait rester Nicolas-Louis Le Dran au service politique. L'abbé de La Ville, en effet et La Porte du Theil furent plutôt deux Gardes honoraires. Leurs talents actifs cherchaient et voulaient d'autres occasions de déploiement que dans le donjon du Louvre, fort oublié et délaissé, et où l'un et l'autre répugnaient fort à prendre la peine de franchir les cent soixante et onze degrés pour y atteindre. Le Dran le cadet fut celui qui y figura et agit pour eux. On voit ainsi que la dynastie des Le Dran

était inséparable du Dépôt, en sa maison royale du Vieux-Louvre : remarque d'autant plus juste à ce moment de notre récit que Le Dran le cadet y eut sa demeure et résidence personnelle, par suite de la demande du secrétaire d'État Amelot au contrôleur général, en date du 26 mai 1741, avec prière « d'y être d'autant plus favorable qu'elle a pour objet le bien du service. »

Faisons du reste ici une halte dans l'histoire des Premiers Commis et Gardes du Dépôt des Affaires Étrangères au Louvre, et entrons dans l'histoire intime des plus glorieuses acquisitions qui ont été faites, en dehors des documents ordinaires du service des Négociations pendant le ministère de M. de Chauvelin. Nous les avons mentionnées déjà, une à une, mais nous n'en avons point exposé le détail. Cette tâche nous reste à faire ; elle sera l'objet de tout le chapitre suivant. C'est un épisode de réelle importance dans ce laborieux récit.

## CHAPITRE SIXIÈME

### HISTOIRE PARTICULIÈRE DES ACQUISITIONS FAITES PAR LOUIS-GERMAIN DE CHAUVELIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES 1729-1733

Exposé successif de ces acquisitions dans l'ordre où elles ont été faites. — *Papiers de LAW* signalés au moment de sa mort à Venise, le 21 mars 1729, par l'ambassadeur de France Languet de Gergy. — Sentiments et avis du Secrétaire d'État DE CHAUVELIN à cet égard. — Papiers laissés par LAW moins importants qu'on l'avait pensé d'abord. — Croyance où était le Secrétaire d'État qu'il avait écrit des MÉMOIRES. — Envoi de treize paquets de papiers à M. de Chauvelin en juin 1729. — *Recueil des Manuscrits* de « feu M. le PREMIER PRÉSIDENT DE MESMES » acquis en 1730. — Ces manuscrits étaient ceux principalement réunis par les d'AVAUX, bons négociateurs et ambassadeurs sous Louis XIII et Louis XIV. — Quel était le Premier Président de Mesmes. — Ses deux filles, la duchesse de Lorges et la marquise d'Ambres, consentent à céder la collection des six cents manuscrits. — Négociation commencée en septembre 1730 par le COMTE DE MAUREPAS, secrétaire d'État, ministre de la maison du Roi. — Une part sera destinée au DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — « *Mémoire sur l'estimation des Manuscrits* », par l'abbé Sallier. — « *Inventaire des deux cent trente volumes ou registres choisis pour le Dépôt des Affaires Étrangères parmi ceux du Premier Président.* » — Le récépissé de Nicolas-Louis Le Dran, premier commis et Garde du Dépôt, le 22 février 1731. — « *Dépêches, Lettres missives, Négotiations, Traictés et autres papiers concernant les affaires d'Etat et domesticques du CARDINAL MAZARIN* », qui se trouvent au nombre de quatre cent soixante-dix volumes dans les collections laissées par COLBERT LE GRAND à son fils le marquis de Seignelay. — Intention de les céder au Roi. — Premiers indices. — Histoire de ces *Recueils*. — Les trois *rapports* de M. de Carcavy pour le service de COLBERT. — Curieuses apostilles du ministre. — Récit de la négociation de la vente de la totalité de la Bibliothèque Colbertine, par le comte de Seignelay, son petit-fils. — Division des manuscrits en deux classes. — Les *anciens* et ceux dits de *science*. — Les *modernes* et ceux dits des *affaires de politique et d'État*. — Les recueils *Mazarins* sont extraits de ces derniers et portés au Dépôt des Affaires Étrangères, au Louvre, le vendredi 12 septembre 1732. — Acquisition faite en Angleterre, sur avis de M. de Chauvelin, de quelques

documents d'État qui avaient été aux BRIENNE. — *Recueils des Manuscrits* recueillis par CLAUDE BOUTHILLIER et LÉON BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, SECRÉTAIRES D'ÉTAT, sous l'administration du Cardinal de Richelieu et conservés par les évêques de Troyes, François et Denis de Chavigny, successivement jusqu'en 1730. — Négociation aussi rapide qu'heureuse de M. de Chauvelin pour en obtenir la cession de M. de Pons-Chavigny, qui les échange pour le régiment de Cambrésis. — Importance extraordinaire de ce Recueil. — C'est le cabinet du CARDINAL DE RICHELIEU. — Mystère de cette acquisition au temps où elle se fit. — Saint-Simon et Luynes en ont seuls dit mot. — Recherche heureuse du catalogue. — Utilité parfaite de l'œuvre du PÈRE LELONG « *La Bibliothèque Historique de la France* » en cette occasion particulière. — Détail du *Recueil des CHAVIGNY* acquis en entier pour le Dépôt des Affaires Étrangères. — Reproduction de tout l'*Inventaire*. — Le secrétaire d'État DE CHAUVELIN, pendant la durée de son ministère, a augmenté le Dépôt de plus de 1,000 volumes concernant les plus importantes affaires de France avec les Pays Étrangers.

Le président de Chauvelin fut le seul ministre qui ait réuni dans ses mains *la garde des sceaux et la direction des Affaires Étrangères*. Il se maintint en élévation et en dignité pendant neuf années, dont les quatre premières forment une période pleine d'éclat dans l'histoire du Dépôt des Archives de la secrétairerie d'État, sinon pour l'embellissement intérieur du local qui leur avait été réservé dans le Louvre, du moins pour l'augmentation, pour le choix, pour la rareté de leurs richesses. Cinq épisodes sont dignes de mémoire, et à ce titre, méritent les recherches et l'intérêt des curieux. Ils se subdivisent ainsi dans l'ordre chronologique des acquisitions :

Premièrement, les Papiers de Law ;

Secondement, les Manuscrits du premier président de Mesmes ;

Troisièmement, les Papiers de Mazarin ;

Quatrièmement, quelques Papiers de Loménie de Brienne ;

Cinquièmement, les Manuscrits de Claude Bouthillier et



de Léon Bouthillier de Chavigny, anciens secrétaires d'État sous l'administration du Cardinal de Richelieu.

Ces diverses conquêtes, — sauf celle de la cassette des papiers de Law, qu'il faut considérer comme chose accessoire et anecdotique, — furent dans leur ensemble d'une si particulière importance qu'elles permirent, par le détail des pièces diplomatiques qui les composaient, de combler les lacunes des papiers des négociations du Dépôt, et de former sans interruption depuis l'année 1624 la série des *Recueils* des Ambassades françaises dans les Pays Étrangers.

Nous avons rassemblé les faits les plus précis pour établir un récit exact et développé de ces conquêtes « manuscrites », dans l'ordre des temps où elles se sont produites. Commençons par l'épisode des papiers de Jean Law.

La nouvelle de la mort de Law ne pouvait passer inaperçue ou indifférente dans les régions officielles du pouvoir. L'influence qu'il avait exercée sur les affaires du royaume, la part qu'il avait eue à la confiance du Régent, le caractère des fonctions qu'il avait remplies, l'éclat de sa fortune rapide, qui n'eut d'égal que celui de sa chute soudaine, tout concourait pour que l'œil du ministère ne le perdit jamais de vue. Depuis le mois de décembre 1720 qu'il avait échappé à la fureur publique avec un sauf-conduit du Régent, et qu'il avait pris refuge en divers pays, les agents de France avaient informé sans cesse sur ses mouvements, en Belgique, en Hollande, en Danemark, en Angleterre, à Rome, à Munich et à Venise. Venise fut le lieu de sa prédilection, il y revenait à tous moments, il y avait élu en quelque sorte résidence, et il y mourut le

21 mars 1729, près de neuf années après l'échec de son *système* et sa fuite du royaume.

M. Languet de Gergy était alors ambassadeur du Roi auprès de la République de Venise, et M. Leblond y était consul de la nation <sup>1</sup>. Le premier ne voyait Law qu'avec réserve et plutôt en cérémonie qu'autrement. M. Leblond, au contraire, l'approchait dans l'intimité et avait sa confiance. Le 5 mars, l'ambassadeur signala pour la première fois dans ses dépêches la maladie de Law. Une fluxion sur la poitrine s'était déclarée et avait mis sa vie en danger. Il eut avec lui différents entretiens dont le but était de tirer d'un homme qui voyait la mort auprès du lit, tout le secret de sa position et particulièrement celui de l'état de sa fortune et de la nature des papiers d'État qu'il pouvait avoir encore. Il commença toutefois par le persuader de lui laisser la liberté de lui faire choix d'un confesseur et de le lui conduire. L'ambassadeur alla prier le nonce de lui en désigner un. Le nonce envoya le Père Onigo de la Compagnie de Jésus. La faculté de Padoue, pour les soins médicaux à donner au malade, fut aussi appelée, et comme le 12 mars ses principaux représentants ne savaient déjà plus qu'ordonner, il fut facile de présumer que Law ne pourrait pas résister longtemps à la violence de son mal. Il avait fait son testament le 9 mars. L'ambassadeur, prévoyant le cas fort délicat du scellé à poser sur ses cassettes, songea, dès le 12, à couvrir sa responsabilité par-devant le secrétaire d'État des Affaires Étrangères en France. Il avise donc que M. Law est toujours entre la vie et la mort, et il expose qu'il ne croit pas pouvoir, sans un ordre formel, faire mettre le scellé chez lui. L'état personnel, son origine,

<sup>1</sup> C'était le terme propre à cette époque. On disait d'un ambassadeur « l'Ambassadeur du Roi », et d'un consul « le Consul de la Nation Française ».

expliquent les précautions exceptionnelles qu'il faut avoir. Il a été, il est vrai, naturalisé français, mais n'était-il pas redevenu sujet du Roi d'Angleterre, puisqu'il avait des lettres de créance comme envoyé du feu roi Georges ? Le cas était délicat. L'ambassadeur croit d'ailleurs la précaution de la mise sous scellé fort inutile, car il estime que le consul Leblond, grand ami de M. Law et de son fils, a déjà retiré et serré chez lui tous ses papiers et effets principaux. C'est donc, selon lui, au secrétaire d'État qu'il appartient d'ordonner. M. de Chauvelin répondit à l'ambassadeur qu'il n'avait point à se mêler de scellé à mettre chez M. Law, mais qu'il devait avertir Leblond, s'il était devenu dépositaire de ce que l'ancien Contrôleur Général avait de plus important, de tenir une note exacte de ce qui pourrait se trouver ayant quelque rapport aux affaires du Roi <sup>1</sup>.

Law mourut le 21 mars au soir, après vingt-sept jours de maladie d'un abcès dans le poumon, et son fils lui fit rendre les derniers devoirs de la sépulture avec une pompe qui correspondait à la réputation qu'il avait parmi les Vénitiens. L'ambassadeur crut devoir annoncer au Roi lui-même la fin de ce personnage dans les sentiments de la religion catholique qu'il avait embrassée en France. Il déclara de sa part à Sa Majesté que Law ne possédait rien hors de France sauf le peu d'effets qu'il avait à Venise ; qu'il n'avait rien à se reprocher touchant les finances du

<sup>1</sup> Correspondance de *Venise*. Tout ceci est le résumé de la lecture que nous avons faite des dépêches de l'ambassadeur de France à Venise, LANGUET DE GERGY. Ajoutons que la correspondance anglaise tant de France que de Venise, portée et conservée au PUBLIC RECORD OFFICE à Londres, depuis un récent arrêté fort libéral du secrétaire d'État du « FOREIGN-OFFICE » est d'un très-grand intérêt pour qui se fera le nouvel historien de la vie et du système de LAW. Nous décrirons les plus importants de ces papiers dans notre ouvrage concernant l'Histoire de l'établissement des Papiers d'État d'Angleterre au PUBLIC RECORD OFFICE. »

royaume pendant le temps qu'il les avait eues entre les mains ; qu'il n'avait pour tout bien à Venise que quelque argent gagné au jeu public, quelques tableaux acquis à mesure que la fortune lui était favorable<sup>1</sup> et un seul diamant de quatorze ou quinze mille écus mis plusieurs fois en gage. M. Law l'avait enfin prié de mettre aux pieds du trône de la justice du Roi les intérêts de sa famille<sup>2</sup>.

Cependant l'ancien Contrôleur Général, l'ancien confident du Régent, l'ancien bon ami de l'abbé Du Bois n'avait pas oublié, avant de mourir que l'intérêt du ministère de France se porterait sur les *papiers* qu'il pourrait laisser. Aussitôt après sa mort, en effet, le consul son familier vint chez l'ambassadeur pour lui dire que Law l'avait prié de faire une liasse de ses papiers afin de les remettre « à la disposition des ordres de Sa Majesté, soit pour les envoyer directement au secrétaire d'État, soit pour les lui faire tenir par son fils à son premier voyage en France ». Le 5 avril, M. de Chauvelin, ignorant encore l'événement de la mort de Law; mais le prévoyant, était un peu revenu de cette belle réserve qu'il avait recommandée dans sa dépêche du 29 mars, et il donna à entendre à l'ambassadeur qu'il pourrait hasarder la mise sous scellé, que cependant il ne jugeait pas que l'on dût pour y parvenir s'exposer à aucune sorte de diffi-

<sup>1</sup> Les tableaux que Law avait réunis à Venise furent envoyés en Hollande, en 1735, et vendus à des particuliers.

<sup>2</sup> M. de Gergy, écrivant au Cardinal de Polignac, au sujet de Law, dit qu'après l'avoir étudié pendant quatre années de suite, il est d'avis que son système n'était pas fondé sur la mauvaise foi, mais sur des principes absurdes et chimériques qui n'ont trouvé une heure de succès que par la disposition d'une nation avide de la nouveauté. Il estime aussi que Law n'avait pas songé un instant à l'avenir, dans la persuasion où il était qu'il ne lui manquerait jamais, et que la prospérité du commencement lui avait tourné la tête au point qu'il n'avait pas pris le soin de mettre une pistole à part.

cultés. Il ajoute que ce qu'il imagine capable de mériter l'attention du ministère, consiste en des *Mémoires que Law a composés et qui contiennent un récit de ce qui a passé par ses mains en France; les motifs de quelques arrêts; quelques lettres de feu M. le duc d'Orléans et des ministres.* Il conclut à dire qu'il serait utile que sans se compromettre, l'ambassadeur fit le possible pour les avoir. Le 12 avril, M. de Chauvelin est plus pressant. Il semble qu'il ait acquis par certaines voies l'assurance qu'il existe des papiers plus importants encore. Il redoute quelques manéges pour les soustraire, il désire que le consul soit excité par l'ambassadeur à lui écrire tout ce qu'il saura. C'est avec passion qu'il attend l'envoi des papiers.

« Mais ce qui importe, ce qui est absolument indispensable est que les papiers du defunt que le consul a entre les mains me parviennent au plus tôt. » Le 30 avril, M. de Gergy avise qu'il a vainement informé sur l'existence des « *Mémoires* » ; cependant, du consentement de M. Law le fils, il a déjà les *trois tomes in-4° des lettres que Law a écrites depuis son départ de Paris au mois de décembre 1720 jusqu'au mois de septembre 1726 qu'il était à Munich avant son second voyage à Venise.* Ce recueil ne contenait du reste aucun document qui eût l'air de « *Mémoires* », ce n'étaient que *Lettres au duc d'Orléans, au duc de Bourbon, au cardinal Dubois, aux marquis de Bully et de Lassé, ses amis.* Après l'examen des trois volumes, l'ambassadeur passa à celui des feuilles volantes dont une grande cassette était remplie. Il est embarrassé pour en faire l'envoi. Il ne peut confier à la poste un ballot de cent livres, il redoute la curiosité étrangère, se propose de mettre le tout dans des ballots de soie, cachetés de ses armes, et de les diriger ainsi sur Lyon par le moyen d'un marchand d'Italie qui a commerce avec cette ville. Mais M. de Chauve-

lin ne l'avait point ainsi entendu et il trouvait que M. l'ambassadeur en avait agi bien à son aise et sans façon pour avoir ouvert la cassette et avoir pris connaissance du contenu par le détail. Il aurait voulu que tout lui parvint avec mystère : « Le Roi s'assure qu'au moins il n'y aura absolument que vous seul qui aurez lu ces papiers et que même vous n'en aurez pas laissé prendre communication à votre secrétaire. » Bref, l'ambassadeur s'excusa le mieux qu'il put sur sa curiosité et fit par un exprès jusqu'à Turin, à l'adresse de M. Blondel, agent du Roi, l'envoi de *treize paquets différents*, chacun enveloppé de toile cirée rouge cachetée de ses armes. M. de Chauvelin accusa réception le 21 juin 1729, à M. de Gergy, de tous les paquets contenant les papiers de M. Law. Ce fut ainsi, sans doute, qu'un certain nombre des écrits laissés par le très-fameux auteur du « Système » passa du cabinet du secrétaire d'État de Chauvelin dans les cartons du Dépôt des Affaires Étrangères au Louvre<sup>1</sup>.

Une acquisition d'une tout autre importance pour le Dépôt fut celle des *Manuscrits* de « feu M. de Mesmes, Premier Président du Parlement. »

Claude de Mesmes était mort le 23 août 1723, en son hôtel, près le Palais, d'une attaque d'apoplexie, comptant soixante ans à peine. Premier Président depuis 1712, ce fut lui qui présida la séance fameuse en la grand'chambre, le 2 septembre 1715, où, après avoir fait l'ouverture de l'armoire à triple grille qui contenait le testament de Louis XIV, il en fit faire lecture, et où fut reçu M. le Duc

<sup>1</sup> Il y a lieu de penser que ce furent ces mêmes papiers, sinon en totalité, du moins en partie, dont l'historien LEMONTEY a fait usage pour l'un des chapitres les mieux conçus de son « *Histoire de la Régence* ».

d'Orléans qui présenta le célèbre codicille. Saint-Simon, qui a été presque cruel pour le Premier Président, lui accorde toutefois la plus grande grâce dans les manières, et, avec l'âge, quelque chose de majestueux; il le représente mêlé dans les meilleures compagnies de la Cour, d'un goût exquis en meubles, en fêtes, en tous les apparats. Barbier, dans son *Journal*, dit de lui, sur le ton le plus sérieux, qu'il a fini glorieusement sa carrière, « et qu'il laisse de quoi payer ses dettes, qui est tout ce qu'on peut demander à la magnificence dont il a toujours vécu, ayant eu chez lui toute sa famille. » Il était des d'Avaux, grandes gens de robe et dont deux, sous Louis XIII et Louis XIV, avaient porté très-haut et très-loin la gloire du nom dans les ambassades et les négociations. Si l'éloge un peu emphatique que l'on a fait de l'un de ces d'Avaux était de toute justesse, il ferait figure parmi les plus célèbres. « Il était un de ces hommes rares, a-t-on dit, que Dieu fait naître pour la gloire des souverains et le bonheur des peuples. » Celui-là avait, en effet, beaucoup et fort bien servi dans les plus grandes affaires. Conseiller d'abord au Grand Conseil, puis au Conseil d'État, il fut ambassadeur à Venise, à Rome, à Mantoue, à Florence, à Turin, en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Pologne et à Munster<sup>1</sup>. Ce qu'on a dit de mieux que lui en tant que négociateur est le plus bel éloge : « Sa parole était un serment et reconnue pour telle. » Celui-là, mort en 1650, commença le très-beau recueil de Papiers d'État qui vint par hoirie au premier Président de Mesmes. Le second d'Avaux, qui fut aussi de

<sup>1</sup> Voyez les « *Mémoires touchant les Négociations du Traité de paix fait à Munster* » et l'« *Histoire du Traité de Westphalie ou des Négociations qui se firent à Munster et à Osnabrug pour établir la paix entre toutes les puissances de l'Europe, composées principalement sur les Mémoires de la Cour et des Plénipotentiaires de France*, par le PÈRE BOUGREANT. (Paris, 1744, in-4<sup>o</sup> et 2 volumes in-12.)

grande réputation, était Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, marquis de Givry, conseiller au Parlement, ambassadeur à Venise, plénipotentiaire à la paix de Nimègue<sup>1</sup>, ambassadeur en Hollande, en Angleterre et en Suède, mort à Paris en 1709. Il augmenta et embellit le recueil des manuscrits de d'Avaux. Le Premier Président en fut l'héritier. Il ne laissait que deux filles, l'une mariée au duc de Lorges, l'autre au marquis d'Ambre; cette dernière séparée et peu aisée. Ce fut elle qui pensa à céder tous les *Recueils*, et sa sœur la duchesse, fort grandement pourvue dans sa terre de Cramayel et ses biens de Champagne, y consentit néanmoins.

La négociation pour l'acquisition des *Manuscrits* du Premier Président fut cependant assez longue. Il en fut question d'abord en 1725; ils furent alors exposés dans l'une des salles du couvent des Grands-Augustins, où d'ailleurs les de Mesmes et d'Avaux avaient leur chapelle. Boivin et l'abbé de Targny, qui étaient de la Bibliothèque du Roi, sous les ordres de l'abbé Bignon, maître de la Librairie, furent des premiers à signaler l'importance et la valeur historique de la collection<sup>1</sup>. Mais, de 1725 à 1730, la négociation avait paru abandonnée. Elle fut alors reprise cette année en septembre auprès du comte de Maurepas, ministre secrétaire d'État de la Maison du Roi, avec qui M. de Chauvelin, qui connaissait ce recueil, traita aussitôt pour prendre rang dans le partage.

Le comte de Maurepas adressa, le 20 septembre 1730,

<sup>1</sup> Voir « *Lettres et Négociations d'ESTRADES, de COLBERT, de CROISSY et d'AVAUX, pour les conférences de 1676 et de 1677* », et « *Négociations du Comte d'AVAUX en Hollande* » et l'« *Histoire de la négociation de la paix de Nimègue, depuis l'an 1676 jusqu'en 1679, par le S<sup>r</sup> DE SAINT-DIDIER (Alexandre Toussaint de Limojon), secrétaire du comte d'Avaux. (Paris, 1680, 2 volumes.)*



aux abbés Sallier et Savin, de la Bibliothèque du Roi, l'avis suivant :

« À Versailles, le 20 septembre 1730.

« Madame la marquise d'Ambre étant, Messieurs, dans le dessein de vendre les manuscrits de feu M. le Premier Président de Mesmes qui luy appartiennent, je vous prie de les examiner et de marquer ensuite ceux que vous croiriez convenable de proposer au Roy d'acheter, soit pour mettre à sa bibliothèque, soit au *Dépôt des Affaires Étrangères*, et supposé que vous en trouviés d'utiles pour l'un ou l'autre objet, vous voudrés bien me marquer ce que vous estimés qu'ils puissent valloir. Je suis, Messieurs, entièrement à vous<sup>1</sup>.

« MAUREPAS. »

L'abbé Sallier répondit par l'envoi de l'information suivante au comte de Maurepas :

## MÉMOIRE

sur

*l'estimation des Manuscrits de feu M. le PREMIER PRÉSIDENT DE MESMES.*

MONSEIGNEUR,

J'ay veu et examiné les *Manuscrits* de Mesdames de Lorges et d'Ambres, conformément à l'ordre que vous m'en aviez donné.

Ces *Manuscrits* sont au nombre de *six cent trente ou quarante volumes*. Je les ay rangé sous trois classes pour en pouvoir mieux juger.

La première comprend les *Traités de paix et d'alliances* avec les différentes puissances de l'Europe; des *Mémoires* sur les

<sup>1</sup> Tous les documents originaux concernant la vente et l'acquisition des Manuscrits du PREMIER PRÉSIDENT DE MESMES, existent à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Les premiers en date sont des 20, 22, 24 et 25 avril 1725. La suite reprend avec la lettre du 20 septembre 1730, citée ci-dessous. L'inventaire des Manuscrits relatifs aux Négociations et acquis pour le Dépôt des Affaires Étrangères termine le dossier.

forces et sur l'état de chaque nation, sur les droits et les prétentions du Roy; des *Ambassades*, des *Négociations*, et entre autres celles de *M. d'Avaux*, depuis 1628 jusqu'en 1649 et 1650, avec plusieurs autres pièces qui peuvent avoir rapport aux Affaires Étrangères. J'ay fait un catalogue particulier de ces volumes et je l'ay communiqué à M. Le Dran, chargé du Déposit des Affaires Étrangères. Cette partie contient *deux cent trente volumes* assez considérables, ou parce que ce sont des originaux, ou parce qu'ils peuvent donner des lumières sur plusieurs affaires.

La deuxième classe comprend des monuments historiques, ou pour la France, ou pour les pays étrangers. Ces volumes sont en plus grand nombre que les autres, et dans cette partie se trouvent les vingt-deux volumes de *Mémoires originaux de la Ligue*, commençant en l'année 1579 jusqu'en 1595.

La troisième enfin comprend les manuscrits de littérature greque ou latine d'auteurs sacrés ou profanes. Il y en a parmi ceux-cy quelques-uns d'une assez grande antiquité, et qui donneront un nouveau prix à la Bibliothèque du Roy.

Tous ces manuscrits sont bien conservés, reliés, et plusieurs le sont en maroquin; si le Roy en fait l'acquisition, on ne sera pas dans la nécessité de faire la dépense de la relieure, ce qui est un objet qui mérite attention, chaque volume in-folio coûtant actuellement au Roy douze livres de relieure.

J'ay cru, après avoir bien considéré l'étenduë, l'importance et la conservation de ce recueil de six cent trente ou quarante volumes, devoir l'estimer, en l'état où il est, douze mil livres; c'est à raison de deux pistoles à peu près chaque volume.

On peut observer, Monseigneur, que les manuscrits achetés en 1719 des héritiers de M. Baluze ont été payés par le Roy à raison de trois pistoles le volume, quoyque pour la plupart ils ne fussent point reliés, et que ceux dont il s'agit aujourd'huy sont plus intéressants pour les affaires et pour l'histoire<sup>1</sup>.

Le prix convenu fut de 12,000 livres. L'inventaire fut communiqué à M. de Chauvelin, qui, après divers pourparlers avec le secrétaire d'État ministre de la Maison du

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits, Idem* pour les documents suivants relatifs à l'acquisition des manuscrits du Premier Président DE MESMES.

Roi, son collègue, s'arrêta au choix dont voici le détail d'après un document authentique :

## MANUSCRITS

CHOISIS POUR LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 parmi ceux de Mesdames de Lorges et d'Ambres  
 (c'est-à-dire de feu M. le Premier Président)

	Volumes
<i>Germanica</i> , pièces concernant l' <i>Allemagne</i> . . . . .	6
<i>Belgica</i> , pièces concernant les <i>Pays-Bas</i> . . . . .	2
<i>Anglica</i> , pièces concernant l' <i>Angleterre</i> . . . . .	2
Relation de l'Ambassade de M. d'Avaux en <i>Suède</i> , en 1693. . . . .	1
Mémoires, pièces concernant Gustave-Adolphe, l' <i>Allemagne</i> , etc. . . . .	4
Traités, mémoires, etc., sur les <i>Pays-Bas</i> . . . . .	1
Description de l' <i>Allemagne</i> , etc., par Godefroy. . . . .	1
Estat présent de l' <i>Empire</i> et des couronnes du Nord (par M. d'Avaux). . . . .	1
<i>Polonica</i> , pièces et mémoires concernant la <i>Pologne</i> . . . . .	1
Fondements de la République de <i>Hollande</i> . . . . .	1
Droits du Roy, par Godefroy et du Puy, 1630. . . . .	1
Intérêts des Princes, 1631. . . . .	1
Considérations politiques, par M. de Mesmes. . . . .	1
Recueil de pièces; différends entre la <i>France</i> et l' <i>Angleterre</i> , 1474. Réponses de l'empereur Maximilien, etc. . . . .	1
Écrit pour une entreprise du côté de la <i>Flandre</i> , 1607. Instructions aux S <sup>r</sup> de Vaucelles et Bullion, 1610. . . . .	1
Fragments des Mémoires de Langey. . . . .	1
Considérations sur le discours des causes du re- tardement de la Paix, 1645. . . . .	1
Droits sur le duché de Bar et le procès-verbal de 1633, en exécution de l'arrêt du Parlement. . . . .	2
Étendue du comté de Verdun, ses privilèges, etc. . . . .	1

Procès-verbaux pour les Enclavements d'Artois, en 1559, 1566, 1579, etc. . . . .	1
<i>Inventaire</i> du Trésor des Chartes. . . . .	13
Inventaire des titres de la Chancellerie de Vic, en 1634, et pièces concernant Metz et Messin.	4
Chartres et titres concernant la Lorraine, etc., par Godefroy. . . . .	5
Conférence de Calais, en 1521. . . . .	1
Lettres et Mémoires sur le traité de Ratisbonne.	1
Divers traités, alliances entre la maison de France et celles de Bourgogne et d'Autriche. . . . .	7
Mémoires sur les disputes entre la France et la maison d'Autriche, pour la paix, 1643-1644. .	2
Préliminaires de la paix de Westphalie. . . . .	3
Pièces, mémoires et traités entre la France et l'Angleterre. . . . .	3
Traités entre les mêmes couronnes, par du Tillet.	1
Table de mémoires et manuscrits de Brienne. . .	1
Différents traités entre la France et l'Angleterre jusques en 1559. . . . .	1
Traités entre l'Allemagne, la Suède, la Lorraine, etc. . . . .	3
Négociations de M. de Saludie en Angleterre, en 1546, 1547, 1548. . . . .	3
Recueil d'anciens traités, faits par Estienne Le Blanc pour le chancelier du Prat. . . . .	1
Négociations de Marillac à Londres, en 1539, 1540, 1541 et 1542. . . . .	2
Négociations de Langey en Allemagne, en 1533.	1
Ambassade de M. d'Angoulême, etc., en Allemagne, 1620. . . . .	1
Négociations de Vervins. . . . .	1
Voyage d'Avaugour à Varsovie, Suède et Dantzick, 1636. . . . .	1
Conférences de Marc, près Ardres. . . . .	1
Affaires de France et d'Autriche. . . . .	1
Catalogue des Manuscrits de du Puy et autres mémoires. . . . .	1

Histoire de Robert de la Marck, maréchal de Fleurange. . . . .	1
<i>Mémoires</i> de Montluc. . . . .	1
<i>Mémoires</i> de Bouillon. . . . .	2
<i>Mémoires</i> de Rohan. . . . .	1
<i>Mémoires</i> de Brantôme <sup>1</sup> . . . . .	6
Différents traités pour les négociations de <i>Munster</i> . . . . .	1
Table des <i>Traités de paix</i> . . . . .	1
Origine de la maison d' <i>Autriche</i> , etc. . . . .	2
Etats de l' <i>Empire</i> . . . . .	1
Instructions au cardinal Chigi pour <i>Munster</i> . . .	1
Mémoires, discours pour <i>Munster</i> . . . . .	1
<i>Négociations</i> de M. d'Avaux <sup>2</sup> . . . . .	25
<i>Italica</i> , pièces concernant l' <i>Italie</i> . . . . .	2
<i>Rhætica</i> , pièces concernant la <i>Suisse</i> . . . . .	2
<i>Rhætica</i> , pièces concernant les <i>Grisons</i> . . . . .	2
Pièces concernant la <i>Valtelline</i> . . . . .	2
Mémoires concernant les Ambassadeurs. . . . .	2
Divers mémoires concernant l' <i>Italie</i> . . . . .	5
Généalogie et histoire des maisons de <i>Mantouïe</i> et de <i>Nevers</i> . . . . .	2
Divers mémoires concernant l' <i>Italie</i> ; Relations d'Ambassadeurs <i>Italiens</i> , etc. . . . .	8

<sup>1</sup> Cet article ainsi que seize autres de cet inventaire, ont ensuite été retirés du Dépôt du Louvre pour être remis à la Bibliothèque du Roi, le 20 août 1734.

<sup>2</sup> Voici ce que disait L'ABBÉ DE TARONV dans sa lettre d'information du 24 avril 1725 : « Par l'examen que nous fimes de ces manuscrits dans la salle des Augustins, il paroît qu'il y en a un nombre que le Roy n'a point parmy les siens.

« ... L'on y voit toutes les négociations de MESSIEURS D'AVAUX. Les héritiers de M. le Premier Président retiennent celles, depuis l'année 1672 jusque 1701, qui consistent en plus de quarante volumes in-folio dont trois regardent la paix de Nimègue. Pour les négociations et les dépenses anciennes de M. d'Avaux le père, depuis l'année 1628 jusque l'année 1637, à Venise, à Rome et en Suède, et qui sont contenues en huit volumes, elles sont laissées avec tout le recueil... »

Il faudroit conclure, d'après ce nouvel inventaire, que toutes les négociations des d'Avaux, tant les anciennes que les récentes, furent comprises dans la vente faite en 1730.

<i>Hispanica</i> , mémoires concernant l' <i>Espagne</i> . . . . .	2
Relations d'Ambassadeurs <i>Vénitiens</i> , et autres pièces concernant <i>Venise</i> . . . . .	4
Traité de Breigny, etc.; Dépesches d' <i>Écosse</i> , de- puis 1556 jusques en 1560. . . . .	2
Pièces, mémoires, relations concernant l' <i>Italie</i> . .	6
Catalogue des <i>Manuscrits de du Puy</i> . . . . .	1
Droits du Roy sur <i>Naples</i> , etc. . . . .	3
Domaines de <i>Navarre</i> . . . . .	2
Mémoires sur <i>Sedan</i> , <i>Raucourt</i> , etc. . . . .	1
Conférences de <i>Calais</i> , 1521. . . . .	1
Différend entre la <i>France</i> et l' <i>Espagne</i> , sur la rivière d'Andaye, etc. . . . .	1
Lettres de Fresne Canaye, ambassadeur à <i>Venise</i> , 1605, 1607. . . . .	1
Traités sur la <i>Valteline</i> , par Bassompierre. . . .	2
Traités avec l' <i>Espagne</i> , 1498, 1507. . . . .	1
Traités avec la <i>France</i> et l' <i>Angleterre</i> , par du Tillet. . . . .	2
Alliance des <i>Suisses</i> . . . . .	1
Traité d' <i>Arras</i> , etc. . . . .	1
Lettres du cardinal Mazarin sur <i>la Paix des Py- rénées</i> . . . . .	1
Lettres du cardinal d'Ossat. . . . .	1
Traité de <i>Querasque</i> , 1631. . . . .	1
<i>Négociations</i> de Canaye. . . . .	3
<i>Négociations</i> du Président Jeannin. . . . .	9
Lettres de Lansac, ambassadeur à <i>Rome</i> . . . . .	3
<i>Négociations</i> de Foix à <i>Rome</i> . . . . .	2
<i>Négociations</i> à <i>Venise</i> , 1550, 1554. . . . .	4
Conférences de <i>Madrid</i> et de <i>Cateau-Cambresis</i> . .	2
<i>Négociations</i> de M. de Guise en <i>Italie</i> , 1547, 1571. . . . .	2
<i>Négociations</i> du Président de Villiers à <i>Venise</i> , en 1599, 1600, 1601. . . . .	5
<i>Négociations</i> de <i>Vervins</i> . . . . .	1
Paix de François I <sup>er</sup> et <i>Suisses</i> . . . . .	1
Traité de <i>Calais</i> . . . . .	1

Pièces et Mémoires sous <i>Louis XIII</i> jusqu'en	
1631. . . . .	5
Alliances des <i>Suisses</i> . . . . .	1

Cette fort belle collection fut remise au Dépôt du Louvre le 22 février 1731, ainsi qu'en fait foi le récépissé que nous rencontrons à cette date dans les papiers de la négociation :

« Je soussigné, Premier Commis de Mgr le Garde des Sceaux, ministre et secrétaire d'État des Affaires Étrangères, reconnais avoir reçu de M. l'abbé Sallier, garde des livres imprimez de la Bibliothèque du Roy, les *deux cent vingt-neuf volumes* dont l'estat est copié cy-dessus, provenant des *Manuscrits* de M. le Premier Président de Mesmes, vendus à Sa Majesté par Mesdames les duchesse de Lorge et marquise d'Ambre, lesquels volumes j'ay fait transporter à la Bibliothèque du *Dépot des Affaires Étrangères au Louvre*, à Paris, ce jour'huy 22<sup>e</sup> février mil sept cent trente et un.

« LE DRAN. »

Cette notable conquête devait tarder peu à être suivie d'une autre bien plus illustre encore et d'un caractère d'utilité tout à fait exceptionnel. Nous voulons parler de l'acquisition de tous les papiers d'État et privés du Cardinal Mazarin. M. de Chauvelin avait, on peut dire, la main heureuse, car il eut cette fortune de pouvoir combler le vide considérable qui existait au Dépôt par le manque des correspondances avec les pays étrangers pendant le grand ministère de Mazarin.

Le Cardinal avait toujours attaché le plus grand prix à la conservation de tous les papiers d'État qui concernaient les affaires où il fut mêlé. Son confident italien, Zongo Ondedei, Évêque de Fréjus, et ses commis, sous la direc-

tion de Lyonne et de Colbert, en avaient eu un soin tout spécial. Une série de cassettes, fort bien disposées et étiquetées, les contenait par ordre de dates et d'affaires, de manière que, dans ses voyages même, il pouvait en avoir à sa suite les parties les plus importantes. Brienne, entre autres, a donné les détails les plus curieux et les plus piquants sur la façon dont le Cardinal en usait. Tout son chapitre concernant l'épisode du voyage pour la négociation de la paix des Pyrénées est à lire et à retenir. Mazarin aimait aussi les belles copies; il recommandait sans cesse la mise au net des principales dépêches. Sa prudence ordinaire, excitée par les épreuves diverses que le sort des événements lui avait fait subir, lui avait enseigné qu'en fait de documents importants, c'était chose utile que d'en avoir des doubles. Colbert, à l'époque où il n'était encore que le serviteur et intendant de Mazarin, s'appliquait à satisfaire son maître sur cette partie de ses biens. En 1651, alors que le Cardinal, par suite des troubles de Paris, était un peu errant dans le royaume et avait dû laisser dans sa maison les objets même dont il avait tant à redouter la saisie ou la dispersion, Colbert, très-vigilant, écrit à Son Éminence :

« Je feray tout ce que vous m'ordonnez pour mettre vos papiers à couvert : mais comme j'en ay toujours besoin et que vos affaires ne se peuvent mettre en bon estat que par un travail continuel, je vous prie de me mander précisément quand vous estimerez le plus nécessaire de les mettre en seureté : cela demeurera très-secret... »

Dans ce même temps, on voit, par une lettre du même au même, qu'il faisait copier certains papiers de Richelieu que madame d'Aiguillon avait bien voulu lui confier.



En 1656, une autre lettre encore marque l'intérêt qu'avait le Cardinal au bel état des copies des négociations :

« Ayant vu que Vostre Eminence avoit beaucoup de désir de voir sa *Négociation de Munster* transcrite, j'ay cru que je ne pouvois luy rendre un service plus agréable que de m'y attacher tout de bon. C'est pourquoy dès aussytôt qu'elle a esté partie de cette ville, j'ay acheté vingt rames de papier pareil et ay arrêté deux hommes, qui écrivent fort bien, outre celuy qui me reste des deux que j'ay gardés pendant les deux années dernières (1654-1655) ...<sup>1</sup> »

En 1658, tous les papiers d'État de « l'Éminentissime », hors du service ordinaire de son cabinet, étaient réunis dans l'appartement que la Reine-mère lui avait donné au Louvre<sup>2</sup>. Et ce fut là qu'à sa mort, arrivée en 1661, Colbert les reçut comme héritier de cet important article, selon la volonté qu'en avait si formellement exprimé le Cardinal dans son testament, dont voici le quinzième chapitre :

« A l'égard de toutes les *Dépêches, Lettres missives, Négociations, Traictez et autres Papiers concernant les affaires d'Etat et les domestiques de Son Éminence* en quelques lieux qu'ils soient et qu'ils se trouvent, ou dans son palais à Paris ou dans son appartement au Louvre et en divers autres endroits. Mondit seigneur Cardinal Duc n'ayant rien de plus cher ny de plus précieux et dont le secret soit plus important pour le bien des affaires de Sa Majesté et de l'Etat, supplie très-humblement Sa Majesté de permettre et commander que le tout soit mis entre les mains dudit S<sup>r</sup> Colbert, intendant des maisons et affaires de Son Éminence des soings, intégrité, fidélité et intel-

<sup>1</sup> *Lettres, Instructions et Mémoires de COLBERT.*

<sup>2</sup> Cet appartement était précisément celui qu'occupait plus tard M. de Mairan, fort voisin des quelques pièces du Dépôt des Affaires Étrangères, et le même que le S<sup>r</sup> Le Dran convoitait avec tant d'ardeur et d'instance auprès du cardinal de Fleury non-seulement pour l'embellissement, mais pour la nécessité absolue de ce même Dépôt, sans avoir pu jamais l'obtenir.

ligence duquel il est très-assuré, l'ayant éprouvé en une infinité de rencontres, sans que *desdits papiers* il en soit fait inventaire, description, estat ny mémoire pour, par ledit S<sup>r</sup> Colbert, suivre et exécuter les intentions que mond. seigneur Cardinal Duc luy a desclaré et confyé, et mesme disposer *lesdits papiers* par ordre et prendre par luy, sur ce sujet, les esclaircissemens de Monseigneur l'Évesque de Fréjus pour ce qui concerne les *despesches et affaires d'Italie* et de Monsieur de Lionne pour *les autres*, et pour communiquer par icelluy sieur Colbert dans les occurrences, les affaires dont il plaira à Sa Majesté prendre connoissance et aux personnes que S. M. désirera <sup>1</sup>. »

Les exécuteurs testamentaires crurent devoir soumettre au Roi cette disposition si particulière, car il leur avait semblé que, touchant d'une manière si accusée aux intérêts et matières d'État, le Roi seul pouvait en dire sa volonté. On voit, dans les pièces originales qui ont été réunies comme annexes au testament du Cardinal, quelle fut la décision du Roi :

« ... En conséquence de laquelle disposition, par délibération du VII may, il a esté arrêté que l'on scauroit du Roy si S. M. désireroit que *lesdites despesches, lettres missives, négociations et autres papiers concernant les affaires d'Estat et les domestiques de Son Éminence* fussent compris dans l'inventaire qui se faisoit par ordre du Roy et que le tout soit mis entre les mains de M. Colbert, ainsi qu'il est porté par ledit testament, par délibération du XXV may, ayant esté rapporté que Sa Majesté avoit fait responce qu'il falloit suivre ce qui est porté par le testament, il a esté arrêté que *toutes lesdites despesches et papiers* seroient mis entre les mains dudit S<sup>r</sup> Colbert : ce qui a esté consenty par ledit seigneur et dame et duc et duchesse Mazarin, par acte passé devant Le Vasseur et le S<sup>r</sup> Le Fouin, notaires, le VI juin, ensuivant ce qui a esté ainsi exécuté dont ledit

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*. (Mélanges COLBERT, volume n° 74.) *Testament et Pièces Testamentaires du Cardinal Mazarin*. « Quinzième chapitre à cause des papiers mis ès mains de M. Colbert. » Folio 241.

Sr Colbert a donné sa descharge le jour de (.....) cy rapporté, et le présent article tiré au présent chapitre pour mémoire seulement<sup>1</sup>. »

Colbert, une fois mis en possession de tous les papiers d'État et domestiques de Mazarin, s'occupa de les faire étudier, classer, copier en partie, et disposer pour la reliure. Il confia cet important travail à M. de Carcavy<sup>2</sup>, qui, par des preuves antérieures, avait montré qu'il s'entendait à merveille à cette besogne. M. de Carcavy aurait cru ne faire son devoir qu'à demi s'il n'eût dressé des rapports destinés à être présentés et soumis à son maître. Nous en connaissons trois qui sont d'une extrême curiosité par la lumière complète qu'ils répandent sur tous les papiers du Cardinal. Il serait trop long de les reproduire ici ; nous en dirons seulement la substance en ce qui concerne les matières indiquées, car elles sont celles que M. de Chauvelin obtint, soixante-dix ans plus tard, pour faire partie du Dépôt, ainsi que nous le verrons par la suite de ce récit.

Le premier rapport est ainsi intitulé : « *Mémoire des Manuscrits que j'ay faits pour Monseigneur depuis l'année 1663, jusques à présent. RECUEIL DE SON ÉMINENCE*<sup>3</sup>. » Ce mémoire est en date du 12 février 1666, et Colbert en fut si satisfait qu'il a pris la peine de marquer son contentement par ces mots, écrits de sa main sur la marge : « *Il ne se peut rien de plus satisfaisant pour moi que de voir*

<sup>1</sup> Idem. « *Quinzième chapitre de despençe à cause des papiers que Son Eminence a ordonné estre mis entre les mains de M. Colbert.* »

<sup>2</sup> Voyez page 44 de notre *Introduction* une note concernant M. DE CARCAY. En 1663, il fut *commis à la garde de la Bibliothèque du Roi*, Nicolas Colbert, évêque de Luçon, conservant le titre de *Garde de la Librairie*.

<sup>3</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Fonds latin, n° 9363. C'est un registre contenant toutes les preuves à l'appui de la formation de la Bibliothèque particulière de Colbert. J'y trouve aussi cette note à la date du 7 novembre 1674 : « *Un paquet de diverses pièces touchant les Affaires Étrangères, folio 111* ».

ce prodigieux travail fait par M. de Carcavy. » Voilà, certes, de la part d'un ministre, un éloge dont on peut dire qu'il est sans réserve.

Le second mémoire est du 25 janvier 1667, et il est ainsi conçu : « *Bref estat des Manuscrits que j'ai fait pour Monseigneur depuis le dernier Mémoire du 15 février 1666 jusques à présent.* »

Le troisième « *Mémoire* » est l'exposé du plan que M. de Carcavy avait cru devoir adopter pour la répartition et le classement des pièces : « *Mémoire concernant l'ordre que je m'étois proposé pour renger les papiers de Monseigneur* <sup>1</sup>. » Il est annoté en marges de nombreuses apostilles de la main de Colbert. Les principales observations du grand ministre sont les suivantes :

« *Il ne se peut rien de mieux que cette division.* »

« *J'estime qu'il faut suivre cet ordre commencé et faire une table.* »

« *Cet ordre avoit esté donné par Son Eminence, qui vouloit que ses lettres fussent coppiees par matières.* »

« *J'estime que cet ordre est le meilleur et que la table suffira pour trouver la responce et la minute.* »

« *Il sera bon, quand les volumes seront relliez, de mettre un mot de ce que chaque lettre contiendra.* »

« *Il faut observer d'insérer, s'il se peut, les escrits qui ont esté faits sur chacune matière de part et d'autre, par exemple tout ce qui a esté escrit tant pour le Cardinal de Rets que contre lui.* »

« *Il faut relier ensemble toutes les lettres où il paroist de l'écriture de Son Eminence avec celles de M. de Lionne.* »

« *Il faudra relier les minutes écrites de la main des secré-*

<sup>1</sup> *Idem, ibidem*, Fonds latin, n° 9364.) Le numéro 9366 renferme un catalogue de papiers touchant les *Négociations*, ainsi que la mention des prêts de manuscrits de la Colbertine à divers particuliers pour faciliter leurs travaux.

*taires, mais séparément des lettres de Son Éminence et de M. de Lionne. »*

*« Il n'y a rien à reformer au contenu de ce mémoire. »*

Ces derniers mots se trouvent placés en regard de la brève conclusion donnée à ses propositions par M. de Carcavy :

« De ce présent *Mémoire* (dit-il), corrigé par les apostilles que Monseigneur prendra la peine d'y faire, j'estimerois qu'il s'en pourroit former une manière de *préface*, servant d'avertissement, que l'on mettrait au commencement de ces *Recueils* pour donner l'intelligence de l'ordre que l'on y a observé. »

Passons présentement aux matières si bien étudiées, divisées, réparties et classées par M. de Carcavy.

Le premier rapport s'étend sur 536 volumes, savoir :

470 des Recueils de Son Éminence ;

42 des Registres du Parlement ;

24 de différentes matières.

Les quatre cent soixante-dix volumes du Recueil de Son Éminence comprennent :

LETTRES ITALIENNES : 23 volumes dont 4 de *minutes*, depuis l'année 1630 jusques en 1646, la plupart écrites de la main de Son Éminence.

19 volumes des mêmes *lettres italiennes* copiées depuis l'année 1630 jusques et y compris une partie de l'année 1661. Nicoletti en a copié 6 volumes de sa main, d'après les *originaux* qui ne pouvoient être déchiffrés que par lui. Il y a une *table* à chacun des 19 volumes.

LETTRES FRANÇAISES : 67 volumes de *minutes* des *lettres françaises* de Son Éminence, plus 22 volumes copiés pendant sa vie, avec *table* pour chacun.

LETTRES DE FAMILLE : 3 volumes de *mémoires* et *lettres originales* du signor Pietro, frère de Son Éminence, de madame

sa mère, des dames ses sœurs et ses nièces, et autres personnes concernant sa famille, avec *table* pour chacun.

DIVERS. *Affaires Ecclésiastiques de France*, 1642-1660, 6 volumes. — *Affaires de la Cour*, 1628-1660, 29 volumes. — Diverses lettres et mémoires concernant les *Finances*, la *Milice*, etc. — Volumes concernant la *marine*, 1640-1661. 6 volumes.

PROVINCES ET FRONTIÈRES DE FRANCE :

Bourgogne, 1645-1660, 1 volume.

Berry, Bourbonnais, Auvergne et Dauphiné, 1646-1659, 1 volume.

Provence, 1637-1661, 6 volumes (quelques lettres sur la marine, 1637-1661).

Languedoc, 1642-1661, 3 volumes.

Guyenne, 1643-1660, 6 volumes (quelques lettres sur le Béarn).

Xaintonge, Poitou, Bretagne, 1643-1660, 2 volumes.

Normandie, 1643-1660, 1 volume.

Picardie, 1643-1659, 3 volumes.

Champagne, 1642-1660, 4 volumes.

PAYS ÉTRANGERS :

Le Luxembourg et la Lorraine, 5 volumes.

Flandres. *Affaires et Guerres de Flandres et Pays-Bas*, 1629-1660, 18 volumes.

Catalogne avec lettres et mémoires donnés par M. de Fréjus, 1640-1660, 7 volumes.

Munster, copies du *Traité*, 1638-1649, 16 volumes. — Appendice et additions à ces *copies*, dont *lettres* recouvrées de MM. Servien et Lyonne, partie de celles de M. de Brienne copiées par le Sr Marez<sup>1</sup> et partie des registres de M. Salo, 9 volumes. — Tous les traités conclus audit Munster, 1 volume. — Lettres originales concernant le même traité, 20 volumes.

Affaires d'Allemagne et Royaumes du Nord dont : 6 volumes des *Lettres et Mémoires* de M. Hotman, depuis la guerre de Juliers jusqu'en 1631 ; 8 volumes de *Lettres et Mémoires de Son Éminence*, de 1643 à 1662 ; 2 volumes des affaires d'Alsace ; 39 volumes de négociations particulières de divers ambassadeurs

<sup>1</sup> Ce Sr Marez est le même à qui le Roi fit donner 1,200 livres pour avoir fait copier des *Traités*. Voir ci-dessus, page 63.

et présidents en Allemagne et aux Royaumes du Nord, de 1643 environ à 1661.

Suisses, 6 volumes de négociations, 1639-1660.

Hollande, 5 volumes composés des *Recueils de M. Hotman*, de 1555 à 1635; 1 volume des mêmes affaires, composé d'après les *Recueils de Son Eminence*, de 1643 à 1659; 15 volumes de négociations particulières de divers ambassadeurs, 1643-1661.

Angleterre, Écosse, Irlande, 3 volumes de diverses affaires, composés de *Lettres et Mémoires de Son Éminence*, de 1643 à 1660.

9 volumes des négociations particulières, 1644-1660. — Mélanges, 7 volumes.

Espagne, 7 volumes.

Italie, 102 volumes répartis pour les affaires et les négociations avec la Lombardie, le Piémont, la Toscane, Mantoue, Gènes, Venise, Rome, Naples.

Ainsi fut alors formé et terminé, le 12 février 1666, le *Recueil* de tous les *papiers d'État* et *domestiques* du Cardinal Mazarin, au nombre précis de *quatre cent soixante-dix* volumes reliés en maroquin rouge, parmi lesquels il s'en trouvait *quinze* des papiers de M. de Fréjus<sup>1</sup>, *huit* des papiers de M. d'Avaugour, *vingt-deux* des recueils de M. Hotman et *un* de M. Molé. Et ce fut ce *Recueil* qui vint au Dépôt des Affaires Étrangères au Louvre, en 1732, dans les circonstances dont voici la suite.

A la mort de Colbert, contrôleur général et surintendant, en 1683, le marquis de Seignelay, son fils, hérita, entre autres bien meubles, de la bibliothèque et de tous les *Recueils manuscrits* du grand ministre, son père. A la mort du marquis de Seignelay, le fils de celui-ci, et par consé-

<sup>1</sup> Giuseppe-Zongo ONDEDEI, nommé évêque de Fréjus en 1654, mort le 23 juillet 1674. Il eut l'extrême confiance de Mazarin. Il était de Modène, où, dans les ordinaires de la Maison d'Este, il y a beaucoup de lettres de lui.

quent le petit-fils de Colbert le Grand, reçut en héritage ses collections célèbres. Ce fut chez lui que l'abbé Le Grand étudia avec un soin si marqué toute la partie des *manuscrits* du Cardinal Mazarin comprenant les six volumes de ses *Lettres Italiennes* de 1630 à 1646, et les dix autres de sa *Correspondance Française* de 1646 à 1656, pour le service et par ordre sans doute du marquis de Torcy <sup>1</sup>.

La réputation, la gloire. pourrions-nous dire, de cette grande et riche bibliothèque, fondée et formée par Colbert, était universelle. M. de Seignelay, le petit-fils, se prit de l'idée de la vendre, mais il en voulait tirer un bien assez grand pour mettre, sinon le comble à sa fortune, du moins sa personne fort à l'aise.

La première ouverture faite sur l'intention de céder au Roi tous ses livres et ses manuscrits, date de 1725. Le 30 janvier, en effet, le comte de Maurepas, répondant à l'abbé Bignon, maître de la Librairie du Roi, lui dit qu'il a rendu compte à Son Altesse Sérénissime (le Duc de Bourbon) de ce qu'il lui a écrit au sujet des *manuscrits* de la bibliothèque de M. de Seignelay, et que Son Altesse désire qu'il se fasse informer « le plus secrètement qu'il se pourra de la qualité de ces manuscrits, en quoy ils sont le plus intéressant à l'État, et à peu près leur valeur <sup>2</sup>. » Un entretien que M. de Seignelay eut avec M. Boivin, de la Bibliothèque du Roi, le 24 avril, fit connaître qu'il en demandait cent mille écus. Dès ce moment, jusqu'à la fin de la négociation, c'est-à-dire pendant six années, il s'échangea une correspondance considérable entre l'abbé Bignon <sup>3</sup>, Garde de la Librairie du Roi, le comte de Mau-

<sup>1</sup> Voyez les *Mélanges* de CLAIRAMBAULT, *Miscellanea*, de la page 233 à la page 261.

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, Registre O<sup>r</sup> 372, folio 58.

<sup>3</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Registres des *minutes* de toute la correspondance particulière de L'ABBÉ BIGNON sur toutes sortes de sujets,



repas, ministre de la Maison, l'abbé Sallier<sup>1</sup>, l'abbé de Targny, de la Bibliothèque, et enfin les experts désignés de part et d'autre. Dans le cours de la négociation, ou du moins dans le temps que duraient les premiers pourparlers, M. Bignon sut que M. de Seignelay, goûtant peu les lenteurs administratives, s'était déjà défait, pour le compte de M. Maigret de Sérilly, avocat général de la cour des Aides et gendre du Procureur Général, d'environ *six cents volumes*, parmi lesquels des *Manuscrits de Brienne*, l'*Inventaire du Trésor des Chartes*, les *Registres du Parlement de Paris*, de la *Chambre des Comptes*, du *Parlement de Bordeaux*, du *Parlement de Toulouse* et autres semblables. Cette déclaration causa quelque alarme, car ceux qui s'y entendaient n'ignoraient pas que, si la bibliothèque de M. de Seignelay était jointe à celle du Roi, rien ne serait plus curieux ni si magnifique, et la décision formelle d'acquérir pour le Roi tous les livres et les manuscrits de M. de Seignelay fut prise le 2 août 1728<sup>2</sup>. M. de Maurepas en avisa M. Bignon, qui lui fit cette fort belle réponse :

« Je commence par vous assurer de l'honneur que fera auprès de tous les gens de lettres et de toute l'Europe la résolution, où vous me marqués que le Roy se trouve, d'acquérir pour la Bibliothèque les *Manuscrits de feu M. de Colbert*. Les plus grands succez de guerre ne pourraient faire une impression, sur les esprits, plus glorieuse à Sa Majesté et à son Conseil. »

Le ministre de la Maison du Roi désigna aussitôt, pour

et particulièrement sur les acquisitions de *manuscrits*. (Fonds français, nos 22, 234 et 235.)

<sup>1</sup> L'abbé SALLIER remplissait la place qu'avait occupée M. Boivin, c'est-à-dire celle de « commis à la garde des *manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE DU ROY », depuis le 4 novembre 1726. Il fut de l'Académie Française.

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, Registre O<sup>1</sup> 375, folio 253. *Correspondance du SECRÉTAIRE D'ÉTAT*.

être experts de l'estimation, l'abbé Sallier et M. Falconnet le fils. Le comte de Seignelay nomma aussi deux personnes, le Père de Montfaucon, Bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain des Prez, et M. Lancelot, de l'Académie des Inscriptions <sup>1</sup>. Les recueils manuscrits furent divisés en deux classes : la première, des *manuscrits anciens et des sciences* ; la seconde, des *manuscrits modernes et des Affaires de Politique et d'État*. Les experts furent d'avis de ne mettre aucun prix aux volumes manuscrits de la seconde classe, estimant qu'il n'appartenait qu'aux ministres du Roi de marquer la valeur de ce genre de documents. Voici l'indication même donnée par les experts au Cardinal de Fleury, de qui dépendait le consentement du Roi :

« Un recueil du *Ministère du Cardinal Mazarin*, 462 volumes.

« Un recueil des copies collationnées des *Titres et Archives de Guyenne et de Languedoc*, 258 volumes.

« Un recueil des copies collationnées de *Titres et Archives de Flandres*, 183 volumes.

« Un recueil fait par les soins de Mgr Colbert de *Titres, Mémoires, Instructions, Lettres* et autres *pièces originales* concernant l'*administration du Royaume* et des *Affaires Étrangères*, 524 volumes.

« Des recueils de Duchesne et d'Oyenart, 80 volumes.

« Des recueils de pièces concernant le *Trésor Royal*.

« Plus 60 portefeilles, dont il y en a 20 de Duchêne, contenant plusieurs *pièces originales* sur diverses matières.

« Plus 622 *diplômes* de nos Rois avec leurs *sceaux*, depuis le temps de Philippe-Auguste jusqu'à celui de François Premier, et 100 *chartes originales* concernant la *Ligue de Cambray* et le *Traité de Madrid*. »

<sup>1</sup> Un registre entièrement composé de pièces originales concernant toute la négociation de l'acquisition des *Manuscrits de COLBERT*, faite pour le compte du Roi à M. de Seignelay, existe au département des *Manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. (*Fonds latin*, n° 9365, sous ce titre *Biblioteca Colbertina*.) C'est de ce registre, nous le répétons, que nous avons tiré nos principales informations.

Le cardinal de Fleury sentait bien l'importance, la nécessité même de l'acquisition « Seignelay » ; il ne méconnaissait pas non plus qu'il y allait de l'honneur du Roi. Certes, l'abbé de Targny l'avait ému vivement lorsque, le 8 octobre 1731, en lui adressant l'estimation qu'il avait faite, il lui avait dit :

« J'observerai seulement à Votre Éminence que cette augmentation étant faite à la Bibliothèque du Roy, elle devient incontestablement la première et la plus riche Bibliothèque de l'Europe et par conséquent de tout le monde, sans qu'aucune de celles dont on a connaissance puisse la surpasser ou l'égaliser. C'est pendant le ministère et par la protection de Votre Éminence que la Bibliothèque du Roy aura acquis ce titre et cet avantage, aussi bien que celui d'estre magnifiquement et royalement logée... »

Mais les habitudes du Cardinal de Fleury étaient parcimonieuses ; il hésitait devant les exigences de la partie intéressée. Un instant, on pensa à mettre en avant la raison d'État pour s'emparer des *manuscrits* de la seconde classe par un « ordre du Roi » pur et simple. Certes, c'eût été à bon et facile marché. Le ministre de la Maison royale fit rechercher le testament de Mazarin et consulta l'abbé Bignon sur les articles contenus aux pages 34 et 35. L'abbé répondit :

« Vous n'y trouverez pas les expressions aussi fortes qu'elles vous ont été rapportées, mais elles me le paraissent assés pour redemander *tout cet article*, principalement si on y joint le droit général que je crois appartenir au Roy sans difficulté de retirer à la mort de chaque ministre tous les papiers de l'Etat. Sur ce principe, ceux de MM. de Colbert et de Seignelay peuvent être revendiqués sans contestation et à plus forte raison ceux du Cardinal Mazarin<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Correspondance particulière de l'abbé BIGNON* (déjà citée). *Fonds français*, n° 22234.

Cet avis ne prévalut pas. Soixante-dix années s'étaient, en effet, écoulées depuis la mort de Mazarin. Le Roi avait approuvé le legs qu'avait fait son Ministre. Il eût donc été bien étrange qu'après ce temps écoulé, on eût ainsi usé d'un procédé si contraire à toute justice et si honteux lorsqu'il est employé pour couvrir des raisons sordides. Les sentiments d'honneur devaient en effet dicter des mesures plus loyales. La loyauté, les convenances, la bonne foi dominèrent. Le 17 janvier 1732, la bibliothèque Colbertine fut acquise, et le Roi signa le mois suivant un *Bon* pour 300,000 livres, en faveur de l'héritier du grand Contrôleur Général, qui avait si particulièrement honoré les lettres et ceux qui les cultivaient. M. le cardinal de Fleury fut aussitôt acclamé. Les hommages des Académies abondèrent dans les termes les plus nobles<sup>1</sup>. L'art même de la gravure sur médailles s'employa pour éterniser la mémoire de l'acquisition du Roi, et dans la collection célèbre de celles qui furent frappées sous le règne de Louis XV, on en rencontre une pour l'année 1732 dont la légende, entourée d'une couronne d'olivier, célèbre, comme une conquête, l'acquisition des *dix mille manuscrits*<sup>2</sup>. Ce fut le 11 septembre que l'on commença le transport des articles de la maison de M. de Seignelay à la Bibliothèque<sup>3</sup>. La partie *Mazarine* seule prit une autre route, celle du Vieux Louvre, au Dépôt des *minutes* des Affaires Étrangères, ainsi qu'en fait foi cet extrait du procès-verbal :

« Les quatre cent soixante-deux volumes<sup>4</sup> qui renferment le

<sup>1</sup> Voyez la lettre de M. ORRY, contrôleur général des Finances, à l'abbé BIGNON; la réponse de l'abbé; sa lettre au cardinal DE FLEURY, et la réponse de S. É. du 23 janvier 1732. (*F. latin*, n° 9365, et *F. français*, n° 22235.)

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Estampes, Portefeuille 63 de la série de l'« Histoire de France », « la Bibliothèque du Roi augmentée, etc... »

<sup>3</sup> Id., *Registre* n° 9365 (Fonds latin). Les charrettes employées au transport firent quinze tournées le premier jour et dix-huit le lendemain.

<sup>4</sup> On remarquera qu'il y a un écart entre le nombre des volumes du « RE-

MINISTÈRE DE FEU M. LE CARDINAL MAZARIN furent transportez au Dépôt du Vieux-Louvre, suivant les intentions de M. le Garde des sceaux, et trois voitures des mesmes charrettes que nous avons employées firent ce transport, qui fut achevé à midy du mesme jour vendredi 12 septembre<sup>1</sup>. »

Ainsi fut faite cette grande acquisition des *Papiers Mazarins* pour le Dépôt des Affaires Étrangères, nous disons grande, puisque, tout d'un trait, elle permit au S<sup>r</sup> Le Dran qui en avait la garde, de déclarer au secrétaire d'État qu'il ne lui manquait presque plus rien d'aucun ambassadeur de France depuis l'année 1624, parmi les séries de dépêches divisées par pays.

M. de Chauvelin avait aussi voulu parer autant qu'il était possible à l'inconvénient de la vente qui avait été faite en 1720, à des marchands anglais, des papiers d'État de

RECUEIL DE SON ÉMINENCE » donné par M. Carcavy en 1666, et le nombre des volumes du même RECUEIL donné pour l'envoi qui en fut fait au DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES au Louvre, en 1732. M. de Carcavy disait « 470 » ; les commis préposés au récollement disent « 462 » ; différence en moins pour le Dépôt du Louvre, 8 volumes. Nous croyons en trouver l'explication dans ce fait que onze paquets de lettres du Recueil n'ont pas fait partie de l'envoi au Louvre. Ce détail se lit dans les *pièces originales* que nous avons consultées à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ; on donne aussi comme certain qu'on n'a point tiré de reçu du Garde du Dépôt des Affaires Étrangères, le 12 septembre 1732. Nous trouvons, en effet, cette note parmi les papiers des Commissaires... « Les 462 volumes du Ministère du Cardinal Mazarin furent portés en sortant de chez M. de Seigneley au Dépôt du Vieux Louvre, suivant l'intention de M. Chauvelin, Garde des Sceaux, sans qu'il y en ait eu d'autre ordre ou même de récépissé. »

<sup>1</sup> Voyez la « Table générale du Recueil des Mémoires de M. le Cardinal MAZARIN. » Il n'y a rien de plus utile à consulter que cette table, dressée par ordre alphabétique. C'est « l'appel nominal » de tous les personnages qui se trouvent désignés dans la masse des papiers et des correspondances du Cardinal avec l'indication des renvois aux documents. Le premier commis PARAYRE en possédait une qui avait sans doute été copiée sur celle que nous indiquons ici. Elle était d'un format inférieur. Voyez ci-dessus l'inventaire des *Manuscrits* de M. Parayre, page 88, note.

feu l'évêque de Coutances, qui était Loménie de Brienne et avait en partie hérité des papiers de sa famille, si illustre dans la conduite des Affaires Étrangères. Le Garde des sceaux tenta par divers moyens le recouvrement des pièces ainsi négociées pour le compte de nos voisins, mais il ne réussit qu'à demi, et tout ce qu'il parvint à avoir se trouve mentionné par cette note, dont l'original existe dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale :

« Mémoire des *Traitez de paix et alliances* et minutes d'*arrests du Conseil* trouvés dans la Bibliothèque de feu Monsieur de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, que j'ay retirés des marchands anglois qui ont acheté cette Bibliothèque et que j'envoie à Mons. Auber, à Paris, pour les remettre à Monseigneur Chauvelin, garde des sceaux de France. J'ay fait remettre les actes au mois d'août 1732<sup>1</sup>. »

L'affaire des *Manuscrits* des Chavigny se conclut l'année suivante, en 1733. Saint-Simon et le duc de Luynes sont les seuls qui, à notre connaissance, en ont fait mention. Le second précise le fait mieux que le premier. M. de Pont-Chavigny, héritier de l'Évêque de Troyes, qui avait conservé ce recueil important avec un soin très-jaloux, le céda à Chauvelin pour les Affaires Étrangères, et il obtint en retour le régiment de Cambrésis<sup>2</sup>. Claude Bouthil-

<sup>1</sup> Voir BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Manuscrits* nos 17174 (*Fonds latin*), n° 9365, et *Nouvelles acquisitions*, n° 2025. (Cette note n'est pas signée.)

<sup>2</sup> Le DUC DE LUYNES, dans ses utiles *Mémoires sur la Cour de Louis XV*, rapporte ainsi le fait :

« 1<sup>er</sup> juin 1743, Versailles. Il paroît certain que M. de Pont-Chavigny quitte le service; il est gendre de M. de La Fare; il est brigadier; il étoit en Corse. Il eut du temps de M. Chauvelin, garde des sceaux, le régiment de Cambrésis, à l'occasion de grand nombre de manuscrits très-curieux de feu M. de Chavigny, secrétaire d'État, qui avoient été remis à feu M. l'Évêque de Troyes, et étoient ensuite venus par succession à M. de

lier, seigneur de Pons et de Fossigny, pourvu de la charge de secrétaire d'État vacante par la mort de Nicolas Potier, seigneur d'Ocquerre, avait succédé, le 20 septembre 1628, à Raymond Phelippeaux, seigneur d'Herbault, dans le département des Affaires Étrangères; il avait exercé cette charge jusqu'en 1632. Son fils Léon Bouthillier, comte de Chavigny, le confident absolu du cardinal de Richelieu; avait obtenu la survivance de son père par *lettres patentes* du 18 mars 1632 et l'avait remplacé, la même année, au département dont il conserva la direction jusqu'à la mort de Louis XIII en 1643. « Il est difficile, dit Saint-Simon, d'avoir un peu lu des histoires et des mémoires du règne de Louis XIII et de la minorité du Roi son fils, sans y avoir vu M. de Chavigny faire d'étranges personnages auprès du Roi, du cardinal de Richelieu, des deux Reines et de Gaston. » Ce fut aussi à lui que le roi Louis XIII, peu de jours avant sa mort, « dicta un long écrit de ses dernières volontés les plus particulières ». Le père et le fils, Claude et Léon Bouthillier, avaient formé cet admirable recueil de *pièces d'État* qui, à la mort du dernier, le 11 octobre 1652<sup>1</sup>, était passé aux mains de son fils, l'Évêque de Troyes.

François de Chavigny était cet évêque que les dames de la Cour, en faisant jeux d'esprit, appelaient « *le Troyen* »,

Pont, frère de M. l'ancien Évêque de Troyes et père de M. de Pont-Chavigny, dont c'est icy l'article. Ces manuscrits furent demandés par M. le Garde des sceaux, et M. de Pont demande pour toute récompense un régiment pour son fils. » Voyez *Mémoires du duc de LUYNES sur la Cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés par MM. L. DUSSIEUX et E. SOULIÉ. 19 volumes in-8°. Paris, Didot, 1860. Tome V, page 26.

<sup>1</sup> Voir l'opuscule rarissime « *Oraison funèbre* » prononcée dans l'église de Larné, paroisse de Chavigny, au service de LÉON BOUTHILLIER, comte DE CHAVIGNY, ministre d'État, par le P. YVES BODIN, Augustin. (Saumur, 1652, in-4°.)

et qui, tant qu'il fut à cette Cour, passait sa vie dans la meilleure et la plus distinguée compagnie de la ville, recherché de tout le monde. Sa conduite toutefois avait d'abord été peu épiscopale, mais « les réflexions vinrent troubler ses plaisirs, puis ses amusements », et tout d'un coup on le vit faire la plus belle retraite en son évêché de Troyes. Il avait obtenu du Roi la permission de se démettre en faveur de son neveu, l'abbé Denis-François Bouthillier de Chavigny, le 20 avril 1698. Ce dernier fut ensuite du conseil de Régence et archevêque de Sens. Il mourut en 1730. Ces deux prélats avaient eu le plus grand soin de leur bibliothèque, qui n'était composée en partie que des papiers conservés et des registres rassemblés par le secrétaire d'État, du temps du cardinal de Richelieu, Léon de Chavigny. M. de Torcy, quand il avait fondé le Dépôt et qu'il avait mis l'abbé Le Grand à l'étude des papiers intimes du Cardinal recueillis à la succession de la seconde duchesse d'Aiguillon, avait fort jaloué M. l'Évêque de Troyes pour obtenir la collection de son père. Ce ministre et son habile commis aux recherches avaient compris que l'histoire véritable des affaires du temps du Cardinal était chez Monsieur de Troyes et non ailleurs ; mais les moyens, sinon pour séduire, du moins pour persuader le prélat, avaient échoué. Lorsqu'on connaitra par la suite de ce récit quels étaient, en effet, les trésors conservés par lui, on comprendra tout le motif de l'intérêt et de la convoitise du fondateur du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères. M. de Chauvelin, dix-huit ans après Torcy, fut plus heureux. Mais, chose singulière, la négociation de ce dernier, pour arriver à l'acquisition du trésor fut tenue si secrète, elle échappa tellement au bruit public, que, sans une note presque modeste de Saint-Simon à un dire de Dangeau, et sans la mention surannée de dix ans qu'en fit le duc de



Luynes à propos de M. de Pont-Chavigny, nous aurions ignoré cette conquête par les Affaires Étrangères, tout à l'égal des curieux du dix-huitième siècle qui avaient perdu la trace de la possession de l'Évêque de Troyes, deuxième du nom, peu de temps même après sa mort, arrivée en 1730.

Toutes les recherches que nous avons faites dans les divers papiers des Bibliothèques les plus diverses pour être éclairé sur le détail du *Recueil* seraient demeurées stériles, et nous aurions eu ce regret de n'en pouvoir rien représenter, sans le secours admirable en cette circonstance du glorieux ouvrage du Père Le Long : « *La Bibliothèque Historique de la France* », augmenté d'indications si précieuses par M. de Fontette. L'un des articles cités porte, en effet, ce titre :

« Inventaire des *Manuscrits* de Claude de Bouthillier, ministre et secrétaire d'État, et de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, aussi secrétaire d'État, dressé par François Bouthillier, fils de Léon, ancien évêque de Troyes, conseiller d'État au Conseil de la Régence (*in-folio, deux volumes*). »

Il était difficile d'admettre qu'une source telle d'indications de documents n'eût pas été exploitée depuis le premier article jusqu'au dernier par l'auteur de la *Bibliothèque Historique de la France*. Nous avons eu raison de penser qu'il en devait être ainsi, et l'examen attentif du troisième volume de cet ouvrage, de tant de patience et de labeur, nous amena au succès de pouvoir rassembler tous les articles épars dans les diverses séries, sous cette mention si précise : « *Était dans la Bibliothèque de l'ancien Évêque de Troyes* ». Par l'extrait donc de chacun des nombreux articles ainsi indiqués dans les volumes du Père Le Long et rapprochés par nous les uns des autres, nous avons formé

l'inventaire des documents de la collection de Messieurs de Chavigny, acquis, pour le Dépôt du Louvre en 1733, par le secrétaire d'État de Chauvelin. Sans nous astreindre à reproduire chaque titre selon le texte même donné par le savant auteur, — car il sera facile à chacun de consulter la « *Bibliothèque Historique de la France* », — nous croyons néanmoins, pour l'honneur de notre travail et pour l'utilité de ceux qui en feront usage, devoir présenter en quelque sorte chacun des articles acquis :

Lettres des Rois *Henri III* et *Henri IV* et autres (de 1584 à 1590) à M. Rouillé, seigneur de Chavigny, capitaine de cent hommes d'armes.

Lettres d'*Henri IV* à Marie de Médicis, depuis 1600 jusqu'en 1609.

Lettres de M. de Marillac, garde des sceaux, à M. Bouthillier, secrétaire des commandemens de la Reine mère, depuis le 20 mars 1622 jusqu'au 10 juin 1629.

Registres des dépêches faites sous Claude Bouthillier, secrétaire d'État, et envoyées *hors le Royaume*, en 1630.

Lettres de Claude Bouthillier, surintendant des finances, au Cardinal de Richelieu, depuis le 9 novembre 1633 jusqu'au 24 août 1642.

Lettres de Claude Bouthillier et de Léon Bouthillier de Chavigny, son fils, secrétaire d'État, au Roy, depuis l'an 1628 jusques en décembre 1642.

Lettres du *Cardinal de Richelieu* à M. Bouthillier, depuis le 12 juin 1622 jusqu'au 30 août 1642.

Lettres et Instructions du *Cardinal de Richelieu* et Papiers qui le concernent, depuis le 16 août 1625 jusqu'au 2 octobre 1642.

Lettres de Marie Vignerod de Combalet (depuis duchesse d'Aiguillon), nièce du Cardinal de Richelieu, 1632-1652.

Lettres du S<sup>r</sup> Lopez, depuis le 10 novembre 1638 jusqu'au 30 janvier 1643.

Mémoires, Instructions et Lettres du *Cardinal de Richelieu* à la Reine mère, au Roi, à Monsieur, depuis le 3 septembre 1625 jusqu'au 22 octobre 1642.

Lettres du *Cardinal de Richelieu* à M. de Chavigny, depuis le 25 juillet 1632 jusqu'au 25 octobre 1642. (*Deux volumes.*)

Lettres de Léon Bouthillier de Chavigny au Cardinal de Richelieu, 1634 à 20 novembre 1642.

Lettres du Roi *Louis XIII* à la Reine sa mère, depuis le 6 mai 1626 jusqu'au 12 mai 1630; au Cardinal de Richelieu, depuis le 16 octobre 1634 jusqu'au 3 novembre 1642; à divers seigneurs, depuis le 16 septembre 1632 jusqu'au 22 novembre 1642; à M. de Chavigny, depuis le 27 décembre 1642 jusqu'au 20 janvier 1643.

Lettres de Gaston de France, duc d'Orléans, au Roi Louis XIII, depuis le 7 avril 1630 jusqu'au 30 décembre 1642.

Papiers et Lettres de la Reine *Anne d'Autriche*, depuis l'an 1616 jusqu'en 1643.

Dépêches de M. Le Gras, secrétaire des commandemens de la Reine, depuis le 1<sup>er</sup> août 1633 jusqu'au 17 janvier 1643.

Lettres du Roi *Louis XIII* à M. le duc d'Orléans, son frère, depuis novembre 1629 jusqu'au 25 janvier 1643.

Lettres de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, depuis le 29 novembre 1637 jusqu'au 8 mai 1643.

Lettres de Gaston de France, duc d'Orléans, à MM. Bouthillier de Chavigny, depuis le 28 octobre 1628 jusqu'en 1652.

Lettres de Léonard Goulas, secrétaire des commandemens de Monsieur, depuis le 18 octobre 1628 jusqu'au 30 octobre 1651.

Lettres et Papiers concernant M. de Puy-Laurens, depuis le 22 juillet 1632.

Lettres et Dépêches de M. Bautru, depuis le 7 octobre 1628 jusqu'au 17 novembre 1642.

Lettres du Chancelier Pierre Séguier, depuis l'an 1633 jusqu'au 14 mars 1643. In-folio.

Lettres de Henri de Bourbon, prince de Condé, depuis le 20 août 1620 jusqu'au 29 décembre 1643. In-folio.

Lettres de Bernard de Saxe-Weymar, depuis l'an 1633 jusqu'au 16 novembre 1642.

Lettres de l'abbé de la Rivière, depuis évêque de Langres, écrites depuis l'an 1635 jusqu'au 8 novembre 1646.

Lettres de Léon Bouthillier de Chavigny au Cardinal Mazarin, depuis le mois d'avril 1633 jusqu'en 1649. In-folio.

Lettres de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, depuis le 7 octobre 1628 jusqu'au 15 juin 1649.

Lettres de Messieurs Bouthillier et de Chavigny, secrétaires d'État, à Monsieur (Gaston de France), depuis le 24 mars 1635 jusqu'en septembre 1650.

Lettres du *Cardinal de Richelieu* à M. de Charnacé, depuis le 22 avril 1633 jusqu'au 25 juillet 1637.

Lettre du Père Joseph (du Tremblay), capucin, à M. de Charnacé, depuis le 8 février 1636 jusqu'au 6 août 1637.

Lettres de François Sublet, sieur des Noyers, secrétaire d'État, à M. de Charnacé, depuis le 8 février 1636 jusqu'au 6 août 1637.

*Minutes* des Lettres du baron de Charnacé au Cardinal de Richelieu, depuis le 4 avril 1634 jusqu'au 16 août 1637.

Mémoires envoyés par Hercule, baron de Charnacé, contenant les propositions du traité avec les États Généraux, depuis le 9 décembre 1625 jusqu'au 8 août 1666.

*Minutes* des Lettres d'Hercule, baron de Charnacé, à M. Bouthillier, surintendant, au Père Joseph, etc., depuis le 2 janvier 1633 jusqu'au 3 juillet 1637.

Lettres et Dépêches de Léon Bouthillier de Chavigny à M. de Charnacé, depuis le 18 décembre 1629 jusqu'au 26 août 1637. (*Deux volumes.*)

Lettres du Père Joseph, depuis le 20 février 1630 jusqu'au 16 décembre 1638.

Lettres du Cardinal Antoine Barberin, depuis 1633 jusqu'au 21 mars 1648.

Lettres du Cardinal François Barberin, depuis le 10 septembre 1630 jusqu'au 6 mars 1651.

Lettres de Silvestre de Marillac, évêque de Mende, depuis le 15 octobre 1628 jusqu'au 3 avril 1651.

Lettres du Cardinal Alphonse de Richelieu, archevesque d'Aix, puis de Lyon, depuis le 7 octobre 1622 jusqu'au 13 avril 1651.

Lettres et Dépêches adressées au Cardinal Alphonse de Richelieu, depuis l'an 1635 jusqu'au 11 novembre 1640.

Lettres et Papiers de Loujs de Bourbon, comte de Soissons, depuis l'an 1632 jusqu'en 1641.

Lettres de M. Gerbier, résident du Roi d'Angleterre à Bruxelles, depuis le 20 janvier 1633 jusqu'au 22 mars 1642.

Lettres de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, depuis le 21 mars 1638 jusqu'au 13 avril 1651.

Lettres de Claude, duc de Saint-Simon, premier écuyer du Roy (mort en 1693), écrites depuis le 2 octobre 1638 jusqu'au 13 avril 1651.

Lettres de Pierre Viole, président aux enquêtes, depuis le 18 octobre 1648 jusqu'au 6 mai 1652. In-folio.

Lettres et Dépêches du Cardinal Alexandre Bichi, depuis l'an 1634 jusqu'au 26 mars 1652.

Lettres de Robert Arnauld d'Andilly, écrites depuis le mois d'octobre 1636 jusqu'au 26 octobre 1652.

Lettres de Louis de Bourbon, duc d'Enghien, depuis prince de Condé, écrites depuis le 21 octobre 1639 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1655.

Lettres du roi Louis XIV, depuis le 15 mai 1646 jusqu'au 3 juin 1666.

Lettres et Papiers concernant M. de Chateaufort, Garde des sceaux, depuis le 4 juin 1629 jusqu'au 5 mai 1643.

Lettres de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt (mort en 1666), écrites depuis le 14 juillet 1636 jusqu'au 20 novembre 1656.

Recueil de *diverses pièces*, depuis l'an 1258 jusqu'en 1645. In-folio.

Autre Recueil, depuis l'an 1530 jusqu'en 1645.

Recueil de *diverses pièces*, depuis l'an 1600 jusqu'en 1646. In-folio.

Recueil de *pièces* concernant les affaires publiques et générales, depuis l'an 1628 jusqu'en 1652. 5 volumes in-folio.

Recueil des *diverses pièces* touchant le rang des ambassadeurs de France aux traités de paix.

Lettres et Dépêches des *maréchaux de France* d'Effiat, de La Force, de Thoiras, de Créquy, d'Estrées, de Goësbriant, de Vitry, de Brézé, de Gastillon, de L'hospital, de Marillac, de Choiseul, de Schomberg, de Gramont et Fabert. 15 volumes.

Lettres et Dépêches de MM. de Ceberet, de Brassac, Emeri de Barrault, Manassé du Pas de Feuquières, de Pigny, Brulart, de Pujols, François de Noailles, de L'Isle, d'Avaugour, de la Thuillerie, de Sabran, de Bellière de Pomponne, d'Avaux, d'Hemeri, Saint-Chamont, des Meulles, des Hameaux, Fontenay-Mareuil, de Caumartin, Saint-Romain, Servien, d'Estrade, tous *ambassadeurs et envoyés du Roi dans les Pays Étrangers*,

qui à *Vienne*, en *Espagne*, auprès des *Princes d'Allemagne*, qui en *Angleterre*, à *Rome*, aux *Cantons Suisses*, à *Venise*, en *Piémont*, en *Hollande*, etc.

Ainsi se termina l'importante période des acquisitions véritablement capitales qui signalent à la curiosité des historiens du Dépôt des Affaires Étrangères, non moins qu'à l'intérêt de tous les chercheurs, le ministère de Louis-Germain de Chauvelin. Ainsi ce ministre montra-t-il par de si grands soins, par une si particulière ardeur et par une si haute vigilance à saisir des occasions précieuses, qu'il n'avait pas oublié que la possession, l'examen et l'étude des grands recueils manuscrits du président de Harlay, avaient été pour lui la première cause de sa réputation parmi Messieurs du Parlement : d'où la source de cette fortune et de cet éclat extraordinaire qui, d'une façon aussi rapide qu'inattendue et à l'âge de quarante ans, avaient fait d'un simple président à mortier parmi tant d'autres, un Garde des sceaux de France et un secrétaire d'État des Affaires Étrangères !

## CHAPITRE SEPTIÈME

### L'ABBÉ DE LA VILLE, TROISIÈME GARDE DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU VIEUX LOUVRE 1740-1746.

L'ABBÉ DE LA VILLE, chef du Dépôt. — Quel il était. — Amené en Hollande à titre particulier par le marquis de Salignac-Fénelon, ambassadeur du Roi. — Comment il fait son chemin dans la carrière des Affaires Étrangères par la confiance qu'il inspire. — Protection ouverte de l'ambassadeur pour le désigner au CARDINAL DE FLEURY comme fort capable. — Services rendus. — L'abbé de La Ville est nommé chef du Dépôt du Louvre le 21 octobre 1740. — Il a le titre mais laisse les fonctions à M. Le Dran le cadet. — Son retour en Hollande. — Il est nécessaire à l'ambassadeur. — Comment il est présenté au Roi. — Ses relations avec VOLTAIRE à la Haye. — Retraite du marquis AMELOT DE CHAILLOU. — Vacance dans la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères. — Les deux Premiers Commis font les fonctions de Ministre. — Lettre de la main du Roi au comte de Saint-Florentin sur le choix de M. DE VILLENEUVE qui refuse. — Choix du marquis d'ARGENSON. — Succès de l'abbé de La Ville. — Il est accrédité ministre plénipotentiaire du Roi auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. — Son retour en France. — Il est nommé Premier Commis des bureaux politiques, et son titre de Garde du Dépôt du Louvre est donné à M. de La Porte Du Theil. — Élection de l'abbé de La Ville à l'Académie Française. — Son discours de réception. — Suite et fin de la vie de l'abbé de La Ville. — Lettres d'anoblissement de la famille de La Ville en considération des services éminents du Premier Commis des Affaires Étrangères. — Le Dépôt depuis l'année 1740. — Surveillance confiée à Pierre Le Dran (le cadet), commis principal, qui prend résidence au Louvre à la place du sieur Dupuise. — Faits particuliers à l'histoire du Dépôt de 1740 à 1746.

Nous avons laissé l'histoire du Dépôt des Affaires Étrangères au Vieux Louvre à l'époque où Louis-Nicolas Le Dran en quitta la garde et la direction, une seconde fois, pour passer aux bureaux politiques, en qualité de Premier Commis. Nous avons vu que Pierre Le Dran, son frère, fut chargé de le remplacer, sinon dans le titre, du moins

dans les fonctions. Le titre, avons-nous dit, avait été donné à l'abbé de La Ville, personnage qui, bien que nouveau dans le service des Affaires Étrangères, avait mérité d'y être considéré, distingué et choyé. Venons donc à lui pour placer son portrait dans le cadre qui lui convient. Son seul titre de Garde du Dépôt le fait appartenir à cette galerie.

L'abbé de La Ville, bien que Garde du Dépôt des Affaires Étrangères pendant cinq années, se trouve si peu mêlé à l'histoire de cet établissement, il s'occupa si peu de la direction en raison de ses missions au dehors, il y appliqua si rarement son attention, même passagèrement, dans ses divers voyages à Paris, que nous ne croyons pas qu'il ait signé aucun rapport, pris aucune mesure concernant soit l'administration des archives, soit les documents qui y étaient conservés. Sa mission en Hollande, fort heureusement remplie, l'occupa exclusivement, et quand il revint définitivement en France, ce fut pour être attaché aux bureaux politiques, où, en qualité de Premier Commis, il fit bonne figure d'habile homme, d'écrivain distingué, avec l'esprit le plus posé et le plus judicieux. L'abbé de La Ville est un personnage, nous ne dirons pas très-curieux à étudier, — sa vie fut fort tranquille, — mais très-intéressant à suivre dans sa belle et glorieuse carrière à l'intérieur du ministère, qu'il honora tout à la fois par ses mérites et par ses succès. Lorsqu'il apparaît pour la première fois dans les documents, c'est en 1732; il est en Hollande, précepteur des deux fils du marquis de Salignac-Fénelon, et quelquefois son secrétaire intérimaire, employé à l'expédition de ses dépêches, et lorsqu'il meurt en 1774, à Versailles, tels sont les titres que, sur l'acte du scellé de ses papiers, lui donne le lieutenant général en la Prévôté de l'hôtel : « *Messire Jean-Ignace de la Ville, évêque de Trichonie,*



*abbé commendataire des abbayes royales de Saint-Quentin, de Beauvais et de Lessay, directeur général du département des Affaires Étrangères, ci-devant ministre du Roi auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, et un des quarante de l'Académie française.*<sup>1</sup> » On voit qu'il avait fait son chemin. Suivons-le dans les placides phases de sa carrière.

Il était de Guyenne, né en 1701, fils d'un Jean de La Ville et de Jeanne de La Begorre. Entré chez les Jésuites, il les quitta pour être précepteur dans la famille de Fénelon-Salignac. Le marquis de Fénelon, brigadier des armées du Roi, inspecteur d'infanterie, était ambassadeur de France près les États-Généraux des Provinces-Unies dès l'année 1725 ; il y était resté jusqu'en 1727 qu'il fut nommé deuxième plénipotentiaire au congrès de Cambrai. A la fin de 1730, en date du 20 novembre, à Marly, il reçut de nouvelles instructions : « *Mémoire pour servir d'instruction au sieur marquis de Fénelon, retournant en Hollande en qualité d'ambassadeur du Roy.* » Ce fut à cette époque qu'il emmena dans sa suite le jeune abbé de La Ville pour présider à l'éducation de ses deux fils. Jusqu'au mois d'août 1732, nul renseignement sur le futur premier commis ; mais au mois de juillet de cette année, le secrétaire de l'ambassadeur lui demande de faire un voyage en France, incertain même si les fortes raisons qui l'y appellent lui permettront de revenir à la Haye. Le marquis de Fénelon faisant part de cet embarras, écrit : « Ce sera cependant un vrai contre-temps pour moi, et quoique je ne sois pas sans quelque secours d'ailleurs dans ma maison, je le trouverai fort à dire. » Le « secours » dont parlait l'ambassadeur n'était autre que l'abbé-précepteur, digne de la confiance de

<sup>1</sup> Voyez les « *Archives Historiques du département de la Gironde* », par M. JULES DELPIT, tome III, article CXXII, page 259 ; le document de l'apposition et de la levée des scellés dans l'hôtel où est décédé l'abbé de La Ville à Versailles, rue Satory.

l'ambassadeur qui lui donna à chiffrer la dépêche du 7 août 1732. « J'espère, Monsieur, que cette lettre (écrit-il au secrétaire d'État) aura été chiffrée correctement; si cependant il s'y était glissé quelque faute, vous voudrez bien l'excuser, en considération que c'est l'essai de *celui qui supplée à l'absence* de mon secrétaire qui partit hier pour France... » Depuis ce jour, il n'est pas une dépêche qui n'ait été transcrite et chiffrée — et il en est sans doute fort peu qui n'aient été composées — par l'abbé de La Ville. L'ambassadeur n'avait donc pas, ainsi qu'il l'avait cru d'abord, trouvé fort à dire sur l'absence du secrétaire parti pour France l'année précédente. Le précepteur avait fort aisément remplacé le secrétaire, et il ne lui manquait encore que l'occasion d'être présenté et désigné au Ministre des Affaires Étrangères. Elle fut bientôt trouvée par l'ambassadeur, qui la fit naître par une courte absence à Utrecht. Le 16 novembre 1733, le S<sup>r</sup> de La Ville écrivit une simple lettre à M. de Chauvelin, pour lui expliquer l'envoi d'une dépêche non signée par l'ambassadeur qui n'avait pu la chiffrer avant son départ<sup>1</sup>.

Ce fut la présentation de l'abbé au secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Elle était faite de loin par lui-même avec l'assentiment de son maître. L'ambassadeur la fit bientôt personnellement, avec le mot le plus flatteur. Il se négociait alors avec les Provinces-Unies un important traité. La correspondance était très-active entre l'ambassade de France à la Haye et le cabinet de Versailles. Ce fut une école excellente pour l'abbé de La Ville, et les circonstances se prêtaient merveilleusement pour le servir et le faire re-

<sup>1</sup> Ces informations et toutes celles qui suivent relativement au séjour de l'abbé de La Ville en Hollande, sont le résultat de la lecture que j'ai faite de la *Correspondance* du MARQUIS DE FÉNELON, pendant son ambassade auprès des États-Généraux des Provinces-Unies.

marquer. Les ratifications du traité devant être portées à Paris avec des pièces importantes, l'ambassadeur élit son secrétaire pour en être le porteur et dans une lettre particulière il le présentait comme étant l'homme de son entière confiance et dont il se sert principalement dans sa secrétairerie. « *Vous le trouverez fort bien instruit, dit-il, si vous voulez le faire parler.* »

Ce furent ses lettres de créance : elles ne pouvaient être mieux dictées pour aider à la fortune de celui qui, d'ailleurs, en méritait les faveurs. Le voyage fut rapide. Parti le 24 décembre de la Haye, l'abbé de La Ville repartit de Versailles le 3 janvier 1734 et fut de retour à la Haye le 7, avec les dépêches du 2.

L'abbé ayant toute la confiance de l'ambassadeur, était dans tous les secrets des affaires politiques qui faisaient l'objet continuel des négociations. La mission d'Horace Walpole, si intéressante et qui a donné lieu à une correspondance si belle et si élevée entre lui et le cardinal de Fleury, la négociation particulière du S<sup>r</sup> Jeannel envoyé par le Cardinal et qui eut de si curieuses conférences, furent les principaux événements diplomatiques de l'année 1734 dans la capitale des Provinces-Unies. Depuis le mois de mai, l'abbé de La Ville n'avait plus d'autre soin à remplir auprès de l'ambassadeur que celui d'aider à la rédaction des dépêches et à les expédier, car M. de Fénelon avait envoyé ses deux fils au collège de la Flèche, et l'année suivante, ayant dû demander d'aller en France pour affaires de famille, il vit l'occasion heureuse de mettre définitivement sur pied diplomatique son secrétaire particulier. « J'ose vous assurer, Monsieur (écrit-il au secrétaire d'État), que j'ay ici auprès de moy une personne qui vous fut connue à l'occasion de la ratification de la neutralité et qui est d'un caractère à s'acquitter parfaitement bien,

*en mon absence, de tout ce qu'il y auroit à faire icy.* » L'abbé de La Ville fut en effet chargé du soin de la correspondance, et l'ambassadeur, avant de quitter la Haye, assurait encore au Ministre à Versailles que celui qu'il avait eu l'honneur de proposer et qui avait été si heureusement agréé, possédait si bien toute la matière de la correspondance de Hollande, qu'il osait assurer qu'on en serait content à tous égards. La première lettre du correspondant, en date du 24 mars, eut pour objet d'annoncer le départ du marquis de Fénelon et d'affirmer qu'il n'oublierait rien pour se rendre digne, autant qu'il lui serait possible, de l'honneur de la protection et des bontés du ministre. C'était le côté facile et agréable des compliments ; celui des affaires fut fort rempli par des réflexions sur le nouveau voyage de Walpole et des considérations très-politiques sur les événements. M. de Fénelon revint le 2 mai en apportant à l'abbé de La Ville l'assurance d'une petite pension sur quelque bénéfice, assurance dont l'accomplissement ne fut pas sans retardements. Vers la fin de 1736, l'ambassadeur dépêcha pour la seconde fois à Paris l'abbé de La Ville, qui y séjourna pendant tout le mois de janvier et fut agréé de nouveau pour entretenir la correspondance avec le ministère, son chef devant prendre un second congé. C'était le temps où M. de Chauvelin fut mis en disgrâce. L'abbé eut l'honneur de correspondre directement avec le cardinal de Fleury sur ce qui se passa à la Haye au sujet de l'élection du Grand-Pensionnaire. Il avait réussi à merveille dans l'art de faire les portraits des principaux personnages de la République des Provinces-Unies. Son style plaisait fort dans le cabinet du Cardinal, qui attendait toujours impatiemment la suite de ses éclaircissements. On peut dire que c'est de cette époque que date la carrière de celui qui devait un jour mériter le

titre et les fonctions de directeur général des Affaires Étrangères. Il suppléa une troisième fois à l'absence du marquis de Fénelon, en 1738, et cette fois ce fut avec une sorte de solennité et d'une manière tout à fait marquée. L'ambassadeur, avant son départ, l'avait en effet mené chez les principaux ministres de la République, en l'indiquant comme la personne de confiance qui continuerait la correspondance. Le Roi informé avait approuvé qu'il en eût agi ainsi. Jusqu'alors, l'abbé n'avait point encore eu rang sur les états des Affaires Étrangères, et ce n'était en quelque sorte qu'officieusement qu'il représentait. L'année 1739 avança fort ses affaires. Le marquis de Fénelon venait de signer avec le ministre du Roi de Prusse à la Haye un important traité. Il envoya le texte et les articles secrets au Roi par l'abbé de La Ville, ainsi annoncé à Sa Majesté dans la dépêche du 8 avril :

« ... Dans le secours dont le sieur de La Ville m'a été pendant tout le cours de la négociation, je l'ai eu pour témoin de tant de particularitez qui ont rendu le succès douteux jusques au dernier moment de la signature et qui ont même continué depuis, que j'ai cru absolument nécessaire de le faire le porteur du traité dont je le charge afin qu'il puisse représenter tout ce qui s'est passé et que je ne pourrois dépeindre par écrit à Votre Majesté, quand je ferois des volumes, comme il le fera par un rapport de bouche. »

Un hommage plus intime, mais non moins éclatant, était rendu à l'abbé dans une lettre particulière au ministre Amelot.

Parti le 9 avril, il arriva le mardi 19 à Versailles et fut de retour à la Haye dans les derniers jours de mai. En décembre, nouvelle absence de l'ambassadeur, nouveau soin d'entretenir la correspondance confiée à son secré-

taire. Il s'en acquitta avec un succès croissant pendant les six premiers mois de 1740, et le secrétaire d'État en fit ainsi l'éloge au marquis de Fénelon, revenu à la Haye le 22 juillet :

« Je ne répondrai pas à M. de La Ville sur ses dernières lettres, mais je ne me dispenserai pas de vous marquer, Monsieur, que nous avons une entière satisfaction de son zèle et du soin qu'il a donné pour rendre sa correspondance aussi intéressante qu'utile au service du Roy pendant cette absence. »

A dater de ce moment, la correspondance de l'ambassadeur fut en partie double ; il avait trouvé que M. de La Ville réussissait si bien à rendre pendant ses absences ses relations intéressantes, qu'il aurait eu des regrets à en interrompre tout à fait le cours. Il lui donna le soin de rédiger des *relations* qu'il joignait à ses propres *dépêches*.

Les événements donnaient à cette époque une singulière importance à l'ambassade en Hollande, par le voisinage de cette active et sagace République avec la Prusse, dont le Roi nouvellement proclamé n'était autre que le prince destiné à remuer l'Europe sous le nom de Frédéric II. Aussi ses premiers mouvements politiques furent-ils de nature à exercer vivement la capacité d'observation des deux correspondants du Roi à la Haye, l'ambassadeur marquis de Fénelon et le secrétaire son grand confident, l'abbé de La Ville. A cette époque aussi, dans les circonstances du voyage du Roi de Prusse à Clèves, et une seconde fois au mois de novembre, l'abbé échangea quelques visites et eut divers entretiens avec le plus célèbre homme de lettres qu'il y eût dans le monde, son futur collègue à l'Académie Française. Voltaire passa, en effet, deux fois à la Haye cette année, et parut dans l'hôtel de l'ambassadeur.

Tout le mérite qu'avait déployé le secrétaire intime du

marquis de Fénelon, jusqu'à présent serviteur officieux et merveilleusement désintéressé, allait débiter par l'éclat dans les récompenses et dans la carrière officielle. Du premier coup, et sans autre antécédent sur l'état du personnel des Affaires Étrangères, il fut nommé Garde du Dépôt du Louvre le 21 octobre 1740.

M. de La Ville n'était pas cette fois envoyé à Versailles par son ambassadeur pour y faire quelque commission confidentielle et revenir aussitôt; il y était, cette fois, appelé avec honneur pour y recevoir un poste de confiance dans la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères. On l'y attendait pour l'y entendre parler des choses les plus importantes, et au besoin mettre à grand profit ses utiles considérations. On savait dans le cabinet de M. le Cardinal que si son départ avait été différé de quelques jours, c'est que l'ambassadeur avait tenu à le rendre témoin de ses entretiens avec les ministres et les principaux de l'État, pour qu'il en pût faire un rapport de bouche qui serait comme une lettre vivante pour le Cabinet de Versailles.

Le 22 novembre, l'abbé de La Ville prit congé de son illustre protecteur. Jamais ambassadeur, en effet, n'avait montré plus de cœur et de justice pour l'un de ses familiers qu'il aurait eu tout intérêt à garder auprès de lui, mais qu'il était très-aise de voir s'élever, malgré la perte qu'il faisait. Arrivé le 28 du mois à Versailles, le nouvel élu à la « Garde du Dépôt des Affaires Étrangères » eut aussitôt l'audience du cardinal de Fleury, qui le trouva très au fait de toutes les matières importantes du moment et qui se l'attacha comme un des plus utiles conseillers intimes qu'il pût rencontrer. Sa présence très-fréquente à Versailles aux bureaux politiques et ses visites répétées à Issy, résidence préférée du Premier Ministre, son goût, ses aptitudes pour le travail des correspondances sur les événements du jour

plutôt que sur ceux du passé, expliquent la rareté de sa personne en son gouvernement du Dépôt, dont il laissa le soin à un commis plus expert. Son séjour en France fut d'ailleurs de courte durée, et on jugea bientôt utile de le mander de nouveau sur le terrain de ses exploits, où, dans le courant de juin 1742, la négociation était aussi ardue que délicate, peut-être un peu trop forte pour l'ambassadeur. Mais il était aussi fort délicat de proposer au marquis de Fénelon le retour auprès de lui de l'abbé de La Ville, sans lui causer peut-être quelque froissement. Tout s'arrangea :

« Ne pensés-vous point, Monsieur, que M. l'abbé de La Ville pût vous être utile dans la circonstance présente, soit pour vous seconder dans votre travail, soit pour aller chez les personnes chez qui vous voudriez l'envoyer et auxquelles vous ne jugerés pas à propos de parler vous-même? En ce cas, quel prétexte pourroit-on prendre pour que son arrivée ne fût pas une nouvelle? Son Éminence s'en rapporte à vous sur le tout. »

L'ambassadeur répondit en homme de cœur et de bon sens, et il pressa l'arrivée de son bon conseiller par la déclaration la plus honorable et la plus engageante pour que son ancien secrétaire vint partager son travail dans un temps « aussi critique et où il est si désirable d'être secondé par un bon conseil. »

Il arriva le 12 juillet et rendit compte, dès le 18, des différentes circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi la communication confidentielle que l'ambassadeur avait été autorisé à faire, par les dépêches du 7, au Grand Pensionnaire de Hollande, tant des conditions auxquelles la paix pourrait se faire entre l'Empereur et la Reine de Hongrie, que du traité par lequel le Roi de Prusse a renoncé à toutes les prétentions sur Berg, Juliers et Ravenstein. On voit par ce détail de quelles importantes ma-



tières il était question. Ainsi qu'ils avaient déjà fait deux ans auparavant, l'ambassadeur et l'abbé se partagèrent le soin de la correspondance : le premier écrivait la *dépêche*, le second faisait la *relation*.

Ce fut le 5 février 1743 que l'on apprit à l'ambassade de France à la Haye la nouvelle de la mort de M. le Cardinal, et en même temps l'avis que le Roi désirait que dorénavant les dépêches de ses ambassadeurs lui soient adressées suivant l'usage pratiqué du temps du feu Roi. Le marquis de Fénelon répondit le jour même au Roi :

« SIRE,

« La même lettre qui m'apprend la perte que Votre Majesté vient de faire dans la personne de M. le cardinal de Fleury, du grand ministre que le ciel luy avoit préparé pour travailler sous elle à immortaliser son glorieux règne, m'instruit que l'intention de Votre Majesté est que *les dépêches de ses ambassadeurs* luy soient dorénavant adressées à elle-même, suivant l'usage pratiqué du temps du feu Roy son bisaïeul.

« L'abbé de La Ville avait déjà minuté une *dépêche particulière* pour laquelle je m'étois reposé sur luy de l'ample et considérable relation qu'elle contient. Je la luy fais mettre en forme de *mémoire*. Je ne pourrois rien produire à Votre Majesté de mieux circonstancié ni de plus capable de luy peindre ce qui se passe icy. Je me borne donc à joindre ce mémoire que j'ay l'honneur de remettre à Votre Majesté même. »

Il était difficile de mieux établir dans l'esprit du Roi le talent et la valeur de l'abbé de La Ville, d'autant que la dépêche où il était ainsi célébré devait être la première que le Roi recevrait de son ambassadeur aux États-Généraux des Provinces-Unies, en réponse à l'avis donné que Sa Majesté voulait gouverner désormais elle-même ses Affaires Étrangères.

La correspondance ordinaire ne se continua pas moins

avec le ministre Amelot, et c'est à la date de cette année 1743 que celle de l'abbé de La Ville se trouve émaillée d'anecdotes sur le nouveau séjour de M. de Voltaire à la Haye. Lorsque trois ans auparavant, au mois de novembre 1740, Voltaire avait paru à la Haye, se rendant à Berlin pour la première fois, ses relations avec l'abbé de La Ville s'étaient limitées à quelque entretien. Mais, cette fois, elles furent d'autant plus suivies qu'elles étaient fort autorisées. M. Amelot, se modelant, d'ailleurs, à cet égard, sur le cardinal de Fleury en 1740, avait donné à M. de Voltaire une commission secrète auprès de Frédéric. M. de Voltaire vint donc à la Haye pour y attendre une réponse du Roi de Prusse touchant le rendez-vous qu'il désirait, et la première lettre qu'il adressa au secrétaire d'État est ainsi datée : « *A la Haye, chez M. l'ambassadeur, ce 5 juin 1743, à heures du soir.* » Le Roi de Prusse lui avait écrit le 26 de Magdebourg, avec avis de le joindre à Aix-la-Chapelle au mois d'août. Voltaire devait-il attendre à la Haye le rendez-vous? « *Je suis, dit-il, dans une liaison intime avec quelques étrangers qui me font part de toutes les affaires et qui me mettront en état de le brouiller avec l'Angleterre?* » Il séjourna à la Haye jusqu'au 22 août, date de son départ pour Berlin. L'abbé de La Ville le pratiqua donc pendant un mois entier et fut l'intermédiaire de sa correspondance avec le ministre Amelot. Il eut avis de le renseigner et de l'informer pendant son séjour auprès du Roi de Prusse. Le Ministre lui écrivait en effet le 22 septembre, de Fontainebleau : « *M. Voltaire souhaiterait que vous pussiez lui adresser les nouvelles courantes dont il pourroit se servir utilement dans ses conversations avec le Roi de Prusse. Vous pourriez les luy envoyer sans aucune signature sous une simple enveloppe.* »

Voltaire, parti de Berlin à la fin d'octobre, passa de

nouveau par la Haye et eut de nouveaux entretiens avec l'abbé de La Ville. « *Il y a beaucoup vécu, et avec milord Stairs et les autres Anglois, et il a recueilli, m'a-t-il dit dans ses conversations, bien des particularités intéressantes dont il aura l'honneur de vous informer.* » Ce fut la dernière fois qu'ils se virent à l'étranger; ils ne devaient plus se retrouver qu'à Paris, en qualité d'*immortels*, assis à l'Académie Française.

Cependant, l'abbé de la Ville, toujours à la Haye, avait profité du retour de l'ambassadeur et d'un moment de stérilité dans les affaires publiques, pour faire une petite tournée de curiosité dans le nord de la Hollande. Ce fut à son retour que, les circonstances le permettant, il reçut enfin des lettres de créance en forme qui l'accréditaient en qualité de ministre pour résider auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. Elles furent pour lui l'occasion de remercier dans les termes les plus dignes le secrétaire d'État son protecteur :

« Je lui dois déjà mon établissement au Dépôt des Affaires étrangères et la qualité dont Sa Majesté a bien voulu m'honorer auprès de cette République. C'est avec la plus respectueuse et, s'il m'est permis de le dire, avec la plus tendre reconnaissance que je rappelle sans cesse des effets aussi sensibles de votre protection, et c'est à elle seule que je m'abandonnerai toujours et sans réserve pour tout ce que vos bontés pourront inspirer en ma faveur. Elles font, Monseigneur, ma plus douce consolation et mon espérance la plus flatteuse et la plus solide. »

L'abbé de La Ville n'eut pas lieu d'avoir à témoigner longtemps au ministre cette vive reconnaissance, car à quatre mois de là, le 26 avril 1744, M. Amelot quittait les Affaires Étrangères, sur l'invitation du Roi, un mois après la déclaration de guerre contre l'Angleterre. Le Roi,

de son côté, partit le 3 mai pour commencer la campagne de Flandre, avec ordre aux deux Premiers Commis des Affaires Étrangères de le suivre en ses camps, absolument comme s'il eût dû les administrer et diriger personnellement<sup>1</sup>. L'histoire de cette secrétairerie d'État offre, en effet, alors cette particularité que pendant près de cinq mois, du 26 avril au 21 novembre, elle demeura sans titulaire, et la correspondance fut signée, sous la formule : « *De l'ordre du Roi* », par les deux Premiers Commis des bureaux politiques, Nicolas-Louis Le Dran et La Porte du Theil, que nous retrouverons bientôt l'un et l'autre au Dépôt des papiers du Louvre.

Le 19 novembre, le Roi, étant à Strasbourg, écrivit de sa main au comte de Saint-Florentin, ministre d'État, la curieuse lettre que nous copions sur l'original. Sa Majesté avait reconnu des inconvénients à ne point avoir de ministre des Affaires Étrangères, et avait jugé qu'il était temps de trouver quelqu'un à qui les confier :

« A Strasbourg, le 9 octobre 1744.

« Comme je vous croy fort honneste homme et fort secret, je vais vous charger d'une commission, sur laquelle je vous demande le plus grand secret hors pour la partie intéressée. J'ay jetté les yeux, pour remplir la place des Affaires Étrangères, sur M. de Villeneuve; il est un peu vieux, mais c'est une bonne teste, et je voudrois qu'en même temps que je le nommerois à cette place il me proposat deux sujets qui lui serviroient de secrétaires ou de tel autre nom qu'on voudroit leur donner, lesquels il instrueroit pour qu'un des deux pût lui succéder. Ce n'est pas un parti pris à l'improviste comme vous croiez, mais c'est sin-

<sup>1</sup> Sur tout le détail historique de cette époque, il faut consulter principalement les « *Mémoires du Duc de Luynes sur la Cour de Louis XV*, publiés par MM. L. DUSSIEUX et E. SOULIÉ. » Paris, Didot. (Tomes V et VI.)

gulier comme nous manquons de sujets pour toutes les places. J'aurois bien désiré en prendre un plus jeune, mais je ne l'ay pas trouvé, et c'est ce qui me fait imaginer ce que je vous mande. Mon intention est donc que vous sondiés M. de Villeneuve, tant pour la place que pour mon arrangement, soit de vous-mesme, soit de ma part, comme vous le jugerés à propos, et que vous me rendiés compte au plus tost de ses sentiments...

« LOUIS. »

*Au comte de Saint-Florentin*<sup>1</sup>.

M. de Villeneuve avait longtemps servi à Constantinople. C'était là tout son passé. L'avis daté du 15 novembre 1744, à Paris, adressé à l'abbé de La Ville, représentant du Roi à la Haye, prouve, du reste, que M. de Villeneuve n'avait pas accepté la grande charge qui lui avait été offerte, en dehors de toute intrigue et cabale de Cour :

« Le Roi avait nommé le 3 de ce mois, estant en son camp devant Fribourg, M. de Villeneuve pour remplir la charge de secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, mais au retour de Sa Majesté icy, M. de Villeneuve a supplié Sa Majesté de le dispenser d'accepter cette charge, son âge et son peu de santé lui donnant lieu d'appréhender qu'il ne puisse en remplir toutes les fonctions. »

D'où il résulta que le choix du Roi s'arrêta sur le marquis d'Argenson. Les premiers rapports échangés entre le nouveau secrétaire d'État et le ministre du Roi aux Provinces-Unies se distinguent par de fort grands complimens de la part de M. d'Argenson sur les qualités des dépêches de l'abbé de La Ville. Dans le même temps, il lui donnait avis d'une commission très-diplomatique, qui était celle d'écouter les propositions qu'il paraissait que le secrétaire de Saxe était chargé de faire pour la paix,

<sup>1</sup> L'original de cette lettre se trouve dans la collection de pièces autographes appartenant à M. FEUILLET DE CONCHES. (*Petit Registre.*)

malgré le peu d'espérance qu'on avait du succès, de ce côté-là.

Dès qu'il avait pris la charge de secrétaire d'État, le marquis d'Argenson, homme fort éclairé, infiniment lettré (ses *Mémoires* si curieux en sont les garants<sup>1</sup>), avait demandé aux représentants du Roi dans les pays étrangers de faire, dans une de leurs premières lettres, « un tableau qui puisse donner une idée distincte de la situation actuelle des affaires dans le pays où ils sont », et particulièrement sur ce qui peut avoir rapport à la guerre où la France se trouve engagée : « Vous estes, leur disait-il, plus en état que personne de rassembler les notions les plus justes et les plus certaines sur des objets aussi importants. » L'abbé de La Ville, pour ce qui le regardait, répondit au ministre avec un succès digne de son talent, car son rapport fut ainsi approuvé au Conseil :

« Une de vos deux lettres du 22 décembre est une suite du tableau que vous m'avez envoyé sur la situation actuelle des affaires et des esprits dans les Provinces-Unies. J'ay lu toute cette lettre dans le conseil du Roy. Elle y a reçu des applaudissements sur la netteté de vos idées, et le tout a été regardé comme un morceau achevé. »

L'année suivante, le Roi étant au camp de Melis, pendant le cours de sa seconde campagne de Flandre, accorda la belle abbaye de Saint-Quentin-lez-Beauvais à l'abbé de La Ville. Le marquis de Fénelon, dont les sentiments

<sup>1</sup> Publiés en neuf volumes in-8°, par M. RATHERY, pour la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, d'après le *manuscrit original* qui existait à la Bibliothèque du Louvre, ainsi que d'autres *papiers* des D'ARGENSON et particulièrement ceux du secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Ces papiers n'existent plus ; la Bibliothèque du Louvre avec toutes ses richesses, soit en imprimés, soit en manuscrits, a été la proie des flammes pendant les derniers jours de délire du gouvernement dit de la Commune de 1871.

n'avaient point changé pour son secrétaire devenu son successeur dans la négociation des affaires auprès des Provinces-Unies, écrivit fort noblement à ce propos au secrétaire d'État, que dans la récompense des services, « il se plaisoit à obtenir les grâces du Roi et à les faire couler sur ceux qui, en les méritant le mieux, les sollicitoient le moins ».

En résidence à la Haye depuis le 11 juin 1742, sans avoir eu aucun congé, l'abbé de La Ville quitta son poste dans les circonstances politiques les plus délicates. Le marquis d'Argenson lui envoya, le 1<sup>er</sup> octobre 1745, un « *Mémoire sous forme d'instruction* concernant les ouvertures et les déclarations à faire à Messieurs des États-Généraux des Provinces-Unies, avec l'avis que si « cecy est mal reçu », il devait se préparer à rentrer en France, en annonçant son départ comme un voyage qu'il aurait à entreprendre pour ses affaires, sans alléguer aucune cause politique. Le ministre comptait bien que par là on aurait assez lieu de croire que la politique était au contraire seule en cause. La présentation de ce *mémoire*, qui fut imprimé à la Haye, fit alors le plus grand bruit dans tous les cabinets de l'Europe; mais l'influence ennemie ayant paru triompher sur les sentiments de Messieurs des États, le Roi, à la date du 24 octobre 1745, ordonna à son représentant de se retirer de la Haye sans le moindre délai, ne lui permettant de ne prendre congé que de quelques-uns des principaux ministres de la République et de ses amis, laissant à leurs propres réflexions le soin de chercher les causes de ce départ précipité et de juger des suites qui pourraient en résulter.

L'abbé de La Ville quitta la Haye le 9 novembre, s'embarqua à Delft sur un yacht qu'il avait expressément frété, débarqua au sas de Gand, se rendit en poste à Versailles,

fut très-accueilli et promptement désigné et nommé pour avoir une direction du travail dans les bureaux politiques. Il eut le titre de Premier Commis et donna à cette fonction un éclat personnel qu'elle n'avait point encore eu avant lui. En recevant cette commission qu'il illustra, il abandonna nécessairement le titre de Garde du Dépôt des Affaires Étrangères, titre que M. d'Argenson conféra à M. de la Porte du Theil en lui retirant les bureaux politiques.

Nous ne suivrons pas, avec la même abondance de détails, l'abbé de La Ville dans cette seconde phase de sa carrière brillante et heureuse, car ce procédé nous conduirait à lui consacrer le volume où il doit figurer, mais qu'il ne doit point remplir. Disons seulement que cette seconde période, tout entière passée dans la vie intérieure du cabinet politique et dans la fréquentation fort réservée d'ailleurs de la Cour, offrirait à l'historien qui s'occuperait de l'abbé de La Ville, à la façon dont Sainte-Beuve aurait pu le faire, un sujet d'étude excellent pour mettre en relief les affaires étrangères de 1745 à 1774. A part quatre années qu'il a passées dans une retraite où l'avait amené le peu de goût qu'il avait à servir sous M. de Puysieux, il ne quitta pas une heure le travail politique jusqu'à sa mort, et fut très-apprécié par des ministres Secrétaires d'État qui, tels que Rouillé, Bernis, Praslin et d'Aiguillon, ont mis à profit la réelle valeur de son esprit, la juste diction de sa plume, l'excellente portée de son sens droit et équitable. Choiseul toutefois a dit de lui qu'il était plus habile à écrire des lieux communs, et d'Argenson l'a fort décrié dans ses *Mémoires*, après l'avoir applaudi dans ses *dépêches*. Il faut, pour ce dernier, chercher le motif de sa réprobation dans l'éternel mobile des passions humaines, et considérer dans quelles circonstances et sous quelles influences personnelles d'Argenson, *ex-ministre*, a malmené celui que d'Argenson



*ministre* avait porté aux étoiles. Lorsque d'Argenson vint au pouvoir, qu'il avait d'ailleurs extrêmement ambitionné, tout paraissait lui sourire; c'était le temps des *dépêches* et des beaux discours où se déployaient les satisfactions de l'ambition. Ce temps ne dura point. Déclaré le 15 novembre 1745, il dut rendre la charge le 10 janvier 1747. Ce fut alors le temps des *Mémoires* et des grands déplaisirs. Le caractère était aigri, les regrets profonds, les colères sourdes. L'abbé de La Ville, qui plaisait fort, réussissait extrêmement. Le Roi lui demandait de lui présenter des *projets de pacification générale*: le nouveau ministre le choisissait pour répondre publiquement à des déclarations imprimées et lancées comme écrits politiques venus de l'ennemi et faits de main de maître, et l'invitait à employer quelques heures de loisir à composer quelque chose qui pût être un antidote contre le venin répandu dans ces écrits. Il semblait que rien ne dût manquer aux convenances de sa réputation, car il reçut aussi les honneurs de l'Académie, et pour la première fois depuis la fondation de la grande Compagnie, on y voyait un personnage des Affaires Étrangères qui ne fût pas ministre et secrétaire d'État. Ce fut un grand honneur pour les bureaux politiques, ainsi représentés par le plus distingué de leurs Premiers Commis. Il fut du voyage du Roi en pays de Brabant, et rédigea le précis des conversations qui eurent lieu entre le marquis de Puy sieulx et le comte de Sandwich, premières ouvertures et travaux préparatoires du célèbre congrès d'Aix-la-Chapelle. D'Argenson se trouvait le témoin disgracié des faveurs croissantes de l'illustre commis, et sous les impressions amères auxquelles sa nature aigrie le rendait beaucoup trop accessible, il a dicté ces paroles presque cruelles, vraiment curieuses du reste, à rapprocher des éloges qui avaient émaillé ses lettres *d'autrefois* :

« Vous trouvâtes établi que l'abbé de La Ville devoit incessamment remplacer l'un de ces premiers commis, le Roi vous le déclara à votre premier travail. Les ministres qui remplacèrent M. Amelot pendant la campagne de 1744 avoient eu leurs raisons pour engouer le Roi de ce personnage. C'était un ex-jésuite, secrétaire de M. de Fénelon... Homme d'esprit, bon écrivain, plus hardi que patelin, ambitieux, alerte sur ses intérêts et capable d'y multiplier les sacrifices, il joue l'amour et l'attachement, mais il ne sent seulement pas la reconnaissance; le caractère du comédien se montre lorsqu'il a quitté le masque de la scène<sup>1</sup>. »

C'était être bien dur, mais d'Argenson, dans un moment plus calme, à quelques années de là, est revenu sur ce jugement aussi cruel qu'injuste. L'expérience acquise l'avait adouci, et parlant du ministre M. de Rouillé, qui avait rétabli l'abbé de La Ville dans sa première commission, ce même d'Argenson dit :

« L'abbé de La Ville est l'âme de M. Rouillé, il le maintient dans sa place par ses idées et par son travail... »

Combien cette simple esquisse — esquisse au crayon — donnée par le duc de Luynes doit être le vrai portrait :

« Je dois avoir parlé de l'abbé de La Ville, il a été longtems attaché à feu M. de Fénelon qu'il avait suivi en Hollande où il lui a rendu de grands services; il a de l'esprit, de la politesse, de l'usage du monde; il est très-capable de négociation; il jouit de dix-sept à dix-huit mille livres de rente; il est de l'Académie française<sup>2</sup>. »

L'abbé de La Ville avait eu Duclos pour concurrent au

<sup>1</sup> *Mémoires du Ministère de RENÉ LOUIS DE VOYER DE PAULMY*, marquis d'ARGENSON, ministre et secrétaire d'État des Affaires Étrangères depuis le 19 novembre 1744 jusqu'au 27 janvier 1747. Tome IV.

<sup>2</sup> *Mémoires du duc DE LUYNES sur la cour de Louis XV*, etc. Tome X, page 300.

fauteuil de M. l'Évêque de Bazas<sup>1</sup>. L'abbé d'Olivet, directeur alors de l'illustre Compagnie, fut très-pressé par les amis du Premier Commis de favoriser son élection. Il fut élu en juin et reçu en septembre. Son discours a deux mérites : il est court, et plein de tact. L'éloge obligatoire du prédécesseur embarrassa peu le successeur. Que dire en effet de l'abbé Mongin devenu M. de Bazas ! L'abbé de La Ville montra vraiment beaucoup d'esprit à limiter son éloge : « Élevé à l'épiscopat, il a fait pour l'édification des peuples confiés à son zèle un usage constant et utile de l'art de persuader dont il avait appris parmi vous les principes et les règles. Enfin, illustre académicien et prélat vertueux, il a mérité vos regrets et ceux de son diocèse. » Couvrant ensuite sous les formés de la plus grande politesse l'extrême modestie qu'il est bon d'avoir en présence d'un tel aréopage, il dit à la Compagnie : « *Je ne me flatte pas, Messieurs, de pouvoir remplacer auprès de vous M. l'Évêque de Bazas. Il vous imitoit, et je ne puis que vous admirer...* » L'abbé de La Ville, continuant sur ce ton, dit qu'« il n'a à offrir que des désirs et de la docilité, et que c'est dans les assemblées de l'Académie qu'il tâchera d'apprendre cet art sublime de penser et de s'exprimer qui fait le caractère de la véritable éloquence et n'est pas moins nécessaire au négociateur qu'à l'orateur. » Au passage, il honore fort bien et avec un rare bonheur d'expression le ministre secrétaire d'État son chef, qui, en cette occasion si intéressante pour lui, a encouragé les vols de son ambition. « *Il a parfaitement senti que pour être plus*

<sup>1</sup> Les deux concurrents avaient réuni chacun quatorze voix. Il n'y avait plus que celle de M. DE MONCRIF à recevoir. Son suffrage, promis et donné à l'abbé de La Ville, décida de la pluralité. DUCLOS fut du reste élu trois mois après. Le fauteuil occupé par l'abbé est le seizième. Ses prédécesseurs furent l'abbé de BOURZEIS, l'abbé de GALLOIS et l'abbé MONGIN ; ses successeurs, SUARD, ROGER et PATIN.

*en état d'exécuter ses ordres et de répondre à la confiance dont il m'honore, j'avais besoin de vos leçons, et il a souhaité que je fusse à portée de les recevoir.* » Mais la pièce à effet de son discours, le morceau capital, la page travaillée et méditée, est le portrait du fondateur de l'Académie, l'éloge de celui qu'en son vivant on n'appelait pas autrement que « Monsieur le Cardinal » et cela sur un ton si particulier, qu'on semblait, en le désignant de la sorte, représenter toute sa puissance et sa grandeur. Voici comment M. l'abbé de La Ville a parlé du cardinal de Richelieu à propos des beautés de la littérature et de la saine politique :

« ... En effet, MESSIEURS, il n'est peut-être point de profession qui exige autant que celles qui ont rapport au ministère étranger, une grande supériorité de talents et de connaissances. Il est surtout essentiel à tout négociateur de posséder exactement notre langue, puisque par vos soins et par vos ouvrages elle est devenue dans toutes les cours le lien nécessaire de société et de correspondance entre les administrateurs des intérêts publics.

« Votre fondateur, ce célèbre restaurateur de la belle littérature et de la saine politique, ne porta peut-être pas si loin ses espérances, lorsqu'il établit cette compagnie d'hommes choisis destinée à perfectionner la raison et le langage.

« Vous savez, Messieurs, que les annales de notre monarchie renferment peu de ministères aussi difficiles que celui du cardinal de Richelieu ; mais elles ne nous offrent aucun ministre qui ait conçu et exécuté des projets si hardis et si vastes pour la gloire de son maître et sa nation.

« Affermir l'autorité royale sur la ruine des factions étrangères et des cabales domestiques, entretenir la confiance et l'amitié entre des nations toujours jalouses et souvent injustes, concilier les intérêts les plus opposés, proportionner ses discours et ses démarches aux préjugés et aux passions d'autrui, ménager avec art des esprits prévenus et des cœurs indociles, ralentir l'impétuosité des uns, échauffer la nonchalance des autres, ne

développer ses idées et ses vues que par des progrès successifs et avec toute la dextérité convenable pour en faciliter le dénouement, mais sans s'écarter des lois essentielles de l'honneur et de la vérité; réparer les fondements de la tranquillité publique ébranlée par l'esprit d'ambition et de vengeance, discuter le sort des empires, en prévenir la décadence ou en accélérer les révolutions, et préparer ces événements d'éclat qui changent tout à coup la scène du monde, et qui lui donnent de nouveaux maîtres... « Tels furent les grands objets qui occupèrent constamment ce fameux Ministre, et pour les remplir avec gloire et avec succès, quelles qualités ne réunissait-il pas en lui seul !

« Discernement sûr, éloquence naturelle, application au travail, facilité à s'expliquer avec précipitation, grâce et sentiment, esprit de détail et de combinaison, fidélité dans les correspondances, sagacité dans les conjectures, décence dans la représentation, noblesse dans les procédés, élévation dans le génie, prudence dans les délibérations, activité dans les entreprises, persévérance dans l'exécution, secret sans dissimulation et dignité sans fausse gloire, connaissance des hommes pour leur parler à propos, et des affaires pour les traiter avec avantage. En un mot, MESSIEURS, votre fondateur possédait cet assemblage précieux de talents, de lumières et de force qui le rendirent toujours supérieur aux événements, aux dignités et à la jalousie.

« Votre établissement ne fut pas un des moindres fruits de sa politique, et il aurait recueilli par avance le fruit de ses travaux, s'il avait prévu le degré de perfection où parviendraient la langue et la littérature française, et cette espèce d'empire universel qu'elles exercent aujourd'hui en Europe.

« Il était réservé à Louis XIV d'achever, par sa protection et par ses bienfaits, l'ouvrage immortel dont le cardinal de Richelieu avait jeté les fondements. »

Ce fut peu de temps après sa réception à l'Académie que l'abbé de La Ville reçut une marque élevée de la bonne grâce du Roi. Jusque-lors il n'avait eu qu'une bien petite part à la feuille des bénéfices. Pour toute prébende, en ces ma-

tières temporelles, il n'avait été inscrit que pour un plus que modeste revenu sur une certaine abbaye de Vacoigne qui paraît lui avoir procuré plus de difficultés que d'avantages. Mais en 1748, le confesseur de la Reine, M. Labiszensky, abbé commendataire de Saint-Quentin-lez-Beauvais (Ordre de Saint-Augustin) <sup>1</sup>, étant mort, le Roi donna la succession de ce beau bénéfice à M. le Premier Commis des Affaires Étrangères, et dix ans plus tard, le 24 juillet 1757, l'abbé commendataire reçut de la grâce du Roi une seconde abbaye qui fut celle de Lessay (Ordre de Saint-Benoît) au diocèse de Coutances <sup>2</sup>. C'était être abbé de de deux abbayes royales, et n'avoir d'autre fatigue de ce côté que d'en recevoir les revenus fort honnêtes.

L'abbé de La Ville se retira du travail politique au mois de novembre 1751. Le soin et la direction de la correspondance de Hollande, d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie furent donnés au S<sup>r</sup> Besset de la Chapelle, homme fort maladroit sous un ministre qui ne l'était pas moins (Saint-Contest). Il est vrai qu'alors le maréchal de Noailles dirigeait tout, commis et ministres. Dès 1753, les bureaux et la Cour connurent la perte qu'ils avaient faite en ne retenant pas le conciliant abbé. Madame de Pompadour, qui

<sup>1</sup> Voyez ARCHIVES NATIONALES, *Abbayes, Prieurés et corporations religieuses* (LL, n° 1467). « Catalogue des noms des abbés réguliers et commendataires de l'abbaye de Saint-Quentin lez Beauvais », page 579, et les *Observations* qui y sont dressées en forme de préface, page 5. Et *idem* GRAND CONSEIL, Registres d'enregistrement de *lettres patentes, édits, déclarations et provisions d'office*, V<sup>6</sup>, 1264, pour le texte des lettres patentes, de l'indult *commendare libere et licite* au S<sup>r</sup> de La Ville, avec la clause « *S'il vous appert* », du 7 juin 1748. Scellés du grand sceau de cire jaune.

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Papiers du GRAND CONSEIL*, V<sup>6</sup>, 1269. *Indult commendare*, etc., pour vingt ans accordé à JEAN-IGNACE DE LA VILLE, prêtre du diocèse d'Acqs, l'un des quarante de l'Académie française, premier commis des Affaires Étrangères, etc., abbé commendataire de l'abbaye de Lessay, diocèse de Coutances. *Lettres patentes* du 24 juillet 1757.

se mêlait beaucoup à toutes choses qui n'étaient point faites pour elle, et pour lesquelles elle était moins faite encore, fit appeler M. l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Quentin-lez-Beauvais, pour le persuader; mais il sut résister, et, selon d'Argenson, cette façon de se faire prier était pour faire des conditions très-dures, être conseiller d'État et chef des bureaux, comme feu M. de Saint-Pouange le fut autrefois pour la Guerre sous M. de Louvois. L'abbé rentra dans la politique du Cabinet le 12 décembre 1754 avec le marquis de Rouillé, ministre secrétaire d'État, auprès duquel il fit encore grande figure d'écrivain d'État et de bon négociateur. Lorsqu'un an après on parla de rompre avec l'Angleterre, on disait : « On assure que nous dépêchons en Angleterre et que l'abbé de La Ville, fameux Premier Commis des Affaires Étrangères, va passer la Manche pour demander à Sa Majesté Britanique s'il prétend la paix ou la guerre, et si l'article du traité de 1748 regarde le Canada. » Il n'en fut rien, mais cette désignation était glorieuse pour M. de La Ville. A peine rentré dans les bureaux, il fut nommé secrétaire des commandements près de M. le Dauphin et, plus tard, secrétaire du Cabinet du fils du Dauphin qui fut Louis XVI<sup>1</sup>. Arriva l'abbé comte de Bernis, puis cardinal; arriva le comte de Choiseul-Stainville, puis duc de Choiseul; arriva l'autre comte de Choiseul, puis duc de Praslin; revint le duc de Choiseul; arriva le duc d'Aiguillon. L'abbé de La Ville eut cet art extrême de se diriger auprès d'eux en demeurant dans cette sage conduite qui, ennemie du zèle et de la servitude, conserve à l'esprit la séré-

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*. « Ordonnances de paiements pour tous les services de la maison du Roi (O<sup>r</sup>, 255). Au Sr abbé de La Ville, secrétaire du Cabinet de mon petit-fils le Dauphin : 3,500 livres pour son entretien pendant l'année échue. »

nité et la droiture qu'il peut avoir. Sans se faire l'admirateur déclaré de leurs différents systèmes (c'était le mot alors en usage), il eut part à leurs conseils et les servit par son expérience. Sous le dernier ministre qu'il servit et qui fut le duc d'Aiguillon, l'abbé de La Ville recevait pour ses appointements et ceux de ses Commis la somme de trente-sept mille et cinquante livres<sup>1</sup>.

Le 7 janvier 1774, après un travail de trente-cinq ans dans le département politique, et après avoir réuni depuis 1775 dans sa commission le service de la correspondance de presque toute l'Europe, il reçut le brevet de directeur des Affaires Étrangères, titre inconnu jusqu'alors dans cette secrétairerie d'État, et dont, sous l'ancienne monarchie, il eut seul l'honneur d'être revêtu. M. le cardinal de Bernis, alors ambassadeur à Rome, obtint pour lui qu'il fût nommé à l'évêché *in partibus* de Triconie et lui en envoya les bulles. Le nouvel évêque les reçut peu de jours avant de mourir : il mourut avec le règne du Roi qu'il avait servi. Un courtisan aurait pu dire que c'était le seul honneur qu'il lui restait à recevoir. Le Roi mourut le 10 avril, et l'évêque de Triconie le 14.

Ses mérites lui avaient valu d'en pouvoir répartir les récompenses les plus éclatantes entre ses plus proches. Les lettres de noblesse qu'il obtint pour son frère Jean-Baptiste de La Ville de Mirmont, ancien receveur général des finances et ancien directeur des postes du Roi, semblent n'avoir été rédigées que pour la gloire, non de celui qui les avait obtenues, mais de celui qui les avait fait obtenir. Elles furent revêtues du sceau royal et signées de la main en février l'an de grâce 1769, et du règne le cinquante-

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, « Registre contenant l'indication des dépenses de la maison du Roi et de l'État, *service par service.* » O<sup>1</sup>, 710<sup>2</sup>, page 93. Article *Département des Affaires Étrangères. Bureaux.*



quatrième. Les considérations et les causes qui y sont énoncées sont le plus grand éloge du Premier Commis, ancien garde du Dépôt des Affaires Étrangères, et méritent à ce titre d'être reproduites. Elles seront la fin de ce chapitre consacré à sa mémoire :

« LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR SALUT. De toutes les grâces que les souverains destinent à servir de récompense au mérite, il n'en est point de plus précieuse que l'annoblissement qui, s'étendant jusqu'à la postérité la plus reculée, est pour elle un monument toujours subsistant des vertus de celui qui s'en est rendu digne ; mais plus cette faveur a d'éclat et plus nous sommes attentifs à ne l'accorder que pour des services distingués et à des sujets dont les sentiments purs et désintéressés ne leur permettent d'être sensibles qu'à l'honneur. Ce sont ces considérations parfaitement réunies dans la personne de notre très-cher et bien aimé Jean-Ignace de la Ville de Mirmont, abbé commendataire des abbayes royales de Lessay et de Saint-Quantin lez Beauvais, l'un des quarante de l'Académie française et premier commis du département des Affaires Étrangères, qui nous portent à donner à sa famille un témoignage de la satisfaction que nous avons des services qu'il nous a rendus depuis trente-huit ans avec autant de zèle que de succès dans les emplois importants que nous lui avons successivement confiés. Dès son entrée dans la carrière qu'il a depuis suivie, la manière dont il se fit connoître en remplissant les fonctions de secrétaire d'ambassade en Hollande nous porta à le charger de nos affaires lorsque les occasions s'en présentèrent et ensuite à le nommer notre ministre auprès des Provinces-Unies ; mais la connoissance que nous eûmes de plus en plus de ses talents nous ayant fait juger nécessaire de les employer à des objets plus étendus et plus nombreux, nous crûmes devoir le rappeler pour le fixer auprès de celui de nos ministres chargé du département des Affaires Étrangères, et ses travaux ayant pleinement répondu à ce que nous nous en étions promis sont devenus pour nous des garants des services que nous devons encore en attendre. Nous sommes d'ailleurs instruits qu'il est issu d'une famille de Guyenne, ancienne et

recommandable, qui a toujours vécu noblement, et que le nombre d'officiers quelle a fourni à nos troupes et les alliances quelle a contractées avec la noblesse, dont plusieurs avec les maisons les plus distinguées, la rendent encore plus susceptible de se voir assurer un état dont la conduite de ceux qui la composent a toujours si bien exprimé les sentiments. SAVOIR FESONS que pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main, annobli et annoblissons le sieur Jean-Baptiste de La Ville de Mirmont, frère du S<sup>r</sup> abbé de La Ville<sup>1</sup>... »

Certes, on aura fort aisément remarqué que, dans toute l'étendue de ces pages concernant les dignités, les honneurs, la considération et la vie politique de l'abbé de La

<sup>1</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Manuscrits, Cabinets des Titres.*

Les auteurs à consulter sur l'illustre Premier Commis, puis Directeur des Affaires Étrangères, sont BACHAUMONT (*Mémoires secrets*), tome IV ; Fréron (*L'Année littéraire*), Grimm, *Correspondance* (1774), et mieux que tous, les *Mercures* et *Gazettes* du temps.

L'ABBÉ DE LA VILLE laissa plusieurs frères, dont : l'abbé Joseph de La Ville de Mirmont, doyen de l'église de Saint-Quentin-lez-Beauvais, abbé commendataire de Noaillé, vicaire général du diocèse de Noyon ; Jean-Baptiste de La Ville, directeur général des fermes au département de Saint-Quentin ; Jacques, directeur des droits sur les cartes à Bayonne ; Catherine, veuve du S<sup>r</sup> de Lartigue ; Jean-Baptiste de La Ville, écuyer, marié à Marguërite Duroyal. De ce mariage naquirent sept enfants, dont l'un, après avoir suivi la carrière diplomatique, périt en 1793 sur l'échafaud. Son fils, Jean-Joseph-Alexandre, auteur d'ouvrages dramatiques, est mort, il y a peu d'années, à Bordeaux, où il s'était retiré.

Le procès de Jean-Joseph de La Ville, né à Sainte-Marie (département des Landes), condamné par le Tribunal Révolutionnaire, existe aux ARCHIVES NATIONALES, VV<sup>1</sup>, 414 (131). Divers documents sur son arrestation, la mise sous scellé de ses effets, livres et papiers, le 6 thermidor an II, sont aux Archives du département de Seine-et-Oise. Parmi les papiers saisis, il s'en trouvait une *liasse* « dont il n'est fait de désignation particulière, ne pouvant servir que de renseignements concernant entre autres ledit abbé de La Ville, l'ancien Premier Commis ». Ces titres et papiers furent renus avec les livres, le 21 thermidor an III (9 juillet 1795) au S<sup>r</sup> Blanchet, tuteur des mineurs de La Ville et domicilié à Hubert-lea-Bois, district de Dourdan (Seine-et-Oise). Le représentant actuel de la famille de La Ville est M. Édouard de La Ville de Mirmont, au Bordus, commune de Sainte-Marie, par Biaudos (Landes).

Ville, nous n'avons pas eu à nous occuper un seul instant des affaires du Dépôt du Louvre qui avait cependant été mis sous sa direction. C'est qu'en effet il traita les fonctions que cette direction comportait, comme s'il en avait été investi *ad honores*. Il avait d'ailleurs été autorisé à cette indifférence pour le Dépôt par les emplois qui lui avaient été confiés dans la « politique d'action », c'est-à-dire au dehors, en ses missions en Hollande, et au dedans, en ses travaux du Cabinet. Le second Commis fut donc le véritable garde du Dépôt des Affaires Étrangères. Pierre Le Dran, frère cadet de Nicolas-Louis, en exerça toutes les fonctions, c'est-à-dire qu'il s'occupa de la continuation du classement des pièces et du soin de donner des éclaircissements sur les questions qui se présentaient. Le logement même lui fut donné au Louvre.

M. Amelot, secrétaire d'État, ayant appris en effet, le 25 mai 1741, la mort du S<sup>r</sup> Dupuise, commis demeuré fort obscur depuis le temps même où le cardinal Dubois l'avait installé au Louvre, avait écrit à M. Orry, ordonnateur général des Bâtiments, pour lui demander de regarder le sieur Pierre Le Dran comme le successeur naturel du défunt dans l'appartement qu'il avait occupé, et dès le 5 juin, la réponse suivante avait été adressée à M. Amelot :

« Le Roi veut bien, Monsieur, accorder au sieur Le Dran, commis du Dépôt des Affaires Étrangères, en faveur duquel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le logement qui vaque au Louvre par la mort du sieur Dupuise, et je viens d'en faire donner l'ordre à M. de Cotte<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, Direction des bâtiments. Voir les registres dits *Journaux de renvois*, O<sup>i</sup>, 1284, et suivants; et LOUVRE, *Plans, dépenses générales, logements*, etc. O<sup>i</sup>, 1666-1683, et *Lettres du Directeur général*, registre O<sup>i</sup>, 1099 et suivants. Voyez O<sup>i</sup>, n<sup>o</sup> 1668, *Petit plan du logement du S<sup>r</sup> Dupuise, Commis du Dépôt des Affaires Étrangères*.

M. de Cotte était le contrôleur des bâtiments du département de Paris, et, en cette qualité, il installa le S<sup>r</sup> Le Dran dans un appartement du rez-de-chaussée du Louvre, composé de plusieurs pièces voisines de l'atelier du sculpteur Adam. Les autres compagnons en brevet de logement au Louvre, au rez-de-chaussée, étaient l'écrivain Legendre, mademoiselle Quinault, Le Bel, premier valet de chambre du Roi, et les sculpteurs Falconnet, Le Moine, Flamand, Francine, Vassé et Pigalle. Le second Commis rendait-il compte de ses fonctions à son chef titulaire l'abbé de La Ville, ou écrivait-il directement au Secrétaire d'État par l'intermédiaire de son frère, devenu Premier Commis au département politique ? Nous n'avons rencontré aucun renseignement précis à cet égard. Il est à penser qu'il laissait absolument l'abbé de La Ville à ses affaires de Hollande et de Versailles : il ne paraît pas du reste qu'il ait eu à s'occuper beaucoup de matières nouvelles au Dépôt pendant cette direction par intérim. Les *papiers de Lorraine*, tirés du scellé apposé chez feu M. Lancelot ; quelques rapports échangés avec l'abbé Sallier de la Bibliothèque du Roi, à l'occasion de ces papiers<sup>1</sup> ; la réception des portefeuilles renfermant les papiers du feu cardinal de Fleury<sup>2</sup> ; un classement particulier

<sup>1</sup> Voir *Histoire du Cabinet des Manuscrits*, page 409, par LÉOPOLD DELISLE, et *Trésor des Chartes de Lorraine*, par LE PAGE, page 79. Voir aussi *Mélanges de CLAIRAMBAULT*, volume 617, pour les détails relatifs aux papiers que LANCELOT avait réunis. Il en avait de tous les genres et un fort grand nombre concernant la matière des négociations. Ses portefeuilles étaient au nombre de 520. La BIBLIOTHÈQUE DU ROI a reçu la plus grande partie de la collection LANCELOT.

<sup>2</sup> Le CARDINAL DE FLEURY mourut le 29 janvier 1743. Le Roi lui avait fait deux visites pendant sa maladie. BARBIER, dans son *Journal*, rapporte ce fait concernant les papiers du Premier Ministre : « On dit aussi d'un autre côté que le Cardinal de Fleury, dans la seconde visite du Roy à Issy, lui remit un portefeuille particulier qu'il le pria d'examiner et de ne communiquer à personne. » Il s'y trouvait des instructions secrètes pour le Roi et des notes sur les qualités de ses ministres et les personnes qui l'approchaient. » Pierre Narbonne, premier commissaire de police à Ver-

nouvellement tenté pour les *correspondances diplomatiques* en ce qui concernait les *pièces jointes* ou supplémentaires ; quelques rapports occasionnels dans le genre de celui que le S<sup>r</sup> Le Dran dut faire sur les documents confiés d'après l'ordre du Cardinal, au traducteur<sup>1</sup> de l'*Histoire des Provinces-Unies* du Hollandais Aitzema ; la répartition du chiffre diplomatique ; la remise de neuf volumes reliés et de dix liasses de papiers concernant l'*Histoire de Bourgogne*, retirés par ordre du Roi du scellé apposé chez dom Guillaume Aubré<sup>2</sup>,

sailles sous Louis XV, dit aussi dans son *Journal* : « *Ce même jour Duparc, premier secrétaire du Cardinal, arrive à une heure à Versailles avec le portefeuille renfermant les papiers les plus importans du feu premier ministre. Le Roi était alors au Conseil, Duparc y entra, et sur l'ordre de Sa Majesté, il remit le portefeuille au ministre de sa maison. Le Roi annonça aux secrétaires d'État qu'ils viendront travailler avec lui aux mêmes jours et aux mêmes heures qu'ils le faisoient avec le Cardinal.* (Voyez *Journal de P. NARBONNE*, recueilli et édité avec *Introduction et Notes* par J. A. LE ROI. Paris, Durand, 1866.)

<sup>1</sup> J.-B. GILLES DE COLINS. Il avait été attaché au cabinet particulier du cardinal.

<sup>2</sup> Remis à l'abbé SALLIER de la Bibliothèque du Roi, ainsi qu'en fait foi le document suivant (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE) :

## ÉTAT

### DES PAPIERS CONCERNANT L'HISTOIRE DE BOURGOGNE

*Retirés par ordre du Roi*

DU SCELLÉ DE DOM GUILLAUME AUBRÉ.

	Volumes
Pièces concernant l' <i>histoire de Bourgogne</i> , depuis 1145 jusqu'en 1361 . . . . .	1
Depuis 1166 jusqu'en 1405. . . . .	1
Depuis 1336 jusqu'en 1451. . . . .	1
Depuis 1361 jusqu'en 1523. . . . .	1
Depuis 1405 jusqu'en 1575. . . . .	1
Contrats et Traités de mariage des ducs de Bourgogne, leurs enfants et parents de la première race, et autres pièces. . .	1
Contrats de mariage des ducs de Bourgogne et de leurs enfants.	1
Inventaire des domaines du duc de Bourgogne. . . . .	1
Un portefeuille contenant plusieurs pièces, intitulé « <i>Remarques sur l'histoire de Bourgogne.</i> » . . . . .	
<i>Historicorum Burgundiae Conspectus.</i> . . . .	1

sont peut-être les principaux événements du Dépôt, durant les cinq années de la direction dont il eut l'exercice réel jusqu'à la nomination du nouveau Garde, Jean-Gabriel de La Porte du Theil, au mois de décembre 1745.

- Liasse contenant plusieurs pièces ayant rapport à l'*histoire de Bourgogne*. . . . .
- Autre liasse contenant différentes pièces. . . . .
- Autre liasse de même. . . . .
- Autre contenant des pièces détachées pour servir à l'*histoire de Bourgogne*. . . . .
- Liasse contenant un recueil de plusieurs *contrats de mariage* des ducs de Bourgogne et Princes de leur maison, et autres pièces. . . . .
- Liasse contenant plusieurs *pièces* imparfaites. . . . .
- Quelques *Lettres* écrites à Dom Aubré sur ses ouvrages. . . .
- Volume en rouleau contenant des *Mémoires et Instructions* donnés aux ambassadeurs en l'année 1441, en l'assemblée tenue à Nevers, par les ducs d'Orléans, de Bourgogne, d'Alençon et de Bourbon, et des comtes de Nevers et de Vendôme. . . . .
- Table généalogique des ducs de Bourgogne. . . . .

« J'ai reçu de M. LE DRAN, premier commis du Dépôt des Affaires Étrangères, les papiers contenus dans l'État cy-dessus. Fait à Paris, le 26 août 1743. »

Ces manuscrits, apportés le 26 août 1743, comprennent 9 volumes reliés et 10 liasses.

## CHAPITRE HUITIÈME

JEAN GABRIEL DE LA PORTE DU THEIL,  
QUATRIÈME GARDE DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
AU VIEUX LOUVRE

1746.

De LA PORTE DU THEIL nommé chef du DÉPÔT par le MARQUIS D'ARGENSON.  
— Ses qualités et ses services dans les missions et dans les bureaux politiques. — Ses débuts en Espagne comme secrétaire du maréchal de Tessé dans les premières années de la guerre de la succession. — Circonstances politiques de sa vie. — Il est secrétaire au Congrès d'Utrecht, puis au Congrès de Bade. — Intérêt que lui marque le MARQUIS DE TORCY, secrétaire d'État. — Il devient Premier Commis. — Ses missions en Espagne et à Vienne. — Premier Commis principal pour le service des Affaires Étrangères *sous les ordres du Roi*. — D'Argenson le met en disgrâce et, pour la lui marquer, le relègue au DÉPÔT DU LOUVRE. — D'Argenson est disgracié à son tour. — Du THEIL, revenu en faveur, est nommé par le MARQUIS DE PUVSIEUX ministre plénipotentiaire aux Conférences de Bade, puis au Congrès d'Aix-la-Chapelle où il signe la paix. — Fin de sa carrière.

La direction du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères confiée à M. du Theil, retiré du département politique par le marquis d'Argenson dont il n'avait pas la faveur, fut du reste éphémère, car elle dura six mois à peine. Elle ne fut pas sans orages. Le fougueux Ministre avait envoyé le Premier Commis au donjon du Louvre avec aussi peu de grâce qu'il en aurait mis à le reléguer au donjon de Vincennes. C'était une véritable disgrâce, étant considérés les services, le travail, les missions, la réputation, et surtout les dernières occupations du Premier Commis à qui le Roi, pendant l'intérim du ministère, avait marqué sa confiance entière. Les froissements, les chocs, les mauvaises grâces, ne pouvaient que signaler la commission du nou-

veau Gardé. D'Argenson parti, du Theil a retrouvé du reste la faveur, la considération et l'estime qui lui avaient si cruellement fait défaut, et avec le ministre successeur, marquis de Puyzieulx, il fut désigné pour être le négociateur principal du célèbre traité d'Aix-la-Chapelle où le comte de Kaunitz, — le Talleyrand de l'Autriche, — fut son redoutable adversaire.

La Porte du Theil datait de loin dans les Affaires Étrangères, lorsque le secrétaire d'État, d'Argenson lui remit le Dépôt du Louvre. Nul plus que lui n'était de la maison, car il avait pris école dans les bureaux du marquis de Torcy, et lorsque Nicolas Le Dran, son collègue, y était entré vers 1709, le S<sup>r</sup> de La Porte du Theil avait déjà *fait campagne*. Certes le mot lui convient, car il entra dans le département pacifique de Versailles en quittant les camps du maréchal de Tessé qu'il avait suivi aux batailles d'Espagne, pour tenir non l'épée, mais sa plume et l'écritoire. Il fut le secrétaire de ce personnage original, — l'un des esprits les plus originaux parmi les gens de guerre et de cour qui aient paru sous Louis XIV, — de 1704 à 1706.

Il avait d'abord eu une commission de « commissaire des guerres », et ce fut sans doute par ce côté du fonctionnaire qu'il entra chez le maréchal à titre particulier. Pour un esprit observateur, et destiné par ses parentés à respirer plus tard l'air d'une secrétairerie d'État — du Theil était neveu de Blondel, qui avait été premier commis du marquis de Torcy — il n'y avait point, dans le monde alors, un terrain plus singulier, plus extraordinaire et étrange, plus fécond en ce qu'on appelle les dessous politiques, que le terrain d'Espagne. Intrigues façonnées de loin comme de près par madame des Ursins; rôles secrets joués par des acteurs les uns vulgaires, les autres hors du commun, autour d'un roi bizarre et taciturne, et d'une petite reine délicieuse et



expansive, vivace et spirituelle ; sourdes menées dont le fil partait de France, l'écheveau étant aux mains de madame de Maintenon, Gramont, Tessé, Liouville, Orry, les d'Estrées (le cardinal et l'abbé), Puységur, Amelot, pour témoins et révélateurs, ayant chacun son genre d'esprit le plus diversement marqué ; le tout au milieu de cette fatale guerre dite de la Succession qui, par les chances mobiles de la lutte, faisait que ce petit-fils de Louis XIV et la Reine, fille de Savoie, avaient souvent à douter le matin du lieu où ils auraient leur cour, le soir : telles étaient sommairement la scène et les circonstances, tels les personnages auprès desquels se trouvait le S<sup>r</sup> du Theil à ses débuts dans la carrière où le voulait porter son oncle, serviteur de Torcy.

Le maréchal de Tessé avait, en passant à Toulouse, en 1704, le 20 octobre, rencontré la princesse des Ursins, partie de Madrid le 11 avril, par ordre du Roi, mais qui devait bientôt y revenir. Tessé se rendait alors en Espagne, et on le voit déjà, le 18 novembre, du côté de Salamanque, d'où, prenant fort ses aises, il écrit de façon à ne pas laisser espérer de grands succès : « *Pour nos affaires militaires, qui vont comme l'écrevisse, dit-il, le vieux style, les vieux usages et les longueurs sont le point fixe dont ces messieurs-cy ne se départent point et le tems s'écoule...* » Une autre fois, il écrit : « *Madrid est fécond en grands et sublimes projets ; à la vérité l'arrangement n'est pas toujours comme le projet, mais n'importe, toujours va qui danse, et ie me sauve comme vous le voiez, par les proverbes ; il n'y en a point qui soit plus expressif que la simple assurance de mon attachement pour vous remercier, et de mon dévouement parfait.* »

Cependant la campagne n'avait pas été trop mauvaise : « *Vous aurés sceu comme quoy contre notre espoir, nos misères et nos faiblesses nous avons reconduit nos enn-*

*mis chez eux* ». Il était donc à Madrid, et le sieur La Porte du Theil aussi, lorsque revint fort triomphante *Son Altesse des Ursins*, ainsi que plaisamment l'appelait le duc de Gramont. « *Votre amie, madame des Ursins, veut ou ne peut arriver que reposée, écrit Tessé à Torcy. Sa santé ne luy a pas permis d'arriver plutôt que le 3 du mois prochain; ses amis la désirent, ses ennemis la craignent, les indifférens font la sieste, je la fais quelquefois aussi, et dans quelque état de situation que je sois je vous supplie de bien persuadé que j'ay l'honneur d'estre à vous, Monsieur, passionnément et fidèlement.* » Il écrivait encore à peu de jours de là : « *Les hommes, Monsieur, comme vous scavés, se mènent par la parole, et sur toutes les nations du monde, l'Espagnole, par le papier, l'écriture et l'imprimé. Cette reflexion me fait croire, etc...* » Nous citons ces quelques traits pour représenter quel était l'homme avec qui le futur négociateur débutait dans la carrière officielle. Il vint à Madrid le 18 novembre 1705; le roi Philippe V le désire voir, et il le veut entendre sur les affaires du camp non moins que sur le plan de la campagne prochaine. C'est à l'époque de ce séjour du maréchal à Madrid que se rencontre la première lettre du S<sup>r</sup> La Porte du Theil, et nous pensons que c'est la première fois que son nom paraît dans les papiers des Affaires Étrangères :

« Je reçus avant-hier, monsieur mon cher oncle, la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 25 du mois passé...

« Me voicy prest à partir avec M. le maréchal pour aller en Arragon, ce n'est pas sans que M. Orry<sup>1</sup> ait fait tout ce qu'il a pu pour me faire rester icy auprès de luy; l'envie que j'ay de profiter de sa bonne volonté m'a obligé de chercher quelqu'un pour me remplacer chez M. le maréchal, mais je n'ay trouvé personne qui luy convint. M. Orry voulait que je disse nette-

<sup>1</sup> 6 mai 1705. *Brevet* qui permet au S<sup>r</sup> ORRY d'aller en Espagne.

ment à M. le maréchal qu'il ne me convient pas de rester avec luy, mais je ne scais point dire en face à un maréchal de France que je trouve à me placer mieux qu'auprès de luy. Je pars cependant et je laisse M. Orry avec la pensée que je ne veux pas m'attacher à luy. Il m'a déclaré hier que ma commission de commissaires des guerres cessoit, ny ayant sur la frontière de Catalogne que des troupes de la maison du Roy qui ont leurs commissaires particuliers..... Vous connatz par là, monsieur mon cher oncle, que je suis retombé dans la triste situation où j'ay quasi toujours esté depuis que je suis en Espagne... »

Et huit jours après, en effet, le S<sup>r</sup> La Porte du Theil partait avec M. le maréchal de Tessé pour Saragosse, où ils étaient le 27. Sa correspondance tenue et expédiée par son secrétaire s'échangeait surtout avec l'ambassadeur du Roi à Madrid, Amelot. Cette campagne fut la plus malheureuse qui se puisse voir, et se termina, pour le maréchal de Tessé et pour le Roi d'Espagne, par la levée du siège de Barcelone devant l'arrivée de la flotte ennemie. Tessé quitta l'Espagne avec du Theil à sa suite, et ils vinrent à Versailles. A la fin de cette même année, le secrétaire du maréchal de Tessé entra dans le département politique de la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères où étaient Blondel, Pecquet et de Ligny.

Au mois de janvier 1712, les négociations préparées en 1711 durent être entamées et traitées à Utrecht. M. d'Huxelles, l'abbé de Polignac et M. Mesnager furent désignés comme ministres plénipotentiaires, et le marquis de Torcy leur donna pour secrétaire principal son jeune commis La Porte du Theil. La paix fut fort bien négociée, et elle fut conclue en mars 1713. Le roi Louis XIV écrivait à ses deux plénipotentiaires, le maréchal d'Huxelles et M. Mesnager, pour les féliciter sur la conclusion de ce grand ouvrage, en leur annonçant que

la publication des traités serait faite le 22 mai, à Paris. L'abbé de Polignac, fait cardinal dans les derniers jours de la négociation, avait quitté Utrecht le 11 février. Il n'y avait pas d'ambassadeur titulaire en Hollande, et le Roi, en date du 29 mai 1713, à Marly, écrivait aux plénipotentiaires :

« Je nommeray incessamment un ambassadeur auprez des Estats-Généraux; mais comme il faut quelque temps avant qu'il puisse estre en estat de passer à la Haye, vous laisserés en Hollande le sieur Du Theil pour en rendre compte pendant cet intervalle de tout ce qui aura quelque rapport au bien de mon service... »

Le S<sup>r</sup> du Theil présida en effet au soin de la correspondance, à Utrecht d'abord jusqu'au départ du maréchal d'Huxelles et de M. Mesnager, et à la Haye ensuite, en y attendant l'arrivée de M. de Châteauneuf, destiné à l'ambassade de Hollande. Le marquis de Torcy avait adressé à M. du Theil ce compliment fort convenable

« Les bons témoignages que l'on a rendu de vous ont confirmé la bonne opinion que vous vous étiez acquise. » Et dans une lettre familière au premier commis Pecquet, Du Theil, de son côté, se louait fort des plénipotentiaires qu'il avait servis, lui confessant qu'il avait eu cette espèce de bonheur de ne pas mécontenter absolument aucun des trois : « Je vous parle franchement quand je vous dis que l'art n'y a eu aucune part, mais que j'ay esté conduit par un instinct qui m'a fait rendre à chascun ce que j'ay creu luy estre deu. » Il se rendit à la Haye au mois de juin, où il fut considéré comme chargé d'affaires, et revint à Paris en septembre, très en état de rendre un compte exact de la situation présente de la République de Hollande. Le nouvel ambassadeur de France était arrivé le 18 septembre à la Haye, et La Porte Du Theil en était parti le 29,

« s'étant acquis beaucoup d'estime par sa sagesse et sa capacité ».

Six mois à peine s'étaient écoulés, lorsque M. de Torcy désigna La Porte Du Theil pour être secrétaire des plénipotentiaires au Congrès de Bade. Le 6 mars 1714, en effet, le prince Eugène, pour l'Empereur, et le maréchal de Villars, pour le Roi de France, avaient signé la paix à Rastadt; un article du traité portait que des conférences seraient ouvertes du 15 avril au 1<sup>er</sup> mai, pour convenir d'un traité général où tous les princes de l'Empire entreraient et où l'on réglerait plusieurs affaires particulières qui ne l'avaient pas été. On convint de la petite ville de Bade, en Suisse, pour le lieu des conférences. Le comte de Luc, ambassadeur aux cantons, et M. de La Houssaye, conseiller d'État, furent nommés plénipotentiaires. Ce dernier fut ensuite remplacé par M. de Saint-Contest.

« Il m'est venu en pensée (écrit le marquis de Torcy au comte Du Luc), de vous envoyer à Bade le mesme secrétaire qui a servi à l'ambassade d'Utrecht et dont les trois plénipotentiaires ont esté également contents, mais ce n'est qu'une pensée qui n'aura point d'effet si vous ne la croyés pas bonne, quoyque j'en ay déjà parlé à M. de Saint-Contest. Ainsy je vous supplie de me mander vostre sentiment, sans aucune contrainte, vous aimant certainement mieux que personne.

« Celuy que je vous donnerai, si vous l'approuvez, s'appelle Du Theil et est neveu de Blondel. Je vous assure que vous ne pouvez avoir dans cette place personne plus sage et plus au fait des affaires que vous avez à traiter. »

La réponse fut celle qu'on pouvait attendre :

« Mais, Monsieur, à quel excès de bonté ne vous portés-vous pas? Ai-je et puis-je avoir de la volonté? Et ne serois-je point bien malheureux si vous me laissiés voler de mes propres ailes?

Faites donc partir M. Du Theil afin qu'il arrive à Soleure et qu'il m'instruise de toutes vos intentions. »

M. Du Theil arriva le 2 mai à Soleure, avec les instructions « que le Roy a fait dresser », et l'ambassadeur avec le secrétaire s'installèrent à Bade, le 28. MM. de Goës et de Seilern y traitaient pour l'Empereur. Le Roi de Prusse avait envoyé le sieur de Metternick pour veiller à ses intérêts. Un personnage très-intéressant, l'abbé Passionei, était là pour les intérêts de Rome. Chaque petit prince y avait quelqu'un. La négociation dura deux mois. L'ambassadeur, comte Du Luc, écrit le 20 août :

« Trouvez bon que je vous parle de M. Du Theil. Il est certainement digne de votre protection et de votre estime. Il assemble dans sa teste un très-grand phlegme avec beaucoup de vivacité. Son esprit est clair et vous en pouvez juger, Monsieur, par toutes vos despesches auxquelles je n'ay point trouvé d'addition ni de retranchement à faire. Il joint à cela un très-grand désintéressement et des sentimens qui méritent de vous estre connus: »

Les ambassadeurs extraordinaires, le maréchal de Villars et le prince Eugène, arrivèrent à Bade le 5 septembre, et signèrent le traité. Les dépêches écrites alors par M. Du Theil sont d'un vif intérêt et par la forme mesurée et par le fonds très-solide. « *Mes conseils lui seroient inutiles*, dit de lui l'un des plénipotentiaires, *parce qu'il scait penser* », et, dans la dépêche directement adressée au Roi, l'éloge du sieur Du Theil n'était pas moins flatteur. Cette mission remplie, Du Theil revint à ses bureaux du département politique, à Versailles, et passa avec eux à Paris, lors de l'établissement des Conseils, dont celui des Affaires Étrangères, sous la présidence du maréchal d'Huxelles. Il y fut nommé Premier Commis par le duc d'Orléans. La mission qu'il reçut d'aller en Lorraine, en 1716,

prouve l'estime qu'on avait de son esprit pour la négociation. Un projet d'alliance avec la cour de Vienne était alors sur le tapis ; c'était le commencement d'un nouveau système. Promptement revenu, la décision de l'adjoindre à M. de Nancre, allant en Espagne, le trouva à son travail du département. Ce fut en 1718. Voir le *Mémoire de Son Altesse Royale Monsieur le Régent, pour servir d'instruction au sieur marquis de Nancre, capitaine des Cent-Suisses de sa garde, allant par ses ordres auprès du Roy d'Espagne.* » Torcy, son ancien maître, qui avait encore grande voix dans les conseils, l'avait désigné à Son Altesse Royale. Il s'agissait d'aller conférer avec Alberoni. L'envoyé et son secrétaire arrivèrent à Madrid au mois de mars, et ils revinrent en octobre, rappelés par l'abbé Du bois, qui avait pris possession des Affaires Étrangères le 21 septembre. Quinze années se passèrent pour lui dans le travail politique, et, pour le bien apprécier, il faut lire et étudier le nombre considérable d'*Instructions* qu'il a dressées pour les ambassadeurs. Il y en a des volumes. En 1733, le 30 octobre, la Cour étant à Fontainebleau, La Porte Du Theil reçut avis qu'il était désigné pour une mission spéciale à Madrid, et parti de la Cour aussitôt, il arrivait à Madrid le 20 novembre. « J'ay fait cependant, écrit-il ce jour, pour la diligence, tout ce qui dépendait d'un homme dans ma situation qui, depuis quinze ans, ne connaissait de voyages que ceux de Versailles à Paris, Fontainebleau et Compiègne. » Toutes les affaires d'Espagne lui avaient passé sous les yeux depuis 1716 ; nul personnage qui ne lui fût connu, nulle intrigue qu'il n'eût démêlée, nul jeu qu'il ne pût comprendre de ce côté. La mission dura huit mois ; il avait obtenu l'accession de la Cour d'Espagne au traité de Turin ; il reparut à la Cour et à ses bureaux à Versailles le 1<sup>er</sup> juin 1734.

L'année suivante, après avoir effectué la rédaction d'un « *Mémoire sur la situation actuelle des affaires de la paix et sur des mesures qu'elles semblent exiger,* » son envoi à Vienne fut approuvé au Conseil, et dans sa lettre à l'Empereur, le Roi disait :

« J'ay fait choix du sieur Du Theil dont l'expérience et les talents reconnus depuis longtemps me persuadent que Votre Majesté luy accordera toute la créance que je souhaite qu'il obtienne d'elle... »

Les circonstances étaient délicates ; un mois avant son départ, le 3 décembre 1735, M. de Stainville était venu annoncer au secrétaire d'État de Chauvelin le mariage du duc de Lorraine avec Marie-Thérèse d'Autriche. On sait quelle guerre portait ce mariage dans sa corbeille, et quel travail il promettait au département politique ! Le ministre plénipotentiaire arriva à Vienne le 16, il eut les audiences impériales le 19. « Mais il faut que je ne bronche pas, dit-il ; un ambassadeur de Siam à Paris n'est pas plus observé qu'il me paroît que je le suis icy. » Ses *observateurs* étaient les comtes de Sinzendorff et de Bartenstein. Le 27 janvier 1737, le cardinal de Fleury, qui venait de se séparer de M. de Chauvelin, écrit à M. Du Theil ces mots rassurants pour lui : « Vous scavés que je connais la valeur de vos services. » Le 11 avril, le « plein pouvoir du Roi, scellé du grand sceau pour conclure et signer la paix avec l'Empereur d'Allemagne » lui est envoyé, et il quitte Vienne le 22 mai, ayant reçu de l'Empereur non-seulement des compliments, mais encore le portrait de Sa Majesté, entouré de diamants magnifiques. A son retour à Paris, la gratification royale pour M. Du Theil fut de cent mille livres, avec le titre de secrétaire du cabinet du Roi, en survivance sur le sieur Dubois, frère du feu Premier Ministre.



L'avocat Barbier (d'Inceville), dont les opinions personnelles, consignées dans son piquant journal, représentent les sentiments qu'on avait au Parlement et dans la bourgeoisie, s'exprime ainsi sur Du Theil, à cette époque même :

« A la vérité, il est dit que M. Amelot (le nouveau ministre) travaillera avec M. Du Theil qui est un premier commis des Affaires Étrangères, très-habile, homme froid qui, depuis longtemps, est à Vienne et qui a négocié toute l'affaire de la paix avec l'Empereur, de qui il a reçu de grandes marques de considération. Il travaillera même conjointement avec le cardinal; en sorte qu'à proprement parler, M. Amelot n'aura que le titre, et c'est M. Du Theil qui fera les Affaires Étrangères<sup>1</sup>. »

En fait d'alliance, le négociateur en fit une autre cette même année, qui l'intéressa personnellement; il se maria, et nous trouvons à son nom, dans le *Cabinet des Titres*, cette note le concernant :

« Jean-Gabriel de La Porte Du Theil, ministre plénipotentiaire de France près l'Empereur, secrétaire de la Chambre et du Cabinet du roy Louis XV, en survivance de M. Dubois, épousa le 2 septembre 1737 Jeanne-Benjamin Angélique Faucard de Beauchamps, fille d'Antoine François, maître des comptes en Bretagne, secrétaire de la surintendance des postes, et de Madeleine Berthelier, nièce des sieurs Blondel et de Morny, belle, aimable et spirituelle femme qu'il aima dès l'enfance et ayant attendu qu'elle fût en âge pour l'épouser<sup>2</sup>. »

L'année suivante, une grâce nouvelle du Roi lui assurait le renouvellement du privilège général de faire imprimer les traités de paix : c'était une faveur qui avait

<sup>1</sup> *Journal de BARBIER*, sur la *Régence* et le *règne de Louis XV*. Tome III, page 66.

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Département des *Manuscrits*, Titres.

d'ailleurs ses précédents pour les premiers commis du département politique. Parayre et Lebeau, qui servaient en cette qualité sous le ministère de M. de Pomponne, avaient obtenu cette même grâce en 1678. Son travail assidu se continua sur la matière des instructions les plus importantes à rédiger, et sur celle des dépêches de la correspondance générale avec les agents. Il eut le partage de ce travail considérable avec Antoine Pecquet le fils, jusqu'en octobre 1740, et avec Nicolas-Louis Le Dran, depuis cette époque jusqu'à la retraite du ministre Amelot.

Nous avons dit que depuis le jour de la démission de ce secrétaire d'État (26 avril 1744) jusqu'au 19 novembre, Du Theil eut la direction des Affaires Étrangères auprès du Roi. Aucun ministre, en effet, ne fut nommé pendant ces six mois; on avait parlé d'abord du duc de Richelieu, du maréchal de Noailles, mais le Roi ne nomma personne, et parti de Versailles le 4 mai pour la campagne de Flandres, il emmena avec lui M. de Verneuil « secrétaire du cabinet, qui a la plume », et donna ordre au premier commis, M. Du Theil, de le suivre, en se tenant le plus près qu'il lui serait possible de ses camps. Le Dran, son collègue, fut aussi du voyage, et l'on voit, par les indications du lieu où les dépêches du service des Affaires Étrangères furent datées, que les déplacements du petit personnel du département politique composé des deux premiers commis, La Porte Du Theil et Le Dran, avec les sous-commis, les sieurs de Bussy et de Floncel, se firent à Lille, au camp devant Ypres, à Arras, à Laon, à Metz, à Strasbourg et au Vieux-Brisach, qui fut leur dernière étape de rédaction avant le retour à Paris et Versailles. Jusqu'alors, on peut dire que les trente-sept années de service de La Porte Du Theil au département politique ou

dans les négociations au dehors, s'étaient passées sans échec et dans le labeur le plus assidu et le plus intelligent qui se puisse exiger d'un homme ainsi placé. L'amertume qu'il n'avait point connue encore devait lui être versée par les mains du nouveau secrétaire d'État, d'Argenson, à qui le Roi remit les Affaires Étrangères au lendemain de son retour à Versailles de sa campagne de Flandres. Dans les pages que ce Ministre a laissées pour porter à la postérité la mémoire de son ministère et l'explication de son système politique, il a été violent et cruel pour le Premier Commis, auquel il ne pouvait pardonner des sentiments pour l'alliance autrichienne. Sans autre égard pour les services rendus, pour le devoir accompli, pour la considération acquise, tout ce qu'il lui reconnaît se monte à un brevet d'ignorance, de pesanteur et de paresse, de morgue et d'intrigue. « Il s'est donné, dit-il, pour un homme merveilleux, et on l'a cru. » La disgrâce était inévitable, et comme par manière de consolation, le Ministre présenta au Premier Commis la direction et la garde du Dépôt du Louvre. Du Theil en reçut le titre et en prit les fonctions dans les premiers jours de décembre 1745. Le titre ne lui représentant que la disgrâce, les fonctions durent nécessairement s'en ressentir. Le secrétaire d'État attacha du prix à s'en apercevoir, et le 26 juin, mettant en avant les « ordres du Roy », retira le titre et les fonctions au négociateur illustre. Mais, dans le même temps que les ordres de Sa Majesté lui étaient signalés par le ministre, Sa Majesté commettait personnellement au S<sup>r</sup> Du Theil les fonctions de secrétaire des commandements de Mesdames de France.

La fortune a d'ailleurs des retours; et pour M. Du Theil, ils furent rapides. La fortune, en effet, ménagea, six mois

après, au disgracié du ministre, le grand attrait de reparaitre dans tout l'éclat de sa valeur personnelle et dans tout l'honneur du succès diplomatique. Le 10 janvier 1747, la démission de secrétaire d'État fut demandée par le Roi à M. d'Argenson, et le marquis de Puysieulx, qui était aux conférences de Bréda pour les préliminaires de la paix, fut déclaré Ministre. Il importait de lui désigner un successeur aux conférences. Du Theil fut aussitôt désigné aux choix du Roi qui l'approuva, et M. de Maurepas, chargé de l'intérim des Affaires Étrangères pendant une courte maladie, écrivait le 3 février au ministre nouvellement accrédité pour les négociations de la paix : « *L'idée de votre instruction sera lue demain au Conseil, la meilleure est dans votre tête et dans votre zèle.* » Le 16, fut terminé le « *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur de La Porte Du Theil, secrétaire du cabinet du Roy et de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, allant à Bréda pour y assister aux conférences de paix en qualité de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté.* » Il quitta Paris dans les premiers jours de février 1747, arriva à Anvers le 15, y séjourna jusqu'au 26 et fut à Bréda le 1<sup>er</sup> mars, avec les comtes de Sandwich, de Wassenaër et M. Gilles, chargés de la négociation, le premier pour l'Angleterre, le deuxième pour l'Autriche, le troisième pour les États-Généraux. Mais à peine arrivé, et dès la reprise des conférences, l'Espagne, dans la personne de son envoyé, M. de Macanal, soulève des difficultés et crée des embarras. Le négociateur de France comprit quels pièges étaient tendus et préparés, il reconnut que l'affaire des conférences avait été dès le commencement mal engagée pour le maintien de la dignité du Roi, et il n'hésita pas à persuader le secrétaire d'État, pour le cas où le Roi consentirait à des conférences générales, à exiger et prescrire le change-

ment du lieu, de la forme et de la dénomination même de cette assemblée. M. de Puy sieulx fut d'autant plus facile à convaincre qu'il écrivait pour ainsi dire dans le même temps la même chose :

« Cependant je connois des gens qui avoient écrit bien des fois au défunt ministre des Affaires Étrangères que la forme qu'on voulait donner à votre assemblée serait tost ou tard sujette à des embarras. Vous vous tirerez de celui-ci, et d'un mal vous scaurés peut-être en faire naître un bien.

« On vous estime au dehors et vous y avez de la considération, on a de la confiance en vous ; on vous parlera, vous écouterez, et vous ouvrirez peut-être des routes qu'on n'a pas connu, ou que le temps et les circonstances auront rendu praticable.

« Vous estes homme sage, reconnu pour tel et consommé ; ne craignés donc point de vous commettre, et méprisés d'avance une critique de laquelle vos amis scauront vous garantir. Adieu. »

Les nécessités d'une transformation complète de l'assemblée de Bréda furent partout admises, et dès le mois de mai, M. de Puy sieulx indiquait à M. Du Theil de proposer Aix-la-Chapelle, Dusseldorf, Cologne, Trèves, Worms, pour le lieu des futures conférences. L'Angleterre et ses alliés acceptèrent Aix-la-Chapelle ; le Roi approuva ce choix, et le célèbre congrès de ce nom fut ouvert l'année suivante. Le comte de Saint-Séverin fut désigné pour y assister et représenter la France avec M. Du Theil. Voir les *articles préliminaires pour la paix générale entre la France, l'Angleterre et la République de Hollande, avec des remarques sur ces articles* », adoptés le 1<sup>er</sup> mai 1748 à Aix-la-Chapelle et portés à Versailles par le secrétaire Tercier, pour y être lus au Conseil, le 5. Le 16 août, Du Theil fit ses remerciements au Roi qui l'avait nommé son plénipotentiaire aux Conférences pour la paix

générale; il partit le 30, s'aboucha, le 2 septembre, à Bruxelles, avec le maréchal de Saxe, et arriva à Aix-la-Chapelle le 6. Ces négociations remarquables ont duré jusqu'au 18 octobre. Ce jour, fut adoptée la rédaction définitive du traité de la pacification de l'Europe, dont le Roi reçut le texte peu de jours après. Certaines formes restaient à définir pour achever cet acte solennel. Du Theil seul fut chargé de la fin de l'ouvrage :

« Le Roy ayant permis à M. le comte de Saint-Séverin de revenir quand il pourra se mettre en route, l'intention de Sa Majeste est que vous restiez seul chargé de l'entière consommation de ce grand ouvrage auquel vous avez déjà si heureusement travaillé et que vous ne quitterez Aix-la-Chapelle que lorsque tous les ministres des autres puissances en partiront. »

La difficulté était de retenir le comte de Kaunitz jusqu'à l'échange des ratifications. Le comte de Bentinck avait aussi hâte de voir prononcer la dissolution de l'Assemblée. Toutefois le plénipotentiaire de France réussit, selon ses instructions, à en prolonger la durée. Mais une longue conférence entre lui et Kaunitz, touchant les cessions et les restitutions à faire en vertu du traité, tant dans les Pays-Bas qu'en Italie, faillit fort compromettre les grands résultats acquis. Il faut lire les curieuses dépêches échangées entre le plénipotentiaire de France et le secrétaire d'État, concernant les entretiens politiques qui ont précédé et suivi la convention signée le 26 décembre entre du Theil et Kaunitz, pour comprendre quelle fut l'émotion de l'Europe un instant pacifiée, lorsqu'on eut soudainement à redouter une rupture nouvelle. C'est l'honneur du négociateur français, de l'avoir évitée, par l'habile conférence à laquelle il sut amener à Anvers, le 10 janvier 1749, l'ambassadeur de l'Impératrice-Reine, déjà en

route pour retourner à Vienne. Ce fut peut-être, quand on considère les maux qu'elle prévint, l'action politique la plus remarquable de toute la vie politique du négociateur La Porte Du Theil, et si jamais on a pu appliquer à l'éloge d'un ouvrage de négociation les paroles si justes qui vont suivre, c'est à celui-là : « *L'éclat du succès dans les négociations n'y est jamais en proportion avec les efforts et les difficultés.* »

La Porte Du Theil appelle une des dernières dépêches qu'il écrivit alors, son testament politique sur la situation. C'était aussi, pour ce qui le regardait, parler fort justement. Cette négociation fut, en effet, son dernier ouvrage. Revenu à Paris à la fin du mois de janvier 1749, il fut présenté au Roi le 31. En 1750, le traité d'Aix-la-Chapelle, à la confection duquel il avait pris, pour la France, la plus grande part, fut imprimé sous ses yeux au Louvre. Il était, dès lors, rentré définitivement dans la vie privée<sup>1</sup>, et il mourut au mois d'août de l'année 1755, âgé de soixante-treize ans, dont quarante avaient été, pour ainsi dire sans interruption, consacrés à la très-noble et illustre carrière des Affaires Étrangères. Il avait sans doute senti sa fin prochaine dans les premiers mois de l'année qui fut celle de sa mort, car, n'écoulant que la voix du devoir, et connaissant les obligations que lui imposaient les hautes et délicates fonctions qu'il avait remplies, il fit remettre aux mains de M. de Rouillé, secrétaire d'État, toutes les *minutes* ou les *copies* des papiers de ses

<sup>1</sup> Voyez aux ARCHIVES NATIONALES, Registres des *Lettres Patentes*, etc., PP, n° 163, pour la mention des différentes pensions accordées à Jean-Gabriel de LA PORTE DU THEIL, premier commis des Affaires Étrangères. 1743, 12 décembre : « Pension de 4,000 livres sur la ferme des postes, et après son décès, don de 2,000 livres de semblable pension à sa veuve. — 1746, 17 février, autre pension de 2,000 livres sur la ferme des postes. — 1749, 23 mai, autre pension de 6,000 livres sur la ferme des postes. »

négociations et une liasse de documents relatifs à la campagne de Flandres, pendant laquelle il avait eu la direction du département politique auprès du Roi <sup>1</sup>.

Ainsi qu'on l'a vu, le pouvoir de La Porte du Theil sur le Dépôt du Louvre avait été plus qu'éphémère. Nommé le 12 décembre 1745 pour l'exercer, le secrétaire d'État l'en avait retiré le 23 juin 1746. Son règne fut donc de six mois et vingt-deux jours, pendant lesquels il ne paraît pas qu'il ait cherché à s'acquérir les bonnes grâces d'un ministre dont il savait n'avoir jamais eu la faveur. Le service du Dépôt se ressentit de cette lutte sourde entre le chef et le serviteur, et tout ce qu'on peut dire de l'emploi du quatrième Garde des papiers des Affaires Étrangères au Louvre, c'est que rien ne le signale à l'attention particulière des chercheurs et des curieux. Ainsi que l'abbé de La Ville, son prédécesseur, le Premier Commis avait porté et maintenu toutes ses vues sur le Département politique. Son esprit capable en aimait les intéressants combats. Le Dépôt lui représentait un passé qui lui paraissait être la mort, et il voulait la vie. Aussi nul travail important à signaler, nulle acquisition heureuse à raconter. C'est le silence pour nos annales du Dépôt du Louvre.

<sup>1</sup> M. DU THEIL a laissé un fils, FRANÇOIS-JEAN-GABRIEL DE LA PORTE DU THEIL, qui fit à Rome, par l'ordre et sous la direction d'abord de M. BERTIN, ministre et secrétaire d'État, ensuite du GARDE DES SCEAUX, depuis le mois d'octobre 1776 jusqu'au mois d'août 1783, d'importantes recherches historiques. Il fut de l'Institut de France, et mourut le 29 mai 1815.



## CHAPITRE NEUVIÈME

NICOLAS-LOUIS LE DRAN

CINQUIÈME ET DERNIER GARDE DU DÉPÔT  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU LOUVRE

1749-1763.

LOUIS-NICOLAS LE DRAN, chef du Dépôt du Louvre pour la troisième fois. — Caractère de ce Premier Commis. — Son portrait par le ministre d'ARGENSON. — Il obtient deux brevets de pension. — L'intérieur du Dépôt depuis le retour de Le Dran l'ainé. — Recherches de Duclos, historiographe du Roi, du maréchal de Richelieu, de l'abbé de Voisenon, de Tercier, et divers. — Les LE DRAN (l'ainé et le cadet), exécuteurs des « Ordres du Roi » pour ce qui regarde les papiers des négociations appartenant à la succession de diverses personnes ayant servi le Roi dans les affaires avec les Pays Étrangers. — LE DRAN (le cadet) est fait chef du bureau des *Limites*. — Embellissements projetés pour le « DÉPÔT DES MINUTES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ». — Projet de l'architecte Gabriel en 1754. — Pierre Le Dran (le cadet) quitte son logement du Louvre. — Projet du marquis de Marigny, directeur général des bâtiments du Roi. — Le duc DE CHOISEUL et le marquis de Marigny. — Correspondance échangée pour l'agrandissement du Dépôt du Louvre. — Demande du logement, occupé par M. de Mairan, de l'Académie des Sciences. — Origines du projet d'un établissement du Dépôt à Versailles. — Fin des services des LE DRAN. — Amers regrets de l'ainé, qui ne peut obtenir le titre d'historiographe du Roi ou de conseiller d'État. — Derniers Ministres qu'il a servis. — M. de Saint-Contest et sa lettre circulaire aux agents relative à des détails nouveaux pour la correspondance. — M. de Rouillé. — L'ABBÉ DE BERNIS et MARMONTEL. — Note de ce dernier relative au Dépôt. — Le duc de Choiseul. — Le comte de Choiseul. — Dernières occupations de Le Dran. — Le Roi lui accorde une retraite qu'il n'a pas demandée. — Lettre familière à l'abbé de La Ville. — Ses occupations dans sa retraite de Saint-Cloud. — Sa correspondance avec d'ALEMBERT concernant une invention musicale. — Ses manuscrits « de politique et d'histoire » réunis au Dépôt sous le nom de « *Papiers de Le Dran* ». Fin de la première partie de l'histoire du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères.

Le cinquième garde du Dépôt des Affaires Étrangères au Louvre fut le même personnage que nous avons vu

déjà y figurer deux fois en cette qualité. Nicolas-Louis Le Dran, succédant à Jean-Gabriel La Porte Du Theil, revint au donjon du Louvre pour la troisième fois, et il fut le dernier chef qui l'ait vu dans ce lieu. Quatorze ans après la réinstallation de Le Dran, et dans le même temps environ que sa mise à la retraite lui fut déclarée, le Dépôt fut transporté de Paris à Versailles, dans un lieu somptueusement disposé, que nous aurons à décrire. Il nous reste donc pour arriver au complément de l'histoire du Dépôt pendant toute la durée du temps qu'il fut au Louvre, à rechercher, réunir et grouper les principaux faits relatifs à la vie et aux travaux de celui qui dans l'ordre de succession des différents Gardes et Premiers Commis, en fut le cinquième depuis la fondation.

Nous l'avons vu quitter le Louvre en octobre 1740, prendre à Versailles au département politique la succession du premier commis Antoine Pecquet, mis en disgrâce. Pour se rendre compte du genre et du caractère de son travail, il faut chercher les *minutes* de la correspondance qu'il était chargé d'entretenir avec les ministres et agents du Roi dans les pays qui appartenaient à sa « commission », c'est-à-dire à ses bureaux. Telle la *minute* de sa dépêche du 24 novembre, au marquis de Fénelon, relative à la fermentation qu'avait excitée en Hollande la nouvelle de la mort de l'Empereur ; tels aussi, et surtout, les *Mémoires* qu'il eut à dresser pour servir d'*Instructions* aux Envoyés, et comme spécimens de sa *manière*, peu caractérisée du reste, les *Instructions* au marquis de La Chétardie du 22 septembre 1743. Il semble d'abord qu'il ait eu en partage ce qu'on appellerait aujourd'hui la division du « Nord ». Nous n'avons pas à le suivre dans cette voie, qui nous conduirait à des détails sans limites. Nous

l'avons vu, au jour de la retraite du secrétaire d'État Amelot, et pendant la vacance de la charge, du 26 avril au 15 novembre 1744, avoir une sorte de direction générale du département politique conjointement à son collègue La Porte du Theil, couvrant la responsabilité de leurs instructions et dépêches par ces mots « *De l'Ordre du Roi* ». A vrai dire, l'un des deux Premiers Commis était considéré comme un peu inférieur à l'autre, sinon par la capacité de savoir et de pensée, du moins par ce qu'on pourrait appeler « l'importance personnelle ». Le Dran était de ces hommes qui, soit par nature, soit par tempérament philosophique, sont toujours un peu effacés, lors même qu'ils occupent une situation élevée. Pendant la campagne de 1744, qu'il suivit, selon les instructions du Roi, avec ses trois commis, il rédigea pour les ministres à l'étranger les bulletins de la maladie si grave que Louis XV fit à Metz, en août et septembre. Il ne quitta la Cour, c'est-à-dire la suite du Roi, que le 20 octobre, étant à Vieux-Brisach pour revenir à Paris et à Versailles, d'où, le 15 novembre, il annonça aux chefs de mission au dehors la nomination du marquis René-Louis d'Argenson au ministère, après le refus de M. de Villeneuve que le Roi avait nommé le 3 novembre, étant au camp de Fribourg. Ce ministre, de qui, malgré la fougue du caractère et l'acrimonie trop facile des sentiments, il importe de consulter les *Mémoires*, paraît avoir fort sagement apprécié son premier commis, quand il a dit de lui :

« Le sieur Le Dran sait beaucoup et écrit mal ; pendant son grand travail et son exacte obéissance vous en firent tirer un bon parti... On avait inspiré au Roy de renvoyer le Sr Le Dran. Vous demandâtes quelques mois pour examiner cette question, cela vous fut accordé. Vous trouvâtes que Le Dran faisait tout, etc... »

Non-seulement Le Dran conserva son poste, mais il reçut du Roi, en date du 29 mars 1745, un premier brevet de pension de deux mille livres sur la ferme des postes, constatant ses services et ses travaux <sup>1</sup>.

Il fit la seconde campagne de Flandres en 1745, cette fois avec le secrétaire d'État. Les dépêches du département politique, du 4 juin au 25 août, marquent les étapes au camp devant Tournai, au camp de Lessines, au camp de Bost, à Gand, à Alost et au camp de Melis, en Brabant <sup>2</sup>. Une lettre de Le Dran, datée de « Froidmont, près le camp du Roy, devant Tournay, 14 mai 1745 », représente les difficultés du travail diplomatique pour le premier commis, qui trouvait à peine un lieu pour loger les coffres contenant ses dépêches. La petite compagnie qui expédiait les Affaires Étrangères, il faut l'avouer, était alors en un singulier équipage. « Nous éprouvons icy, dit le Premier Commis, toutes sortes d'embarras et de difficulté pour faire l'ouvrage et pour vivre. Je n'ay qu'une chaumière <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voir les *Lettres Patentes*. Enregistrement du 27 avril 1745. ARCHIVES NATIONALES, PP, n° 163.

<sup>2</sup> Sur le détail officiel du voyage du Roi, voyez ARCHIVES NATIONALES, le registre O<sup>1</sup>, 277, *Campagnes de 1744, 1745, 1746 et 1747*, et *Mémoires sur les pouvoirs donnés par les Rois pour la conduite et le gouvernement des affaires du Royaume pendant leur absence*. Voici les dates officielles des voyages que fit Louis XV pour les campagnes de Flandres de 1744 à 1747. Ce sont des renseignements souvent fort utiles pour diriger et faciliter les recherches :

« 1744. Sa Majesté est partie de Versailles, le 3 may 1744, pour se rendre en Flandres, et est revenue le 13 novembre à Paris.

« 1745. Sa Majesté est partie avec Monseigneur le Dauphin, pour se rendre en Flandres, le 6 mai 1745, et est revenue le 7 de septembre à Paris, où Elle a resté trois jours.

« 1746. S. M. est partie pour se rendre en Flandres, le 2 mai 1746, et est revenue le 14 juin de la même année.

« 1747. Le Roy est parti pour se rendre en Brabant, le 29 may 1747, et est revenu à Versailles le 26 septembre suivant. »

<sup>3</sup> Et il ajoute : « Heureusement il y a une fenêtre, mais les commis de mon bureau n'ont que des trous pour coucher et sans aucun jour pour travailler, ce qui, les obligeant d'être toujours sur mon dos pour tous leurs

Tout inoffensif qu'il fût, Le Dran avait, sinon des ennemis, du moins des envieux à la Cour, et s'il faut en croire d'Argenson encore, il n'est pas jusqu'à madame de Pompadour qui n'aurait cherché à lui porter disgrâce :

« Je voyais de temps en temps des avis que me donnait madame de Pompadour ou d'autres faux amis sur ce commis, disant qu'il me faisait grand tort et qu'il me portait beaucoup de haine. Je répondais que j'aimais donc de lui jusqu'à son ingratitude parce qu'il servait le Roi mieux qu'un autre. »

Le ministère du marquis d'Argenson finit le 10 janvier 1747, et Nicolas-Louis Le Dran poursuivit son travail accoutumé, seul, et avec la signature de M. de Maurepas, chargé de l'intérim des Affaires Étrangères, jusqu'à la prise de possession du ministère par le marquis de Puysieux, le 3 avril 1747, qu'il rentra à Versailles<sup>1</sup>. Sa plume, ou plutôt son expérience, eut alors une grande part aux travaux des projets qui furent faits en vue de la pacification générale; mais, après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, il ne demeura pas au département politique, et fut de nouveau mandé en son donjon du Louvre que gouvernait son frère depuis que les fonctions de garde principal en avaient été retirées à La Porte Du Theil, en 1746. La retraite de Le Dran, Premier Commis, des bureaux politiques à Versailles, avait été couverte de tout l'honneur d'un second brevet de pension viagère de 2,000 livres, daté de son départ pour le Louvre, le

*besoins du travail et du manger, m'oste toute liberté d'estre seul pour ma propre besogne qui quelquefois demande des réflexions suivies... »*

<sup>1</sup> Alors chef de la maison de SILLERY-PUYSIEUX, descendante de Pierre Brulart, secrétaire du Roi en 1467. Les Sillery de Puysieux comptaient un chancelier, un secrétaire d'État et différents ambassadeurs. Le marquis DE PUYSEUX, lieutenant général des armées du Roi et secrétaire d'État, avait épousé en 1722 mademoiselle Letellier de Souvré. Les branches de cette famille étaient nombreuses.

24 mars 1749. Tercier<sup>1</sup>, qui devait avoir plus tard un rôle capital à remplir dans la célèbre « affaire secrète », eut avec le S<sup>r</sup> de Bussy, depuis longtemps secrétaire et employé dans les négociations<sup>2</sup>, le partage du bureau de Le Dran.

De 1749 à 1755, les deux frères se rencontrèrent chaque jour au Dépôt; mais l'aîné n'avait pas pris le logement au Louvre. Sa qualité de chef l'y aurait autorisé, mais son frère profitait du privilège depuis l'année 1741. Aucun autre projet n'avait été proposé pour agrandir ou augmenter les *sept pièces* réservées au recueil des documents et au travail des commis. M. de Mairan, leur voisin, si envié par eux pour la beauté et l'espace du local qu'il occupait, vivait toujours. Pour se rendre compte de ce qu'était la vie intérieure au Louvre, au temps où les Le Dran montaient chaque jour les *cent soixante et onze marches* de l'étroit escalier qui conduisait au donjon où étaient les pièces réservées aux papiers des Affaires Étrangères, il faut examiner tous les documents conservés aujourd'hui aux Archives Nationales, dans la série si variée et si curieuse de l'ancienne *Maison du Roi*<sup>3</sup>. C'est en les consultant un à un, c'est en recherchant

<sup>1</sup> Jean-Pierre TERCIER, devenu plus tard tout un personnage dans les Affaires Étrangères, avait été donné à M. de Puisieux et à M. de Saint-Séverin par Jeannel, qui avait toute la confiance du Roi et de madame de Pompadour.

<sup>2</sup> Depuis l'année 1725, M. de Bussy avait rempli diverses missions, particulièrement à Vienne et à Londres.

<sup>3</sup> Voir BATIMENTS DE LA COURONNE : « *Brevets et Actes divers, Mémoires, Procès-verbaux de visites et estimations des ouvrages de bâtiments; les rétablissements d'entretien à faire aux Académies Française, des Inscriptions, d'Architecture et des Sciences, aux archives des Affaires Étrangères et à celles du Conseil, à l'appartement du Roy, aux Académies de Peinture et Sculpture, à la Galerie d'Apollon, au Salon des tableaux et aux logements y joignant ateliers du Louvre et autres petites maisons dans la cour, puis les noms et qualités de messieurs les artistes logés soit dans le Louvre, soit dans la grande galerie, et les observations sur divers logements du château du Louvre.* » ARCHIVES NATIONALES.

les divers plans, en recueillant les diverses notes, que l'on arrive à reconstituer tout le personnel du Louvre, artistes, grands seigneurs, savants, gens de Cour. Nous avons lu tous les *mémoires* faits pour accompagner les *plans des logements du Louvre*, et c'est là seulement que nous avons retrouvé une indication précise du Dépôt tel qu'il était pendant la dernière période du pouvoir qu'y exerça Le Dran. Après avoir atteint l'étage supérieur, on se trouvait au-dessus même de la cage occupée aux étages inférieurs par tout le vaisseau de la chapelle, et dans cet espace, qui mesurait à peu près une largeur de quinze mètres sur une profondeur de dix, on avait pratiqué des cloisons formant différentes *pièces*, au nombre de *sept*, dont *trois* à cheminée. La plus spacieuse, appelée le *Grand Cabinet*, s'éclairait par trois fenêtres. Les autres pièces avaient moins d'importance. Une entre autres, qui s'étendait au-dessus de l'espace occupé par la cage de l'escalier, ressemblait plutôt à un long couloir adossé à l'appartement de M. de Mairan, très-vaste et composé de vingt pièces, dont le Dépôt n'était séparé que par le mur de refend du grand pavillon central. Dans la première pièce du bureau des *minutes* des Affaires Étrangères, ouvrant sur l'escalier, se tenait le Premier Commis, avec deux personnes en sous-ordre; puis on avait accès au *Grand Cabinet*, où étaient les armoires contenant les *Ratifications* des puissances étrangères sur leurs Traités de paix, d'alliance et de commerce avec la France, documents enrichis de boîtes d'argent ou de vermeil renfermant les sceaux qui y étaient attachés. Les autres pièces, toutes bordées de rayons de bibliothèques, contenaient les *correspondances*. C'était donc chaque jour la même existence monotone, remplie d'ailleurs par de bons travaux de cabinet que venaient seuls troubler, quelques rares fois, de

rare chercheurs, autorisés fort difficilement du reste. Ainsi vint Duclos, historiographe du Roi, pour étudier les *dépêches* du règne<sup>1</sup> ; ainsi vint un curieux de circonstance comme le maréchal de Richelieu<sup>2</sup>, désireux de voir les *manuscrits* du « Cardinal » et particulièrement son *Testament politique*, dont l'authenticité, alors contestée par Voltaire, avait occupé l'esprit de divers érudits, tels que M. de Foncemagne ; ainsi vinrent quelques secrétaires de MM. de la Galissonnière et de Silhouette, chargés de consulter les volumes traitant de l'*Acadie*<sup>3</sup> et des autres *iles contestées par l'Angleterre* ; ainsi se présenta M. de Stainville (le futur duc de Choiseul), qui se fit communiquer les papiers relatifs à l'*Ambassade de Rome* pour laquelle il venait d'être nommé, ainsi que ceux de l'*Ambassade d'Espagne* depuis le commencement du règne. Un secrétaire de l'Évêque de Digne parcourut, pour son maître, les *papiers dits de France*, de 1259 à 1722, au sujet des droits de nomination du Roi à plusieurs petits bénéfices du royaume. Le laborieux et infatigable Tercier, auteur des *Mémoires* les plus variés sur les *négociations avec l'Espagne* ; l'abbé de Voisenon enfin, à qui la faveur des Choiseul et de madame de Pompadour a valu des communications si précieuses<sup>4</sup>, étaient aussi des visiteurs devenus presque familiers.

Un autre genre d'occupation, auquel présidait tantôt

<sup>1</sup> Voyez *Oeuvres complètes de Duclos*, tome III, « *Morceaux historiques et matériaux pour l'Histoire* ». Édition de A. Belin, Paris, 1821.

<sup>2</sup> Voyez la préface et les notes du *Testament politique* du CARDINAL DE RICHELIEU, publiées par Marin, 2 volumes in-8° (Paris, Lebreton, 1764), et la réponse de M. DE FONCEMAGNE à la dissertation de VOLTAIRE sur les « *Mensonges imprimés* ».

<sup>3</sup> *Correspondance d'Angleterre*, 430.

<sup>4</sup> Voyez dans notre travail publié l'hiver dernier, « *Le Duc de Saint-Simon, son Cabinet et l'Histoire de ses manuscrits* », les pages consacrées à l'abbé DE VOISENON et à ses recherches dans les archives des Affaires Étrangères. (Tout le chapitre XVI).



l'un, tantôt l'autre des deux frères, au nom du secrétaire d'État et comme son représentant, était celle d'assister à l'apposition et à la levée des scellés avec présentation des « *Ordres du Roy* » ou des « *De par le Roy* », chez les défunts personnages qui avaient rempli des charges dans les pays étrangers ou qui, par suite de circonstances personnelles, fort rares d'ailleurs, pouvaient avoir conservé dans leurs cassettes des papiers touchant les affaires politiques du Roi. Ce fut ainsi que l'un ou l'autre des Le Dran eut à s'occuper, en décembre 1750 et jusqu'en juillet 1751, des papiers laissés par le *maréchal de Saxe* en son hôtel, à Paris<sup>1</sup>; le 10 janvier 1759, de ceux de la succession du *prince de Grimberghen*; le 10 juillet 1760, de ceux de la *princesse Anhalt-Zerbst*, et de la recherche parmi eux d'un paquet de M. de Fraigne, à l'adresse du Roi<sup>2</sup>; le

<sup>1</sup> « *Le Scellé après le décès de M. le MARÉCHAL COMTE DE SAXE, en son hôtel à Paris, et par suite aux Pipes et au château de La Grange* », se trouve indiqué dans les papiers en liasses de M<sup>e</sup> Grimperel, Commissaire au Châtelet.

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Déclarations d'appositions de scellés par les Commissaires au Châtelet*, Y, n<sup>o</sup> 13952. Du 30 mai 1760. « *Scellé apposé après le décès de S. A. S. Jeanne-Elizabeth, princesse d'Anhalt-Zerbst, rue d'Enfer, à l'hostel de Vendôme* », par André-François Le Clair, conseiller du Roy et commissaire au Châtelet de Paris. On voit par le document comment et dans quelles formes il était d'usage de présenter l'« *Ordre du Roy* ». Nous lisons en effet dans le procès-verbal même, sur la marge d'abord « *Ordre du Roy, M. Le Dran* », puis :

« *Et le vingt et un juillet, audit an 1760, neuf heures du matin, en notre hôtel et par-devant nous, commissaire susdit, est comparu Pierre Le Dran, premier commis du Dépôt des Affaires Étrangères, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, près l'Oratoire, en une maison où pend pour enseigne « Le Gendarme de la Garde », lequel nous a dit qu'il est chargé d'un Ordre du Roy du 19 du présent mois, signé « LOUIS » et plus bas « LE DUC DE CROISEUL », à l'effet d'assister à la levée de nos scellés et de retirer de dessous iceux un paquet cacheté des armes du marquis de Fraignes, contenant des papiers concernant le service du Roy, pourquoy il compare pour nous faire la présente déclaration, et afin que nous ne puissions procéder à aucune levée desdits scellés sans luy en donner avis personnellement et sans assignation; lequel Ordre il nous exhibe et à l'instant à luy remis; et a signé.*

P. LE DRAN.

11 août, de ceux de M. *d'Allion*, qui avait servi le Roi en Russie ; le 21 décembre, de la fameuse prise de possession des cinq caisses des *manuscrits et papiers* du *duc de Saint-Simon* chez le notaire de Laleu ; le 9 février 1762, des nombreux *papiers des négociations du maréchal de Belle-Isle* ; le 21 février, des papiers de la succession du *maréchal de Lautrec*, et, en avril, de la réception de ceux du sieur *Georges Koly*, mort dans le duché de Bouillon<sup>1</sup>. Ce travail consistait à examiner, à classer, à répartir les papiers qui étaient acquis ainsi au Dépôt. Selon que l'importance de ces documents l'exigeait, l'un des deux frères rédigeait un rapport au Secrétaire d'État, qui se trouvait ainsi mis au fait du contenu de toutes les matières. Les deux plus importants rapports ont dû concerner les manuscrits du *Duc de Saint-Simon* et ceux du *maréchal de Belle-Isle*<sup>2</sup>.

Le Drán le cadet eut aussi, dans cette période de temps, une sorte de direction tout à fait personnelle des papiers dits des *limites*, papiers assez considérables, d'un genre tout particulier, acquis au Dépôt depuis le mois d'août 1746, et dont nous n'aurons à parler qu'en cet endroit de notre récit :

« Les discussions qui se sont élevées en différents temps sur les *limites*, ont donné lieu à une *correspondance* très-considérable. Cependant tout ce qui concernait cette branche d'administration était peu connu. La plus grande partie des pièces relatives à cette matière était perdue, et on n'en possédait que très-peu qui pussent servir à l'éclaircissement des questions qui se présentaient sur cette partie. Il est à la fin résulté de cet état de choses un tel embarras pour le Gouvernement que M. de

<sup>1</sup> « *Ordre du Roi* », du 24 avril 1762, à M. de Bodson, pour assister à l'examen des papiers, etc.

<sup>2</sup> Dont le *mémoire* en 88 cahiers sur les causes de la guerre pour l'élection d'un Empereur d'Allemagne, et peut-être les *Mémoires*.

Chauvelin crut devoir charger spécialement un commis de suivre tout ce qui avait rapport aux *limites du royaume*, et il nomma premier commis des limites M. Duché, qui s'occupa de ce travail depuis 1735 jusqu'au moment de sa mort, en 1746.

« A cette époque, le Roi ordonna, sur le rapport de M. d'Argenson, que tous les papiers de M. Duché, qui avoit toujours travaillé chez lui, seraient portés au Dépôt des Affaires Étrangères, et il signa un bon pour charger M. Magnan<sup>1</sup> du travail à faire sur ces papiers et sur ceux qui existaient déjà au Dépôt sur la même matière. M. Pierre Le Dran lui fut donné pour adjoint. Ce premier commis mourut au mois de mai 1752. Le marquis de Saint-Contest accorda alors sa place à Pierre Le Dran, qui fut ainsi sous-garde du Dépôt à Paris et premier commis pour les *Limites*.

« Lorsque les incertitudes et la confusion qui avaient si longtemps régné sur la fixation des limites eurent cessé par les soins des personnes chargées de ces sortes de discussions et des moyens de les terminer, on parvint à conclure successivement des conventions de limites avec les états limitrophes. Elles mirent fin aux plus grandes difficultés sur cette matière, et alors on jugea inutile de nommer un successeur à M. Pierre Le Dran.

« Tous les *papiers des Limites* furent remis au chef du Dépôt en 1759. Ils ont été réunis et placés à la suite des correspondances politiques<sup>2</sup>. »

En 1754, il y eut de grands projets pour l'embellissement du Louvre, dans le but d'y faire de nouvelles installations. Les documents laissés par le célèbre architecte Gabriel sont intéressants à cet égard, et on voit par eux

<sup>1</sup> Le S<sup>r</sup> MAGNAN obtint cette place en raison des services qu'il avait anciennement rendus ; il avait été chargé d'affaires en Russie, d'où il était revenu avec le titre de simple commis dans les bureaux.

<sup>2</sup> Extrait d'un *Mémoire sur les Archives des Relations Extérieures* (Fructidor an XII), dont la communication m'a été faite d'une manière si particulièrement obligeante par M. HENRI BORDIER, auteur du livre si apprécié et consulté, *Les Archives de la France*. (Paris, Dumoulin, 1855.)

qu'on n'avait pas oublié dans ces projets un établissement nouveau pour le *Dépôt des Affaires Étrangères* :

« Depuis qu'il a plu à Sa Majesté (écrit M. Gabriel) d'établir son grand conseil dans le Louvre, il paroit qu'elle désireroit aussi y former d'autres établissemens.

« L'on propose d'y établir les cabinets de M. d'Ozembray, ceux de M. de Réaumur, et peut-être y rassembler encore différentes collections qui se trouvent divisées.

« Les dépôts du Conseil, des *Affaires Étrangères*, des Finances et plusieurs autres.

« M. de Fontanieu sollicite pour son garde-meuble qui ne peut subsister encore longtemps où il est établi.

« Il faudra placer les *trois objets ci-dessus* dans ce qui restera du péristile et l'aile entière de fond en comble sur la rivière<sup>1</sup>. »

Mais ce beau projet de la réunion de ces grands Dépôts dans l'aile entière n'eut point de suites, et on se contenta de démolir le corps de logis du péristyle, pour y établir le Grand Conseil et la Prévôté de l'hôtel. Cette démolition nécessita l'abandon de cette partie du palais par différentes personnes qui y jouissaient d'un brevet de logement, parmi lesquelles M. Lebel, M. de Champlost, le sculpteur Adam, et M. Le Dran le cadet<sup>2</sup>. Ce dernier porta ses pénates d'abord rue Saint-Thomas du Louvre, « dans la maison du notaire », puis à l'hôtel de Conti, dans la rue des Poulies (ainsi adressait-on alors). Quant à M. Le Dran l'ainé, il avait son logis dans l'une des demeures qui avaient droit de grille sur le Palais-Royal. Au mois de mai 1755; les projets se continuaient, et le marquis de Marigny écrivait de Marly à M. Gabriel :

« Je voudrais que la partie du rez-de-chaussée qui reste de la

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roy, Bâtimens*, O<sup>1</sup>, n<sup>o</sup> 1672. *Mémoire* daté du 1<sup>er</sup> décembre 1754.

<sup>2</sup> *Idem, ibidem*, O<sup>1</sup>, n<sup>o</sup> 1543.

colonnade et tout celui de l'aile sur la rivière fût pour le garde-meuble, au-dessus, c'est-à-dire toute l'étendue du premier étage pour l'établissement des cabinets dont je vous ay parlé, et ils se trouveront de plein-pied avec l'Académie des Sciences, et je destine l'attique de toute cette partie du bâtiment à recevoir le *Dépot des Finances, celui des Affaires Étrangères* et celui des Bâtiments, car il est bien indécent qu'il n'y ait point de dépôt de cette partie d'administration; on connaîtrait mieux aujourd'hui tous les effets du Roy, s'il y en avoit eu un de tout temps <sup>1</sup>... »

Mais la guerre, qui devait durer sept ans, fut déclarée; or, guerre à soutenir au dehors et bâtiments du Roi à construire au dedans, ne vont point de compagnie, et le très-beau projet du marquis de Marigny demeura où il était, sur le papier de la direction générale des bâtiments du Roi. Les choses demeurèrent en l'état, pour ce qui regardait l'amélioration du Dépôt, jusqu'au mois de février 1760, où M. de Choiseul, secrétaire d'État depuis le mois de novembre 1758, ayant définitivement reconnu l'impossibilité matérielle de répartir dans un espace si restreint les documents des Affaires Étrangères, voulut assurer par un *bon* du Roi la succession future d'une partie au moins de l'appartement de l'éternel M. de Mairan. Le 22 février 1760, en effet, le duc de Choiseul écrit au marquis de Marigny pour lui demander ce logement au Louvre, afin d'agrandir le Dépôt des Affaires Étrangères qui y est contigu, sans néanmoins en vouloir priver le possesseur avant sa mort; mais le ministre prie dès à présent M. le directeur général de prendre les ordres du Roi, et de les constater par un *bon*, afin de prévenir tous les obstacles pour le moment où ce logement viendrait à vaquer <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, Affaires générales, etc. (O<sup>1</sup>, 1275).

<sup>2</sup> *Idem*, *Maison du Roi*, Bâtiments (O<sup>1</sup>, 1545). *Affaires diverses, Mémoires, Plans*, etc.

M. de Marigny, au reçu de la lettre du secrétaire d'État, se prend à douter que la partie du Vieux Louvre en question soit du ressort direct de son administration, il la croit du ressort du gouvernement dudit Vieux Louvre, il en écrit à Soufflot qui a le contrôle des Bâtiments, pour en être instruit. Soufflot consulte ses registres et vient à dire que l'article V du règlement accorde audit gouverneur tout pouvoir pour décider sur la demande du ministre, et il ajoute qu'il n'y aurait que les arrangements nécessaires pour la jonction du Dépôt aux pièces occupées par M. de Mairan, qui concerneraient le directeur général.

« Au reste (dit-il) il est certain que ce *Dépôt* manque d'étendue et qu'il en acquerreroit beaucoup par cet arrangement; il en résulteroit même l'avantage d'y pouvoir aller par le grand escalier qui conduit à l'Académie des Sciences, ce qui seroit plus commode et plus décent. »

M. de Marigny écrit, le 18 mars 1760, à M. le duc de Choiseul, qu'il doit se pourvoir par-devers le gouverneur du Louvre pour l'exécution de son projet. C'était parler froidement. Mais M. le duc de Choiseul n'était pas un ministre à demeurer sur une réponse aussi équivoque; et on peut dire que ce fut dès ce temps qu'il prit la résolution d'affranchir le Dépôt des Affaires Étrangères de cette servitude administrative, par un établissement nouveau qui fût en quelque sorte propriété de la secrétairerie d'État et sous sa main. Les circonstances lui ayant permis d'effectuer sa résolution l'année suivante, il en donna part au marquis de Marigny, le 4 mai 1761. Ce fut, de toutes manières et sous tous les rapports, une révolution, une transformation radicale pour le Dépôt du Louvre, qui passa à Versailles en une installation dont l'agréable et commode aménagement, le luxe et l'éclat

même, en firent une chancellerie d'État digne du grand ministère dont elle devait renfermer les arcanes, *arcana Imperii*. Ce fut une révolution aussi dans le personnel, puisque, à la veille des opérations du déplacement, les deux frères Le Dran furent déclarés démissionnaires et pensionnés. Cet événement eut lieu pour eux au mois d'août de l'année 1762.

Depuis douze ans que l'aîné des Le Dran était revenu rejoindre son frère au Dépôt du Louvre, ils avaient vu passer et avaient servi les quatre ministres qui s'étaient succédé dans la direction suprême des Affaires Étrangères.

Le marquis de Puyzieux, successeur du marquis d'Argenson, le 10 janvier 1747, s'était retiré le 11 septembre 1751. Le Dran, qui avait été son Premier Commis au département politique, avait attendu de lui quelques grâces honorifiques que le Ministre, sans les lui refuser absolument, le laissa désirer sans faire aucun mouvement pour les lui obtenir. Il aurait ambitionné au moins un titre et une qualité qu'il avait assurément mieux mérités que Duclos, mais Le Dran vivait loin de la Cour, faisait le philosophe non par écrit, mais dans la pratique de la vie, et n'avait jamais paru dans les brillantes compagnies dont madame de Pompadour était la présidente. Qui mieux que lui alors, par des travaux d'histoire, avait acquis plus de titres à celui d'historiographe du Roi? N'avait-il pas vieilli avec assez d'honneur dans les bureaux de la secrétairerie d'État, remplis de ses *Mémoires* sur les matières les plus diverses du droit public et de l'histoire proprement dite?

M. de Saint-Contest fut déclaré ministre, dans l'embarras où le Roi se trouva d'en choisir un autre. Madame de Pompadour, qui, à cette époque, commença de pré-

tendre à traiter des affaires de la politique extérieure, avec l'aide de quelques courtisans et de quelques gens de lettres, avait porté le Roi à ce choix inoffensif. Il adressa toutefois, dans les premiers mois qu'il occupa son poste, une lettre circulaire qui mérite d'être reproduite, car elle a valu aux dépêches et à différents documents diplomatiques du temps un surcroît d'intérêt, dans un détail qui, s'il n'avait pas été complètement négligé jusqu'alors, n'avait pas encore fait l'objet d'une instruction spéciale :

« Le bien du service du Roy exige, Monsieur, que Sa Majesté ait une connoissance aussi exacte qu'il sera possible *des talens, des qualités personnelles, des affections particulières et du crédit* non-seulement des ministres qui, dans toutes les cours, ont une part principale à l'administration des affaires générales, mais aussy de tous ceux qui, sous quelque dénomination que ce soit, ont quelque influence dans les délibérations et les résolutions relatives aux intérêts publics. L'intention du Roy est que vous donniez en conséquence une attention très-suivie à cette partie essentielle de l'employ que Sa Majesté vous a confié, et que vous vous mettiez en estat de m'envoyer à cet égard des notions précises et détaillées. Vous voudrez bien commencer d'abord par m'adresser une liste de tous les ministres de la Cour où vous estes et des ministres étrangers qui résident auprès d'elle, et lorsque, par mort ou autrement, il arrivera quelque changement dans leurs destinations, vous aurez soin de m'en informer afin que j'en rende compte au Roy. »

On voit d'ici quelle galerie de portraits a pu produire cette invitation, manifestement inspirée au Roi par ceux qui, tels que le Prince de Conti, le maréchal de Noailles et les satellites du cabinet de madame de Pompadour, avaient plus que le ministre lui-même la main aux Affaires Étrangères.

M. de Saint-Contest mourut ministre, le 24 juillet 1754, et fut remplacé par Antoine-Louis de Rouillé, qui avait la



signature de la marine. Voulant s'éclairer sur la matière, fort nouvelle pour lui, du département des négociations, il invita Le Dran l'aîné à lui composer un *Précis historique* qui les résumât toutes, depuis la paix de Ryswick jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse au trône de Hongrie. Le véritable ministre fut alors l'abbé de la Ville.

M. de Rouillé se retira le 3 juillet 1757. Vint l'abbé comte de Bernis, l'homme du nouveau système adopté par Louis XV dans la politique extérieure, c'est dire l'alliance autrichienne, dont le comte de Kaunitz avait été l'ouvrier principal. Un fragment des *Mémoires* de Marmontel concernant le Dépôt des Affaires Étrangères se rattache au ministère du célèbre abbé, bientôt cardinal, et il est trop précis et trop curieux, il touche de trop près à ce qui nous intéresse ici, pour ne pas l'extraire de cet ouvrage si piquant du successeur de Duclos au titre d'historiographe du Roi :

« Cependant il (de Bernis) ne cessait de me répéter que, pour lui, l'un des avantages de la faveur dont il jouissoit seroit de pouvoir m'être utile. Lors donc qu'il fut secrétaire d'État des Affaires Étrangères, je crus que si, dans son département, il y avoit moyen de m'employer utilement pour la chose publique, pour lui-même et pour moi, je l'y trouverois disposé. Ce fut sur ces trois bases que j'établis mon projet et mon espérance.

« Je savois que, dans ce temps-là, le Dépôt des Affaires Étrangères étoit un chaos que les plus anciens commis avoient bien de la peine à débrouiller. Ainsi, pour un nouveau ministre, quel qu'il fût, sa place étoit une longue école. En parlant de Bernis lui-même, j'avois entendu dire à Bussy, l'un de ces vieux commis : « *Voilà le onzième écolier qu'on nous donne, à l'abbé de La Ville et à moi* » ; et cet écolier étoit le maître que M. le Dauphin avoit pris pour lui enseigner la politique ; choix bien étrange dans un prince qui sembloit vouloir être solidement instruit !

« J'aurois donc bien servi et le ministre, et le Dauphin, et le

Roi, et l'État lui-même, si dans ce chaos du passé j'avois établi l'ordre et jeté la lumière. Ce fut ce que je proposai dans un mémoire précis et clair que je présentai à l'abbé de Bernis.

« Mon projet consistoit d'abord à démêler et à ranger les objets de négociations suivant leurs relations diverses, à leur place à l'égard des lieux, à leur date à l'égard du temps. Ensuite, d'époque en époque, à commencer d'un temps plus ou moins reculé, je me chargeois d'extraire de tous ces portefeuilles de dépêches et de mémoires ce qu'il y auroit d'intéressant, d'en former successivement un tableau historique assez développé pour y suivre le cours des négociations, et y observer l'esprit des différentes Cours, le système des cabinets, la politique des conseils, le caractère des ministres, celui des Rois et de leurs règnes; en un mot, les ressorts qui, dans tel ou tel temps, avoient remué les Puissances. Tous les ans, trois volumes de cours de diplomatique auroient été remis dans les mains du ministre; et peut-être, écrits avec soin, auroient-ils été pour le Dauphin lui-même une lecture satisfaisante. Enfin, pour rendre les objets plus présents, un livre de tables figurées auroit fait voir, d'un coup d'œil, et sous leur rapport, les négociations respectives et leurs effets simultanés dans les Cours et les cabinets de l'Europe. Pour ce travail immense, je ne demandois que deux commis, un logement au Dépôt même, et de quoi vivre frugalement chez moi. L'abbé de Bernis parut charmé de mon projet. « Donnez-moi ce mémoire, me dit-il après en avoir entendu la lecture; j'en sens l'utilité et la bonté plus que vous-même. Je veux le présenter au Roi. » Je ne doutai pas du succès; je l'attendis; je l'attendis en vain; et lorsque, impatient d'en savoir l'effet, je lui en demandai des nouvelles: « Ah! me dit-il d'un air distrait, en entrant dans sa chaise pour aller au Conseil, cela tient à un arrangement général sur lequel il n'y a rien de décidé encore. » Cet arrangement a eu lieu depuis. Le Roi a fait construire deux hôtels, l'un pour le Dépôt de la guerre, l'autre pour le Dépôt de la politique. Mon projet a été exécuté, du moins en partie, et un autre que moi en a recueilli le fruit. *Sic vos non vobis.* »

Mais peut-être M. de Marmontel, en écrivant ces lignes, avait-il oublié que l'abbé de Bernis eut deux excuses

également valables, pour n'avoir point fait un accueil plus empressé à des projets touchant le Dépôt du Louvre : la brièveté même de son ministère et l'extrême préoccupation qui l'a rempli tout entier. Rarement, en effet, ministre des affaires politiques a été moins heureux dans les résultats de ses entreprises.

Le 7 novembre 1728, le comte de Choiseul-Stainville, qui avait l'ambassade de Vienne, fut rappelé à la Cour pour travailler de concert avec l'abbé de Bernis, et « dans l'union la plus intime de principes et de sentiments pour tout ce qui concernait les Affaires Étrangères ». Ce fut dans ces termes que le nouveau cardinal-ministre en fit la déclaration aux représentants des puissances, et c'était à vrai dire laisser prévoir pour lui une retraite prochaine, sinon une disgrâce. Ce fut une disgrâce, ainsi libellée par M. de Choiseul aux ministres à l'étranger, le 18 décembre :

« M. le cardinal de Bernis s'est retiré des conseils du Roy et s'est rendu à son abbaye de Saint-Médard de Soissons, pour s'y occuper uniquement du soin de sa santé<sup>1</sup>. »

A deux années de la date de son entrée aux Affaires Étrangères, le duc de Choiseul joignait le département de la Guerre à celui de la Politique, le 27 janvier 1761, au lendemain de la mort du maréchal de Belle-Isle. Le 13 octobre suivant, en même temps que le Roi nommait secrétaire d'État des Affaires Étrangères le comte de Choiseul, qui avait succédé à son cousin dans l'ambassade de Vienne, Sa Majesté donnait à ce dernier le département de la Marine, tout en voulant, « par des raisons particulières,

<sup>1</sup> M. LE DUC DE MOUCHY possède, parmi ses très-intéressants documents manuscrits, plusieurs *lettres originales* concernant la disgrâce du CARDINAL DE BERNIS. Elles sont très-curieuses. Quant aux *Mémoires* authentiques du CARDINAL, c'est M. le général comte DE BERNIS qui les possède.

qu'il continuât à estre chargé de la correspondance de l'Espagne et du Portugal, relativement aux affaires politiques. » C'était être premier ministre.

L'un des derniers travaux d'éclaircissement en matières diplomatiques que le duc de Choiseul ait demandés au chef du Dépôt avait concerné la question d'un traité d'alliance et de commerce à négocier entre la France et l'Espagne pendant l'ambassade du comte de La Marck à Madrid, en 1740. Le Dran avait répondu, le 11 mars 1761, au ministre, par l'envoi de toutes les pièces qu'il avait réunies sur ce qui s'était passé depuis 1738 jusqu'en 1741, et par un *mémoire* recommandable. M. de Choiseul lui en avait accusé réception dans des termes froids mais fort honnêtes.

Du côté des acquisitions nouvelles, objet constant de rapports importants au ministre de la part du chef du Dépôt, les « *Manuscrits du feu duc de Saint-Simon* » et les « *Papiers du feu maréchal de Belle-Isle* » furent les deux dernières occasions, fort brillantes du reste pour le vieil athlète, de marquer ce qu'il valait encore. Et ce fut à peu près la fin de ses services dans son gouvernement du Louvre, avec son frère pour coadjuteur et ses deux commis, les sieurs Boullé et Poisson. Ses derniers visiteurs furent le très-lettré Duclos (toujours trop curieux pour Le Dran), l'abbé de Voisenon, que sa gaieté, son esprit piquant, son humeur entraînante, non moins que ses recommandations, selon lui trop faciles, devaient beaucoup surprendre, et le S<sup>r</sup> de Bruny, à qui de nombreux *Mémoires historiques*, sur toutes les négociations du siècle, avaient été demandés. Son dernier ministre fut le comte de Choiseul-Praslin (il en avait servi douze dans l'espace de cinquante ans). C'est de lui qu'il reçut la nouvelle, au mois d'août 1762, que le Roi lui

accordait la permission de se retirer avec neuf mille livres de pension pour ses anciens et fidèles services. Il n'avait, à la vérité, rien demandé au Roi, mais cette forme était honnête pour lui marquer que, le vieux Dépôt du Vieux Louvre devant prendre le chemin de Versailles où vivait la Cour, les vieux serviteurs devaient faire retraite en leurs maisons ou dans leurs terres. Il choisit sa maison de Saint-Cloud, que, dans une lettre à d'Alembert, il appelle « *son cher ermitage* » et la « *maison de ses pères* ». Il y mourut douze ans après, le 18 décembre 1774. Son frère avait suivi sa retraite le 17 septembre 1762.

Une lettre très-curieuse, qu'il écrivit à la fin de 1760 à l'abbé de La Ville, devenu tout-puissant au département politique, le dépeint tout entier. On y reconnaît le personnage qui s'efface, sa personne et ses mœurs simples, et son caractère attristé par le sentiment qu'il a du peu de faveur où il est tenu dans les régions supérieures :

« Paris, le 5 décembre 1760.

« Le *mémoire* que je joins ici, Monsieur et cher confrère, répond à la lettre dont vous m'avez honoré de la part de Mgr le duc de Choiseul, le 26 du mois dernier.

« Je vous renvoie la lettre originale de M. l'ambassadeur d'Espagne et la traduction que vous y avez jointe.

« *Je n'ose plus, au reste, vous parler de notre triste Dépôt, qui peut cependant donner quelquefois des étincelles de lumière et qui reprendroit une nouvelle vie s'il étoit placé convenablement, et de façon que je pusse, en l'occupant jour et nuit, le regarder comme mon hermitage et comme la récompense de mes bons services pendant le peu d'années qui me restent à vivre.*

« Vous m'avez donné un avant-goût de ce bienheureux état, et je m'étois bien résolu d'en pressentir Mgr le duc de Choiseul dans la fête qui lui fut donnée à Saint-Cloud au commencement du mois d'octobre dernier ; mais dès qu'il m'aperçut, il prit la parole, me dit qu'il avoit appris que j'aime fort la musique, me demanda de quel instrument je joue, me témoigna de la surprise

de ce qu'il ne m'avoit jamais aperçu à l'Opéra de Paris, et tout cela en présence de M. de Cousten, avec une rapidité qui ne me laissa presque pas d'instans pour énoncer quelques mots, et qui ne me permit pas de lui faire la moindre insinuation pour la vue dont vous m'aviés flaté; enfin, Monsieur et cher confrère, je vous avoue à ma honte, que des différentes réflexions que je fais souvent sur les témoignages extérieurs de bonté dont ce digne ministre a daigné m'honorer toutes les fois que j'ai pris la liberté de lui présenter l'hommage de mon très-humble respect depuis son avènement au ministère, il résulte que j'ai tout lieu de juger qu'il fait très-peu de cas du Dépôt des Affaires Étrangères, et que ne connaissant que très-imparfaitement l'intrinsèque de celui qui a l'honneur d'en être le chef, il en fait de même peu d'estime, le regardant apparament comme un vieux athlète, qui n'étant plus assés bien sûr sur ses jambes pour hasarder aucun combat, n'est plus occupé qu'à vivre en repos.

« Mais grâce au bon tempérament dont le ciel m'a doué et à la simplicité et uniformité de la vie que j'ai toujours menée, ce n'est que le nombre des années de mon âge qui m'avertit tous les jours qu'à soixante-quatorze ans on devient très-vieux, et j'ose vous assurer, Monsieur et cher confrère, que lorsqu'il s'agit de préparer et exécuter quelque chose pour le bien du service du ministère auquel j'ai l'honneur d'être attaché depuis un demi-siècle entier, je me sens toujours le zèle, l'instinct et la force nécessaire pour bien remplir ce que l'on remet ou pouroit remettre à mes soins.

« Excusés, je vous en supplie, cette effusion de cœur, je sens que je suis déjà soulagé d'avoir retenu trop longtems en moi-même de tristes réflexions sur la façon de penser de notre ministre actuel à mon égard, et recevés avec les bons sentimens que je compte de trouver toujours en vous, les assurances de mon respectueux attachement, étant plus parfaitement que personne, Monsieur et très-cher confrère, votre très-humble très-obéissant serviteur.

« LE DRAN. »

Les habitudes douces et paisibles de cet honnête homme, son goût pour la philosophie, facilitèrent pour lui l'acceptation de sa retraite, et l'on peut dire que son

application à l'étude, jamais démentie ni ralentie, fut l'embellissement de ses derniers ans. Il aimait aussi les « arts agréables », — c'est l'expression d'un de ses correspondants qui le félicitait de joindre ce goût éclairé à la supériorité de ses connaissances en politique. — Mais n'est-ce pas à la fois curieux et singulier que le seul ouvrage imprimé de ce laborieux auteur de plus de *quatre cents mémoires sur des matières et questions d'État demeurés manuscrits*, soit le produit de ce qu'il appelait ses spéculations dans l'harmonie des sons, et un projet de chiffrer la musique d'une manière nouvelle, d'après les conseils des illustres auteurs de l'Encyclopédie? Une lettre de lui à d'Alembert, et un grand nombre d'autres lettres sur le même sujet, adressées, avec l'hommage de l'auteur, à différents personnages qu'il avait autrefois connus, le montrent sous ce nouveau jour. Il en avait beaucoup disserté avec le célèbre Rameau, qui lui avait témoigné de goûter cette méthode nouvelle comme préférable à l'ancienne. Voici à ce propos l'une de ses curieuses lettres à d'Alembert :

« J'ai de vous, Monsieur, aussi grande opinion que l'illustre impératrice qui voulait vous confier l'éducation de son fils futur empereur, et il y a longues années que sur la lecture de vos ouvrages, j'ai conçu la plus haute estime pour votre personne. Dans la solitude philosophique où j'ai toujours vécu, je n'ai pas eu d'occasions d'avoir l'honneur d'être connu de vous, et c'est un de mes plus sensibles regrets sur ma vie passée, mais enfin ce n'est pas une raison de résister à l'inclination naturelle qui me porte à vous confier le manuscrit cy-joint et à vous prier de m'en dire votre sentiment..... Je recevrai alors votre décision sur l'utilité ou l'inutilité de donner au public, par l'impression, ce petit écrit et aussi vos avis et conseils sur l'usage qui pourroit d'ailleurs en être fait soit en la consistance où il est, soit avec vos corrections <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> « A M. D'ALEMBERT, de l'Académie française et de plusieurs autres. »

Il écrit sur le même sujet à l'abbé de La Ville :

« Depuis deux ans, Monsieur et très-cher confrère, que mes fonctions et services ont cessé auprès du ministère, j'ai continué autant qu'il m'a été praticable, à perfectionner mes connoissances sur le droit public des nations et sur les droits et intérêts du Roy et royaume de France passés, présents et à venir ; mais ayant du temps de reste, je l'ai employé principalement à divers objets des hautes sciences, y compris la musique. Cet art scientifique avait toujours été l'amusement de récréation le plus de mon goût, et j'ai été assés heureux dans mes spéculations sur ses principes et sur ce qui doit en résulter, pour découvrir un moyen naturel et très-simple de faciliter l'exécution des airs de musique, dans leurs différentes parties sur le clavecin, sur le théorbe et autres instruments musicaux... C'est ce que vous pourrez voir, Monsieur et cher confrère, dans l'ouvrage dont je vous envoie quatre exemplaires... J'ai conçu pour votre personne, mon cher confrère, la plus haute estime durant les années où nous avons porté et soutenu le poids de ce ministère, et ce sentiment n'a pu qu'augmenter par les témoignages que j'ai depuis reçus de votre bonne amitié. Je ne souhaite rien davantage que d'en mériter la continuation <sup>1</sup>... »

Il écrit encore au maréchal duc de Noailles et au duc de Choiseul :

« MONSEIGNEUR,

« Dans la solitude où je passe mes vieux jours depuis ma séparation du Dépôt des Affaires Étrangères, j'ai substitué à la noble occupation qui avoit rempli toute ma vie, des spéculations et

<sup>1</sup> « A Saint-Cloud », le 17 avril 1764. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, V, 1840, 7, page 30. Le volume qui contient ces quelques lettres de LE DRAN est composé de feuillets soit imprimés, soit manuscrits. Il existe au département des imprimés et est indiqué sous le numéro ci-dessus par F. J. FÉTIS dans le tome V de la *Biographie universelle des Musiciens*. (Paris, Didot, 1863).

<sup>1</sup> « A M. L'ABBÉ DE LA VILLE, premier et principal commis des Affaires Étrangères et l'un des illustres membres de l'Académie française. »



réflexions sur quelques objets de hautes sciences que je n'avois précédemment regardées que comme des amusements, et il en est résulté entre autres productions l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir, étant avec le plus profond respect... »

Le résultat fut que d'Alembert se trouva avoir eu raison de lui répondre que sa méthode avait tels et tels avantages par la simplicité du nombre des signes, mais que le plus grand inconvénient peut-être qu'on pût lui reprocher, c'était la difficulté de persuader aux musiciens de s'en servir ou même de l'essayer<sup>1</sup>. Ce fut une déception dont il se consola par des travaux qui, bien que concernant encore la musique, étaient moins audacieux que ceux dont le but n'était rien moins que de produire une révolution dans l'art de l'exprimer. C'est ainsi qu'au mois d'août 1768 il remit au directeur du *Mercure de France* un manuscrit intitulé : « *Sur le progrès de la musique française.* »

Mais abandonnons ce côté de ses divertissements, qui, tout honnêtes qu'ils soient au chapitre des arts agréables, sont d'un si grand contraste avec les choses qui nous doivent occuper ici, et terminons en formant le vœu que non-seulement un choix soit fait dans les *papiers* considérables qu'a laissés Le Dran, touchant les négociations, mais encore que les résultats en soient mis en lumière. On peut dire en effet que tous ses travaux sont à peu près demeurés inconnus jusqu'à présent, et que c'est uniquement sur la foi et sur le jugement, très-sûr du reste, de

<sup>1</sup> « Il semble, en effet, — écrit-il encore avec une franchise bien honorable, à l'abbé de La Ville, — que ces messieurs les musiciens de profession se soient donné le mot pour se borner à de simples éloges sur ma nouvelle méthode, sans qu'aucun ait paru en avoir fait réellement l'essai, et même en faisant entendre que dans *l'habitude* où toute l'Europe se trouve de la méthode actuelle, on ne doit pas se figurer qu'on veuille jamais l'abandonner..... »

l'historien Anquetil, qu'on peut en estimer quelques-uns<sup>1</sup>. Pendant les douze années qui séparent la date de sa retraite de celle de sa mort, de 1762 à 1774, Nicolas-Louis Le Dran vécut dans son bon ermitage de la grande rue de la Chaussée-du-Pont, au coin de celle du Chevalier-de-Lorraine, en son bourg de Saint-Cloud<sup>2</sup>. Soigneux de ses

<sup>1</sup> Voyez *Motifs des Guerres et des Traités de paix de la France pendant les règnes de LOUIS XIV, LOUIS XV et LOUIS XVI, depuis la paix de Westphalie, en 1648, jusqu'à celui de Versailles, en 1783*, par ANQUETIL, membre de l'Institut National. (Paris, Lesguillez, an VI, 1798). Parmi les nombreux ouvrages de NICOLAS-LOUIS LE DRAN, dont nous avons rencontré les titres dans nos lectures, citons les suivants :

*Histoire de la négociation du Traité de Turin*, août et octobre 1696. ANQUETIL dit : « L'histoire de ces deux traités est renfermée dans un volume in-4° de 407 pages, par M. LE DRAN. C'est un de ses meilleurs ouvrages. Il a inséré très-adroitement dans la narration les *dépêches* et autres *pièces originales*. »

*Histoire de la négociation pour la paix conclue à Riswick, en 1697*, finie le 27 décembre 17... par M. LE DRAN, premier commis des Affaires Étrangères. Manuscrit in-folio de 393 pages, la plupart redoublées. C'est l'original raturé, plein de renvois, d'un usage difficile. La copie s'est perdue. Bon ouvrage, qui lie très-bien les preuves aux faits, mais il n'y faut chercher ni correction ni style.

*Histoire de la négociation des Traités de paix conclus aux Congrès de Rastadt et de Bade en 1714 et 1715*. Deux volumes in-folio. Le premier de 919 pages, le second de 711 pages. C'est le meilleur ouvrage de M. LE DRAN, le plus méthodique. Il y a inséré avec beaucoup d'ordre et de discernement les *Instructions*, *Lettres* et *Mémoires* les plus essentiels.

*Historique des négociations du Congrès de Cambrai et de Soissons.*

*Histoire des Traités de Hanovre et de Séville.*

*Histoire de La dernière Élection de Pologne.*

Dans un inventaire des manuscrits du neveu de l'abbé de La Ville, qui existe aux ARCHIVES de SEINE-ET-OISE, je trouve cette mention : N. L. LE DRAN, *Anecdotes sur l'élévation de l'abbé Dubois aux premières dignitez de l'Église et de l'État, 1725*. (3 volumes in-4°, manuscrits. Les tomes III, IV, V, veau brun.)

*Précis historique des principales négociations de la France avec les autres puissances de l'Europe, depuis la paix de Ryswick jusqu'à l'extinction de la maison d'Autriche*. 1 vol. in-4°.

*Mémoires qui furent lus en 1722 devant le Roi pour l'instruction de S. M. dans les affaires du gouvernement*. 1 vol. in-4°, papier réglé, V. M. (Inventaire LA CHAPELLE, Versailles).

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, T, 1272. *Censier confinal de la seigneurie de Saint-Cloud et dépendances, fait sur le terrain des années 1768 à 1771*. Folio 2, n° 28 et 29, et *Terrier de Saint-Cloud*, S, 1314.

œuvres accomplies pendant les cinquante années que durèrent ses fonctions, soit au Dépôt du Louvre, soit au département politique, il les fit mettre toutes en fort bel ordre, et confia à un jeune secrétaire qu'il avait auprès de lui, le S<sup>r</sup> Carny, la tâche de les mettre au net <sup>1</sup>. Le scellé apposé le jour de sa mort, sous les yeux du S<sup>r</sup> Poisson, commis principal au Dépôt de Versailles, et qui avait passé les huit premières années de son travail au Louvre, sous sa direction, valut à la série des *Manuscrits* du ministère un recueil de *trois cent quatre-vingt-sept volumes*, pleins de renseignements, d'observations, de provisions historiques. *Quatre-vingts autres* volumes furent ajoutés à ce curieux recueil par celle de ses sœurs qui avait le plus de titres à sa confiance, en faveur de laquelle M. de Vergennes demanda au Roi une modeste pension, qui lui fut accordée <sup>2</sup>. La réunion de tous ces manuscrits au Dépôt a formé la série dite des « *Papiers de Le Dran* », soigneusement étudiée plus tard par Anquetil, et, — nous le croyons du moins, — fondue depuis et répandue dans les autres collections des Archives. Louis-Nicolas Le Dran a-t-il écrit les *Mémoires particuliers* de sa vie? Une ligne de lui dans une lettre à l'abbé de La Ville ou à Tercier permet de le supposer. S'ils existent, l'ambition de les connaître et de les voir répandus doit animer tous les esprits curieux de connaître enfin une histoire un peu intime de l'ancienne Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères. Le Dran fut le témoin patient de tout ce qui

<sup>1</sup> LE DRAN remit lui-même au *Dépôt*, en avril 1772, plusieurs ouvrages qu'il avait composés : le duc d'Aiguillon lui accorda à cette occasion une gratification de 3,000 livres.

<sup>2</sup> Il existe de nombreux documents relatifs à la famille des LE DRAN dans différentes études de notaires à Paris. Lorsque Nicolas-Louis, l'aîné, mourut à Saint-Cloud, le 18 décembre 1774, il laissait pour parents les plus proches : Pierre son frère, Catherine Marguerite (dame Privé) et Madeleine Catherine (dame Meat), ses sœurs.

passa et de tout ce qui s'est passé sur ce terrain si attachant pendant le cours d'un demi-siècle. Serviteur à l'intérieur des Affaires Étrangères pendant les cinq dernières années de Louis XIV, n'étant jamais allé au dehors, comme l'abbé de La Ville, comme La Porte Du Theil, il a suivi jour à jour au même service les sept ans de la Régence, et quarante ans du règne de Louis XV, auquel il survécut. Entré sous le ministère de Torcy, il sortit sous celui de Choiseul. Que de renseignements précis, que de considérations particulières, que de traits intimes, que de notes inappréciables ne faudrait-il pas s'attendre à trouver mentionnés, tous à leur date et à leur heure, sur les hommes et sur les choses du ministère politique, dans des pages qui, dépourvues de tout éclat sans doute, seraient du moins toutes pleines de ces qualités heureuses qui sont propres à inspirer toute confiance! Que Messieurs des Archives des Affaires Étrangères s'animent à cette recherche pour en publier les résultats! Et comment rendraient-ils un plus sûr et plus légitime hommage à leur honnête et laborieux ancêtre, si peu connu jusqu'à présent, et qui mérite leurs hommages comme ayant été, sinon le fondateur, du moins l'architecte de leur première maison!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



## DEUXIÈME PARTIE

---

LE DÉPÔT  
DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'HÔTEL DU DÉPÔT A VERSAILLES  
1763

HISTOIRE PARTICULIÈRE DU DÉPÔT  
DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT A VERSAILLES  
SOUS LE MINISTÈRE DES DUCS DE CHOISEUL ET DE PRASLIN  
SECRÉTAIRES D'ÉTAT  
JUSQU'À SA TRANSLATION A PARIS SOUS LE DIRECTOIRE  
CHARLES DELACROIX  
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
1763-1796









THE AGADAR

### PLATEAU

1888-1889

PLATEAU ET GÉOLOGIE

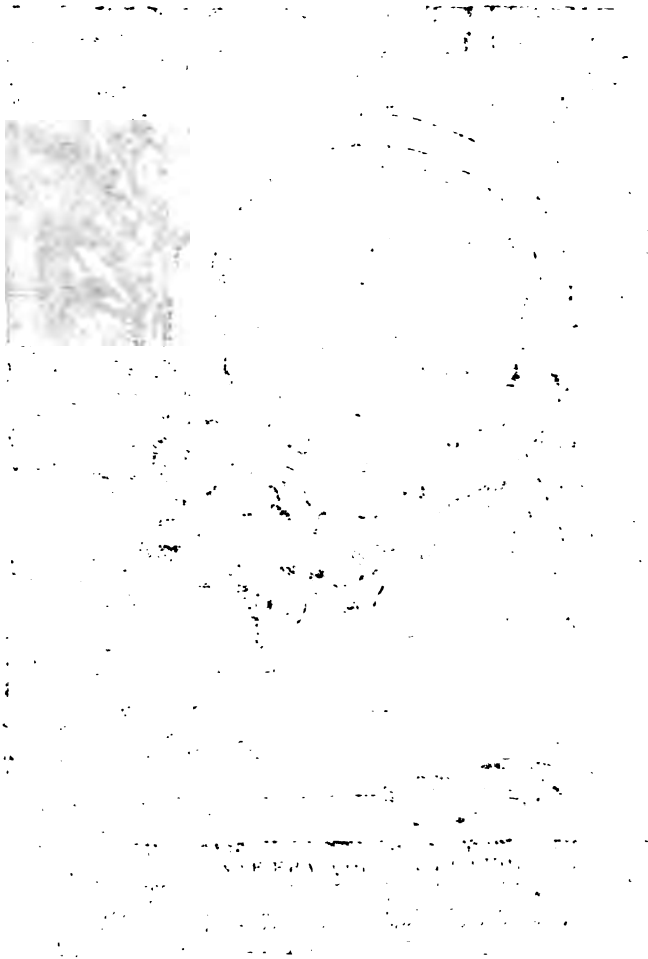
1890-1891

PLATEAU ET GÉOLOGIE

1892-1893

Le plateau est une surface plane ou presque plane, qui s'étend sur une grande étendue de terrain. Il est généralement formé par des roches sédimentaires, et est souvent bordé par des falaises ou des escarpements. Le plateau est une caractéristique géologique importante, qui peut être le résultat de l'érosion ou de la tectonique. Les plateaux sont souvent riches en ressources naturelles, telles que l'eau et les minéraux, et peuvent être des zones de peuplement importantes. Les plateaux sont également des zones de biodiversité élevée, et peuvent être des habitats importants pour de nombreuses espèces.

Le plateau est une surface plane ou presque plane, qui s'étend sur une grande étendue de terrain. Il est généralement formé par des roches sédimentaires, et est souvent bordé par des falaises ou des escarpements. Le plateau est une caractéristique géologique importante, qui peut être le résultat de l'érosion ou de la tectonique. Les plateaux sont souvent riches en ressources naturelles, telles que l'eau et les minéraux, et peuvent être des zones de peuplement importantes. Les plateaux sont également des zones de biodiversité élevée, et peuvent être des habitats importants pour de nombreuses espèces.



## CHAPITRE PREMIER

### ÉTABLISSEMENT

DU DÉPÔT DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A VERSAILLES

PAR LE DUC DE CHOISEUL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT

1761-1763

LE DUC DE CHOISEUL, secrétaire d'Etat, propose de retirer du Louvre le Dépôt des Archives des Affaires Étrangères, et de l'installer dans un local expressément construit à Versailles près des bureaux politiques. — Il prend exemple sur le MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, qui a fait construire l'Hôtel et le Dépôt de la Guerre. — Projet du duc de Choiseul présenté au Roi. — Le Bon du Roi. — Lettre du Duc au marquis de Marigny sur le projet. — JEAN-BAPTISTE BERTHIER, chef des ingénieurs-géographes, est chargé de la construction. — Le peintre BACHELIER est chargé des peintures d'histoire et d'ornement. — Date précise du transport des Documents de Paris à Versailles. — Visite de Horace Walpole au Dépôt, qu'il appelle la « Chancellerie d'État ». — Description des salles du Dépôt et indication des *correspondances* par pays dans l'ordre où elles étaient placées en 1765. — Récompense des ministres secrétaires d'État à J.-B. BERTHIER, nommé gouverneur des Hôtels de la Guerre et des Affaires Étrangères. Caractère et physionomie du DUC DE CHOISEUL.

M. le duc de Choiseul, dans les premiers temps de son entrée au ministère des Affaires Étrangères, avait conçu de fort beaux projets pour un nouvel établissement du Dépôt des *papiers* de la Secrétairerie d'État. Les circonstances et l'occasion lui avaient fait défaut pour les exécuter promptement, et lorsqu'il reconnut qu'elles lui étaient devenues favorables, il les saisit avec cet empressement et cette ardeur qui caractérisaient ses actions. Voici l'origine de la décision qu'il prit de transporter le

Dépôt des Archives des Affaires Étrangères du Louvre à Versailles, et d'en faire un établissement tout spécial.

Le 14 mars 1759, le maréchal de Belle-Isle, secrétaire d'État de la Guerre, demanda au Roi de lui accorder un terrain qui touchait à la rue de la Surintendance, et qui, dans le plan général de Versailles, avait été destiné à des bâtiments pour la maison de la Dauphine. Sa demande avait pour objet d'y faire construire un édifice pour tous les bureaux de la Guerre. Il représenta à Sa Majesté que le bien du service, l'économie, la nécessité indispensable de rassembler les bureaux sur un même lieu, l'ordre, l'arrangement et la sûreté des papiers de la guerre, la facilité du travail par la proximité des chefs de service et du ministre, étaient les véritables et sérieux motifs qui l'engageaient à faire cette demande. Un *devis*, un *plan* et un *mémoire* étaient joints à sa requête. Le Roi approuva le tout par un *Bon*, qu'il signa de sa main au Conseil<sup>1</sup>.

Cinq jours après, le maréchal de Belle-Isle écrivait au marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments du Roi, pour le prier de faire évacuer le terrain accordé, son intention étant de commencer à faire bâtir dès l'été prochain, afin que le tout fût fini l'année suivante, et que les bureaux pussent y être établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1761. Il lui donnait aussi avis que l'ingénieur Berthier était chargé de cette construction<sup>2</sup>.

Rarement, dans l'ancienne administration, une entreprise fut plus rapidement décidée et exécutée. Le 5 avril,

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES. *Maison du Roi*. Bâtiments O<sup>r</sup>. Carton n<sup>o</sup> 1873, page 80. Département des « *Dehors de Versailles* », puis *Journal des Placets, Lettres et Mémoires, Renvois et Décisions du Roy* et de M. le marquis DE MARIGNY, commissaire des Ordres du Roy, Directeur ordonnateur général de ses Bâtiments.

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, Bâtiments, O<sup>r</sup>, n<sup>o</sup> 1788.

le S<sup>r</sup> Pluyette, contrôleur des bâtiments du Roi pour les « *Dehors de Versailles* »<sup>1</sup>, recevait l'ordre de signifier à chacun des propriétaires du terrain affecté à l'établissement de l'hôtel de la guerre, de rendre la place nette dans l'espace d'un mois au plus. Les travaux furent commencés le 19 juillet 1759 et terminés pour le 1<sup>er</sup> janvier 1761.

M. le duc de Choiseul, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, admira l'exécution rapide de l'ouvrage de Jean-Baptiste Berthier, et voulant suivre l'exemple que lui avait donné M. le maréchal de Belle-Isle, il eut l'idée de joindre à l'Hôtel de la Guerre un Hôtel des Affaires Étrangères pour y contenir le dépôt de tous les papiers de son ministère. Le ministre présenta au travail du Roi, le 3 mai 1761, un *placet* où il développait son projet en ces termes précis :

« M. le duc de Choiseul ayant formé le projet de faire construire une maison à Versailles, d'icy à six mois, contiguë à l'hôtel de la Guerre, pour y placer les *Bureaux* et le *Dépôt général des Affaires Étrangères* et en même temps pour augmenter l'étendue de celui de la Guerre;... supplie Sa Majesté de vouloir bien accorder pour remplir ce projet le reste de terrain compris entre l'hôtel d'Orléans, la rue de la Surintendance, le mur mitoyen dudit hôtel de la Guerre et le cul-de-sac des Recolets, tel qu'il est désigné sur le plan cy-joint par une couleur bleue; cet emplacement est le seul qui puisse convenir à cet objet par la proximité dont il est du château, du public, et du ministre des Affaires Étrangères »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Bâtiments*, etc., 30 décembre 1757. Accordé au S<sup>r</sup> Pluyette le contrôle des « *Dehors de Versailles* », en considération de ses services. On appelait les « *dehors de Versailles* » les bâtiments entretenus par le Roi en dehors du Palais. Voyez l'*Historique du détail des dehors de Versailles*, O<sup>r</sup>, 1860.

<sup>2</sup> On lit au bas de la transcription du *placet* : « *Le Roy a accordé la demande par un BON qu'il a mis de sa main le 3 may.* »

Et comme M. le duc de Choiseul était aussi expéditif en affaires qu'il était alerte de sa personne, il adressa le lendemain 4 mai au Directeur général des Bâtiments la lettre suivante :

« Je vous préviens, Monsieur, que j'ay formé le projet de faire construire une maison à Versailles à côté de l'hôtel de la Guerre d'icy à six mois, pour y établir le *Dépot des Affaires Étrangères* et qu'en ayant informé le Roy hier, Sa Majesté, pour en accélérer l'exécution, a bien voulu mettre un *Bon* au bas du *mémoire* que je m'étois proposé de vous adresser pour l'en prier vous même.

« Je joins icy ce *mémoire* et le *plan* par lequel vous verrez l'emplacement que j'ay demandé pour l'exécution de ce projet dont j'ay chargé le Sr Berthier.

« Je vous prie instamment de vouloir bien donner vos ordres, aussitôt ma lettre reçue, pour que les gens qui occupent ce terrain fassent démolir et enlever les matériaux des baraques qui y sont construites d'icy au 25 de ce mois au plus tard.

« J'ay l'honneur d'être, etc.

« LE DUC DE CHOISEUL <sup>1</sup>. »

Le marquis de Marigny répondit au secrétaire d'État le 11 mai, l'assurant qu'il se rendrait le jour même auprès du Roi pour lui demander de pouvoir signifier les ordres de Sa Majesté aux usufruitiers des terrains nécessaires, à qui la jouissance n'en avait été accordée que sous la condition expresse de démolir les bâtiments et échoppes qu'ils y auraient fait construire, lorsque ce terrain deviendrait nécessaire pour le service du Roi. Les ordres furent pris, et Sa Majesté les signa par un *Bon* le 25 mai <sup>2</sup>. Le

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, O<sup>1</sup>, n<sup>o</sup> 1871. Décisions des bâtiments du Roy, 1761-1773.

<sup>2</sup> *Idem*, O<sup>1</sup>, n<sup>o</sup> 1071, 25 mai 1761. Direction générale. « Accordé le reste du terrain compris entre l'hôtel d'Orléans, la rue de la Surintendance, le

S<sup>r</sup> de Tourolle, premier valet de chambre du feu duc de Bourgogne, et le S<sup>r</sup> de Luigny avaient reçu du feu Roi le terrain désigné, dont l'évaluation étant estimée à deux mille écus, on accorda à ces familles 600 livres de pension viagère réparties différemment.

Les fouilles et fondations furent commencées le 4 juin 1761, et les constructions furent terminées vers la fin de l'année 1762. L'hôtel du Dépôt Général des Affaires Étrangères fut prêt à recevoir les papiers des négociations et autres manuscrits apportés du Louvre, dans le mois de mai de l'année suivante. C'était un édifice très-bien conçu et exécuté, d'apparence originale, et dont l'intérieur avait été disposé de manière à prévenir autant qu'il était possible tout péril d'incendie. Les plafonds étaient en voûtes plates composées de fer et de briques, et les murs à l'intérieur étaient aussi revêtus de briques <sup>1</sup>. Le 26 juin 1762, le Roi, accompagné du Dauphin, vint pour la première fois visiter l'hôtel de la Guerre, qui était terminé, et se fit rendre compte de la construction de l'hôtel des Affaires Étrangères non encore habité. Jean-Baptiste Berthier <sup>2</sup>, inspecteur général de la première école militaire établie à Paris en 1738, employé dès 1745 aux reconnaissances des camps et marches des armées et au lever des plans de batailles et de sièges, mis à la tête des ingénieurs géographes et du Dépôt des *cartes, plans* et *mémoires* de la Guerre, qu'on sépara du Dépôt des *Fortifi-*

mur mitoyen de l'hôtel de la Guerre, le cul-de-sac des Recolets, pour y placer les bureaux et le Dépôt général des Affaires Étrangères, et en même temps pour augmenter ceux de la Guerre. »

<sup>1</sup> Voyez *Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, par J. A. LE ROI. Versailles, Oswald, 1873.

<sup>2</sup> Père du maréchal BERTHIER, prince de Neufchâtel et de Wagram.



cations en 1757, fut l'architecte et dirigea personnellement tous les travaux de l'hôtel ou plutôt des hôtels, dont, aussitôt leur achèvement, il fut nommé gouverneur <sup>1</sup>.

Voyons la maison avant d'y voir le personnel et les documents.

Le gouverneur-architecte avait présidé à tout l'aménagement intérieur : meubles, décors, ouvrages d'art, glaces, divisions et répartition des salles, depuis le sous-sol jusqu'au faite. Les figures et les emblèmes de la porte de l'hôtel avaient trait à la politique générale et aux pays étrangers. Le duc de Choiseul ayant décidé que les *papiers de la Marine* y seraient aussi apportés et conservés, la réunion de tout le corps de bâtiment prit le nom de « *Hôtels de la Guerre, de la Marine et des Affaires Étrangères.* » A la Marine, échurent le second et le troisième étage ; aux Affaires Étrangères le premier : c'était le mieux aménagé et décoré. Au-dessous se trouvaient les ateliers d'imprimerie. Toute la partie de l'édifice réservée aux Affaires Étrangères est la seule que nous ayons à voir. Cinq salles consécutives formaient l'ensemble, dont celle du milieu, la plus grande, fut dite *Salle des Traités*. Cinq cents pieds courants d'armoires dorées avec grillages garnis de taffetas cramoisi remplissaient les côtés. Les glaces avaient été fournies, suivant le prix et le tarif du Roi, par les entrepreneurs de la compagnie. Certaines dispositions d'ornementation et de décor, répondant par leur sujet à la destination spéciale du Dépôt, avaient été

<sup>1</sup> Voyez *Notice historique des services* de BERTHIER père, présentée au PREMIER CONSUL pour son admission dans la Légion d'honneur (brochure de onze pages). Ce fut aussi BERTHIER qui dirigea le lever de la *carte géographique des environs de Versailles jusqu'à Paris*, avec supplément jusqu'au dessous de Mantes (dite *Carte des chasses du Roi*.) Sous le ministère du MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, il fit adopter le dessin qu'il proposa des bâtons de maréchaux de France, avec cette inscription : *Terror belli, Decus pacis.*

fort ingénieusement et noblement inspirées par le célèbre ministre au nom duquel Berthier en était convenu avec le peintre Bachelier<sup>1</sup>. C'est à cet artiste habile que furent données les commandes des tableaux des *Limites*, dans la représentation desquelles devaient entrer les attributs et produits des différentes parties du globe, caractérisées par des oiseaux, des plantes, des fruits et des arbres naissant dans les différents climats<sup>2</sup>. Mais à ces inventions agréables devaient être joints les portraits des souverains de l'Europe, les vues des capitales, les portraits des secrétaires d'État des Affaires Étrangères, et ceux des plus illustres négociateurs, depuis les d'Ossat, les Jeannin, jusqu'aux d'Avaux et autres plus récents. Trois grands tableaux, que le peintre Bachelier avait exposés au Salon de 1763 avant de les faire placer dans le nouvel hôtel du Dépôt, pour lequel la commande lui en avait été faite, méritaient

<sup>1</sup> J. J. BACHELIER, professeur à l'Académie royale de Peinture. Il fut admis dans la classe d'*histoire* (peinture d'histoire) de cette Académie en 1763. Nous l'avons trouvé souvent mentionné sur les *comptes* de la Maison du Roi. *Fleurs dans des vases* pour Choisy : 1,200 livres. *Une tête bizarre de daim* au cabinet du Jardin du Roi : 600 livres. *Un lyon d'Afrique combattu par des dogues, un ours de Pologne arrêté par des chiens de forte race* : 4,800 livres. Un tableau représentant le *portrait de Tronquette, chienne du Roy, avec un fond de paysage* : 600 livres. Trois tableaux dont l'un représente *deux chiens jouant avec un sac à ouvrage*, l'autre *un chien*, le troisième *une perdrix singulière* : ensemble, 900 livres. *Registre O*, n° 2262 : au Sr BACHELIER, 7,000 L. à compte des tableaux qu'il a faits pour le service du Roy (12 octobre 1767).

<sup>2</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi*, O', 1288. Une note curieuse en fournit le détail. Le projet était celui-ci : « Pour l'Europe, le coq, le faisan, le héron blanc, le canard et l'outarde ; le chêne, le pin, le cyprès, le rosier, le pommier et le poirier ; pour l'Asie, le casoar, le paon, l'oiseau royal et de paradis, la huppe de Candie et les dents d'éléphant ; la canne à sucre, le bananier, le bambou, la pêche et l'abricot ; pour l'Afrique, les demoiselles de Numidie, la pintade, le geai d'Angola ; l'opuntia, l'arbre pourpier, l'arbre jombarde, l'aloès, le filao, la grenade ; pour l'Amérique, le kataka, le hara, le coq de roche, la sultane, le courlis, le toukan, le roi des Couroumou ; l'arbre de fer et le palmier en éventail. » Le même travail, à très-peu de détails près, avait été exécuté pour l'une des pièces de Choisy.

surtout l'attention, tant par l'intérêt des sujets que par la grâce et le faire de l'exécution. Ils sont ainsi décrits dans l'« *Explication des Peintures de MM. de l'Académie Royale* <sup>1</sup>. » Le premier : « *L'Europe savante désignée par les découvertes qu'on y a faites dans les sciences et dans les arts. Le Roi, qui les encourage, y est représenté. Le Louvre, qui est leur sanctuaire, termine l'horizon.* » Le second : « *Le Pacte de Famille représenté par des enfants rassemblés autour de l'hôtel de l'Amitié, qui jurent sur la cendre de Henri IV. Un génie élève les portraits des Bourbons vers un palmier, symbole de la gloire.* » Le troisième : « *Les Alliances de la France.* » Sept ans plus tard, le peintre attaché au Dépôt de la Guerre, Van Blaremborg, reçut l'ingénieuse commande de représenter six vues de capitales de l'Europe pour être placées au-dessus de chacune des portes, dont deux par salle : les villes indiquées furent *Rome, Varsovie, Turin, Gènes, Berlin, Vienne, Naples, Madrid, Londres, Lisbonne, Constantinople et Parme* <sup>2</sup>. Ajoutez à ces décors quelques beaux bronzes dorés, des tapisseries tombantes tenant lieu de portes pour les cinq pièces en enfilade dans toute la longueur du bâtiment, la riche pendule de la salle du milieu. Il ne se pouvait voir, sous le rapport de la forme et du bel air, rien de mieux conçu et de mieux disposé. Au mois de juin 1763, l'installation était achevée sinon dans la perfection des détails, du moins dans l'essentiel et le

<sup>1</sup> « ... Voyez les fort jolies réimpressions que M. J. GUIFFREY a entreprises et terminées, des *Livrets des anciennes Expositions, depuis 1673 jusqu'en 1800* (Salon de 1763). Paris, Liepmanssohn, 1870.

<sup>2</sup> Plusieurs de ces ouvrages charmants se voient encore aujourd'hui dans l'ancien local du Dépôt des Affaires Étrangères, à Versailles, qui est occupé par la BIBLIOTHÈQUE de la ville. L'érudit M. J. A. LÉ ROY, auteur de l'*Histoire des rues de Versailles* et autres ouvrages excellents à consulter, en fut le bibliothécaire pendant de longues années. M. DÉLEROT est son digne successeur. J'ai fait plusieurs fois appel à son obligeant savoir, et il me permettra de le remercier ici.

nécessaire pour recevoir les papiers apportés du Louvre, au nombre de plus de huit mille articles, soit volumes, soit cartons et liasses. Une lettre de M. de Marigny à l'architecte Soufflot, du 21 mai 1763, démontre, en effet, que les *papiers des négociations* avaient laissé libre la place qu'ils occupaient à l'étage de l'attique du Vieux Louvre<sup>1</sup>. Ainsi, entre le 8 mai 1761 et le mois de mai 1763, projet d'édifice, proposition au Roi, travail des plans, exécution du bâtiment, déplacement et arrangement des documents, installation complète, tout avait été accompli avec un art et une célérité faits pour surprendre. Le maître de céans, il est vrai, était M. le duc de Choiseul. En 1765, on trouve dans la correspondance d'un étranger une brève et charmante page sur le nouveau Dépôt. Horace Walpole était alors en visite en France; il écrivait souvent à l'honorable H. S. Conway, sur un ton familier et piquant tout à fait heureux. Le 5 octobre, il a dîné chez le duc de Praslin, et y a vu son cousin le premier ministre, « *petit être toujours en l'air et qu'il n'a vu que trois secondes; c'est le plus qu'il accorde à tout homme et à toutes choses* »; puis, devenant plus grave pour décrire ce qu'il a vu, il dit :

« M. de Guerchy, dont la bonté pour moi est inexprimable, s'est donné la peine de m'accompagner partout; il m'a mené spécialement visiter *les nouveaux bureaux de la chancellerie d'État*; je voudrais pouvoir vous les envoyer. Dans le corps du bâtiment se trouve une suite de sept ou huit grandes pièces décorées de peintures emblématiques et lambrissées d'armoires, avec des portes à grillage en fil de fer et de rideaux rouges. Sur chaque armoire est écrit en lettres d'or le *nom du pays* que concernent les *pièces* qu'elle renferme, comme *l'Angleterre*, *l'Allemagne*, etc. Dans chaque salon un vaste tuyau en forme

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Maison du Roi* (O<sup>r</sup>, n<sup>o</sup> 1545, et O<sup>r</sup>, n<sup>o</sup> 1244); et *Lettres du ministre secrétaire d'État*, n<sup>o</sup> 405.

de colonne, en bronze d'or moulu, sert à aérer les papiers. Bref, c'est une magnificence utile<sup>1</sup>. »

Lorsque Walpole fit la visite du Dépôt des Affaires Étrangères, qu'il appelle la *Chancellerie d'État*, les *Correspondances* dites « des Puissances » et les *documents historiques* dits « les *Manuscrits* » étaient classés et répartis de la manière suivante. Aussitôt l'antichambre dépassée, s'ouvrait la petite salle où étaient conservés les *Traités* ; au fond était le cabinet des *Limites*. Les armoires renfermant les *Traités* étaient les seules qui fussent ornées de galons d'or et de velours. L'*Italie* remplissait la salle suivante (la première des cinq pour les *correspondances par pays*) : c'étaient les volumes de *Rome*, *Florence*, *Mantoue*, *Parme*, *Modène* d'un côté, *Gènes*, *Milan*, *Naples*, *Turin*, et *Venise* de l'autre. La seconde salle était aux *Électeurs*, aux *Cantons Suisses*, à *Vienne* et à l'*Allemagne*. La troisième, la plus grande et la plus riche, et celle où était une table destinée à la *signature des Traités*, était la salle de *France*, des *Provinces* et de la *Lorraine*. La quatrième contenait tout le nord de l'*Europe* : *Hollande*, *Danemark*, *Suède*, *Moscovie*, *Pologne*, *Hongrie*, *Berlin*, *Dantzick*, *Hambourg* et *Pays-Bas*. La cinquième était à l'*Angleterre*, à l'*Espagne* et au *Portugal*, aux quelques papiers d'*Amérique* et aux *correspondances* de quelques *consulats*. Tout au fond, la bibliothèque à l'usage du Dépôt et quelques armoiries pour les *manuscrits* ; à gauche le cabinet du chef ; à droite, en retour, son appartement. Toutes ces correspondances reliées et renfermées dans ces armoires à grillage doré, s'arrêtaient alors à l'année 1740 ; les papiers envoyés des bureaux du département politique depuis cette époque n'avaient pas alors

<sup>1</sup> *Lettres de WALPOLE à ses amis pendant son voyage en France*, publiées par le COMTE DE BAILLON, page 49. Paris, Didier, 1873.

été reliés, et se trouvaient en liasses, aux mains des commis qui les classaient.

Le nouveau Dépôt fut appelé « *Dépôt Général des Affaires Étrangères* ». C'est, en effet, ainsi que le désigne le secrétaire d'État dans plusieurs de ses lettres. Puis, comme on était en si bon train de faire bien toutes choses, on fit graver des armes, un monogramme, un *ex libris*, pour être placé en regard de la feuille de garde de chaque volume des *correspondances* ou autres *documents* reliés. Voici le *fac-simile* de l'un de ces rares titres de propriété manuscrite :



Le gouverneur Berthier présenta aux secrétaires d'État, en 1768, l'extrait du « *Compte général de la dépense de construction, augmentation, entretien des Hôtels de la Guerre, Marine, Affaires Étrangères, depuis 1759 jusqu'à 1768* », y compris l'ameublement, et il eut la satisfaction de recevoir ce *Bon* du Roi ainsi libellé :

1<sup>er</sup> avril 1769.

Le Sr Berthier, gouverneur de l'hôtel de la Guerre, a mis sous les yeux de Mgr le duc de Praslin et sous ceux de M. le duc

de Choiseul, *l'état de la dépense générale des Hôtels de la Guerre, de la Marine et des Affaires Étrangères*. L'un et l'autre ont paru satisfaits de l'économie avec laquelle le S<sup>r</sup> Berthier a dirigé ces établissements, et en effet, il seroit difficile qu'un architecte quelconque les eût fait construire et arranger pour le même prix. Il semble de la justice du Roy et de la bonté de Mgr le duc de Praslin de procurer au S<sup>r</sup> Berthier une gratification convenable, pour lui témoigner la satisfaction de Sa Majesté des soins qu'il s'est donné à cette occasion.

*Bon pour 24,000 livres*<sup>1</sup>.

Tout l'honneur de cette entreprise et de son exécution

<sup>1</sup> Il existe une suite de vingt-sept planches, la plupart gravées par Ingouf l'aîné, qui représentent les parties principales de l'édifice construit par J. B. BERTHIER. La série complète est fort difficile à rencontrer. Les seuls exemplaires en cet état, que nous connaissons, appartiennent au Dépôt actuel du ministère de la Guerre. Le titre exact de l'œuvre est « *Plans, Coupes et Élévations DES HÔTELS DES DÉPARTEMENTS DE LA GUERRE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA MARINE, par M. BERTHIER, lieutenant-colonel d'infanterie, présent ingénieur général des camps et armées du Roy, gouverneur desdits Hôtels, chevalier de l'ordre du Roy qui proposa et fit construire ces établissements sans qu'il en coûtât rien au Roy, l'un en 1759 et l'autre en 1761, dont la dépense se monta à 629,948 Livres 9 sols 6 deniers, qu'il a fait rembourser en deux articles d'économie connue et qui en ont produit de plus un autre de cent mille francs au moins à Sa Majesté, annuellement, ainsi qu'il avoit promis de le faire.* »

On lit encore sur le frontispice (planche 1) :

DU RÈGNE DE LOUIS XV. Ces deux Hôtels ont été particulièrement bâtis, voûtés, distribués, meublés et uniquement destinés, par ordre de Sa Majesté, à rassembler, sous une garde de sûreté, avec ordre, décence et commodité, les papiers, le travail des bureaux, celui des impressions et les différents Dépôts et Archives des Départements de la Guerre, de la Marine et des Affaires Étrangères qui étaient dispersés tant à Versailles qu'à Paris, dans IX maisons différentes, dont l'éloignement les unes des autres était aussi préjudiciable à la célérité des opérations des bureaux qu'incommode et dispendieux au public.

Le premier a été érigé en 1759... L'autre, en 1761, sous le ministère d'ÉTIENNE-FRANÇOIS, DUC DE CHOISEUL D'AMBOISE, pair de France, chevalier des ordres du Roy et de la Toison d'Or, colonel général des Suisses et Grisons, lieutenant général des armées de S. M., gouverneur de la province de Touraine, ministre et secrétaire d'État de la Guerre et de la Marine, grand maitre et surintendant général des courriers, postes et relais, etc...

rapide revenait donc au duc de Choiseul. Ce ministre fut un personnage qui est des mieux faits pour exciter la curiosité et l'intérêt dans l'histoire de la seconde moitié du dix-huitième siècle. Un livre est tout à faire sur sa vie. La variété de ses relations, la pénétration de son esprit, les nuances multiples de son caractère, sa capacité de mouvement, la rapidité de ses vues, l'agilité plutôt même que la force de sa volonté, l'emploi de ses moyens politiques, et les résultats de ses campagnes, toutes politiques aussi, sont autant de matières propres à séduire un historien. Les matériaux abondent; ils sont, il est vrai, dispersés, mais quelques efforts les pourraient réunir. Rien de curieux, de piquant et d'entraînant comme de suivre la chaîne qui a conduit sa fortune très-enviée, depuis qu'il fit pour la première fois figure de personnage en allant porter, de la part du prince de Conti, au Roi et à madame de Pompadour la bonne nouvelle de la prise de Charleroi, en août 1746, jusqu'au jour même de sa disgrâce, en 1770, qui, si l'on considère les marques de la faveur publique, fut un triomphe extraordinaire. Par la résolution qu'il montra dans cette simple affaire, d'un nouvel établissement du Dépôt des papiers d'État des Affaires Étrangères; par la rapide façon dont il usa pour faire exécuter le *bon* du Roi, il a fait voir, autant qu'en chose et occasion ministérielle, toute la gloire qu'il trouvait à ne point suivre la trace ordinaire des administrations qui naissent, vivent, se complaisent et étouffent dans l'*habitude* et la *routine*, c'est-à-dire dans le déploiement des difficultés inventées, des obstacles présentés, des retards en tous les genres. Les armes avaient été sa carrière de jeunesse, comme pour tout gentilhomme de France et de Lorraine, Brave et entraînant, il avait fait la guerre, en Hongrie d'abord, puis dans les Flandres, à la tête de son



régiment de Navarre. La paix venue, il avait paru à la Cour, sans trop penser jamais qu'il avait en son esprit les ressources d'un politique. Des circonstances absolument romanesques, l'avaient mis dans les Affaires Étrangères, où il avait débuté par la qualité et la charge d'ambassadeur à Rome. Deux questions essentielles firent l'occupation de son ambassade : il marqua le plus vif esprit et la souplesse la plus rare pour les soutenir et les résoudre auprès de Benoît XIV et du Cardinal Ministre. Les affaires du clergé de France étaient alors en pleine ébullition pour cause de bulle *Unigenitus* et de *Lettre encyclique*. M. l'archevêque de Paris soutenait une lutte ardente avec Messieurs du Parlement ; la Cour était dans l'embarras. Le point capital pour un serviteur de la politique du Roi était de rendre le Pape, selon les occasions, ou passif ou actif. L'ambassadeur de France y réussit. Ce fut là le premier succès du futur premier ministre. De Rome, il passa à Vienne, et de Vienne, au ministère qu'il a occupé avec un éclat diplomatique et une importance personnelle qui ne se connaissaient plus en France. Aux qualités d'homme d'État, c'est-à-dire celles de voir, comprendre, juger, estimer, et se résoudre avec un concours incomparable de netteté, de promptitude, de clairvoyance et d'audace justement limitée, il joignait aux qualités policées de l'homme de la Cour et de la ville, le goût des lettres, l'habitude des arts agréables, la recherche habile des gens de bel esprit, de bonnes lettres et de savoir. Le goût juste, l'appréciation nette, le ton très-heureux, une politesse chevaleresque et la grâce exquise, que n'altérait point une certaine vivacité naturelle, étaient choses qui lui étaient départies. Un envoyé de la Cour de Danemark, fréquentant alors beaucoup Paris et Versailles, écrivant notre langage avec un talent qui rappelle

beaucoup la manière de Grimm, a fait du duc de Choiseul un portrait qui semble excellent. A lire ce peu de lignes, on croit voir le personnage. « Le duc de Choiseul était d'une taille assez petite, plus robuste que svelte, et d'une laideur fort agréable ; ses petits yeux brillaient d'esprit, son nez au vent lui donnait un air plaisant, et ses grosses lèvres riantes annonçaient la gaieté de ses propos. Bon, noble, franc, généreux, galant, magnifique, libéral, fier, audacieux, bouillant et emporté même, il rappelait l'idée des anciens chevaliers français... » Mais à cette belle touche du peintre, il y a un correctif ; « il joignait aussi, dit-il, à ces qualités plusieurs défauts de sa nation : il était léger, indiscret, présomptueux, libertin, prodigue, pétulant et avantageux <sup>1</sup>. »

Le duc de Choiseul eut aussi, parmi ses divers mérites, celui d'accorder la plus grande faveur aux travaux d'histoire. Sa jeunesse n'avait cependant pas été studieuse, mais dès que les circonstances de sa vie l'eurent conduit à ce que nous pourrions appeler l'exercice de la politique, il avait appliqué son esprit aux lectures des ouvrages qui alors étaient les plus propres à donner du fond à ses observations et à ses conceptions. Lorsque, tout nouveau dans la carrière des ambassades, il était arrivé à Rome en novembre 1754 pour y représenter le Roi, il n'avait eu tout d'abord aucun objet particulier à traiter avec cette Cour. « Le travail de l'ambassadeur, dit-il, depuis longtemps consistait dans des détails d'expédition des grâces à demander au ministère romain pour les ecclésiastiques protégés par la Cour de France, la protection à accorder aux différents établissements religieux et le maintien de la dignité du Roy. Dans cette capitale ecclésiastique rien

<sup>1</sup> *Souvenirs du BARON DE GLEICHEN*, 1 vol. in-18. Paris, Techener, 1867.

n'était plus aisé que de remplir ces objets; mais comme ils ne pouvaient pas occuper un homme raisonnable, je me formai des objets d'occupation plus étendue. J'étudiai avec profondeur les principes de la politique; je m'appliquai à acquérir avec recherche toutes les connaissances qui devaient me rendre familières les opérations politiques de l'Europe depuis le commencement du siècle, afin de me former à moi-même un système politique. » Ces dispositions d'esprit, depuis cette époque, ne l'avaient plus quitté, et lorsqu'il fut au ministère, il marqua sans cesse par les plus heureux encouragements le goût qu'il avait pris à apprendre et à penser.

C'est plaisir de voir avec quelle humeur libérale il invitait ceux qui voulaient traiter les matières de l'histoire, à ne pas suivre les sentiers battus, à fuir la redite des lieux communs, à user des sources non fréquentées jusqu'alors. Ce fut ainsi qu'il accorda le plus vif appui aux hommes laborieux du ministère qui, tels que les S<sup>rs</sup> de Bruny et Tercier, entreprirent de véritables œuvres sous le titre de *Mémoires politiques*, rédigés uniquement d'après les documents des négociations et destinés à former un corps d'histoire diplomatique dont l'usage devait servir à éclairer autant qu'à seconder toutes les vues d'un ministre pour qui la chose d'État, loin de n'être qu'un vain mot, constituait toute une science. Nul mieux que lui n'avait compris l'utile parti qui se pourrait tirer, pour cette belle science de l'histoire, de tous les écrits réunis au Dépôt des documents diplomatiques qu'il avait si bien et si fastueusement logés. Nous avons rencontré dans quelques pages de lui encore inédites mais tout entières écrites de sa propre main, cette déclaration, qui vient ici avec tant d'à-propos:

« Après la paix de 1738, par le conseil d'un M. Barstenstein, en qui l'Empereur avoit toute confiance pour les

affaires politiques, l'Empereur étoit entré en correspondance avec le cardinal de Fleury pour trouver les moyens de lier par un traité deffensif la France avec la Cour de Vienne; j'ay lu les lettres du cardinal de Fleury et de l'Empereur à ce sujet. Cette correspondance assés active a eu lieu jusques à la mort de l'Empereur. Cette mort fit oublier tout ce qui avait été écrit précédemment. Le cardinal de Fleury eut la main forcée par la guerre de 1741. Et depuis, *je crois qu'il n'y a que moy qui ait eu la curiosité de fouiller dans les archives des Affaires Étrangères tout ce qui pouvoit servir d'instruction et d'expérience sur les situations dans lesquelles la politique se trouvoit pendant mon ministère*<sup>1</sup>. »

Rappelons encore, en finissant, que les onze années de ce ministère, si actif en ses initiatives, si rempli de nouveautés, si fécond en ses négociations, si original par ses acteurs, attendent encore un historien<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires particuliers* (non les mêmes qui ont été réimprimés en 1790 sous ce titre « *Mémoires de M. le duc de Choiseul et imprimés sous ses yeux, dans son cabinet à Chanteloup en 1778* ». Les *Mémoires* cités ici, rédigés sous forme de lettres, ne vont pas au delà de 1756. (*Cabinet de M. FRUILLET DE CONCHES. Registre.*)

<sup>2</sup> Des documents originaux d'un très-grand intérêt ont été publiés récemment. Ce sont autant de matériaux d'une grande utilité pour l'histoire qui est à faire de « la vie politique et privée du DUC DE CHOISEUL ». Citons, parmi ces publications, la *Correspondance entre le comte de Bernstorff et le duc de Choiseul (1758-1766)*, précédée d'une introduction excellente due à la plume ingénieuse et savante de M. DE WEDEL, directeur au ministère des Affaires Étrangères en Danemark (*un volume de 256 pages, Copenhague, librairie de Gyldendal, 1871*), puis les *Dépêches de M. de Choiseul pendant son ambassade à Vienne*, extraites des volumes de sa *Correspondance originale* conservée aux Archives du ministère des Affaires Étrangères, à Paris, et lues par M. FILON à l'*Académie des Sciences morales et politiques*. Voyez les *Mémoires* de cette Académie, 1871-1874. L'honorable M. FILON a fait un tirage à part de ses différentes lectures. Il y a lieu de penser qu'il réunira le tout en un volume qui contiendra l'entière correspondance, écrite à Vienne par M. DE CHOISEUL.

## CHAPITRE DEUXIÈME

FRANÇOIS-MICHEL DURAND (DE DISTROFF)

SIXIÈME GARDE DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1762-1772

M. DURAND (DE DISTROFF) chef du Dépôt Général des Affaires Étrangères à Versailles. — Sa carrière diplomatique. — Ses débuts au Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Comment présenté au MARQUIS DE PUYSEULX, secrétaire d'État. — Ses premières missions. — Son voyage en Angleterre avec le duc de Nivernais. — Il acquiert des connaissances sur les Dépôts de *documents historiques* à Londres. — Projet très-remarquable qu'il soumet au DUC DE PRASLIN, secrétaire d'État, pour obtenir la communication et la copie des *papiers d'histoire* intéressant la France. — Retour de M. Durand à Versailles pour installer le Dépôt général. — Ses nouvelles missions, son goût très-vif pour l'étude de l'histoire. — Faits relatifs au DÉPÔT depuis sa nouvelle installation. — Travail des commis. — Manuscrits consultés. — Rédacteurs de *Mémoires historiques*. — MM. DE BRUNY et TERCIER. — ABBÉ MIGNOT. — SIR DALRYMPLE. — Scellés apposés et levés en présence du commis principal. — Mission de M. DE BRÉQUIGNY à Londres pour rechercher tous les *documents historiques* intéressant la France. — Le secrétaire d'État des Affaires Étrangères, sur l'avis de M. Durand, appuie vivement cette importante mission.

Dès 1762, en même temps qu'il avait signé la démission supposée du chef du Dépôt Le Dran, le comte de Choiseul (Praslin), de concert avec le duc son cousin (Choiseul-Stainville), avait donné le titre et les fonctions à M. Durand de Distroff, qui s'était fort distingué, depuis douze ans, dans les missions qu'il avait eu à remplir en Hollande, en Angleterre et en Pologne. Depuis son installation à Versailles, en 1763, il n'avait pas quitté jusqu'en 1766 le Dépôt général des Affaires Étrangères; mais à cette époque il fut envoyé de nouveau en Angleterre, et son service à Versailles fut dirigé par le S<sup>r</sup> Louis Huet-Poisson, ancien disciple préféré des Le Dran, et qui connaissait tout ce qui était du Dépôt, jusqu'au moindre

détail. Le nouveau chef n'a pas eu une carrière moins intéressante que celle de La Porte Du Theil, celui de ses prédécesseurs duquel il semble se rapprocher le plus par le genre de ses missions, par la forme de sa diction et par les signes de son caractère.

François-Michel Durand, chevalier, seigneur de Distroff, était de famille de Parlement, né à Thionville le 19 mai 1714. Fils, petit-fils et neveu de conseillers au Parlement de Metz, il succéda à son père, en 1740, dans l'exercice de cette charge. Il était de cette compagnie et il en partagea les disgrâces, lorsque, à la suite d'une affaire d'Église au temporel qui avait pris assez d'importance pour que le Parlement de Metz envoyât porter à la connaissance du Roi les doléances de ses magistrats, ceux-ci reçurent de Sa Majesté une lettre de cachet qui dispersa les délégués dans quelques villes de la province. Autun échut à M. Durand pour cet exil. Lorsqu'il en fut rappelé, il se rendit à Paris dans le but de soutenir auprès du Garde des sceaux un règlement pour le parquet proposé par le Parlement. Ce fut pendant ce voyage qu'ayant vu souvent le chancelier d'Aguesseau, il travailla, sans doute d'après son conseil, à la réconciliation de l'Évêque de Metz avec le Parlement. Cet évêque était Messire Claude de Saint-Simon.

Au temps où les négociations s'ouvrirent à Aix-la-Chapelle pour l'ouvrage de la paix générale, en 1748, le jeune conseiller au Parlement de Metz obtint d'être attaché à l'un des négociateurs, M. de Saint-Severin, à qui, en effet, le marquis de Puysieux, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, écrit de Versailles le 26 novembre 1748 :

« M. Durand m'a remis la lettre dont vous l'avez chargé pour

moy. Les témoignages que vous lui rendez ne lui feront pas de tort dans mon esprit. Il a une belle physionomie, et il me paraît fort sage et fort mesuré dans ses propos. Il est venu de Bruxelles à Paris avec vos deux otages anglais. Il croit que lord Cathcart est chargé de quelque communication particulière pour moy. »

Les deux otages étaient les lords Cathcart et Sussex ; ils venaient de Hanovre, où était le Roi d'Angleterre, et portaient avec eux, pour le Roi de France, les premières feuilles de la branche d'olivier, c'est-à-dire la lettre suivante à Louis XV :

« MONSIEUR MON FRÈRE, la conclusion de la pacification générale par le traité définitif signé dernièrement à Aix-la-Chapelle et le renouvellement de l'ancienne bonne correspondance entre nous, me donne une satisfaction trop sensible pour que je diffère à vous en faire part. Cette lettre vous sera remise par le comte de Sussex et le lord Cathcart, et je vous prie d'ajouter créance entière à ce qu'ils vous diront, lorsqu'ils vous assureront de la considération et de l'amitié particulière que je vous porte.

» Je suis, Monsieur mon frère, votre bon frère.

« GEORGES R. »

*A Hanovre, le 7 novembre 1748.*

Le duc de Newcastle, premier ministre, adressait en même temps une lettre de bonne amitié et de recommandation à M. le marquis de Puysieux. Les lords, arrivés à Paris le 24, eurent l'audience du Roi à Versailles le 27. La compagnie qu'avait faite M. Durand à ces deux messagers pacifiques pendant leur voyage, avait fait fort remarquer sa personne à son arrivée aux bureaux du département politique. Il y fut très-goûté du Ministre, qui, après l'échange des ratifications du traité de paix, l'envoya en Angleterre en qualité de chargé d'affaires pour y rétablir l'ambassade, observer la situation

politique, et préparer la réception de l'ambassadeur extraordinaire marquis de Mirepoix. Il arriva à Londres le 3 février 1749, et l'une des premières bonnes nouvelles qu'il manda fut la nomination du comte d'Albemarle à l'ambassade d'Angleterre en France. La première correspondance diplomatique de M. Durand date donc de cette mission. Il suivit fort bien la recommandation qui lui avait été faite de donner des portraits des ministres, de s'appliquer tout entier à tracer dans le plus grand détail et la plus grande vérité le tableau politique de la situation de la cour d'Angleterre tant pour le dedans que pour le dehors, etc. Les portraits qu'il fit du comte de Sandwich, de lord Hardwicke, chancelier d'Angleterre, ses divers aperçus promettaient une plume excellente et révélaient dans l'auteur un parfait esprit d'observation. Le marquis de Mirepoix quitta Paris le 22 juillet et arriva à Londres le 27 ; il garda pendant quelque temps encore auprès de lui M. Durand, qui, ayant eu avis de se rendre en Hollande et à quelques cours d'Allemagne pour y prendre des notions, partit de Londres à la fin d'octobre.

Arrivé à la Haye le 8 novembre, il y trouva l'ancien secrétaire de l'abbé de La Ville, chargé d'affaires, qui le présenta au Stathouder, au Grand Pensionnaire, et aux principaux membres de la République. L'intérêt que lui témoignait le secrétaire d'État, à la bienveillance duquel il devait cette seconde mission, est tout entier contenu dans ces curieuses lignes, écrites de la main du marquis de Puy sieulx :

« Il suffira que vous m'écriviez tous les quinze jours une lettre, dans laquelle vous m'informerez des notions que vous aurez recueillies sur le pays où vous êtes, et de tout ce qui vous paroitra pouvoir intéresser le service ou la curiosité de Sa Majesté. Je vous exhorte à ne négliger aucune des connoissances



qui pourront vous conduire à sortir de la sphère ordinaire des politiques ; le métier que vous avez embrassé n'admet point de médiocrité ; le bon sens, la justesse dans l'esprit et la prudence sont la base ; *il n'y en a point dans lequel il soit plus facile de déraisonner*, surtout quand on se jette dans la spéculation : il faut juger les États par *leurs intérêts*, dont le fond ne change jamais, et quelquefois aussi par *le caractère des personnes principales qui les gouvernent*. Lisez dans le *livre du monde sans négliger l'étude et la pratique du cabinet* <sup>1</sup>... »

L'envoyé en mission répondait à ces précieux conseils de son ministre par cette belle déclaration, à la fin d'une dépêche où il expose le nouveau plan des finances qui préoccupait la République des Provinces-Unies :

« Je ne mets aucunes bornes au désir d'acquérir des connoissances ; jamais je n'ai eu envie de ramper dans aucune profession, et je suis plus animé que jamais par les sentimens de l'honneur. »

A l'arrivée de M. de Saint-Contest, nommé ambassadeur en Hollande, il se rendit au mois d'avril à Londres, où il eut ordre de se présenter de nouveau pour y résider en qualité de chargé d'affaires pendant le congé prévu du marquis de Mirepoix. La plus importante de ses dépêches, dans cette mission, est celle où il dépeint le système politique du duc de Newcastle, dont le but est de se faire un puissant parti en Allemagne à la disposition des puissances maritimes. Sa mission finie en octobre, il retourna à la Haye, où son séjour fut de deux années.

Le plus important de ses emplois, dans cette première partie de sa carrière, fut celui qu'il remplit auprès du Roi de Pologne en qualité de ministre plénipotentiaire, depuis 1755 jusqu'en 1760. L'étude seule de ses dépê-

<sup>1</sup> Correspondance de *Hollande*, 1749.

ches, pendant cette très-curieuse mission, remplie tantôt à Dresde, tantôt à Varsovie, fournirait à écrire des volumes d'histoire et d'appréciation. Il revint en France à la fin de 1760, et fut fort employé à cette extraordinaire et peut-être unique aventure dans les annales de la politique française, connue depuis sous le nom de l' « *Affaire secrète* », dirigée par le Roi, le prince de Conti et le comte de Broglie, à l'insu même du principal ministre. M. Durand avait été initié à l' « *Affaire secrète* » pendant son séjour en Saxe et en Pologne, et c'est à l'ouvrage si intéressant du laborieux et savant archiviste M. Boutaric<sup>1</sup>, et à une étude excellente de M. le duc de Broglie<sup>2</sup>, qu'il faut en demander le détail. En 1762, M. Durand fut nommé Garde du Dépôt, dont les recueils étaient encore au Louvre, mais dont l'édifice nouvellement entrepris par le duc de Choiseul était à la veille d'être achevé à Versailles. La paix venait d'être signée; la guerre de Sept ans devenait chose historique; des ambassadeurs venaient d'être déclarés l'un pour Londres, l'autre pour Vienne. M. le duc de Nivernais avait été désigné pour l'Angleterre; et tandis que les bâtiments du Dépôt Général des Affaires Étrangères s'achèveraient, il demanda au comte de Choiseul d'emmener avec lui M. Durand. A peine arrivé à Londres, le duc de Nivernais, rendant compte au secrétaire d'État de certaines particularités relatives à l'accession du Roi de Portugal au traité,

<sup>1</sup> *Correspondance secrète inédite de Louis XV, sur la politique étrangère, avec le comte de Broglie, Tercier, etc., et autres documents relatifs au ministère secret*, publiés d'après les originaux conservés aux Archives de l'Empire et précédés d'une *Étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV*, par M. E. BOUTARIC. (Deux volumes in-8°, Paris, Plon, 1866.)

<sup>2</sup> *La Diplomatie secrète de Louis XV. Étude historique publiée par le duc de Broglie dans la Revue des Deux-Mondes* (numéros des 15 mai, 15 juin et 15 juillet 1870).

et en même temps à la nécessité d'envoyer un ministre à Lisbonne, s'exprime ainsi :

« C'est à ce propos que je dois avoir l'honneur de vous transmettre mon idée sur le choix du sujet que vous enverrez, dans ce moment, en Portugal. Je pense fortement que ce seroit un avantage inestimable d'y envoyer quelqu'un qui connoisse non-seulement les principales négociations actuelles, mais aussi les principes du gouvernement actuel d'Angleterre, les personnes qui le composent, et celles qui sont à portée de le composer prochainement, les intérêts et passions diverses qui agitent ce pays-ci... C'est dans cette persuasion que je prends la liberté de vous proposer d'y envoyer, en qualité de ministre plénipotentiaire, M. Durand, qui réunit toutes ces qualités au plus grand zèle pour le service du Roy et au plus grand désir de continuer à luy en donner des preuves dans la négociation. Je sais qu'il vous est trop bien connu pour qu'il ne soit pas superflu de vous faire icy son éloge. »

Mais le ministre fut d'un avis différent, dans l'intérêt du Dépôt des Affaires Étrangères, qu'il ne voulait pas voir sans la présence de son nouveau chef. Sa réponse à M. le duc de Nivernais fut celle-ci :

« ... Je ne suis point d'avis, Monsieur, d'envoyer M. Durand à Lisbonne, quoique je le juge très-capable de se bien acquitter de toutes les commissions dont il sera chargé ; *mais le Roi lui ayant confié le Dépôt des Affaires Étrangères qui a besoin d'être mis en ordre et d'un travail suivi*, sa présence est absolument nécessaire icy. Vous pouvez même vous rappeler que je me suis déterminé avec peine à son voyage d'Angleterre et que c'est à vos seules instances que j'ay cédé. J'ay même toujours compté que vous ne le garderiez pas longtems et que vous me le renverriez aussitôt qu'il ne vous seroit plus nécessaire. Il rendra de plus grands services *au Dépôt des Affaires Étrangères* qu'il ne pourroit faire dans une résidence à Lisbonne. Je pourrai l'employer par la suite à des commissions passagères et importantes.

mais jamais en poste fixe : le sien est *le Dépôt, et je regarde cette partie comme très-intéressante.* »

M. Durand aurait peut-être préféré la mission, si délicate alors, que le duc de Nivernais avait conçue pour lui ; mais, comprenant quel était son devoir, il répondit au ministre que, s'il pouvait être utile dès le jour même à la partie qui lui était confiée, il partirait au premier ordre. Il ajoutait toutefois que, s'il ne devait pas mettre la main à l'ouvrage avant le mois de mars, et que sans inconvénient il pût passer ce temps en Angleterre, il retournerait alors avec une connaissance plus parfaite de la langue anglaise, des affaires du Royaume et de ce qui se trouve *dans les Dépôts de ce pays.*

Ce dernier trait était nouveau, et on ne se l'expliquerait pas sans les détails qui, plus tard, ont été fournis par le savant de Bréquigny, sur l'origine des missions scientifiques à lui confiées en Angleterre auprès des Dépôts de documents historiques. On peut dire que c'est du séjour de M. Durand à Londres avec le duc de Nivernais qu'il faut dater la mise en pratique de ce projet fort glorieux, et que rien ne pouvait faire plus d'honneur à un diplomate nouvellement créé chef du Dépôt des Affaires Étrangères de France, que cette proposition de procurer à la France savante, érudite et curieuse, des documents historiques qui la touchaient de si près. Cette proposition fut ainsi produite au ministre secrétaire d'État par M. Durand :

« MONSEIGNEUR, »

« Après le succès de vos négociations et après avoir mérité par votre manière de traiter l'estime de S. M. B. et de son ministère, j'entrevois des facilités dans l'exécution d'un projet que M. le duc de Nivernois a cru que je devois mettre sous vos yeux.

« Il s'agiroit d'obtenir la communication d'une prodigieuse quantité de tiltres originaux, de perfectionner par cette connoissance l'histoire de plusieurs de nos provinces, de procurer en suivant cette route un nouveau jour à notre histoire générale, et de jeter un nouvel éclat sur un grand nombre des principales maisons du royaume.

« Lorsque les Anglois en abandonnèrent les provinces occidentales, ils en emportèrent les titres. Ces pièces furent remises à l'Échiquier, qui est le trésor où l'on gardoit les traités faits avec les princes étrangers, les originaux des suppliques, les lettres des évêques, celles de la noblesse, les registres des provinces. Elles sont actuellement entassées, sans ordre, dans un grand nombre de coffres; il n'y a pas le moindre catalogue, table ou cédule qui puisse indiquer ce qui y est contenu.

« Il seroit fort à souhaiter qu'on pût faire faire un *inventaire de ces tiltres* et qu'on eût de plus la permission d'en tirer des *copies authentiques*.

« M. le duc de Nivernois a entretenu plusieurs des principaux personnages de ce pays-ci du désir que nous aurions. Ils ont paru disposés à laisser à des gens versés dans les matières dont il s'agit l'accès de leur dépôt. Ils ne s'opposeroient même pas au don que S. M. pourroit vouloir faire au Roy des originaux devenus inutiles à l'Angleterre, mais selon eux, ce prince ne pourroit pas le faire sans choquer le peuple, qui conserve encore un goût ridicule pour le titre que prennent les souverains de *Roy de France*. Ils disent qu'ils verroient, au reste, avec plaisir un essaim de Bénédictins mettre de l'ordre dans un chaos de cette espèce, et que les employés recevroient icy le meilleur traitement.

« Vous jugerez, Monseigneur, de l'attention que mérite l'idée que j'ai eue, et s'il convient de s'en occuper plus longtemps. Je ne songerai sans cesse qu'à seconder vos intentions et à augmenter, s'il est possible, la gloire et la considération dont vous jouissez <sup>1</sup>... »

<sup>1</sup> *Correspondance d'Angleterre*, novembre 1762. Voir à ce sujet, dont l'entreprise fait tant d'honneur aux débuts de M. Durand comme Garde du Dépôt des Affaires Étrangères, les *Portefeuilles* de M. DE BRÉQUIGNY à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Voyez aussi la fin de ce chapitre à propos de la mission de M. de Bréquigny à Londres en 1764.

M. Durand resta à Londres jusqu'en avril 1763, date de son arrivée à Versailles, où il présida à l'installation complète des collections, recueils et séries des *Papiers des négociations* et des *manuscrits* variés apportés du Vieux Louvre. Nous ne donnerons ici que pour mémoire, non pas le récit, mais l'exposé des faits qui ont rempli sa carrière, depuis le jour de son installation dans les brillants bureaux du Dépôt à Versailles jusqu'au jour de sa mort, arrivée à Metz en 1778.

Du mois d'avril 1763 au 8 juin 1766, le nouveau Garde administra personnellement le Dépôt, et ne fit aucune absence. Lorsqu'en 1766, le 8 avril, le duc de Choiseul reprit en ses mains le ministère des Affaires Étrangères qu'avait alors son cousin le duc de Praslin, il donna à M. Durand une mission temporaire en Angleterre qui dura six mois : c'était l'époque du ministère Shelburne et de l'éclatante réputation de lord Chatham. Revenu en novembre à Paris, après le retour de M. de Guerchy à Londres, il y fut envoyé de nouveau l'année suivante pour y faire l'intérim de l'ambassade entre le départ définitif de l'ancien ambassadeur et l'arrivée du comte du Châtelet, nommé le 2 février 1768. Revenu à Versailles, et s'employant à d'importants projets d'études historiques, il fut, après deux années de résidence, nommé à Vienne ministre plénipotentiaire. C'était le commencement de ces grandes affaires qui devaient aboutir au partage de la Pologne. Il y était depuis quelques mois, lorsque la disgrâce si retentissante du duc de Choiseul (décembre 1770) émut les cabinets de l'Europe; le duc d'Aiguillon, son successeur, maintint M. Durand auprès de la Cour de Vienne, jusqu'à la déclaration du Roi pour l'ambassade du cardinal de Rohan. M. Durand revint à Versailles en janvier 1772. Le titre

de Garde du Dépôt, malgré ces différentes missions au dehors, ne lui avait pas été retiré jusqu'alors, et il le conserva jusqu'au mois de juillet de cette même année 1772 que la charge fut confiée à M. Sémonin, et qu'il fut nommé ministre plénipotentiaire du Roi à la Cour de Russie, où régnait Catherine II. Il résida près de la souveraine pendant près de trois années. Ce fut son dernier emploi dans les négociations.

Des derniers honneurs et des dernières récompenses ne manquèrent pas toutefois au bon serviteur, qui fut fait conseiller d'État et pensionné à 20,000 livres. Il mourut en son pays de Parlement, au Ban-Saint-Martin, près de Metz, le 5 août 1778, âgé de soixante-quatre ans. Un de ces compatriotes a fait de lui un fort noble éloge dans un discours qui a été rendu public<sup>1</sup>, et c'est avec un extrême intérêt que nous avons noté, pour l'extraire, le passage suivant, qui semble nous promettre de véritables révélations historiques :

« Dans le cours de cette existence agitée et passée presque tout entière dans les pays étrangers, au milieu de la société brillante et souvent frivole des diplomates du dernier siècle, Durand est resté fidèle aux habitudes de travail qu'il avait contractées à l'école du Parlement de Metz. Dans les moments que lui laissaient les affaires publiques, l'étude approfondie de l'histoire était son plus cher délassement. Les *Notes manuscrites* dans lesquelles il a consigné ses observations sur les événements qui se sont succédé, depuis l'origine de la monarchie en France jusqu'à l'époque du règne de Louis XV, fourniraient matière à de nombreux volumes<sup>1</sup>. Il pensait que l'histoire est surtout la science de l'homme d'État et du diplomate, parce qu'elle leur

<sup>1</sup> *Éloge de Durand de Distroff*, par M. Louis de Lomas, prononcé à la séance d'ouverture de la conférence des avocats à la Cour impériale de Metz. (Brochure in-8° de 31 pages : Metz, typographie Nouvian, 1869.)

<sup>2</sup> *Papiers de la famille Durand de Distroff*.

fait connoître à quels principes en quelque sorte immuables et certains, tient la destinée des peuples; les mêmes passions, les mêmes vertus, les mêmes vices ayant presque toujours produit les mêmes effets. « *Le diplomate, dit-il, doit étudier l'histoire, parce qu'elle est la mère de la politique, cette espèce de morale d'un genre particulier et supérieur, à laquelle les principes de la morale ordinaire ne peuvent quelquefois s'accommoder qu'avec beaucoup de finesse, et qui, pénétrant dans les ressorts principaux des gouvernements, démêle ce qui peut les conserver, les affaiblir ou les détruire.* » Durand avait su profiter des utiles enseignements que l'étude dès temps passés offre à ceux qui s'y attachent, et sa parfaite connaissance de l'histoire n'a sans doute pas peu contribué à lui donner de bonne heure cette réputation d'homme prudent et expérimenté qui faisait rechercher ses conseils dans les circonstances difficiles. »

Telle fut la belle carrière du sixième Garde du Dépôt des Affaires Étrangères. Que s'y était-il passé sous son pouvoir? C'est ce qui nous reste à représenter par l'énumération des faits que nous ont fournis nos recherches.

Au temps où, pour la troisième fois, Niclaa-Louis Le Dran avait repris la direction du Dépôt au Vieux Louvre, il n'avait eu sous ses ordres que deux commis titulaires, les sieurs Boullé et Poisson. Dans les dernières années de sa direction, M. de Choiseul lui avait adjoint les S<sup>rs</sup> de Lesseps et Moreau fils, en qualité d'attachés. Dès l'installation du Dépôt à Versailles, le nombre des commis titulaires fut de trois, les S<sup>rs</sup> Poisson, Crouvisier et Taulès, à deux mille livres chacun. Le travail était toujours le même: *éclaircissements à fournir sur les questions courantes, classement des papiers, tables et répertoires à former.* Les séances duraient de dix heures à deux heures.

Les visiteurs studieux furent principalement des personnages dont les recherches avaient pour objet la rédac-



tion de *Mémoires historiques*. Parmi eux se distinguent surtout les S<sup>m</sup> Tercier et Bruny.

Le premier, J. P. Tercier, était de l'Académie des Inscriptions, plein de talent, de savoir, et capable du plus grand travail<sup>1</sup>. Il avait l'art d'écrire de ces morceaux où, selon l'heureuse expression d'un secrétaire d'État qu'il avait connu, l'on trouve tout à la fois la fidélité, le goût et le vrai ton de l'histoire, et où le relief le plus habile en même temps que le plus naturel est donné aux caractères, aux tableaux, aux situations et aux récapitulations politiques<sup>2</sup>. Il a laissé de nombreux *Mémoires* touchant les traités et les négociations, depuis le ministère de M. Chauvelin jusqu'à l'époque même la plus brillante du ministère

<sup>1</sup> J. P. TERCIER, né le 10 octobre 1704. Il était originaire du canton de Fribourg, en Suisse. Son début avait été dans l'emploi de secrétaire de M. de Monti, ambassadeur de France en Pologne, en 1729. Il joua un rôle personnel très-courageux dans les affaires de Stanislas Leczinsky, d'où la colère du Roi de Prusse, qui le fit enlever et le retint prisonnier pendant près de dix-huit mois. Rentré en France vers 1736, il fut employé dans les bureaux politiques, fut secrétaire au congrès d'Aix-la-Chapelle et devint premier commis. Le Roi le choisit pour être le confident absolu et en quelque sorte le directeur de l'*Affaire secrète*. Il était, de plus, censeur Royal, et sa place lui fut, dit-on, retirée pour l'excès de complaisance qu'il aurait marqué à Helvétius en laissant imprimer son livre « *De l'Esprit* ». La confiance du Roi ne lui fut pas moins fidèle jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 21 janvier 1767. L'auteur de l'*Éloge* de Tercier, imprimé dans le tome XXXVI de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (page 245), a émis ce jugement heureux, que devrait envier tout personnage employé dans les Affaires Étrangères : « ... Franc et ouvert avec discrétion, il lui étoit aussi facile de bien parler que de se taire. » La promotion de TERCIER à la place de pensionnaire de l'Académie des Inscriptions, dont il était membre associé depuis l'année 1747, eut lieu en juillet 1763. La vente de sa bibliothèque commença le 1<sup>er</sup> avril 1767 en sa maison, cul-de-sac de la Sourdière. Le *Catalogue* parut à cette époque chez De Lormel. SOULAVIE, dans un *Mémoire* imprimé en août 1810, (pièce aussi rare que curieuse) et adressé à « NAPOLÉON LE GRAND EN SON CONSEIL », dit avoir réuni quarante *Mémoires politiques et historiques*, rédigés par TERCIER en vingt volumes in-folio.

<sup>2</sup> Voyez les *Réflexions sur les Historiens français et sur les qualités nécessaires pour composer l'Histoire*, par le marquis d'ARGENSON (secrétaire d'État des Affaires Étrangères). *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions. Littérature. Tome XXVIII, page 627.

du duc de Choiseul. Mais, à côté de ces travaux si substantiels, il avait entrepris une œuvre historique d'une rare importance, que la mort seule a pu l'empêcher de poursuivre; nous voulons parler de l'*Histoire politique du règne de Louis XIV*, c'est-à-dire de l'histoire du Roi dans toutes ses négociations avec les puissances étrangères, et de l'*Histoire du règne de Louis XV*, considéré au même et unique point de vue des négociations. Les dépêches des Envoyés et les lettres du Cabinet devaient être les seuls matériaux du travail <sup>1</sup>.

Le second était le S<sup>r</sup> de Bruny. Il n'était pas de la carrière des Affaires Étrangères, il s'en était seulement approché sous le patronage de l'abbé de Bernis. Le duc de Choiseul avait apprécié la variété de son savoir, la sûreté de ses jugements et les formes correctes de sa diction. Le travail qui lui avait été confié était une véritable histoire de la diplomatie française et des cabinets de l'Europe au dix-huitième siècle; mais l'auteur s'arrêta en 1720, et quitta les Affaires Étrangères pour passer dans celles de la Compagnie des Indes, où il n'oublia

<sup>1</sup> Les *Portefeuilles* du savant DE BRÉQUIGNY, collègue de TERCIER à l'Académie des Inscriptions et à la Censure Royale, sont à consulter pour diverses et particulières informations concernant l'ancien Premier Commis. C'est ainsi que dans l'un des feuillets du portefeuille 56, je lis ces mots de la main de M. de Bréquigny : « Ces notes sont tirées des Extraits que M. Tercier étoit chargé de faire des actes des négociations conservés au Dépôt des Affaires Étrangères et qu'il me communiquoit. » Cela à propos d'un *Mémoire sur le Traité du 4 janvier 1717, date de la Triple alliance*. 6<sup>e</sup> cahier, Note. On a encore dit de TERCIER, à propos de ses travaux, d'après de bonnes et solides recherches : « C'étoit le talent de M. Tercier de porter la lumière dans les matières les plus obscures. » Je me plais à parler ici de ce personnage très-curieux et dont la physionomie, les travaux, les aventures même, mériteraient une étude fort particulière. Mes vœux à cet égard s'adressent à l'honorable M. BOUTARIC, qui, le premier, a rappelé l'attention et excité la curiosité sur le confident du Roi et du comte de Broglie, sur l'auteur de nombreux *mémoires historiques* qui devraient tous être recherchés et mis en lumière.

cependant pas tout à fait les lettres, puisqu'en 1774 il fit paraître un *Examen du ministère de Colbert*<sup>1</sup>, et en 1777, un « *Éloge de Michel de l'Hospital, chancelier de France* »<sup>2</sup>.

Favier<sup>3</sup> aussi écrivain politique excellent, publiciste de premier ordre, avait affaire au Dépôt, mais seulement par incident et pour de brèves informations, car le genre d'écrits qu'il avait à préparer concernait plutôt les documents non encore versés et conservés dans le département politique, sous la garde du S<sup>r</sup> Nivelet.

L'abbé Mignot, commendataire de Notre-Dame de Scellières, ancien conseiller-clerc au grand Conseil et neveu de Voltaire, fut admis à consulter la *correspondance de Constantinople* depuis les plus anciennes dépêches jusqu'aux plus récentes qui concernaient la paix de Belgrade en 1740. Il a fort galamment célébré la libéralité du ministre qui lui en avait fait connaître les effets :

« Comme il est essentiel (dit-il en sa préface de l'*Histoire de l'Empire Ottoman*) qu'un historien gagne la confiance de ses lecteurs, pour leur propre intérêt, je dois compte aux miens des sources dans lesquelles j'ai puisé... j'ai eu le bonheur de trouver des secours auxquels je ne devois pas m'attendre... j'ai pris la liberté de demander à M. le duc de Choiseul qu'il me fût permis de consulter la correspondance de tous les ambassadeurs de France à la Porte, qui est consignée dans le Dépôt des Affaires

<sup>1</sup> In-8°, Paris, d'Houry, 1774.

<sup>2</sup> In-8°, Paris, Moutard, 1777. Avec cette épigraphe : « *Vitam impendere vero.* »

<sup>3</sup> Auteur des « *Doutes et questions sur le Traité de Versailles du 1<sup>er</sup> mai 1756, entre le Roi et la Reine de Hongrie.* » Il fut secrétaire du COMTE DE BROGLIE et passe pour avoir rédigé sous son inspiration des *mémoires* qui servaient à Louis XV. Son ouvrage principal est « *la Politique de tous les Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI* », publié d'abord en 1793 par ROUSSEL, puis en 1801 par le COMTE DE SÉOUR, et en 1866 par M. BOUTARIC dans les tomes I et II de la *Correspondance secrète de Louis XV* (Paris, Plon, 1866).

Etrangères. La protection constante que ce ministre accordoit aux lettres et à la vérité l'a engagé à ne pas rejeter ma demande. J'ai trouvé dans ces *manuscrits* les détails les plus circonstanciés, les plus intéressants et les moins suspects...

« Ces *dépêches* m'ont fait connaître plus que tout le reste le génie, les forces, les ressources, les mœurs de la nation que je voulois peindre. J'ai recueilli, autant que je l'ai pu, les fruits de cette heureuse découverte par un séjour long et laborieux dans le *Dépt des Affaires Étrangères*. Il m'a donné l'espérance de répandre de l'intérêt dans mes récits. J'aurai du moins le mérite d'avoir cherché la vérité avec toute l'activité, tout le soin et toute l'impartialité qu'on doit exiger d'un homme qui a voulu s'instruire et instruire les autres <sup>1</sup>. »

Sur la demande, enfin, de lord Harcourt, ambassadeur d'Angleterre en 1772, Sir John Dalrymple prit connaissance des *Négociations accomplies sous Charles II et Jacques II par les ambassadeurs du Roi à Londres*. Il fut le premier étranger à qui fut libéralement fait une communication de documents diplomatiques pour servir à l'histoire <sup>2</sup>.

Nous avons peu d'acquisitions importantes à signaler pendant les dix années de la direction de M. Durand.

<sup>1</sup> Voyez *Histoire de l'Empire Ottoman depuis son origine jusqu'à la paix de Belgrade en 1740*, par M. MIGNOT, abbé de Scellières (4 volumes in-18. Paris, Le Clerc, 1774).

<sup>2</sup> SIR JOHN DALRYMPLE HAMILTON, né en 1726. Son ouvrage comprend trois volumes, dont les deux premiers parurent en 1771. Le troisième, formant un supplément, parut plus tard. C'est ce dernier qui renferme les extraits que M. DURAND, avec la permission du DUC D'ANGUILLON, communiqua à SIR JOHN DALRYMPLE. On les trouvera dans son ouvrage, dont voici le titre exact : *Memoirs of Great Britain and Ireland from the dissolution of the last Parliament of Charles II until the sea-battle of la Hogue*. SIR JOHN a dédié cette importante publication au grand chancelier d'Angleterre, son protecteur et ami, duquel il dit : « *He advised me also not to trust printed books for materials, but to access to original papers. I followed advices wich to me had the authority of commands, because they were always kind and always just ; and I produced materials in England, Scotland, and France, for superior to what any single person has hitherto been able to obtain.* »

En fait de documents anciens, nous n'en voyons pas d'autres à citer que *dix-neuf manuscrits* qui jadis avaient appartenu à Colbert du Terron et que l'abbé de Rothelin avait possédés depuis. C'étaient les ambassades de Hurault, de Maisse à *Venise* de 1582 à 1588 et en *Angleterre* en 1597; celles de Bassompierre en 1611 et en 1626, et deux volumes d'*Instructions* à divers ambassadeurs, de 1535 à 1616. Les missions toujours délicates d'assister à l'apposition et à la levée des scellés pour le recouvrement des *Correspondances* des ambassadeurs ou agents défunts, étaient du ressort du sous-commis Poisson, au nom duquel étaient rédigés en ces occasions les « ordres du Roi ». Il examina ainsi, le 16 novembre 1767, les *Papiers* de la succession du comte de *Guerchy*, ambassadeur à Londres, où ses querelles avec le chevalier ou la chevalière d'Éon (comme il vous plaira) avaient eu des proportions épiques, les *Papiers* de *M. de Courteille*, conseiller d'État ordinaire au Conseil Royal, intendant des Finances, ancien ambassadeur du Roi en Suisse, et, le 15 mars, ceux de *M. de Chavigny* dont la carrière dans les négociations avait été si diversement et si abondamment remplie. Ce fut par extraordinaire qu'en 1768 le S<sup>r</sup> Nivelet, qui n'appartenait pas au Dépôt, mais au département politique, reçut à son nom les ordres pour examiner les papiers du feu comte de *Guebriant*, qui avait servi près l'Électeur de *Cologne*.

Mais un fait capital de l'administration des Archives des Affaires Étrangères, pendant le temps qu'elle fut confiée à M. Durand, est celui de la mission de M. de Bréquigny à Londres pour y rechercher les *titres* concernant l'*Histoire de France*. Pendant le séjour qu'il avait fait en Angleterre avec M. de Nivernais, en 1763, nous avons vu par sa lettre

du 15 novembre au secrétaire d'État, que M. Durand avait attiré l'attention du ministre sur l'intérêt qu'il y aurait pour notre histoire à chercher, recueillir et copier tous les titres qui existaient dans les divers Dépôts d'anciens papiers d'État conservés à Londres. Cette idée n'était pas absolument nouvelle. Dans un examen rapide que nous avons fait des documents provenant des Joly de Fleury au département des *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale, nous avons en effet reconnu qu'en 1743 toute une négociation avait été entamée par le Procureur général, d'accord en cela avec le chancelier Daguesseau, pour recueillir « *les titres de France qui sont en Angleterre* ». Mais l'exécution des conventions qui avaient été faites fut arrêtée et empêchée par la déclaration de guerre. Après la paix conclue à Aix-la-Chapelle, l'historien Thomas Carte <sup>1</sup>, venu en France dans un but de recherches historiques, avait donné de nouveaux éclaircissements sur l'état des papiers que lui-même avait consultés avec fruit, dans son pays, pour ses savants travaux. Toutefois, les choses étaient demeurées à l'état de renseignements et de projets. M. Durand, garde du Dépôt des Affaires Étrangères, a eu le mérite de persuader M. le duc de Praslin, secrétaire d'État, de mettre à profit les renseignements obtenus et de donner suite aux projets formés. Louis-Georges Oudart Félix de Bréquigny, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fort connu déjà par d'utiles services scientifiques, fut chargé de cette mission, qui réussit pleinement, grâce au concours de tous les personnages diplomatiques,

<sup>1</sup> Auteur du *Catalogue des Rôles gascons, 1743*, Londres, de la *Vie de James, duc d'Ormond*, et éditeur d'une collection de *Lettres et de Documents concernant les affaires d'Angleterre de 1641 à 1660*. (2 volumes, Londres, 1739.) Il a laissé une collection de manuscrits fort appréciée. Voir « *CARTE Papers in the Bodleian Library Oxford* », notice publiée par SIR THOMAS HARDY.

dont l'intervention pouvait être utile pour le succès du séjour du savant envoyé auprès des Dépôts de Londres. Le duc de Praslin, ministre, le duc de Nivernais, ambassadeur extraordinaire, M. de Guerchy ensuite, M. Durand, garde du Dépôt, encouragèrent vivement et soutinrent cet érudit dans sa glorieuse entreprise. C'est, en un mot, l'honneur de la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères d'en avoir assuré tout le succès, et c'est à ce titre que nous avons dû en mentionner le fait à cet endroit des annales de ses Archives. M. de Bréquigny partit pour Londres le 4 mai 1764, et l'on voit par l'état des frais de son voyage, présenté l'année suivante au duc de Praslin, qu'il s'était piqué d'honneur pour ne point voyager et paraître en trop humble équipage<sup>1</sup>. Il lui avait semblé, sans doute, qu'il devait honorer ses patrons des Affaires Étrangères par un certain éclat. Son travail fut d'ailleurs rapide et abondant, et ses rapports sont à lire.

Il en est deux particulièrement adressés au duc de Praslin. Le plus intéressant est conservé sous ce titre dans le recueil des *Minutes* de M. de Bréquigny : « *Mémoire sur l'état actuel des recherches dans les archives de Londres et sur un projet d'opérations pour rendre les recherches aussi utiles qu'il est possible. (Présenté en janvier 1766 et approuvé par sa lettre du 31 décembre de ce mois.)* » Il en est un autre sous ce titre, bien fait pour intéresser la secrétai-

<sup>1</sup> Ainsi : *Frais de poste de Paris à Calais pour M. de Bréquigny et trois domestiques ;*

*Fret du navire qu'il fut obligé de fretter pour luy seul, n'y ayant pas depuis plusieurs jours de paquebot qui passât, à cause du gros temps ;*

*Frais pour sortie d'argenterie ;*

*Frais pour sept très-grandes caisses remplies de livres ;*

*Frais pour six commis, dont un parti avec M. de B., sous le titre de valet de chambre — secrétaire, etc.*

Voyez à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits*, Portefeuilles Bréquigny, LXXV, LXXVI, etc.

rieur d'État : « *Mémoire pour enrichir le Dépôt des Affaires Étrangères.* »

La mission de M. de Bréquigny n'était point d'ailleurs alors un fait isolé ; elle se rattachait essentiellement à ce très-beau et louable courant qui, sous la noble influence d'hommes tels que le chancelier Daguesseau, Joly de Fleury et d'illustres Bénédictins, s'était formé depuis 1723 pour l'honneur et l'éclat des sciences historiques. Ce goût avait envahi les régions officielles, et il est facile de s'en rendre compte par la lecture des beaux *Arrêts du conseil d'État*, rendus le 31 octobre 1759, le 8 décembre 1763 et le 18 janvier 1764, « dont l'objet a été de mettre à portée des ministres et dans un seul Dépôt accessible à quiconque voudrait le consulter, non-seulement les lois qui doivent éclairer toutes les parties de l'administration, mais encore l'enchaînement des faits qui ont dans tous les temps servi de base au droit public et de motifs à sa législation<sup>1</sup>. » Il faut lire encore, sur ces paisibles et nobles entreprises, l'intéressant travail écrit par J. N. Moreau (lui aussi avait appartenu par sa plume aux Affaires Étrangères), sous le titre de « *Plan des Travaux Littéraires, ordonné par Sa Majesté pour la recherche, la collection et l'emploi des monuments de l'histoire du droit public de la monarchie française* ». »

M. de Bréquigny fit deux voyages ou plutôt deux séjours en Angleterre, pendant lesquels, en dehors de la

<sup>1</sup> Si à ces différents ARRÊTS on ajoute celui du 3 mars 1781, on aura ainsi formé la série très-belle de ceux qui ont inspiré l'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROY du 10 octobre 1788, qui attache irrévocablement à la CHANCELLERIE DE FRANCE une BIBLIOTHÈQUE de *Législation, d'Administration, d'Histoire* et de *Droit public* ; qui en règle la destination, pourvoit à l'entretien et aux accroissements, et en assure la communication à tous les départements des Ministres.



correspondance obligatoire qu'il dut avoir avec M. BERTIN, ministre secrétaire d'État, il en eut une aussi avec le duc de Praslin pour ce qui concernait la partie politique de ses recherches. Le premier voyage entrepris au mois de mai 1764 fut terminé en 1766. Revenu en France, il représenta au secrétaire d'État des Affaires Étrangères la nécessité d'un travail ultérieur. Le duc de Praslin approuva le plan nouveau du travail, et M. de Bréquigny retourna aussitôt à Londres pour y compléter ses *recueils*. Il rapporta en France, en octobre 1766, des documents anciens qui ne remplissaient pas moins de quatre-vingt-dix portefeuilles. Le projet de M. de Bréquigny avait été de remettre tout son butin au Dépôt des Affaires Étrangères; mais avec son bon sens admirable, M. le duc de Choiseul n'avait point accepté qu'il en fût ainsi fait. Il trouvait que des documents de date aussi ancienne seraient mieux employés ailleurs que dans un dépôt fait pour contenir des informations d'une utilité plus pratique pour la politique, et un nouveau projet de partage des documents fut proposé, c'est-à-dire que les pièces concernant *les Affaires Étrangères* seraient remises au Dépôt de ce nom, et que les autres, concernant *le domaine et les droits du Roi*, seraient portées au *Dépôt des titres relatifs à l'Histoire de France*, rassemblés sous les ordres de M. Bertin. M. de Bréquigny demandait à garder par devers lui les *pièces généalogiques*. En somme, cette mission, qui fut très-importante en ses résultats scientifiques, puisqu'elle a fourni à des publications telles que le *Recueil des Ordonnances*, la *Table chronologique des Chartres concernant l'Histoire de France*, etc., a été d'un mince avantage pour la Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, qui en retira tout au plus des actes de la négociation du traité de Nimègue, des mémoires dressés par ordre des

Rois d'Angleterre sur la préséance, des actes encore concernant les prétentions des Électeurs et Princes de l'Empire, et autres choses de nécessité douteuse<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'histoire de cette mission est fort connue. BRÉQUIGNY lui-même a rendu compte du résultat général de ses recherches dans un *Mémoire* lu en 1766 à l'Académie des Belles-Lettres. (Voir le tome XXVII du Recueil des *Mémoires* de cette Compagnie.) M. CHAMPOLLION-FIGEAC a publié, en 1830, une partie de la *Correspondance de M. de Bréquigny* avec M. BERTIN, ministre et secrétaire d'État, relative à ses recherches. (*Bulletin universel des Sciences*, cahiers de novembre 1830, janvier et février 1831; section VII<sup>e</sup>.) Il s'est, de plus, fort étendu sur l'historique des travaux de Bréquigny en Angleterre, dans la curieuse *Introduction* à son recueil des « *Lettres de Rois, Reines et autres personnages des Cours de France et d'Angleterre* » (2 volumes de la collection des *Documents inédits*), 1839 et 1847; M. JULES DELFIT, dans le récit de sa *Mission en Angleterre*, en préface à sa « *Collection générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre* » (Tome I<sup>er</sup>, Paris, 1847), a fourni d'intéressantes informations sur son illustre prédécesseur; M. LÉOPOLD DELIALÉ, enfin, a ravivé le souvenir de cette heureuse campagne dans sa remarquable histoire du *Cabinet des Manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Voyez aussi le *CABINET HISTORIQUE* publié par M. LOUIS PARIS, tome IV, page 97, « *Mémoire sur le fonds formé par M. de Bréquigny* ».

Malgré l'étendue de la publicité qui a été donnée à tout le détail et à tous les résultats de cette mission si intéressante, il reste encore de curieuses notes et de piquantes informations à recueillir. C'est dans les portefeuilles mêmes de Bréquigny, conservés au département des *Manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, qu'il faut les chercher, ainsi que beaucoup d'autres renseignements concernant les documents des Affaires Étrangères.

## CHAPITRE TROISIÈME

CLAUDE-GÉRARD SÉMONIN,  
SEPTIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1772-1792

M. SÉMONIN est nommé chef du Dépôt général des Affaires Étrangères à Versailles. — Ses services antérieurs à la date de sa nomination. — Le duc d'AIGUILLON, secrétaire d'État, autorise l'abbé de Voisenon à de nouvelles recherches. — Il autorise aussi Marmontel, historiographe du Roi, Rulhière et divers autres. — M. DE VERGENNES, secrétaire d'État. — Le chef du Dépôt lui soumet un *projet de travail général* sur les dépêches. — Les S<sup>rs</sup> Moreau de Saint-Merry et Roux (Fazillac) admis aux recherches. — Acquisitions nouvelles. — Le *Bureau géographique* établi au Dépôt. — La collection d'Anville. — *Recueil* de M. Nouveau de Chennevières, mis en vente. — Documents repris puis renvoyés à la Chancellerie de France par M. de Vergennes. — Divers travaux. — Mort de M. de Vergennes. — Succession rapide de Ministres jusqu'à l'Époque révolutionnaire. — Le Dépôt reste à Versailles. — Événements particuliers. — Une garde spéciale et armée est désignée pour le Dépôt en 1791. — Mouvements au lendemain du 10 août 1792. — Scellés apposés. — Lettres des ministres de l'Intérieur et des Affaires Étrangères. — Ordre du ministre de la guerre pour la levée des scellés. — Retraite de M. Sémonin.

Dans le même temps que M. Durand de Distroff se retira du Dépôt des Affaires Étrangères (mai 1772), M. Sémonin fut nommé pour le remplacer. Il ne paraissait point avoir des qualités qui le missent hors du commun de ces serviteurs bons et ordinaires, dont on dit qu'ils sont recommandables. Le duc d'Aiguillon, successeur du duc de Choiseul après un intérim dans la secrétairerie d'État qui fut rempli depuis le 24 décembre 1770 jusqu'au 6 juin 1771 par le duc de La Vrillière, avait désigné M. Sémonin. Il était né en 1723, avait occupé quelque petit poste dans l'administration, était devenu secrétaire de M. de Courteilles, am-

bassadeur en Suisse, qui l'avait gardé six ans auprès de lui, avait été chargé d'affaires à Gènes pour l'intérim de M. de Neuilly, en 1753, dont il était resté secrétaire jusqu'en 1761. Venu alors à Versailles, le comte de Choiseul lui donna une place dans les bureaux, qu'il occupa jusqu'au jour où ce même ministre (devenu duc de Praslin) le nomma consul général à Lisbonne. Sur la demande du chevalier de Saint-Priest, qui y était ministre plénipotentiaire et allait en congé, en 1766, M. Sémonin fit son intérim en qualité de chargé d'affaires. Le chevalier de Clermont d'Amboise, nommé à la place du chevalier de Saint-Priest, en 1769, trouva encore à Lisbonne M. Sémonin, qui partit alors et reparut dans les bureaux à Versailles, en 1769. Il fut nommé en 1772, le 23 août, chef du Dépôt. Telle avait été sa carrière jusqu'au jour où le duc d'Aiguillon avait demandé pour lui au Roi la succession de M. Durand. Il la conserva jusqu'à l'année 1792, et fut donc le dernier Garde du Dépôt des Affaires Étrangères sous l'ancienne monarchie. En 1785, le 5 décembre, il avait reçu des lettres de conseiller d'État.

L'un des premiers soins de son administration fut de combattre l'organisation intérieure du Dépôt, en énumérant par le menu tous les défauts qu'il trouvait à l'installation. Son avis paraissait être qu'on avait sacrifié les bonnes parts de la pratique et de l'usage à celles de l'attrait du spectacle, de l'agrément des yeux, de l'éclat et de l'élégance extérieures. Aussi fut-il, pendant presque tout le temps que dura sa direction, en lutte avec le gouverneur des hôtels, Jean-Baptiste Berthier. En 1782, il prépara un *mémoire*, dans lequel il représentait le Dépôt sous la menace constante de l'incendie, environné comme il l'était d'une forge, de diverses écuries et autres voisinages faits pour inquiéter sur

la conservation d'un édifice où sont les collections si importantes des *Traités*, des *Correspondances* et des *Mémoires politiques*, de divers *Plans* et *Cartes* et des papiers des *Limites*. Son avis était que le choix du Roi devrait s'arrêter à un bâtiment isolé, et, dans l'espoir qu'il sera entendu, il propose l'hôtel du Grand Maître qui appartient au Roi. Tout, sur cet article, lui paraît facile. Le prince de Condé n'en fait aucun usage; on fera percer une rue entre l'hôtel et celui des gendarmes de la garde, de l'avenue de Sceaux à l'avenue de Paris. Ce sera le Dépôt des Affaires Étrangères, et l'emplacement qu'il occupe dans l'hôtel actuel sera cédé à la secrétairerie d'État de la Marine, qui, malgré les trois étages dont elle dispose déjà, en a besoin d'un autre encore. Il y eut beaucoup de pourparlers, quelques lettres et mémoires échangés avec le ministre de la Maison du Roi, et les choses demeurèrent en l'état, sans que rien y soit changé jusqu'en 1795, où le Dépôt fit retour à Paris, événement qui constitue la troisième période de son histoire, depuis son établissement en 1710.

Lorsque M. Sémonin prit possession des bureaux à Versailles, il était aidé par quatre commis : le S<sup>r</sup> Poisson, commis principal, de plus en plus expert dans la maison, les S<sup>rs</sup> Crouvisier, Huet et Pigrais, ce dernier tout nouveau; mais un an plus tard, ce personnel s'était augmenté de trois sujets, les S<sup>rs</sup> Moreau, Sablon et de Montgy. En 1778, plusieurs attachés libres furent admis aux travaux ordinaires. Le Dépôt, au regard même des autres bureaux dont les commis politiques s'étaient toujours plu à ne pas le considérer autrement qu'une maison sans issue, ou qu'une station fermée, commençait à prendre une importance qu'on ne lui avait pas accordée jusqu'alors.

Des travaux particuliers avaient cours. L'abbé de Voi-

senon reparut, autorisé toujours pour compulsier et extraire les *manuscrits* du *Duc de Saint-Simon*. Rulhières, peu connu encore, mais qui plus tard fut de l'Académie, y continua ses recherches sur les documents originaux pour servir à l'histoire de l'*Interrègne et de l'Anarchie de Pologne*, et à celle de la *Révocation de l'édit de Nantes*. Gaillard de Sauldray s'y occupa du classement des *cartes et des plans*. Des *manuscrits* mis en copie pour satisfaire à des demandes adressées par l'historiographe Moreau<sup>1</sup>, chargé du cabinet historique de la grande Chancellerie, et favorisées par le ministre, nécessitèrent l'emploi de divers copistes employés extraordinairement. Marmontel, nommé historiographe de France pour succéder à Duclos, eut en cette qualité des communications sur les bases les plus larges qu'on ait connues jusqu'alors. L'homme de lettres Ximènes dressa des *mémoires* sur les *correspondances* de Danemark, d'Espagne, de Hollande, à différentes époques, et particulièrement sur toutes les négociations préliminaires du *Pacte de Famille*.

La mort de Louis XV, le 10 mai 1774, amena nécessairement un changement dans le ministère. M. de Vergennes remplaça le duc d'Aiguillon pour les Affaires Étrangères, et il les occupa jusqu'à sa mort, en 1787.

Le chef du Dépôt proposa au nouveau ministre le projet d'un travail historique dont le détail fut aussitôt agréé par M. de Vergennes, et nous ne saurions mieux en repré-

<sup>1</sup> J. N. MOREAU avait été chargé, par le feu Dauphin, de la composition d'un ouvrage sur l'*histoire et le droit public*, pour servir à l'éducation des princes. Voir ses *Papiers* (collection MOREAU) à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, volume n° 251, où sont des lettres de M. PFEFFEL des Affaires Étrangères. Son livre, « *Leçons de morale, de politique, etc.* », est daté de Versailles, « de l'Imprimerie du Dépôt des Affaires Étrangères », 1773.

senter le sujet qu'en citant textuellement, à cet endroit, le *Mémoire* de M. Sémonin.

« En 1775, je proposai à M. de Vergennes, pour l'instruction du Roi, à son avènement au trône, de faire, d'après les correspondances générales rassemblées au Dépôt, un *Précis historique de toutes les Négociations de la France avec les différentes Puissances de l'Europe, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, jusqu'à la paix de Paris, en 1763; de l'Alliance avec la maison d'Autriche; des événements de la Guerre de 1756, et de tout ce qui s'est passé d'intéressant dans ce laps de temps.* Cette idée ayant été présentée au Roi par M. de Vergennes, Sa Majesté l'agréa. Je chargeai M. Prieur<sup>1</sup>, garçon de sa chambre, qui avait obtenu la permission de venir travailler au Dépôt, de s'occuper uniquement de la formation de ce grand ouvrage, dont je lui traçai le plan et que j'ai dirigé et soigné jusqu'à présent.

« Arrivé à l'époque de la paix de 1763, M. de Vergennes approuva qu'il fût continué jusqu'à la mort du feu Roi, et depuis, M. de Montmorin en approuva de même la continuation jusqu'à la paix de 1783. Nous en sommes actuellement en l'année 1776<sup>1</sup>. Il y a jusqu'ici 36 gros cahiers, y compris un *mémoire particulier sur les troubles de Genève*, depuis 1568 jusqu'en 1782. J'ai fait faire successivement deux copies au net de chaque cahier, et je les ai remises au Ministre, l'une pour le Roi, l'autre pour lui, en le suppliant de rendre celle-ci au Dépôt, après l'avoir lue, pour y suppléer la *minute* chargée de ratures<sup>2</sup>.

A ces travaux utilement accomplis sous le ministère de M. de Vergennes, il convient d'ajouter, pour mention, les recherches autorisées au S<sup>r</sup> Moreau de Saint-Merry; il avait déjà compulsé, dans le Dépôt *des Colonies*, les registres de

<sup>1</sup> J. B. PRIEUR avait été avocat au Parlement. M. Sémonin dit plus loin dans son rapport : « Sur le compte que je rendis du zèle et de l'application de M. Prieur à M. de Vergennes, il lui accorda d'abord un traitement de 3,000 liv. qu'il porta ensuite à 6,000, et il lui fit même expédier un brevet, qu'il ambitionnait beaucoup, d'*historiographe du département des Affaires Étrangères*.

<sup>2</sup> Extrait du *Mémoire historique et État du Dépôt des Affaires Étrangères* (déjà cité), écrit, le 2 février 1792, par M. SÉMONIN, chef du Dépôt.

la *Marine*, relatifs aux îles du sud de l'Amérique, et particulièrement à l'île de Saint-Domingue <sup>1</sup>. Mais le travail de recherches le plus considérable qui ait été fait et autorisé jusqu'alors fut celui du S<sup>r</sup> Roux, à qui, pendant une durée de près de quatre ans, fut permis et facilité l'examen des *Correspondances d'Espagne, de Suède, d'Allemagne, d'Autriche et de Savoie*. Son but était de composer des *Mémoires sur le siècle de Louis XIV*, et il parle, dans la préface de son essai sur *l'Homme au masque de fer, des matériaux immenses* qu'il a pu recueillir successivement au Dépôt de la Guerre et au *Dépôt des Affaires Étrangères*. Ses notes et ses extraits sont demeurés dans ses portefeuilles, et nous ne connaissons comme ouvrage publié par lui que les *Recherches historiques et critiques sur l'Homme au masque de fer* (Paris, 1801), et une traduction de *l'Histoire de la Guerre d'Allemagne en 1756*, composée par Lhoyd.

Les acquisitions nouvelles furent peu nombreuses. Il faut toutefois excepter la célèbre et imposante *Collection géographique* de d'Anville, dont nous parlerons ci-après. Ces acquisitions furent limitées à quelques *manuscrits et imprimés* touchant aux contrées du Nord, à des *correspondances* de M. de Villeneuve qui avait servi le Roi à l'ambassade de Turquie; à *vingt-cinq volumes* des négociations du *maréchal de Tallard* en Angleterre, et à ses campagnes en Allemagne; aux *originaux* de la procédure faite contre Dumourier, Ségur, Favier et autres, que le duc de la Vrillière avait fait retirer du Dépôt des Archives de la Bastille en 1775; à des

<sup>1</sup> Voyez les intéressantes préfaces de ses deux ouvrages : 1<sup>o</sup> *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue*. (Philadelphie, 1796, 2 volumes in-8<sup>o</sup>); 2<sup>o</sup> *Description topographique, physique, civile, politique, de la partie française de l'île de Saint-Domingue*. (Philadelphie, 1797-1798, 2 volumes in-4<sup>o</sup>.)



*Documents variés de date ancienne, dont un auditeur des comptes avait proposé l'échange pour un recueil de Pièces d'État imprimées concernant les Affaires Étrangères; à vingt-six cartons de Tables et Inventaires résumant les matières de plus de deux cents portefeuilles de titres et papiers, tirés en 1746 et 1747 de divers dépôts de la Flandre autrichienne<sup>1</sup>; à des Mémoires enfin rédigés par Legendre sur le commerce de la Russie et des Indes, travaux spécialement commandés à cet érudit par M. de Vergennes. Faut-il mettre au rang des acquisitions les documents qui, d'abord retirés aux Affaires Étrangères pour faire*

<sup>1</sup> Voici les détails donnés à ce sujet par M. SÉMONIN.

« .... Les ministres du Roi crurent devoir profiter de l'occasion de la prise de Bruxelles, en 1746, pour faire faire un dépouillement des ARCHIVES DE LA FLANDRE, dans l'espérance d'y trouver des titres qui pussent constater l'identité d'un grand nombre de domaines de la couronne et des propriétés d'une foule de communautés qui avaient été soumises anciennement à la maison de Bourgogne et qui étaient successivement rentrées sous la domination de la France depuis l'extinction de cette maison. Un tiers au moins des provinces du royaume était intéressé à cette question. M. COURCHETET-D'ESNANS, conseiller au Parlement de Besançon, en fut chargé. Elle dura plus de deux ans et ne coûta qu'environ cent mille livres. L'ouvrage de M. D'ESNANS a été porté à la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. Il comprend deux parties et contient 210 volumes in-folio. La première renferme un inventaire des Titres et la seconde une copie des Pièces les plus importantes, le tout exactement collationné et vérifié par les officiers mêmes des tribunaux des Pays-Bas. L'exécution des tables nécessaires à un ouvrage de ce genre fut confiée à M. DE CLAMECY, précédemment premier commis de M. de Trudaine pour l'administration des finances dans la Flandre autrichienne. Les Tables qu'il a faites alors forment trois volumes et demi in-folio, lesquels, avec les Inventaires dressés par M. D'ESNANS qu'il a fait transcrire, font un objet de 30 volumes grand in-folio. En 1764, M. DURAND, alors chef du Dépôt des Affaires Étrangères, ayant eu connaissance de ces Tables et Inventaires et les jugeant très-utiles pour le Département, se fit autoriser à en traiter avec M. DE CLAMECY. Il en demanda 8,000 liv. Ce prix parut exorbitant et fit abandonner la négociation. Je ne fus autorisé à la reprendre qu'en 1781, mais M. DE CLAMECY venait de remettre ces pièces à la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. Il m'avoua cependant en avoir gardé une copie exacte et authentique, et il vint l'offrir à M. DE VERGENNES pour 6,000 liv. Ce ministre l'accepta pour le Roi. En conséquence, cette copie de tables et inventaires, renfermée dans 26 cartons, fut remise au Dépôt en janvier 1782. (Rapport du 2 février 1792.) »

partie du cabinet d'histoire et de législation de M. Bertin, seraient revenus au Dépôt, puis auraient été retirés de nouveau en 1786 pour être acquis définitivement au cabinet des chartes et pièces historiques de la Chancellerie? Pour mémoire seulement, citons le texte même du savant M. de Boislisle, à la page xxxii de son *Avant-Propos* à la publication de la *Correspondance des Contrôleurs généraux*.

« M. de Vergennes, en devenant secrétaire d'État, avait fait aussitôt apporter à Versailles tout ce qui, dans les papiers de M. Bertin, remontait à moins de dix ans... Ce qui fut définitivement restitué, en 1786, comprenait : *Quinze volumes des papiers du cardinal Mazarin, reliés aux armes de Colbert, et environ trois cents volumes, portefeuilles ou cartons de minutes d'ordres du Roi, de correspondances, de dossiers, relatifs aux provinces qui faisaient partie du département, c'est-à-dire la Guyenne, la Normandie, la Provence, le Lyonnais, etc.* »

Une occasion fort particulière s'était présentée pour le Dépôt des Affaires Étrangères d'acquérir une collection peut-être unique de *Manuscrits diplomatiques*, annoncés pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, en 1776. Le catalogue en a été imprimé et se distribuait chez Debure fils<sup>1</sup>. Le chapitre présenté sous le titre de *Négociations, Ambassades*, mérite l'attention; il ne comprend pas moins de *cent soixante-seize* articles, sur lesquels M. de Bréquigny a recueilli et laissé des notes intéressantes<sup>2</sup>. Déjà cette vente avait été annoncée en 1774 comme provenant de la bibliothèque de

<sup>1</sup> « *Catalogue de Manuscrits intéressants* qui seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, le lundi 10 juin et jours suivants, quai des Augustins, au coin de la rue Gille-Cœur, en la maison de M. Gueret, notaire. *Se distribue à Paris, chez Debure fils, MDCCLXXVI.* » Cette plaquette de 31 pages est fort rare et recherchée par les curieux. J'en ai dû l'indication et la communication à l'obligeance de M. LÉOPOLD DELISLE qui la possède.

<sup>2</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits, Portefeuilles BRÉQUIGNY*, n° LXXV, page 70.

M. Nouveau de Chennevières et achetée par M. Bertin<sup>1</sup>, non pour compte de son ministère, mais pour le sien propre. M. Bertin avait eu alors pour concurrent le comte de Provence, ainsi que l'information en est donnée par Bréquigny avec l'exposé suivant :

« *Note sur l'évaluation des manuscrits que Monsieur, frère du Roy, se propose d'acquérir.*

« **NÉGOCIATIONS ET AMBASSADES.** Cette collection d'actes concernant à peu près toutes les *Négociations de la cour de France* dans les cours étrangères, depuis le *règne de François I<sup>er</sup> inclusivement, jusqu'à la fin de celui de Louis XIV*, paraît avoir été copié sur les originaux, soit du Dépôt des Affaires Étrangères, soit de la Bibliothèque du Roi. L'écriture est très-belle, les volumes sont très-bien conservés et proprement reliés. Il y en a 167<sup>2</sup>. Le second article, composé de pièces relatives soit aux *Négociations et Ambassades*, soit à l'administration intérieure, soit à la partie militaire et à la guerre, depuis 1554 jusqu'en 1663, me paroit aussi intéressant que le précédent. Il y a 101 volumes. Je crois devoir évaluer de même les *lettres et dépêches* qui contiennent principalement la correspondance très-suivie du *cardinal Mazarin avec M. Letellier*, depuis 1643 jusqu'à

<sup>1</sup> Henri-Léonard-Jean-Baptiste BERTIN, contrôleur général des finances, ancien intendant de Roussillon et de Lyon, puis lieutenant général de police à Paris (1757). Il remplaça M. de Silhouette aux finances et se retira du contrôle général en 1763, mais conserva son titre et le traitement de ministre d'État. Son nom se rattache surtout à toutes les entreprises qui furent tentées alors pour la belle formation du cabinet des chartes, de législation et d'histoire.

<sup>2</sup> Ils n'ont pu être copiés, dit encore Bréquigny, à moins de cinq louis chacun, sans les frais de reliure. En vue des enchères, ce savant les estimait à deux louis chacun. Or, les prix auxquels ils atteignent furent très-variables : ainsi, les *Instructions baillées par le Roi à plusieurs ambassadeurs tant ordinaires qu'extraordinaires, depuis l'année 1562 jusqu'en 1655* (8 volumes in-folio, veau fauve), furent payés 233 livres, et les *Instructions baillées à plusieurs ambassadeurs, commençant en 1588 jusqu'en 1638* (2 volumes in-folio, veau fauve), furent payés 61 livres. Le petit *Catalogue* de cette curieuse vente, particulièrement en raison du chapitre *Négociations, Ambassades*, pourrait fournir à une brève mais fort piquante étude, à propos de la dispersion des Documents diplomatiques.

1657; il y en a 78 volumes. Je distingue, dans la quatrième partie, les *lettres de Louis XIV* en sept volumes in-4°. Il y en a 34 volumes. »

Ces précieuses séries furent de nouveau mises en vente en 1776. Le commis principal du Dépôt des Affaires Étrangères eut mission de traiter avec les libraires chargés de vendre, mais les prix auxquels furent portés les articles n'ayant pas sans doute été admis par le secrétaire d'État, ces manuscrits furent dispersés. M. de Bréquigny s'était trompé lorsqu'il avait cru qu'ils avaient été copiés sur les originaux des Affaires Étrangères. Le ministère n'en possédait qu'une partie.

Mais la plus utile acquisition avait été celle de la belle *collection d'Anville*, qui vint si à propos, non-seulement augmenter, mais en quelque sorte créer la *division géographique* introduite au Dépôt des Affaires Étrangères par M. Sémonin, l'année même où il en avait été nommé le chef. Il est juste qu'à cet endroit il soit lui-même le narrateur :

« Pendant longtemps on n'avait eu au Dépôt qu'un simple atlas. Je proposai, en 1773, à M. le duc d'Aiguillon d'y faire rassembler toutes les *cartes* et *plans* qui devoient se trouver épars dans les autres bureaux, et d'y former une *collection de géographie* qui pût, du moins, suffire à l'usage journalier du département. Mais les chefs des bureaux ayant dit à M. d'Aiguillon qu'ils n'avaient ni cartes ni plans (ce qui l'étonna fort), ce ministre me chargea de faire chercher et acheter les plus estimés, jusqu'à concurrence de la somme de 4 ou 5,000 livres, et il m'autorisa à faire remplir cette commission par M. Gaulard de Sauldray, qui avoit été chargé des affaires du Roi à Berlin et qui travailloit alors au Dépôt.

« Quelques années après que cette collection eut été faite, M. d'Anville m'offrit de nous céder la sienne (17 janvier 1780). Elle étoit précieuse et très-considérable. La juste célébrité de ce

géographe fit désirer à M. de Vergennes d'en faire l'acquisition pour le Dépôt. Après avoir discuté pendant quelque temps les différentes conditions de M. d'Anville, le marché fut consommé<sup>1</sup>. En conséquence, le cabinet de M. d'Anville, composé de plus de dix mille pièces, fut apporté au Dépôt le 18 février 1782. On en avait fait à la hâte un *catalogue* sous ses yeux.

M. Barbier, son élève, fut appelé pour en faire un plus exact, classer convenablement chaque objet dans des portefeuilles que l'on fit faire exprès, et y insérer notre première collection. Mais les autres occupations de M. Barbier ayant fait languir ce travail, M. de Vergennes en chargea M. Tessier, commis des Affaires Étrangères au bureau de M. Hennin, où il lui conserva son traitement. M. Tessier, qui a fait une longue étude de géographie et qui a d'ailleurs beaucoup d'ordre et de méthode, s'occupe, sous mes yeux, depuis la fin de 1786, avec autant de zèle que d'exactitude et d'intelligence, à mettre cette collection dans le meilleur état possible. Nous l'augmentons chaque année des collections les plus intéressantes, à mesure qu'il en paraît, soit en France, soit dans les pays étrangers, et cette dépense, approuvée successivement par M. de Vergennes et M. de Montmorin, est peu considérable<sup>2</sup>.

M. de Vergennes, l'un des ministres les plus sages, les plus expérimentés et les plus éclairés qu'aient eus les Affaires Étrangères<sup>3</sup>, mourut le 13 février 1787, pour ainsi dire à l'heure même où l'Assemblée des Notables du royaume ouvrait la première de ses séances. M. de Vergennes est le

<sup>1</sup> 3,000 livres de rentes viagères sur la tête de sa femme et 1,000 livres sur celle de sa fille.

<sup>2</sup> *Mémoire historique* du 2 février 1792 (déjà cité).

<sup>3</sup> GRAVIER, comte DE VERGENNES, avait été dirigé, dans les débuts de sa carrière, par M. DE CHAVIGNY, son parent. Il avait servi à Lisbonne, en 1740, comme secrétaire, puis à Francfort, en 1743; de nouveau à Lisbonne, en 1743. Il fut ministre près l'Électeur de Trèves, en 1750, à Hanovre près le Roi d'Angleterre, en 1752, puis près l'Électeur Palatin. Ambassadeur, en 1755, à Constantinople, il y resta jusqu'en 1769. Sa dernière ambassade fut celle de Suède, en 1771.

M. DE MONTHEROT a publié de fort curieuses dépêches de M. DE VERGENNES, dans les *Mémoires de l'Académie de Lyon*, année 1857.

dernier homme d'État de l'ancienne France ; il ne connut pas un seul jour la France nouvelle. M. de Montmorin lui succéda sans le remplacer, et, cédant aux difficultés, formidables d'ailleurs, que présentaient les affaires d'un ministre en ces temps nouveaux, il donna sa démission, qui ne fut acceptée, pour ainsi dire, que pendant quelques jours ; car, après justification devant l'Assemblée Nationale, il reprit le ministère à M. de La Vauguyon, à qui le Roi l'avait donné. Retiré de nouveau au mois de novembre 1791, il fut arrêté, mis à la Conciergerie, et devint une des victimes des journées de septembre 1792. De Lessart lui succéda ; mais, décrété d'accusation le 10 mars, il fit partie des prisonniers de la haute cour d'Orléans, et fut massacré à Versailles le 9 septembre. Dumouriez avait pris le ministère le 15 mars ; il le garda pendant trois mois et y créa la place de directeur général du département politique qu'il confia à Bonnacarrère. M. de Naillac, nommé en juin, n'eut pas même le temps de prendre possession du département, et le marquis de Chambonas eut la place du 14 au 30 juin. Bonnacarrère, en sa qualité de directeur général du département politique, fit l'intérim pendant le mois de juillet, et le chevalier Bigot de Sainte-Croix, à son retour de Coblenz, où il s'était rendu avec des instructions particulières du Roi pour faire revenir les princes français, eut un ministère de dix jours. Nommé le 1<sup>er</sup> août, il rendit sa charge le 10 (journée du 10 août !), et se rendit à Londres, où il mourut quinze jours après. La Royauté abolie, la République fut proclamée par la Convention nationale, assemblée en séance le 21 septembre 1792.

Que s'était-il passé pour le Dépôt des Affaires Étran-

gères pendant cette succession, aussi rapide que dramatique, de ces divers ministres, depuis l'ouverture de l'Assemblée des Notables jusqu'à la journée du 10 août, qui fut celle de la chute de la Royauté? Rien à peu près, et l'espèce sinon d'abandon et d'oubli, du moins d'exil, dans lequel il fut laissé d'abord, sauvegarda, nous ne dirons pas ses richesses, qui n'auraient pas été anéanties, mais son établissement, son ensemble, son caractère de Dépôt Général de matières diplomatiques.

Le 6 octobre 1789, en effet, la Cour, le personnel du Gouvernement et les bureaux du service actif de toutes les branches de l'administration s'étaient transportés à Paris. Versailles devenait ville déserte. Le Dépôt des Affaires Étrangères, qui, par la nature des documents classés et par le genre du travail ordinaire qui s'y accomplissait, représentait le passé, ne suivit pas le département politique, duquel il dépendait. Il fut là comme un îlot abandonné à ses rares habitants, c'est-à-dire à M. Sémonin, président, et aux commis, Louis Huet-Poisson, La Peyronie, Gamet, de Montgy et Bonnet. Lorsque l'Assemblée constituante vota, le 4 et le 7 septembre 1790, la loi qui créait les Archives Nationales, il est aisé de croire que le personnel du Dépôt de Versailles dut un instant s'émouvoir des conséquences qui pourraient l'atteindre; mais il dut aussitôt se rassurer lorsque, considérant le décret du 7 août qui ordonnait la réunion dans Paris<sup>1</sup> des Dépôts les plus importants, il reconnut qu'on ne l'avait pas désigné. La

<sup>1</sup> Voyez, pour l'histoire si curieuse et presque émouvante des Archives de France, l'ouvrage aussi vivace qu'éloquent « *les Archives de la France, leurs vicissitudes pendant la Révolution, leur régénération sous l'Empire*, par le MARQUIS DE LA BORDE, membre de l'Institut. » (Un volume in-18 de 448 pages, Paris, Renouard, 1867.)

Voir aussi le consciencieux ouvrage déjà cité « *les Archives de la*

mention de ses dépouilles ne paraît pas non plus avoir été faite dans les *procès-verbaux* de la commission des arts attachée au comité d'aliénation des biens du clergé, et composée des membres de l'Académie des Inscriptions et d'amateurs éclairés. Il faut arriver au 21 juin 1791 pour trouver une preuve solennelle et retentissante de son existence. Ce jour, en effet, l'Assemblée Nationale décréta ce qui suit.

« Il est ordonné au ministre de l'Intérieur de faire établir, à l'instant même, une forte garde au Dépôt des Affaires Étrangères à Paris et aux Dépôts des Affaires Étrangères de la Guerre et de la Marine et autres qui sont à Versailles, avec défense de laisser sortir aucuns papiers ou paquets des lieux où ils se trouvent. »

Reportons-nous au Registre n° 2 des *Procès-verbaux* de l'assemblée du Conseil général de la commune de Versailles<sup>1</sup>, que ce décret concernait quant à l'exécution. A la date même du 21 juin, à six heures et demie, il est dit :

« L'Assemblée requiert M. le commandant de la garde nationale de faire porter sur-le-champ à l'hôtel de la Guerre et à celui des *Affaires Étrangères*, huit gardes nationales et huit soldats du 54<sup>e</sup> régiment commandés par un capitaine de la garde nationale, de placer des sentinelles à chaque porte avec la consigne de ne laisser sortir aucun papier desdits bureaux.

*France, ou Histoire des Archives de l'Empire, des Archives des Ministères, des Départements, des Communes, des Hôpitaux, des Greffes, des Notaires, etc.* », contenant l'inventaire d'une partie de ces Dépôts, par HENRI BORDIER (Paris, Dumoulin, 1855), un volume in-8° de 407 pages. Et la remarquable *Introduction* qui précède l'Inventaire historique des *Cartons des Rois*, aux ARCHIVES NATIONALES, par M. J. TARDIF.

<sup>1</sup> ARCHIVES MUNICIPALES de la ville de Versailles. *Registres* à consulter depuis la date du décret de constitution des municipalités du 14 décembre 1789. Pour toute la période qui suit jusqu'au retour des Archives Étrangères de Versailles à Paris, ce sont les *Registres* des ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE, qui ont été nos principales sources d'information.



« Le 22, à sept heures, un membre demande s'il ne serait pas nécessaire de mettre les scellés sur le bureau de la Guerre *et sur celui des Affaires Étrangères*. Un autre observe que ce serait interrompre le cours de l'administration, puisque cela empêcherait les commis de travailler et ôterait la faculté de consulter les pièces qui sont dans les bureaux. Un troisième dit que ce serait aller au delà de ce que prescrit le décret, lequel n'exige d'autre chose qu'une bonne et sûre garde pour empêcher qu'il ne sorte aucuns papiers.

« L'Assemblée, revenant sur la première question : savoir si on apposera les scellés sur le bureau de la Guerre et sur celui des Affaires Étrangères, décide pour la négative et arrête que, conformément au décret, il sera mis bonne et sûre garde aux bureaux avec la consigne de ne laisser sortir aucuns papiers<sup>1</sup>. »

L'agitation avait néanmoins été extrême à Versailles, où, dans la journée du 22 juin, les scellés avaient été rigoureusement posés dans tous les châteaux et maisons de la famille royale, sur les portes des appartements particuliers du Roi et chez des personnages qui avaient rempli les plus hautes charges dans l'État.

C'est à l'infortuné ministre Claude Valder de Lessart que le Garde du Dépôt des Affaires Étrangères a adressé le premier *rapport historique* qui ait été rédigé sur cet établissement. Ce trop court et trop rapide travail de M. Sémonin est en date du 2 février 1792. Les informations que nous y avons puisées, si ménagées qu'elles aient été dans les détails, ont du moins pour nous cette valeur qu'elles sont certaines autant que choses officielles. Sans ce secours efficace, n'aurions-nous pas vainement cherché ailleurs le dénombrement exact des *volumes, cartons,*

<sup>1</sup> ARCHIVES MUNICIPALES DE VERSAILLES. *Registres des délibérations de l'Assemblée municipale, etc., et Assemblée du Conseil général de la commune de Versailles.*

*liasses et portefeuilles* que contenait le Dépôt, en 1792, c'est-à-dire aux derniers jours même de la monarchie française. Les Archives des Affaires Étrangères, sur la déclaration de celui qui en avait la garde depuis vingt années, renfermaient en 1792 :

<i>Correspondances</i> avec les ministres du Roi en pays étrangers. . . . .	7,259 volumes.
. . . . .	544 cartons.
Papiers de France en général <sup>1</sup> . . . . .	1,394
Papiers des <i>Limites</i> . . . . .	209
<i>Manuscrits</i> . . . . .	1,047
Recueil de <i>Saint-Simon</i> . . . . .	272
Ouvrages imprimés <sup>2</sup> . . . . .	972
TOTAL GÉNÉRAL (tant volumes que cartons, liasses et portefeuilles).	11,787

M. le Garde des Archives, comme complément à cet exposé du nombre des richesses qu'il conserve, précise ainsi leur usage :

« Le travail qui se fait indépendamment de l'arrangement et de l'ordre des papiers dans cette immense collection, consiste à rédiger des *tables générales*, des *notices indicatives de toutes les matières* contenues dans les *dépêches, pièces et mémoires* qui font partie des *diverses correspondances*, afin de retrouver facilement la trace des objets sur lesquels le ministre et les bureaux

<sup>1</sup> Il y a de plus au Dépôt (dit M. Sémonin), un grand nombre de volumes désignés par ce titre : FRANCE, dont les papiers ont rapport à une infinité d'objets particuliers et étrangers à la politique.

<sup>2</sup> « Enfin, nous avons environ 900 volumes de livres imprimés, dont un grand nombre contient des *collections de pièces* et qu'on peut regarder comme un supplément à nos *manuscrits*. Il est utile, sans doute, de continuer à recueillir tout ce qui s'imprime de temps en temps sur le Droit public des nations, même les catalogues des Bibliothèques de l'Europe les mieux fournies de pièces, d'actes originaux, ainsi que les *mémoires* et les *relations* que la cupidité des héritiers de plusieurs ministres dans les cours fait livrer chaque jour à la curiosité du public. » (*Mémoire SÉMONIN*, du 2 février 1792.)

désirent journallement des renseignements, des extraits ou des mémoires détaillés, etc., etc.

Ce fut cette même année que parut le décret qui intimant, en mars et en juin 1792, l'ordre funeste de détruire tous les vestiges des titres nobiliaires, et qui excita à l'accomplissement de cet acte à jamais déplorable du brûlement en place Vendôme (12 mars 1792) des collections si précieuses que les savants Moreau, Bréquigny et leurs érudits collaborateurs avaient réunies à l'hôtel de la Chancellerie, sous le nom de *Cabinet d'histoire et de droit public*. Le discours éloquent, mais malheureux, de Condorcet, dans la séance du 9 juin, ne fit qu'étendre le mal en demandant au vote de l'Assemblée surexcitée que l'exécution destructive de ces vestiges fût également appliquée dans toutes les provinces. A quels écarts devaient porter de pareilles armes mises aux mains d'exécuteurs aussi excessifs par le zèle que par le peu de discernement, c'est chose aisée de le concevoir. Le Dépôt de Versailles fut cependant préservé alors, même dans les marques extérieures qui revêtaient héraldiquement les belles reliures des Papiers des négociations; ce ne fut qu'un an plus tard que quelques atteintes furent portées à ces nobles et inoffensifs emblèmes.

Cependant la journée du 10 août s'accomplit, et la nouvelle des événements de Paris apportée à Versailles donna lieu au Conseil général de la commune de cette ville de prendre des mesures dont l'exécution de plusieurs, entre autres, produisit de véritables épisodes dans l'histoire du Dépôt des Affaires Étrangères.

Nous sommes dans une ère nouvelle; c'est, d'après le

registre des *procès-verbaux* du Conseil général de Versailles, l'an IV de la Liberté et le I<sup>er</sup> de l'Égalité. A sept jours de date des événements du 10 août, le procès-verbal porte :

« La séance s'ouvre par l'entrée des citoyens qui viennent se lier, par serment, à la liberté et à l'égalité :

« MM. Sémonin, Courvisier, Poisson, Huet, La Péronnie, Texier, Gamet, *gardes des Archives politiques.* »

C'est tout le personnel du Dépôt. Un hommage aussi rapide ne les protège pas cependant de la disgrâce de voir les scellés apposés dans leur précieuse maison. L'officier municipal Maupin et le capitaine des grenadiers Bluteau furent, ce même jour, nommés commissaires pour se transporter au bureau de la Guerre, et ils étendirent leur commission à celui des *Affaires Étrangères*. Le 23 août, Bluteau, à la séance du Conseil, demande à rendre compte de plusieurs missions qui lui ont été données. L'assemblée l'invite à remettre ses *rapports et procès-verbaux* au Comité de surveillance, lequel présentera à l'Assemblée les questions qui peuvent s'élever à l'occasion desdites missions <sup>2</sup>.

Le 24, un gendarme à cheval remet au maire une lettre du ministre de l'Intérieur. Elle porte invitation à la municipalité d'apposer aussitôt les scellés sur les bureaux de la Guerre et d'y poster des sentinelles. Le ministre de

<sup>1</sup> ARCHIVES MUNICIPALES DE VERSAILLES.

<sup>2</sup> Nous avons dû toutes ces informations si précises et celles qui suivent, à nos recherches si bienveillamment secondées par M. GUSTAVE DESJARDINS, dans les ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE, alors qu'il en avait la direction. Nous avons consulté à la fois les *registres* et les *cartons* contenant les documents officiels des trois corps administratifs du département. M. GUSTAVE DESJARDINS est aujourd'hui sous-chef de la division des ARCHIVES au MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

l'Intérieur ignorait évidemment les opérations précédentes des citoyens Maupin et Bluteau, que, du reste, l'Assemblée trouva sans doute trop superficielles, puisqu'en séance elle chargea MM. Adam, Remilly et L'Hermitte, de l'exécution des ordres reçus de Paris. Le *procès-verbal* de leur visite est d'une grande confusion, mais il démontre qu'en somme, au moyen des scellés apposés, toutes communications du bureau des Affaires Étrangères avec les bureaux de la Marine et de la Guerre, et toute communication des ouvertures donnant sur les cours des Affaires Étrangères et de la Guerre avec les bureaux se trouvaient empêchées. Le tout fut confié à la garde du S' Quesnelle, sergent des vétérans, qui signa avec les commissaires.

Le 27 août, lecture fut faite au Conseil d'une lettre du ministre des Affaires Étrangères par laquelle il marquait ne désapprouver en aucune manière les scellés apposés au Dépôt des Affaires Étrangères, sauf à les faire lever lorsqu'il aurait besoin de quelque pièce.

Mais, le 12 septembre, le ministre de la Guerre adressait cet ordre à l'ingénieur-architecte Berthier, à qui le gouvernement des Hôtels n'avait pas encore été formellement enlevé :

Vous voudrés bien, Monsieur, vous rendre à Versailles pour vous concerter avec la municipalité sur le moment le plus prochain qu'elle pourra consacrer à la levée des scellés apposés dans l'hôtel de la Guerre et *dans les autres lieux qui en dépendent*. Je vous autorise à y assister en mon nom et à faire sur le *procès-verbal* qui en sera dressé, toutes les observations, réserves et réquisitions qui pourroient être utiles à mon département.

*Le Ministre de la Guerre,*

JOSEPH SERVAN.

Ce ministre avait écrit, dans le même temps, à MM. les officiers municipaux :

« En apposant les scellés, Messieurs, dans l'hôtel de la Guerre à Versailles et dans les autres lieux qui en dépendent, on a eu l'intention non pas de mettre obstacle aux travaux des ministères, mais de faire des vérifications et examens utiles à l'intérêt public. C'est donc en procédant à la levée des scellés que vous atteindrés le but proposé... »

Le 13 septembre, les scellés furent enlevés ; l'extrait suivant concerne seul le Dépôt des Affaires Étrangères :

« L'an IV de la liberté et le premier de l'égalité, le jedy 13 septembre 1792. Nous, commissaires nommés par le bureau municipal, en vertu d'un arrêté du Conseil municipal de ce jour...

« Et ledit jour, sur la réquisition à nous faite par M. Berthier de lever le scellé sur le *Dépôt des Affaires Étrangères*, vu qu'il fait partie dudit hôtel, nous avons également et en présence desdits sieurs susnommés et du *sieur Sémonin, garde et directeur dudit Dépôt*, levé les scellés y apposés, après les avoir reconnus sains et entiers. Et ont tous les ci-dessus dénommés signé avec nous, les jour et an que dessus.

« A. LOUVET (oncle) ; J. LOUVET (neveu) ; SÉMONIN ;  
« D'HALLE ; BERTHIER. »

Ce même mois, le citoyen Le Page fut nommé inspecteur des hôtels de la Guerre, de la Marine, des Affaires Étrangères, et M. Sémonin, chef du Dépôt depuis l'année 1772, fut mis à la retraite. Il mourut l'année suivante, en sa maison de la Cour-Roland, commune de Jouy-en-Josas, près de Versailles.

## CHAPITRE QUATRIÈME

NICOLAS GEOFFROY

HUITIÈME GARDE DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET LOUIS HUET-POISSON GARDE PAR INTÉRIM  
1793-1795.

NICOLAS GEOFFROY, chef du DÉPÔT des RELATIONS EXTÉRIEURES à Versailles en 1793. — Succession de COMMISSAIRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES. — Visite des citoyens Verninac et Soulavie. — Termes ministériels de l'autorisation. — Autres ordres donnés pour les recherches de documents de nature secrète. — Article IV de la loi du 7 messidor an II. — Qu'était-ce que la Commission des Arts établie à Versailles en 1792 ? — Ses travaux, ses perquisitions, ses répertoires, ses séances et ses rapports. — Les papiers politiques qu'elle recueille chez les émigrés. — Papiers de la maison NOAILLES. — Travail considérable du tableau général des bibliothèques nationales établies à Versailles dans les dépôts de la Commission. — Note pour le Commissaire des Relations Extérieures. — *Manuscrits réclamés et obtenus.* — Ils sont remis à LOUIS HUET-POISSON faisant fonction de chef intérimaire du Dépôt après le rappel de Geoffroy. — Notice sur POISSON, commis principal devenu chef par intérim. — Autres *manuscrits réclamés* par le ministre des Relations Extérieures.

Le ministre des Relations extérieures Lebrun, nommé le 11 août 1792 et demeuré en place jusqu'au 30 juin 1793, décrété d'accusation, jugé ensuite et exécuté le 28 décembre, avait mis à la tête du Dépôt de Versailles Nicolas Geoffroy, qui appartenait au bureau politique des Affaires Étrangères depuis 1781. Geoffroy fut le dernier Garde des Archives ayant résidé à Versailles. Le Comité de Salut public le confirma dans ses fonctions par un arrêté du 8 frimaire an III (28 novembre 1794), et son administration mérite tous les éloges. Il fut prudent et mesuré, laborieux et tranquille, dans les temps les plus troublés.

La vie de Nicolas Geoffroy échappe à la curiosité des chercheurs, par cela même que, sauf une mission tout à fait temporaire qu'il eut à remplir en 1798 en qualité de secrétaire de François de Neufchâteau aux conférences de Seltz, qui furent les préliminaires de celles du congrès de Rastadt, il vécut uniquement dans les bureaux. Il n'y a donc point à la chercher au dehors, comme nous avons dû le faire pour ses illustres prédécesseurs, l'abbé de la Ville, La Porte Du Theil, Durand de Distroff, et même pour M. Sémonin. Sa vie officielle ne se passa qu'à Versailles, d'abord sous le ministère de M. de Vergennes, puis dans les bureaux politiques, à Paris, après les journées des 5 et 6 octobre; puis à Versailles, dans l'intérieur du Dépôt, qu'il garda avec vigilance, aidé d'abord par les commis Poisson, Gamet, Huet et Bonnet, auxquels plus tard furent adjoints cinq autres commis. Cette période de ses services ne fut pas sans épisodes émouvants. Des deux ministres qu'il servit, Le Brun et Deforques, le premier périt sur l'échafaud, le second fut décrété d'accusation et mis en arrestation. Geoffroy assista alors au passage des Commissaires des Relations Extérieures nommés par le Gouvernement révolutionnaire, depuis le 10 octobre 1793 : le citoyen Goujon, du 2 au 9 avril 1794 (13 à 20 germinal an II); le citoyen Joseph-Martial Herman, nommé et révoqué le même jour, 9 avril 1794; le citoyen Philibert Buchot, du 9 avril au 21 octobre 1794 (13 germinal an II — 30 vendémiaire an III); le citoyen Jacques Miot, du 21 novembre 1794 au 18 février 1795 (1<sup>er</sup> frimaire — 30 pluviôse an III); le citoyen Victor Colcheu, du 19 février 1795 au 10 novembre 1795 (1<sup>er</sup> ventôse an III — 19 brumaire an IV), furent, sous la Convention Nationale, les divers commissaires des Relations Extérieures, avec lesquels le mirent en rapport ses fonctions de Garde des Archives. Si



nous considérons cette période au point de vue uniquement administratif, nous y rencontrons des textes d'arrêts qui sont de véritables événements pour les Archives des Relations Extérieures. Aussi, pour ne pas avoir à les mêler confusément aux autres détails qui signalent à l'attention d'un historien du Dépôt des Affaires Étrangères les trois dernières années pendant lesquelles Nicolas Geoffroy en eut la garde, nous les résumerons aussitôt. De toute manière, du reste, il est indispensable, pour une plus grande clarté dans l'exposé des faits, de diviser en deux parties les affaires du Dépôt. Il a, en effet, ses affaires traitées à Paris, où siège le comité, et ses affaires traitées à Versailles, où est sa maison. Voyons d'abord les affaires traitées à Paris.

Le premier fait à remarquer, depuis que le pouvoir est concentré dans les Comités de Salut public et de sûreté générale, et que douze Commissions Exécutives remplacent les ministères (10 octobre 1793 — 19 vendémiaire an II) c'est le décret du 16 décembre de la réorganisation des Affaires Étrangères (26 frimaire an II), puis le décret de la Convention Nationale du 24 août 1794 (7 fructidor an II), qui attribue au Comité de Salut public la direction de la partie politique et la surveillance de la partie administrative des Relations Extérieures. Il faut aussi remarquer l'arrêté du 9 mai (2 floréal an II), par lequel le Comité statuera sur les Dépôts de livres, papiers et cartes, avec prescription au commissaire en fonctions de ne pas faire de déplacements dans ceux qui lui sont confiés. Le 14 octobre 1794 (23 vendémiaire an III), apparaît l'arrêté qui règle l'organisation des bureaux, et dont un article du titre II fixe les bases de la répartition du travail. Le 20 novembre 1794 (30 brumaire an III), le Comité de Salut public ordonne que les divers écrits ou mémoires relatifs à la

diplomatie qui se trouvent à l'agence des cartes seront transportés dans les bureaux de la section du comité chargé des Relations Extérieures. Le 26 novembre (6 frimaire an III), paraît un article complémentaire du décret du 14 octobre, qui définit ainsi la partie spéciale du Dépôt : *Conservation et sûreté ; Rédaction des mémoires historiques et politiques ; Classement des papiers et recherches ; Ordre dans les correspondances ; Rédaction de tables analytiques ; Catalogue analytique des traités ; Classement des mémoires manuscrits*. Ce remarquable arrêté eut pour résultat, en quelque sorte immédiat, un autre arrêté, du 8 décembre 1794 (18 frimaire an III), dont l'importance est de premier ordre. Cet arrêté concerne la création d'un *bureau d'analyse*. L'article 2 dit que le bureau comprendra trois parties pour le travail. La première sera exécutée au Dépôt de Versailles et comprendra *l'analyse de tous les traités antérieurs à l'année 1748, depuis la date du traité de Westphalie*. Louis-Pierre Anquetil et Jean-Étienne Montucla seront chargés de ce travail à Versailles. Anquetil limitera ses *Mémoires* à la paix de Ryswick, Montucla les commencera à la date de ce traité<sup>1</sup>.

Les différents autres arrêtés appartenant à cette période concernent les projets de déplacement du Dépôt de Versailles et son retour à Paris, près des bureaux de la Commission, à l'hôtel de Galliffet.

Voyons maintenant les affaires du Dépôt à Versailles, celles qui touchent plus particulièrement aux documents mêmes.

A peine Nicolas Geoffroy était-il installé comme Garde

<sup>1</sup> La deuxième et la troisième partie devaient être exécutées à Paris, l'une dans les bureaux de la Commission, l'autre dans ceux du Comité de Salut public.

du Dépôt qu'il eut affaire à la curiosité d'un des plus singuliers personnages parmi les publicistes de l'époque révolutionnaire, et sur le caractère duquel, non moins que sur les collections et recueils qu'il avait formés, la lumière n'a pas été plus faite encore que la vérité n'a été dite. Ce curieux, ce publiciste qu'il est difficile de qualifier justement, et dans l'esprit duquel se rencontrent tant de parties contradictoires, traversa, visita le Dépôt des Affaires Étrangères dans des circonstances qui se rattachent à la découverte et à la publication de ce qu'on a appelé les « *Livres Rouges* <sup>1</sup> ». Lorsque, le 10 et le 11 août 1792. l'envahissement des Tuileries s'était produit, et que tous les effets du Roi avaient été saisis, ses papiers avaient été réunis et remis aux Archives Nationales, puis, le 13 août, portés au Comité de surveillance pour en faire l'examen. Soulavie, lié alors avec les Jacobins, lié surtout avec Chabot, lui demanda à les voir et à en faire le dépouillement, pensant y trouver, ainsi qu'il l'a dit, « le pourquoi du pourquoi des événements du règne <sup>2</sup>. » Chabot, non sans peine cependant, obtint l'assentiment de ses collègues, et Soulavie examina les papiers du Roi déposés dans la dernière des trois salles des Feuillants, où s'était assemblé le Comité. Soit que le résultat minutieux de son examen ait été pour lui une déception, soit qu'il eût reçu quelques indices de l'un des employés aux travaux de la Liste civile à Versailles, il se

<sup>1</sup> C'est-à-dire les *Manuscrits* reliés en maroquin rouge trouvés dans des armoires secrètes du cabinet du Roi, avec l'aide du serrurier Gamin. Ces livres contenaient le détail des dépenses secrètes depuis les vingt dernières années du règne de Louis XV. Ils ont été publiés en 1793. Voyez le *Moniteur* de février et mars 1793 et les *Registres des Procès-verbaux des séances du Conseil du district à Versailles*. ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

<sup>2</sup> Voyez « *les OEuvres et les Collections de Giraud-Soulavie* », étude pleine d'intérêt et de détails aussi précis que nouveaux, publiée par M. A. MAZON (Privas, typogr. Roure, 1870). Cette étude se trouve réunie à plusieurs autres sous le titre de « *Petites notes ardéchoises.* »

déclara persuadé de pouvoir trouver des *manuscrits* plus importants, qui, selon lui, auraient été fort ingénieusement cachés à Versailles. D'où, au mois de février 1793, cette mission si curieuse donnée au citoyen Soulavie en même temps qu'au citoyen Verninac, mission qui nous est révélée par ce document :

« Paris, le 17 février 1793. (3<sup>e</sup> Division).

« L'an II de la République française.

« *Le Ministre de la Justice, faisant par intérim les fonctions de Ministre de l'Intérieur, aux Administrateurs du département de Seine-et-Oise.*

« Les citoyens Verninac et Soulavie, dont le premier est ministre plénipotentiaire de la République en Suède, m'exposent que l'intérêt des missions diplomatiques qui leur sont confiées exige qu'ils fassent des recherches à Versailles tant *dans le Dépôt des Affaires Étrangères*, — et ils ont à cet effet toutes autorisations nécessaires du ministre de ce département, — que dans le *Cabinet du ci-devant dit Roi*, au château, et dans tous autres lieux où de nouvelles instructions leur en indiqueraient l'utilité. L'objet de ces recherches est de *prendre communication de papiers importants qui existent dans ces Dépôts, et d'en faire tous les extraits dont ils auront besoin*. De telles recherches étant susceptibles d'être secondées de tout le zèle des bons citoyens, je vous invite à nommer très-promptement des commissaires qui, de concert avec les préposés du garde-meuble, sur la réquisition qui leur en sera faite par les citoyens Verninac et Soulavie, puissent procéder à toutes levées et réarpositions de scellés nécessaires, assister aux recherches, leur donner les moyens de prendre toutes *communications et extraits* dont ils auront besoin, et leur procurer en un mot toutes les facilités qui peuvent dépendre des fonctions qui vous sont attribuées, en prenant toutefois toutes les précautions réclamées par l'intérêt de la République et par les lois. Je vous préviens, au surplus, que j'ai chargé l'inspecteur du Garde-Meuble de la République Restout de transmettre à ses préposés les ordres convenables

pour qu'ils aient pareillement à seconder cette opération et tout ce qui peut les concerner<sup>1</sup>.

« GARAT. »

Entre le 17 et le 26 février, les trois *Livres Rouges* furent trouvés dans un des cabinets de Louis XVI et portés, quelques jours après, avec les formes les plus étrangement cérémonieuses, en séance publique, au bureau de la Convention Nationale<sup>2</sup>.

A la date du 26 février, nous rencontrons cet autre document :

« Le ministre de l'Intérieur invite l'administration à nommer promptement des commissaires pour, conjointement avec les préposés du Garde-Meuble, faire les recherches les plus scrupuleuses dans les *Dépôts des Affaires Étrangères* et *cabinet du cy-devant Roi*, à l'effet d'y distraire des affaires intéressantes qui ont rapport à la diplomatie<sup>3</sup>. »

C'étaient là de grands périls pour le secret du Dépôt. Le chef se soumit aux ordres, dans la stricte mesure qui lui était prescrite, et évita tout éclat. Sa prudence le sauva. Ce n'est pas, du reste, le seul assaut qu'il ait eu à soutenir. Au mois de novembre, il dut envoyer aux administrateurs du district de Versailles le *plan gravé* des bureaux avec la mention des détails les plus particuliers. Au mois de janvier 1794, autre mission. Le Comité d'Instruction publique chargea les citoyens Langlès et Buache de visiter le Dépôt des Affaires Étrangères, et ils firent à ce Comité un rapport sur leur visite minutieuse dans chacune des six

<sup>1</sup> ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. (Cartons.)

<sup>2</sup> Voyez aussi « l'extrait du *Registre des Délibérations* de l'administration du département de Seine-et-Oise. » (Séance publique du 2 mars 1793.)

<sup>3</sup> *Liste Civile*, article 83. *Affaires diplomatiques*. ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

salles; ils estiment les *volumes* à 14,000 et constatent un nombre considérable de *papiers restés en liasse*.

A ces visites, si solennellement autorisées, se joignaient celles des Représentants du peuple en mission à Versailles, et dans les attributions desquelles entrait la surveillance du Dépôt. Ils annonçaient leur projet d'y réunir tous les *papiers des émigrés* ayant rapport aux Affaires Étrangères. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne le Dépôt, disons que, dans les délibérations du directoire du district de Versailles, séance du 17 thermidor an II, le citoyen Saint-Gar, ingénieur de l'administration, présenta cette question :

« Le cy-devant hôtel de la Guerre doit-il être classé au nombre des biens de la cy-devant liste civile ? »

« ... Oui le substitut de l'agent national, l'administration convaincue... estime que le cy-devant hôtel de la Guerre, celui de la Marine et des *Affaires Étrangères*, celui du Contrôle Général et autres de même nature, devront être considérés, en ce qui concerne l'entretien, comme monumens publics, et qu'ils demeureront sous la surveillance de l'ingénieur de l'administration chargé de la direction des travaux publics.

« Les citoyens Le Roi et Loiseleur, inspecteurs des bâtimens de la liste civile, seront avisés... »<sup>1</sup> »

Mais le coup le plus formidable qui pût atteindre le Dépôt des Relations Extérieures jusque dans sa base même, se trouve énoncé dans le paragraphe 12 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi si fameuse du 7 messidor an II (25 juin 1794)<sup>2</sup>. Le *Bulletin des Lois* (n° 12) portant le

<sup>1</sup> *Registre des délibérations* du Directoire du district, etc. (Séance publique du 17 thermidor an II, 4 août 1794.)

<sup>2</sup> Lire le *Rapport* des Comités de Salut public, des domaines, d'aliénation, de législation, d'instruction publique et des finances, lu à la Convention nationale.

texte de la loi concernant l'organisation des Archives établies auprès de la Représentation Nationale dit :

§ II de l'article I<sup>er</sup>. « On y déposera, d'après ce qui sera réglé par l'article IV ci-dessous, l'*état sommaire des titres* qui existent dans les divers Dépôts de la République, *notamment à Versailles dans celui des Affaires Étrangères* et à Paris dans ceux des divers départemens du cy-devant ministère. »

Or, que disait « l'article IV ci-dessous ? » :

« Dans tous les Dépôts de titres et pièces actuellement existans ou qui seront établis dans toute l'étendue de la République, il sera formé un *état sommaire de leur contenu*, suivant une instruction qui sera dressée, et une expédition de chaque état sera fournie aux Archives. »

Cette loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) produisit un mouvement considérable dans l'administration des provinces à l'endroit de tous les monuments écrits. Bientôt parut la circulaire du Comité des *Décrets, Procès-verbaux et Archives* de la Convention nationale, du 3 brumaire an III (24 octobre 1794), aux administrateurs des départemens, pour leur demander des renseignements sur le *nombre et la nature des Dépôts publics de titres existants*. C'était pour seconder les opérations des commissions formées pour le triage des titres dont les résultats devaient être répartis en trois Dépôts à Paris. Celui de l'*Histoire des Sciences et des Arts* était à la Bibliothèque Nationale.

Le 22 août 1795, le Garde du Dépôt des Relations Extérieures adressa une note au commissaire délégué du Comité de Salut public. Elle concernait particulièrement des documents à recouvrer auprès de la commission des Arts établie à Versailles. Quelle était cette commission? Quels

étaient ces documents? Les sources que nous avons consultées nous l'ont appris dans les plus minutieux détails.

L'administration du directoire du district de Versailles était, dans toute la France, une de celles que les lois relatives aux émigrés avaient le plus occupées. Non-seulement Versailles, mais tous les environs avaient été la résidence d'une quantité de familles considérables par le rang, par le nom, par les charges, par la fortune. Leurs maisons étaient remplies de ces choses d'art et de curiosité que la fortune, jointe à l'éducation, à l'instruction et au goût, fait acquérir. Chacun, selon le goût qui l'avait inspiré, avait recueilli, l'un des manuscrits relatifs à l'histoire ou aux belles-lettres, l'autre des tableaux des maîtres d'Italie, de Hollande et de France, un troisième des documents d'histoire naturelle, de musique, etc. Lorsque les scellés furent posés, lorsque les saisies furent opérées dans les maisons religieuses, dans les maisons royales, dans les maisons des grands seigneurs déclarés émigrés, l'administration du « Directoire du district de Versailles, » à qui tout compte rendu était porté, se trouva en présence d'un étrange encombrement d'objets de toute nature ayant quelque valeur artistique. Dès le mois de juin 1792, cette assemblée avait nommé un citoyen Mayeur chargé de faire le catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets de ce genre trouvés dans les bibliothèques ou cabinets des corporations, maisons ou communautés supprimées, et qui avaient été déposés dans la maison de l'archevêché de Versailles. A la fin de l'année, Mayeur avait réuni, classé, étiqueté près de 6,000 volumes. Mais l'abondance et la variété des richesses mirent le Directoire du district dans l'obligation d'organiser une commission qui, sous le nom de « *Commission des Arts* », avait pour



fonctions de distraire des maisons de la Liste civile, autrement dites royales, des établissements ci-devant religieux et des maisons des émigrés dans l'arrondissement du département, les objets précieux, pour ensuite les évaluer et en disposer pour le Muséum National qui se formait alors à Versailles, au Palais. Les membres élus pour composer cette commission, présidés par le citoyen Hugues Lagarde, prirent la qualification de « *Commissaires-Artistes* ». Selon l'avis du procureur-syndic de la commune, ils s'assemblèrent pour la première fois le 21 janvier 1793 et commencèrent leurs opérations le 28. Ils ont laissé de leurs réunions des *procès-verbaux* très-curieux à consulter et pleins de renseignements utiles. Les douze premières séances furent employées à compulser les *inventaires* communiqués par le bureau des émigrés. Dans un premier *rapport général* aux « citoyens administrateurs du département de Seine-et-Oise », il est dit :

« Ils ont apporté même attention (celle d'étiqueter les objets par nom de maison) pour rassembler les *manuscrits* qui font partie des bibliothèques ainsi que tous les *papiers de famille*, quittances et acquits, qu'ils ont jugé devoir être mis sous les scellés, ce qui a été exécuté par le commissaire de la municipalité<sup>1</sup>. »

C'est ainsi que, du 21 février au 2 avril, ils avaient rassemblé les *papiers* et *manuscrits* désignés ci-dessous par ordre de visites :

« Chez Bombelles, rue Saint-Germain, et chez madame de Macau, au château, des *manuscrits* et *papiers de familles* mis avec soin sous scellés de la municipalité;

« Chez Montagnac, grille du Dragon, beaucoup de *manuscrits*

<sup>1</sup> ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE, *Précis des opérations de la Commission des Arts*, etc.

*très-intéressans qui tiennent à la conspiration du 14 juillet 1789 ;*

« Chez Chastellux, rue Saint-Germain, des *manuscrits du seizième siècle* ;

« Chez de Guiche, à l'hôtel de Grammont, *tous les papiers de famille* :

« Chez le nommé Lambesc, aux Grandes-Écuries, *des papiers* ;

« Chez le nommé Robien, une quantité de *mémoires manuscrits* provenant du Dépôt de la Guerre *sur le génie et les fortifications* ;

« Le 1<sup>er</sup> avril, la superbe bibliothèque de Stanislas-Xavier ;

« Le 2 avril, chez le nommé Sérent (hôtel Sérent), beaucoup de *manuscrits*. »

Et ainsi de suite. Mayeur préparait les *inventaires*, et au mois de septembre 1793, un ex-abbé Buffy<sup>1</sup>, dont les opérations révèlent une parfaite connaissance de la bibliographie, fut employé à l'œuvre très-laborieuse des *catalogues*. Charles Delacroix, représentant du peuple et commissaire de la Convention dans le département de Seine-et-Oise, échangea alors avec la « commission des Arts », qu'il devait un jour réformer, ses premiers rapports. Ce fut dans la deuxième décade de germinal an III (30 mars — 10 avril 1795) que les Commissaires-Artistes décidèrent qu'il serait formé un *catalogue analytique* de tous les *manuscrits* rassemblés. Dans le cours de cette même année 1795, ils procédèrent à l'examen des *papiers et livres* de Trudaine et des Valory d'Étampes, de ceux de la propriété Moreau, des *cartons* du ministre de la maison du Roi. Le plus important de tous les *inventaires* des manuscrits saisis à cette époque fut celui de la propriété « Noailles ». On en commença le travail dans la deuxième décade de messidor an III (28 juin — 8 juillet 1795), dans la Cour dite des Arts, sous la *cotte C*. Le citoyen Hugues Lagarde,

\* 1 ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE, *Commission des Arts*, Personnel, Attributions, Nominations. Tout un dossier.

bibliothécaire, conservateur du Muséum National de Versailles, avait divisé les heures de travail de la Commission de manière à éviter toute confusion. Le lundi était consacré à la *bibliographie* et aux *manuscrits*. Le citoyen Paillet <sup>1</sup>, récemment nommé par Charles Delacroix, était chargé d'en faire l'examen. Buffy continuait l'opération des *catalogues*, et son ouvrage d'ensemble est conservé en huit volumes grand in-folio, sous le titre de « *Tableau général des Bibliothèques nationales établies à Versailles dans les Dépôts de la Commission des Arts du département de Seine-et-Oise* ».

Ces *catalogues*, écrits d'abord sur feuilles volantes, puis examinés dans tous leurs détails par chacun des commissaires, avaient révélé l'existence de certains documents intéressants, dont le Garde du Dépôt des Relations Extérieures, Geoffroy, crut devoir demander au commissaire du Comité de Salut public, chargé du département, d'en revendiquer la possession. Voici la note très-curieuse qu'il adressa le 5 fructidor an III (22 août 1795) :

#### NOTE DU DÉPÔT

*pour le Commissaire des Relations Extérieures.*

« En 1775, il fut proposé au ministre Vergennes de rédiger, pour l'instruction du ci-devant roi, d'après les correspondances générales rassemblées au Dépôt, un *Précis historique de toutes les Négociations de la France avec les différentes Puissances de l'Europe, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, jusqu'à la paix de Paris, en 1763; de l'alliance avec la maison d'Autriche;*

<sup>1</sup> Le 24 frimaire an III (14 décembre 1794), Paillet avait demandé à être chargé par un arrêté de l'administration de l'inspection, de la visite, et de la conservation de *tous les manuscrits, soit sur papier, soit sur vélin, soit nouveaux, soit modernes, provenant de tous les émigrés, condamnés et autres*. Voir sa « *Lettre au citoyen Bournizet, Américain, membre du District de Versailles.* »

*des événemens de la guerre de 1756, et de tout ce qui s'est passé d'intéressant depuis la paix de 1763 jusqu'à celle de 1783.*

« La dernière partie de ce travail important, achevée jusqu'à l'année 1777, se continue au Dépôt. Il en a été fait successivement *deux copies*, ainsi que des deux premières parties, l'une pour le ci-devant Roi, l'autre pour le ministre des Affaires Étrangères. Cette dernière existe à la Commission des Relations Extérieures, l'autre, que l'on a cru longtems égarée, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du Muséum de Versailles. Le chef du Dépôt pense qu'il est de son devoir d'en prévenir le commissaire des Relations Extérieures pour solliciter du Comité de Salut Public l'ordre de faire restituer cette copie au Dépôt.

« On conçoit facilement que des *mémoires* de cette importance ne doivent pas rester dans une bibliothèque publique, exposés à la curiosité de tout le monde, même des étrangers. Ils retracent des faits, des avancemens, des anecdotes qui tiennent à la politique la plus secrète des cabinets modernes de toute l'Europe et dont la publicité entratneroit de graves inconvénients sous plus d'un rapport.

« Ces *mémoires*, divisés par matières et par cahiers, consistent :

« 1° En un *mémoire* composé de 21 cahiers séparés et numérotés ayant pour titre : *Tableau historique de la guerre de 1756 et des négociations de la France avec les différentes cours de l'Europe, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 jusqu'à la paix générale de 1763.*

« 2° En un autre *mémoire* composé de 12 parties ou cahiers séparés intitulé : *Tableau historique des événemens politiques, militaires et intérieurs des différentes cours de l'Europe, depuis la paix de Paris du 10 février 1763 jusqu'à la mort de Louis XV du 10 mai 1774.*

« 3° En un *mémoire* d'un seul cahier ayant pour titre : *Précis historique des révolutions de la République de Genève depuis 1568 jusqu'au règlement du 29 novembre 1782.*

« 4° En un *mémoire* intitulé : *Tableau historique des événemens politiques, militaires et intérieurs des différentes cours de l'Europe, depuis la mort de Louis XV jusqu'à la paix de 1783.*

« NOTA : Il n'a été remis au ci-devant Roi que les deux premiers cahiers de ce dernier *mémoire* qui comprennent les huit derniers mois 1774 et l'année 1775.

« Total : *Trente-six cahiers*, papier à la tellière, reliés et brochés.

« On peut présumer que parmi les *manuscrits* trouvés au palais national de Versailles, il en est qui, comme les *mémoires* dont on vient de parler, regardent essentiellement la politique. Peut-être le citoyen Colcheu jugera-t-il à propos d'autoriser ou de faire autoriser le chef du Dépôt à les réclamer et à en donner son récépissé.

« A Versailles, le cinq fructidor an III de la République une et indivisible.

« GEOFFROY. »

Huit jours après la réception de cette note, le commissaire des Relations Extérieures, Colcheu, se fit l'interprète de la proposition de Geoffroy au Comité de Salut public. Sieyès et Louvet l'approuvèrent, le 31 août 1795, et ce fut le commis principal, Louis Huet-Poisson, qui se présenta au Directoire du district de Versailles pour retirer et recevoir les documents désignés. Le zèle de Geoffroy n'avait pas trouvé sa récompense, car entre la date de l'envoi de sa note au commissaire des Relations Extérieures et celle de l'ordre donné au commis Poisson, le titre et les fonctions de Garde du Dépôt des Archives des Relations Extérieures à Versailles lui avaient été retirés. Il avait été victime d'une vile et basse dénonciation, trop facilement écoutée. Le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an III (21 septembre 1795), Resnier fut nommé en sa place, et comme en même temps il avait été chargé d'une mission particulière à Genève, l'intérim de sa direction fut confié au commis qui était au Dépôt depuis bientôt quarante-trois ans<sup>1</sup>. Ce fut en cette qualité que M. Poisson se pré-

<sup>1</sup> ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE. Séance publique du 4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795). *Vu la pétition du citoyen Poisson...*; *Vu la note du Dépôt pour le Commissaire des Relations Extérieures...*; *Vu l'approbation du Comité de Salut public...*; *Vu copie conforme de la lettre adressée le quatrième jour complémentaire an III par la Commission des Relations Extérieures au citoyen Poisson, sous-chef du bureau du Dépôt, pour lui*

senta à la séance du Directoire du district du 26 septembre, et que les *manuscrits* portant les numéros 1383, 1384, 1385, 1386 et 1390, sur l'*inventaire* de la Bibliothèque particulière de Louis XVI, lui furent remis<sup>1</sup>.

Louis Huet-Poisson, nommé chef du Dépôt pour faire l'intérim du successeur de Geoffroy, était à cette époque le plus ancien commis du Dépôt des Affaires Étrangères. Il appartenait à une famille de bons serviteurs de la maison d'Orléans; l'un de ses frères avait eu la charge de valet de chambre, et un autre celle de porte-manteau du chef de la famille, premier prince du sang. Sa sœur, Charlotte-Louise Huet, avait épousé le célèbre sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne<sup>2</sup>. Employé d'abord chez un procureur au Châtelet, il était entré au Dépôt du Louvre en 1752, sous les ordres du Premier Commis, déjà fort ancien, Nicolas-Louis Le Dran. A la retraite de ce dernier, il présida au transport des documents des négociations du donjon du Louvre au nouvel établissement de Versailles, dont on peut dire qu'il a été le continuel, consciencieux et principal commis et bon serviteur pendant les trente-six années que le Dépôt y fut conservé. Il en avait vu l'installation, il en vit la retraite. Toute sa biographie consiste dans cette simple énonciation de son service. Admis au travail du bureau sous Louis XV, le gouvernement révolutionnaire le conserva et le respecta. Nommé chef intérimaire le

*annoncer qu'il a été nommé pour remplir les fonctions de chef de Dépôt pendant l'absence du citoyen Resnier...; Vu une autre lettre du citoyen Resnier au citoyen Poisson du cinquième jour complémentaire... Le Directoire du district de Versailles, pour l'exécution de l'arrêté du Comité de Salut public, après avoir entendu le procureur syndic, Arrête, etc...*

<sup>1</sup> ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE, *Bibliographie*, Registre II. Les reçus du Garde du Dépôt par intérim sont à la marge du feuillet 207.

<sup>2</sup> Je trouve ces détails dans un acte notarié de l'étude de M<sup>e</sup> ROUCET, notaire à Paris.

20 septembre 1795, par un arrêté du Comité de Salut public, dont il devait voir la chute prochaine, il continua son travail sous le Directoire, et le dernier ministre qu'il a servi fut Charles Delacroix. Les ordres qui lui furent transmis regardent tous le soin, sinon de recouvrir, du moins d'acquérir au Dépôt des documents provenant de maisons d'émigrés et relatifs à des Affaires Étrangères.

Le 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV), dernier jour de la Convention et le premier du Directoire Exécutif, Charles Delacroix avait dissous la *Commission des Arts* à Versailles pour la rétablir sous le nom de *Conservatoire des Arts*. Le citoyen Lagarde avait donné sa démission de président, et le citoyen Hurvé fut nommé directeur. Puis, nommé ministre des Relations Extérieures le 4 novembre, Delacroix, à qui tout le détail des *procès-verbaux* des séances de la commission des Arts de Versailles était connu, prévoyant d'ailleurs que les richesses de tout genre rassemblées au Muséum National ne tarderaient pas à être convoitées à Paris, et sans doute réparties entre divers dépôts, se hâta de mettre en avant ses prétentions. Le 24 novembre, il écrit au président du Conservatoire du Muséum que l'intérêt public paraît exiger que les papiers de la famille *Bombelles* soient remis au Dépôt des Relations Extérieures; il invite ensuite à ce que les recherches s'étendent à tous les papiers de la même espèce qui peuvent avoir rapport à la *partie diplomatique*<sup>1</sup>. Buffy

<sup>1</sup> ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. Voir « *l'État des papiers distraits du Dépôt des Archives du ci-devant District de Versailles, conformément à la lettre de l'Administration du département en date du 12 frimaire de l'an IV, pour satisfaire à la demande du ministre des Relations Extérieures.* » En réalité, ces papiers présentent un faible intérêt historique. Ce sont quelques pièces et non des recueils. Dans la propriété Kersaint se trouvait un « *Mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe* », ouvrage de M. DE TALLEYRAND.

et Paillet sont chargés d'activer leur travail. Paillet a été chargé, dans la séance extraordinaire du 5 décembre, de l'extraction des *manuscrits relatifs à la politique*, dans les archives du District. Le 9 décembre, il en a déjà réuni les *pièces*, il en a formé l'*état*, et le président du département de Seine-et-Oise, — car il ne s'agit plus de district, — fait parvenir au ministre des Relations Extérieures l'*état* des papiers provenant des propriétés *Bombelles, Ornano, Kersaint, Soliva, La Chapelle*, et différents autres émigrés. Deux jours après, Buffy rend compte de l'envoi qu'il a fait au ministre des *Mémoires de Saint-Priest concernant son ambassade à la Porte Ottomane*. Quelques documents réclamés furent envoyés, et le ministre en accusa réception le 11 décembre (21 frimaire an IV).

Dans le même temps que ces envois nouveaux de documents intéressant la Politique et les Affaires Étrangères au ministre Delacroix s'accomplissaient, on commença à effectuer le transport de tous les papiers des Archives des Relations Extérieures de Versailles à Paris. Le premier jour de cette translation, opérée par les soins de quatre commis, fut le 16 décembre 1795, et c'est à cette date qu'il faut limiter la seconde période de l'histoire de la maison.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.





## TROISIÈME PARTIE

---

LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A PARIS  
1796

HISTOIRE PARTICULIÈRE  
DU DÉPÔT DEPUIS SON INSTALLATION NOUVELLE A PARIS  
A L'HÔTEL DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
SOUS LE MINISTÈRE DE CHARLES DELACROIX  
ET SUCCESSIVEMENT  
DANS LES DIFFÉRENTS ENDROITS QU'IL A OCCUPÉS  
JUSQU'A SON ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF  
AU QUAI D'ORSAY  
A L'HÔTEL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
FONDÉ  
SOUS LE MINISTÈRE DE M. GUIZOT  
ET TERMINÉ  
SOUS LE MINISTÈRE DE M. DROUYN DE LHUYS  
1796-1853



## CHAPITRE PREMIER

LOUIS-PIERRE PANTALÉON RESNIER

NEUVIÈME GARDE DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1796-1800

Le Comité de Salut public projette de rétablir le Dépôt des Affaires Étrangères à Paris. — Choix de l'hôtel de Galliffet, rue du Bac. — Louis-Pierre Pantaléon RESNIER, confirmé dans sa nomination de Garde du Dépôt. — Transport des *registres, liasses et cartons* de Versailles à Paris. — Acquisitions nouvelles. Le *Fonds NOAILLES*. — Travaux historiques. — Rédacteurs analyseurs. — Louis-Pierre ANQUETIL. — Documents concernant les Relations Extérieures remis au Dépôt par le bureau de l'Agence des *Titres*. — Les papiers « d'ARGENSON » réclamés par le DIRECTOIRE. — Nécessité d'un local plus vaste pour contenir le Dépôt des Relations Extérieures. — Choix de l'hôtel de Maurepas contigu à l'hôtel de Galliffet. — L'architecte Renard. — Le Garde du Dépôt RESNIER est nommé membre du Sénat conservateur.

Dès le mois de mai 1795 (19 floréal an III), le Comité de Salut public avait reconnu la nécessité d'apporter quelques modifications dans le choix des emplacements destinés à l'établissement des douze Commissions créées par la loi du 1<sup>er</sup> avril (12 germinal), et il avait arrêté son choix sur la « maison Galliffet, » située dans la rue du Bac, pour être celle des Relations Extérieures. Il avait en même temps décidé d'y entreprendre des travaux pour y établir le Dépôt des Papiers diplomatiques laissés à Versailles. Mais dix jours après sa décision, sur la représentation de la Commission des Finances, les apprêts que nécessitait cet établissement avaient été suspendus. Ils furent repris le 11 juin (23 prairial), d'après de nouvelles considérations,

sous les ordres et la direction de l'architecte Renard. La « maison Galliffet » était un grand et magnifique hôtel, récemment bâti par l'architecte Le Grand, dans la rue du Bac, au coin de la rue de Grenelle. Il occupait ainsi un notable emplacement dans ce vaste et sévère endroit de Paris où, en entrant dans la rue de Grenelle, l'on trouvait sur la même ligne les hôtels de Castellane, de Maurepas, de Caumont, les deux hôtels d'Harcourt, et en face l'hôtel de Maillebois. L'agréable et intéressant auteur du *Guide des Amateurs ou Étrangers voyageurs à Paris en 1786*<sup>1</sup>, décrivait ainsi l'*Hôtel de Galliffet*, non encore terminé à cette époque :

« De l'autre côté de la rue est l'hôtel de Galliffet. Cet hôtel, qui n'est point encore terminé, a son premier corps de bâtiment au fond de la seconde cour, orné d'un grand péristyle découvert, composé de huit colonnes ioniques de 30 pieds de haut, à chapiteaux antiques avec des perrons dans les entre-colonnements. A gauche, un autre péristyle en arrière-corps, décoré de vingt colonnes doriques, forme passage à couvert pour communiquer au grand escalier qui se trouve au milieu à droite. Sa forme est ovale; il est orné au premier étage de deux colonnes ioniques, et terminé par une coupole décorée d'arabesques, avec une ouverture dans le centre pour l'éclairer, dans le genre de la rotonde. La totalité de cette cage d'escalier a 50 pieds de hauteur.

« Le même ordre dorique règne dans tout le pourtour du rez-de-chaussée, bâtiment qui est en aile sur le jardin, dont le premier étage est occupé par une galerie de plain-pied aux appartemens. Cette galerie, de 90 pieds de long, doit être ornée de quarante colonnes corinthiennes.

« Le principal corps de logis a sa façade sur le jardin, décorée par six colonnes ioniques, dont quatre isolées et deux engagées. Sur les arrière-corps sont des croisées ornées au rez-de-chaussée

<sup>1</sup> *Guide des Amateurs et des Étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette ville et de tout ce qu'elle contient de remarquable*, par M. THIERRY; enrichie de vues perspectives des principaux monuments modernes. (Paris, Hardouin et Galtey, 1786, 2 volumes.)

de colonnes doriques et d'ioniques au premier étage. Ces colonnes sont isolées et couronnées de frontons. Lorsque l'on construira l'aile droite sur le jardin, elle contiendra au premier étage une bibliothèque de même grandeur que la galerie opposée; le dessous, orné de colonnes doriques comme l'autre face, formera une orangerie. Ce grand et magnifique hôtel se construit sur les dessins et conduite de M. Le Grand Architecte. »

Le Comité de Salut public, d'après les décrets du 13 août et du 23 octobre 1792, qui déclaraient biens nationaux les meubles et immeubles des émigrés, et condamnait ceux-ci au bannissement perpétuel, avait pris possession de ce magnifique hôtel.

Les bureaux du département politique furent promptement installés, mais il n'en fut pas de même pour les salles du Dépôt, qui furent disposées dans le bâtiment en aile donnant sur le jardin. Cependant, à la fin de cette même année 1795, l'installation du Dépôt de Versailles fut entreprise sous la surveillance et par les soins des commis Gallon-Boyer, Jorelle, Sautereau et Bonnet. Le 7 mars 1796, l'installation était complète à l'hôtel de Galliffet, sous la garde du citoyen Resnier, revenu de sa mission à Genève depuis peu de jours.

Ce nouveau Garde n'appartenait pas aux bureaux des Relations Extérieures. A vrai dire, en le voyant ainsi investi de ces fonctions, on aurait pu se demander, sans trouver de réponse, quels titres antérieurs l'avaient désigné à l'attention du Ministre. Il était né à Paris le 23 novembre 1759, et avait collaboré fort jeune avec Després et de Piis à de menus ouvrages de comédie qui avaient été représentés à Paris et à Versailles par les comédiens italiens ordinaires du Roi. L'une de ces pièces, dit-on, fut *la Bonne Femme*, ou *le Phœnix*, parodie d'*Alceste*; et l'autre,

*l'Opéra en province*, parodie d'*Armide*<sup>1</sup>. Répandu dans les sociétés lettrées, il avait travaillé à la rédaction de quelques articles littéraires du *Moniteur*, et était devenu sous-bibliothécaire au Collège des Quatre-Nations. Ce fut dans cet emploi que vint le trouver sa nomination de Garde du Dépôt des Relations Extérieures, et en même temps la nouvelle du choix qui, grâce à Maret et à Rœderer, ses protecteurs, était fait de lui pour se rendre en mission à Genève, où il devait déjouer les menées du parti aristocratique et éclairer la population sur les dangers de la constitution qu'on allait lui proposer. Le but de sa mission fut toutefois atteint, puisqu'il réussit à améliorer fort notablement les rapports du gouvernement genevois avec les autorités voisines. Pendant son séjour auprès de cette République, et peu de temps avant son retour à Paris, l'arrêté qui l'avait nommé Garde du Dépôt lui fut confirmé ou renouvelé le 26 janvier 1796 (6 pluviôse an IV). Il revint à Paris à la fin de février, et précéda ainsi de vingt-cinq jours seulement les dernières opérations du transport des Archives des Relations Extérieures de Versailles à Paris. Ces opérations furent en effet terminées le 25 mars 1796. Le 9 février on avait effectué le transport de la *partie géographique*, et le 25 mars celui des *papiers des Consulats* depuis 1770, papiers que le chef du Dépôt de la Marine avait dû remettre aux Commis. M. Resnier n'eut donc d'autre peine pour ses débuts que celle d'occuper sa place en trouvant la maison prête.

L'augmentation des documents du Dépôt, ainsi que nous

<sup>1</sup> C'est QUÉRARD qui donne ce renseignement. La *Bonne Femme* fut représentée le 7 juillet 1776, et *l'Opéra de province* (en 2 actes et en vers mêlés de vaudevilles), le 17 décembre 1777. DESPRÉS, qui passe pour avoir été le principal collaborateur, fut plus tard secrétaire de Louis-Bonaparte, roi de Hollande, et conseiller de l'Université.

l'avons dit, avait été relativement considérable depuis le ministère de Charles Delacroix. Les bureaux du *triage des Titres* à Paris, les *commissions administratives* de Versailles, des *commissions particulières* nommées pour inventorier et répartir des *recueils* dont l'importance était révélée par le nom des possesseurs émigrés, avaient opéré des versements d'un grand intérêt pour les Relations Extérieures. Il suffit d'analyser les curieux documents du bureau du *triage des Titres*, les pièces et les preuves laissées par *états* desdites commissions, pour que rien n'échappe à la connaissance et au détail des richesses ainsi acquises. Ce sont ces feuilles par *états*, ce sont ces *inventaires*, ce sont ces *procès-verbaux* partout épars<sup>1</sup>, mais dont la recherche est une véritable œuvre de patience, ce sont là, disons-nous, les informateurs et les révélateurs. En novembre 1795, *quelques papiers du marquis de Castries*<sup>2</sup>; en octobre 1796, *quatre caisses de Documents*, remises à M. Besson par l'archiviste du Corps législatif<sup>3</sup>; en août 1796, *registres* et

<sup>1</sup> Il y en a de tous côtés dans les Dépôts publics. Un dépouillement très-curieux serait à faire de toute la *correspondance du Comité d'Instruction publique* et particulièrement de celle de GINGUENÉ, directeur général. Cette correspondance s'étendait à la fois aux *livres*, aux *documents*, aux *monuments*, à toutes sortes d'*œuvres d'art*. Elle fournirait à un inventaire général de ces choses pour toute la France.

Le 31 octobre 1791, par exemple, le commissaire du Comité de l'Instruction publique avait reçu du Garde des Archives Nationales (Camus) *soixante et onze cartons d'inventaires*; un carton de *catalogues* venant des départements, un carton des *procès-verbaux d'inventaires*. Je voudrais que l'on fit une histoire particulière de ce *Comité d'Instruction publique* dans ses rapports avec tous les districts au sujet des documents *manuscrits*.

M. PAUL LACROIX a fort justement et judicieusement appelé l'intérêt sur les *Inventaires artistiques de la République française*. Voyez *Revue universelle des Arts*. Tome XIII, pages 350-361.

<sup>2</sup> Voir l'*Arrêté* du DIRECTOIRE nommant une commission de quatre membres pour les examiner, dont LE BLOND, bibliothécaire des quatre nations, BUACHE, de l'Institut, et FLORENT, l'un des commis des Relations Extérieures.

<sup>3</sup> ARCHIVES NATIONALES. (Carton du secrétariat.)

\* *Je soussigné, employé au bureau du Dépôt des Archives des Relations*



*volumes manuscrits* considérables de la provenance de ce grand et beau cabinet des *Noailles*; volumes, *manuscrits* aussi, de la propriété des *Valory*<sup>1</sup>, et quantité d'autres documents, vinrent s'ajouter aux trésors déjà rassemblés, qui formaient toute l'histoire politique, secrète et latente à la fois, de la France avec les Pays Étrangers, depuis les temps où avait gouverné le cardinal de Richelieu.

Mais de toutes ces acquisitions, la plus belle et la plus précieuse pour le Dépôt fut sans contredit la part qui lui

*Extérieures, reconnais avoir reçu du citoyen Camus, archiviste du Corp: Législatif, trois caisses et une malle remplis de papiers concernant le ministère des Relations Extérieures.*

« Paris, 23 vendémiaire, 5<sup>e</sup> année de la République.

« L. BESSON. »

D'un autre côté, le ministre des Relations Extérieures, pour les documents diplomatiques des affaires récemment traitées, était obligé à les remettre personnellement au DIRECTOIRE, sans réserve aucune. Voici un protocole curieux qui représente fidèlement le cérémonial de la remise. Nous le rencontrons aux ARCHIVES NATIONALES :

« An IV. 28 prairial (16 juin 1796).

« L'AN IV DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE, le 28 prairial, onze heures du matin; le *Ministre des Relations Extérieures, Charles Delacroix, étant aux Archives de la République, le citoyen Camus, représentant du peuple, archiviste de la République, lui a remis entre les mains, pour remettre au Directoire Exécutif, aux termes de la loi du 17 prairial, présent mois, un paquet contenu dans une enveloppe de papier scellé de deux cachets, portant pour empreinte une figure de la Liberté avec la légende « COMITÉ DE SALUT PUBLIC », et pour suscription ladite enveloppe porte « TRAITÉS. ARCHIVES. »* Déposé aux Archives le 16 brumaire an IV, registre A, 3 folio, lequel paquet ledit citoyen Camus a déclaré être le même qui a été déposé par le représentant du peuple, Boissy d'Anglas, comme contenant les *articles secrets conclus entre la République et diverses Puissances*. L'enveloppe du paquet présentement remis scellé ainsi que dit est a été signée et paraphée tant par le citoyen ministre Charles Delacroix que par le représentant du peuple Camus.

« Le citoyen ministre s'est chargé du paquet et en a donné décharge à l'archiviste.

« Fait double aux *Archives*.

« CH. DELACROIX, CAMUS. »

<sup>1</sup> Particulièrement les *minutes* et *copies* des intéressantes dépêches du COMTE DE VALORY, pendant son ambassade auprès de FRÉDÉRIC II.

échet sur l'admirable *Recueil* qu'avait formé la maison de Noailles. Pour se rendre un compte exact de la variété de ces richesses manuscrites, il faut lire attentivement, article par article, le *Registre 8* de la *série in-folio* du *Tableau général des bibliothèques nationales établies à Versailles dans les Dépôts de la commission des Arts du département de Seine-et-Oise, cataloguées par les soins du citoyen Buffy, membre de cette commission, et qu'il a remis à la séance du 8 brumaire an IV (9 novembre 1795), en réponse à l'article du procès-verbal du 13 brumaire (4 novembre).* » Aucune bibliothèque saisie n'avait produit en *manuscripts historiques* un nombre et un choix pareils. Les *ambassades*, la matière des *finances*, les choses de *guerre* étaient représentées chez les Noailles par 903 articles de plus ou moins de volumes chacun. La partie seule des *ambassades* remontait au temps de ce Louis de Noailles qui était à la bataille d'Agnadel, sous Louis XII, et de qui trois fils, parmi les dix-neuf enfants qu'il avait eus, Antoine, François et Gilles, avaient servi le roi Henri II et les Rois ses fils, soit en Angleterre, soit à Venise, soit à Constantinople, dans un espace de près de vingt-quatre ans. Anne-Jules de Noailles, premier duc du nom, maréchal aussi, avait été vice-roi de Catalogne. Adrien-Maurice, son fils, qui avait suivi le duc d'Anjou en Espagne, et dont le mariage avec mademoiselle d'Aubigné, nièce et héritière de madame de Maintenon, avait comblé la faveur de sa maison, fut celui de tous qui avait si particulièrement enrichi ses archives par le recueil merveilleusement soigné de tous les *papiers d'État* concernant les affaires de tout genre où il avait eu la main. Membre du conseil de Régence, ambassadeur, personnage plus consulté qu'aucun après la mort du cardinal de Fleury, il ne s'était retiré des affaires que sous le poids des ans, en 1755,

époque où il était le seul survivant mâle des vingt et un enfants qu'avait eus le maréchal, son père, de mademoiselle de Bournonville, sa femme<sup>1</sup>. Mort en janvier 1763, il avait laissé un fils, Louis, gouverneur de Saint-Germain, mort le 22 août 1793, et un petit-fils, Jean-Paul-François de Noailles, très-lettré, et qui fut l'émigré de ce nom en Suisse.

Les *recueils* dont nous parlons provenaient de chez l'un et de chez l'autre. La levée d'un scellé complémentaire fut opérée le 1<sup>er</sup> ventôse an II (19 février 1794), à Saint-Germain, dans la maison où était décédé au mois d'août précédent le maréchal Louis de Noailles<sup>2</sup>. Mais, parmi les documents historiques, on n'aurait guère à citer qu'un volume de *correspondance* échangée entre le Maréchal, le marquis de Fénelon et l'abbé de la Ville, pendant les années 1735 à 1745. La grande moisson avait déjà été faite, et l'inventaire en avait été dressé pendant la seconde décade de messidor an III (26 juin — 8 juillet 1795) dans la cour des Arts, au Dépôt *coûté C*. On peut dire que ce fut une grande proie où chacun, dans l'État, puisa pour enrichir son domaine de documents.

<sup>1</sup> Le DUC DE LUYNES, en ses *Mémoires*, fait remarquer que la MARÉCHALE douairière DE NOAILLES morte le 25 juillet 1748, mère de vingt et un enfants dont dix garçons et onze filles, avait vu s'élever jusqu'au nombre de cent les membres de sa famille tant en enfants que petits enfants et arrière-petits-enfants. Il dit qu'en 1748, à sa mort, on en pouvait compter près de soixante vivants. Je ne crois pas que pareille chose se soit vue en France dans les généalogies, et c'est véritablement admirable.

<sup>2</sup> Les documents trouvés furent portés par Arnoult-Pierre La Roche, commissaire du district de Montagne-de-Bon-Air (Saint-Germain-en-Laye), à la Bibliothèque du district, formée dans le cloître des Récollets avec les débris de toutes les bibliothèques des alentours. Il y avait encore 3,495 volumes le 11 ventôse de l'an VII. FAYOLLE, directeur du musée de Versailles, voulut les faire transporter après la suppression des districts, mais l'administration fit alors les frais d'un petit établissement. (Voir une lettre du maire de Saint-Germain, du 21 ventôse an IX, au préfet de Seine-et-Oise, au sujet de la réclamation des dames de La Fayette et de Tessé, héritières de Noailles. (ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.)

Bibliothèque Nationale, Bibliothèque du Premier Consul, Dépôt des Invalides, Dépôt des Relations Extérieures, se partagèrent successivement ces dépouilles, d'après le dispositif du ministre de l'Intérieur du 11 ventôse an IV (3 mars 1796). Le Dépôt des Relations Extérieures reçut cent soixante articles environ, dont beaucoup, tels que la *Correspondance du Maréchal avec le duc de Duras*, les *Négociations à Cologne en 1683*, les *Dépêches et Mémoires des ambassades de MM. de Noailles en Angleterre et en Écosse de 1553 à 1561*, des *Recueils de lettres pendant les années 1701, 1702*, etc., etc., avaient les uns trois ou quatre, les autres cinq ou six volumes par article<sup>1</sup>.

L'installation, rendue difficile par le peu d'emplacement, avait, il est vrai, nui grandement aux travaux ordinairement accomplis dans l'intérieur du Dépôt. Ce

<sup>1</sup> Il faut consulter beaucoup de documents pour connaître exactement les partages qui furent faits et la destination qui leur fut donnée. Les Dépôts formés à Versailles s'écoulèrent peu à peu vers Paris, malgré les réclamations formées d'abord par le président de l'Administration au ministre de l'Intérieur. Dès le 19 octobre 1796, la Bibliothèque dite, à Versailles, de l'École centrale, se voyait peu à peu dépouillée, au profit du Cabinet des Estampes et des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, des Archives Nationales, de la Bibliothèque des deux Conseils d'État et des Cinq-Cents, de celle du Directoire Exécutif, et de celles des Ministères. Voir la réponse de GINOUENÉ du 5 ventôse an V (23 février 1797). Voir aussi *Manuscrits Noailles enlevés au Dépôt littéraire de Versailles, pour la Bibliothèque de l'Hôtel des Invalides* (Dépôt de la Guerre), le 26 pluviôse an IX (15 février 1801), avec le reçu de Cautwell. — Voir *État des livres qui ont été choisis dans le Dépôt littéraire de Versailles pour le Conseil d'État*, 6 germinal an IX (27 mars 1801). RIPAULT, bibliothécaire particulier du Premier Consul, avait été autorisé par LUCIEN BONAPARTE dès le 3 thermidor an VIII (22 juin 1800). Il fit un second choix le 30 frimaire an X (21 décembre 1801). Devenu bibliothécaire de l'EMPEREUR aux Tuileries, et estimant qu'un certain nombre de *manuscrits Noailles* seraient plus utiles au département des *manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE, M. RIPAULT les offrit en 1807. Voyez enfin l'intéressante publication de M. LOUIS PARIS : *les Papiers de NOAILLES de la Bibliothèque du Louvre, brûlés dans la nuit du 23 au 24 mai 1870*. (Un vol. grand in-8°, Paris, au bureau du Cabinet historique.)

n'était pas que le nombre des commis fût insuffisant, mais la réception seule des pièces, la répartition, même provisoire, des versements opérés, l'étude superficielle des documents nouvellement acquis, fournissaient à l'occupation du sous-chef et de ses principaux commis, Sautereau, Bonnet et Jorelle. Les *Tables Analytiques*, si utiles pour la pratique des recherches dans les correspondances politiques, étaient toutefois en retard de plus de vingt-huit années. Sautereau était alors le meilleur analyseur et le plus laborieux; il pensa à rédiger des *mémoires politiques* dans la manière de ses prédécesseurs, mais il n'était alors qu'à ses débuts dans la maison. Le meilleur rédacteur de *mémoires historiques* était encore Anquetil, membre de l'Institut National. Schmütz rédigeait pour le ministre quelques *mémoires* sur les relations de la France avec l'Allemagne; Flassan, le futur auteur de l'*Histoire de la Diplomatie française*, commençait d'utiles travaux; Montucla, le collègue d'Anquetil de l'an III, continuait ses recherches pour l'*histoire des Traités*; il se retira en même temps que le ministre Delacroix. Théremin, après s'être occupé des *affaires d'Allemagne*, plutôt comme publiciste que comme historien, avait porté sa curiosité sur les documents relatifs aux *Indes orientales*.

Sous le premier ministère de Talleyrand (19 juillet 1797 — 3 messidor an V), c'est Anquetil encore, et cette fois avec les *documents d'Espagne* du temps de Philippe V, tels que les *lettres de la Reine à madame de Maintenon*, les *lettres de la princesse des Ursins au maréchal de Noailles*. Il n'est aucun lettré qui, à aucune époque, a mieux connu les archives des Relations Extérieures. Pour la curiosité satisfaite et l'emploi du temps, on ne pourrait admettre à la comparaison que Lemontey, qui vint après lui.

C'est plaisir de rencontrer là, affectueusement et habituellement accueilli par Resnier, l'historien Anquetil. Cet homme si studieux, de mœurs littéraires si appréciables, fut de la maison depuis l'année 1795 jusqu'à l'heure de sa mort, en 1806. Il n'avait point la main à la diplomatie des bureaux et du cabinet, c'est-à-dire à la politique du jour. Son attaché au ministère était toute pour les travaux d'histoire. Nul ne fut plus studieux. Il n'est pas arrivé à la gloire, mais la célébrité paisible, douce compagne de son nom, est la juste récompense de son mérite, qui était sans éclat. Louis-Pierre Anquetil était d'une famille de notables bourgeois de Paris; il était né le 23 février 1723, et fut élevé au collège des Quatre-Nations. Entré dans l'ordre de la Congrégation de France dite de Sainte Geneviève, il en devint chanoine régulier, et professa d'abord les belles-lettres à l'abbaye de Saint-Jean, à Sens, dirigea ensuite le séminaire de Reims, et produisit alors son premier ouvrage, *l'Histoire de la ville de Reims*. On le trouve en 1759 prieur en Anjou, puis au collège de Senlis, qu'il dirigea jusqu'au moment où la cure de la petite et charmante ville de Châteaurenard, en pays de Gâtinais, près Montargis, lui fut confiée. Il y résida vingt années, et son souvenir y est demeuré populaire. Nous avons vu, il y a peu de jours encore, les débris de la modeste chambre où il avait installé sa bibliothèque, et où il a écrit divers ouvrages dont les préfaces sont si bien remplies par l'analyse des *sources manuscrites* qu'il avait consultées. Agrément du paysage, beauté du site, vieilles tours, vieux donjons, vieux château sur pilotis, s'élevant du milieu de vastes nappes d'eau ceintes des plus beaux bois, tout ce qui, dans un même endroit, peut être réuni pour charmer les yeux, est dans cette retraite, que la Révolution lui fit abandonner. Il passa de son tranquille prieuré

de Châteaurenard à la cure de la Villette. C'est l'époque où il fréquenta les nombreux dépôts littéraires réunis à Paris. Ses mœurs douces, son caractère si peu enclin à l'intrigue ne lui épargnèrent pas la proscription. Le Gouvernement Révolutionnaire, pendant la période dite de la Terreur, le fit mettre en arrestation. Il passa le temps de sa captivité à la prison de Saint-Lazare. La journée du 9 thermidor le délivra, et les hommes du Comité de Salut Public, qui avaient abattu le pouvoir de Robespierre, connaissant les aptitudes de l'historien Anquetil, l'attachèrent au bureau d'*analyse* des anciens *Traités* et à la rédaction des *Mémoires historiques* près la Commission des Relations Extérieures. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), organisant l'Institut National, dont la Constitution de l'an III avait décrété la formation, établit trois grandes classes. La seconde était celle des *Sciences morales et politiques*, la troisième de la *Littérature et des Beaux-Arts*<sup>1</sup>. Anquetil fut de la seconde classe. Son assiduité y était remarquable, ses lectures fréquentes, et la plupart représentaient bien le studieux familier des documents diplomatiques des Relations Extérieures. Dès l'an IV, 20 pluviôse (11 février 1796), il lut en séance un mémoire : « *Coup d'œil sur les anciennes relations extérieures de la France* » ; le 26 du même mois : « *État de l'Europe avant la paix de Westphalie* » ; le 12 mars : « *Mémoire sur l'état de l'Histoire de France, où l'on expose les moyens qui ont été employez et ceux qui*

<sup>1</sup> Ces trois Classes étaient divisées en sections, chacune de six membres et de six correspondants. Cette première organisation dura jusqu'au 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803), époque où elle fut modifiée par un *Arrêté Consulaire* qui divisa l'Institut en quatre classes : SCIENCES ; LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES ; HISTOIRE ET LITTÉRATURE ANCIENNES ; BEAUX-ARTS. La classe des *Sciences morales et politiques* disparut et fut rétablie non par le décret du 21 mars 1816, qui réorganisa de nouveau l'Institut, mais seulement en 1830.

*restent pour la conduire à sa perfection.* » Il était le collègue de Talleyrand, qui, peu de temps après la date de ces lectures d'Anquetil, à la séance du 15 germinal an IV (4 avril 1797), lut son remarquable « *Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre* ». Lorsque, le 17 juillet de la même année, Talleyrand fut ministre des Relations Extérieures, il donna lui-même à Anquetil le conseil d'écrire, dans une forme très-concise, l'intéressant ouvrage, fort oublié aujourd'hui, « *Motifs des Guerres et des Traités de paix de la France pendant les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, depuis la paix de Westphalie, en 1648, jusqu'à celle de Versailles, en 1783*<sup>1</sup>. » Aussi fut-ce à Talleyrand que l'auteur dédia cet ouvrage, dont voici la lettre d'envoi :

AU CITOYEN TALLEYRAND PÉRIGORD, MINISTRE  
DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

*La place que vous occupez vous donne un droit sur tous les ouvrages diplomatiques, mais particulièrement sur celui que je vous présente, puisque vous m'en avez suggéré l'idée.*

*Je souhaite, citoyen ministre, que l'exécution réponde à vos vœux. Si elle obtient votre approbation, votre goût connu du public déterminera son suffrage et me le rendra favorable.*

*Recevez, citoyen ministre, le témoignage de mon estime pour vos lumières et vos talents.*

ANQUETIL,  
*Homme de lettres, attaché aux Relations Extérieures,  
Membre de l'Institut National.*

L'historien, dans sa préface, débute par ces mots :

<sup>1</sup> Un volume in-18, Paris an VI (1797-1798), Lesguillez, libraire. — Qu'il nous soit permis de dire que nous n'empruntons point tous ces détails dans les biographies diverses d'ANQUETIL. Nos informations sont le résultat de nos propres recherches. Lecture des *Mémoires de l'Institut* ; recherches de documents *manuscrits*, etc.



« Appelé par état depuis quelque temps à des recherches diplomatiques... » Anquetil continua d'une part ses lectures à l'Institut et ses travaux aux Relations Extérieures. Il lut, en l'an VI, un « *Mémoire sur la paix de Westphalie et Analyse des Instructions données par le ministre de Louis XIV aux plénipotentiaires de France* ». Il est remarquable que la partie des archives des Relations Extérieures qu'il a le plus consultée fut la partie dite des « *Manuscrits* », et comme il les a toujours cités avec le soin le plus minutieux, voire jusqu'au nombre des pages de chacun de ceux qui lui furent confiés, il résulte que ses écrits sont une excellente source d'information pour diriger la curiosité<sup>1</sup>. Anquetil mourut le 6 septembre 1806, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Son « *Éloge* » fut lu à l'Institut et se trouve dans le quatrième volume des *Mémoires* de la classe de Littérature et d'Histoire (1803-1811). Nous retrouverons du reste encore cet historien parmi les familiers des Relations Extérieures, à l'hôtel de Maurepas, sous la direction de Caillard, successeur de Resnier.

Quant aux acquisitions nouvelles, nous ne connaissons sous le premier ministère de Talleyrand que celles des *papiers* de la succession du *duc d'Aiguillon*, ancien secré-

<sup>1</sup> Ainsi : *Affaire des Réunions. Diète de Ratisbonne.* (Manuscrit in-4<sup>o</sup> de 394 pages.) L'affaire est rapportée jour par jour.

*Négociations qui ont précédé la paix d'Utrecht.* (Plusieurs volumes.)

*Histoire de la négociation de Nimègue*, composée sur les registres de la Secrétairerie d'État sous les ordres de M. le MARQUIS DE TORCY, secrétaire d'État en 1697. (Deux volumes in-folio, le premier volume de 1675 à 1677, le second de 1678 à 1679 (2,395 pages.)

*Traité de la Triple Alliance.* (Un volume in-folio.)

*Négociations pour la Triple Alliance.* (Idem.)

*Triple Alliance défensive de 1717 entre la France, l'Angleterre et la Hollande.* (Un volume in-folio.)

*Mémoires historiques de la négociation de la Quadruple Alliance.* (Trois volumes in-folio.)

*Conférences de 1750.* (Cinq volumes in-folio.) Etc., etc.

taire d'État sous Louis XV, et surtout celles qui furent le résultat des nouveaux versements de l'agence du *triage des Titres* au Dépôt des Relations Extérieures. Le 1<sup>er</sup> nivôse an VI (21 décembre 1797), un rapport fort intéressant avait été dressé « *sur les Dépôts de Chartes, Titres, Registres, Documents et autres Papiers qui existaient dans le département de la Seine, et sur leur état à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1789, sur les révolutions qu'ils ont éprouvées et sur leur état au 1<sup>er</sup> nivôse dudit an VI* ». Ce rapport assurément a dirigé ou du moins inspiré le rédacteur de l'importante loi du 4 nivôse an VII (24 décembre 1798), dont l'article 5 est ainsi conçu :

« Le bureau (*du triage des titres*) transmettra, en outre, à chaque ministre *une note des Titres triés* qui pourront concerner ses attributions avec son avis sur leur conservation ou leur remise au rebut...

« Ainsi la notice des *Titres de la Partie Politique* ou qui concerne les *traités et les relations de la France avec les autres Puissances* sera remise au ministre des Relations Extérieures... Chaque ministre, dans sa partie respective, fera passer, s'il y a lieu, au bureau des directions, pour prévenir la destruction des *Titres* qui lui paraîtront devoir être conservés<sup>1</sup>. »

C'est donc dans les papiers du bureau du *triage des Titres*, à cette époque et jusqu'à celle de sa suppression, que la curiosité des chercheurs devra se porter pour bien connaître le sort d'un grand nombre de *manuscrits historiques*. Sous ce rapport, il faut prendre lecture du compte

<sup>1</sup> Par l'Arrêté du 4 nivôse an VII, le Bureau du *triage des Titres* fut maintenu et placé sous la surveillance du Ministre de la Justice, à qui l'Agence devait présenter à la fin de chaque mois l'état de ses travaux. Le Bureau fut supprimé le 1<sup>er</sup> pluviôse an IX (21 janvier 1801) par *Arrêté Consulaire*, et le soin du même travail confié au Garde des Archives de la République.

rendu rédigé par M. Villiers de Terrage, membre du bureau, et ainsi divisé :

1° De l'état actuel de ses travaux (ventôse an VII, février et mars 1799);

2° Des *manuscrits historiques* qu'il a recueillis et mis en ordre;

3° Des *manuscrits historiques* qu'il a rassemblés dans 290 portefeuilles.

(Avec des observations relatives à chacun de ces objets.)

Et dans un autre compte rendu, présenté conformément à l'Arrêté des Consuls du 8 prairial an VIII (28 mai 1800), qui fut à peu près l'un des derniers qu'ait rédigés l'Agence, il est dit :

« Le bureau a de plus remis sous récépissé, aux archives des Ministres de la Justice, des Finances, de l'Intérieur, des *Relations Extérieures*, de la Guerre, de la Marine et de la Police générale, une quantité considérable de *pièces, plans, cartes, mémoires, registres*, concernant leurs diverses attributions. »

Malgré tant de soins et d'attentions, l'arbitraire présidait fort souvent aux répartitions, non de la part des membres du bureau du *trriage des Titres*, à qui, en somme, on doit la conservation et la sauvegarde de beaucoup de choses précieuses, mais de la part des hommes au pouvoir. Ils n'envoyaient plus d'« *Ordre du Roi* », mais ils envoyaient le leur, et c'était la même chose. Lisez cette note signée Barras, en date du 26 frimaire an V :

« Le Directoire Exécutif, informé qu'il existe dans le bureau du triage des *Titres* une collection de *Pièces, Mémoires, Lettres et Ouvrages manuscrits* provenant de la famille VOYER-ARGENSON, dont les membres ont depuis 1596 jusqu'en 1797 rempli sans interruption les principaux emplois dans le gouvernement de la France;

« Considérant qu'il lui importe d'avoir continuellement à sa disposition une collection qui présente à la fois les tableaux historiques, administratifs et moraux des deux derniers siècles du régime monarchique, tracés par les acteurs ou par les principaux témoins des événements ;

« Arrête que la collection entière des *manuscrits de la famille Voyer-Argenson* sera déposée dans les archives du Directoire.

« Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui ne sera pas imprimé.

• Pour expédition conforme :

« *Le Président du Directoire exécutif,*

« BARRAS.

« *Le Secrétaire général,*

« LAGARDE.

• Pour copie conforme :

« *Le Ministre de l'intérieur,*

« BENEZECH<sup>1</sup>. »

Sous le ministère de Talleyrand, un nouveau déplacement du Dépôt des Relations Extérieures fut effectué ; mais cette fois, ce fut chose et affaire de voisinage, on pourrait dire de même maison. L'hôtel de Galliffet, avec son bâtiment en aile sur le jardin où étaient les archives, c'est-à-dire dans une grande galerie, avec toute la partie au-dessus et les entre-sol pour bureaux des commis, ne suffisait

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES. (*Cartons du Secrétariat.*)

Il est infiniment regrettable que le DIRECTOIRE ait réclamé alors cette collection importante et qu'elle ne soit point passée aux ARCHIVES NATIONALES ou à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Des Archives du Directoire, en effet, elle passa à la Bibliothèque du Premier Consul, laquelle forma en partie la Bibliothèque du Louvre, incendiée en 1871 ! La SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE avait heureusement fait éditer les portefeuilles XLVI à LIII qui contenaient les *Mémoires particuliers* de René H. DE VOYER D'ARGENSON, ancien secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Les portefeuilles XXXVIII à XXXIX contenaient les *Négociations de la France avec le Portugal*, tirées des *Manuscrits* du Dépôt des Affaires Étrangères au Louvre. Les portefeuilles XLIII à XLV contenaient des *Mémoires d'État. Affaires traitées avec le Cardinal de Fleury et M. Chauvelin sur les Affaires Étrangères.*

pas pour comporter l'agglomération des documents. L'hôtel de Maurepas était fort proche, et pouvait communiquer par un jardin que le ministre prédécesseur de Talleyrand, Charles Delacroix, avait demandé, en 1796, à joindre, au moins en partie, à l'hôtel de Galliffet. On pensa donc à l'hôtel de Maurepas. L'architecte Renard prouva la nécessité de cette occupation. Talleyrand fut de son avis. Les autorisations nécessaires obtenues, les travaux furent commencés en septembre 1798, et terminés en 1799. La loi qui accorde une somme de 130,000 francs pour les dépenses occasionnées par ce déplacement est du 1<sup>er</sup> nivôse an VIII (1799, 22 décembre), peu de jours, du reste, avant que le Garde du Dépôt qui avait présidé à cette installation nouvelle quittât les Archives des Relations Extérieures pour occuper un siège au Sénat conservateur que la nouvelle Constitution consulaire du 4 frimaire avait créé. Resnier fut de la première promotion, et se retira du Dépôt le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799). Talleyrand, ministre des Relations Extérieures depuis le 19 juillet 1797 jusqu'au 20 juillet 1799, avait cédé la place à Charles Rheinard, qui fut le troisième et dernier ministre sous le régime Directorial. Le 9 novembre (18 brumaire), la Commission consulaire Exécutive rappela aux Relations Extérieures Talleyrand, qui fut confirmé dans ses fonctions par Arrêté du Premier Consul en date du 25 décembre 1799. Il donna pour successeur au Garde des archives Antoine-Bernard Caillard.

## CHAPITRE DEUXIÈME

ANTOINE-BERNARD CAILLARD

DIXIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1800-1807.

Antoine-Bernard CAILLARD nommé chef du Dépôt. — Ses missions en pays étranger depuis l'année 1770. — Ses goûts littéraires. — Communications faites à GRÉGOIRE, l'ex-évêque constitutionnel de Blois. — Séjour de CHARLES-JAMES FOX aux Archives, autorisé par le PREMIER CONSUL. — Derniers envois du bureau de l'Agence du triage des *Titres*. — Anquetil encore. — Le Catalogue des *Manuscrits* établi. — Papiers de Venise mis en ordre. — Nouvelle tentative pour former une *École politique*. — Rapport général de M. Caillard sur l'état du Dépôt des Affaires Étrangères à l'hôtel de Maurepas.

M. de Talleyrand nomma Garde du Dépôt des Relations Extérieures Antoine-Bernard Caillard, dès le jour même du départ de son prédécesseur, Louis-Pierre-Pantaléon Resnier. C'était, pour le nouveau personnage, à la fois un honneur et une récompense. Il avait d'ailleurs mérité le repos, car s'il avait accompli dans des conditions douces et agréables les premières années de ses services diplomatiques, il avait vu les dernières années remplies de périls. Le genre *académique*, en effet, des fonctions d'un diplomate l'expose rarement, dans les conflits des États, à perdre la vie, mais à l'époque formidable des guerres de la République, un diplomate français en activité de service exposait ses jours, et ce fut le cas de M. Caillard. Il n'était pourtant rien moins que fait pour courir des aventures aussi tragiques. Esprit calme, nature studieuse, de beaucoup de loyauté et de bon sens, ami des livres, curieux des

sciences, observateur minutieux en histoire naturelle, on se le représenté difficilement le héros qu'il fut dans des épisodes où il ne dut son salut qu'au subterfuge joint à l'audace. Voici le précis de ses services jusqu'au jour où, en prenant possession du Dépôt que lui confia M. de Talleyrand, il en acheva l'installation nouvelle dans l'hôtel de Maurepas.

Antoine-Bernard Caillard était né à Aignan, en Bourgogne, le 28 septembre 1737. Il avait commencé ses études au collège de Châtillon-sur-Seine, et il les avait terminées au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Son premier protecteur fut un grand homme, Turgot, qui alors, en 1761, avait l'intendance de Limoges. Caillard était son secrétaire, et s'il entra, en 1769, dans la carrière politique, ce fut par les conseils de l'intendant. A peine était-il arrivé à Versailles, que le frère de l'archevêque d'Aix, le comte de Boisgelin, nommé ministre de France auprès des Infants de Parme, le prit avec lui en qualité d'attaché; son séjour y fut d'un an au plus. En 1773, M. de Vérac fut nommé ministre à Cassel; M. Caillard l'y suivit, puis, en novembre 1775, à Copenhague. Au premier congé de M. de Vérac, son secrétaire continua la correspondance, et, en 1778, il fut chargé d'affaires, jusqu'en 1780, époque où il revint en France, précédé des éloges qu'avait écrits de lui M. de Bernstorff, principal ministre de la Cour de Copenhague. Il partit bientôt pour la Cour de Russie, où M. de Vérac venait d'être accrédité. Le ministre et le secrétaire arrivèrent à Saint-Pétersbourg en juillet 1780. Catherine y régnait depuis dix-huit ans. Le poste était de choix, et un esprit observateur au degré où l'était celui de M. Caillard ne pouvait que s'y trouver bien. Un congé du

marquis de Vêrac lui valut les fonctions de chargé d'affaires, et il demeura dans cette qualité près la Cour de Russie jusqu'en septembre 1784, ayant dû attendre l'arrivée du chevalier de la Colinière, lequel précédait M. de Ségur. Parti en octobre, M. Caillard fit un séjour de deux semaines à la Cour de Berlin, et reparut à Paris en décembre. M. de Vêrac avait été nommé depuis plusieurs mois ministre plénipotentiaire en Hollande; c'était dire que M. Caillard l'y suivrait, et qu'à peu de temps de l'arrivée de son chef il y serait chargé d'affaires. Cela lui échut en 1787. Le poste était difficile : ce fut l'époque de la révolution de Hollande, soutenue par la France, combattue par la Prusse. Les Prussiens envahissent le territoire. Amsterdam capitule. La Révolution française ne surprit peut-être pas M. Caillard, mais la nouvelle lui en arriva à son poste à la Haye. En 1791, il envoya au ministre le serment civique et revint à Paris en 1792, où M. de Lessart, ministre des Affaires Étrangères, l'avait nommé Premier Commis du Bureau politique, retiré à M. de Rayneval. Mais, à son arrivée, M. de Lessart n'est plus ministre; Dumouriez a le titre, et Bonnacarrère dirige les divisions politiques avec le titre de directeur général des Affaires Étrangères. Dans le cours de cette même année, M. Caillard reçoit un *Mémoire pour lui servir d'Instruction en qualité de ministre plénipotentiaire à Ratisbonne (près la Diète germanique)*; il y arrive au mois de mai, pour en partir au mois de septembre, la Diète ayant décidé qu'il n'y pouvait rester avec le titre de ministre de France. Il prend refuge à Genève, et, revenu à Paris, Le Brun, fort appréciateur de son talent, après lui avoir rendu le titre et le traitement de ministre en Hollande, le retient dans les bureaux, où il le charge de travaux importants sur les affaires d'Espagne, d'Angleterre et de Turquie. Cette



place de nature toute paisible était bien due à ses fatigues. En 1793, le Comité de Salut Public voit dans le personnage de Caillard un citoyen aussi recommandable qu'il peut être utile. On le charge d'une mission secrète en Hollande. Les approches seules de ce pays, où s'était portée la guerre du Nord, étaient ardues. Il y arrive, mais il y est reconnu, court les plus grands périls, fuit et arrive à Altona, d'où il continua à correspondre avec les patriotes hollandais, et à disposer tout pour le succès de l'armée française, qui fit son entrée dans Amsterdam le 18 janvier 1794. Nommé auprès des Représentants du peuple en mission en Hollande par le même Comité de Salut public, il retourne à Amsterdam et marque ses services par la rédaction d'un *Mémoire sur les rapports politiques de la France avec les principales Puissances de l'Europe*, ouvrage qui lui valut de retourner aussitôt en France. Les Représentants du peuple avaient, en effet, jugé qu'il devait le porter lui-même à Paris, pour donner les éclaircissements nécessaires au Comité. Enfin, en juillet 1795, la paix étant signée, Caillard fut nommé ministre plénipotentiaire à la Cour de Berlin; mais comme il n'y arriva qu'en vendémiaire, (21 octobre), neuf jours seulement avant la chute du Comité et l'avènement du Directoire, sa correspondance fut plutôt pour le second pouvoir que pour le premier<sup>1</sup>. Le second l'approuva d'ailleurs et maintint dans son poste auprès de Frédéric-Guillaume et du ministre Haugwitz M. Caillard, qui y resta pendant deux ans, jusqu'au 23 juin 1798, jour de l'arrivée de Sieyès, nommé ambassadeur extraordinaire, qu'il présenta aux comtes de Finckenstein et d'Avensleben. Revenu à Paris, le travail de la politique, tempéré par des études plus douces et moins décevantes,

<sup>1</sup> *Mémoire historique.* (Fructidor an XII.)

occupa ce bon serviteur de la diplomatie de son pays, et au mois de janvier 1800, le repos lui fut assuré avec le poste de Garde du Dépôt des Relations Extérieures. En 1801, il eut toutefois le double honneur d'avoir le portefeuille du ministère pour l'intérim de Talleyrand (décret du 18 juin), et d'être désigné ministre plénipotentiaire pour signer le traité de paix avec la Bavière. Talleyrand, ministre des Relations Extérieures le 25 décembre 1799, sous le gouvernement Consulaire, confirmé dans ses fonctions par le gouvernement Impérial, après le 18 mai 1804, n'ayant rendu le portefeuille qu'en août 1807, alors qu'avec le titre de vice-grand-électeur il devenait grand dignitaire de l'Empire, fut le seul ministre que Caillard ait servi comme Garde du Dépôt.

Les travaux littéraires de M. Caillard sont restés inédits pour la plupart. Il a travaillé à une traduction des *Essais de physiognomonie* de Lavater, et le comte de Ségur a reproduit dans son *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse*, un *Mémoire* des plus remarquables, que Caillard avait rédigé sur la *Révolution de Hollande*<sup>1</sup>. C'est de ce travail que Chénier a dit : « C'est même une production très-remarquable. Elle est entièrement de Caillard, qui, après avoir rempli avec succès plusieurs missions diplomatiques, est mort archiviste des Relations Extérieures. Cet excellent travail honorera toujours l'homme habile à qui on le doit, et M. de Ségur s'est honoré lui-même en le publiant à la suite de ses propres travaux. »

M. Caillard mourut le 7 mai 1807, à l'hôtel des Archives. Il avait rédigé lui-même un *Catalogue de sa bibliothèque*<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Tome I<sup>er</sup> (page 136 à 387).

<sup>2</sup> Un fort volume intitulé « *Catalogue de mes Livres* », imprimé à Paris

qui est un intéressant révélateur des goûts et des inclinations de l'esprit de cet homme probe et instruit<sup>1</sup>.

Entrons pour quelques instants à l'hôtel de Maurepas, depuis que M. Caillard, qui y avait établi sa demeure dès le mois de janvier 1800, a complété l'installation nouvelle des Archives que son prédécesseur avait dû retirer de l'hôtel de Galliffet. Les acquisitions nouvelles ne furent pas très-nombreuses. On avait tant reçu pendant les années précédentes! Les fonds *manuscrits* des émigrés avaient tant fourni! Puis le célèbre bureau du triage des *Titres* touchait à la fin de son exercice et de son existence. Le dernier versement qu'il ait fait au Dépôt des Relations Extérieures se trouve indiqué dans l'état du 1<sup>er</sup> germinal an VIII (22 mars 1800), sous les rubriques suivantes :

**HISTOIRE D'EUROPE ÉTRANGÈRE A LA FRANCE.**

*Puissances de l'Est :*

Ast. (Deux boîtes);

Liges Suisses. (Deux boîtes.)

*Puissances du Centre :*

Pologne. (Cinq boîtes.)

**OBJETS COMMUNS ENTRE L'HISTOIRE DE FRANCE ET L'HISTOIRE ÉTRANGÈRE :**

Entre la France et l'Angleterre. (Deux boîtes.)

Collection d'*Actes publics*. (Une boîte).

*Négociations. Traités de paix*. (Deux boîtes.)

*Cérémonial*. (Recueil de boîtes séparées.) (Vingt-cinq boîtes.)

*Registres de tables*. (Deux boîtes.)

*Travaux diplomatiques et historiques*. (Sept boîtes.)

Registres et volumes. (Quatorze<sup>2</sup>.)

en 1805 et tiré à 25 exemplaires seulement, tous sur grand papier. Ce *Catalogue* a été réimprimé en 1810.

<sup>1</sup> Voyez la *Notice* sur CAILLARD publiée dans le *Magasin encyclopédique*, 1807, tome III; et les *Mémoires tirés des Papiers d'un homme d'État*.

<sup>2</sup> Voir aux ARCHIVES NATIONALES les deux comptes rendus des travaux du Bureau, l'un depuis son établissement jusqu'au mois de ventôse an VIII

Les personnes admises au travail des recherches dans le nouvel établissement furent rares.

C'était toujours Anquetil, accrédité de plus en plus dans la maison. Son esprit bienveillant, ses goûts littéraires, son assiduité au travail, étaient bien faits pour mériter l'estime et l'amitié de Caillard. M. de Talleyrand lui avait marqué sa faveur par la permission, si rarement donnée, de sortir du Dépôt les volumes nécessaires à ses travaux. Il mit dans un ordre tout spécial et analysa les *Papiers de Nicolas-Louis Le Dran* et en forma une série. Il apporta ainsi son concours à la formation du *Catalogue* des documents qu'on a appelés et qu'on appelle encore aujourd'hui aux Archives des Affaires Étrangères « *les Manuscrits* ». L'état en fut terminé l'année 1800. Ils étaient au nombre de *douze cents*.

L'ancien député aux États Généraux, l'ancien Évêque constitutionnel de Blois, l'ancien membre du conseil des Cinq-Cents, devenu sénateur ; Grégoire, dont la plume était si active et si entreprenante, fut aussi admis à faire des recherches qui concernaient les *Correspondances de Rome et d'Italie* et les *Affaires historiques*

(février-mars 1799), l'autre depuis ce mois jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an IX (septembre et octobre), et particulièrement l'*État des Manuscrits*, page 13 du *Rapport*. Le troisième et dernier *Rapport* que j'aie vu est intitulé : « *État des Titres et Objets recueillis jusqu'à ce jour pour l'Histoire, par le Bureau du triage des Titres, et provisoirement classés à mesure de ses travaux ordonnés par la loi du 7 messidor an II.* » 1<sup>er</sup> germinal an VIII (22 mars 1800). Le Bureau fut supprimé le 1<sup>er</sup> pluviôse an IX (21 janvier 1801).

L'article 2 de l'*Arrêté des CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE* dit :

« Le Garde des Archives de la République est chargé de continuer l'opération du triage ; en conséquence, les papiers existants dans les salles du travail et de dépôt du Bureau seront remis, sans délai, entre ses mains sur un état sommaire dressé entre lui et les membres dudit Bureau. »

L'article 3 : « Le Garde des Archives de la République proposera au ministre de l'Intérieur un plan sur la *répartition, l'usage* et les *Inventaires des Titres et Papiers* qui lui auront été remis... »

des Jésuites. Il était expert en matière d'archives ; c'était lui qui avait rédigé des rapports célèbres pour l'instruction des comités spéciaux dans la Convention Nationale, et entre autres le *Rapport sur l'état des Arts et des Lettres en France en 1794*, le *Rapport sur la Bibliographie* lu à la séance du 22 germinal an II, les trois *Rapports sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer*, le *Rapport enfin sur les encouragements, récompenses et pensions à donner aux Savants, aux Gens de lettres et aux Artistes*. Ses deux meilleurs ouvrages furent les *Ruines de Port-Royal* et l'*Histoire des Sectes religieuses* <sup>1</sup>.

Une autre visite, — et cette visite fut presque un séjour, — prend place aussi à cette époque dans les annales du Dépôt des Relations Extérieures. La renommée politique du visiteur, le prestige mérité de sa personne, ses talents parlementaires permettent de dire que son séjour et les recherches qu'il fit dans ces belles archives de la diplomatie française, furent un honneur pour elles. Ce personnage était un étranger et l'un des plus grands orateurs politiques qu'ait jamais eus l'Angleterre. C'était Charles-James Fox. Il était arrivé en France, à Paris, dans ce moment magnifique dont la durée fut trop courte, où, après de si grandes gloires, on croyait à la paix générale. Les préliminaires de la paix avec la Grande-Bretagne, signés à Londres en 1801, avaient conduit au traité définitif, signé à Amiens en 1802. Paris était redevenu accessible ; Fox, réélu au parlement pour Westminster, Fox, l'orateur de la paix, fut le premier parmi ceux de sa nation qui vinrent à Paris. Il était arrivé dans

<sup>1</sup> Ses *Mémoires* sur sa vie politique et littéraire ont été publiés, en 1837, par M. CARNOT (Paris, 2 vol. in-8°), avec Notice.

les premiers jours d'août, en compagnie de M. Saint-John (depuis lord Saint-John) et de M. Trotter, son secrétaire particulier. Ce dernier a consacré de curieuses pages à tout le voyage de celui qu'il accompagnait. Il était son témoin de chaque jour, et ses témoignages sont d'autant plus précieux que Fox, absorbé par les entraînements de sa curiosité et par les occupations qu'il eut le bonheur d'avoir, a écrit fort peu de lettres sur cet épisode de sa vie. Sa correspondance, publiée en 1853 par lord John Russell, présente à peine trois lettres datées de Paris. Cet homme illustre avait un goût extrême pour les études historiques. Pendant les vacances du Parlement, dans sa retraite de « Sainte-Anne's Hill », l'orateur des grandes séances se plaisait au calme admirable que l'esprit rencontre dans les considérations rétrospectives concernant les grands faits. Il avait conçu, entre autres projets, celui d'écrire une histoire des événements qui avaient précédé la Révolution d'Angleterre, en 1688, c'est-à-dire l'histoire des deux derniers rois Stuarts. Il savait par les témoignages de sir John Dalrymple quelles intéressantes dépêches possédait sur ces temps le Dépôt des Affaires Étrangères de France. L'occasion était heureuse pour en demander la communication. M. de Talleyrand, ministre des Relations Extérieures, était, à cet égard, de nature fort libérale. Il mit tant de hâte à répondre, avec l'assentiment du Premier Consul, que, quatre jours après son arrivée à Paris, l'illustre étranger se trouvait installé dans une pièce du Dépôt des Archives du Ministère, avec les dépêches de l'ambassadeur de Louis XIV en Angleterre sous le règne de Jacques II.

Voici, à ce propos, un extrait d'un *Mémoire* de lord Holland sur la vie et les travaux de Charles-James Fox :

« La complaisance du Gouvernement français lui ouvrit, sans réserve, les Archives des Affaires Étrangères et lui donna toutes les facilités possibles pour consulter et transcrire ceux de ces papiers qui lui paraîtraient importants pour son objet. Il profita de cette permission, sans perdre une minute, et tout le temps de son séjour à Paris, il passa une grande partie de ses matinées au Dépôt des Affaires Étrangères, accompagné de ses amis lord Saint-John, M. Adair et M. Trotter, qui l'aidaient à examiner et à copier les papiers originaux. La *correspondance* de Barillon ne trompa point son attente. Les nouveaux renseignements à puiser dans les parties de cette correspondance que le chevalier Dalrymple n'avoit ni extraites ni publiées, parurent à M. Fox d'une telle importance qu'il prit copie de tout. « *Mes recherches à Paris m'ont rendu par de là tout ce que je pourrois vous dire ;* » et il me marquoit à moi que les lettres de Barillon valaient leur pesant d'or. Il falloit qu'il eût aussi découvert quelque circonstance curieuse dans la *correspondance de d'Avaux* ; car il copia les lettres entières de ce manuscrit malgré la volumineuse collection, imprimée depuis longtemps, soit de ces lettres, soit de leurs extraits <sup>1</sup>. »

Tout avait été ordonné et ménagé pour la pleine satisfaction de Fox. On peut dire qu'il passait ses journées aux Archives, où il se présentait à onze heures et travaillait jusqu'à trois, aidé par M. Saint-John, par son autre ami sir Robert Adair, qui a été depuis ministre à Constantinople, et par M. Trotter, son secrétaire. Il était tout à son sujet, tout aux dépêches de M. de Barillon, « *with sincerity and intense application* ». Le secrétaire, en ses curieux *Mémoires*, a rendu grand hommage à l'accueil fait avec tant de bonne grâce à son maître. « *La bienveillance, dit-il, du Garde des Archives, était si grande qu'à peine avions-nous fait mention de l'année et de l'objet de notre recherche, que le volume nous était*

<sup>1</sup> Voyez le *Mémoire* de LORD HOLLAND, traduit par l'abbé d'ANDREZEL et placé en tête de l'édition de l'*Histoire des deux derniers Rois de la maison de Stuart*. (Paris, 1809 ; 2 volumes.)

mis aux mains dans l'une des pièces exclusivement réservée à M. Fox ; plume, encre, papier, toutes les choses nécessaires nous étaient offertes. L'occupation de lire et de copier, le soin de recueillir les vérités de l'histoire tinrent en constant éveil et dans le plus piquant intérêt son attention pendant deux mois. » Ce fut là qu'un jour La Fayette lui fit la première visite. M. Trotter a décrit ingénument cet épisode, et c'est d'après lui que M. de Rémusat, dans son étude sur Fox, a rapporté l'anecdote. L'historien, le voyageur, le grand orateur, l'homme célèbre fut comblé d'attentions et d'honneurs pendant ce séjour à Paris. Reconnu, un soir, au Théâtre-Français, il fut acclamé. Il était à chaque soirée de Talleyrand dans sa maison de Neuilly, et fut deux fois à l'audience du Premier Consul, à ces fameux *levers* si théâtraux, où Bonaparte se composait déjà cette surprenante figure si bien faite pour laisser prévoir l'Empereur. La première fois que Fox lui fut présenté, le Premier Consul lui adressa la parole sur un ton et dans une forme qui font penser au style épique. En tout cas, le maître lui dit de si belles choses qu'il n'y a pas lieu de s'étonner des marques de faveur si spéciales qui lui furent prodiguées partout, et surtout du côté des Archives des Affaires Étrangères, où, selon l'expression de son secrétaire, ils prirent congé de Louis XIV et de M. de Barillon, son ambassadeur, le 6 octobre, pour retourner au parlement d'Angleterre<sup>1</sup>. « *Iterùm mergor civilibus undis*, écrivait-il de Londres, en décembre 1802.

<sup>1</sup> Voyez « *Memoirs of the latter years of the R. H. C. JAMES FOX, by John Bernard Trotter, esquire, late private secretary to M. Fox.* (Un vol. in-8°. London, 1811.) Le chapitre consacré au séjour à Paris est un tableau de l'époque. On voit que le secrétaire a dû prendre beaucoup de notes en accompagnant son maître et ami dans les salons qui s'ouvraient alors. Il nous conduit avec Fox aux Tuileries chez le *Premier Consul*, à Neuilly chez *M. de Talleyrand*, au ministère de la Guerre, chez le *maré-*



L'ouvrage que Fox avait si heureusement préparé au Dépôt des Relations Extérieures sur l'histoire des deux derniers Rois de la maison des Stuart n'a pas été achevé — (il mourut le 13 septembre 1806), — mais les fragments qu'il avait composés et les principaux extraits qu'il avait faits des dépêches françaises ont été publiés en Angleterre et en France<sup>1</sup>.

Les conquêtes récentes, à cette époque, sur les États étrangers contribuèrent aussi à l'accroissement du Dépôt des Relations Extérieures. Les dépouilles *manuscrites* de l'ancienne République de Venise et du Royaume de Sardaigne furent apportées à l'Hôtel de Maurepas. Les papiers de *Turin* furent d'abord examinés et analysés; ceux de *Venise* restèrent longtemps dans des caisses dont un ordre spécial de M. de Talleyrand les fit retirer pour être étudiés et classés. Un inventaire de ces documents diplomatiques fut commencé pendant l'année 1803, mais nous ignorons si ce travail historique, dont l'objet présentait alors une grande importance, fut conduit à sa fin. Il serait d'ailleurs aujourd'hui sans intérêt d'en connaître les résultats. Nos revers de 1814 et de 1815 ont fait retourner aux différents États ces documents de leur histoire. L'accès des archives d'État des anciens pays d'Italie, libéralement autorisé par le gouvernement impérial d'Au-

*chal Berthier*, puis chez madame Récamier, chez madame Cabarrus (ci-devant Tallien, dit-il, *lovely woman, something upon a large scale, and the most fascinating manners*). Mais à tous moments, il revient aux dépêches de M. DE BARILLON « *in the quietness of the, rue du Bacq.* »

<sup>1</sup> Le second volume de l'*Histoire* citée ci-dessus comporte les dépêches de M. de Barillon du 7 décembre 1684 au 30 novembre 1685. Ajoutons ici qu'en 1853 LORD JOHN RUSSELL a publié, en 3 volumes in-8°, toute la correspondance de Fox. « *Mémorials and Correspondence of CHARLES JAMES FOX* », edited by LORD JOHN RUSSELL (London, A. Bentley). Voyez aussi les remarquables études sur « *l'Angleterre au dix-huitième siècle* », par M. de RÉMUSAT. (Deux volumes in-8°, Paris, Didier, 1856.)

triche, vers 1857, pour les papiers de l'ancienne Venise, — et cette libéralité n'a fait que s'accroître depuis, — a fait connaître ces sources grandioses dans toute leur étendue, et les a rendues universellement célèbres <sup>1</sup>.

Un fait important dans les annales du ministère, et qui, par sa nature, touche de fort près à l'emploi des richesses des Archives Diplomatiques, appartient aussi à la période Consulaire. Nous voulons parler de la seconde tentative de former avec succès une *Académie politique*. Ce fut un renouvellement, sauf diverses modifications, de l'idée qu'avait conçue le marquis de Torcy, secrétaire d'État, en même temps qu'il avait fondé le Dépôt. L'Arrêté du 9 floréal an VIII (29 avril 1800) sur l'organisation des Relations Extérieures fit renaitre l'établissement ou l'institution des *Élèves politiques*. L'un des principaux commis du Dépôt, M. Teissier, fut désigné pour les diriger. Les papiers des *Négociations* devaient être leurs *classiques*; mais, en somme, cette fois encore, le succès n'a pas répondu à l'idée du Ministre. Fut-ce défaut dans le plan de l'instruction, ou faut-il conclure que l'esprit diplomatique se refuse à des règles d'« école d'application »? Ce qui est certain, c'est que le résultat de cette tentative fut encore infructueux. Il y eut des élèves politiques, en tant qu'aspirants à la carrière diplomatique, il y eut un essai d'enseignement pour la science politique des négociations, mais il n'y eut pas d'école aussi spéciale que celle qui existe pour la science et la pratique du droit.

<sup>1</sup> Voyez les ouvrages imprimés de MM. Emmanuele CICOGNA, G. CADORIN, F. MUTINELLI, G. DANDOLO, T. GAR, B. CECCHETTI, L. PASINI, V. CERESOLE, R. FULIN, N. BAROZZI, G. BERCHER, à Venise; de M. RAWDON BROWN en Angleterre; de MM. Léopold RANKE et G. M. THOMAS en Allemagne; de MM. de MAS-LATRIE, J. ARMINAUD, Charles YRIARTE en France, et l'*Histoire de la Chancellerie Secrète de LA RÉPUBLIQUE DE VENISE*. (Paris, 1870.)

Ce fut toutefois en suivant ce courant d'idées très-louables et très-appréciables, conçues et favorisées par M. de Talleyrand, qu'en mars 1804 le Premier Consul voulut réaliser un projet dont il avait fait part à Anquetil, membre de l'Institut, admis à un entretien avec lui, à la Malmaison, l'année précédente. Bonaparte avait en effet communiqué à l'historien le projet de demander à la classe d'histoire de l'Institut de France un *travail général sur la Diplomatie*. Ce travail fut proposé en mars 1804. Une Commission fut nommée. Ce qu'a fait cette Commission, ce que fut son *rapport*, ce sont choses que nous ignorons malgré nos recherches. L'idée était grande et glorieuse, fort digne du grand homme si fécond en idées. Nous la rappelons ici, parce qu'elle avait pour base l'exploration complète, l'examen sans réserve des documents amassés, concentrés et classés au Dépôt des Relations Extérieures.

Le moment était propice pour cette exploration, cet examen et cette étude. Tous les documents, en effet, à cette époque même, avaient été inventoriés. On estimait alors le nombre des volumes des Archives Diplomatiques à près de *vingt mille* volumes ou cartons. C'était une augmentation de *neuf mille* sur le chiffre de *onze mille* reconnu par M. Sémonin, en 1792, et de *quatorze mille* sur celui de *huit mille* désigné par M. Durand de Distroff, lorsqu'il avait installé le Dépôt à Versailles, en 1763. Il appartenait à M. Caillard, après l'heureux classement, dans l'hôtel de Maurepas, de tous les trésors qui lui avaient été confiés, d'en présenter le tableau et l'état. Son rapport, en date de fructidor an XII (septembre 1804), est, à notre connaissance du moins, le premier document que l'on puisse regarder comme un morceau achevé

sur l'histoire du Dépôt des Relations Extérieures. Après la faible relation produite le 2 février 1792 par M. Sémonin, quatre années avant l'abandon de l'hôtel des Affaires Étrangères à Versailles par le Gouvernement, le rapport circonstancié, méthodique et précis de M. Caillard est un guide dans ce labyrinthe.

Le Garde des Archives a établi ainsi toutes les parties du monument :

*De la Correspondance Politique avec tous les États et grandes Puissances. Travaux pour en faciliter l'usage.*

*Des Traités.*

Série dite des « *Manuscrits* ».

*Collections nouvelles.* (Papiers non encore mis en ordre et provenant des Comités de la Convention Nationale, des maisons des Émigrés, des archives du duc d'Orléans, du bureau du triage des Titres et des divisions du Ministère après leur suppression.)

Séries particulières, telles que *Correspondances des petites Puissances* ;

*Mémoires ; Affaires particulières ;*

*Cérémonial et Protocole ;*

*Copies des Traités ; Passe-ports ; Lois ; Gazettes.*

Rédaction de *Mémoires politiques.*

Papiers des *Limites.*

*Académie politique.*

Dépôt de *Géographie.*

*Consulats.*

*Bibliothèque.*

Papiers de *France.*

## CHAPITRE TROISIÈME

ALEX.-MAURICE BLANC DE LA NAUTTE, COMTE D'HAUTERIVE  
ONZIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1807-1830

Alexandre-Maurice d'HAUTERIVE, nommé Garde du Dépôt par M. de TALLEYRAND-PÉRIGORD. — *Histoire de sa vie et de ses travaux politiques*, publiée complètement en 1839 par M. ARTAUD DE MONTOR, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Ses débuts dans la carrière des Affaires Étrangères sous le patronage du DUC DE CHOISEUL. — Relation curieuse d'une conversation de l'ancien PREMIER MINISTRE avec l'ABBÉ DE PÉRIGORD (Talleyrand) et M. d'HAUTERIVE. — Premiers emplois de M. d'Hauterive dans la carrière politique. — Il succède à M. CAILLARD en qualité de Garde du Dépôt des Archives. — Son caractère. — L'intérim des Relations Extérieures lui est confié. — Correspondance avec M. de Talleyrand. — Ses travaux politiques. — Intérior du Dépôt à l'hôtel de Maurepas. — Curieux et chercheurs. — Pierre-Édouard LEMONTEY. — Portrait de l'auteur de l'*Histoire de la Régence*. — Sir James MACKINTOSH. — Résistance obstinée du Garde du Dépôt pour les communications de documents historiques. — *Mémoires* du DUC DE SAINT-SIMON libérés. — Travaux et recherches autorisés par différents ministres des Affaires Étrangères. — M. de MOMMERQUÉ à propos des *Mémoires* de COULANGES. — M. PETITOT obtient la communication des *Mémoires* du CARDINAL DE RICHELIEU. — LORD JOHN RUSSELL demande à consulter les *dépêches* de M. DE BARILLON, ambassadeur de Louis XIV. — Acquisitions diverses. — Épisode des *papiers* de JEAN-LOUIS SOULAVIE. — Ses documents de l'« *Affaire Secrète* » qu'il appelle prétentieusement « *Archives du Ministère Secret* ». — *Mémoire* imprimé et adressé à « NAPOLEON EN SON CONSEIL ». — Les cent cinquante-deux portefeuilles d'*Estampes et Dessins*, formés par Soulavie. — Changements dans l'administration centrale. — Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et le DÉPÔT DES ARCHIVES sont transférés de la rue du Bac et de la rue de Grenelle dans deux Hôtels de la rue Neuve des Capucines, le premier à l'hôtel de Wagram, le second à l'ancien hôtel des Lieutenants généraux de Police.

Alexandre-Maurice d'Hauterive était déjà désigné depuis plusieurs années pour être le successeur de M. Cail-

lard à la garde du Dépôt des Archives des Relations Extérieures, lorsqu'il reçut le titre dont il a été honoré et les fonctions qu'il a remplies pendant vingt-trois années. Un de ses contemporains, qui fut son collègue dans le service extérieur des Affaires Étrangères, a consacré à la mémoire de ce personnage remarquable une étude dont l'étendue ne comprend pas moins d'un volume de cinq cent sept pages : « *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive, comprenant une partie des actes de la diplomatie française depuis 1784 jusqu'en 1830* <sup>1</sup>. » Ce titre est fort ambitieux ; il est toutefois justifié par la mise en lumière d'un grand nombre de pièces inédites tirées des portefeuilles de la correspondance de M. d'Hauterive, concernant les affaires les plus importantes, traitées familièrement avec M. de Talleyrand, et officiellement, soit avec le Premier Consul, soit avec l'Empereur, soit avec le Roi. D'Hauterive appelait le poste qui lui fut confié sa *Chartreuse des Archives*, voulant représenter par là son goût pour la retraite, ses inclinations pour la méditation dans l'étude et son éloignement pour les choses et les pratiques mondaines ; mais en réalité nul plus que ce « *Chartreux* » dans la carrière intérieure du ministère, ne sut acquérir une situation de plus d'autorité et de plus de considération personnelle. Il a rempli diverses fois l'intérim du Ministère et mérita en plusieurs circonstances d'être regardé comme un excellent politique consul-

<sup>1</sup> Par le chevalier ARTAUD DE MONTOR, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (1 volume in-8°, Paris, Le Clerc et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 1839.) La première édition n'a été tirée qu'à *vingt-cinq exemplaires* sur papier de Chine et à *un exemplaire* sur papier couleur de chair. La deuxième édition est augmentée de beaucoup plus de détails et de documents. Il va de soi que pour la composition de ce chapitre, la tâche nous a été singulièrement facilitée par la publication de M. ARTAUD. Cette déclaration nous met à même de n'avoir pas à citer, à tous moments, cette source publique de nos renseignements pour les détails biographiques que nous rapportons.

tant. Ce Garde des Archives offre parmi tous ses prédécesseurs cet unique exemple d'avoir été un conseiller *en permanence* sous les seize ministres des Affaires Étrangères, qu'il a vus se succéder pendant sa carrière. Notre curiosité n'a point à s'étendre sur la partie politique de sa vie si largement représentée d'ailleurs par son historien. Fidèle au plan que nous avons adopté, nous tracerons rapidement les phases les plus propres à marquer son « personnage », et c'est dans sa « *Chartreuse des Archives* » plutôt que dans le « *Cabinet politique* » que nous chercherons à le rencontrer.

Alexandre-Maurice Blanc de la Nautte d'Hauterive naquit à Aspres, en Dauphiné, le 14 avril 1754. Il était de famille noble par le sang, fort modeste par les biens. Ses ancêtres étaient gens attachés au service d'honneur du connétable de Lesdiguières, sous le Roi Louis XIII. Sa famille avait de lourdes charges. Il était le second de treize enfants. Sa première éducation se fit dans le modeste presbytère du curé voisin, et il reçut son instruction chez les savants Pères de l'Oratoire. Après avoir étudié dans plusieurs de leurs maisons, il devint professeur dans l'un de leurs collèges, à Tours, en 1779. C'est où se rattache l'origine de son entrée dans les Affaires Étrangères.

Le duc de Choiseul résidait encore à Chanteloup. Son fidèle ami, l'abbé Barthélemy, était de la famille et de la maison. Ils viennent à Tours et doivent assister à la distribution des prix au collège de l'Oratoire. D'Hauterive est chargé du soin d'un discours de réception à l'adresse de l'ancien Premier Ministre. La duchesse de Choiseul est présente. D'Hauterive parle; la part qu'il fait à la duchesse est si belle et si noble qu'elle s'émeut, le savant abbé Barthélemy est ravi, et le duc de Choiseul « improvise une

réponse obligeante pour le jeune professeur, qui est invité à venir souvent à Chanteloup ». L'invité s'y rend ; l'accueil devient peu à peu plus intime ; la compagnie qui s'y rencontre est peu nombreuse, mais très-remarquable ; les lettres et la politique y sont dignement représentées. Un jour, souvent même, c'est l'abbé de Périgord, qui sera bientôt l'Évêque d'Autun, puis le ministre des Relations Extérieures sous le Consulat, puis le prince de Bénévent sous l'Empire, et enfin Talleyrand pour la postérité. En ces compagnies, d'Hauterive entrevoit d'autres horizons que ceux des murs du collège des Pères de l'Oratoire. Le neveu du duc de Choiseul, M. de Choiseul-Gouffier, est nommé pour aller à l'ambassade du Roi à la Porte Ottomane. Son voyage sera à la fois scientifique et politique. Il aura avec lui l'abbé Delille, de l'Académie française, l'abbé Le Chevalier, savant chercheur, et l'érudit Fauvel. On propose à d'Hauterive de se joindre à la compagnie. Il sera « gentilhomme d'ambassade ». L'offre est acceptée. Le gentilhomme se rend à Paris, emmené par l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, qui le présente à Suard, le lie avec M. Gérard de Rayneval, lui ouvre enfin le livre du monde. Ce départ de l'ambassadeur est fixé au printemps de 1784. Le « gentilhomme » se rend une dernière fois à Chanteloup ; il doit hommage à son protecteur illustre, et un soir, se promenant avec lui et l'abbé de Périgord, il a le bonheur d'entendre l'ancien Premier Ministre s'exprimer avec une éloquence familière du plus grand charme sur le mode de travail qui convenait à un ministre des Affaires Étrangères. Rien de plus piquant que ce tableau des trois promeneurs à l'audition de ces conseils, lorsque l'on considère ce que le sort réservait dix ou quinze ans plus tard aux auditeurs, c'est-à-dire à l'un tout le relief magistral d'un vrai ministre, de celui qui gou-



*verne les affaires*, à l'autre tous les soins laborieux d'un premier commis, de *celui qui s'enterre sous les papiers et qui les débrouille*. Mais écoutez le duc de Choiseul parlant à ce piquant abbé de Périgord et au jeune d'Hauterive. Il n'est point de citation plus heureuse à faire :

« ... Dans mon ministère, j'ai toujours plus fait travailler que je n'ai travaillé moi-même. Il ne faut pas s'enterrer sous les papiers, il faut trouver des hommes qui les débrouillent. Il faut gouverner les affaires d'un geste, d'un signe, mettre la virgule qui décide le sens. Un galant homme qui a de l'esprit se contente du second rôle auquel il faut laisser de la dignité. Je n'ai jamais composé de longs rapports; j'ai tâché de saisir ce qui fournissait à la conversation pour les ambassadeurs. Et quand on est avec la morale, l'honneur et la fidélité, ce qui est hardi réussit très-souvent. Que n'ai-je pas dû, Messieurs, à des vivacités, même hautaines, avec les étrangers? Les employés à rapports raccomodoient les inconvénients de la témérité... Il faut faire travailler ceux qui travaillent; alors la journée a plus de vingt-quatre heures. Un ministre qui va dans le monde peut être à tout instant averti d'un danger : il peut le deviner même dans une fête; et qu'apprendra-t-il dans ses bureaux, s'il est sans cesse enfermé? Enfin, vous, mon cher abbé, si vous ne pouvez pas être premier ministre, vous pourrez être ambassadeur; il y a donc là un avis pour vous. Quant à Hauterive, qui va débiter par la Turquie, je le crois évidemment un de ces hommes qu'il faudra faire travailler pour le bien des affaires, pour la gloire de ses chefs, et pour son propre avantage à lui-même. Hauterive, écrivez-nous une longue lettre d'Athènes. »

Que les deux compagnons de promenade se soient quelquefois souvenus de ces curieuses paroles du duc de Choiseul, c'est chose facile à croire : l'un a souvent *mis la virgule qui décide le sens*, l'autre a souvent travaillé aux *longs rapports* pour le bien des affaires.

Le 25 août 1784, la longue lettre d'Athènes écrite à

bord du *Séduisant* partit à l'adresse, non du duc de Choiseul, mais à celle de l'abbé Barthélemy, son familier. Elle fut lue à Chanteloup. C'est le premier écrit connu d'Hauterive. Il est daté « à six cents lieues de ses amis et à vingt siècles de Socrate ». C'était dans le goût du temps de parler ainsi. L'année suivante, en 1785, après un séjour à Constantinople auprès de l'Ambassadeur, celui-ci nomma son « gentilhomme d'ambassade » secrétaire de l'Hospodar de Moldavie, pour diriger sa correspondance. Cette situation ne fut pas longtemps du goût de celui qui l'occupait, et M. de Montmorin, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, permit à Hauterive de revenir en France, où il épousa madame de Marchais. L'étude des classiques, les commentaires des historiens célèbres furent ses occupations pendant les premiers temps de son existence conjugale. Mais le goût de la carrière s'était emparé de nouveau de son esprit, et le 24 février 1792 il s'adressa à M. de Lessart pour lui demander un poste soit dans le service des bureaux politiques, soit dans les Consulats. Il ne l'obtint pas. L'année suivante, en 1793, malgré Brissot, Hauterive fut nommé consul à New-York. Cette situation, qu'il avait ambitionnée, fut encore éphémère. Une intrigue habilement ourdie contre lui, dans la commission des Relations Extérieures, le fit destituer. Il demeura quelque temps en Amérique, où, émigré, Talleyrand le retrouva. Revenus l'un et l'autre en France, Hauterive travaillait dans la retraite à l'étude des anciens traités entre la France et les Puissances européennes, lorsque Talleyrand devint ministre des Relations Extérieures. La première marque de faveur du ministre nouveau pour Hauterive fut de lui accorder la permission de consulter aux archives les *Mémoires politiques* qu'il désirait connaître. Ce fut par cette porte ainsi ouverte que, le

22 août 1799, Hauterive entra de plain-pied dans l'une des divisions politiques du ministère, en vertu d'une décision de Reinhard, successeur momentané de Talleyrand. Il fut le chef de la division chargée de la correspondance avec l'Angleterre, la Hollande, les Cours de Vienne et de Berlin, l'Empire, le Danemark, la Suède, la Russie et les États-Unis.

Talleyrand, redevenu ministre des Relations Extérieures, au lendemain du 18 brumaire, signala pour la première fois à l'attention de Bonaparte le chef de l'une des divisions de son département en lui présentant un plan d'organisation nouvelle pour la diplomatie, dont Hauterive était l'auteur. C'est un rapport très-curieux à lire, où, parmi toutes sortes de considérations des plus utiles, son biographe trouve qu'on n'y rencontre pas les considérations sur les avantages qu'assure la connaissance du monde. D'où ce portrait d'après nature : « D'Hauterive était solitaire, mélancolique, travailleur, homme à mémoires, studieux, mais ennemi du monde. Ce qui manquait à Hauterive, ou plutôt ce qu'il ne recherchait pas, était la qualité la plus précieuse de Talleyrand. Ce ministre écrivait peu, dirigeait, *mettait la virgule*, et recherchait passionnément le monde, la société des femmes, des ambassadeurs, des étrangers et celle des hommes d'art plus que celle des hommes de lettres. » L'homme de lettres, disons mieux, le publiciste, se révéla à cette époque même, d'une façon presque glorieuse, dans le personnage que commençait à faire M. d'Hauterive par sa publication « *De l'État de la France à la fin de l'an VIII* ». C'était une réponse, digne dans la forme, élevée par les pensées, judicieuse par les aperçus, au publiciste allemand, M. de Gentz, qui avait produit son « *Essai sur l'état*

*actuel de l'administration des finances et des richesses de la Grande-Bretagne.* » Le Premier Consul avait fort applaudi à l'ouvrage d'Hauterive, à qui il avait fait remettre une gratification de 25,000 livres, prise sur sa cassette.

Les préliminaires de la paix d'Amiens, les instructions relatives à la négociation de cette paix furent autant de sujets de beaux et grands labeurs pour le chef de la première division politique<sup>1</sup>. Son crédit s'augmentait sous toutes les formes dans les bureaux, et ce fut en ce temps que le Garde des Archives, Caillard, ayant dû prendre un congé pour se rendre aux eaux de Bourbon, la direction des Archives fut confiée par intérim à M. d'Hauterive. Ce crédit fut surtout marqué deux ans plus tard, lorsque M. de Talleyrand ayant dû suivre l'Empereur en ses quartiers généraux de la campagne d'Autriche, le portefeuille des Relations Extérieures fut confié à M. d'Hauterive. Pendant cette période si glorieuse pour la France, le ministre *intérimaire* des Relations Extérieures et le ministre *titulaire*, en activité de service à la suite d'un souverain qui ne ménageait pas la besogne, échangèrent une correspondance des plus intéressantes dont le chevalier Artaud a publié les parties les plus dignes de curiosité<sup>2</sup>. « *Faites que*

<sup>1</sup> Le DÉPARTEMENT POLITIQUE comprenait alors deux divisions dirigées par deux chefs. Les collègues de M. d'Hauterive furent JACOB, DURANT et LA BESNARDIÈRE. M. ROUX DE LA ROCHELLE succéda à M. d'Hauterive en 1807. Il était son élève.

<sup>2</sup> Voyez les chapitres VI, VII, VIII et X, de l'ouvrage déjà cité de M. Artaud de Montor, de la page 115 à 185, pour les extraits de la *Correspondance de Talleyrand avec Hauterive*. M. Artaud dit que cette correspondance ne comprend pas moins de deux cents lettres. Voici ses propres paroles :

« *Talleyrand entretenait avec Hauterive une correspondance très-suivie. Elle consiste en lettres dictées par le ministre à un secrétaire, et signées CHARLES-MAURICE TALLEYRAND, en post-scriptum, de la main du ministre, et le plus souvent en communications autographes et secrètes que le chef de la diplomatie s'était réservées. Il n'y a pas d'hommes politiques qui aient*

*vos lettres soient longues, de votre écriture, et bavardes* », écrivait Talleyrand à d'Hauterive. Malgré quelques nuages qui s'étaient produits dans les relations de ces deux politiques de vues et de moyens très-différents, le portefeuille des Relations Extérieures ne fut pas moins confié de nouveau à celui qui déjà avait eu l'honneur de le tenir, l'année précédente, en 1806. Le trait auquel nous faisons allusion était parti des mains du ministre, et il avait blessé au cœur le politique consultant. Ses dépêches du cabinet avaient été regardées comme un travail d'*homme de lettres* !

Le 7 mai 1807, M. Caillard, Garde du Dépôt des Archives des Relations Extérieures, vint à mourir, et M. d'Hauterive, à qui depuis quelques années ce poste avait été assuré, en prit possession. Trois mois après, Jean-Baptiste Nompère, comte de Champagne et depuis duc de Cadore, fut déclaré ministre pour succéder à M. de Talleyrand, créé vice-grand électeur de l'Empire et prince de Bénévent.

Bon ordre à établir, *mémoires* à rédiger sur des communications que lui demandaient les divisions du ministère, recherches à diriger, méditations historiques sur les traités, lecture abondante et suivie des correspondances anciennes : c'est en quoi se résume l'occupation des pre-

*aussi peu écrit que Talleyrand. Hauterive reçut plus de deux cents lettres de cette écriture si rare.* (Chapitre VI, page 116.)

Il resterait à savoir si l'heureux et spirituel vice-Président actuel du Conseil d'État, M. PAUL ANDRAL, est de l'avis de M. le chevalier ARTAUD DE MONTOR sur la rareté de l'écriture du célèbre homme d'État. M. PAUL ANDRAL, en effet, est le dépositaire de tous les papiers de M. le PRINCE DE TALLEYRAND par suite d'une disposition testamentaire de feu M. DE BACOURT à qui pleins pouvoirs avaient été donnés par le Prince lui-même sur les volumes de ses *Mémoires* et sur les portefeuilles de sa *correspondance*.

nières années de la présence d'Hauterive au Dépôt des Archives des Relations Extérieures. Cependant la politique contemporaine, la politique du jour même, fournit encore à son esprit très-sûr et à son expérience du cabinet l'occasion de marquer une capacité de premier ordre. Lorsque M. de Champagny dut suivre l'Empereur dans sa campagne de 1809, l'ancien chef de la première division politique fut chargé de l'intérim et reçut le portefeuille. De même qu'il avait adressé à M. de Talleyrand, pendant la campagne de 1805 et de 1806, des lettres remplies de considérations sur les événements, il eut avec le nouveau ministre une correspondance nourrie par les plus sages conseils. Il aimait à développer ses idées. *« J'ai l'espérance, avait-il écrit un jour, que plusieurs des mille idées qui me passent dans l'esprit pourront être utiles à quelque chose, et je les écris. Il ne faut souvent qu'une idée fortuite ou suggérée pour fixer le choix des mesures les plus importantes et tracer une ligne de détermination nouvelle. »* De là, tant de lettres de lui qui toujours ont le ton et le tour d'une consultation politique. Il se représentait fort justement comme le chef d'un corps de réserve qui ne combat qu'à sa manière, émettant des avis raisonnés sur des circonstances données. Il a laissé des *Mémoires* dont M. Artaud a eu la communication, et dont les extraits les plus importants concernent ses entretiens particuliers avec Napoléon et avec Louis XVIII. Toute sa vie depuis son entrée aux Archives fut sédentaire, et c'est à peine si, à l'exception de deux voyages, l'un en Hollande en 1810 pour y recevoir les Archives de ce pays et les faire porter à Paris, l'autre en Dauphiné son pays natal, il quitta le centre de ses études une seule fois dans l'espace de vingt ans. Au lendemain d'une conversation qu'il avait eue avec l'Empereur, Hauterive avait vu, sans qu'il pût s'y attendre, sa nomi-

nation de conseiller d'État au *Moniteur*; en 1809, il reçut le titre de comte, à peu de jours de date où son ministre M. de Champagny avait reçu le titre de duc. Les principaux événements ou incidents de sa vie politique depuis cette époque jusqu'à sa mort, sont développés sans réserve ou plutôt avec une complaisance extrême par son biographe, il nous suffira d'en représenter ici le sommaire pour ensuite n'avoir plus à voir le comte d'Hauterive qu'en ses Archives. Appelé à Fontainebleau en 1809, Napoléon lui dicte des réflexions sur la situation du Saint-Père et lui commande une *dissertation historique* dont le style devra être plutôt celui d'un homme d'affaires que d'un *homme de lettres*. » Hauterive comprit que Talleyrand avait passé par là. Sous le ministère du duc de Bassano, Hauterive empêche qu'on ne détache les consulats du ministère des Relations Extérieures pour les placer sous la direction du Département de la marine. Sous le ministère de M. de Caulaincourt, en février, il est chargé de l'intérim; et il dirige personnellement la négociation pour le retour de Ferdinand VII en Espagne. Sous Louis XVIII, il travaille souvent avec le Roi qui l'appelait aux Tuileries. Pendant le sacre de Charles X, il est chargé encore de l'intérim aux Affaires Étrangères. Mais en somme, il resta le même toute sa vie, il fut *tout d'une pièce*, grand studieux, conseiller judicieux dans les affaires particulières, capable du labeur le plus suivi. Élève des Pères de l'Oratoire et professeur dans un de leurs collèges, il y eut en lui, toute sa vie, non « de l'Oratorien » mais « du professeur » créé par eux. C'était un rédacteur de mémoires et de dépêches plutôt qu'un esprit d'initiative. En toute circonstance, il lançait un *mémoire* sur les questions mêmes qui n'avaient rien de diplomatique. C'est ainsi qu'à la mort de Louis XVIII, il

intervint pour dire son mot sur le nom que devait prendre son successeur. Il eut le bon sens de soutenir qu'il devait ne pas renoncer au titre de Charles X. Il s'est exercé, paraît-il, dans ses *Mémoires* à représenter et décrire les personnages principaux que sa vie de cabinet lui avait fait rencontrer ; il se peut donc qu'il y ait à trouver en ses chapitres le portrait de tous les ministres qu'il a vus, non pas *dans le monde*, mais *au travail, aux affaires*, — ce qui est tout différent. — C'est par où cette galerie peut avoir un caractère particulier de curiosité : M. d'Hauterive ayant vu à l'œuvre, sous le Directoire, Rheinard ; sous le Consulat, Talleyrand ; sous l'Empire, Talleyrand, Champagny, Bassano et Caulaincourt ; sous le Gouvernement provisoire, La Forest ; sous les Cent-Jours, Caulaincourt ; au second retour des Bourbons, Talleyrand, Richelieu, Dessolles, Pasquier, Montmorency, Chateaubriand, Damas, Laferronnays, Portalis et Polignac.

Voyons maintenant M. d'Hauterive à l'hôtel de Mau-repas.

Lorsqu'il en prit possession (mai 1807), il n'eut qu'à suivre le système d'ordre et de classement qu'avait adopté son prédécesseur, et à faire continuer le travail des *Tables analytiques* auquel chacun concourait plus ou moins spécialement. Ses commis étaient : MM. Teissier, Jorelle, Besson, Sautereau et Goujon. M. Teissier, sous-chef, était chargé de la surveillance du service ; M. Jorelle mettait en ordre et classait les *papiers* ; M. Besson avait la garde des documents relatifs au cérémonial et au protocole ; M. Sautereau rédigeait spécialement les *Mémoires historiques*, et M. Goujon, entré dans le service avec le nouveau Garde, était principalement occupé à la rédaction des *Tables analytiques*, qui sont, — dit M. d'Hauterive en son rapport, — *la première*



*et la plus habituelle occupation de tous les employés des Archives.* Sous le premier ministère de Talleyrand, il y avait aux Archives une réunion de *publicistes* dont les recherches et les travaux étaient destinés à éclairer les questions difficiles, incertaines et épineuses qui tiennent au droit public ; M. Pfeffel, M. de Rayneval, M. de Rosenstiel composaient cet utile conseil. » Lorsque M. d'Hauterive fut nommé garde, M. de Rosenstiel, dont l'entrée au ministère datait de 1775, était le seul à s'occuper de ces travaux tout spéciaux. M. Barbié du Bocage, élève du fameux M. d'Anville, était le gardien du Dépôt de *Géographie*.

Telle était la compagnie officielle à l'hôtel de Maurepas, lorsque l'année suivante, sur un avis particulier de l'Empereur, un visiteur, un curieux, un chercheur vint s'y joindre au même titre qu'avait eu Anquetil. Il avait pour mission de s'y occuper de la recherche de documents originaux sur lesquels on pût écrire une histoire importante des derniers règnes de la monarchie. Ce visiteur fut Pierre-Édouard Lemontey<sup>1</sup>. Son séjour aux archives des Affaires Étrangères a été presque une résidence ; l'amas et le choix de ses notes et de ses extraits fut considérable, et tous les ouvrages historiques qui ont paru de lui, même en fragments, inspirèrent cette vive confiance que donne à tout écrit de ce genre ce qu'on peut appeler la sûreté des sources. Son œuvre principale, celui de ses tra-

<sup>1</sup> Voyez dans notre travail publié sur « *le Duc de Saint-Simon, son Cabinet et l'histoire de ses Manuscrits*, les pages 285 à 290 relatives à LEMONTEY et à ses recherches dans les Archives des Affaires Étrangères. Pour mémoire seulement, et pour fixer une date, disons qu'il écrivait en 1816 ces propres paroles : « *Il y a environ huit ans que je fus invité à écrire l'histoire de France sous le règne de ses deux derniers rois. Je demandai les moyens de connaître la vérité et la liberté de la dire ; on m'accorda les uns et on me promit l'autre.* » (Voyez la Préface de *l'Histoire de la Régence*.)

vaux qu'il a dû de pouvoir composer entièrement sur les matériaux excellents de la diplomatie française, est l'*Histoire de la Régence*.

C'est ici que se présente à notre esprit, nous ne dirons pas la discussion — puisque nous ne sommes ici qu'un annaliste — mais l'exposé d'un point très-délicat, celui des communications des documents du Dépôt auxquels une date relativement ancienne donne un caractère historique. Cette matière seule pourrait suffire à un long discours. Sur ce sujet, que d'opinions, que d'appréciations, que de sentiments divers, basés les uns et les autres sur des raisonnements qui, à première vue, lorsque toute passion personnelle n'y marque point, sont dignes d'être écoutés ! M. d'Hauterive fut le plus rude et le plus âpre adversaire qu'aient rencontré la curiosité et le travail en histoire sur les documents fournis par la diplomatie. Il se porta dans la lutte et soutint le combat jusqu'à l'excès, et malgré le haut respect que doit inspirer son beau caractère, on est tenté de dire que sur ce terrain, la passion qu'il apportait chassait de son esprit le bon sens et les vues droites qui lui étaient ordinaires partout ailleurs. Il semblait que la divulgation d'une dépêche, même du temps du traité de Westphalie (1648!) fût égale en désastre à l'écroulement d'un monde. Aussi serait-ce peine inutile que celle de rechercher si les curieux en ces « arcanes » et les visiteurs en sa « chartreuse des Archives » furent nombreux, pendant qu'il en fut le grand prieur. Bien rares furent les pèlerins. Les principaux personnages qui aient pu y travailler furent Lemontey, à qui l'Académie ouvrit ses portes en 1819, et Sir James Mackintosh, arrivé d'Angleterre à Paris pendant l'occupation dite des Alliés. La curiosité de l'un s'étendait au règne de Louis XV, l'intérêt de l'autre se portait sur les dépêches en date de

la fin du règne des derniers Stuarts jusqu'aux négociations du traité de la quadruple alliance.

M. d'Hauterive, à la mort de Lemontey, obtint la confiscation, non-seulement de ses notes et de ses extraits, mais encore de ses propres ouvrages manuscrits<sup>1</sup>. L'auteur des « *Causeries d'un Curieux* » a consacré à la mémoire de Lemontey des pages remplies de souvenirs personnels qui sont du plus piquant intérêt. On peut les lire en partie dans la première édition de son ouvrage, mais cet intérêt est bien plus vif encore dans le chapitre, beaucoup plus étendu et encore inédit, du manuscrit préparé pour une seconde édition<sup>2</sup>. Voici quelques traits principaux, exprimés avec un grand art, et qui font bien connaître l'auteur si original de l'« *Histoire de la Régence et de la Minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury* » :

« Lemontey avait été distingué par le gouvernement réparateur du Consulat... Nul n'avait plus de lecture que lui. Il s'était abreuvé avec une infatigable ardeur aux sources historiques, il avait touché aux questions les plus graves du droit et de la philosophie morale, et s'était mis à même de traiter les sujets les plus variés. Aussi retrouve-t-on dans ses écrits l'empreinte de ses nombreuses études et de sa prodigieuse souplesse d'esprit. Tour à tour biographe des personnages les plus diversement célèbres<sup>3</sup>, publiciste, historien, romancier, fabuliste, auteur

<sup>1</sup> Tout l'historique du procès se trouve dans la *Gazette des Tribunaux* du mois d'août 1826. Six cartons furent déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Chodron, notaire à Paris. M. le Premier Président SÉGUIER, sur requête de la sœur de feu Lemontey, lui permit d'assigner le ministre des Affaires Étrangères devant la première chambre de la Cour. Voir l'appel de l'ordonnance de référé.

<sup>2</sup> Chapitre fort développé et qui même a l'étendue d'un nouvel ouvrage, sous le titre de « *Souvenirs de première jeunesse d'un curieux septuagénaire* », par FEUILLET DE CONCHES.

<sup>3</sup> Voyez dans le tome III de ses œuvres (Paris, 1829) le recueil des *Éloges et Notices historiques et littéraires*. Éloges : VICQ D'AZVR, FABRY

dramatique, curieux de l'étude philosophique des langues, comme il le prouve dans l'éloge de Vicq d'Azir, dans quelques fragments historiques et dans des discours lus à l'Académie, toujours piquant, toujours spirituel, il avait emprunté à l'antiquité l'allure sarcastique de Lucien, aux littératures étrangères celle de Swift et de Sterne, avec le bon sens de Franklin... Au fond, quant au caractère littéraire, Lemontey était un homme du dix-huitième siècle, qui en avait toutes les habitudes de pensée et de style... Il a surtout brillé au commencement du dix-neuvième siècle, en un temps qui ressemble bien peu au nôtre. Alors, il y a quelque soixante à soixante-dix années, quand on fut loin des orages de la Révolution, on s'étourdissait, on se laissait volontiers amuser. On avait tout oublié, il fallait tout apprendre, et l'on écoutait d'abord sans trop de choix les bruits du passé... Toujours ingénieux dans la conversation, Lemontey n'y montrait d'ordinaire rien de la tension académique de son style écrit, et je ne sache guère que Suard, Charles Nodier, Victor Cousin et M. Barbey d'Aurevilly dont la causerie fût plus pétillante. Du reste, de mœurs douces, de caractère facile, de commerce sûr, moins léger et moins dupe de lui-même que Nodier, il était fort répandu dans le monde, mais ne faisait feu qu'en petit comité. Hardi en petit cercle et dans le cabinet, aussi ferme et courageux par l'esprit qu'il l'était peu par le caractère, il se vengeait en quelque sorte de lui-même et des autres la plume à la main. Il y a dans ses ouvrages des hardiesses singulières. Que dire par exemple de ce passage de son *Essai sur la monarchie de Louis XIV*, vestibule de la grande histoire de France qu'il devait écrire par l'ordre de Napoléon : « *La gloire que la multitude prodigue aux Conquistadors et refuse aux Rois pacifiques a été un contre-sens de tous les siècles. Il faut y voir une infirmité primitive de notre intelligence, car je ne sache pas qu'aucuns troupeaux, hormis ceux de l'espèce humaine, aient jamais préféré le coutelas du boucher aux soins du pasteur.* »

« ... Il avait beaucoup étudié notre histoire du dix-septième

DE PATRESC, JACQUES COOK. NOTICES : MARGUERITE DE VALOIS ; FRANÇOIS DE LORRAINE, duc de Guise ; JEANNE D'ALBRET ; GASPARD DE COLIGNY ; JACQUES-AUGUSTE DE TROU ; le Cardinal de RETZ ; ANNE DE BOURBON, duchesse de Longueville ; madame de LA FAYETTE ; GUILLAUME DE CHALIEU ; ADRIENNE LECOUVREUR ; mademoiselle CLAIRON ; HELVÉTIUS ; madame DESHOULIÈRES.

siècle et du dix-huitième pour l'écrire, et il convenait de tout le prestige exercé par Louis XIV, qui fut si bien le maître chez lui et, comme il le disait lui-même, l'avait été quelquefois chez les autres. Mais Lemontey ne pensait pas, comme quelques-uns s'efforceraient de l'établir en dogme, que la majestueuse image de Louis dût dominer toutes les grandeurs de son règne, et que les Français fussent redevables à lui seul de leur supériorité héroïque et sociale sur le reste de l'Europe. *Il citait surtout l'influence de la diplomatie de l'époque.* En effet, on est toujours porté à n'associer au nom du grand Roi que des souvenirs de gloire militaire, que des idées de conquêtes territoriales ou de splendeur littéraire. Cependant Louis gouverna l'Europe par sa diplomatie autant que par ses armes. Au milieu de tous les hommes supérieurs alors dans la diplomatie, il en est un que Lemontey exalta avant tous les autres, je veux dire l'illustre de Lyonne à qui, suivant l'expression d'un éminent historien moderne, « *Mazarin et Louis ont pris sa gloire, car la gloire ne va pas à ceux qui conseillent, mais à ceux qui commandent et qui agissent* » ... Napoléon avait voulu qu'il fit l'histoire de la France à partir de Louis XIV et la conduisit jusqu'à son règne de conquêtes modernes. Il l'avait fait affilier par M. de Talleyrand aux Archives des Affaires Étrangères avec une subvention de 6,000 francs. Un cabinet spécial lui avait été affecté, et tous les documents diplomatiques lui étaient remis. C'est ainsi qu'il a relevé et ont été publiés de précieux documents à la suite de l'*Histoire de la Régence*, et qu'il s'était saturé de dépêches authentiques pour son *Essai sur la monarchie de Louis XIV*. Son *Histoire de la Régence*, dans laquelle il a montré une variété et une fermeté d'informations extraordinaires, a été publiée après sa mort. »

Quant au travail accompli par Sir James Mackintosh, M. d'Hauterive, après avoir pu en arrêter par-devers lui les résultats, dut soumettre son exigence devant l'esprit plus libéral de son chef et ministre. M. de Talleyrand jugea en dernier lieu, et l'historien triompha de la jalousie véritablement excessive de l'archiviste. Sir James Mackintosh était

l'auteur d'un livre qui avait fait du bruit en 1791 sous ce titre : de *Vindiciæ Gallicæ* ; il s'était beaucoup occupé de l'histoire de son pays et avait publié une *History of England* en deux volumes jusqu'en 1592, et une *History of the English Revolution*. Ses œuvres mêlées forment huit volumes. Membre du Parlement en 1812, il fut l'un des chefs des Whigs<sup>1</sup>. C'était un esprit très-remarquable, plein de feu et de vues élevées. Madame de Staël, en ses *Considérations sur la Révolution française*, l'a honoré de ce bel éloge : « C'était un homme si universel dans ses connaissances et si brillant dans ses conversations que, les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers pour prouver que, dans ce genre, ils peuvent être les premiers. »

Mais de quelle curiosité, bien autrement dangereuse aux yeux de l'archiviste encore, ne fut pas celle d'un autre personnage qui se présenta à lui tout armé du nom de Saint-Simon et d'une parole du Roi ! Ah ! ce fut un combat héroïque, et grâce en soient rendues à ceux qui, dans la mêlée, ont donné gain de cause au prétendant. Français ! le prix de la victoire a été pour nous tous la conquête des *Mémoires du duc de Saint-Simon*, que M. l'archiviste disait être ses prisonniers, et que, malgré les traités et la parole du Roi, il voulait garder comme tels. Il a mis dix ans à les libérer. Lisez les « ordres du jour », admirables sur ce point, du marquis Dessolles et du comte de la Ferronnays (6 mai 1819 et 26 janvier 1828). Mais, si la victoire fut complète pour la mise en liberté de l'œuvre principale et magistrale de l'auteur des *Mémoires* devenu immortel, malgré M. d'Hauterive assurément, elle ne le fut point pour tous ses autres papiers, mystérieusement gardés

<sup>1</sup> Sir John MACKINTOSH, né près d'Inverness le 24 octobre 1765, mort à Londres le 30 mai 1832.

par l'archiviste. Quels étaient, quels sont ces papiers? Une publication récente, dont le travail n'a d'autre mérite que celui d'avoir été traité avec des matériaux d'une incontestable authenticité, l'a fait connaître. Ce n'est qu'un inventaire, mais quel révélateur qu'un inventaire authentique, quel guide plein de sûreté, quel fil conducteur de la lumière dans le dédale des catacombes!

Comment expliquer ces duretés à l'égard de monuments écrits de plus de cent années de date, auxquels même on ne pouvait pas appliquer la dénomination de *Papiers d'État*, et dont la divulgation ne pouvait être en somme qu'honneur et triomphe pour un nom français, qu'honneur et triomphe pour les lettres françaises! Loin de nous la pensée que l'honorable comte d'Hauterive, esprit de grand sens, nature droite et loyale, agissait avec l'intention et la volonté de nuire à autrui! Mais alors quelle erreur dans la voie qu'un tel homme croit être celle du bien! Et quelle œuvre de fortune n'est-ce point qu'il se rencontre des ministres assez résolus pour rectifier et modifier les lignes d'un système aussi réellement pernicieux! Dans ces affaires des communications d'anciens textes, qui sont de toute valeur en histoire pour les choses du passé et qui n'en ont aucune en politique pour les questions du jour, M. d'Hauterive, Garde du Dépôt des Archives, se créa des contrariétés, qui pour lui furent des chagrins, car, sur ce terrain, il se regarda sans cesse comme étant un serviteur méconnu. Le mot le plus amer se trouve dans une lettre du prince de Talleyrand à Sir James Mackintosh, et le mot le plus sensé sortit de la bouche de M. de Jaucourt, qui remplaçait alors M. de Talleyrand : « *Mais vous faites bien du bruit pour quelques chiffons de papier qu'on va écrire à propos de l'histoire des Stuarts!* » C'est,

à notre avis, dans le caractère individuel, dans le tempérament personnel du chef des Archives, dans sa nature dogmatique, infiniment froide, et qui avait toujours évité d'être adoucie, tempérée, rompue par les conditions de la société, par celles de l'échange des relations, qu'il faut chercher l'explication de vues si étroites dans un esprit qui, en somme, était loin de l'être. Sous ce rapport, il s'est dépeint admirablement dans une lettre qu'il adressait, en juillet 1809, à M. de Champagny, en réponse à l'avis que lui avait donné le Ministre des Relations Extérieures de rechercher les occasions de s'entretenir avec les ministres étrangers à Paris, pour les mettre en garde contre les fausses nouvelles qui s'y fabriquaient, et leur représenter les conséquences funestes pour leurs souverains, de ces trompeuses informations. La réponse de M. d'Hauterive, avons-nous dit, est tout son portrait. Écoutez comment il se représente incapable de trouver des moyens plausibles, et surtout de convenables, à la manière dont cette noble et délicate commission devait être remplie. « Votre Excellence sait quelle est mon existence à Paris : elle est celle d'un homme qui ne voit personne hors de chez lui, qui ne fait et ne reçoit point de visites, qui ne dine nulle part, qui n'a pas de soirées, qui ne connaît ni réunions, ni sociétés, ni spectacles ; telle est ma manière d'être depuis dix ans ; je me la suis prescrite par le motif d'un devoir auquel je me crois encore astreint. J'en adopterois certainement sans peine, et même avec plaisir une autre, si une nouvelle manière de vivre, quelle qu'elle fût, pouvoit être utile au ministère ; mais il faudroit que ce changement eût un motif raisonnable et connu, et me sera-t-il permis de dire que changer soudainement et tout à fait ma vie pour un motif de peu de durée, auroit pour moi l'inconvénient de



diminuer pour d'autres vues le genre d'utilité dont je puis encore être dans l'avenir, comme je l'ai été quelquefois dans le temps passé par une bonne espèce de notoriété que je dois à une vie entièrement retirée ? » En regardant ce portrait, on comprend aussitôt l'homme qui, pouvant et devant livrer les *Mémoires de Saint-Simon*, s'y refusa ; on voit l'archiviste<sup>1</sup> qui, s'il avait eu dans ses cartons les *lettres de madame de Sévigné*, ce monument adorable de grâce française, ce chef-d'œuvre, ces chefs-d'œuvre de diction exquise, cet incomparable et délicieux édifice d'esprit, propre à faire le bonheur intellectuel de générations d'élite, les aurait gardées, serrées, enveloppées et réduites à de perpétuelles ténèbres. Achéons son portrait en disant que M. d'Hauterive, malgré sa défiance obstinée contre les historiens ambitieux de connaître les sources originales propres à accréditer leurs œuvres et à fonder leurs jugements, était un homme de savoir classique. Il fut élu membre associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 28 janvier 1820 ; mais en 1829 il pria l'Académie d'agréer sa démission de ce titre. Il était froid de caractère et d'abord, mais bienveillant au fond, surtout pour les jeunes gens qui faisaient leurs premières armes dans la carrière politique. Il poussa ses tendresses jusqu'à écrire pour leur instruction de petites brochures élémentaires, telles que « *Conseils à un élève du ministère des Relations Extérieures* » et « *Quelques Conseils à un jeune voyageur* ». Absolu dans ses principes, il aimait à professer et à dogmatiser.

Malgré les difficultés que le Garde des Archives sous l'Empire et sous la Restauration ne cessa d'opposer aux

<sup>1</sup> Nous employons cette dénomination dans le sens très-piquant que lui donnait alors M. de Talleyrand dans sa spirituelle réponse à sir J. Mackintosh.

*travaux particuliers*, malgré les *mémoires* qu'il était toujours prêt à rédiger pour mettre en ligne, sous les yeux des ministres, les inconvénients qu'il leur représentait sur le ton le plus solennel, il s'en faut de beaucoup que ces ministres aient partagé de tels avis. C'est ainsi qu'il faut mettre à l'honneur de M. de Talleyrand la décision de confier à M. Édouard Le Febvre la composition de l'*Histoire de la Diplomatie française* depuis 1753 jusqu'en 1805, décision adoptée aussi par M. le duc de Richelieu, lorsqu'il donna mission à ce même écrivain politique de composer l'*Histoire diplomatique de la France pendant la Révolution et sous le Gouvernement Impérial*. Les noms des ministres auxquels, sous la Restauration, se rattachent d'heureux souvenirs de libéralité sont ceux du marquis Dessolles, du comte Mathieu de Montmorency, du comte de la Ferronnays et du comte Portalis, qui tour à tour ont accueilli, entre autres demandes honorables, celles que leur adressèrent le cardinal de Bausset, M. de Monmerqué, M. Petitot, le duc souverain de Weimar, le marquis de Saint-Simon et lord John Russell.

Louis-François, cardinal de Bausset, l'ancien évêque d'Alais, qui avait composé une histoire de la vie et des travaux de Fénelon d'après des manuscrits originaux, reçut la communication des dépêches de Rome propres à éclairer l'historien qui voulait écrire la *Vie politique du cardinal de Fleury*.

Le grand-duc de Weimar obtint des copies de documents relatifs à la *Vie politique et militaire de Bernard de Weimar*, qui avait secondé la France sous le ministère du cardinal de Richelieu.

M. de Monmerqué s'occupait alors des *Lettres* de la marquise de Sévigné et des *Mémoires* de M. Coulanges. Ce dernier, personnage charmant dont la vie fut une fête ainsi

qu'on l'a dit, « *le petit Coulanges* », *les Coulanges*, selon que l'appelait la marquise pour montrer combien il était partout dans les bonnes compagnies, se trouvait à Rome au moment de l'exaltation des Papes Alexandre VIII et Innocent XII. Il y avait accompagné le duc de Chaulnes, chargé de négociations que rendaient nécessaires les difficultés survenues entre les deux Cours, sous le pontificat d'Innocent XI. Le *petit Coulanges* était de l'intimité dans les grandes maisons romaines ; familier de l'ambassadeur, familier des cardinaux, il était supposable que son personnage fût cité dans les dépêches, et en tous cas, ces dépêches étaient de nature à présenter beaucoup d'intérêt à l'éditeur des *Mémoires* de M. de Coulanges. M. de Montmerqué se livra donc à des recherches multipliées pour les entourer d'éclaircissements indispensables, et c'est ainsi qu'il s'adressa au Dépôt des Affaires Étrangères. Pour tout curieux de documents diplomatiques, son livre est précieux ; il contient de fort belles pièces, entre autres les *Lettres de Louis XIV à M. de Pomponne* pour lui annoncer qu'il lui confie la charge de secrétaire d'État, et la *Relation faite par M. d'Andilly de la réception que le Roi lui fit lorsqu'il vint le remercier de la grâce qu'il venait d'accorder à son fils*<sup>1</sup>.

C'est à M. de Montmorency, ministre des Affaires Étrangères, que l'histoire doit d'avoir conquis sur les archives du Dépôt les *huit volumes* des *Mémoires* du grand Cardinal, qui, cependant, en une très-noble épître au Roi Louis XIII, avait bien dit : « *J'estimai que les glorieux*

<sup>1</sup> Voyez *Mémoires* de M. de COULANGES, publiés par M. de MONTMERQUÉ, conseiller à la Cour Royale de Paris (un volume, Paris, 1820). C'est ce personnage aimable que la marquise a décrit ainsi : *Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le plaisir avec vous, toujours favori et entêté de quelque ami d'importance, un duc, un prince, un pape : toujours en santé, jamais à charge à personne, point d'affaires, point d'ambition.* » En vérité, peut-on parler et peindre mieux ?

*succès qui sont arrivés à Votre Majesté m'obligeaient à lui faire son histoire, tant pour empêcher que beaucoup de circonstances dignes de ne mourir jamais dans la mémoire des hommes, ne fussent ensevelies dans l'oubli par l'ignorance de ceux qui ne les peuvent savoir comme moi, qu'afin que le passé servît de règle à l'avenir.* » Il paraissait bien facile et naturel, après de telles paroles et une déclaration si formelle, de ne se point opposer à la mise en lumière de l'histoire du Roi Louis XIII écrite ou dictée par son premier ministre; que d'efforts, cependant, ne fallut-il pas pour vaincre le Garde du Dépôt! Et voici dans quels termes, honorables mais piquants, l'éditeur de la collection de *Mémoires historiques* connue sous le titre de « *Collection Petitot* », a rapporté ce fait dans la notice qui précède la publication de l'histoire du cardinal de Richelieu, conservée jusqu'alors ou plutôt dérobée à tous les regards dans l'une des séries dites de *France*, aux Archives diplomatiques :

« Nous priâmes donc le ministère, à la tête duquel étoit M. le duc de Richelieu, de nous permettre d'examiner ce manuscrit et de le publier, s'il étoit tel que l'avoient annoncé MM. de Foncemagne et de Fontette. M. de Richelieu répondit avec bonté à notre vœu, M. le Ministre des Affaires Étrangères n'y mit aucune opposition; mais M. le Garde du Dépôt, *par des motifs respectables, mais peu fondés*, arrêta pour le moment l'effet de la bonne volonté des deux ministres. Nous devons à M. le vicomte de Montmorency, actuellement ministre des Affaires Étrangères, la communication de ce manuscrit, qui, après avoir été soixante-deux ans dérobé à presque tous les regards, dans un dépôt inaccessible, va être enfin donné au public. Il appartenait au caractère noble de M. de Montmorency, à son esprit éclairé et à son goût pour les connoissances utiles, de marquer l'époque de son ministère par ce service important rendu aux lettres<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Collection Petitot : *Mémoires du CARDINAL DE RICHELIEU*.

Lord John Russell fut, croyons-nous, le dernier visiteur que la bienveillance de l'un des derniers ministres de la Restauration — M. Portalis ou M. de Polignac — ait recommandé à l'accueil du Garde des Archives. C'était en 1829. Lord John venait demander, après Dalrymple, après Fox, après Mackintosh, la correspondance qu'avait adressée d'Angleterre à Louis XIV M. de Barillon, son ambassadeur. On peut dire de ce M. de Barillon, que jamais ambassadeur ne fut plus recherché ni plus honoré dans la famille des investigateurs de monuments écrits. Sans parler de tant de curieux illustres par la politique ou célèbres par leurs travaux en histoire, qui ont mis ce personnage sinon à la mode, du moins fort en crédit, Jean La Fontaine s'est chargé de la réputation de M. de Barillon à travers les âges. C'est à lui que s'adressait le fabuliste dans sa charmante pièce du « *Pouvoir des Fables* », où la Muse lui inspire ce début inimitable :

« La qualité d'ambassadeur  
 Peut-elle s'abaisser à des contes vulgaires ?  
 Vous puis-je offrir mes vers et leurs grâces légères ?  
 S'ils osent quelquefois prendre un air de grandeur,  
 Seront-ils point par vous traités de téméraires ?  
 Vous avez bien d'autres affaires  
 A décider, que les débats  
 Des Lapins et de la Belette.  
 Lisez-les, ne les lisez pas ;  
 Mais empêchez qu'on ne nous mette  
 Toute l'Europe sur les bras.  
 Que de mille endroits de la terre  
 Il nous vienne des ennemis,  
 J'y consens ; mais que l'Angleterre  
 Veuille que nos deux Rois se lassent d'être amis,  
 J'ai peine à digérer la chose... »



Les acquisitions nouvelles pour le Dépôt des Relations Extérieures, pendant le cours des vingt-trois années de la direction de M. d'Hauterive, furent peu importantes. Il

n'y avait plus d'agence du triage des Titres, les sources s'étaient épuisées par les partages, et les Départements des manuscrits des bibliothèques publiques étaient plutôt alors les heureux conquérants et en même temps acquéreurs des documents historiques et diplomatiques. Nous passons sous silence la conquête des *Archives de Hollande*<sup>1</sup>, car, ainsi que celles de *Venise*, de *Turin* et de *Gênes*, du partage desquelles le Dépôt avait bénéficié, ces archives retournèrent à leurs possesseurs naturels. Un cas particulier de restitution se présenta aussi. Le Dépôt, comme s'il avait eu le droit de *préhension* sur tous les ouvrages qui traitent de politique, avait obtenu que le ministre de la Police lui remit les *papiers* de l'abbé *Georgel*, auteur de fort intéressants *Mémoires* concernant l'ambassade du cardinal de Rohan, dont il avait été le principal secrétaire à Vienne, sous Joseph II, Marie-Thérèse et M. le prince Kaunitz. Il y eut réclamation de famille. La cause était pendante. Le Roi s'en fit le grand juge en 1816 et fut de l'avis de la famille qui les réclamait<sup>1</sup>. Les manuscrits furent rendus, et c'est ainsi que les *Mémoires* de l'abbé *Georgel* ont pu être publiés en 1817 par son neveu<sup>2</sup>. M. d'Hauterive parle, dans l'un de ses rapports, d'une acquisition de papiers faite au comte de Caraman; il

<sup>1</sup> 1810, 15 juillet. Arrêté du duc de PLAISANCE, architrésorier de l'Empire. « Hauterive, envoyé en Hollande pour y recueillir les archives politiques et les faire transporter à Paris, confia le soin de ces documents à un Hollandais, M. LE CLERCO, qu'il voulut ensuite ramener avec lui. » ... Avant le traité du 30 mai (1814), Hauterive fit rendre aux Hollandais leurs archives intactes. Il avait été chargé d'aller les chercher, comme on l'a vu; il pensa qu'il était de son devoir de les faire restituer. Le même agent hollandais qui était venu à Paris avec Hauterive eut la mission de les faire reporter en Hollande. » Voyez ARTAUD DE MONTOR (ouvrage cité, page 369).

<sup>2</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle*, depuis 1760 jusqu'en 1806-1820, par feu l'abbé GEORCEL. 6 volumes in-8° (Paris, Eymery, 1817).

signale l'intérêt qu'ils présentent, mais n'en précise pas le détail. « J'ai acquis, il y a peu d'années, dit-il en novembre 1825, de M. le comte de Caraman une quantité assez considérable de manuscrits parmi lesquels se trouvent un grand nombre de pièces curieuses et d'une date ancienne. » Les acquisitions obtenues par le procédé de la mise sous scellés valurent au Dépôt, pendant cette longue période, des manuscrits de Soulavie en 1813 et les six cartons laissés par Lemontey en 1826.

La plus intéressante de ces conquêtes épisodiques est, selon nous, celle des papiers de Soulavie, tant par l'importance même des documents obtenus, que par les souvenirs que la rencontre de ce personnage singulier donne lieu de rappeler. Il est naturel qu'une grande curiosité s'y rattache, quand on connaît de quels documents surprenants Soulavie a fait lui-même l'exposé dans la rarissime notice imprimée qu'il a adressée, en janvier 1810, sous la forme de deux *Mémoires*, à « S. M. I. et R. Napoléon le Grand en son conseil ».

Soulavie est cet auteur proluxe d'ouvrages de compilation et d'invention qui, après avoir joui d'une vogue expliquée par les circonstances politiques de la Révolution, seraient absolument délaissés aujourd'hui sans les documents utiles qu'ils renferment. Il faut toutefois convenir, avec l'auteur des *Causeries d'un Curieux*, qu'il règne dans ses écrits une espèce de sentiment politique, naturel ou d'emprunt, propre à leur accorder quelque crédit. Mais nous n'avons pas à juger amplement ici cet homme de lettres vraiment étrange, que l'on ne sait comment caractériser, qui mérite et démérite à la fois d'être considéré comme historien, qui a tantôt le souffle d'un publiciste éminent, et tantôt toutes les faiblesses et même les vices

du compilateur le plus banal et le moins consciencieux. Il a servi la science par des ouvrages tels que l'« *Histoire naturelle de la France méridionale* », et il a desservi l'histoire par des *Mémoires* falsifiés avec une audace révoltante en ses procédés. Un de ses compatriotes, — il était de l'Ardèche, — a publié une notice pleine de faits nouveaux, d'informations piquantes et de recherches intéressantes sur Jean-Louis Soulavie. C'est à elle que nous renvoyons le lecteur de qui la curiosité voudrait être entièrement satisfaite<sup>1</sup>. Nous n'avons à parler ici de Soulavie qu'en raison, nous le répétons, des documents qu'il avait eu l'ingénieuse idée de rassembler, et que à l'entendre, il aurait sauvés d'une perte certaine, documents, devons-nous ajouter, qui étaient singulièrement de nature à mériter l'attention du ministère des Relations Extérieures, documents, en un mot, qui auraient été ceux du *Ministère Secret*, formé, institué et entretenu avec le conseil du prince de Conti d'abord, puis par Louis XV, avec le concours merveilleusement intelligent et politique du comte de Broglie, de qui l'on peut dire que le dévouement fut poussé jusqu'au sacrifice.

Jean-Louis Soulavie était né et avait passé son enfance à Largentière, dans le Vivarais. Il avait fait ses premières études à Vinezac et les avait achevées au séminaire de Viviers, d'où il sortit prêtre. Ses études se portèrent d'abord sur les sciences naturelles, mais après qu'il eut achevé la publication de son « *Histoire naturelle de la France méridionale* », il se consacra entièrement aux travaux littéraires. Il était arrivé à Paris en 1778, et il fit son entrée dans la société par la porte des principaux salons,

<sup>1</sup> Voyez dans les « *Petites Notes Ardéchoises* », par M. A. MAZON, « *les Oeuvres et les collections de GIRAUD-SOULAVIE* », de la page 79 à la page 116. (Une brochure in-8°, Privas, typographie Roure, 1870.)



qui étaient ceux de d'Alembert, d'Holbach, de madame Helvétius, de madame Geoffrin, de madame de Beaumarchais, de mademoiselle Quinault. Dans la préface de son *Histoire de la décadence de la Monarchie*, il se représente comme ayant été en relations avec des hommes remarquables dans le clergé et le gouvernement, comme ayant été à portée « d'étudier les écrivains remuants des vingt-cinq dernières années du dix-huitième siècle », et il assure « qu'il y avait peu d'hommes célèbres, dans la république des lettres, qu'il n'ait connus et fréquentés ». Ce qui est certain, c'est qu'il fut présenté au maréchal de Richelieu comme s'occupant d'écrire l'histoire de Louis XV; que le Maréchal lui dit qu'il ne croyait pas qu'on pût écrire complètement cette histoire sans avoir consulté ses portefeuilles<sup>1</sup>, et qu'il lui ouvrit sa riche bibliothèque, où Soulavie passa trois années à étudier les pièces manuscrites de ce riche et précieux cabinet, avec l'aide de Ploques, bibliothécaire du palais Richelieu. C'est pendant cette période de recherches qu'il prit le goût, devenu si vif en lui, de former des recueils de documents, soit en copies, soit en originaux. Il s'abandonna promptement au courant des idées révolutionnaires, quitta l'état ecclésiastique, et eut liaison avec la faction des Jacobins. C'est ainsi qu'ami de Chabot qu'il avait connu dès l'enfance, il obtint, au lendemain de la journée du 10 août, d'examiner les *Papiers du Roi*, saisis aux Tuileries et portés au Comité de surveillance; c'est ainsi qu'il avait été nommé l'un des commissaires, au mois de février 1793, pour explorer les endroits du palais de Versailles où on supposait que le Roi avait dû cacher des papiers plus secrets encore, et d'où en effet il rapporta à la Convention les fameux *Livres*

<sup>1</sup> Voyez les « *Notes Ardéchoises* », par M. A. MAZON (*passim*).

*Rouges*<sup>1</sup> ; c'est ainsi, enfin, qu'il fut désigné, au mois de juin de la même année, pour être résident de France auprès de la République de Genève, où il arriva le 5 juillet. Mais sa mission fut orageuse : il déplut, soit par les idées qu'il émettait dans sa correspondance, soit par ses procédés, au Comité de Salut public, qui révoqua ses pouvoirs d'Envoyé de la République française, par une décision du 22 fructidor an II, et le fit ensuite arrêter, le 7 vendémiaire an III. Les marques de l'hostilité la plus vive ne lui avaient pas été épargnées par la force armée des clubistes, dans le lieu même de sa résidence, et il a fait le récit du pillage de sa maison, commencé le jour même de l'enlèvement de la personne du résident, et qui n'eut de fin qu'avec l'apposition des scellés, ordonnée par Thuriot, Treilhard et Merlin. Dès cette époque (1794), jusqu'à ses derniers jours (mars 1813), Soulavie n'a cessé de réclamer, soit par des lettres particulières, soit par des pétitions aux ministres, soit par des factums imprimés, contre la violence qui lui avait été faite et contre la saisie de certains de ses papiers, parmi lesquels des *documents* et des *ouvrages historiques*, qu'il paraît n'avoir recouvrés qu'en partie. Depuis le jour où il fut mis en liberté, toute une correspondance officielle des deux ministres des Relations Extérieures, Delacroix et Talleyrand, soit avec le résident son successeur, soit avec le préfet du département du Léman et le Conseil de Genève, a eu pour objet l'affaire des *Papiers de Soulavie*, et, par son très-curieux

<sup>1</sup> Voyez *Registre des Dépenses secrètes de la Cour*, connu sous le nom de *Livre Rouge*, apporté par les députés des Corps administratifs de Versailles, le 28 février 1793, l'an II de la République. Déposé aux ARCHIVES et imprimé par ordre de la CONVENTION NATIONALE (Paris, 1793, in-8°). Dans une lettre du 10 thermidor an VIII adressée au PREMIER CONSUL, Soulavie lui parle aussi de pièces du cabinet particulier de Louis XVI, « analysées à Versailles, en y travaillant à l'histoire de mon temps, après le 10 août ».

*Mémoire* adressé à l'empereur Napoléon en 1810, on voit que le but qu'il avait poursuivi n'avait pas été atteint.

« En 1794 (dit-il), la faction révolutionnaire profita du pillage de ma maison pour enlever les *papiers historiques* et les *papiers diplomatiques* que je réclame. S'il s'agissait de la correspondance des Résidents de France, l'objet pourroit être suppléé par les originaux existants dans les Archives des Relations Extérieures, mais il s'agit du recouvrement d'une *partie des Archives du Ministère secret de Louis XV* que rien ne peut suppléer, des *six dernières livraisons des Mémoires de Duclos, historiographe de France*, dont j'ai publié la première, avant mon départ pour Genève, de la *première composition inédite des mémoires de Louis XVI*, de la *première composition de ceux de la Révolution* vendus, en 1792, à M. Buisson, libraire, par lui rétrocedés, en 1794, et revendus depuis à une société qui en demande la primitive composition. »

Or, qu'était-ce que *cette partie des Archives du Ministère secret de Louis XV* que réclamait encore Soulavie en janvier 1810, archives sur lesquelles il ne craignait pas d'appeler l'attention de l'Empereur, par un récit des plus détaillés sur l'historique même de la formation et de la réunion des Archives de ce ministère de nature si délicate? Là est toute la question qui nous fait rencontrer Soulavie dans les annales du Dépôt des Affaires Étrangères.

Si tout ce que Soulavie avance et expose dans son *Mémoire* est véritable, il faudrait le considérer, ni plus ni moins, comme le collectionneur unique et aussi comme le possesseur en 1810 de tous les documents si curieux de ce ministère « institué par Louis XV peu de temps avant la mort du cardinal de Fleury, et dont les agents, inconnus les uns aux autres, répandus dans nos légations européennes, et en France dans divers bureaux, correspondaient avec un ministre qui travaillait en particulier avec

le Roi et recevait ses ordres<sup>1</sup> ». L'histoire extraordinaire de ce ministère a été révélée en partie seulement ou plutôt par parties, par le comte de Ségur, l'abbé Georgel, M. de Flassan et M. Gaillardet, puis entièrement, dans les détails les plus minutieux et les plus émouvants, avec les preuves *royales* les plus complètes et des dates se suivant sans lacune depuis le 12 mars 1752, par M. Boutaric<sup>2</sup> (des Archives nationales). Le duc de Broglie actuel, enfin, avec un talent accompli, une souplesse de plume, une pénétration et une vivacité d'esprit supérieures, a consacré au *Ministère secret*, dont le comte de Broglie, son oncle, avait eu, après le prince de Conti, l'entière direction, des pages d'un intérêt extraordinaire<sup>3</sup>. Mais nulle part, en aucun récit, en aucun essai, nous n'avons vu la seule mention même du nom de Soulavie à propos de la découverte ou de la possession des papiers et documents de ce ministère. Or, cette possession partielle est indubitable, et il est probable que le Dépôt des Affaires Étrangères, actuel possesseur de la partie des papiers de l'affaire secrète qui furent mis en ordre en 1811, a dû à Soulavie d'avoir pu augmenter et compléter ce recueil. C'est du moins ce qui semble ressortir de l'offre même de ce dernier à l'empereur Napoléon, offre qui assurément était et fut une révélation pour le ministère. Les preuves sont de diverses sortes. Il y a des lettres de Soulavie à Napoléon, et il y a ses deux *Mémoires*<sup>4</sup>. Il dit dans une lettre :

<sup>1</sup> Voyez le « *Mémoire* » de SOULAVIE, cité ci-dessous.

<sup>2</sup> *Correspondance secrète inédite de LOUIS XV sur la politique étrangère avec le comte de BROGLIE, etc.*, et précédée d'une étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV, par M. E. BOUTARIC, archiviste aux Archives de l'Empire. (Deux volumes in-8°, Paris, Plon, 1866.)

<sup>3</sup> Voyez « *La Diplomatie secrète de LOUIS XV* », travail publié par M. le duc de BROGLIE dans la *Revue des Deux Mondes* (numéros des 15 mai, 15 juin et 15 juillet 1870).

<sup>4</sup> Ce sont deux pièces in-4°, d'une extraordinaire rareté. Je n'en connais 30.

« SIRE,

« Les Archives du *Ministère secret* de Louis XV, deux fois saisies, en 1765, par le duc de Choiseul ; deux fois rendues par M. de Sartines au Roi ; distribuées aux initiés, en 1766, par ses ordres ; condamnées au feu, en 1774, par Louis XVI ; acquises peu à peu depuis 1782 et classées par mes soins ; transportées à Genève en 1793 ; mutilées, en 1794, pendant le pillage de la légation par la force armée des clubs insurgés ; envoyées au Comité de Salut public, et renvoyées chez moy par la personne délicate qui le présidait (S. A. S. M. l'Archichancelier), viennent d'être augmentées de *trois manuscrits in-folio* acquis à la mort du dernier écrivain, appelé au secret, qui ne doivent appartenir qu'à Votre Majesté... etc. »

L'un des *Mémoires* imprimés à la date du 10 janvier 1810 est ainsi présenté :

« SECOND MÉMOIRE à S. M. I. et R. Napoléon le Grand, en son Conseil, *sur la dispersion, le recouvrement, les périls et l'état actuel des Archives et documents du Ministère secret de Louis XV, recueillis, acquis et classés, depuis 1782 jusqu'en 1810, par Jean-Louis Soulavie, ancien ministre résident de France près les Républiques du Valais et de Genève.*

M. Mazon, dans sa notice si intéressante sur Soulavie, a publié ou plutôt reproduit une partie du *Mémoire*, mais il a négligé la partie la plus intéressante assurément ; nous voulons dire celle qui, de tout cet écrit beaucoup trop emphatique et confus en divers endroits, est la plus précise et la plus propre à éveiller et retenir l'attention de tout esprit chercheur. Cette partie a pour titre :

« *État actuel du « Ministère secret de Louis XV », acquis depuis 1782, des officiers du prince de Conti et successivement*

qu'un exemplaire ; il porte la date de janvier 1810, et est indiqué « chez l'auteur, rue de Verneuil, n° 51 ». Imprimé par Rougeron.

*jusqu'en 1809, des agents de ce Ministère, de leurs parents et de leurs héritiers. Précis historique de la conservation de la Diplomatie française dans ces Documents. Première division : Les Manuscrits en 41 volumes in-folio et 12 volumes in-4°... »*

Cela dit, Soulavie énumère, article par article, les *Manuscrits* qu'il considère comme formant les archives du « Ministère secret » ; et, parmi eux, ceux dont le titre est particulièrement intéressant sont :

*Quarante Mémoires politiques et historiques sur les affaires de France et d'Espagne, relativement aux autres puissances européennes, depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1763, par M. Tercier, premier commis des Affaires Étrangères et second directeur du Ministère secret. (Vingt volumes in-folio.)*

*Quatre cent quarante-huit Dépêches originales, comprenant la Correspondance secrète du comte de Broglie et de M. Tercier avec le Roi, sans lacunes, depuis le n° 1<sup>er</sup>, du 21 décembre 1756 jusqu'à la mort de Louis XV, avec les réponses marginales de la main du Roi dans plusieurs Dépêches, et onze Lettres sans numéros et sans date. (Six volumes in-4°.)*

*Une Histoire de la politique française, divisée en ministères, depuis le cardinal de Richelieu jusqu'au cardinal de Fleury.*

*OEuvres inédites et les OEuvres imprimées de Favier, avec la Correspondance du comte de Broglie avec le Roi sur chaque section. (Trois volumes in-folio.)*

Etc., etc.

A la première division, qu'il appelle les *Manuscrits*, Soulavie en ajoute une seconde, « *les Estampes et les Dessins*<sup>1</sup> », puis une troisième et dernière, « *les Imprimés* ». Il donne les détails les plus circonstanciés sur la formation

et le contenu de *cent cinquante-deux portefeuilles* de la seconde division et sur les *quarante mille pièces fugitives* imprimées, qu'il a rassemblées sur le dix-huitième siècle. C'était bien de la complaisance à lui, que d'introduire, de sa propre autorité et de sa propre invention, ces deux dernières divisions d'*Estampes* et d'*Imprimés* dans l'ensemble des papiers de l'*Affaire secrète*, et d'en parler absolument, comme si en réalité ces divisions, ces recueils avaient été commencés et établis par le prince de Conti, puis continués par le comte de Broglie, et complétés par lui, Soulavie. En somme, les Archives du Ministère secret, — ainsi qu'il les appelle avec tant de pompe, — n'étaient et ne pouvaient être composées que d'*instructions*, de *correspondances*, de *projets*, de *mémoires*, accompagnés, en fait d'estampes, tout au plus de quelques plans et de quelques cartes qui avaient trait aux choses de guerre et d'occupation de pays belligérants. Mais « l'*Affaire secrète* » n'avait point eu, comme il aurait voulu le donner à croire, une bibliothèque spéciale, un cabinet d'estampes spécial. Au train dont il allait, il aurait pu lui attribuer aussi un hôtel, une résidence. Tout ce *Mémoire* est assurément très-curieux, mais, à part le détail d'un certain nombre de manuscrits contenant une partie des *Correspondances* et des *Instructions* qu'à notre sens il avait simplement obtenu des héritiers ou des confidants de Martin de la Bastide, employé après la mort de Louis XV à mettre en ordre les papiers de l'*Affaire*, tout le reste appartenait à une combinaison ingénieuse, et en tout cas précieuse en ses résultats, imaginée par Soulavie pour rendre son offre plus séduisante et obliger d'autant plus la libéralité impériale qu'il sollicitait. Il termine par ces mots : « *Je propose donc que Votre Majesté ait pour agréable la résolution de me soumettre à tout ce qu'elle voudrait ordonner relativement*

*aux trois divisions de Manuscrits, Estampes et Imprimés, dont j'ai ci-dessus placé la description. »*

L'accueil que fit Napoléon au singulier récit de Soulavie et à sa proposition ne nous est pas connu, mais il y a lieu de penser que ce fut à la suite de cet exposé que le ministère de la Police générale obtint de l'auteur un compte rendu plus précis de la provenance des principaux documents. Ce qui, de plus, est certain, c'est que, lorsque Soulavie mourut, en mars 1813, il possédait encore ces mêmes manuscrits, indiqués dans la première division de son « Exposé » du 10 janvier 1810, ainsi qu'on peut le reconnaître par l'ordonnance du tribunal de première instance de la Seine, qui fit délivrer les *quarante et un volumes in-folio* et les *douze volumes in-4°* au ministre des Relations Extérieures (2 avril 1813)<sup>1</sup>. Une autre série moins importante se trouve précisée par le relevé qui en fut fait par M. Baudard, sous-chef du Dépôt des Archives des Relations Extérieures, délégué, sur le conseil de M. d'Hauterive, pour faire un autre choix parmi les manuscrits concernant les Relations Extérieures. Ajoutons enfin que Soulavie avait fait, le 21 janvier 1813, un codicille qui est fort à son honneur. Il « posait aux pieds du trône de Sa Majesté l'Empereur des Français » *des cartes et documents de Louis XV, qui avaient trait à l'Affaire secrète*; il prescrivait à son héritier de communiquer cet acte au ministre de la Police et de délivrer l'ouvrage sur son récépissé et sur les ordres de l'Empereur. Les scellés furent levés le 27 mars; le délégué des Relations Extérieures

<sup>1</sup> Voyez la brochure déjà citée de M. A. MAZON, page 95. Procès-verbal de cette remise, dit-il, est déposé à la mairie de l'ancien X<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Voir aussi une lettre en date de Sartène (Corse), le 17 janvier 1867, de Victoire Soulavie (madame de Susini), fille unique de l'auteur, publiée dans le journal *la Presse* du 1<sup>er</sup> février.



assista le juge de paix préposé à cette formalité, et, à défaut de tout autre représentant pour recevoir les legs, M. Baudard crut devoir réclamer la remise de l'ouvrage en question dans l'intérêt du gouvernement. A quelques jours de là, M. Baudard fut de nouveau délégué pour recevoir les manuscrits, dont les uns concernaient encore « l'Affaire secrète », ainsi les *Mémoires sur la Russie sous le règne de Pierre III, adressés au comte de Broglie*, et les autres, des *Négociations* aussi anciennes que la *Paix conclue à Vervins en 1598*, ou des *Mémoires sur l'Administration des Finances avant 1735*<sup>1</sup>. Ce ne fut point du reste une capture comme « par ordre du Roi », et la bienveillance du ministère sut tenir compte de ses acquisitions à la veuve de Soulavie. Une indemnité de 20,000 francs lui fut assignée par le duc de Bassano, en 1813, mais elle fut réduite à 4,000 par le duc de Richelieu. De toute manière, l'épisode des *Papiers de Soulavie* dans les annales du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères n'est pas le moins curieux et le moins intéressant, et s'il nous a été donné de pouvoir le remettre en mémoire avec autant de détails, c'est à la publication récente de son compatriote, « *les OEuvres et les Collections de Giraud-Soulavie* », ainsi qu'aux preuves qui sont conservées aux Archives Nationales<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On pourra nous demander ici ce que sont devenus les cent cinquante-deux portefeuilles d'Estampes et Dessins concernant l'histoire de France que SOULAVIE avait formés et qui, en 1810, comprenaient 22,000 articles, classés par époques pour les temps les plus anciens, puis par règnes depuis celui de Henri IV. On les a crus longtemps aux archives du Dépôt des Affaires Étrangères, par suite du scellé apposé le 25 mars 1813. Ils n'y ont jamais été, pas même temporairement. Dans l'état des manuscrits retirés le 5 mai 1813 par M. Baudard, délégué des Relations Extérieures, on voit, il est vrai, un neuvième article ainsi rubriqué : « *Monuments de l'histoire de France (en gravures), la table des matières manuscrite* » ; il ne s'agit ici que d'un seul volume où se trouvent, paraît-il, des épreuves de rebut. La collection de l'histoire de France, par Estampes et Dessins,

Le comte d'Hauterive fut le premier des Gardes du Dépôt des Affaires Étrangères qui, par suite d'une organisation nouvelle du ministère, en 1825, réunit dans sa direction les Chancelleries et les Archives. Il fut du reste le témoin de nombreux changements et de diverses modifications dans l'administration intérieure du Département. Il avait contribué lui-même, ainsi que nous l'avons dit, sous le Consulat, à l'organisation nouvelle qui avait été

qui formait 152 volumes in-folio, reliés à dos de maroquin rouge, avec des tables manuscrites pour faciliter les recherches, se trouve indiquée pour être ultérieurement vendue dans la « *Notice des principaux articles composant le cabinet des livres, tableaux, gravures de feu M. Jean-Louis Soulavie l'aîné, dont la vente aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1813 (Paris, Tilliard)* ». On en annonce même, dans cette notice, un « prochain Catalogue » que, malgré d'actives recherches, nous n'avons jamais pu rencontrer. C'est le prince Eugène de BEAUHARNAIS qui s'en fit acquéreur, en 1818, au prix de 15,000 francs. Il y a donc lieu de la croire encore aujourd'hui au palais des ducs de Leuchtenberg, à Munich. Lorsque Soulavie en révéla l'existence pour la première fois dans son *second mémoire* à l'Empereur (janvier 1810), on trouve la division suivante à dater de saint Louis : *De saint Louis jusqu'à la Ligue* : 27 volumes. *Règne de Henri IV* : 8 volumes. *Règne de Louis XVIII* : 8 volumes. *Règne de Louis XIV* : 18 volumes. *Règne de Louis XV* : 18 volumes. *Règne de Louis XVI* : 12 volumes. *Révolution* : 22 volumes. *Napoléon* : 14 volumes.

En 1815 (août), il a paru un second *Catalogue des livres et collections concernant l'histoire de France*, réuni par Soulavie, et comprenant 727 numéros. C'était, en partie, le recueil des « *pièces fugitives imprimées* » qu'il avait classées dans la troisième division de son *État du Ministère secret*. M. DESCHIENS en fit l'acquisition pour son cabinet, et le reste s'est disséminé.

Pour se rendre un compte bien exact de toute la collection formée par SOULAVIE, il faut lire aussi sa lettre du 15 janvier 1810 aux membres de l'INSTITUT. Il adressa aussi la suivante à MM. Joly, Capperonnier, Van Praet, Ameilhon, de la BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE :

« *Messieurs, vous m'avez facilité tant de découvertes! Agrérez la nomenclature des Manuscrits, Estampes et Imprimés qui en sont le résultat! Tant que je posséderai ce monument, ses parties seront inséparables. La Bibliothèque Impériale acquit jadis les collections de Colbert, Brienne, Béthune et Fontette. Si ma famille était dans le cas de le vendre, veuillez vous souvenir, après moi, de mon désir de voir mes travaux conservés sans division, pour l'instruction du public. Je désire que vous vouliez bien comparer la nomenclature et le monument.*

« Je suis, etc.

« SOULAVIE. »

proposée par Talleyrand et approuvée par Bonaparte. Il avait mis beaucoup la main au rapport fait au gouvernement dans le but de rétablir l'institution des *Élèves Politiques*, dont le décret du 9 floréal an VIII (29 avril 1800) déterminait le mode d'admission et d'avancement. Après la déclaration de Saint-Ouen, le 23 avril 1814, et la rentrée du Roi Louis XVIII dans Paris, M. d'Hauterive, maintenu dans ses fonctions, avait vu le département politique quitter la dénomination de *Ministère des Relations Extérieures* et reprendre celle de *Ministère des Affaires Étrangères* qu'il avait avant la Révolution. Il vit en même temps donner suite à la nouvelle organisation adoptée dans le règlement du 14 mai qui créa deux directions principales, la première confiée à M. de la Besnardière, avec le titre de *directeur des Affaires Politiques*, la seconde, au comte Rheinard, avec le titre de *directeur des Chancelleries*. Le retour de Napoléon avait annulé ces innovations, mais après les Cent-Jours, après la nouvelle rentrée du Roi, le 8 juillet 1815, et l'ordonnance royale de même date, qui, pour donner un caractère d'unité et de solidarité au ministère et le rendre plus fort, avait décidé que l'un des Ministres aurait la présidence du Conseil, l'organisation intérieure du ministère avait été rétablie comme avant le 20 mars. Elle ne fut ainsi maintenue que jusqu'au 24 septembre, date de la démission du prince de Talleyrand<sup>1</sup> et de l'entrée du duc de Richelieu au ministère avec la présidence du Conseil. Alors, en effet, les deux directeurs cessèrent leurs fonctions : le comte de la Besnardière par cause de santé, le comte de Reinhard en vertu d'un congé, et ensuite par sa nomination de ministre plénipo-

<sup>1</sup> La principauté de Bénévent ayant été restituée au Pape, le titre de *prince de Bénévent* fut abandonné alors par M. DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, qui le remplaça par celui de *prince de Talleyrand*.

tentiaire à Francfort. M. Gérard de Rayneval, nommé, par décision du Roi du 16 décembre 1815, directeur des Chancelleries, réunit l'année suivante les fonctions des deux directeurs, sous le titre de *directeur des Affaires Étrangères*. Mais, sous le second ministère du duc de Richelieu, par ordonnance du 17 octobre 1820, le titre de *directeur des Affaires Étrangères et des Chancelleries* se trouva supprimé, et M. Gérard de Rayneval nommé *sous-secrétaire d'État* du Département<sup>1</sup>. Il en fut ainsi jusqu'à la fin de décembre 1821, que M. Gérard de Rayneval fut nommé ministre plénipotentiaire à Berlin, et que la *direction des travaux politiques et de chancellerie* fut de nouveau rétablie par décision du Roi du 28 janvier 1822, et confiée à M. François-Antoine Herman<sup>2</sup>, le vicomte de Montmorency-Laval étant ministre. Ce fut enfin en 1825, sur le rapport présenté au Roi le 3 août par le ministre baron de Damas, que l'ancienne organisation des bureaux fut changée et l'administration du département partagée en *trois divisions*, une *division politique*, une *division des Chancelleries et des Archives*, une *division Commerciale*<sup>3</sup>. La division des Chancelleries et la garde des Archives étaient désignées pour être confiées à M. le comte d'Hauterive, conseiller d'État honoraire. Des instructions du ministre, adressées le 30 novembre suivant aux chefs de service, eurent pour but d'établir les règles secondaires de

<sup>1</sup> Un arrêté du 18 du même mois (octobre 1820) a déterminé les attributions de sa place.

<sup>2</sup> Il fut remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 1823, M. DE VILLELE étant président du Conseil et M. DE CHATEAUBRIAND étant ministre, par le comte de Cbatellux, DUC DE RAUZAN, qui le fut à son tour, momentanément, par le MARQUIS DE MOUSTIER.

<sup>3</sup> Ce nouveau mode d'administration a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 1825. La *division Politique* fut confiée à M. BOURJOR, alors chef de la division du Nord; la *division Commerciale* fut continuée à M. DEFFAUDIS, directeur des Consuls.

la nouvelle répartition des travaux dans le ministère. Le 17 janvier 1826, fut rédigé le règlement du service des Archives, divisé, comme celui des Chancelleries, en trois parties, dont la première exposait les objets des travaux à faire, la seconde déterminait l'ordre à observer pour chaque genre de travail, et la troisième prescrivait la manière dont ces travaux devaient être faits. A cette *exposition* se trouve jointe une *définition* des principales collections dont la teneur parait bien belle et glorieuse, si on la compare à l'inventaire humble et modeste que dut contre-signer, cent ans auparavant, le S<sup>r</sup> Nicolas-Louis Le Dran, alors qu'en 1720 il hérita le titre et les fonctions de Jean Yves, S<sup>r</sup> de Saint-Prez, premier garde du Dépôt.

M. d'Hauterive enfin fut témoin d'un changement qui concernait le Dépôt des Affaires Étrangères d'une façon bien plus particulière encore que les successions dans le personnel des ministres ou des modifications dans l'organisation du service des bureaux. Ce changement fut un nouveau déplacement des Archives. Depuis leur retour de Versailles à Paris, nous les avons vues classées à l'hôtel de Galliffet, puis à l'hôtel de Maurepas; elles eurent à faire une nouvelle étape en 1822. Du faubourg Saint-Germain, elles passèrent aux boulevards, en la rue Neuve-des-Capucines.

Les hôtels de Galliffet et de Maurepas n'appartenaient pas en effet à l'État, de sorte que M. le ministre des Affaires Étrangères n'était que le locataire, pour sa personne, pour les affaires de ses bureaux et pour les papiers de ses Archives. Ces locations ont des inconvénients, et il est d'ailleurs plus digne à un département d'État de demeurer chez lui que chez les autres.

La pensée d'établir définitivement chez elles les « Affaires Étrangères » et leurs précieuses Archives n'était d'ailleurs plus un projet, mais une résolution depuis 1810. A cette époque, qui fut la plus glorieuse et la plus triomphante de l'Empire, par un décret rendu au palais des Tuileries le 9 février 1810, Napoléon avait ordonné la construction sur le quai Bonaparte d'un hôtel des Relations Extérieures, dont la première pierre devait être posée le 25 mars suivant<sup>1</sup>. L'architecte Bonnard, élève de Renard, avait d'abord été chargé de la construction de l'édifice, puis on se ravisa, et on mit le projet au concours. Le résultat ne fut pas heureux. On revint aux plans de Bonnard, et on les soumit à la critique des membres du conseil des bâtiments. Chacun y trouva un défaut selon ses vues particulières et exigea des changements. L'architecte, se conformant à la pensée de chacun, présenta de nouveau ses plans ainsi corrigés. On aurait pu croire à une approbation générale par suite de la satisfaction donnée à chacun. Il n'en fut rien. On finit par où l'on aurait pu commencer : les plans primitifs furent adoptés. Les travaux, une fois mis en activité, furent suspendus par suite du manque de fonds. La monarchie des Bourbons rétablie, les travaux furent repris au mois de mai 1817. Le *Moniteur* annonçait à cette époque que le palais des Affaires Étrangères avait 400 pieds de longueur sur 280 de largeur. Au mois de mai 1818, nouvelle annonce officielle de la reprise des travaux. En 1819, la discussion du budget des Affaires Étrangères donne lieu à des contestations de la part des membres de l'opposition. Le ministère obtient cependant, sur l'avis de M. Roy, rapporteur de la commission, qu'un crédit de

<sup>1</sup> Voyez le *Moniteur*, février 1810.

280,000 francs soit spécialement affecté sous le titre de *Construction de l'Hôtel des Affaires Étrangères*. On continue les travaux ; puis, en 1820, après avoir établi que toute la dépense s'était élevée à 5,354,101 francs, la Chambre décide que la direction des travaux de ce bâtiment sera mise dans les attributions du ministère de l'intérieur. Ces diverses vicissitudes pouvaient n'avoir pas de fin. Le gouvernement en arrêta le cours par la décision d'abandonner, non la construction de l'édifice, mais l'établissement du ministère dans un palais aussi difficile à terminer<sup>1</sup>. En 1819, une occasion favorable d'acquérir deux immeubles dans la rue Neuve-des-Capucines s'était présentée. L'*Hôtel de Wagram*, jadis l'hôtel de M. Bertin<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Ce palais, primitivement destiné aux Affaires Étrangères, ne fut achevé qu'en 1838, par l'architecte LACORNÉE, et fut affecté au Conseil d'État et à la Cour des Comptes. Il a péri dans les flammes si criminellement allumées au mois de mai de la malheureuse année 1871. Ce fut donc un étrange coup de fortune que la décision du Roi, en 1820, ait donné alors une autre destination au ministère des Affaires Étrangères. Si, en effet, son installation s'y fût effectuée, il est indubitable qu'elle eût été regardée comme définitive. Les archives, largement établies, n'auraient plus été déplacées, et les incendies de l'année 1871 les auraient dévastées, puisqu'ils ont fait des ruines du palais et des annexes qui avaient dû les contenir ; et présentement la France et son histoire n'auraient plus d'archives diplomatiques ailleurs que, par lambeaux, dans les dépôts publics de manuscrits et dans les chartriers de quelques rares maisons.

<sup>2</sup> On lit dans le *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs dans Paris*, en 1786 : « En suivant la rue Neuve-des-Capucines, du côté du boulevard, vous trouverez, à droite, au n° 20, le bureau de la direction générale des nourrices, puis l'hôtel et les bureaux de M. le Lieutenant de police. En face, est l'hôtel de Mathan. L'hôtel de M. Bertin fait l'angle de la rue Neuve-des-Capucines et des boulevards sur lesquels se prolonge le jardin. » Il y possédait un riche cabinet d'histoire naturelle et de curiosités indiennes et chinoises. Une correspondance suivie que M. Bertin entretient depuis plus de vingt ans (dit encore l'auteur du *Guide des amateurs* en 1786) avec des Français réunis à Pékin, lui a facilité les moyens de se procurer ce que ce pays produit de plus curieux et de plus intéressant, soit dans les arts, soit dans l'histoire naturelle. « Il avait entre autres raretés une collection de peintures venues de la Chine qui mettaient sous les yeux les mœurs, les usages et les productions de ce pays.

« La rue Neuve-des-Capucines avait été ouverte sur une largeur de

ministre d'État sous Louis XV, au coin même de la rue et du boulevard, était à vendre. On avait d'abord pensé y établir l'administration des jeux. Une ordonnance du Roi permit l'acquisition, ainsi que celle d'un hôtel plus restreint, anciennement celui des Lieutenants généraux de police, qui, bien que séparé de l'hôtel de Wagram par l'hôtel d'Etchegoyen, communiquait cependant avec le premier par un jardin. Le prix des deux hôtels fut de 550,200 francs, et en 1820, après qu'une loi du 19 juillet eut retiré du budget des Affaires Étrangères les charges de construction pour l'achèvement de leur palais décrété depuis 1810, le gouvernement prit la décision de destiner l'hôtel de Wagram au ministère, et l'hôtel des anciens Lieutenants de police à leurs Archives. M. Rohault, inspecteur général des bâtiments civils, avait été chargé de l'acquisition; il fut aussi chargé de l'installation. Il y fut dépensé 301,758 livres 20 sols. Il ne dépendit pas toutefois de l'opposition parlementaire que de nouvelles vicissitudes ne vinssent singulièrement contrarier le ministère dans ses mouvements de déplacement. Si on se reporte aux débats de la session de la Chambre des députés en 1821, on verra que l'article 2 de l'amendement présenté le 27 mars par le général Foy n'avait pas d'autre objectif que l'achat des deux immeubles. Cet article 2 portait qu'« à l'avenir, il ne pourra être fait d'achat d'im-

9 mètres 24 centimètres en vertu d'un arrêt du 5 juin 1700, pour continuer la rue Neuve-des-Petits-Champs, depuis l'encoignure du couvent des Religieuses Capucines jusqu'à la rencontre du Cours. » Les maisons qui aujourd'hui occupent l'emplacement des deux hôtels affectés, en 1822, aux Affaires Étrangères, portent aujourd'hui les nos 20, 22 et 24. Le n° 12 est le surplus de l'emplacement de l'hôtel des Archives démoli en 1854 pour livrer passage à la rue nouvelle appelée rue Saint-Arnaud. (Voyez le *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, par MM. Félix et Louis LÉZARE. Deuxième édition, 1855, Paris, un volume in-4°.



meubles pour le compte de l'État autrement qu'en conséquence d'une loi. » C'était une attaque directe au nouveau logis des Affaires Étrangères, et le 27 mars, dans le développement de son amendement, le général Foy porta ses coups ironiques au ministre même, en s'écriant que « cette manie d'embellissement et d'amélioration se trouve partout, depuis le portier d'un établissement public, qui veut élargir sa loge, jusqu'au ministre du Roi, qui, trouvant ses grandeurs trop à l'étroit dans la rue du Bac, va les établir sur le boulevard des Capucines sans autorisation législative<sup>1</sup>. » La mêlée parlementaire fut complète : ce fut un vrai débat, un combat même, où prirent part MM. Pardessus, de Villèle, Dudon, Castelbajac, Corcelles et Chauvelin. M. Cornet d'Incourt se prit à dire que l'acquisition ayant éprouvé quelque blâme dans les Chambres, et l'argent ne leur ayant pas été demandé pour la payer, la dépense paraissait avoir été faite par enchantement. Le ministre des Affaires Étrangères était alors le baron Pasquier. Homme d'esprit et d'à-propos, la réponse qu'il fit se ressent de ces dons précieux pour un ministre interpellé dans un Parlement. L'hôtel de Wagram avait d'ailleurs été mis en vente aux enchères publiques parce que c'était un bien de mineurs; le ministère avait cru devoir, dans l'intérêt public, faire cette acquisition excellente et dans des vues fort utiles. C'était dans ces circonstances que le ministre des Affaires Étrangères avait cru devoir obtenir du Roi la permission de transporter le ministère à l'hôtel dont on a tant parlé. Bref, les bureaux politiques et les Archives du ministère quittèrent la demeure d'autrui, où ils étaient rue du Bac et rue de Grenelle, et allèrent *étaler leurs grandeurs*, selon l'expression banale, presque vul-

<sup>1</sup> Voyez le *Moniteur*, année 1821. CHAMBRE DES DÉPUTÉS, Séance du mois de mars.

gairę du général Foy, dans les parages d'un boulevard fort recherché. Ministre, Bureaux et Archives prenaient pignon sur rue, acquéraient du bien et se mettaient dans leurs meubles. Le Ministère prit possession de son nouveau territoire au commencement de l'année 1822, et l'installation des Archives fut accomplie dans le mois de mars.

L'hôtel qui leur était uniquement affecté se composait de deux corps de logis : l'un, où se trouvait l'entrée, fournissait un logement au comte d'Hauterive; l'autre, plus considérable, situé entre cour et jardin, borné par la rue Neuve Saint-Augustin, était occupé par le Dépôt. Il offrait de nombreuses pièces décorées dans le style Louis XV. L'une de ces pièces était ornée d'un beau dessus de porte de Boucher, que plus tard, en 1853, le Garde des Archives, lors d'une nouvelle et dernière installation, fit transporter au quai d'Orsay. Ce furent le vieux sous-chef Tessier et le commis principal Jorelle père, attaché au Département depuis les premiers jours de la Révolution, qui pourvurent à la translation des registres et cartons, et à la classification des documents.

Le comte d'Hauterive mourut le 28 juillet 1830, sans avoir soupçon du désastre de la maison de Bourbon. On peut donc dire qu'il emportait avec lui les lambeaux de la Monarchie. Des salves de mousqueterie déjà saluaient la maison d'Orléans. Il fut provisoirement inhumé dans le jardin du Dépôt des Archives, les événements du jour ayant empêché son enterrement régulier.

## CHAPITRE QUATRIÈME

FRANÇOIS-AUGUSTE-ALEXIS MIGNET  
DOUZIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1830-1848

François-Auguste-Alexis MIGNET, nommé Directeur des Archives et des Chancelleries au Ministère des Affaires Étrangères en août 1830. — Son début dans les lettres. — Sa belle carrière littéraire. — Il s'est voué entièrement aux études historiques. — Ses recherches à Genève en vue d'une histoire de la Réformation. — Rétablissement de l'Académie des Sciences morales et Politiques par M. Guizot, ministre de l'Instruction Publique en 1832. — M. Mignet élu membre puis secrétaire perpétuel. — Son élection à l'Académie Française, où il prend séance le 25 mai 1837. — Quels personnages du Ministère des Affaires Étrangères ont fait partie de l'Académie Française depuis la fondation. — Le Recueil des *Documents inédits pour servir à l'Histoire de France*, fondé par M. Guizot. — Son *Rapport au Roi*, où il établit la nécessité du concours des Archives diplomatiques à la publication approuvée par un vote dans les deux Chambres. — Intérêt et perfection de l'ouvrage publié par M. MIGNET sous le titre de « *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV* ». — Administration et direction du Dépôt des Archives. — Énumération des collections présentée, dans un Rapport à la chambre des Députés en 1831, par M. BIGNON. — Personnel des Archives. — Recherches autorisées. — Travaux particuliers de MM. de PASTORET, BIGNON, Alexis de SAINT-PRIEST, Frédéric GAILLARDET, E. CHARRIÈRE, etc. — Acquisitions de copies de documents tirées des Archives Espagnoles conservées à Simancas. — Mission de M. Melchior Tiran. — Projets de nouveau déplacement pour le Ministère des Affaires Étrangères et ses Archives. — Mauvais état des bâtiments. — Historique de la construction définitive de l'Hôtel des Affaires Étrangères au quai d'Orsay, sous le ministère de M. Guizot, président du Conseil. — M. MIGNET se retire de la direction des Archives et des Chancelleries, après le 24 février 1848.

Le 29 juillet 1830, le Gouvernement provisoire délègue aux Affaires Étrangères M. Bignon avec le titre de Commissaire. Le 3 août, M. le duc d'Orléans, lieutenant gé-

néral du Royaume, confia le portefeuille au maréchal comte Jourdan, qui eut le même titre de Commissaire. Le 11 août, Louis-Philippe, Roi des Français, déclara ministre des Affaires Étrangères M. le comte Molé. Le nouveau ministre désigna M. Mignet pour occuper le poste de directeur du Dépôt des Archives Diplomatiques devenu vacant par la mort récente du comte d'Hauterive. Ce choix reçut un applaudissement général.

François-Auguste-Alexis Mignet, né à Aix, en 1796, était alors dans sa trente-quatrième année. Son nom avait paru pour la première fois dans les lettres en 1821, avec l'envoi d'un *Mémoire historique* que l'Institut couronna. « Déterminer le caractère et l'influence des institutions de saint Louis », telle avait été la question d'histoire mise au concours à cette époque par la savante compagnie. Talent dans la diction, pénétration dans le raisonnement, clarté et savoir dans l'exposé des faits : telles furent les qualités soudainement révélées par le jeune écrivain. Rarement début fut plus heureux, et l'on peut dire que tout le parcours de la belle carrière de l'historien ne fut qu'un long succès. Ce premier applaudissement détermina M. Mignet à quitter la Provence et à se rendre à Paris. La célébrité ne le fit pas attendre. Dès l'année 1824, en effet, l'*Histoire de la Révolution française* la lui conquit dans l'esprit public, et l'un des grands maîtres de l'école historique moderne, Augustin Thierry, put bientôt lui décerner cet éloge : « Historien idéaliste de la nouvelle école, doué d'un admirable talent pour la généralisation des faits et pour l'induction historique. » Dès 1826, on disait du jeune historien qu'« un mérite propre, et chez lui très-remarquable, est celui d'un style bien moins facile et sonore qu'énergique et original, constam-

ment fidèle à la pensée. Qualités et défauts, tout lui vient d'elle : forte et complexe, féconde en rapports nombreux qu'elle embrasse dans une merveilleuse symétrie, il la représente et la peint aux yeux par l'ordonnance sévère de ses formes. » C'était lui dire qu'il appartenait à cette glorieuse école française qui, dans l'art de traiter l'histoire, eut pour maîtres Bossuet et Montesquieu. Ainsi s'explique cette tenue noble et correcte de laquelle son heureux talent ne s'est jamais départi.

Ses idées et ses sentiments l'attachaient au régime que la maison d'Orléans représentait en 1830, mais il se sentait mieux fait pour les émotions belles et paisibles de l'étude que pour les émotions plus ardentes qui sont inséparables de la vie et de l'exercice politiques. Il y avait en lui du véritable philosophe, et nul poste ne pouvait mieux convenir à l'historien et au philosophe que celui dont l'occupation lui permettrait de connaître sans réserve les vérités matérielles de l'histoire et lui mettrait aux mains les plus utiles et les plus rares instruments. Vous en trouverez l'éclatant témoignage dans l'*Introduction* dont M. Mignet, devenu directeur des Archives du ministère, a fait précéder les *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV* et dans le texte historique dont il a accompagné les preuves. Ainsi, pour la première fois depuis qu'elles étaient fondées, les Archives diplomatiques de France se voyaient un maître qui était un historien et qui, sans manquer aucunement aux devoirs sacrés de sa mission pour préserver d'une curiosité indiscrete, imprudente ou trop pressée, le secret récent de l'État, mettrait en lumière les actes que la marche séculaire des temps avait acquis à l'histoire. Ce fut une nouveauté glorieuse et qu'autorisait le plus judicieux bon sens. Ce fut un patriotique ouvrage, car il rendit la gloire trop longtemps captive à des hommes

du siècle de Louis XIV qui, dans l'œuvre essentiellement intellectuelle des négociations, avaient servi l'État par la plume et par le conseil non moins que tant d'autres par les armes. C'est aux travaux de M. Mignet que nous devons de connaître en toute sa valeur et grandeur le génie politique de Lyonne. Il ne suffisait pas à qui se veut instruire autrement que par des propos, mais par des preuves, que Louis XIV ait dit de ce ministre : « *Pas un de mes sujets n'avait été plus souvent employé aux négociations étrangères ni avec plus de succès* », il ne suffisait pas que d'autres aient dit « *qu'il était un génie supérieur* », ou « *qu'il fut le plus grand ministre du règne de Louis XIV* ». Ce n'étaient en somme, que de beaux dires et des discours honorables. Où étaient les témoignages de ce génie français? où ses travaux? où ses raisonnements et ses récits? Ce n'était que par lambeaux et menues pièces que nous connaissions les œuvres et les modèles qu'il avait laissés. M. Mignet, devenu leur heureux confident, s'en est fait le glorieux révélateur, en même temps qu'il les apprécia avec le style et le jugement d'un maître en l'art d'écrire et de penser.

Il inaugura son installation par un acte libéral. Nous avons dit que son prédécesseur, obéissant à des scrupules qui n'étaient que des erreurs, avait, en 1826, à la mort de Lemontey, obtenu de pouvoir ravir à ses héritiers, pour le prétendu bien du service administratif, les travaux mêmes de l'historien. M. d'Hauterive avait fait prisonnière « *l'Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury* ». M. Mignet s'en fit le libérateur, et cet ouvrage, excellent de tous points, fut publié en 1832.

On peut rattacher à cette époque de la vie de M. Mignet

sinon l'idée d'un grand travail sur l'histoire de la Réformation, — car elle avait déjà germé dans son esprit, — du moins les importantes premières recherches qu'il fit pour en établir les bases. Ce fut, en effet, en 1832 que le directeur des Archives se rendit à Genève pour obtenir communication des *Manuscrits de Calvin*, dont les correspondances inédites, ainsi que celles de Théodore de Bèze et tous les *Manuscrits* que la ville de Genève possède sur l'importante époque de la réformation, furent mis à sa disposition <sup>1</sup>.

Cette même année, fut rétablie l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Il en faut parler ici, puisque M. Mignet, élu membre de la compagnie dès qu'elle fut reconstituée, fut, trois ans après, choisi par ses collègues pour en être le Secrétaire perpétuel. La loi de brumaire an VI (25 août 1795), en organisant l'Institut que la Constitution de l'an III avait fondé, l'avait divisé en trois grandes classes : *Sciences physiques; Sciences morales et politiques; Littérature et Beaux-Arts*. Cette première organisation dura sept ans. Le 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803), un Arrêté Consulaire lui avait fait subir d'importantes modifications. L'Institut fut composé de quatre classes au lieu de trois : *Sciences physiques, Langue et Littérature françaises, Histoire et Littérature ancienne; Beaux-Arts*. La classe des *Sciences Morales et Politiques* n'existait plus. Cet ordre, ainsi établi par l'Arrêté Consulaire, dura quatorze années. Le 21 mars 1816, une Ordonnance Royale, dont le principal objet était l'exclusion de l'Institut des membres que le Gouvernement du Roi y voyait avec déplaisir, changea la dénomination des *Classes* en celle d'*Académies*, en leur conservant toutefois les mêmes attributions, la classe

<sup>1</sup> Voyez la lettre de M. MIGNET au *Moniteur* du 12 septembre 1832.

de la *Langue et Littérature anciennes* exceptée. Mais après la révolution de 1830, l'ancienne classe des *Sciences Morales et Politiques* fut rétablie en vertu de la loi du 3 brumaire an IV qui l'avait fondée. Tout l'honneur en revient à M. Guizot qui proposa le rétablissement au Roi peu de jours après la formation du Cabinet du 11 octobre 1832, dans lequel il eut l'administration de l'Instruction Publique. On s'était demandé si on ne procéderait pas d'office aux nominations, mais M. Guizot soutint le principe d'élection. « L'élection, dit-il, est l'essence des sociétés savantes; on n'y entre dignement que par le choix de ses pairs <sup>1</sup> ». Les anciens membres qui avaient survécu à la suppression de l'Académie en firent partie de droit; mais comme ils étaient peu nombreux, ils complétèrent le nombre par des élections successives, pour remplir les cinq sections : *Philosophie; Morale; Législation, Droit public, Jurisprudence; Économie politique et statistique; Histoire générale et philosophique*. Le 29 décembre 1832, l'Académie se compléta par des nominations faites en deux scrutins, dont le premier désignait MM. Mignet, Broussais, Villermé et Droz. Trente académiciens titulaires, cinq libres et cinq associés étrangers formaient la compagnie. En 1835, Sieyès, Talleyrand, Dupin, Villermé et Comte appartenaient à la section de l'*Économie politique*; Pastoret, Reinhard, Naudet, Bignon, Guizot et Mignet appartenaient à la section d'*Histoire générale et philosophique*. C'est à cette académie que M. Mignet lut, dans les séances du 15 et du 22 novembre 1834, son remarquable *Mémoire sur l'établissement de la Réforme religieuse et sur la constitution du Calvinisme à Genève*, et en 1838, un autre *Mémoire sur la formation territoriale et politique de la*

<sup>1</sup> Voyez les « *Mémoires de mon Temps* », par M. Guizot. Tome III, chapitre XIX.



*France depuis la fin du onzième siècle jusqu'à la fin du quinzième.* Élu, le 7 mai 1837, secrétaire perpétuel pour succéder à Charles Comte, mort le 13 avril, c'est ainsi qu'il a dû de composer et écrire des *notices* sur la vie et les mœurs de tant de personnages célèbres qui avaient fait partie de la compagnie, soit comme titulaires tels que Sieyès, Rœderer, Talleyrand, Broussais, Daunou, Sismondi, Jouffroy, Pasquier, Portalis, Tocqueville et Cousin, soit comme étrangers, tels que Schelling, Hallam, Livingston et Macaulay. Ces *notices* sont devenues des modèles dans ce genre littéraire si délicat.

Nul honneur littéraire n'a manqué au Garde des Archives des Affaires Étrangères pendant le cours des dix-huit ans qu'il conserva cette charge. L'Académie Française l'élut en 1836, le 29 décembre, pour occuper le trentième fauteuil vacant par la mort de Raynouard. Ses amis les plus illustres, Cousin, Thiers, Guizot, Salvandy, l'y avaient précédé. M. Mignet prit séance le 25 mai 1837. Le bureau était alors occupé par M. de Pongerville, directeur; M. Michaud, chancelier et M. Villemain, secrétaire perpétuel. Le 6 juillet, le directeur de l'Académie présenta le nouvel élu au Roi. Le ministère des Affaires Étrangères se trouvait ainsi honoré, pour la troisième fois, à l'Académie Française, dans la personne d'un Premier Commis. Depuis sa fondation, en effet, on ne pouvait citer que deux Premiers Commis qui en eussent fait partie, Louis Bergeret, du cabinet du marquis de Croissy<sup>1</sup>, et l'abbé de La Ville, sous le règne

<sup>1</sup> Jean-Louis BERGERET, ancien avocat général au Parlement de Metz, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, et premier commis des Affaires Étrangères sous COLBERT DE CROISSY, mort en 694, succéda, par les efforts de Racine et de Boileau, en 1685, au fauteuil laissé vacant à l'Académie par CORDEMOY. Il eut pour successeur le bon abbé de SAINT-PIERRE. Jean RACINE en parle dans une lettre à BOILEAU, de Paris, le 4 août 1687. Quand l'abbé de CROISSY se disposait à être reçu le 25 août 1687, à la place du duc de SAINT-AIGNAN, Racine dit à ce propos :

de Louis XV. Assurément, des secrétaires d'État des Affaires Étrangères, Morville, Amelot, d'Argenson, Bernis, Chateaubriand, Montmorency, Portalis ; des premiers ministres, les cardinaux Dubois et Fleury, et le duc de Richelieu ; des ambassadeurs et des négociateurs célèbres, Servien, les d'Estrées, M. d'Avaux, le cardinal de Polignac, Vauréal, évêque de Rennes, le duc de Nivernais, le maréchal de Belle-Isle, avaient pris séance dans l'illustre compagnie ; mais ils étaient personnages que le rang, la qualité, la possession d'État avaient plus particulièrement désignés au suffrage des Académiciens. Depuis l'élection de M. Mignet, un quatrième Premier Commis, M. Louis de Viel-Castel, a été élu.

Il est d'usage, en prenant séance à l'Académie Française, de commencer par un compliment le discours qu'on lui présente. C'est un grand art que celui de savoir éviter la banalité de ce procédé deux fois séculaire et, par conséquent, essayé sur tous les tons et dans toutes les formes. C'est dans ces heureux termes que le Garde des Archives a présenté ses hommages :

« Depuis le jour où la pensée d'un grand homme a fait d'une modeste réunion une éclatante institution publique, l'Académie française a heureusement secondé et fidèlement représenté l'esprit national. Cet esprit fécond et simple à la fois qui, en cherchant la nouveauté dans les idées, suit volontiers la coutume dans le langage, a trouvé dans votre célèbre compagnie son encouragement et sa règle. Pendant deux siècles, l'Académie a

« L'abbé fera, le jour de saint Louis, sa harangue qu'il m'a montrée : il y a quelques endroits d'esprit ; je lui ai fait ôter quelques fautes de jugement. M. Bergeret fera la réponse, je crois qu'il y aura plus de jugement. » C'était, en effet, un homme fort habile, fort lettré et de grand sens. C'est M. Guizot qui fut le dernier occupant du fauteuil académique de ce Premier Commis des Affaires Étrangères. — Fauteuil n° 8, successivement occupé par MALLEVILLE, BALLESDENS, CORDEMOY, BERGERET, SAINT-PIERRE, MAUPERTUIS, POMPIGNAN, MAURY, CABANIS, DESTUTT DE TRACY et GUIZOT.

conservé à la langue sa pureté, à l'art ses conditions, au goût ses délicatesses, au génie son bon sens... Elle a tout régularisé sans rien empêcher. »

M. de Pongerville, qui recevait M. Mignet, ne fut pas moins heureux dans l'appréciation des qualités qui avaient désigné le nouvel élu à l'honorable suffrage de l'Académie :

« Vous ne faites pas de l'histoire une galerie de scènes où tous les personnages entassés sur le même plan se confondent et s'effacent. Vous avez l'art de mettre en relief tout ce qui doit fixer l'attention, et de résumer avec ordre et rapidité les événements les plus compliqués. Ce mérite brille à un haut degré dans votre *Précis de la succession d'Espagne*. L'Introduction seule de cet ouvrage est un ouvrage remarquable. L'esprit d'analyse n'a peut-être jamais développé avec plus de justesse les causes de l'élévation et de la décadence des empires; vous avez prouvé tout ce que les événements peuvent sur les esprits et ce que les esprits supérieurs peuvent sur les événements. Vous avez profondément étudié les hommes, peuples et rois. »

Ce *Précis de la succession d'Espagne*, qui valait à son auteur un éloge aussi éclatant, était le premier résultat des travaux de M. Mignet dans les Archives mêmes des Affaires Étrangères. Un ministre illustre, et qui, dans le cabinet du 11 octobre 1832, avait le département de l'Instruction Publique, M. Guizot, adressa un *Rapport au Roi* dont le but était de mettre dans le plus grand honneur et dans la plus grande activité les études historiques. Il avait désigné la partie ancienne des Archives du ministère des Affaires Étrangères comme pouvant et devant fournir les matériaux les plus utiles. Le Garde même de ces Archives eut mission de les faire servir à l'histoire, par la publicité. Cette première tentative fut très-heureuse. Son grand succès nous remet en mémoire cette belle

période littéraire du règne de Louis-Philippe. On n'avait point encore rencontré un ministre qui eût fait plus d'efforts personnels que M. Guizot pour entrer dans la voie des généreuses et intelligentes innovations. Il faut lire dans les « *Mémoires de mon temps* » les deux beaux chapitres consacrés aux *Académies* et *Établissements littéraires* et aux *Études historiques*, pour connaître exactement la noble part que M. Guizot eut à une impulsion si louable. Il fut le fondateur, en 1833, de la *Société de l'Histoire de France*, à laquelle nous devons de si utiles publications. Il soutint, avec une rare élévation de pensées, devant les Chambres, en présentant le projet de budget de 1834, la demande d'une allocation spéciale d'un crédit pour commencer l'entreprise de la publication des *Documents inédits pour servir à l'histoire de France*. La discussion qui s'établit à ce sujet fut très-animée; il ressort toutefois que le ministre fut félicité de la publicité qu'il allait donner aux Archives et aux Documents diplomatiques, « bonne école, dit un député qui avait part au débat, pour former les hommes politiques dont la France a besoin<sup>1</sup>. »

Dans son remarquable *Rapport au Roi*, en date du 31 décembre 1833, ce ministre vraiment illustre a établi, dans les termes les plus sages, la part que le Gouvernement devait prendre à la libéralité des communications des documents historiques. Et ce n'est pas sans plaisir qu'aujourd'hui encore, après quarante ans écoulés, on rencontre cette déclaration au Roi :

« Mais le Gouvernement doit faire davantage. Il possède d'autres archives dont lui seul dispose, et dont il peut, sans aucun inconvénient, communiquer, en partie du moins, les inappréciables trésors. Je veux parler des archives des différents

<sup>1</sup> Voyez le très-beau *Rapport au Roi* sur le projet, 31 décembre 1833.

ministères et notamment du ministère des Affaires Étrangères.

« Jusqu'ici, tantôt la nature du Gouvernement, tantôt de justes convenances, ont rendu ces grands Dépôts à peu près inaccessibles; mais la séparation est si profonde entre notre temps et les temps passés, la politique de notre époque est si peu solidaire de celle des siècles antérieurs, que le Gouvernement peut, sans crainte et sans scrupule, associer le public à une partie de ces richesses historiques.

« Évidemment les faits, les documents antérieurs au règne de Louis XV n'appartiennent plus à la politique mais à l'histoire, et rien n'empêche plus de publier ceux qui méritent la publicité.

« En exploitant ainsi avec sagesse les Archives des divers ministères et surtout celles des Affaires Étrangères qui sont dans un ordre parfait, la publication que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté sera un monument tout à fait digne d'elle et de la France<sup>1</sup>... »

Telle est l'origine de l'excellent recueil des *Documents inédits pour servir à l'histoire de France*. L'une des premières publications du recueil fut celle des Négociations relatives à la succession d'Espagne, entièrement extraites du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères. M. Mignet en a présenté ainsi le premier volume :

« Le ministre de l'Instruction publique a conçu la pensée nationale de réunir et de publier les documents inédits qui intéressent l'Histoire de France. Les Chambres s'y sont associées par leur approbation et leur vote. Le Gouvernement est ainsi devenu le continuateur de l'œuvre si utilement exécutée autrefois par la corporation savante des Bénédictins. Après avoir servi l'histoire par ses ouvrages, M. Guizot a voulu encore la servir en lui procurant les matériaux qui lui manquaient.

« Le ministère des Affaires Étrangères était naturellement appelé à prendre part à une aussi importante collection. Il pos-

<sup>1</sup> Voyez les *Appendices* au tome III des « *Mémoires de mon Temps* ». *Rapport au Roi* du 31 décembre 1833.

sède dans ses Archives les documents les plus nombreux, les plus authentiques et les plus secrets sur les deux derniers siècles. La plus grande partie de ces documents a cessé d'appartenir à la politique pour entrer dans le domaine de l'histoire. Aucun obstacle ne s'oppose donc à leur publication. Mais la nature même de ces matériaux rend peu facile leur réunion en corps d'ouvrage, parce que les négociations se mêlent et que les pièces surabondent. Des Archives ne sont pas arrangées en livres, et les affaires exigent des répétitions que repoussent les lectures. Il fallait d'abord trouver un sujet saillant, et néanmoins limité, ensuite une méthode convenable qui permit de la présenter dans ses détails essentiels sans désordre et dans son ensemble sans altération. »

« J'ai choisi l'événement le plus considérable dans le siècle le plus célèbre, l'événement qui a embrassé le plus long espace de temps, puisque ses préparatifs ont commencé en 1659 et que ses résultats se sont étendus jusqu'en 1738 ; qui a occupé la politique la plus forte, mis en jeu les intérêts les plus hauts et les hommes les plus habiles, la succession d'Espagne<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Une publication toute récente confirme vivement les souvenirs que nous venons de rappeler à propos des *Documents inédits de l'histoire de France*. Rendons hommage à M. le baron de WATTEVILLE, qui en a pris l'initiative, et signalons à l'intérêt de tous les lecteurs érudits, le *Rapport* de l'honorable Chef de la division des Sciences et Lettres au Ministre de l'Instruction publique, ainsi que les autres documents sur les *actes du Comité des Travaux historiques*. (Paris, Imprimerie Nationale, 1874.) Pour la partie qui nous occupe, ce recueil contient :

1<sup>o</sup> Le *Rapport* de M. de WATTEVILLE (31 août 1874) sur l'histoire et la publication des *Documents inédits de l'histoire de France* et sur les *actes du Comité des Travaux historiques* et des *Sociétés savantes*. (Avec un *Appendice* présentant les divers arrêts du Conseil, Arrêtés et Décrets relatifs à l'organisation des travaux, etc.)

2<sup>o</sup> Le *Rapport* de M. LÉOPOLD DELISLE (de l'Institut) sur les *travaux de la Section d'histoire et sur ses publications*.

Dans « le *Tableau méthodique des ouvrages publiés relatifs à l'histoire de France, classés par matières* » (page 30), nous remarquons cet article : DOCUMENTS DIPLOMATIQUES. *Lettres des Rois et Reines*. — *Privilèges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*. — *Négociations avec la Toscane*. — *Relations des Ambassadeurs vénitiens*. — *Négociations entre la France et l'Autriche*. — *Captivité de François 1<sup>er</sup>*. — *Négociations de la France dans le Levant*. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*. — *Négociations relatives à la succession d'Espagne*.

Nous nous arrêtons volontiers sur ces souvenirs parce que dans ces annales du Dépôt des Affaires Étrangères, la publication des « *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, ou Correspondances, Mémoires et Actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avènement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne* », est un fait d'une importance considérable. Cette publication renversait, en effet, toute la série des préjugés excessifs, fort en honneur auparavant, et inaugurait dans la maison une ère nouvelle qui, toute lente qu'elle a été dans ses effets, n'a pas moins eu pour principaux événements la publicité de négociations aussi curieuses que celles de la *Succession d'Espagne*, aussi utiles que celles des *Correspondances du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin*, et pour principale conséquence, un accueil plus libéral quoique bien restreint encore, pour les esprits studieux. Nous nous arrêtons, disons-nous, volontiers sur ces souvenirs, parce que, selon nous, le mode, la mise en œuvre de cette première publication de documents tirés des Archives Diplomatiques est un incomparable modèle qui devrait être adopté pour toutes les publications du même genre. On a parlé d'école politique, d'enseignement diplomatique, avec les dépêches des négociations pour *classiques*. Le meilleur exercice serait encore de présenter aux élèves politiques, s'il y avait une école, des questions d'histoire pour être traitées dans la manière et sur le modèle de l'ouvrage de M. Mignet. En matière de recherches et de publications pour servir à l'histoire, cet ouvrage est le plus classique que nous connaissions. L'auteur a lumineusement expliqué sa méthode.

« Il m'a semblé que ce qui importait, c'était de donner fidèlement et avec toute leur authenticité les documents essentiels pour

montrer dans leur préparation, dans leur suite, dans leurs résultats, les événements ignorés ou mal connus, et qu'il était permis de faire servir l'histoire déjà acquise à compléter l'histoire encore secrète... J'ai fait un choix dans les pièces, n'en omettant aucune d'importante, et résumant celles que je ne publiais pas. Je les ai distribuées d'après leur objet même, et je leur ai donné, autant qu'il était possible, la forme du récit en les plaçant dans la marche de l'action... Lorsqu'un grand personnage s'est présenté sur la scène des négociations, j'ai essayé de le faire connaître; lorsqu'un pays a joué un rôle principal dans la politique retracée par les dépêches, j'ai esquissé le tableau de son organisation et de sa puissance; lorsqu'une question est devenue l'objet des discussions diplomatiques, j'ai exposé ses antécédents pour préparer sa solution; lorsque les négociations ont été interrompues par des guerres, j'ai donné le récit sommaire de celles-ci. *En un mot, j'ai ajouté aux pièces mêmes tout ce qui pouvait les éclaircir ou les lier.* »

Tel a été le programme mis en œuvre — et en œuvre de maître — par le Garde des Archives des Affaires Étrangères dans la publication des pièces relatives à l'histoire de la Succession d'Espagne. On a regardé l'*Introduction* dont l'auteur l'a fait précéder comme un chef-d'œuvre. C'est, en effet, un morceau capital. Les jugements qui y sont répandus çà et là sont d'une fermeté et d'une sûreté de pensée et d'expression surprenantes. « *Richelieu*, dit M. Mignet, *eut les intentions de toutes les choses qu'il fit, ce qui n'arrive pas toujours aux grands hommes. Sa conduite fut le résultat de ses plans* ». On ne saurait mieux dire. Voyez ce courageux et si véridique portrait de Louis XIV :

« Il fut appliqué et résolu; il eut à un degré rare l'esprit de détail et d'exécution mêlé à une incontestable grandeur de volonté. Mais, quoique doué d'un sens droit, il était privé de ce haut discernement et de cette portée de vue qui avaient distingué Mazarin et Richelieu. Il prit trop souvent la voix de ses passions pour celle de son devoir, et son confesseur pour sa



conscience. Il manqua de modération par défaut d'intelligence, et quoiqu'il fût très-jaloux de son autorité, il se laissa diriger toute sa vie par ceux qui eurent plus d'esprit que lui. Lionne, Louvois, madame de Maintenon acquirent tour à tour un grand empire de l'esprit, sous la forme, le premier du conseil, le second de la flatterie, la dernière du dévouement. Ils donnèrent ainsi des aspects différents à son règne, auquel il imprima lui-même la tendance de son caractère. »

Regardez ce médaillon dont la figure de M. de Lionne est le relief.

« Mais cette époque du règne de Louis XIV fut, s'il se peut, plus remarquable encore par l'habileté des négociations. Elles roulèrent presque toutes sur la succession d'Espagne; Lionne les conduisit. Ce ministre avait été choisi par Mazarin, comme Mazarin l'avait été par Richelieu; et il fut légué par Mazarin à Louis XIV, comme Richelieu l'avait légué lui-même à Louis XIII et à Anne d'Autriche. Il avait été le second de ce grand ministre depuis 1643 jusqu'en 1661; il avait participé aux négociations de Westphalie, conclu la ligue du Rhin, concouru au traité des Pyrénées. Les correspondances de cette époque sont toutes écrites de sa main et portent l'empreinte de son esprit. Il était fin, vif, pénétrant, et d'une grande fécondité de ressources; il avait un bon sens toujours élevé par la hauteur de sa vue, et une imagination réglée par la pratique des affaires. Il a eu auprès de ses contemporains une réputation plus grande que dans l'histoire. C'est que tour à tour, au service de Mazarin et de Louis XIV, il leur a donné ses pensées, et il a accru leur grandeur par ses travaux. Mazarin et Louis XIV l'ont effacé. Ils lui ont pris sa gloire; car la gloire ne va pas à ceux qui conseillent, mais à ceux qui commandent ou qui agissent. Les générations qui assistent au spectacle de l'histoire ne peuvent apercevoir que ceux qui sont en première ligne sur le théâtre lointain des événements ».

Le grand et beau travail de réunion de pièces diplomatiques sur une question d'État dont le principe remonte à l'année 1659 et dont les résultats se sont étendus jus-

qu'en 1738, a fourni matière à six volumes in-quarto. Quatre seulement ont été publiés; les deux derniers volumes inédits ont cependant été préparés. Les autres ouvrages de M. Mignet, indépendamment de ses travaux annuels pour l'Institut, devenu, pour ainsi parler, sa maison ou son foyer domestique depuis l'année 1848, ont été *Antonio Perez et Philippe II; Histoire de Marie Stuart; Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste; la Rivalité de François I<sup>r</sup> et de Charles-Quint*. Ses portefeuilles contiennent une *Histoire de la Réformation*, que l'on a toujours annoncée comme devant être l'œuvre principale de l'historien.

Du mois d'août 1830 au mois de février 1848, M. Mignet, conseiller d'État, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, a été, pour parler officiellement, directeur des Archives et des Chancelleries au ministère des Affaires Étrangères. La mission qui lui fut confiée en 1833, pour aller porter en Espagne les instructions qui devaient diriger M. de Rayneval dans la reconnaissance au nom du Roi des Français du nouveau Gouvernement constitué sous la régence de Marie-Christine <sup>1</sup>, fut la seule circonstance officielle qui l'ait temporairement éloigné de l'hôtel des Archives du ministère, où il a vu se succéder ministres Secrétaires d'État, depuis le 11 août 1830 jusqu'au 24 février 1848, le comte Molé, le maréchal Maison, le général Sébastiani, le duc de Broglie, l'amiral de Rigny, le duc de Broglie une seconde fois, M. Thiers, le comte Molé une seconde

<sup>1</sup> La nouvelle de la mort du roi Ferdinand (29 septembre 1833) fut reçue à Paris le 4 octobre. M. Mignet fut dépêché ce même jour par M. le duc de Broglie pour Madrid, où il arriva le 10 et d'où il repartit le 22. Il fut de retour à Paris le 28.

fois, le duc de Montebello, le duc de Dalmatie, M. Thiers une seconde fois et M. Guizot.

Lorsque M. Mignet prit possession de la direction des Archives et des Chancelleries en 1830, les travaux, considérés administrativement, étaient répartis en quatre sections distinctes :

*Le Dépôt des Archives;*

*Le Personnel;*

*Le Bureau des Limites et des Travaux géographiques et topographiques;*

*Le Bureau des Chancelleries.*

L'état de la première section a été parfaitement défini dans le curieux *Rapport* sur tout le détail de l'administration centrale du ministère des Affaires Étrangères inséré dans le *Moniteur* du 31 décembre 1831 :

« L'importance d'un tel Dépôt (dit le Rapporteur) se comprend d'elle-même. Sa partie la plus précieuse consiste dans la collection des *Traités, Conventions, Ratifications, Pleins-pouvoirs* et autres Documents de même nature formant un ensemble de 5,738 *pièces originales*, dont quelques-unes remontent au treizième siècle.

« Le Dépôt renferme naturellement aussi toutes les *Correspondances Diplomatiques et Consulaires* de notre gouvernement, mais mieux en ordre et plus complètes depuis le règne de Louis XIV.

« En 1792, le nombre des *cartons* et des *volumes reliés* s'élevait à 13,000. Par suite de la réunion de plusieurs autres archives et bibliothèques qui se sont fondues dans ce grand Dépôt, ce nombre de volumes et de cartons est aujourd'hui triplé.

« Tous les *papiers*, renvoyés aux Archives, sont examinés et classés avec soin pour en faire des *volumes*. Ensuite, sur ces volumes, on rédige des *Tables Analytiques* pour faciliter les recherches nécessaires au travail courant des divisions. Sur

10,004 volumes de *Correspondances politiques*, il y en a 8,479 dont l'analyse est terminée; 1,527 attendent une opération semblable. De ce nombre, 428 sont classés et disposés pour l'analyse. Restent 1,039 cartons qui ne sont pas dépouillés encore.

« Le nombre des *Cartes* dont se compose la *Collection géographique* du département des Affaires Étrangères s'élève à 26,000.

« Les rapports relatifs à la démarcation des *limites du Royaume* avec les États circonvoisins, aux différentes époques de notre histoire, forment 400 volumes ou cartons. »

Dans le débat qui fut soutenu devant les Chambres en 1833, M. le commissaire du Roi, — et c'était M. Mignet, — a donné verbalement les renseignements les plus précis. Qui mieux que lui, au sujet des Archives du Ministère, aurait pu répondre aux interpellations ou aux observations ?

« Les *Correspondances* pour la partie politique (dit-il) s'élèvent à près de 12,000 volumes *in-folio* de cinq à six cents pages, contenant l'histoire politique, patente et secrète de la France et de toutes les négociations depuis des siècles. Il faut que ces correspondances soient soumises à un dépouillement, à un classement par ordre de puissances et de dates, afin qu'il y ait un *répertoire pour les négociations* et en même temps une *analyse*, afin que ces négociations puissent être utiles pour le service courant et que le passé ait une liaison avec le présent. C'est pour cela qu'on a des rédacteurs de tables analytiques. »

<sup>1</sup> Les discussions dans les Chambres sur le budget des Affaires Étrangères, pour les exercices des premières années de la monarchie de 1830, sont très-curieuses à lire. On y trouve même ce qu'on ne penserait guère à y chercher, c'est-à-dire des détails historiques concernant le Dépôt ! Qui s'attendrait à entendre là un député des Deux-Sèvres faire l'éloge de Nicolas-Louis LE DRAN, qui fut le deuxième Garde du Dépôt des Affaires Étrangères au Vieux-Louvre ! « Malheureusement pour la gloire posthume de LE DRAN, le député ou le *Moniteur* l'appelle LEBRUN » ; mais l'intention d'honorer à la tribune du Parlement le vieux serviteur du ministère n'en était pas moins vive et sincère sans doute, dans l'esprit du député des Deux-Sèvres, en 1833. « Messieurs, dit-il, j'ai eu lieu de vérifier par moi-même, que les Archives des Affaires Étrangères ont eu, de 1720 à 1762, pour

Dix ans plus tard que l'époque où M. Mignet, faisant fonctions de commissaire du Roi près des Chambres, donnait ces détails, il établissait les correspondances politiques et consulaires au nombre de *vingt et un mille volumes ou cartons*, et en 1847, c'est-à-dire dix-huit ans plus tard, à *vingt-quatre mille*. Il mentionnait aussi une collection de *seize cents volumes reliés de Mémoires et Documents politiques* formant un petit Dépôt spécial dit des « *Manuscrits* ».

Le service *des Chancelleries*, ajouté à celui des Archives par l'Arrêté d'organisation nouvelle du ministère en 1826, avait augmenté de beaucoup le personnel de la direction, mais les deux bureaux, bien que réunis sous un même chef, ne sauraient être confondus par un historien du Dépôt des Archives. Le bureau *des Chancelleries* est un procureur fondé et gratuit de tous les Français à l'étranger ; il se charge de leurs intérêts, traite leurs affaires de succession, de créances, de recouvrements, donne des légalisations qui sont la garantie des transactions. Dans cet emploi, le directeur est un greffier, signataire d'un nombre plus ou moins considérable d'actes qui n'ont absolument rien de commun avec la partie de l'histoire. Ce bureau, dès 1839, ne comptait pas moins de neuf commis. Le service du *Dépôt* en comptait sept et celui des *Limites* et de *Géographie*, deux. Ces *sections* seules sont celles qui, ici, nous doivent intéresser. La répartition des travaux parmi

conservateur, un homme qui n'a jamais touché une somme plus forte (ils'agissait alors de diminuer des appointements) et qui pourtant ne fut pas seulement occupé à conserver ses archives, mais qui a laissé écrits de sa main *quatre cent vingt-huit volumes in-folio*. (On rit.) Cet homme, c'est M. LEBRUS, agent diplomatique fort distingué, qui a été employé dans un poste supérieur depuis 1711 jusqu'à 1774. » (Voyez le *Moniteur*. Séance du 21 février 1833.)

les employés qui les composaient, s'étendait donc au directeur, au sous-directeur, au principal commis, à quatre commis rédacteurs de *tables analytiques*, à un commis aux recherches, à un commis expéditionnaire. Un géographe et un topographe complétaient ce personnel. Le sous-directeur participait aux travaux du chef, avait le soin spécial de la rédaction des *catalogues analytiques des Traités* et de la collection de tous les *actes politiques* conclus entre la France et les Puissances. Le commis principal était chargé de l'examen et du classement des *Correspondances, Instructions* et *Mémoires* contenus dans les cartons versés au Dépôt par les autres directions du ministère et destinés à former des volumes de pièces numérotées. Il avait aussi dans ses attributions la conservation de la Bibliothèque spéciale du ministère. Les quatre commis analyseurs rédigeaient les *résumés historiques* des *Correspondances* et des *Négociations*. Le commis aux recherches était employé à compulser les *Tables analytiques* ou les *Correspondances* pour fournir les renseignements demandés pour le service. Lorsque dans les dernières années de la direction de M. Mignet, il y eut un huitième commis, ce dernier fut l'expéditionnaire, et le septième eut l'intéressante mission d'examiner et de classer diverses séries historiques aussi importantes que celles des *Papiers de France*, des *Correspondances consulaires*, etc.

Sous l'administration de M. Mignet, les documents les plus importants acquis au Dépôt vinrent d'Espagne. Une mission d'un caractère tout historique fut confiée à M. Melchior Tiran, ancien garde du corps fort lettré. Le Gouvernement français, sous le ministère de M. Guizot, avait obtenu que M. Tiran eût accès aux riches archives conservées à Simancaș. Le long séjour que fit auprès de ce

Dépôt célèbre l'envoyé des Affaires Étrangères, valut à leurs Archives un choix remarquable et relativement considérable de copies très-intelligemment faites sur les documents diplomatiques des négociations espagnoles accomplies à la cour de France sous l'ancienne monarchie des Bourbons. Les Archives Nationales possédaient déjà de nombreuses parties de ces recueils<sup>1</sup>; on peut donc estimer que si les résultats du travail de M. Tiran étaient rendus publics, ils permettraient de remplir les lacunes de la collection espagnole des Archives Nationales en ce qui concerne les négociations d'Espagne en France<sup>2</sup>.

Les recherches historiques autorisées alors dans le Dépôt des Affaires Étrangères et dont les résultats acquis à la publicité nous permettent de déterminer l'objet furent accomplies principalement par MM. de Pastoret, Bignon, Alexis de Saint-Priest, Frédéric Gaillardet, Amable Floquet, Schlosser et G. Bancroft.

M. de Pastoret travaillait alors à une histoire de l'administration intérieure de la France.

Le baron Bignon était ce personnage politique et lettré que l'Empereur avait nommé l'un de ses légataires. Il avait accès aux papiers d'État, confidents des choses du Gouvernement impérial dont il écrivait l'histoire diplomatique par délégation testamentaire de Napoléon I<sup>er</sup> :

<sup>1</sup> Voyez dans l'*Inventaire sommaire et Tableau méthodique des Fonds conservés aux ARCHIVES NATIONALES*, l'article « *Ministère des Affaires Étrangères et Papiers Diplomatiques* », page 142, *Négociations entre la France et l'Espagne*, pages 143 à 147. Ces utiles *Inventaires* sont publiés par la DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES NATIONALES.

<sup>2</sup> Après qu'il eut achevé sa mission à Simancas, M. TIRAN fut nommé agent de la nation à Madrid et remplit à l'ambassade de France les fonctions de chancelier. Il fut chargé, après sa retraite, de la classification des documents qu'il avait recueillis.

« Ce grand écrivain (dit M. Mignet en parlant de l'Empereur), qui avait raconté lui-même, sur le rocher de son exil, la plupart de ses campagnes, ce puissant esprit dont le regard s'était porté avec une sûreté si tranquille sur le passé et avait plongé avec une clairvoyance si profonde dans l'avenir, ce juge pénétrant du mérite des hommes chargea, par son testament, M. Bignon d'écrire l'histoire diplomatique de son temps. Glorieuse confiance, mandat immortel que M. Bignon accepta en administrateur reconnaissant et voulut remplir en véridique historien... Il pouvait pénétrer jusqu'aux documents secrets et certains qui devaient mettre sous ses yeux et rendre clair pour son esprit ce qu'il aurait imparfaitement aperçu ou obscurément compris; en un mot, il était à portée de tout reproduire avec exactitude parce qu'il était en mesure de tout connaître avec précision. Quel avantage pour un historien<sup>1</sup> !

M. Bignon faisait partie de la Chambre des députés en 1831, et ses connaissances spéciales le désignaient toujours au suffrage des bureaux pour faire partie des commissions concernant les Affaires Étrangères. Le rapport qu'il fit sur le budget du Département est une pièce à lire dans le *Moniteur* de 1831. C'est un véritable précis de l'organisation du ministère, c'est une définition parfaite des directions, de leur objet, de leurs travaux, de leurs attributions. Les Archives y ont leur part. C'est un rapport lumineux, ainsi que l'appela M. le Commissaire du Roi, et qu'il avait certainement dû écrire, sur le lieu même, tant les informations et les renseignements sont certains.

<sup>1</sup> Voyez *Souvenirs d'un Diplomate, la Pologne (1811-1813)*, par le baron L. BIGNON, précédés d'une *Notice historique* sur la vie de l'auteur, par M. MIGNET (Paris, Dentu, 1864. Un volume in-12). M. Bignon était né en 1771, il avait rempli diverses missions diplomatiques sous le Consulat et l'Empire. Il fut député de l'Eure. Créé pair de France en 1837, il mourut en 1841. Il a publié dix volumes de l'histoire diplomatique, dont six en 1829 et quatre en 1838. L'auteur n'a pas été au delà de 1812.



Le comte Alexis de Saint-Priest fit aussi de longues recherches au Dépôt des Archives. Héritier d'un nom qui s'était distingué dans la diplomatie sous Louis XV et Louis XVI, il se piqua d'honneur dans la curiosité de l'histoire, et l'accueil qu'il reçut au Dépôt pour y consulter les documents qui pouvaient le plus captiver son attention, fut un grand encouragement pour son actif et ingénieux esprit. Il fit de nombreux extraits des *Correspondances* d'Angleterre, de Turquie, de Vienne, des Pays-Bas, de Rome, de Portugal et d'Espagne, mais il s'en faut qu'il ait employé complètement tout ce qu'il avait amassé. Diverses missions au dehors, au Brésil, en Danemark, en Portugal, le détachèrent de ses travaux à différents intervalles. Cependant, après qu'il eut publié l'*histoire de la Royauté considérée dans ses origines jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe*, l'*Histoire de la chute des Jésuites*, et diverses *Études Historiques*, l'Académie française lui ouvrit ses portes. Il y prit séance le 17 janvier 1849. Ses œuvres diverses ont été réunies dans deux volumes sous le titre d'*Études politiques et littéraires*, dont font partie le *Tableau des Négociations qui ont amené le démembrement de la Pologne* et la *Guerre de la succession de Bavière*, remplis l'un et l'autre d'extraits des volumes des négociations dans les cours du Nord qu'il avait consultés au ministère. Il a aussi fourni un aperçu de la correspondance relative à l'*affaire secrète* qui s'y trouve conservée. Il avait l'esprit fin, la diction piquante, il savait délier avec un rare bonheur les nœuds compliqués d'une négociation qu'il avait choisie pour étude, il encadrait fort bien dans ses récits les morceaux saillants, les pièces à faire lire, dans une correspondance. Une page de lui dans la préface à ses *Études politiques et littéraires* est à citer. Il fait toucher du doigt, fort ingé-

nieusement et en style aimable, le contraste qui existe entre la mise en œuvre diplomatique de Louis XIV et celle de Louis XV :

« Le dix-huitième siècle fut le siècle de la publicité... Depuis la Régence jusqu'à la Révolution, le secret fut pour ainsi dire supprimé en France ; seulement on lui abandonna la diplomatie, son asile naturel. Aussi, pour mieux se mettre en possession de l'unique abri qui lui restât, il y prit un développement jusqu'alors inconnu ; il y devint l'âme de tant d'intrigues de cabinet et de cour, d'un tel luxe de police et de contre-police, qu'évidemment les âges précédents en étaient restés aux éléments de la science diplomatique.

« C'est là ce qui établit une différence fondamentale entre la politique étrangère de Louis XV et la politique de Louis XIV. Sous le grand roi, la hauteur des desseins, la noblesse des formes, protestèrent d'une manière permanente contre le choix transitoire des moyens. Louis XIV traitait ses négociations comme ses amours, noblement, majestueusement. Il s'excusait, par la dignité extérieure, des rouages souterrains qu'il se croyait forcé de faire mouvoir quelquefois. Après lui, on mit de l'amour-propre à les employer ; on les multiplia par vanité ; la simplicité fut méprisée pour elle-même. On se complut dans les voies détournées comme dans les petits sentiers des nouveaux jardins à la mode. Sur ce point l'indifférence publique pour la politique étrangère favorisa les gens du métier. Les ministres, les diplomates purent se livrer entre eux, sans contrôle, à ce savant manège ; ils eurent le champ libre. Les affaires du dehors n'étaient pas comme aujourd'hui l'objet d'une préoccupation constante, passionnée ; elles n'éveillaient qu'une attention distraite. Paris, le Paris de Louis XV était bien plus occupé d'une première représentation à la Comédie française que de la conclusion d'un traité de commerce ou de paix. Les novellistes étaient devenus le sujet de mille plaisanteries. Exclue de la bonne compagnie, ils se réfugiaient sous les marronniers des Tuileries et du Palais-Royal. Il n'en avait pas été toujours ainsi. Voyez avec quelle chaleur madame de Sévigné prend part non-seulement aux prouesses de Jean Sobieski, mais aux aventures

de la cour de Danemark ! Rien de semblable dans les correspondances du siècle suivant. Voltaire lui-même n'a rapporté qu'incidemment dans ses lettres, et presque toujours avec indifférence, les nouvelles purement politiques. Il ne s'en est informé, pendant sa longue vie, qu'à de rares intervalles, deux ou trois fois tout au plus, lorsqu'il lui a passé par la tête de se croire un homme d'État et de devenir une façon d'ambassadeur du Roi son maître. Diderot et d'Alembert n'écrivent jamais un mot des affaires publiques ; madame du Deffand n'en parle que sommée par Horace Walpole. Décidément le dix-septième siècle n'y avait aucun goût, et les hommes qui en faisaient profession profitèrent de cette disposition des esprits pour agir sans responsabilité et sans contrôle. Ils ont d'autant plus facilement caché leur jeu que la galerie n'y regardait guère. C'est ce qu'on n'a pas assez remarqué.

« Il en résulte que, s'il n'y a presque plus rien à apprendre de la vie intérieure du dix-huitième siècle, presque tout est encore à découvrir et surtout à éclaircir dans ses relations internationales. Tous les jours des documents nouveaux portent la lumière sur cette partie importante de notre histoire. Nous même en avons déjà reproduit quelques-uns. Peut-être avons-nous aidé à mieux connaître les événements jusqu'alors mal expliqués et restés obscurs<sup>1</sup>.

On pourrait s'étonner de trouver au Dépôt des Affaires Étrangères en 1835 l'auteur de *la Tour de Nesle*, si le personnage qui fut l'objet de ses recherches n'avait pas été l'un des plus romanesques de l'histoire diplomatique. Il s'agissait pour lui *du chevalier* ou de *la chevalière* d'Éon, comme il vous plaira. Le dernier possesseur des papiers de famille du chevalier — disons le chevalier d'après le témoignage du chirurgien Cöpeland — avait rompu, en faveur de la curiosité de M. Gaillardet, le scellé qui, depuis trente ans, avait tenu dans le mystère un fort grand nombre de docu-

<sup>1</sup> *Histoire de la chute des Jésuites*. (Paris, Amyot, in-8°, 1844 et in-18, 1846.)

ments laissés par d'Éon, à sa mort, à Londres, en 1810. Des lacunes importantes existaient dans la suite des correspondances. La cour de France en avait fait enlever une partie qu'elle avait fait déposer aux Archives Diplomatiques. C'était cette partie que M. Gaillardet voulut connaître.

« De retour à Paris (dit-il), nous nous adressâmes, à cet effet, par la voie d'une obligeance intermédiaire, à M. le duc de Broglie, alors ministre des Affaires Étrangères. M. le duc de Broglie accueillit notre demande et l'envoya de lui-même à M. Mignet, directeur des Chancelleries, qui ouvrit aussitôt et avec un gracieux empressement les Archives du ministère à nos désirs. Pendant deux mois, nous avons compulsé tous les registres de l'immense période de temps qu'embrasse l'existence politique du chevalier d'Éon. Dans ces registres nous avons trouvé les doubles d'un grand nombre de titres révélés à nous par des papiers de la famille d'Éon, et toute une moisson de documents nouveaux. »

Cet heureux investigateur a publié en 1836 un travail que nous ne citerons assurément pas comme un modèle à suivre dans l'usage et l'emploi de matériaux aussi authentiques que ceux qu'il avait eu le privilège de consulter, car il n'a pas craint d'appliquer ces matériaux à des fictions. Le choix historique de son sujet tenait cependant bien assez du roman, sans que l'auteur y vint ajouter des données imaginaires. Il a toutefois présenté son ouvrage sous ce titre imposant : « *Mémoires du chevalier d'Éon, publiés pour la première fois par sa famille et d'après les matériaux authentiques déposés aux Archives des Affaires Étrangères.* » Trente ans après, l'auteur s'est du reste amendé par une publication nouvelle de ce même ouvrage, soigneusement dépouillé de tout ce qui n'était pas document authentique. Il a fini par où il aurait dû commencer <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette seconde publication porte ce titre : *Mémoires sur la chevalière d'Éon, avec son portrait d'après Latour. La vérité sur les Mystères de sa*

Les recherches de M. E. Charrière avaient pour but de fournir d'utiles matériaux au monument imprimé des *Documents inédits pour servir à l'histoire de France*. Le ministère de l'Instruction publique lui avait confié le soin de recueillir et de publier les documents de la diplomatie française dans les pays orientaux. M. Mignet favorisa et seconda ce beau travail, produit depuis sous le titre de : « *Négociations de la France dans le Levant, ou Correspondance, Mémoires et Actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople et des ambassadeurs, envoyés ou résidents à divers titres à Venise, Raguse, Rome, Malte et Jérusalem; en Turquie, Perse, Géorgie, Crimée, Syrie, Égypte, etc., et dans les États de Tunis, d'Alger et de Maroc.* »

L'érudit auteur de deux bons ouvrages, M. Amable Floquet, archéologue et historien, fut aussi admis à des recherches dans les *correspondances* et principalement dans les *papiers de France*. Il préparait alors les *Études* qu'il a publiées depuis sur *la vie de Bossuet* en quatre volumes, « *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin, 1627-1670, et Bossuet précepteur du Dauphin fils de Louis XIV et évêque de la Cour, 1660-1672*<sup>1</sup>.

*vie, d'après des documents authentiques, suivis de douze lettres inédites de Beaumarchais, par. F. GAILLARDET. (Paris, Dentu, 1866.)*

Le chevalier d'ÉON a fait imprimer, pendant son séjour à Londres, un recueil de documents de l'intérêt le plus vif et divers *mémoires*. Il faut surtout rechercher :

*Lettres, Mémoires, Négociations particulières 1763-1764.* Deux parties en un volume.

*Note remise à M. le comte de Guerchy. (Londres 1763.) In-4°.*

*Pièces authentiques pour servir au procès criminel au Tribunal du roi d'Angleterre contre le comte de Guerchy (1765, in-4°).*

*Lettre dernière à M. le comte de Guerchy (1767, in-4°).*

<sup>1</sup> (Paris. Didot, 1855 et 1854.) M. Amable FLOQUET a publié aussi « *Diaire, ou Journal des voyage du chancelier Séguier en Normandie après la reddition des nu-pieds, 1839, 1840, 1842.* (In-8°, Rouen. Frère.)

L'historien allemand F. Schlosser fut admis à consulter les papiers des temps de la Régence<sup>1</sup>, et M. G. Bancroft historien américain — ministre actuel des États-Unis en Prusse — consulta les correspondances françaises pour les utiliser dans son *Histoire des États-Unis depuis la découverte du Continent américain*.

D'autres recherches historiques ont été faites alors au Dépôt, mais elles ont eu pour objet des éclaircissements à des questions passagères, plutôt que l'examen et l'étude de documents propres à accréditer d'importants travaux.

Regardons maintenant à l'hôtel même des Archives et assistons à l'histoire de leur nouvel et définitif établissement, dont le projet d'abord, puis la fondation, appartiennent à la période administrative de M. Mignet. L'hôtel du Ministère, avons-nous dit, était l'ancien hôtel de Wagram; celui des Archives, un second hôtel adjacent, dans la rue Neuve des Capucines. On tarda peu à reconnaître les inconvénients des deux édifices, dont non-seulement l'appropriation n'avait pas répondu à ce qu'on en attendait, mais dont la solidité même paraissait compromise. Des crédits, depuis 1851, étaient demandés à chaque session des Chambres, non pour améliorer, mais pour soutenir la maison. Le budget des Affaires Étrangères, dès 1834, présentait un chapitre qui, sous le titre de « *Travaux extraordinaires de réparation à l'hôtel de Wagram* », avait le don d'inspirer chaque année aux plus redoutables députés de l'opposition des discours d'inquisiteurs mécontents.

Il faut se reporter aux débats parlementaires de l'époque pour pouvoir se représenter tout ce qui s'est dépensé

<sup>1</sup> SCHLOSSER (F. Eph.), *Anzeige der Allenstücke zur Geschichte der Regentschaft*, die sich in dem Franz. Hauptarchiv finden, verbunden mit einer kritik von « Lemontey *Histoire de la Régence* » (Heidelberg 1834).

de paroles, en questions et en réponses, sur l'organisation même des Affaires Étrangères. Tout y passe : administration centrale et service extérieur. Les détails les plus techniques, les explications les plus minutieuses s'y rencontrent. Les Archives sont souvent mises en cause, et une lecture patiente fournit des informations d'une rare précision qu'il serait difficile d'obtenir aussi facilement aujourd'hui. A dater de 1832, M. Mignet fut nommé, à l'ouverture de chaque session, l'un des commissaires du Roi pour la discussion des projets de loi présentés à la Chambre des députés sur le règlement définitif du budget. Il intervenait dans les questions concernant l'administration des Affaires Étrangères. M. Auguis, député des Deux-Sèvres, s'était alors créé la spécialité de vouloir mettre en pièces ce ministère. On l'en appelait *le bourreau*. Il s'en prenait à tout et à tous, au personnel intérieur et au personnel extérieur. Il semblait surtout avoir pris à tâche de marquer un intérêt particulier à la direction des Archives. Dans son entrainement à n'en pas flatter l'aménagement, il lui arrivait de faire d'étranges attaques, propres généralement à exciter l'hilarité de l'Assemblée. C'est ainsi qu'il s'aventura jusqu'à dire, à la tribune, que les Archives des Affaires Étrangères, pour lesquelles le ministère prétendait dépenser tant de sollicitude, étaient cependant placées au-dessus d'écuries et de remises avec lesquelles elles faisaient ménage commun ; au point que, si d'aventure on avait besoin de consulter le *traité de Ryswyck*, peut-être le trouverait-on entre une botte de foin et une botte de paille, et le *traité d'Utrecht* dans un coffre à avoine ! C'était sur un ton grave que le député des Deux-Sèvres se permettait ces vulgaires plaisanteries, auxquelles M. le commissaire du Roi devait toutefois répondre. M. Mignet rétablissait la vérité en désignant

dans quels coffres de chêne, non remplis d'avoine, étaient ces traités vénérables, et en ajoutant que les correspondances politiques n'étaient point au-dessus d'écuries, mais dans des salles « du rez-de-chaussée de l'hôtel, et non ailleurs, et non à un étage supérieur, parce que le poids des volumes aurait fait fléchir le plafond d'une maison qui n'était pas déjà en très-bon état, comme le prouvaient les demandes de fonds pour les réparations annuelles. »

Cet aveu du commissaire du Roi démontrait déjà à cette époque, — en 1833, — la nécessité de penser à une installation nouvelle pour assurer la conservation des trésors manuscrits de la diplomatie de France. La Commission générale du budget pour l'exercice de 1834 fut la première qui en exprima le vœu formel; mais M. le duc de Broglie, alors ministre des Affaires Étrangères, obéissant à des principes trop sévères d'économie, préféra s'en tenir aux simples allocations de crédit annuel, pour le soutien du bâtiment, plutôt que de se rendre aux intentions plus magnifiques de la Commission, qui étaient de vendre les immeubles et de bâtir ailleurs. N'approuvant même pas le projet simple d'un nouveau déplacement, il recourait à des arguments économiques et disait : « Pour faire sentir à la Chambre ce qu'il en coûterait dans une telle opération, je lui rappellerai que, pour transporter ce ministère de la rue du Bac où il était dans le local actuel, il en coûta 300,000 francs, à raison de l'immensité de ses archives. » Chaque année, on parla beaucoup sur la question, jusqu'au jour où, sous le ministère de M. Guizot, elle fut définitivement résolue. Quatre années devaient toutefois fournir à l'émission du projet, à la confection, à l'examen, au contre-examen des plans, à une décision de la Commission, puis à son abandon par elle-même, à des projets et plans nouveaux, et enfin à l'adoption. Entre le mois de



novembre 1841 et le 3 mai 1845, il se forma un volumineux dossier.

Le dossier s'ouvre par une lettre du ministre des Travaux Publics au ministre des Affaires Étrangères. C'est le premier projet de la translation du siège du Département. Plusieurs emplacements ont été successivement proposés, et l'on s'est enfin arrêté à la pensée d'affecter au nouvel établissement l'hôtel de la Reynière, propriété domaniale située dans la rue des Champs-Élysées, en achetant deux propriétés voisines, pour y destiner les bureaux et les archives. M. Lacornée se livre à l'étude des plans et devis, mais, pour donner une direction régulière à cet architecte, il importe que les intentions du ministre lui soient bien connues. M. Guizot répond le 3 décembre 1841, et dans sa note relative à la distribution des bureaux pour la direction des Archives, il demande, entre autres choses nouvelles, une grande galerie pour le *Dépôt*, une galerie dite *des Traités* et une galerie pour la *Bibliothèque*. Le conseil des Bâtiments civils examine les projets et envoie son avis au ministre. On arrive ainsi au mois d'août 1842. Le devis général détaillé de chaque nature d'ouvrage dont se composera l'opération, monte à la somme de 3,792,122 fr. 70 cent. Avis et contre-avis emploient l'année 1843. Les plans ont été faits de nouveau. Le 18 avril 1844, le conseil général des Bâtiments civils approuve définitivement le projet et envoie son rapport au ministre des Travaux Publics, qui, le 3 mai, présente à la Chambre le projet de loi relatif à la translation du ministère des Affaires Étrangères à l'hôtel de la Reynière. Une Commission de neuf membres est nommée. Les pièces sont envoyées le 10 mai au président, M. Vitet.

Mais, devant les exigences des possesseurs des im-

meubles qu'on était dans la nécessité d'acquérir, la Commission désapprouve l'emplacement choisi et émet l'opinion qu'il serait préférable de construire pour tous les services du ministère sur le terrain dépendant de l'ancien Palais-Bourbon, faisant suite au jardin de la Chambre des députés, et annexé à ses dépendances en vertu de la loi du 30 juin 1843, c'est-à-dire entre le quai d'Orsay, la rue d'Iéna et la rue de l'Université. Avis en est donné au ministre des Affaires Étrangères, qui n'y voit à faire aucune objection. L'architecte est invité à rédiger activement un projet pour être soumis aux Chambres. M. Guizot envoie son programme le 14 août. Le 27 décembre, rapport est fait au conseil des Bâtiments civils, qui approuve la division des constructions à élever en trois parties distinctes : l'*hôtel du ministre*, sur le quai ; les *bâtiments des bureaux*, en aile et en retour de l'hôtel avec façades sur la rue d'Iéna ; les *Archives*, en retour et en arrière du bâtiment des bureaux et en bordure sur la rue de l'Université. Tout le terrain a la forme d'un parallélogramme de 110 mètres de largeur sur 194 de longueur et offre une superficie de 22,000 mètres, comprenant aussi le jardin et les dépendances. Le Conseil trouve l'évaluation de l'architecte trop faible et en élève le devis qu'il porte pour les bâtiments des *Archives* à 1,010,571 fr. 16, au lieu de 919,729 fr. 79.

Toutes les formalités remplies avant la session de la Chambre pour l'année 1845, M. Dumon, ministre des Travaux publics, dépose le 30 mai sur le bureau un projet de loi portant ouverture d'un crédit pour l'établissement du ministère des Affaires Étrangères. C'est le signal du débat. M. de Mornay ouvre le feu. Il combat le projet au nom de la dignité de la Chambre, qui doit être éloignée de tout voisinage. Le spirituel M. Dupin combat avec

lui et se sert des mêmes armes. Il montre que les constructions de la Chambre sont elles-mêmes trop réduites, que la Bibliothèque et les propres Archives de la Chambre sont elles-mêmes à l'étroit ; car on imprime, on écrit et on parle plus que jamais. Il veut d'ailleurs conserver une position *insulaire* à la Chambre, et il ajoute qu'il n'est *insulaire* qu'en cette circonstance. M. Lherbette combat autrement, et soutient que le ministère des Affaires Étrangères n'a pas besoin des vastes bâtiments qu'il réclame pour ses Archives ; il dit que ce n'est pas au ministère qu'elles devraient être placées, que les lois de 1790 et de messidor an II ont ordonné un Dépôt général des Archives de l'État. La discussion amène sur ce point des définitions curieuses. M. Dupin ne conteste pas qu'après plusieurs siècles, il y a un certain nombre de documents dont un ministère peut se séparer ; il ne parle pas d'Archives *éternelles*, mais il dit que la totalité des Archives *vivantes*, tout ce qui a trait et action sur les affaires présentes et sur les affaires à venir, doit être placé près du ministère. M. Lherbette réplique. M. Vitet, président de la Commission, répond ; et, en somme, sur 241 votants, 176 se prononcent pour le projet de loi et 65 le repoussent. La Chambre a donc adopté. La question passe à l'Assemblée des Pairs. M. de Bois-le-Comte lit son rapport d'examen du projet de loi du 12 juin. M. le baron de Bussierre ouvre le feu. Il est hostile au projet de mur mitoyen entre la Chambre des députés et le ministère des Affaires Étrangères. « *Et quelle Chambre ! Et quel ministère ! s'écrie-t-il. La Chambre où l'on parle le plus ! le ministère où l'on doit parler le moins ! N'adossez pas l'une à l'autre, sans une nécessité absolue, une tribune qui ne vit que de publicité et de liberté, et une chancellerie dont les premières lois sont la réserve et le silence. Pour qui connaît vos mœurs*

*administratives et parlementaires, c'est un mauvais mariage qui va se conclure, ceux qu'on vous propose d'unir semblent précisément faits pour vivre éternellement séparés de corps et de biens!...* » Le ministre, chargé de répondre, démontre à MM. les Pairs que ce n'est pas à la distance de 300 ou de 600 mètres qu'il faut estimer le péril des secrets de l'État, mais bien aux garanties de l'honneur et du patriotisme de ceux qui en sont les dépositaires, et après divers jeux d'esprit de cette nature, la Chambre des Pairs approuva tout le projet, à la majorité de 101 voix contre 6, dans sa séance du 24 juin 1845.

Dès le 28 juin, M. Guizot demanda aux questeurs de la chambre des Députés la remise du terrain des dépendances pour la construction d'un hôtel et des bureaux des Affaires Étrangères, dans la partie occidentale du jardin du Palais. Les fondations en furent jetées le 25 juillet, et MM. Guizot et Dumon posèrent la première pierre de l'édifice le 29 novembre<sup>1</sup>. Procès-verbal en fut dressé ce jour, samedi, à midi et demi. La première pierre fut placée dans l'angle saillant de la façade de l'hôtel, avec une boîte contenant une collection des monnaies frappées pendant l'année. Dans la courte et simple allocution qu'il prononça pour cette circonstance, le pré-

<sup>1</sup> ARCHIVES NATIONALES, *Cartes et Plans*, III<sup>e</sup> classe, 1107. Un document porte cette légende, qui semble avoir été disposée dans cette forme pour une inscription lapidaire :

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE I,  
ROI DES FRANÇAIS,  
LE XXIX NOVEMBRE MDCCCLV  
A ÉTÉ POSÉE  
LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉDIFICE CONSACRÉ  
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
PAR MM. DUMON, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,  
ET GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.  
—  
M. LACORNÉE, ARCHITECTE.

sident du Conseil dit : « *Les divers services auxquels l'édifice doit pourvoir y trouveront tout ce qui leur est nécessaire et convenable, depuis ces appartements où le représentant du Roi doit recevoir les représentants des Souverains étrangers jusqu'à ces Archives où sont déposés les monuments des rapports de la France avec le monde.* » L'illustre personnage qui s'exprimait ainsi, M. Guizot, ne fut pas celui qui installa le ministère en son nouveau palais. Ce n'est point en France que l'on voit qu'une maison puisse être occupée par le ministre qui en a demandé l'établissement. Il y eut d'ailleurs alors autre chose que des vicissitudes parlementaires. Il y eut une révolution.

Le 24 février 1848, le Garde des Archives du ministère des Affaires Étrangères, qui avait occupé son poste dans les premiers jours de l'avènement au trône de la maison d'Orléans, ne voulut pas le conserver après la déchéance du chef de cette maison. Fidèle à ses principes et à ses sympathies, il obéit à des sentiments de loyauté et d'honneur qui lui dictaient de ne pas servir un gouvernement nouveau. M. Mignet donna sa démission. C'est à l'unique pratique des belles et nobles études, qui lui avaient valu les honneurs et la gloire, qu'il s'est, depuis, entièrement consacré. L'Institut est devenu son foyer domestique. Aujourd'hui même, 5 décembre 1874, une assemblée brillante vient d'applaudir à sa parole. Il a prononcé devant elle, à l'Académie des sciences Morales et Politiques, l'éloge du feu duc de Broglie. C'est une œuvre de maître.

## CHAPITRE CINQUIÈME

ÉDOUARD CARTERON,  
TREIZIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1848-1849

M. Édouard CARTERON nommé le 30 mai 1848 Garde des Archives du Ministère. — Durée éphémère de sa direction. — Personnel du Dépôt des Archives en juillet 1848. — Démission de M. Carteron le 3 mars 1849.

La Révolution de février 1848 accomplie, M. Mignet s'étant retiré de la direction des Archives, le poste fut vacant jusqu'au 30 mai. M. de Lamartine avait gardé le portefeuille des Affaires Étrangères jusqu'au 10 mai, M. Jules Bastide lui avait succédé. Le nouveau ministre nomma Garde des Archives, par un Arrêté du 30 mai, M. Édouard Carteron, qu'un récent décret, non exécuté par suite de non-acceptation, avait nommé Préfet du département de l'Ain.

M. Édouard Carteron était un ancien élève de l'École polytechnique. Il avait collaboré à la rédaction du *National* et était un ardent amateur des lettres. Ses deux sujets favoris d'études étaient les classiques grecs — Homère était son dieu — et l'histoire de la Révolution française. M. Letronne, dont il s'était fait remarquer comme helléniste, avait conçu pour lui la plus vive amitié et, en 1846, l'avait engagé à accepter un modeste emploi aux Archives du Royaume. La Révolution de 1848 ayant porté les amis

de M. Carteron au pouvoir, ceux-ci, qui connaissaient la droiture de son caractère et la confiance dont, à tous égards, il était digne, le désignèrent pour le poste qui lui fut offert.

Dans une lettre qu'il écrivait, au lendemain de sa nomination, à un personnage lettré auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie* et d'*Études sur la vie de Bossuet*, admis, sous la direction de M. Mignet, à des travaux particuliers, le nouveau Garde témoignait de ses loyales intentions en lui disant qu'il voulait que la stricte justice fût la règle invariable de tous ses actes administratifs, et que les services modestes et longtemps ignorés lui seraient surtout recommandables. C'est ainsi que M. Dumont (depuis sous-directeur) et M. Tétot, commis aux recherches, qui, l'un et l'autre, ont marqué par de longs services dans la division des Archives des Affaires Étrangères, ont dû leur avancement dès les premiers temps de l'entrée de M. Carteron dans ses nouvelles fonctions. Elles furent du reste éphémères, et le temps manqua au nouveau Garde pour prendre aucune initiative dans l'administration qui lui fut confiée.

On voit cependant qu'il y avait mis son dévouement tout entier, et que, se sachant nouveau venu dans la maison, il s'était fait honneur d'inviter les plus familiers et les plus capables à lui soumettre des projets dans l'unique vue du bien et du mieux. Il a laissé connaître ses divers projets dans un recueil de *Mémoires* aussi brefs que concis, mais remplis de faits, à l'ouvrage desquels M. Dumont, fort versé dans la partie ancienne du Dépôt, M. Tardieu, le géographe, et M. Darmet, du bureau des limites, avaient officieusement collaboré. En un mot, si le nouveau chef des Archives du ministère a eu le temps de préparer d'utiles projets, il n'a pas eu le pouvoir de les mettre à exécution. Sous sa direction si courte, à une époque où les tourments de la politique envahissaient tous les esprits et les détour-

naient de l'étude platonique de l'histoire et du soin des recherches paisibles, il n'est pas étonnant que les *Annales* des Archives soient silencieuses sur la partie des investigations ainsi que sur celle des acquisitions. Sous ce rapport, le courant fort heureusement se portait vers les Archives Nationales, et il faut applaudir à l'Ordonnance du 11 août 1848 qui fit porter au palais Soubise tous les *originaux des actes du Gouvernement consulaire et du Gouvernement impérial*, c'est-à-dire la secrétairerie d'État impériale, jusqu'alors conservée au Louvre<sup>1</sup>.

Lorsque M. Carteron prit possession de son poste à l'Hôtel des Archives de la rue Neuve des Capucines, trois personnes seulement étaient autorisées à des travaux particuliers, M. E. Charrière, M. Amable Floquet que nous avons cité précédemment, et M. de Puysegur.

Au mois de juillet 1848, le personnel de la direction

<sup>1</sup> L'honorable M. GUÉRARD, ancien sous-directeur au Ministère des Affaires Étrangères et publiciste honoraire, n'aurait point partagé cet avis ; car en Bourgogne, au charmant pays d'Avallon où, après trente-deux années de service, il était allé prendre sa retraite, l'écho de l'Ordonnance du 11 août éveilla en lui comme une sorte de sentiment jaloux pour les papiers du Dépôt des Affaires Étrangères, auprès desquels il avait passé de longues années, sous MM. d'HAUTERIVE et MIGNET. Voici ce qu'il écrit à M. CARTERON le 4 décembre 1848 :

« ... Mais ayant eu récemment sous la main un numéro du *Moniteur*, dans lequel il est question d'une Ordonnance pour la translation des *Archives de l'ancienne Secrétairerie d'État* (*alias* dites du Louvre), aux Archives de l'ancien palais Soubise ou Archives Nationales, je prends, — si déjà vos estimables et zélés collaborateurs MM. Dumont et Tétot ne l'ont fait, — la liberté d'appeler votre attention sur l'importance d'en faire distraire les *Traités, Actes politiques et Correspondances diplomatiques* qui ont eu lieu sous la Convention, et tout ce qui se rattache aux *Négociations des Comités de Salut public avec les Pays Étrangers*. Dans les dix-sept années que j'ai passées aux Archives, sur mes trente-deux années de service au Ministère des Affaires Étrangères, j'ai été chargé de plusieurs *mémoires* et de *rapports* sur la négociation de *Traités* qui avaient eu lieu par le Comité de Salut public de la Convention nationale et par le Directoire Exécutif, et j'ai eu occasion de regretter que les instruments et les correspondances ne se trouvassent point aux Archives des Affaires Étrangères... »



était composé par M. Dumont, sous-chef; MM. de La Porte, Maurice d'Hauterive, Dargaud et Senty, rédacteurs de *Tables analytiques*; M. de Grandville, commis rédacteur; MM. Brevière et Tétot, commis aux recherches; M. Maltpertuy, bibliothécaire. MM. Tardieu et Darmet étaient conservateurs, l'un du dépôt de géographie, l'autre du dépôt de topographie.

M. Jules Bastide se retira du ministère le 19 décembre 1849, et le Président de la République offrit le portefeuille des Affaires Étrangères à M. Drouyn de Lhuys. Ce fut le premier ministère de ce personnage aussi distingué par son esprit politique que par son réel savoir.

M. Carteron fut dans la nécessité d'opter entre la démission, qui lui fut demandée, du poste qu'il occupait et l'acceptation du consulat de Stettin qui lui fut offert. Il fut consul de France à Stettin jusqu'aux événements de 1851. Le refus du serment de fidélité à l'Empire l'empêcha de conserver son poste, et il revint à Paris où il donna fort honorablement cours à sa carrière littéraire par une collaboration active à la publication du complément de l'*Encyclopédie moderne* qu'avait entreprise la maison Didot, sous la direction de MM. Noël des Vergers et Léon Resnier. Le dernier volume de cet ouvrage parut en 1862, et M. Carteron mourut le 30 juillet 1863.

## CHAPITRE SIXIÈME

PIERRE CINTRAT

QUATORZIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1849-1866

M. Pierre CINTRAT, nommé Garde du Dépôt des Archives le 3 mars 1849. — Sa carrière exclusivement faite dans les bureaux politiques. — Les Premiers Commis au département. — En quels beaux termes SAINTE-BEUVE a caractérisé leur mission. — Ils sont restés sans notoriété jusque vers la fin du règne de Louis XV. — Définition donnée par M. BIGNON de la division des Affaires politiques dans un *Rapport* présenté à la Chambre des Députés en 1831. — L'installation nouvelle et définitive du Dépôt des Archives dans l'hôtel des Affaires Étrangères, au quai d'Orsay, accomplie à la fin de l'année 1853. — M. Cintrat hostile aux communications historiques. — Personnages autorisés néanmoins à faire des recherches. — MM. Victor COUSIN, C. WEISS, d'HAUSSONVILLE, A. GEFFROY, de LOMÉNIK, de NOAILLES, Camille ROUSSET, etc. — Indication sommaire des ouvrages où se trouvent cités des documents consultés au Dépôt des Archives. — Services rendus par M. Cintrat aux autres directions du Ministère. — A-t-il écrit une *Histoire de la Diplomatie française*? — Son aptitude particulière pour l'accomplissement de ce grand travail. — Sa retraite en octobre 1866.

M. Cintrat était directeur des Affaires Politiques depuis un an, lorsque le poste de Garde des Archives, vacant par la démission de M. Carteron, lui fut offert, le 3 mars 1849, par M. Drouyn de Lhuys, ministre depuis le 19 décembre.

C'était la récompense de ses longs services dans le département, où il était l'un des plus anciens de l'administration centrale. Né à Courcelles (Sarthe) le 7 novembre 1793, Pierre Cintrat était entré dans les bureaux en 1815, au titre le plus modeste. Expéditionnaire pendant un an, deux ans commis, douze ans commis principal, un

an rédacteur, dix-huit ans sous-directeur, un an directeur au département politique, il avait parcouru la carrière intérieure de la plus importante division du ministère dans toute son étendue, et avait acquis, par un travail aussi assidu qu'éclairé, la haute estime des ministres. Pour un esprit doué de facultés laborieuses, ayant une valeur naturelle susceptible de s'accroître avec la succession des circonstances les plus diverses et les plus inattendues, il n'y a point de poste plus honorable que celui de chef de la division Politique, car il n'y en a point de plus difficile et de plus délicat dans le ministère et en même temps de moins prodigue de satisfactions pour l'amour-propre. On y est en quelque sorte condamné, par son devoir, à ensevelir dans les ténèbres les preuves de ses talents. Ce poste a eu en France les plus illustres occupants depuis le siècle où la politique extérieure étant devenue une science, il a fallu chercher des hommes propres à l'exercer sans qu'ils aient l'ambition de trop paraître.

Sainte-Beuve, qui a dit glorieusement son mot sur toutes les parties du domaine intellectuel, a consacré une page admirable à ces hommes des Affaires Étrangères<sup>1</sup> qui ont été les Premiers Commis au département politique : « *Laborieux, instruits, secrets, sachant l'échiquier, alors si compliqué, des États de l'Europe, le personnel des Cours, le droit public et les traités, le mécanisme et l'organisme du corps Germanique et de l'Empire, les prétentions et les casus belli de tout genre, tous les mystères et les arcanes des chancelleries, à qui on demandait des mémoires sur les questions les plus ardues, qui les rédigeaient aussitôt, du jour au lendemain, avec exactitude, clarté, sans qu'on*

<sup>1</sup> *Nouveaux Lundis*, pages 2 et 3 (tome dixième). A propos de l'*Histoire des Cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, par ARMAND LEFÈVRE.

*eût même l'idée d'y rattacher leur nom.* » C'étaient les chefs de la division Politique, c'étaient les Premiers Commis, — ils n'avaient point d'autre titre, — et la discrétion, la circonspection, l'impersonnalité, l'effacement étaient en eux choses si complètes, qu'il faut avoir une patience héroïque dans l'investigation et une passion bien grande d'honorer les mérites dans le passé, pour retrouver même les noms de ceux qui ont appartenu à cette intelligente famille. Il faut, en quelque sorte, atteindre jusqu'au ministère de M. de Vergennes pour connaître par son nom, sans trop de recherches, un Premier Commis des Affaires Étrangères. Mais, si nous regardons au delà? Tous, ou presque tous, sont demeurés inconnus. Qui, en effet, sauf quelques lettrés initiés à la maison, a entendu parler des premiers commis de M. de Brienne sous la minorité de Louis XIV, des S<sup>r</sup> Parayre, Ardier, Dufresne, Azemart, Dantiège, ou du S<sup>r</sup> Aubert et du S<sup>r</sup> Pachau, qui furent à M. de Lyonne et à M. de Pomponne, et du S<sup>r</sup> Mignon, si grand travailleur pour M. de Croissy, et des S<sup>m</sup> Pecquet, Blondel, Bergeret, Adam, Fournier, de Ligny, qui furent à M. de Torcy? Sans les *Mémoires* de d'Argenson et quelques annotations d'Anquetil, qui aurait ouï parler de Le Dran, de Bussy et même de du Theil? On connaît un peu l'abbé de la Ville, grâce à l'Académie où il a pris séance et où, par conséquent, fut prononcé son éloge. A dater du ministère de M. de Vergennes, la notoriété commence à s'établir pour les Premiers Commis, mais avec quelle réserve encore! Le comte d'Hauterive a inauguré l'ère de la notoriété, et le comte de la Besnardière<sup>1</sup> a donné à ces

<sup>1</sup> Jean-Baptiste de GOUCY, comte de LA BESNARDIÈRE, admis aux bureaux sous le Directoire. Nommé sous-chef des Relations commerciales par le ministre Reinhard. Il fut chef de la division Politique du Nord, depuis 1807 jusqu'à l'époque du congrès de Vienne, où il suivit M. le prince de Talleyrand. Napoléon faisait le plus grand cas de ce directeur

fonctions une sorte de relief qui ne s'était point connu encore. M. Cintrat appartient à l'excellente famille de ces rares ouvriers dans les Affaires Étrangères, toujours prêts à répondre sur les faits, devant avoir sans cesse présents à la mémoire tous les traités, apprécier avec justesse leurs côtés forts et leurs côtés faibles, et qui, lors même que le plus grand succès honore leur ouvrage, savent qu'ils ne doivent briller que d'un éclat réfléchi et se contenter de la considération très-digne qui s'attache à eux dans la maison<sup>1</sup>. Sa tâche était toutefois difficile et délicate, car il succédait à un maître qui, pendant dix-huit ans, c'est-à-dire pendant toute la durée de la politique d'un long règne, avait été le premier commis des Affaires Étrangères, le directeur des *affaires politiques* par excellence. Qui pourrait dire que M. Désages ne fut pas ce premier commis, ayant réuni en lui tous les mérites pour présider avec talent un intelligent et laborieux personnel de sous-directeurs et de rédacteurs, dans le travail desquels on a dit avec raison que consiste véritablement le département des Affaires Étrangères? « *C'est là, a dit un député, ancien diplomate, s'adressant à la Chambre en 1831, que sont concentrés tous les grands intérêts politiques de la France. Là sont nécessaires, avec un caractère honorable et une extrême discrétion, d'autres qualités extrêmement précieuses, une instruction étendue, une connaissance pratique des rap-*

des affaires politiques. C'est une figure qui serait à étudier aujourd'hui : c'est un personnage excellent pour le cadre d'une notice politique. Il est mort à Paris le 30 avril 1843.

<sup>1</sup> Voyez le fameux « *Éloge de M. le comte Reinhard* prononcé à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, par M. le prince de TALLEYRAND, dans la séance du 3 mars 1838 », où il définit avec tant d'à-propos et de justesse les qualités diverses qui doivent distinguer un chef de division des Affaires Étrangères, et combien il appuie sur ce que ce chef doit « prendre garde à inquiéter l'amour-propre toujours si clairvoyant du ministre, et qu'alors même qu'il l'entraîne à son opinion, son succès doit rester dans l'ombre... »

ports du pays avec les États Étrangers, une expérience propre à faciliter au ministère l'accomplissement de ses honorables mais difficiles devoirs. C'est là qu'un ministre nouveau doit trouver des lumières, des notions précises sur les faits antérieurs, et d'utiles avertissements pour l'avenir. Là se rédigent les Instructions, les Notes, les Dépêches<sup>1</sup>... » Aussi ne faut-il pas s'étonner que la direction des Affaires politiques soit le point de mire, le but ambitionné d'un esprit capable. Il faut être hors de pair pour mériter d'occuper ce poste véritablement unique en ses exigences dans toute la carrière administrative.

Le 3 mars 1849, ainsi que nous l'avons dit, M. Cintrat quitta la direction politique. Celle des Archives lui fut confiée, et il l'a occupée pendant près de dix-sept années.

Lorsqu'il prit possession de son nouveau poste, le siège en était encore en l'hôtel de la rue Neuve des Capucines. La construction du palais dont M. Guizot avait posé la première pierre, en 1845, au quai d'Orsay, avait été retardée par les événements de 1848. Toutefois, hôtel du ministre, bâtiments pour les bureaux, hôtel des Archives, le ministère, en un mot, furent terminés en 1853. Le ministre signa, pour la première fois, ses dépêches et actes officiels, le 5 septembre, dans sa nouvelle résidence, et l'installation des Archives fut définitivement accomplie à la fin de cette même année. Le sous-directeur Dumont et le commis principal Tétot furent chargés de veiller aux soins matériels du transport ainsi qu'aux soins plus délicats du classement des papiers des négociations, dans leur définitive résidence. C'était, pour les papiers antérieurs à 1762, le

<sup>1</sup> Voyez l'intéressant *Rapport* du baron BICRON, député de l'Eure en 1831, sur le Ministère des Affaires Étrangères. (*Moniteur* du 31 décembre. *Supplément.*)

cinquième déplacement. Le mode de classement fut le même : division des documents par *Puissances* établie dans un *ordre alphabétique* : numéros *progressifs* pour les volumes appartenant à chaque Puissance et répartis par années avec des *suppléments* : série dite des *Manuscrits* (environ deux mille numéros) mis à part.

M. Cintrat était résolument hostile aux communications. C'était chez lui affaire de tempérament, de caractère et de tradition. Il était laborieux, lettré, plein de connaissances spéciales à la carrière diplomatique, mais il avait une aversion déclarée pour la curiosité chez autrui. Il avait du moins ce mérite de combattre de face son adversaire. Les moyens astucieux, — ces armes faciles et vulgaires, — le passage ou la promenade par les souterrains lui répugnaient. Il attaquait de front, et de façon résolue, vaillante même. Il y avait de l'honneur à le combattre. Il était de l'école d'Hauterive sur cette affaire des communications des documents diplomatiques. Anciens ou modernes, c'était pour lui même chose et exigeant une même réserve. La distinction qu'il est si naturel d'établir entre les papiers acquis par l'ancienneté au domaine historique et les papiers qu'une date relativement récente doit classer dans la réserve et tenir absolument au secret, n'existait pas à ses yeux. Ces distinctions-là étaient pour lui choses d'école moderne ; c'était du romantisme. Mais, voyez la contradiction du sort ! Malgré des principes si arrêtés et une détermination si âpre de la part du chef à vouloir honorer et pratiquer des traditions si sévères, il s'est trouvé que jamais le Dépôt des Archives Étrangères n'a été plus consulté et n'a plus fourni aux travaux d'histoire que pendant que l'honorable adversaire de toute hospitalité a dirigé la maison. Il semble qu'il ait été « le libéral malgré

lui », et que les circonstances se soient fait un jeu singulier de contrarier sa dureté. C'est qu'il eut affaire à des ministres dont le système n'était pas le sien, dont les vues étaient autres, et qui, malgré des efforts persistants pour les persuader du péril que présenterait pour l'État la communication des dépêches apportées au cabinet par des courriers d'un autre âge, ne se laissaient point atteindre dans leurs retranchements et ne voyaient pas pourquoi ils n'auraient pas eu, sur ces matières, les mêmes idées qui avaient inspiré la libéralité d'un duc de Choiseul ou d'un prince de Talleyrand. C'est ainsi que MM. Victor Cousin, Chéruel, Pierre Clément, d'Haussonville, Avenel, Charles Weiss, J. Pelletier, Camille Rousset, Prévost-Paradol, de Loménie, de Noailles, Champollion, Mérimée, Dargaud, Margry, Feuillet de Conches, Poirson, Ségur-Dupeyron, Taschereau, Antonin Lefèvre-Pontalis, Saint-Marc Girardin parmi les Français, Léopold Ranke, Simson, Gachard, de Hübner, Theiner, Warhenberg<sup>1</sup> parmi les étrangers, — et, sans nul doute, nos informations sont incomplètes, — ont été admis à des recherches dont les résultats ont été autant de matériaux utiles, pour des ouvrages dont la valeur comparée peut être inégale, mais auxquels deux qualités particulières ne peuvent manquer : l'intérêt et le crédit historiques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voyez, dans la *Correspondance littéraire* du 25 décembre 1861, un curieux article relatif aux recherches de M. WARHENBERG.

<sup>2</sup> Voyez *Madame de Longueville*; *Madame de Hautefort*; *Madame de Chevreuse*; *la Jeunesse de Mazarin*, par VICTOR COUSIN (4 volumes in-8°, Paris, Didier);

*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, avec notes, pièces justificatives et documents historiques inédits (4 volumes in-8°), par M. d'HAUSSONVILLE;

*L'Espagne depuis le règne de Philippe II, jusqu'à l'avènement des Bourbons* (2 volumes in-8°), par M. C. WEISS;

*L'Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire* (4 volumes in-8°), par M. CAMILLE ROUSSET;



Les témoignages abondent, car la plupart des auteurs, en citant les documents dont ils ont fait usage pour accréditer soit les faits qu'ils produisent, soit les jugements qu'ils prononcent sur les personnages, indiquent la source, c'est-à-dire le Dépôt des Affaires Étrangères. Avec quel succès M. Cousin a exploré la partie principale du « Fonds » dit de *France!* Que d'extraits importants! que de faits que nous ne savions point et que lui ont fournis les papiers du Cardinal, répartis en ce fonds dont il cite les volumes à chaque page

*Élisabeth et Henri IV; Ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre*, au sujet de la Paix de Vervins (1 volume in-8°), par M. PRÉVOST-PARADOL.

*Beaumarchais et son temps. Études sur la Société en France au dix-huitième siècle*, d'après les Documents inédits (2 volumes in-8°), par M. Louis DE LOMÉRIE;

*Histoire de madame de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV* (4 volumes in-8°), par M. le duc de NOAILLES; voyez le tome II, pages 349, 351, 450, etc., où sont citées les dépêches de COLBERT DE CROISSY, de M. de BARILLON, des d'ESTRÈES (Affaires Étrangères).

*Journal du marquis de Dangeau*, publié en entier pour la première fois, par MM. SOULIÉ, DUSSIEUX, DE CHENNEVIÈRE, MANTZ, DE MONTAIGLON, avec les *Additions inédites du duc de Saint-Simon*, publiées par M. FEUILLET DE CONCHES (19 volumes in-8°, Paris, Didot, 1854);

Voyez, sur cette publication, notre ouvrage « *le Duc de Saint-Simon et l'Historique de son cabinet*, pages 329 et 341.

*Les Nièces de Mazarin. Mœurs et caractères au dix-septième siècle* (1 volume in-8°), par M. Amédée RÈNÉE (Paris, Didot, 1858).

*Histoire du règne de Henri IV* (4 volumes in-12), par M. A. POIRSON.

*Fragments historiques. La France, l'Angleterre, l'Espagne, après la guerre de Sept ans* (1866, DUPRAT, in-8°); *Histoire des Négociations commerciales et maritimes de la France aux dix-septième et dix-huitième siècles, considérées dans leurs rapports avec la politique générale* (3 volumes in-8°, 1872, THORIN); par M. P. de SÉGUR-DUPEYRON;

*Histoire d'Élisabeth d'Angleterre* (1 volume in-8°); *Histoire de Jane Gray* (in-8°), par M. DARGAUD;

*La Hollande au dix-septième siècle* (in-8°); par M. Antonin LEFÈVRE-PONTALIS;

*Lettres, Mémoires et Instructions de Colbert*, publiés par M. Pierre CLÉMENT (7 volumes in-4°);

*Papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Paul AVESEL (7 volumes in-4°);

*Gustave III et la cour de France*, par A. GEFFROY (2 volumes in-8°, Paris, Didier, 1867).

de ses « *Nouvelles études sur les Femmes illustres et la Société du dix-huitième siècle.* »

« Nous ne craignons pas, dit-il en son avant-propos, d'appeler l'attention du lecteur sur les appendices qui forment une partie considérable de ces deux volumes, et contiennent des pièces entièrement nouvelles, du plus grand intérêt pour l'histoire politique et pour l'histoire des mœurs. »

Or si, sur cet appel, on se porte aux appendices de l'ouvrage ainsi indiqués, on trouve la mention incessante des *Archives des Affaires Étrangères*, avec les numéros mêmes des volumes consultés. Ce sont d'excellentes indications. Nul, avant M. Cousin, n'avait pareillement fait une aussi heureuse et glorieuse trouvée dans les recueils appelés « fonds de France ». Il faisait beau l'entendre raconter lui-même les luttes qu'il avait dû soutenir et comment ce n'était, en quelque sorte, que l'épée à la main, qu'il avait pu conquérir au Dépôt, de 1855 à 1863, des informations historiques qui ne comptaient pas moins de deux cent vingt ans d'âge ! C'est avec bien plus de délicatesse et de réserve que M. Mignet a touché d'un mot ces difficultés, lorsque dans la belle notice qu'il a consacrée à Cousin, il le représente plein de passion pour ses travaux historiques « faits d'après des documents la plupart inédits, recherchés avec soin, trouvés avec peine, mis en œuvre avec talent. »

C'est en lisant soit les *préfaces* et les *introductions*, c'est en examinant et parcourant soit les *notes*, soit les *appendices* des différents ouvrages indiqués ci-dessus<sup>1</sup>, que

<sup>1</sup> Ainsi, M. Charles Weiss, qui a beaucoup consulté la correspondance d'Espagne, dit en la préface de son livre : « *Nous cherchions plutôt des documents sur l'état intérieur de l'Espagne, sur son gouvernement, ses institutions, son agriculture, son industrie et son commerce, que des pièces relatives aux événements politiques qui préparèrent la guerre de la Suc-*

le lecteur se rendra compte de la variété et de l'objet des recherches qui furent entreprises au Dépôt par des historiens et des littérateurs que divers ministres secrétaires

*cession. Nous les avons trouvés dans un grand nombre de dépêches conservées au Ministère des Affaires Étrangères, et que M. Mignet n'a pas publiées parce qu'elles ne touchaient pas à la question qu'il se proposait d'éclaircir.* »

M. le comte d'HAUSSONVILLE, qui a consulté des séries considérables de dépêches pour servir à son excellente histoire de la réunion de la Lorraine à la France, dit en sa préface (édition de 1860) : « *Je n'ai pas cherché la vérité sur les personnes et sur les choses dans les pièces officielles et dans les documents toujours un peu suspects que leurs auteurs destinent à la publicité, je me suis au contraire efforcé de la surprendre dans leurs lettres confidentielles, dans leurs notes secrètes, dans leurs billets familiers, écrits au jour le jour, avec une sincérité involontaire et durant la chaleur même de l'action.* » Et après cette déclaration, l'auteur reproduit à l'Appendice de chacun de ses quatre volumes, de nombreux documents extraits des *Affaires Étrangères*.

M. A. GEFROY, auteur du remarquable et intéressant ouvrage *Gustave III et la Cour de France*, dit que puisqu'il s'agissait de restituer une époque de relations complexes et intimes, il n'y avait pas de sources plus souhaitables que les correspondances politiques ou privées dans les archives de famille ou d'État. Grâce à de puissants secours, l'auteur les a obtenues presque innombrables en Suède et à Paris. « *Au retour de Stockholm, dit-il, les archives de notre ministère des Affaires Étrangères m'ont été libéralement ouvertes, et j'ai pu de la sorte contrôler et compiler en France les informations que la Suède m'avait livrées... Je dois un témoignage particulier et reconnaissant en même temps que de tristes regrets à la mémoire de M. Thouvenel. Ministre généreux, libéral, en même temps qu'avec une patriotique ardeur il usait sa vie à l'étude des grandes affaires, il continuait de s'intéresser aux études historiques, et prenait à cœur d'offrir à quiconque travaillait avec zèle autour de lui des encouragements affectueux et une aide persistante.* »

M. Camille ROUSSET, dans la seconde partie du grand travail qui lui a valu de si légitimes suffrages, « *l'Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire, depuis la paix de Nimègue* », cite fréquemment la *Correspondance diplomatique de Savoie*, conservée aux Archives des Affaires Étrangères, les bonnes dépêches du président SERVIEN ont été pour lui des sources parfaites.

M. Louis de LOMÉNIE, dans la préface de l'ouvrage qu'il a consacré à « *Beaumarchais et son temps* », à propos de l'intervention de l'auteur du *Mariage de Figaro* dans les événements qui ont présidé à la naissance des États-Unis d'Amérique et de ses rapports avec cette nation nouvelle, cite et

d'État ont autorisés, sous la direction de M. Cintrat.

C'est aussi à cette période qu'appartient, par la date du moins, la publication de la première *Notice* exacte sur les Archives du Ministère des Affaires Étrangères. Jusqu'alors, les informations étaient éparées, incertaines d'ailleurs, sauf celles qu'avaient données aux chambres les Rapporteurs des Commissions et M. le Commissaire du Roi. M. Henri Bordier, à qui ses occupations spéciales avaient valu des renseignements dont l'authenticité et la sûreté n'étaient pas contestables, publia en 1855 le premier ouvrage qui soit pratique sur la matière des Archives de France. Son travail, uniquement inspiré par le désir d'être utile, parut sous le titre suivant : *les Archives de la France, ou l'Histoire des Archives de l'Empire, des Archives des Ministères, des Départements, des Communes, des Hôpitaux, des Greffes, des Notaires, etc., contenant l'inventaire d'une partie de ces Dépôts*<sup>1</sup>. » L'auteur a consacré dans ce livre un chapitre aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, qu'il divise fort exactement en séries de *Correspondances*, de *Traités*, de volumes dits « *les Manuscrits* », de *Papiers de France*, de *Papiers des Consulats*, de *Papiers des Limites*, ou de collections diverses comprenant des catégories d'importance moins grande, sous les titres de : *Correspondances avec les petits Princes d'Allemagne*; *Cérémonial et Protocole*; *Affaires relatives à des particuliers, rangées par ordre alphabétique*; *Régiments*

précise les sources où il a puisé des informations qui lui ont permis de rectifier les contradictions de son premier travail.

« Les deux articles donnés par nous à la Revue des Deux Mondes sur ce sujet, offraient quelques discordances qui tenaient à ce que nous en avions déjà publié un, quand, à la suite de recherches opiniâtres faites aux Archives des Affaires Étrangères, nous arrivâmes enfin à découvrir toute la vérité sur un point aussi capital.

<sup>1</sup> Un volume de 412 pages in-8°. (Paris, Dumoulin, 1855.) Sur les Archives du Ministère des Affaires Étrangères, voyez pages 307 à 314.

*étrangers au service de la France; Voyages des Princes français et étrangers*<sup>1</sup>.

M. Cintrat a dirigé le service des Archives sous les onze ministères où se sont succédé MM. Drouyn de Lhuys<sup>2</sup>; Ducos de La Hitte, de Tocqueville, Brenier, Baroche, Turgot, Walewski et Thouvenel. Considérée ministériellement, c'est-à-dire dans ses rapports avec les autres directions, et dans l'exercice de ses attributions spéciales, la direction de M. Cintrat a laissé des souvenirs qui lui font le plus grand honneur. S'il se refusait à admettre l'utilité ou plutôt l'emploi des Archives diplomatiques pour les personnes du dehors qui ne lui représentaient sans doute que des *dilettanti* et des fâcheux, du moins était-ce avec passion qu'il mettait lui-même la main à l'œuvre, pour faire servir ses cartons et ses registres à l'expérience des personnages de la maison. Les *notes* les plus utiles, les mieux conçues, les mieux faites, sortaient journellement de sa plume pour l'instruction des agents nouvellement désignés à un poste diplomatique. Histoire rétrospective de l'ambassade ou de la résidence; considérations sur les plus importantes affaires qui y avaient été traitées; parfois des portraits des principaux personnages qui avaient eu part aux événements; un exposé de notions utiles et de particularités ingénieuses: telles étaient les fréquentes œuvres que le Garde des Archives imposait à sa plume et à son esprit essen-

<sup>1</sup> Des documents de ce genre doivent appartenir aujourd'hui à la série dite « *les Manuscrits* ». Il se peut aussi qu'ils aient été répartis, selon le procédé du sous-directeur Dumont, dans les *suppléments* des *Correspondances des Puissances*. M. Dumont a mêlé dans des *séries générales*, un nombre considérable de documents qui formaient auparavant de petites *séries partielles*, utilement et pratiquement désignées par un titre particulier. Voyez dans le chapitre suivant, à M. Dumont.

<sup>2</sup> Onze ministères, où M. DROUYN DE LHUYS figure lui seul quatre fois: en 1848, en 1851, en 1855 et en 1862.

tiellement laborieux. En cela, il fut excellent serviteur des Affaires Étrangères, et excellent archiviste du Ministère, puisque, à l'aide de tous les documents dont il avait la garde, il faisait volontiers métier d'historiographe. A-t-il mis le comble à l'utilité de sa mission et à l'honneur de son mandat en achevant l'*Histoire de la Diplomatie française* qu'il aurait commencée — si nous sommes bien informé — dès les premiers temps qu'il eut la direction des Archives diplomatiques? Nul mieux que lui n'eût été plus apte à si noble et si nécessaire ouvrage. Infatigable au travail, d'une lecture abondante, d'un esprit nourri des connaissances les plus spéciales à la carrière, n'ayant point dispersé ses talents sur des questions, des thèses et des matières qui ne se relient point entre elles, très-correct en son style, précis en sa diction, M. Cintrat a été l'homme nécessaire aux Affaires Étrangères pour élever cet édifice qui leur fait essentiellement défaut, nous voulons dire l'*Histoire de la Diplomatie française*<sup>1</sup>. Pendant dix-sept ans, il a eu près de lui tous les matériaux indispensables pour préparer et accomplir un si utile travail. Le 29 octobre 1866, M. Pierre Cintrat fut mis à la retraite.

<sup>1</sup> L'ouvrage publié sous le même titre par M. DE FLASSAN est, en effet, reconnu aujourd'hui comme tout à fait insuffisant.

## CHAPITRE SEPTIÈME

ARMAND-PROSPER FAUGÈRE  
QUINZIÈME GARDE DU DÉPÔT DES ARCHIVES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
1866.

M. FAUGÈRE, l'un des quatre sous-directeurs du département politique, est nommé chef du Dépôt des Archives en octobre 1866. — Ses débuts en littérature par le journalisme religieux. — Ses lauriers académiques. — Diverses publications du texte authentique et original des écrits de Pascal rétablis par M. Faugère. — Ce qu'il appelle la *Littérature administrative*. — Ses emplois officiels. — Son entrée aux Archives. — M. Tétot, commis principal, et son utile travail diplomatique, « *le Répertoire des Traités* ». — M. Dumont, sous-directeur, remplacé peu de mois auparavant par M. Viennot. — Traces extraordinaires d'un travail de classement nouveau qu'il avait entrepris. — Acquisitions de Documents devenus plus rares. — Vœu exprimé par Sainte-Beuve à l'occasion de la nomination de M. Faugère à la direction des Archives en 1866. — Divers ouvrages publiés d'après les sources des Affaires Étrangères. — Question des communications à faire dans un intérêt historique. — M. le duc DECAZES, ministre des Affaires Étrangères, a présenté la question dans un *Rapport* au chef de l'État, le 21 février 1874. — Avenir que promet ce *Rapport* ministériel au Dépôt des Archives des Affaires Étrangères.

Au mois de septembre 1866, M. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires Étrangères depuis le 15 octobre 1862, offrit sa démission à l'Empereur, qui l'accepta. M. le marquis de Moustier, ambassadeur à Constantinople, fut déclaré ministre secrétaire d'État. Le nouveau ministre n'ayant pu prendre possession de son poste avant le 3 octobre, M. le marquis de la Valette fut chargé de l'intérim, qui dura près d'un mois. Dès les premiers jours

de l'entrée de M. de Moustier au ministère, il y eut plusieurs modifications dans le personnel des directions. La direction des Affaires Politiques fut retirée à M. le marquis de Banneville, nommé ambassadeur, pour être offerte à M. Desprez ; et la direction des Archives, retirée à M. Cintrat, fut donnée à M. Faugère, l'un des sous-directeurs de la division politique. Indépendamment de l'obligation où l'on se trouvait de dédommager M. Prosper Faugère, que l'on savait aspirer à la direction des affaires politiques, le goût et les qualités littéraires qu'on lui connaissait contribuèrent sans doute beaucoup au choix qui fut fait de lui pour lui confier le poste de chef des Archives. Ce n'était pas une satisfaction donnée à son ambition peut-être légitime, car, pour qui connaît les attributions des directions du ministère des Affaires Étrangères, passer du département politique à celui des archives, c'est quitter la vie militante pour la vie contemplative, c'est renoncer aux luttes toujours animées du présent pour aller aux affaires du passé. Tous ceux qui ont pratiqué le bureau des affaires de la politique active, qui y ont fait figure, qui ont subi l'influence de ses très-nobles attraits, qui ont caressé dans un avenir plus ou moins rapproché un avènement à la première place, où les qualités de leur esprit, libérées d'une certaine soumission, pourront prendre tout élan et essor; ceux-là, disons-nous, connaissent l'amertume de ces changements soudains. Pascal a merveilleusement dépeint les mouvements de l'âme en ces circonstances.

M. Prosper Faugère est né à Bergerac le 17 février 1808. Il fit ses études de droit, et prit le titre d'avocat<sup>1</sup>, en même temps qu'il fut homme de lettres. Son premier

<sup>1</sup> Voir sa « Lettre à un habitant de la province », dans une livraison du « Moniteur de la Religion, sentinelle des Mœurs ». 17 février 1836.



écrit publié fut un *Mémoire* pour concourir au prix à décerner par la société Montyon et Franklin, qui avait proposé ce sujet : « *La Vie et les Bienfaits de la Rochefoucauld-Liancourt, racontés simplement en un livret destiné aux jeunes élèves des écoles primaires des villes et des campagnes* <sup>1</sup>. » La même année (1835), M. Faugère collabora à la rédaction d'un journal dont la durée fut éphémère : « *Le Moniteur religieux, journal de la connaissance des faits dans leurs rapports avec la religion* », fondé par l'abbé de Robbiano. Cette feuille, parvenue à son onzième numéro, se confondit avec le *Moniteur de la Religion, sentinelle des mœurs*, dirigé par l'abbé Orsini. La collaboration de M. Faugère, plus active encore dans ce journal que dans le précédent, s'y trouve marquée principalement par la publication d'une série de courts articles, rédigés sous forme épistolaire : « *Lettres à un habitant de la province* <sup>2</sup>. » Le *Moniteur de la religion, sentinelle des mœurs*, malgré une fusion nouvelle avec le *Journal des personnes pieuses* et l'*Union ecclésiastique*, ne fit pas longue carrière. Apparut le 9 mai 1835, il disparut en novembre 1836. L'actif collaborateur de ce journal plus littéraire que dogmatique recueillit, cette même année, des lauriers académiques. L'Académie, en effet, décerna le prix qu'elle avait annoncé dès 1831, pour le meilleur discours sur le *courage civil*. Il fallait aux jeunes con-

<sup>1</sup> *Vie et Bienfaits de la Rochefoucauld-Liancourt*, par A. Prosper FAUGÈRE. (Paris, Le Doyen, Palais-Royal, et Delossy, rue de Tournon, 1835.) Brochure in-8° de 36 pages.

<sup>2</sup> La première est en date du 1<sup>er</sup> février 1836. M. Faugère rédigeait aussi dans ce journal les menus propos du monde politique. Le *Monde religieux* et le *Moniteur de la Religion, sentinelle des Mœurs*, sont deux journaux que l'on ne rencontre aujourd'hui qu'avec beaucoup de difficulté, en raison de la modestie de leur tirage pendant leur courte existence. Le recueil, pour être complet, doit former cinq minces volumes in-8° composés de livraisons hebdomadaires.

currents, a dit le rapporteur, de l'esprit et du talent pour n'être pas déclamateurs. Le *Mémoire* n° 37, inscrit sous ces mots de M. Dupin : « *Le chancelier de l'Hospital est, parmi nous, le modèle le plus parfait du courage civil* », reçut le prix. L'auteur était M. Faugère. C'est en 1836 que l'Académie revint, pour le prix d'éloquence, à la forme des *Éloges*, qu'elle avait abandonnée depuis plusieurs années. Le nom, plutôt respecté que célèbre, de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, « qui eut une grande autorité sur son siècle, réformateur orthodoxe de l'Église, lui refusant le droit de glaive, lui conseillant la science et la vertu, intrépide contradicteur des puissances injustes et des préjugés funestes », parut fort digne pour mériter un *Éloge* qui serait une biographie savante et caractérisée. Trois discours, présentés deux ans plus tard, fixèrent l'examen de l'Académie, et deux méritèrent sa récompense, qui fut partagée entre MM. Fouinet et Faugère. En 1842, l'Académie eut à décerner le prix qu'elle avait annoncé en 1840 pour le meilleur *Eloge* du grand et multiple génie de Pascal. Parmi les ouvrages réservés, deux discours la firent hésiter, mais elle se résolut à partager le prix entre le discours n° 13, de M. Demoulin, et le discours n° 24, qui avait pour épigraphe ces simples paroles de la sœur de Pascal : « *On peut dire que toujours et en toutes choses la vérité a été le seul objet de son esprit.* » C'était un choix heureux que celui de cette belle légende, si douce à méditer et d'un exemple si bon à suivre<sup>1</sup>. Telles furent les trois

<sup>1</sup> M. le Rapporteur—c'était M. Villemain—s'exprime ainsi sur le discours n° 24 : « Il y a moins de science, moins de lecture, moins de force, mais on sent une âme qui, émue d'un respectueux effroi devant celle de Pascal, a cherché, a souffert avec elle, et qui s'en approche par cette égalité d'une douce et humble douleur. Le jeune homme qui a écrit ces pages remplies d'une tristesse naturelle et sans effort, est M. Faugère. »

entrées honorables que fit dans la carrière des lettres l'actuel Garde des Archives des Affaires Étrangères. Voyons la suite du parcours.

Dès cette époque, M. Faugère se voua à l'étude, en même temps qu'à la gloire de celui à qui il devait ses honneurs littéraires. En 1842, le célèbre philosophe Victor Cousin avait démontré, dans un discours éloquent, la nécessité d'une édition nouvelle des *Pensées de Pascal*<sup>1</sup>. M. Faugère répondit, deux ans plus tard, à un si noble appel, par la publication en deux volumes des « *Pensées, Fragments et Lettres de Blaise Pascal* », que M. Mignet, dans une communication verbale, présenta, de la part du consciencieux éditeur, à l'Académie des sciences morales et politiques<sup>2</sup>. M. Mignet fit fort convenablement ressortir la patience aussi intelligente qu'industrielle qui avait présidé à la restitution, par M. Faugère, de l'ancien texte des *Pensées* dans toute son exactitude. En 1845, l'éditeur des « *Fragments et Pensées* » publia, d'après les documents originaux, un nouveau volume contenant des « *Lettres, Opuscules et Mémoires de madame Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Périer, sa nièce* ». C'était comme la suite et le complément de l'ouvrage produit l'année précédente.

Si les bornes que nous imposent la nature et l'objet de notre travail nous le permettaient, nous ferions assister le lecteur à un spectacle véritablement curieux, dont la scène principale se passe en la préface de l'éditeur des *Lettres des sœurs et de la nièce de Pascal*. Nous exposerons seulement le fait sans donner les commentaires ou les pièces à l'appui. Cet épisode rappelle d'ailleurs le très-bon temps

<sup>1</sup> Voyez le *Journal des Savants*, avril-novembre 1842, et *Rapport* lu à l'Académie Française (même année).

<sup>2</sup> Voyez le *Moniteur* du 8 août 1844. Séance du 17 juillet.

où, si la politique comptait, il est vrai, de terribles combattants, la littérature n'avait, du moins, rien à lui envier. On avait encore assez de passion littéraire pour se porter le champion d'un grand maître, cependant enseveli depuis bientôt deux cents ans ! Il n'a dépendu alors que d'un illustre philosophe que l'auteur des *Lettres provinciales*, mort en 1662, occasionnât un duel en 1845 ! Honneur à M. Faugère qui voulut le combat ! Il s'agit toutefois ici, — nous ne dirons pas de lutte, car elle ne fut pas acceptée par le personnage attaqué, — mais de déclaration de guerre faite à l'illustre M. Cousin par M. Faugère, se portant défenseur de Pascal, blessé, selon lui, « avec cynisme » par les commentaires dont M. Cousin avait accompagné la publication récente du « *Discours sur les passions de l'amour* ». Selon M. Faugère, Pascal, l'homme de la pensée pure, ce génie tout spiritualiste, se trouvait avoir été transformé « en une sorte de petit-maître épicurien donnant des préceptes de galanterie<sup>1</sup>. » C'était chose à laquelle M. Faugère ne voulait entendre, et il se représenta qu'il était peut-être obligé de protester contre la forme même d'une question aussi osée, aussi intempérante que celle de savoir si Pascal avait pu être sensible à la beauté, « s'il s'était arrêté à la fleur de ce périlleux sentiment, et sur le bord de la galanterie, comme dirait Fléchier » ; ou si, avec son humeur bouillante, il avait été plus loin sans dérèglement ? M. Cousin avait osé demander quelle femme du grand monde avait touché ce cœur si ardent et si fier<sup>2</sup> ? Le véhément professeur des sciences philosophiques était d'avis qu'à l'époque où Pascal se trouvait à Paris, les plaisirs de la

<sup>1</sup> Voyez les dernières pages de la *Préface aux Lettres, Opuscules et Mémoires de madame Périer*, publiés d'après les manuscrits originaux par Prosper FAUGÈRE. (Paris, Vaton, 1845, 1 volume in-8°.)

<sup>2</sup> Voyez les *Études sur Pascal*, par Victor COUSIN.

paix ayant succédé aux troubles de la Fronde, « le bel esprit, la politique et l'amour rapprochaient tout ce qui était distingué », que l'amour même ne passait point pour une faiblesse, que c'était la marque des grands esprits et des grands cœurs. Mais le mysticisme érudit de M. Faugère s'alarmait étrangement à l'expression de pareils doutes, et il s'indignait contre ce prodigieux intérêt de la matière. M. Cousin ne s'indignait pas de la colère de M. Faugère, et il donnait cours à son admiration pour Pascal en continuant à l'étudier et à le commenter avec passion. De son côté M. Faugère eut le bon goût de savoir trouver des adoucissements à son amertume dans la noble poursuite de ses précieuses recherches sur la personne et les œuvres du penseur sublime, dont il publia le « Testament », ainsi que l'« Abrégé de la vie de Jésus-Christ », et les « Pensées choisies ». Puis, professant d'autant mieux des sentiments d'admiration et de sympathie pour la célèbre maison de Port-Royal, qu'ils étaient dégagés, — selon son propre aveu, — de tout esprit de controverse ou de parti, il publia les « Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal », d'après les textes authentiques<sup>1</sup>.

Faisant toutefois diversion, depuis cette dernière publication, à une fidélité jusqu'alors si vivement témoignée à l'illustre et sévère compagnie des Jansénistes dont Pascal s'était déclaré l'ami passionné, M. Faugère a publié un « Journal du voyage de deux jeunes seigneurs hollandais à Paris, en 1657 et 1658 » ; une étude sur « le Zollverein ou l'Union des Douanes de la Prusse et des États allemands » ; puis les « Mémoires de madame Roland, écrits durant sa captivité<sup>2</sup> » et,

<sup>1</sup> Avec une Introduction. (Paris, deux volumes in-8°, 1855, Duprat.)

<sup>2</sup> Cette publication a donné lieu, nous ne dirons pas cette fois à une querelle, mais à un orage. Voir l'édition des *Mémoires de Madame Roland*, seule édition entièrement conforme au manuscrit autographe transmis en 1858 par un legs à la Bibliothèque Nationale, publiée avec des notes

enfin deux volumes de « *Fragments de littérature morale et politique* »<sup>1</sup> qui ne contiennent rien d'inédit. En réimprimant des pages éparses pour compléter ce dernier ouvrage, l'auteur a déclaré lui-même qu'il n'avait eu d'autre prétention que de les réunir sous une forme plus commode pour lui et pour ses amis. Il demande, en les présentant, s'il lui sera permis d'ajouter qu'elles ne forment que la plus faible partie de ses travaux, particulièrement consacrés, depuis bien des années (dit-il), à la *littérature administrative*, c'est-à-dire à celle qui s'applique à la politique active et aux affaires? C'est un mot nouveau, c'est une définition jusqu'alors inusitée, et qui ne nous paraît pas répondre au caractère élevé que comporte précisément cette littérature, que l'auteur dépeint en termes plus heureux lorsqu'il en fait le commentaire, disant « *qu'elle a des attraits comme des difficultés, et des qualités qui lui sont propres, qu'elle trouve des sources d'inspiration dans l'importance et souvent*

par C. A. DAUBAN (in-8°. Paris, Plon) et les *Mémoires de Madame ROLAND, écrits durant sa captivité*. Nouvelle édition, revue et complétée sur les *Manuscrits autographes* et accompagnée de notes et de pièces inédites, par M. P. FAUGÈRE (Paris, Hachette, 1864). — *Étude sur Madame Roland et son temps*, suivie des lettres de Madame ROLAND à BUZOT et d'autres documents inédits, par C. A. DAUBAN (in-8°. Paris, Plon). — *La Vérité sur Madame ROLAND et sur les deux éditions de ses Mémoires, publiées simultanément* par M. DAUBAN (Paris, 1864). — *La Vérité vraie sur la publication des Mémoires de Madame ROLAND*, par M. P. FAUGÈRE (Paris, Hachette, 1864). — Réponse à la *Vérité vraie sur la publication des Mémoires de Madame ROLAND*, par C. A. DAUBAN (Paris, Plon, 1864).

<sup>1</sup> Le premier de ces volumes in-12 (Paris, Hachette, 1865) contient la réimpression du discours sur le *Courage civil*, des *Éloges de Gerson et Pascal*; des *Introductions et Avant-propos* qui sont en tête des publications des *Pensées de Pascal*, des *Lettres de ses sœurs* et des *Lettres de la Mère Agnès*; d'une notice sur *Turgot*. Le second renferme une série d'articles extraits de l'*Encyclopédie du dix-neuvième siècle*; un article sur *Haiti*, extrait de la *Revue du dix-neuvième siècle*; un sur la *Circassie*, extrait du *Correspondant*, et quelques fragments extraits d'articles de journaux publiés antérieurement à l'année 1839.

dans la grandeur des intérêts dont elle s'occupe, et touché, par une infinité de rapports cachés ou indirects, au domaine de la science et de l'art ». Ne serait-il pas plus exact d'appeler *littérature administrative* celle qui fournit à la rédaction des lettres de chancellerie que les fonctions de M. Faugère l'obligent précisément à signer aujourd'hui ? La définition qu'il établit ne saurait convenir à la forme littéraire qu'il savait donner aux dépêches, objet de ses habituelles occupations, lorsqu'il appartenait au département politique. Depuis cette publication, produite en 1864, M. Faugère paraît s'en être tenu à la littérature qu'il appelle administrative. C'est du moins ce que permet de supposer le silence du *Journal de la librairie*. Mais il se peut aussi que l'éditeur des textes authentiques de Pascal ait fait des réserves pour nous ménager des surprises.

Nous avons esquissé la carrière littéraire du Garde actuel des Archives; voyons maintenant le parcours de sa carrière diplomatique.

M. Faugère avait débuté dans les emplois officiels par le secrétariat de l'Instruction publique. Il y fit un fort court séjour, et fut admis en qualité d'attaché au ministère des Affaires Étrangères au mois de juin 1840. C'était sous l'administration de M. Thiers, cinq mois avant l'occupation de la présidence du Conseil et la prise de possession du portefeuille des Affaires Étrangères par M. Guizot. Cinq ans plus tard, l'attaché payé devint rédacteur, et, dix ans après, sous-directeur à la division du *Midi*, le 22 janvier 1852. M. Turgot avait alors le portefeuille, qu'il remit, au mois de juillet de la même année, à M. Drouyn de Lhuys. Le directeur des affaires politiques, — l'un des plus remarquables qu'ait eus le département, — était alors M. Thouvenel. M. Faugère resta sous-directeur jusqu'au

28 octobre 1866. Il avait donc eu pour ministres : MM. Turgot (1852), Drouyn de Lhuys (28 juillet 1852-8 mai 1855), Walewski (8 mars 1855-4 janvier 1860), Thouvenel (4 janvier 1860-15 octobre 1862), Drouyn de Lhuys (15 octobre 1862-1<sup>er</sup> septembre 1866); et pour directeurs : MM. Thouvenel (1853-1855), Benedetti (1855-1862), et de Banneville (1862-1866). Lorsqu'il était entré au département politique, en 1841, comme simple attaché payé, la direction comportait un directeur, M. Désages, et deux sous-directeurs, MM. de Viel-Castel et Cintrat. Aucun changement ne s'était opéré jusqu'à la révolution de 1848. M. Cintrat était alors devenu directeur; en 1849, il avait cédé le poste à M. de Viel-Castel, qui eut avec lui M. de Cramayel; mais en 1852, lorsque M. Thouvenel reçut la direction, le bureau politique fut modifié et augmenté. Il y eut quatre sous-directions : celle du *Nord*, avec M. Lefebvre de Bécour; celle du *Midi* et de l'*Amérique*, avec M. Faugère; celle du *Levant*, avec M. Cor; et une dite du *Contentieux*, avec M. Émile Gaudin. En 1856, M. Desprez eut la sous-direction du *Nord*, et M. Noël la sous-direction de l'*Amérique et de l'Indo-Chine*. Le *Contentieux* fut remis à M. Villefort en 1864. Depuis 1852 jusqu'en 1866, M. Faugère eut donc la sous-direction du *Midi*, qui comprenait l'Espagne, le Portugal, les États italiens et la Suisse. Les États américains lui furent retirés en 1855, pour être attribués à la sous-direction du Nord, tandis que les États orientaux furent portés à la sous-direction du Midi. Un an plus tard, il y eut une autre modification : l'*Amérique et l'Indo-Chine* firent l'objet d'une seule sous-direction. Les choses sont restées les mêmes jusqu'aujourd'hui. Le sous-directeur de la division du *Midi*, M. Faugère, avait des qualités de rédaction que l'on a dit être fort apprê-



ciables pour la précision et la netteté. On ne lui reprochait qu'une extrême lenteur dans la mise en œuvre. Les expressions étaient correctes, les réflexions lucides, les motifs bien présentés, et le tout bien aligné, presque sans ratures, comme étant le résultat d'une méditation qui, après des hésitations prolongées, se décidait enfin pour l'action. A l'usage de l'Académie, ce procédé très-noble a toujours des avantages; à l'usage de la politique courante, il peut avoir des inconvénients.

Le 28 octobre 1866, le poste de la direction des Archives du ministère fut offert à M. Faugère, qui l'occupe présentement encore. Il y trouva l'honorable M. Viennot (successeur de M. Dumont) installé sous-directeur depuis peu de mois, et M. Tétot<sup>1</sup>, chef de bureau. Ce dernier, élevé à l'école de M. Dumont, dont le séjour aux Archives n'avait pas duré moins de quarante-sept années<sup>2</sup>, était devenu le véritable « connaisseur » de la maison. Il savait ses Archives autant que M. Dumont les avait sues, et c'est beaucoup dire; car, depuis que le Dépôt des Affaires Étrangères a pris quelque importance par le nombre des documents, c'est-à-dire depuis la translation à Versailles en 1763, nul n'a connu les richesses du Dépôt, jusques en leurs moindres parties, comme M. Dumont. Ce personnage eut cela de caractéristique, qu'à force d'habitude dans la manipulation des documents, il avait

<sup>1</sup> Voyez aux *Notes additionnelles* de cet ouvrage la mention que nous faisons de l'utile publication du *Répertoire des Traités de paix* entreprise et faite par M. TÉTOT, archiviste au ministère des Affaires Étrangères, sous les auspices de M. Drouyn de Lhuys.

<sup>2</sup> M. DUMONT, surnuméraire au ministère en 1811, était entré au Dépôt des Archives en 1819 comme rédacteur de *Tables analytiques*. Il fut bibliothécaire en 1820, commis principal en 1836 et sous-chef en 1848.

fait pour ainsi dire siennes les archives du Ministère, classant, déclassant les documents, les disposant enfin selon que sa manière d'en comprendre l'aménagement le portait à admettre telle méthode plutôt que telle autre. Il aimait à répandre les pièces d'une série particulière dans des séries générales, ou encore à former des volumes concernant des matières spéciales. Les *Portefeuilles de Saint-Simon* ont ainsi perdu l'unité, l'ensemble, le caractère de *collection* qu'ils avaient autrefois. Il s'en trouve des fragments dans divers volumes du *fonds de France*. On peut se représenter ce que ce travail d'aménagement des documents, journallement opéré pendant tant d'années, principalement depuis 1848, époque où M. Dumont devint sous-chef, jusqu'au jour où il prit sa retraite, en mai 1866, a transformé d'anciens volumes ou en a créé de nouveaux. Toute cette connaissance des archives, toute cette science, toute cette habitude, toute cette pratique des choses de la maison étaient pour lui seul. Il était de ces hommes singuliers de l'ancienne administration qui, s'ils ont contracté mariage, croient que leur profession a été le seul objet du contrat. Amour et jalousie sont pour leurs cartons, et s'ils pensent jamais que la terre tourne, il leur semble qu'elle ne tourne que pour eux et dans leur cabinet. Ces hommes-là, ces physionomies à part, ces caractères originaux tendent beaucoup à disparaître de nos jours, où la libéralité, l'esprit de communication, l'échange des idées, la bienveillance des conseils, surtout en matière de savoir et d'érudition, sont choses qui se manifestent chaque jour de plus en plus. Nul mieux que M. Dumont n'aurait pu préparer, former et produire une « *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères* », car il n'était pas une feuille de ces papiers, pas une page de ces recueils qui ne lui eussent passé dans les mains. Aucun

fait, épisode ou détail, ayant trait à leurs annales, ne lui était inconnu. Mais son savoir était fait pour la tombe, et il avait une si étrange manière de comprendre des Archives et leur utilité pour l'histoire, que, sans difficulté, il leur eût volontiers donné pour ornement lapidaire l'inscription désolante qui se lisait jadis au-dessus de la porte du Dépôt métropolitain de Paris : *Nemini prorsùs fas esse, ne ipsis quidem Dominis.*

Dans le cours des chapitres que nous avons consacrés à l'histoire du Dépôt sous le règne de Louis XV, et pendant le Directoire, nous avons eu souvent à mentionner des acquisitions de documents. Mais on aura remarqué que depuis l'époque où le ministère dut restituer les *Archives de Hollande* et les *Papiers de Venise*, nous avons gardé un silence presque absolu sur les conquêtes. C'est qu'en effet les acquisitions ont été de peu d'importance depuis cette époque. Quelques documents venus du dehors ont été présentés ; quelques pièces ont été acquises par les soins justement attentifs du directeur ; mais ces *nouveautés* ne sauraient être comparées aux acquisitions et conquêtes que nous avons rapportées à leur date. Depuis longtemps, d'ailleurs, les plus belles acquisitions dans ce genre sont faites par le cabinet des *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale, et on ne saurait qu'y applaudir, puisque tout avantage y est pour le public, qui, au moins, en peut aussitôt profiter. Les Archives des Affaires Étrangères s'augmentent d'ailleurs d'elles-mêmes insensiblement chaque jour. Leur élément constitutif les oblige à une augmentation de richesses, puisqu'il n'est point de *Lettre* ou *Dépêche* partie du cabinet d'un ambassadeur ou de la chancellerie d'un consul, point d'*Instruction* ou de *Note* émanée du cabinet d'un

ministre ou du bureau d'une direction, qui tôt ou tard ne viennent à être versées dans les cartons pour passer ensuite dans les séries, chacune selon sa matière. C'est un mécanisme latent dont le ressort est mis en mouvement à différents temps et en différentes circonstances.

Lorsque M. Faugère prit possession de la direction des Archives diplomatiques, son entrée fut saluée par les vœux les plus honorables des gens de lettres. Sa notoriété littéraire, les preuves personnelles qu'il avait données d'un goût déclaré pour les recherches, permettaient d'espérer de sa part une initiative militante en faveur d'une hospitalité moins difficile. Dans un de ses *Nouveaux Lundis*, Sainte-Beuve, parlant de la négociation d'une alliance plus étroite avec l'Autriche contre le Roi de Prusse, en 1778, dit : « Ce n'est qu'en consultant les Archives des Affaires Étrangères qu'on pourrait suivre de point en point cette négociation et en bien fixer les divers instants... Aujourd'hui que M. Faugère en est directeur, elles seront sans doute plus accessibles. » Huit années se sont écoulées depuis l'expression de ce vœu formulé par le critique illustre; et, si l'on y regarde de près, on doit convenir qu'un accueil assurément moins restreint, mais encore insuffisant, a été fait aux érudits. Considérant cette phase nouvelle par les résultats, c'est-à-dire par des travaux qui ont été produits, on peut citer la continuation des importantes publications de MM. Avenel, Pierre Clément et Chéruel, c'est-à-dire la *Correspondance particulière*, les *Instructions* et autres *papiers d'État* du cardinal de Richelieu<sup>1</sup>, les *Lettres*, *Instructions* et *Mémoires* de Col-

<sup>1</sup> Publication faite sous les auspices du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. M. AVENEL a publié sept volumes in-4°. Il est à la veille de ter-

bert<sup>1</sup>, les *Lettres de Mazarin*<sup>2</sup>. Ce sont là des monuments pour servir aux historiens, et nous devons rendre de grands hommages aux ministres éclairés à qui la pensée est venue de mettre en usage les utiles matériaux délaissés pendant tant d'années. A côté des délégués de l'État tels que MM. Avenel, Chéruel, et Pierre Clément — ce dernier remplacé aujourd'hui par le savant et actif M. de Boislisle, — les noms de divers autres laborieux chercheurs se présentent à nos souvenirs. Des publications plus ou moins importantes et, en tout cas, toutes intéressantes, portent les traces et les signes du passage plus ou moins court de leurs auteurs au Dépôt des Archives diplomatiques. M. de Sybel, historien allemand, a publié l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*<sup>3</sup>; M. Marius Topin, l'*Europe et les Bourbons sous Louis XIV*<sup>4</sup>;

miner cet important travail. Le huitième et dernier volume contiendra la fin du *supplément* et une *Table générale*. Dans l'*Avant-propos* placé en tête du tome I<sup>er</sup>, M. Avenel indique les sources où il a puisé. Deux des « fonds de FRANCE » des Archives des Affaires Étrangères y sont largement représentés.

<sup>1</sup> Publication faite sous les auspices du MINISTÈRE DES FINANCES. L'érudit M. A. de BOISLISLE est chargé aujourd'hui de la compléter, on pourrait dire de la parfaire. Elle comporte sept volumes grand in-8°.

<sup>2</sup> Publication du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Un seul volume a paru (1872). Il comprend les deux premières années du ministère de MAZARIN (1642-1644), mais la publication s'étendra jusqu'à la fin du ministère. C'est-à-dire jusqu'à la mort du Cardinal (1661).

<sup>3</sup> Voir la *préface*, très-curieuse à lire, en ce qui regarde l'*historique* fait par l'auteur des communications de documents de toute nature, aux archives d'État de Vienne et de Berlin. M. de SYBEL a consulté aussi les documents français... « Enfin, dit-il, je tentai de pénétrer aux archives du Ministère des Affaires Étrangères; là je rencontrai d'abord de nombreux obstacles et me heurtai contre des règlements peu favorables aux recherches historiques, mais j'eus enfin le bonheur d'obtenir, par une grâce toute spéciale de S. M. l'Empereur, l'autorisation que je sollicitais et je pus, avec une vive reconnaissance, compléter, par le vaste ensemble des documents français, les renseignements nouveaux que j'avais déjà recueillis en Allemagne ».

<sup>4</sup> Ou *Affaires de Rome*, — *Une élection en Pologne*. — *Conférence de Gertruydenberg*. — *Paix d'Utrecht*. (Un vol. in-8°. Paris, Didier, 1868.) L'auteur dit que son travail a été composé d'après des dépêches du ministère des Affaires Étrangères, etc.

M. de Bourgoing<sup>1</sup>, *l'Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*; M. le duc de Broglie, *la Diplomatie secrète de Louis XV*<sup>2</sup>; M. l'abbé Houssaye, *M. de Bérulle et les Carmélites de France (1575-1611)*, *le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*<sup>3</sup>; M. Charles Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle*<sup>4</sup>; M. Filon, *l'Ambassade de M. de Choiseul à Vienne*<sup>5</sup>; M. Édouard de Barthélemy, *les Filles du Régent*<sup>6</sup>. D'autres érudits ont formé des recueils de documents concernant spécialement soit un fait de l'ancienne politique, soit tous les événements de la vie d'un personnage qui s'est imposé à l'histoire par ses talents ou son génie. C'est ainsi que M. de Chantelauze a érigé un véritable monument de documents relatifs à la personne du *cardinal de Retz*, documents cherchés, trouvés par lui dans les correspondances les plus diverses. Il a fait pour l'histoire de la vie tumultueuse du *cardinal de Retz* ce que M. Jules Pelletier avait fait, avec le plus grand succès de recherches, pour

<sup>1</sup> Trois volumes in-8° (1865, 1869 et 1871. Paris, Michel Lévy). Voir la Préface du troisième volume publié en 1871.

<sup>2</sup> *Revue des Deux Mondes*. Livraisons des 15 mai, 15 juin, 15 juillet 1870. C'est la première partie d'une étude qu'il est bien à désirer que M. le duc de BROGLIE termine. La dernière phrase du troisième article permet de l'espérer. Ce remarquable travail a été fait entièrement d'après des documents conservés aux *Archives des Affaires Étrangères* et les papiers de la famille de Broglie.

<sup>3</sup> Deux volumes in-8°. Paris, Plon, 1872 et 1874.

<sup>4</sup> Un volume in-8°, Didier. L'auteur a divisé son travail en trois *Époques*. Il traite de la première (la Régence), d'après la correspondance manuscrite de l'abbé Dubois et donne pour titre au chapitre : *la Diplomatie sous la Régence*. La deuxième époque (le Règne de Louis XV) est composée d'après le *journal* du marquis d'Argenson : « *Un philosophe homme d'État* ». La troisième se rapporte à la guerre de Sept ans jusqu'à la mort du Roi. La correspondance de Bernis et de Choiseul a été la source originale consultée par l'auteur : « *la France après Rosbach*. »

<sup>5</sup> *Bulletins des séances de l'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES*. M. Filon prépare plus et mieux encore, il publiera les papiers du *Ministère de M. le duc de Choiseul*.

<sup>6</sup> Deux volumes in-8°. Paris, Didot, 1874.

l'histoire de la vie politique et privée du célèbre *Père Joseph*, qui fut l'un des plus actifs directeurs des affaires étrangères, sous le cardinal de Richelieu.

Mais ici nous avons atteint aux limites de notre long travail. Les *Annales* de ces Archives nous paraissent épuisées. La question délicate et brûlante pourrait encore être celle des communications de documents. Or, le fait capital et l'événement le plus particulier, qui touchent à cette question si controversée des communications à faire par le Dépôt des Affaires Étrangères dans un intérêt exclusivement historique, se sont produits dans le cours même de l'année qui vient de s'écouler.

Nous voulons parler du *Rapport* fait à Versailles, le 21 février 1874, par M. le duc Decazes et adressé au maréchal Président de la République, qui l'a approuvé. Où trouver un épilogue meilleur aux annales du précieux monument fondé par l'esprit ingénieux et l'industrielle volonté d'un secrétaire d'État, tel qu'était Colbert, marquis de Torcy? Que saurions-nous et que pourrions-nous dire de plus à l'honneur du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères considéré sous le rapport du service admirable que la communication de ses *documents anciens* peut rendre aux études de l'histoire? Quels arguments pourraient être plus valables? Quelles considérations plus sages? L'accueil fait à ces dispositions libérales a rencontré l'applaudissement unanime auprès de tous les esprits studieux, curieux et laborieux. La promesse, ainsi formulée par l'honorable président de la Commission instituée par le Ministre, a semblé avoir tout l'éclat d'une magnanime conquête : « *Le Dépôt des Affaires Étrangères serait donc ouvert, sans exception d'aucune de ses parties, pour la période comprise entre la date de ses plus anciens documents et celle de la fin du*

*règne de Louis XV...* » Le champ est vaste ; les questions d'État, les épisodes politiques, les travaux d'art des négociations, non encore pleinement étudiés, révélés et commentés, y abondent ; la scène est pleine de vie et d'action, dans tous les sens, et sous les points de vue les plus divers ; les personnages les plus méconnus jusqu'à présent dans le rôle le plus ingénieux et quelquefois le plus glorieux pour les affaires et les intérêts de leur pays, y sont nombreux. C'est un monde nouveau à parcourir, et le voyageur, bien secondé, ne pourra qu'en tirer utilité, instruction, expérience, leçons, qu'il fera servir à l'intérêt commun.

Estimons donc que, désormais, la meilleure histoire qui pourrait être faite des Archives des Affaires Étrangères, serait la publication de l'*Inventaire et Tableau méthodique* le plus exact de tous les *documents anciens* compris dans la période officiellement indiquée pour être accessible. C'est à la Direction du Dépôt qu'appartiennent entièrement le soin et l'honneur d'un travail de cette nature. Estimons encore que désormais les meilleurs commentaires à l'histoire de ces Archives seraient un simple exposé des œuvres qu'elles auront successivement inspirées, facilitées et accréditées. C'est par les preuves mêmes de leurs heureux services qu'elles seront mises en honneur. Les bons travaux historiques, auxquels de judicieux esprits auront su donner l'âme et la vie avec l'aide des matériaux fournis par les plus sages observateurs et les meilleurs écrivains diplomatiques de l'ancienne France, justifieront des bienfaits d'une hospitalité utilement et libéralement accordée.

FIN.





## NOTES ADDITIONNELLES

---

A propos de Nicolas de NEUFVILLE, seigneur de VILLEROY. — Du projet de fonder un Dépôt d'Archives des Affaires Étrangères en 1628. — Collection de *Papiers d'État* formée par les CODEFROY, inventoriée par M. L. LALANNE. — *Ordonnance* du Roi du 6 février 1688. — Note du savant M. TAMIZEY DE LARROQUE sur les rectifications à faire à la *Liste des Ambassadeurs, Envoyés, Ministres et autres Agents politiques de la cour de France près les Puissances Étrangères*. — Le S<sup>r</sup> DE SAINT-PREZ et son *Histoire des Traités de paix*. — Ancienneté de l'établissement, en Angleterre, d'un Dépôt des Affaires Étrangères. — Histoire du *Département des Estampes* à la Bibliothèque Nationale, par M. H. DELABORDE, et Hommages rendus aux Conservateurs de divers Dépôts publics. — Note à propos du scellé posé sur les papiers de Dom Guillaume AUBRÉ, en 1743, par ordre de M. de Chauvelin. — Note à propos de l'ouvrage sur le « *Cabinet du duc de Saint-Simon* », etc. — Lettre-circulaire du Secrétaire d'État, en 1736, concernant les informations à donner sur les talents et les qualités personnelles des Ministres Étrangers. — Les *Manuscrits* de LE DRAN, qui fut trois fois Garde du DÉPOT. — Traces retrouvées des *Manuscrits* du grand recueil formé par BOUTHILLIER DE CHAVIGNY. — Portrait du comte d'HAUTERIVE décrit par M. le comte de CARRÉ dans ses « *Souvenirs de Jeunesse* ». — L'utile ouvrage publié par M. TËTOT, commis principal aux Archives des Affaires Étrangères. — Détails additionnels sur la formation des principales séries de *Documents*. — Volumes des *Correspondances*. — Les *Manuscrits*. — Les *Papiers de France*. — Les *Gazettes*. — Les *Mémoires* sur le Droit Public.

## INTRODUCTION

PAGE 24. Nous aurions dû rappeler ici, à l'occasion de l'*Inventory* des Papiers de Nicolas de Neufville, seigneur de VILLEROY, tout l'intérêt qu'avait son cabinet, l'un des mieux fournis de Papiers d'État qu'il y ait eu en France au seizième siècle et au dix-septième, véritable Dépôt d'Affaires Étrangères, avant qu'il y en eût un officiellement établi. Lorsque nous en étions à cet endroit de notre *Introduction*, nous n'avions pas encore lu le curieux *Mémoire* inséré sous le titre de « *Remarques d'État* »,

à propos de la description du château de Villeroy, près Corbeil, par le savant dom Morin, dans son *Histoire des pays de Gâtinais et de Hurepoix*, et publié aussi dans divers recueils :

« M. DE VILLEROY a servi cinq rois, a travaillé cinquante-six ans, en a vescu soixante-quatorze, a veu la fin des guerres estrangères, le commencement des civiles, les espérances et les faveurs croistre, monter et descendre. La Cour, « *monstre à deux cœurs et deux langues*, » si féconde aux changements, si constante en son inconstance, luy fournit des exemples qu'il pouvoit rapporter à toutes sortes d'événements.

« Son *Cabinet* a esté comme une carte universelle; on y a veu le plan des plus grandes entreprises de la chrestienté. Il y a peu de monarchies et de républiques au monde qui n'y ait eu affaire, ça esté l'*Académie* où les princes du sang et les autres princes se sont rendus capables des choses dont l'ignorance ne s'excuse point.

« On y a eu recours comme à un registre certain pour vuidier les disputes des grands, ordonner les cérémonies des actions plus solennelles de la Maie-té. Nul n'y est entré qui n'en soit sorty plus sçavant, les hommes d'affaires y ont appris les *maximes d'Estat*, les ambassadeurs y ont pris leurs *instructions*, les chefs d'armée y ont reçu l'*ordre des desseins*, les gouverneurs des provinces, leur *pouvoir*.

« En ce *Cabinet*, HENRI LE GRAND a renouvelé ses alliances avec ses voisins, a esteint la guerre civile en Italie, a fondé le repos des Hollandois, a secouru ses alliez en Allemaigne, a considéré tant de diverses propositions pour la gloire de ceste couronne et la vengeance de ses injures.

« C'est en ce *Cabinet* que fut proposé le mariage d'éternelle bénédiction qui a donné à Henry le Grand des enfants, les colonnes assurées de ceste couronne, les désirs et l'ornement des estrangères<sup>1</sup>. »

PAGE 27. A cet endroit du récit, nous aurions dû mentionner le fait important du projet d'établir un *Dépôt des minutes des Affaires Étrangères* conçu dès l'année 1628, et ainsi rappelé dans l'un des *Mémoires* rassemblés en 1710 et 1711 par le Sr de Clairambault, concernant l'histoire de la fondation du Dépôt par le marquis de Torcy :

« On eut dessein d'exécuter à cette époque (1628) le projet que je propose. Le Garde des Sceaux de Marillac en devait avoir la direction et le Dépôt devait être au Louvre. M. Molé se plaignit que c'était une diminution de sa charge, et comme le Garde des Sceaux fut enveloppé à la *Journée des Dupes*, ce dessein ne fut point exécuté. Il ne serait pas inutile

<sup>1</sup> « *Histoire générale des pays de Gastinois, Senonois et Hurpois, composée par le R. Père Dom Guillaume MORIN, cy devant Grand Prieur de l'Abbaye royalle de Ferrière en Gastinois.* » 1630, à Paris, chez la veufve Pierre Chevalier, à l'*Image saint Pierre*, près les Mathurins. (*Remarques d'État*, p. 407.)

de chercher ce que sont devenus ses papiers parce que, comme il voulait travailler à l'histoire du Roy ou des choses arrivées de son temps, il ramassoit tout ce qu'il pouvoit de titres et de papiers chez quelque ministre que ce fust et particulièrement chez MM. les Secrétaires d'Etat... » (Voyez BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, *Manuscrits de M. DE CLAIRAMBAULT, Mélanges* n° 668 avant le nouveau classement; 551 présentement.)

PAGE 30. C'est une grande négligence à nous de n'avoir point rendu un plus grand hommage à cette savante dynastie des GODEFROY et d'avoir à peine fait mention de l'excellente collection des *Papiers d'État* formée par eux, conservée aujourd'hui dans la Bibliothèque de l'*Institut*, et dont M. Ludovic Lalanne a publié l'histoire et l'*inventaire* dans l'*Annuaire-Bulletin* de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE (années 1865 et 1866). Voici les premières lignes de l'*exposé* de M. Lalanne :

« Il existe à la Bibliothèque de l'*Institut*, sous le titre de *Collection Godefroy*, un recueil de grande importance et pour le nombre des volumes et pour la valeur des documents inédits qu'il renferme. Commencé par Théodore Godefroy, mort en 1649, et son fils Denis, mort en 1681, elle fut continuée par les fils de celui-ci, Denis et Jean qui moururent, le premier en 1719, le second en 1732. A cette dernière date, elle fut acquise par Antoine Moriau, procureur du Roi et de la ville de Paris, qui la légua en 1749, avec le reste de sa bibliothèque, à la ville de Paris. A l'époque de la Révolution, elle passa à la Bibliothèque de l'*Institut*, formée en partie de la Bibliothèque de la Ville.

« Cette belle collection composée de 546 portefeuilles ou volumes environ, la plupart in-folio, est consacrée à l'histoire, au commerce, à la jurisprudence de la France et des Pays Étrangers, et contient un grand nombre de documents originaux, depuis le treizième siècle jusqu'à la fin du dix-septième..... »

(Voir aussi, ainsi que nous l'avons dit, l'ouvrage publié par le marquis de Godefroy-Méniglaize : « *Les savants Godefroy. Mémoires d'une famille pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.* » (Un volume in-8° de 420 pages. Paris, Didier, 1873.)

## PREMIÈRE PARTIE

PAGE 60. Il est regrettable que nous ayons omis de mentionner la source d'où nous avons tiré ce document tout particulier. Voyez *Fonds de FRANCE, Affaires Étrangères*, Volume n° 253, contenant des pièces diverses. Il se trouve aussi dans le résumé des Ordonnances, ce qu'on appela plus tard les *feuilles du Roi*, c'est-à-dire celles qui lui étaient présentées au Conseil par les quatre secrétaires d'État. Voyez un *Mémoire* de PECQUET, premier commis des Affaires Étrangères, sur les feuilles ministérielles des *Expéditions*. Ces documents ne sont pas chose rare. On en rencontre un grand nombre aux ARCHIVES NATIONALES et dans des recueils conservés au département des *manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

PAGE 62. A propos de la « *Liste des Ambassadeurs, Envoyés, Ministres et autres Agents politiques de la cour de France près les Puissances Étrangères* », nous disons avec trop de précipitation qu'elle a été « fort soigneusement dressée par M. Guérard. Nous aurions dû la dire *incomplètement* dressée par M. Guérard. Dans la séance du Conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, tenue le 2 juin 1874, de judicieuses observations ont été présentées par le savant M. Tamizey de Larroque au sujet de cette liste. Voici l'extrait de l'*Annuaire-Bulletin* :

« ... M. TAMIZEY DE LARROQUE appelle l'attention du Conseil sur de nombreuses rectifications qu'il a été conduit, par ses recherches, à faire à la liste des ambassadeurs français, publiée en 1848 dans l'*Annuaire historique de la Société*, par M. GUÉRARD (d'Amiens). M. Tamizey de Larroque demande si le Conseil ne trouverait pas à propos de publier dans l'*Annuaire-Bulletin* une note signalant ces rectifications. Le Conseil accepte avec reconnaissance cette proposition et invite l'auteur à étendre son examen à toute la liste des ambassadeurs dont il pourrait être utile de publier une nouvelle édition plus exacte et plus complète. »

On ne saurait trop applaudir à la proposition de M. Tamizey de Larroque et à la délibération du Conseil de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Rien de plus utile pour ceux qui s'occu-

pent de littérature diplomatique et d'histoire qu'une liste exacte de tous les AMBASSADEURS et AGENTS dans les Pays Étrangers.

Nous voudrions même qu'elle fût produite sous la forme suivante pour chaque personnage :

Noms et prénoms de l'Ambassadeur ou de l'Envoyé;

Indication précise du lieu et de la date de sa naissance;

Très-court précis de sa généalogie;

Date de la *nomination* (on disait autrefois de la *déclaration* lorsqu'il s'agissait d'un ambassadeur).

Date des *Instructions* qu'il a reçues avant son départ pour se rendre à son poste;

Date de son arrivée au lieu de sa *Résidence* et de la présentation de ses *Lettres de créance*;

Nombre de *Dépêches* qu'il a écrites;

Le nom de son *premier secrétaire*;

Date des *absences par congé* qu'il a faites pendant sa mission;

Date de ses *Lettres de rappel* et du jour où il les a présentées.

Exposé sommaire des principales affaires qu'il a traitées pendant sa mission.

Tant qu'un tableau aussi précis du personnel diplomatique de France dans les Pays Étrangers, depuis le règne de Louis XI jusqu'à la Révolution, n'aura pas été dressé, l'histoire de la diplomatie française manquera des premiers éclaircissements qui lui sont nécessaires. Les éléments d'un pareil travail sont répartis entre le département des *Manuscrits* de la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, les ARCHIVES NATIONALES et le DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

PAGE 83. Nous parlons du S<sup>r</sup> de SAINT-PREZ ou SAINT-PREST en différents endroits (pages 83, 102, 142, 169, 173), mais nulle part d'une façon aussi étendue que nous l'eussions désiré. Malgré toutes nos recherches, les détails suffisants nous ont manqué. Sa famille était originaire du pays Chartrain, et nous la rencontrons citée parmi les titres rassemblés par le savant M. Merlet dans l'*Inventaire-Sommaire des Archives d'Eure-et-Loir* : « Jean-  
« Yves, escuier, seigneur de la paroisse de SAINT-PREST (1665).  
« Dame Anne Chomel, femme de messire Jean-Yves (1667).  
« Messire Jean-Yves, escuier, conseiller du Roi en son Grand-

« Conseil (1667). Messire Jean-Yves, seigneur de SAINT-PREST, « secrétaire des commandements, maison et finances de S. A. R. « madame la duchesse d'Orléans. » C'est lui-même. Nous avons dit qu'il représentait, dans la secrétairerie d'État des Affaires Étrangères, sous les ministres Croissy, Torcy, Huxelles et Dubois, toute la science du droit public. Nous aurions une obligation particulière à tout érudit qui, connaissant quelque document relatif à ce personnage, voudrait bien nous en mander l'indication. Voici le titre précis du grand ouvrage qui a été publié à Amsterdam, cinq ans après sa mort, et qu'il avait préparé au Dépôt des Affaires Étrangères pour l'instruction des *Élèves politiques* de 1710 à 1720.

*Histoire des TRAITÉS DE PAIX et autres NÉGOCIATIONS du dix-septième siècle, depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue; où l'on donne l'origine des prétentions anciennes et modernes de toutes les PUISSANCES DE L'EUROPE et une analyse exacte de leurs négociations, tant publiques que particulières. Ouvrage nécessaire aux Ministres publics et autres Négociateurs et qui peut servir d'introduction au « Corps diplomatique ou Recueil des Traités de paix. »* (Deux volumes grand in-folio. Amsterdam. Bernard. La Haye. Vaillant et Prevost, MDCCXXV.)

Le premier volume a 730 pages, concernant l'*Histoire des Traités*, et 185 pages d'annexe pour une histoire particulière des *Traités de Westphalie*. La page du titre porte en exergue une gravure charmante de Picart représentant « le soleil échauffant toute la terre, » avec cette légende : *Fœcundis ignibus ardet*. Le second volume a 632 pages. L'exergue du titre représente « le temple de Janus », avec cette légende : « *Jane, fac æternos pacem pacisque ministros.* » C'est un fort bel ouvrage dont le manuscrit complet passe pour appartenir à la série dite des « *Manuscrits* » du Dépôt des Affaires Étrangères. Une copie de la plus grande partie de tout le travail aurait été portée à Amsterdam par l'abbé Leroy, l'un des anciens élèves de l'Académie Politique, et qui l'aurait livrée à l'impression sans en nommer l'auteur. On lit toutefois dans la préface :

« La passion que l'auteur de cette collection historique a toujours eue de servir son Roi et d'être utile à l'État qui lui a donné naissance, lui suggéra l'envie de travailler à l'*Histoire des Traités* dont je viens de faire mention. Il l'entreprit dans le temps de sa vie la plus propre à cette occu-

pation, puisqu'il se trouvait alors éloigné des charges qui rendent un sujet utile à son prince, et que le repos de la solitude lui permettoit de réfléchir avec attention sur des négociations qu'il a pu connaître plus exactement qu'aucun autre, et dont, par conséquent, il était en état de donner quelque détail. »

Le Sr de Saint-Prest mourut le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 1720<sup>1</sup>.

PAGE 134. Nous aurions dû mentionner, en cet endroit, à propos de l'établissement du Dépôt des Affaires Étrangères en 1710 par le marquis de Torcy, que le gouvernement d'Angleterre possédait, depuis longtemps déjà, un Dépôt de ce genre sous la dénomination de *State paper Office* qui était différent de celui dit de la *Tour de Londres*. Ce dernier représentait notre TRÉSOR DES CHARTES, mais le *State paper Office* était un véritable dépôt de documents concernant les Affaires Étrangères. On lit, en effet, dans un ouvrage intitulé *l'État présent de l'Angleterre* (traduit de l'anglais), d'Edward Chamberlaine, de la Société royale, 2<sup>e</sup> partie, 1672 :

« Enfin, il est encore un ancien office au bureau dépendant des Secrétaires d'État, et c'est celui qu'on appelle l'*Office des Papiers*. Là il y a un officier qui a le soin de tous les papiers publics, écrits, affaires d'État et

<sup>1</sup> Voici les détails intéressants sur la publication de l'histoire des *Traité de paix* que donne M. GUÉRARD dans l'article qu'il a consacré au Sr de SAINT-PREST :

« Une copie de cet ouvrage qui n'avait été composé que pour l'instruction des élèves de l'Académie politique fut vendue, après la mort de Saint-Prest, par l'un d'eux, l'abbé Leroy, fils du baron Jacques Leroy, à un libraire d'Amsterdam. Celui-ci le publia en deux volumes petit in-folio, vers l'année 1726, sans en nommer l'auteur. Le marquis de Fénelon, qui était ambassadeur en Hollande s'étant empressé d'en envoyer un exemplaire au comte de Morville, son ami, alors secrétaire d'État des Affaires Étrangères, ce ministre crut que c'était l'ouvrage de quelque membre de la savante Société de Jésus à laquelle le marquis de Fénelon et lui étaient fort attachés. Il ne pouvait imaginer qu'un travail aussi utile et aussi complet sur cette matière fût d'un autre que d'un jésuite très-versé dans l'histoire politique des derniers temps. Mais à l'examen des premières pages, Le Dran, qui était devenu Garde des Archives des Affaires Étrangères, ne tarda pas à reconnaître l'erreur, et pour désabuser entièrement le comte de Morville, il lui apporta l'original du premier volume écrit par Saint-Prest qui ne lui avait donné que le titre de *Projet d'histoire*. Le libraire avait supprimé le mot *Projet*. Depuis 1682 jusqu'en 1715, Saint-Prest enrichit le Dépôt des Affaires Étrangères, qu'il avait en quelque sorte formé par ordre du marquis de Croissy, de plusieurs autres ouvrages demeurés inédits, par la raison qu'ils étaient destinés à l'instruction des jeunes diplomates et particulièrement des élèves de l'Académie dont il fut le chef et Torcy le fondateur. » (*Biographie universelle*, de Michaud.) La dernière édition, Paris, 1855.



de Conseil, toutes les lettres, intelligences, négociations des ambassadeurs du Roi, en un mot tous les papiers et toutes les despesches qui se font dans les offices des deux principaux Secrétaires d'État et que l'on transporte de temps en temps dans cet office, où on les range en forme de Bibliothèque dans le palais du Roy. Cette charge est importante et aujourd'hui est dignement possédée par M. Joseph Williamson Esq., et ses gages sont de 160 £. sterl. »

*Le State paper Office* n'existe plus en Angleterre. Tous les anciens papiers des Affaires Étrangères jusqu'à l'année 1810 ont été versés au PUBLIC RECORD OFFICE, c'est-à-dire aux *Archives Nationales Publiques*, par suite de la décision la plus libérale qui se soit vue jusqu'à présent, et qui a été prise par le ministre même des Affaires Étrangères, lord Granville en 1870. Les papiers sont communiqués sans réserve jusqu'à l'année 1783 ; et une permission spéciale est nécessaire pour avoir la communication de ceux qui appartiennent à la période de 1783 à 1810. La Secrétairerie d'État des Affaires Étrangères ne garde donc par-devers elle que les documents d'un caractère absolument moderne, c'est-à-dire depuis 1810 jusqu'à présent. Nous donnerons les plus amples détails sur l'imposante institution du PUBLIC RECORD OFFICE dans notre travail sur les *Papiers d'État d'Angleterre*.

PAGE 149. L'intéressant travail publié dans la *Revue des Deux Mondes*, par M. le vicomte Henri Delaborde, sur l'histoire de la formation du *Département des Estampes*, à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, et dont nous faisons mention à cette page, a été, depuis, fort augmenté, on pourrait dire transformé, par l'auteur. Ses différents articles sont devenus un livre qui est à la veille d'être édité, sous ce titre : « *le département des Estampes à la Bibliothèque Nationale. Notice historique suivie d'un catalogue des Estampes exposées dans les salles de ce département*, par le vicomte Henri DELABORDE, conservateur secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts. »

C'est ainsi que, peu à peu, l'histoire de tous les *Dépôts de Documents* dans tous les genres qui sont en France, se fait et est rendue publique, par le soin des hommes les plus laborieux et dont l'esprit est animé par les sentiments les plus sagement libéraux. Que d'hommages nous devons toujours rendre, pour

les utiles publications de cette nature, au feu marquis de LABORDE, directeur général des Archives de l'Empire, à M. Alfred MAURY, son successeur, dont l'esprit encyclopédique — nous ne saurions mieux le caractériser — est si favorable à la production de tous les matériaux utiles pour les travaux d'histoire, à feu M. TASCHE-REAU, qui a commencé et poursuivi la magnifique publication des *Catalogues du Département des IMPRIMÉS* et du *Département des MANUSCRITS*, à M. Léopold DELISLE, historien du *cabinet des Manuscrits*, ainsi qu'aux MINISTRES et à ceux de leurs conseillers qui, dans le Département de l'Intérieur, ont entrepris et encouragé la publication des *Inventaires* des Archives de tous les départements de la France. En toutes occasions, en toutes circonstances, c'est le devoir des savants, des érudits, des studieux, des curieux, d'honorer sans réserve le nom et le travail de ceux qui les secondent avec une pareille libéralité.

PAGE 236. Il est certain que la trace de la magnifique collection de papiers d'État formée par BOUTHILLIER DE CHAVIGNY et qui semble représenter une partie considérable du cabinet du CARDINAL a été perdue pendant fort longtemps. On en peut prendre à témoin les intéressants détails donnés par M. Avenel dans la préface qu'il a publiée en 1853 aux « *Lettres, Instructions diplomatiques et Papiers d'État du cardinal de RICHELIEU.* » Après avoir exposé les résultats de ses recherches pour recueillir tous les documents propres à forner la publication que le ministre de l'Instruction publique lui avait confiée, M. Avenel dit :

« Le R. P. LE LONG indique plusieurs *Recueils manuscrits de lettres du cardinal de Richelieu* adressées à MM. de Charnacé, de Bouthillier, de Chavigny et à diverses autres personnes. Ces *Recueils* étaient, lorsque le laborieux bibliographe écrivait, dans la bibliothèque de M. BOUTHILLIER, évêque DE TROYES. Mais, un demi-siècle après, le continuateur du P. Le Long, Fontette, en avait perdu la trace. M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, a bien voulu, sur notre demande, charger le préfet du département de l'Aube de s'enquérir de ce que ces recueils pouvaient être devenus. Il résulte de la réponse du préfet, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1843, que ni les établissements publics ni même les bibliothèques particulières du département ne contiennent aucun de ces manuscrits. Il serait sans doute difficile aujourd'hui de les découvrir en supposant qu'ils existent encore. »

PAGE 273. Il y a ici une erreur dans le titre courant de la page. Au lieu de « *Affaires du Dépôt de 1840 à 1846* », il faut lire « *Affaires du dépôt de 1740 à 1746* ».

Il est question à cette même page des Documents retirés du scellé apposés par ordre du secrétaire d'État des Affaires Étrangères sur les *Papiers* de dom Guillaume AUBRÉ et remis en partie à la bibliothèque du Roi. Voici à ce propos la note qui nous est bienveillamment donnée par M. Léopold Delisle et qu'il a extraite du catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Selle (Paris, 1761, in-8°); *Éclaircissements*, page XLV).

N° 2032. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, contenant un Journal de Paris, etc.* (Recueillis par l'abbé Des Salles, publiés par D.-Guill. Aubré, Paris, Giffart, 1729, in-4°.)

« Cet abbé, qui avoit eu plusieurs aventures en France, alla à Rome. Pendant son séjour dans cette ville, il eut occasion de parcourir les *manuscripts* de la bibliothèque du Vatican, et trouva parmi ceux de la reine Christine le *Journal de Paris*. Revenu en France, cet abbé proposa ce *manuscrit* à acheter à plusieurs personnes, qui n'en firent pas l'acquisition, ne le croyant pas assez exact, ni que cet abbé eût une grande habitude à lire les manuscrits. On dit qu'il mourut de froid et de misère pendant l'hiver de 1729; néanmoins on lui trouva plus de 100 louis après sa mort. M. Chauvelin, garde des sceaux, fit enlever ses papiers, et ils furent remis à M. de Puisy<sup>1</sup>, garde des Archives, demeurant au vieux Louvre. On trouve dans le *Journal de Trévoux* deux ou trois dissertations du même abbé contre l'*Histoire généalogique* du Père Anselme et particulièrement sur ce qui concerne les ducs de Bourgogne : il n'y fait pas voir beaucoup de jugement ni de bonne foi. Cette remarque vient de M. Lancelot. »

PAGE 301. Nous mentionnons seulement à cet endroit la prise de possession pour le Dépôt des Affaires Étrangères des *Manuscripts* et *Papiers du duc de Saint-Simon*, le 21 décembre 1762. Après avoir publié au mois de février dernier, tous les détails que comporte notre ouvrage paru sous le titre de : « *le duc de Saint-Simon, son Cabinet, et l'historique de ses Manuscripts* », il nous a paru que nous pouvions nous abstenir de les reproduire ici, ne fût-ce même que dans la partie la plus essentielle. C'est aux cha-

<sup>1</sup> Il faut lire Dupuise et non De Puisy. Le S<sup>r</sup> Dupuise avait d'abord été sous les ordres du S<sup>r</sup> de Saint-Prest, garde du Dépôt des Affaires Étrangères, à la mort duquel il devint le collègue du S<sup>r</sup> Le Dran.

p tres XI et XII, XV et XVI que l'on trouvera l'*Inventaire et la description des portefeuilles*; le contenu des cinq caisses déposées par ordre du Lieutenant civil chez le notaire Delaleu; l'*Ordre du Roi qui les en fit sortir pour les porter au Dépôt du Louvre*; l'*historique des communications qui furent faites de ces manuscrits aux historiographes Duclos et Marmontel, et à l'abbé de Voisenon, avec l'agrément des ducs de Choiseul, de Praslin et d'Aiguillon secrétaires d'État*. L'historique de la restitution des *Manuscrits des MÉMOIRES* se trouve au chapitre XVII dudit ouvrage, ainsi que divers détails concernant la communication et la publication du « *Journal de Dangeau avec les Annotations du duc de Saint-Simon* » tirés des Archives des Affaires Étrangères.

PAGE 307. Nous avons fait erreur en disant ici que la lettre circulaire de M. de Saint-Contest, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, aux ambassadeurs et envoyés du Roi en 1751, fut la première qui ait eu pour objet de les inviter à faire connaître *les talents, les qualités personnelles, les affections particulières et le crédit* des ministres et de toutes personnes ayant quelque influence dans les délibérations et les résolutions relatives aux intérêts publics. Une lettre-circulaire ayant le même objet de demander des détails touchant les personnes qui ont part aux affaires dans les cours étrangères, avait été adressée aux ambassadeurs du Roi le 25 novembre 1736, par M. de Chauvelin, garde des Sceaux et secrétaire d'État. De tout temps, du reste, les ambassadeurs ont *caractérisé*, dans leurs dépêches, les principaux personnages de l'État auprès duquel ils étaient accrédités.

PAGE 318. Le nombre de « *Trois cent quatre-vingt-sept volumes* », indiqué comme étant celui de la série des *Manuscrits* de N. L. LE DRAN, garde du Dépôt, ne doit pas être appliqué aux œuvres de ce véritable historiographe du ministère, mais à une collection fort mêlée de toutes sortes de *Mémoires* et de *Notes* sur différents sujets. Il avait formé pour son utilité et pour son compte personnels une sorte de répertoire diplomatique divisé par Puissances, et, pendant les douze années qu'il a vécu dans son ermitage de Saint-Cloud « maison de ses pères », ainsi qu'il

aimait à désigner sa résidence, il a fait copier, et puis offert à divers personnages, un certain nombre de travaux qui sont aujourd'hui épars. M. L. de Sevelinges, auteur des *Mémoires secrets* et éditeur d'une *Correspondance inédite du cardinal Dubois*, a donné, dans la préface de son ouvrage, un témoignage important de ce fait et qui mérite d'être reproduit ici :

« Je n'ai plus qu'un mot à dire sur cette publication; mais ce mot est le point essentiel. On me demandera (et certes, tout lecteur en a le droit) quelle garantie je puis apporter de l'authenticité de cette *correspondance*. Elle était déposée, en totalité, entre les mains de M. Le Dran, premier commis des Affaires Étrangères sous le cardinal Dubois... Une foule de considérations particulières ne permirent pas à M. Le Dran de songer à rendre publiques des lettres écrites ou reçues par des personnages dont plusieurs étaient encore vivants. Dans la dernière année de sa vie, il crut ne pouvoir mieux léguer ce Recueil qu'à un homme qui, dès ses premiers pas dans la carrière diplomatique, avait donné une haute idée de son savoir et de ses talents : M. Gérard de Rayneval<sup>1</sup>. Les mêmes motifs d'égards et de discrétion déterminèrent longtemps M. de Rayneval à garder le silence sur le dépôt dont il était devenu possesseur. Il permit cependant à quelques personnes d'un haut rang d'en prendre connaissance, et c'est ce qu'attestent des notes marginales de différentes écritures.

« Lorsque je publiai ma traduction de l'*Histoire de la Guerre d'Amérique*, par M. BOTTA, M. de Rayneval, qui avait pris une part si active à toutes les opérations du cabinet de Versailles, qui, enfin, avait négocié lui-même, et sans intermédiaire, la paix de 1783, avec le ministère anglais, daigna m'ouvrir son portefeuille. J'y puisai les documents authentiques sur lesquels je composai mon « Introduction ». Un premier bienfait en amène toujours d'autres. Dans les derniers mois de son existence, ce savant et respectable vieillard me remit tous les papiers concernant le cardinal Dubois, et me fit part de ses idées sur les opérations politiques de la minorité de Louis XV<sup>2</sup>. »

Une recherche intéressante serait celle des divers *papiers* de Le Dran, autres que ceux qui sont au Dépôt des Affaires Étrangères. Nous la recommandons à tous les curieux. Nous inclinons à croire qu'il est l'auteur d'une « *Histoire de la Politique française divisée en Ministères depuis le cardinal de Richelieu jusqu'au cardinal de Fleury*, » dont Soulavie dit avoir possédé le manuscrit. Le même Soulavie parle de « *Mémoires sur le cardinal*

<sup>1</sup> M. de Sévelinges ajoute en note : « J'ai entre les mains la lettre d'envoi de M. Le Dran. »

<sup>2</sup> Voyez l'Avant-propos, page 29, des *Mémoires secrets et de la Correspondance inédite du Cardinal Dubois*, recueillis, mis en ordre et augmentés d'un précis de la Paix d'Utrecht, par M. L. de Sévelinges. (Deux volumes in-8°. Paris, Pillet, 1815.)

de Fleury, sur le marquis d'Argenson », qui auraient été cédés par la nièce de Le Dran, après la mort de son oncle en 1774. L'ancien sous-directeur du Dépôt, M. GUÉRARD dit formellement qu'on y conserve *cent volumes manuscrits* qui portent la dénomination de *papiers de Le Dran* indépendamment d'une volumineuse collection de *Mémoires* particuliers où il a traité plus de *quatre cents questions d'État*. Le Dran ne fut pas un écrivain remarquable, mais il fut un témoin plein de patience, de tranquillité, d'assiduité, un témoin incessant des Affaires Étrangères et de leur personnel depuis l'année 1709 jusqu'en l'année 1763. Voilà qui justifie l'intérêt de la recherche de tout ce qu'il a écrit sur les affaires de son temps et sur les personnages qui y ont eu part.

---

### TROISIÈME PARTIE

PAGE 446. En différents endroits du chapitre consacré au comte d'HAUTERIVE, onzième garde du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères, nous avons essayé, d'après le témoignage de personnes qui l'avaient bien connu, de retracer son caractère. Par une inadvertance de notre part qui, si nous n'attachions du prix à la réparer, mériterait une vive réprobation, nous avons omis de produire le témoignage si honorable et si sûr de M. le comte de CARNÉ, de l'Académie française. Son dernier ouvrage « *Souvenirs de jeunesse* » est plein de pages utiles à consulter pour connaître les dernières années de la Société sous la Restauration. M. de Carné avait fait ses débuts dans le monde par la carrière des Affaires Étrangères, et c'est en leurs archives qu'il avait fait ses premières armes, sous la direction du comte d'Hauterive. Qu'il nous permette de lui emprunter cette part de ses *Souvenirs* et de reproduire ici l'intéressante page qu'ils lui ont inspirée :

« M. de Damas, qui avait un goût très-vif pour les réformes administratives et que les petits journaux appelaient « le ministre de l'Intérieur des Affaires Étrangères, » décida la création, sous le titre de bureau des atta-

chés, d'une sorte d'école diplomatique dont je me trouvai appelé à faire partie. Cette école fut placée sous la direction du comte d'Hauterive, garde des archives, chef des chancelleries.

• Parmi tant de figures qui ont passé sous mes yeux, celle de M. d'Hauterive reste éclairée comme un tableau de Rembrandt, qui vit et respire par l'éclatant contraste de la lumière et des ombres. C'était un long et vigoureux septuagénaire, qui entretenait ses forces et son agilité par des exercices gymnastiques exécutés chaque jour en robe de chambre au coin du feu. Il portait fièrement sa tête osseuse animée par un regard de feu, et de laquelle retombait sur ses épaules une épaisse broussaille de cheveux blancs. Son attitude et sa parole dogmatique rappelaient un chef d'école, mais c'était la statue de la mobilité coulée en bronze. Il avait emprunté la solennelle austérité de ses formes aux habitudes de sa jeunesse passée dans la société de l'Oratoire ; et la flexibilité de ses idées résultait d'un fond naturel de scepticisme fortifié par les vicissitudes d'une vie écoulée au service des gouvernements les plus divers. Le comte d'Hauterive avait beaucoup trop d'esprit pour la faiblesse de son caractère. Appartenant un peu à la famille des hommes à une idée par jour, il surabondait en vues politiques auxquelles il substituait sans nulle difficulté des idées contraires, selon le mouvement des vents et des flots. Son intelligence était si prompte, que pour lui les pensées ne se trouvaient jamais en retard sur les événements accomplis. Une disposition innée, singulièrement fortifiée par l'habitude, le conduisait d'ailleurs à croire que la France avait toujours le meilleur gouvernement possible. Il ne doutait de la durée des pouvoirs qu'au lendemain de leur chute : un manque de confiance lui aurait fait l'effet d'un manque de fidélité.

• Porté, après de longues pérégrinations dans toutes les parties du monde, du fond d'une cellule aux portes d'un ministère, le comte d'Hauterive avait une conversation moins piquante encore par la variété de ses souvenirs que par la verve intarissable qu'il mettait à les rappeler. Aussi passionné dans ses appréciations qu'il était inconstant dans ses idées, il avait des engouements aveugles mais passagers. La bienveillance qu'il m'accorda fut d'ailleurs constante, et je compte parmi mes meilleures heures, celles que je consacrais chaque matin à écouter ce vieillard si jeune d'esprit, chez lequel le scepticisme n'avait pas éteint la passion.

• Je me plongeai, sous sa direction éclairée, dans la lecture des correspondances diplomatiques, prenant un plaisir inexprimable à suivre le drame des affaires humaines dans ses péripéties journalières, en y faisant à côté de la part des agents, celle des faits imprévus qui venaient aux heures décisives, rappeler à ceux-ci que la Providence est encore plus puissante qu'ils ne sont habiles.

• Je lus en les annotant, avec le plus vif intérêt de curiosité, toutes les correspondances se rapportant à la période comprise entre la paix de Bâle avec la Prusse et le traité d'Amiens avec l'Angleterre, et plus spécialement toutes les lettres adressées à M. de Talleyrand par Caillard et par Sieyès, qui se succédèrent à Berlin comme ministres de la République. La lecture de ces dépêches où se reflètent les perplexités quotidiennes de leurs auteurs, ne m'intéressait guères moins que celle des romans de Walter

Scott, alors dans la fleur de leur succès. Le roman ne se rencontre-t-il pas partout où l'homme est contraint de compter avec les passions d'autrui, en poursuivant un but incertain ? »

PAGE 554. Feu M. TÉTOT fut le seul commis du Dépôt des Affaires Étrangères à qui l'on doive la publication d'un ouvrage utile et dont l'objet se rapporte aux archives mêmes du ministère. Voici le titre précis de l'excellent travail qu'il a publié sous les auspices de M. Drouyn de Lhuys en 1866.

RÉPERTOIRE des TRAITÉS DE PAIX, de COMMERCE, d'ALLIANCE, etc. CONVENTIONS et AUTRES ACTES CONCLUS ENTRE TOUTES LES PUISSANCES DU GLOBE principalement depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours.

TABLE GÉNÉRALE des *Recueils* de DUMONT, WENCK, MARTENS, MURHARD, SANWER, DE CLERQ, LÉONARD, ANGESBERG, LESUR, HERTSLET, NEUMAN, TESTA, CALVO, ELLIOT, CANTILLO, CASTRO, SOUTZO, *State papers*, etc., etc. (Paris, Amyot, MXCCCLXVI.)

L'ouvrage est divisé en deux parties, paginées séparément et formant véritablement deux volumes avec une partie *chronologique* (1493-1866) et une partie *alphabétique* 1493-1867. C'est un guide essentiellement pratique à travers le dédale des collections imprimées des *Traités* où, auparavant, toute recherche nécessitait un travail aussi fastidieux que difficile. M. Tétot est mort au mois de février 1871. Il avait fourni toute sa carrière administrative dans la direction des Archives du ministère. Aucune de leurs richesses ne lui étaient inconnues. Il avait été, sous ce rapport, le véritable successeur de M. Dumont, mais peut-être avait-il plus que lui une véritable érudition diplomatique. Il a laissé beaucoup de *Mémoires* que l'on dit être intéressants et bien faits.

---

DÉTAILS ADDITIONNELS SUR LA FORMATION  
DES PRINCIPALES SÉRIES DE DOCUMENTS

Nous avons fréquemment cité les titres généraux des différentes parties qui constituent les Archives des Affaires Étrangères depuis la méthode de classement adopté et décrit par le dixième



Garde, Antoine-Bernard Caillard. Bien que la seule dénomination des *Séries* indique avec clarté le contenu de chacune d'elles et caractérise le genre de Documents qu'il y faut chercher, il nous paraît que nous n'avons pas été assez explicites.

Voici quelques détails.

Le recueil de la CORRESPONDANCE POLITIQUE est l'élément principal du DÉPÔT. C'est la réunion de toutes les DÉPÊCHES des ambassadeurs et envoyés dans les Pays Étrangers, de toutes les INSTRUCTIONS rédigées dans le cabinet politique et de toutes les LETTRES émanées du même cabinet pour la direction et la conduite des Ambassadeurs, des Envoyés ou Agents. Autant de *pays*, autant de séries de *correspondances* divisées par *années*. Le nombre des *volumes* varie nécessairement pour chaque année, selon l'importance et la variété des affaires et des négociations, selon aussi l'humeur, la faconde, la disposition d'esprit des ambassadeurs. Tel croit être d'autant plus ambassadeur qu'il écrit plus souvent et longuement; tel au contraire estime que d'écrire rarement et sobrement, c'est être de la bonne école.

Les *Correspondances diplomatiques*, dans le principe, n'étaient véritablement complètes au Dépôt que depuis l'année 1662 pour chaque pays; toutefois par suite de diverses acquisitions dont nous avons donné l'*historique*, et par les soins attentifs du Garde Le Dran, on peut estimer qu'il manque fort peu de volumes aux *Correspondances*, depuis le ministère du cardinal de RICHELLET, soit en copies, soit en originaux.

Il est rare qu'une année ne comporte pas dans le classement un ou des volumes *supplémentaires*. Chacun, en ce cas, porte au dos l'indication de l'année et la dénomination *supplément*. Ce sont généralement des *pièces jointes*, se rapportant à la correspondance déjà reliée, ou traitant d'affaires particulières.

Les plus anciennes dépêches ne comportent pas en marge le *nom des personnes* ou l'*objet des matières* dont il est question à chaque paragraphe, mais ce procédé d'indication pour faciliter les recherches et la lecture fut adopté sous la direction de M. Durand de Distroff, et un nombre considérable de dépêches a été ainsi annoté. Ce fut l'ouvrage des commis.

Il arrive parfois que la dépêche comporte, en sa première

page, une analyse rapide de tout le contenu. Ce n'est pas l'ouvrage d'un commis, mais d'un secrétaire d'État laborieux. Le premier des ministres qui a résumé ainsi les dépêches pour les besoins de son travail de chaque jour, est le marquis d'Argenson. Son travail personnel fut, à cet égard, considérable, il est peu de dépêches qu'il n'ait ainsi analysées de sa propre main. La façon en est originale, très-personnelle; il y a la touche du maître.

Selon l'importance des faits décrits et la nature des détails rapportés, les dépêches sont écrites en *chiffres* largement interlinés, pour pouvoir y transcrire l'interprétation. Le *déchiffrement* se trouve donc sur la page même du chiffre, il est très-rare de le voir hors du texte, sur feuille à part.

Ce n'est que tardivement que les dépêches ont reçu un numéro d'ordre et l'inscription de départ et d'arrivée.

Divers travaux ont été faits, à différentes époques, au Dépôt des Archives, pour faciliter l'usage des *Correspondances* politiques selon le besoin du service intérieur ou pour rendre toutes les recherches d'une pratique rapide. Aucun de ces travaux n'égale l'ouvrage des *analyses* d'une ambassade, dépêche par dépêche. Toute une dépêche peut être fidèlement représentée en mots concis, rapides, par un analyseur habile; elle peut même, selon la dextérité et selon aussi le feu sacré de l'analyseur, conserver les traits caractéristiques du récit original. Mais l'énoncé des faits doit y dominer. La difficulté d'une analyse se rencontre surtout devant la lecture d'une dépêche où l'ambassadeur rapporte une importante conversation d'affaires avec le premier ministre de l'État auprès duquel il est accrédité. M. d'Hauterive attachait, avec raison, une importance extrême au travail des *analyses*. Son expérience et son coup d'œil lui faisaient reconnaître à ce travail tout simple et aisé, les qualités, les défauts, les dispositions d'un commis des Affaires Étrangères. En Angleterre, depuis plusieurs années, le gouvernement de Sa Majesté fait travailler, dans les Archives Nationales (PUBLIC RECORD OFFICE), à l'*analyse de toutes les dépêches depuis le règne de Henri VIII jusqu'à l'avènement de la maison de Hanovre (1547-1715)*, et ces analyses sont ensuite imprimées en volumes et répandues en publicité. Ce sera le trésor des historiens futurs. C'est une assurance admirable contre les incendies possibles.

**VOLUMES MANUSCRITS.** Cette dénomination que nous avons souvent employée pour désigner une *série* des Archives tout à fait spéciale, mérite un commentaire et un éclaircissement. A première vue, elle paraît être un abus de mots. Tout, en effet, dans ce qu'on appelle des *Archives*, est généralement un *monument écrit*, c'est-à-dire une pièce *manuscrite*, et dans les Archives des Affaires Étrangères, la partie la plus volumineuse, la partie fondamentale est celle de correspondances formant une imposante collection de volumes manuscrits. Or, la série ainsi spécialement désignée au Dépôt ne concerne point la collection des dépêches et des correspondances. Ce qu'on appelle « *les Manuscrits* » au Dépôt sont logés et classés à part. Ils forment comme une sorte de petit monde séparé de l'autre et moins visité. Ce serait cependant une erreur de croire qu'il n'a pas été exploré. L'abbé de Voisenon en a connu les premiers éléments et Anquetil l'a connu pour ainsi dire en son entier. Lemontey l'a pratiqué. Le recueil a commencé de former un ensemble respectable en l'an VIII, époque où fut dressé le premier *catalogue* de cette série, qui eut même, en différents temps, un garde particulier. Les « *Manuscrits* » n'ont pas tous conservé leur caractère primitif, c'est-à-dire que beaucoup parmi eux ont été détachés de leur première enceinte pour être versés, soit par blocs, soit par partie, dans le fonds général des *Correspondances* où ils ont fourni à des volumes dits *Suppléments*. Des collections particulières qui en faisaient partie n'existent plus en l'unité, en la reliure, en la forme même où elles étaient d'abord. C'est ainsi que le fameux recueil des volumes du *duc de Saint-Simon*, le recueil partiel du fonds général des *Noailles*, ne s'y retrouvent plus en leur ensemble. La fusion a un peu passé par là, sous la conduite et par l'œuvre du sous-directeur feu M. Dumont. C'est ce que nous avons mieux expliqué encore à la page 545 de cet ouvrage. Un catalogue définitivement arrêté et dont le ministre exigerait la formation pourrait seul délimiter le contenu et préciser le détail de ce cabinet particulier des *Manuscrits*. Les plus précieux papiers du *cardinal de Richelieu*, la correspondance personnelle de *Mazarin*, l'histoire particulière de grandes *Négociations* appartiennent aux « *Manuscrits* ». Des *Mémoires historiques* rédigés d'après les dépêches, des documents relatifs aux *divers États de l'Europe* et beaucoup plus développés que les dépêches même les plus

longues, y sont aussi classés par nom de pays; ainsi, « MANUSCRITS *Turquie*, MANUSCRITS *Espagne*, etc. Il y a encore diverses séries dont le titre est celui de *France*, comme le grand fonds du même nom qui n'est pas aux *Manuscrits*. M. Victor Cousin les a fort bien connus, et ses notes particulières qui ont été conservées renferment de précieuses indications.

La dénomination de PAPIERS DE FRANCE s'applique à deux séries dont l'une comprend *cinq à six cents volumes* dont il est difficile de déterminer les matières, tant elles y sont variées, de peu de rapport entre elles, concernant aussi bien les affaires du dedans du Royaume que quelques affaires du dehors. Toutefois un ordre chronologique y préside. C'est chose remarquable que l'intérêt des documents de ce fonds pour la période de l'administration du cardinal de Richelieu; il semblerait qu'on y eût versé une partie des papiers tirés soit de la succession de madame d'Aiguillon sa nièce, soit des recueils de Bouthillier de Chavigny. A dater de 1561 environ, s'y trouvent aussi, dans un ordre fort régulier de volumes bien établis, les « *Expéditions des quatre secrétaires d'État* », puis les volumes portant le titre de *Secrétariat*, contenant le détail des affaires d'administration centrale du ministère. La seconde série des *Papiers de France* est beaucoup moins importante, malgré la promesse de son titre qui est *Provinces de France*. L'ordre des volumes y est dressé alphabétiquement. *Anjou...*, *Angoumois...*, *Isle de France...*, *Orléanais...*, *Touraine...*

Les volumes du « *Fonds de France* », ainsi que ceux des « *Correspondances politiques* », portent un numéro d'ordre progressif. Ces derniers sont classés par série de *Puissances*; mais les numéros sont exposés à être changés, et il est bien désirable qu'un classement définitivement arrêté et déterminé par un *Catalogue* ou *Inventaire* rendu public établisse d'une manière absolue la situation exacte de chacun de ces volumes. Cela importe beaucoup pour la sûreté de la mention des sources. Il est, en effet, extrêmement disgracieux d'imprimer qu'un document se trouve dans tel volume, sous tel numéro, et, lorsqu'on va au fait, de ne plus rencontrer ce document sous le numéro du volume qui le renfermait alors. Il est aisé de se rendre compte de

pareils inconvénients en comparant, par exemple, les sources citées par M. Cousin. Tel volume portait, à l'époque où il l'a consulté, un numéro qu'il ne porte plus aujourd'hui. Assurément ce volume ne manque pas aux séries, mais il y a eu mutation. En ce qui nous regarde, nous avons paré au grand inconvénient des indications erronées pour les volumes des Affaires Étrangères, en nous montrant aussi sobre que possible dans nos mentions. Lorsque les documents sont sans importance d'État, comme ceux qui nous ont servi pour cet ouvrage, lorsqu'ils n'ont aucun caractère d'information politique et qu'ils rentrent plutôt dans la classe des anecdotes biographiques, il importe assurément peu de citer la place et le rang que ces pièces occupent dans une série. Mais pour un travail établi sur des documents considérés comme *preuves historiques*, il est de toute nécessité de citer chaque source, et, autant que possible, de donner toutes les indications locales et matérielles.

Les autres dénominations des *Séries* ont à peine besoin d'être expliquées : ainsi, les Recueils des TRAITÉS *originaux* ; les Papiers du PROTOCOLE et du CÉRÉMONIAL ; les Papiers des CONSULATS, etc., etc.

Il est aussi question d'un Recueil de GAZETTES.

Ce titre s'applique aux *Gazettes étrangères* rédigées en français, *Gazettes de Hollande*, *Gazettes de Suisse*. Le Garde Le Dran fut celui qui commença la formation de ces recueils au Dépôt. Ils furent ensuite versés dans la Bibliothèque du ministère.

La mention des *Gazettes* évoque le souvenir de la prise de possession de la *Gazette de France* par le ministère des Affaires Étrangères. Ce fut en 1761 que le Roi réunit le privilège de la *Gazette* au département. Le dernier privilégié particulier était le Sr de Meslé, et celui qui la rédigeait depuis vingt-cinq ans était le Sr Rémond de Sainte-Albine. L'abbé Arnaul et le Sr Suard furent les premiers rédacteurs nommés par le ministre des Affaires Étrangères. Marin, l'abbé Aubert, de Querlon et Fontanelle vinrent ensuite. Le 11 août 1761, le duc de Choiseul, secrétaire d'État, adressa la lettre circulaire suivante aux ministres du Roi à l'étranger :

« Le Roy, Monsieur, ayant révoqué le privilège de la *Gazette de France*

pour la réunir au département des Affaires Étrangères et voulant lui donner toute la supériorité dont elle est susceptible, Sa Majesté m'ordonne de vous marquer que son intention est que vous joigniez à chaque dépêche que vous m'adresserez un bulletin séparé qui comprendra toutes les nouvelles courantes de la cour où vous résidez, autres que celles des négociations, et tout ce qui vous paroîtra capable d'intéresser ou de satisfaire la curiosité du public. Je crois qu'il seroit inutile de vous prévenir sur l'attention qu'exige un bulletin de cette nature qui ne doit rien contenir de faux ou de suspect, et je suis persuadé que Sa Majesté n'aura rien à désirer sur cet objet. »

A dater de 1787, l'exercice du privilège de la *Gazette de France* fut donné à bail par le ministère au célèbre M. Pankoucke, déjà possesseur du *Mercure* et autres organes les plus importants de la publicité en France <sup>1</sup>.

Le ministère des Affaires Étrangères a eu aussi des JURISCONSULTES et des PUBLICISTES spéciaux. Les historiens du Droit public pourraient consulter avec fruit leurs *mémoires*. La mission des premiers concernait surtout le Droit public d'Allemagne, toujours difficile à connaître et à interpréter. Les principaux furent Pfeffel père, Bruges, Linck, Bischof et Henneberg. L'emploi d'un publiciste en titre (disait M. Bignon dans son *Rapport* à la Chambre des députés en 1831) existe de longue date au département des Affaires Étrangères. Ce publiciste doit être une sorte d'*archive vivante* que l'on consulte au besoin sur des questions épineuses de Droit public. » Les publicistes, les historiographes, et les personnages chargés de « travaux particuliers » étaient un peu de même famille. On pourrait leur donner pour ancêtres le S<sup>r</sup> de Silhon, qui travaillait pour les cardinaux de Richelieu et Mazarin ; l'abbé Le Grand, qui servait le marquis de Torcy ; le baron de Spon et le S<sup>r</sup> Courchetet, qui se rendirent utiles auprès du cardinal de Fleury et de M. de Chauvelin. Le premier qui eut le titre et les fonctions déterminées fut Moreau, en 1756, d'abord avocat au Parlement de Paris et plus tard chef du *Dépôt de législation et du Cabinet d'histoire et de droit public*. Les

<sup>1</sup> Voir, pour l'histoire de la *Gazette de France*, l'ouvrage si utile de M. Hatin « *Bibliographie historique et critique de la Presse périodique française*. Un volume in-8° de 657 pages. (Paris, Didot, 1866.) — *Les Registres et Cartons de la MAISON DU ROI* pour l'année 1772, époque de l'établissement de la *Gazette de France* au Louvre, contiennent aussi une correspondance entre le duc d'Aiguillon, secrétaire d'État, et le marquis de Marigny, où l'on trouve d'intéressants détails.

modernes furent Pfeffel fils, Rosenstiel, André d'Arbelles. Baudus, de Montlosier, Mazure, Lesur et M. de Haller.

Mais c'est au futur auteur — car il ne faut pas douter qu'il se rencontrera — de l'*Histoire de la secrétairerie d'État et ministère des Affaires Étrangères* qu'il appartiendra de répandre une entière lumière sur la succession des faits qui sont particuliers à l'organisation de cette grande et illustre maison et sur les fonctions et les travaux des personnages principaux qui en ont fait partie. Tout y est matière nouvelle à traiter : histoire intérieure de l'organisation du ministère ; histoire des ambassades, pays par pays ; histoire littéraire ou Études sur le *style diplomatique* ; histoire des *secrétaires d'État* et des *premiers commis* du Cabinet politique, depuis l'avènement de Hugues de Lyonne aux affaires, sous Louis XIV, jusqu'au 5 juillet 1788, date de l'arrêt du Conseil d'État du Roi concernant la convocation des États-Généraux du Royaume. C'est un cadre achevé. Quelle objection pourrait être faite à pareil ouvrage ? Quelles convenances ne seraient pas sauvegardées ?

---

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

---

PRÉFACE. . . . . VII-XXVIII

### INTRODUCTION

COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR LES PAPIERS  
DES AMBASSADES ET DES NÉGOCIATIONS AVANT L'ANNÉE 1661  
DATE DE LEUR CONSERVATION  
DANS LES BUREAUX DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Papiers d'État des Négociations. — Le TRÉSOR DES CHARTES devait en être le dépositaire. — Nul règlement spécial, nulle précaution administrative pour les conserver, avant le ministère du Cardinal de RICHELIEU. — Les Papiers des *Négociations* se transmettaient d'une famille à une autre comme choses d'hoirie. — Papiers du Roi consultés par Du Bellay. — Nuls recueils manuscrits contenant *Dépêches* ou *Instructions* dans la BIBLIOTHÈQUE DU ROI avant l'année 1622. — Causes de la dispersion des *Papiers d'État* sous les Valois. — Quatre Secrétaires d'État pour les *correspondances* avec les pays étrangers. — Curieuse observation de Du Tillet sur l'abandon des Papiers des *Négociations*. — Premiers chercheurs et curieux de documents originaux au seizième siècle. — *Manuscrits* du chancelier de CHEVERNY. — Le catalogue des *Manuscrits* du temps de Louis XIII. — « *Projet pour régler le Conseil des Affaires Étrangères* » écrit de la main de SULLY. — Papiers du secrétaire d'État Neufville de VILLOUVERGUE inventoriés. — Premier *Ordre* donné pour la conservation des papiers relatifs aux *expéditions*, et contenant des *extraits* et *mémoires*. — Le *Règlement* de 1628 fait au CONSEIL D'ÉTAT, le 23 septembre. — Projets d'établissements soit au Louvre, soit ailleurs, pour la conservation des *Registres des Conseils*. — L'Inventaire des *manuscrits* du Roi en 1645. —



Quels documents s'y trouvent concernant les *Négociations*. — Les *Papiers de LOMÉNIE de BRIENNE*. — Les frères *DUPUY* et leur recueil considérable de *Papiers d'État*. — Leur répertoire diplomatique divisé par Puissances. — *Jean-Baptiste COLBERT*. — Ordre et classement dans les collections. — Les deux *BÉTHUNE* et leur grand et merveilleux *Recueil de pièces*. — Don admirable pour le Roi et la France. — Répertoire des documents divisé par règnes. — *Pierre CARCAVI*, bibliothécaire de Colbert, classe les papiers des *Négociations* du temps de *MAZARIN*. — Ses rapports à *COLBERT*. — Premières publications de *Recueils de Documents* relatifs aux *Négociations* avec les Pays Étrangers. — Le *Recueil* de Messire *Guillaume RIBIER*, Conseiller d'État, imprimé à Blois et publié en 1665. — Richesses de la *BIBLIOTHÈQUE DU ROI* en documents manuscrits concernant les *affaires étrangères*, en 1684. — C'est l'époque où, sans être définitivement établi, le *DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES* doit cependant être regardé comme formé. 3

---

## PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE PARTICULIÈRE  
DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT A PARIS  
SOUS LE MINISTÈRE DU MARQUIS DE TORCY  
JUSQU'À SA TRANSLATION A VERSAILLES  
SOUS LES  
MINISTÈRES DES DUCS DE CHOISEUL ET DE PRASLIN  
1710-1763

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LES PRÉLIMINAIRES

*Premier acte* authentique relatif à la collection officielle des papiers d'État des *Négociations*. — Trente-huit années de *Correspondances diplomatiques*. — Papiers du ministère de *HUGUES DE LYONNE*, secrétaire d'État des Affaires Étrangères. — Ordre du Roi du 1<sup>er</sup> septembre 1671. — *Charles COLBERT*, marquis de *CROISSY*, secrétaire d'État. — Direction dans les affaires que lui donne son frère, qui fut « le grand *COLBERT* ». — Preuves intéressantes tirées de leur correspondance. — *CROISSY* s'occupe de la conservation des papiers d'État de son ministère. — Il fait dresser des *Mémoires historiques* sur les ambassades et les négociations. — Informations curieuses touchant la formation des premiers recueils. — Travail confié par le

secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères au S<sup>r</sup> Nicolas Clément attaché à la section des Manuscrits de la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — « *Mémoire sur les papiers de la charge de Secrétaire d'Etat* ». — Le premier inventaire des documents des *Négociations* de 1661 à 1679 dressé par Nicolas Clément. — Jean-Baptiste COLBERT, marquis de TORCY, succède à son père dans la charge de secrétaire d'État. — Reliure des volumes des *Négociations* de 1688 à 1696. — Énumération de divers « *Ordres du Roy* » relatifs à des papiers d'État. — *Manuscrits et Papiers d'État* du S<sup>r</sup> PARAYRE, Premier Commis des Affaires Étrangères. — Accroissement de Documents. — Nombreux Dépôts. — Nécessité de l'établissement d'un DÉPÔT spécial pour les *Papiers et Minutes* des AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . . 59

CHAPITRE DEUXIÈME

ÉTABLISSEMENT DU DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET CRÉATION DE L'ACADÉMIE POLITIQUE  
1710-1712

JEAN-BAPTISTE COLBERT, MARQUIS DE TORCY. — Son éducation. — Son instruction. — Sa carrière diplomatique. — Son caractère. — Sa valeur personnelle. — Il établit le DÉPÔT spécial des AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Ses conseillers intimes en « *matière historique* » : le S<sup>r</sup> de SAINT-PREZ ; l'abbé Joachim LE GRAND ; le S<sup>r</sup> de CLAIRAMBAULT. — Comment le projet d'établir le DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et celui de créer une ACADÉMIE POLITIQUE ne sont pas séparables. — Détails importants et tous inédits. — Translation de Versailles à Paris des papiers de la Secrétairerie d'État des Affaires étrangères. — M. de Torcy ne garde par-devers lui que les papiers en date depuis la paix de Ryswick. — Cabinet donné dans le LOUVRE, en 1710, pour installer le DÉPÔT. — « *Projet d'étude* » pour l'institution de l'ACADÉMIE POLITIQUE. — Intérêt et curiosité des documents sur ce sujet. — Observations sur le projet de former un « *corps d'histoire* » sur les *Mémoires* et les *Dépêches* des Ambassadeurs. — Le S<sup>r</sup> de SAINT-PREZ, Premier Garde du DÉPÔT et directeur de l'ACADÉMIE POLITIQUE. — « *Messieurs du Cabinet*. » — Destin éphémère de l'Académie. — Elle disparaît, et le Dépôt reste. . . . . 93

CHAPITRE TROISIÈME

LE VIEUX LOUVRE  
ET LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
JUSQU'À LA FIN DU MINISTÈRE DE JEAN-BAPTISTE COLBERT  
MARQUIS DE TORCY  
1710-1715

Qu'était-ce que le local désigné dans le VIEUX LOUVRE pour être le DÉPÔT DES MINUTES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES? — Qu'appelait-on le « *vieux Louvre* » en 1710? — Les *Papiers* du CARDINAL DE RICHELIEU retirés de la

succession de sa nièce la duchesse d'Aiguillon, mis en ordre et décrits par l'abbé Joachim LE GRAND. — Détails sur les liasses de la *Correspondance* du CARDINAL. — Soins du marquis de TORCY pour enrichir le DÉPÔT. — Négociations particulières du S<sup>r</sup> de CLAIRAMBAULT sous la direction du marquis de Torcy. — *Documents et Pièces originales* à l'appui pour l'acquisition de la collection formée par M. DE GAIGNIÈRES. — Mort du Roi Louis XIV. — Divers papiers brûlés avant sa mort. — Changements dans le Gouvernement. — La secrétairerie d'État des Affaires Étrangères est retirée au MARQUIS DE TORCY. . . . . 140

## CHAPITRE QUATRIÈME

### LE DÉPÔT

#### DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SOUS LA RÉGENCE

#### ET SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV

#### PENDANT LES MINISTÈRES DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT

#### DUBOIS, MORVILLE ET CHAUVELIN

1715-1730

Établissement des CONSEILS sous la RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — Le Dépôt des Affaires Étrangères est maintenu au Louvre et très-augmenté. — La Cour quitte Versailles et le gouvernement s'établit à Paris avec les bureaux de l'administration. — Maréchal d'HUXELLES, président du Conseil des Affaires Étrangères. — Antoine PECQUET, premier commis, secrétaire du Conseil. — Lettre-circulaire du RÉGENT aux Ambassadeurs sur la *correspondance* à écrire et sur le double envoi qu'ils doivent faire. — Les secrétaires d'État rétablis. — L'abbé DUBOIS, nommé pour les Affaires Étrangères. — M. DE SAINT-PREZ, chef du Dépôt, consulté fréquemment. — Lettre de DUBOIS, du 27 septembre 1718, aux Ministres du Roi dans les Pays Étrangers pour annoncer sa nomination de secrétaire d'État. — Avis sur l'envoi des *correspondances*. — *Papiers* du prince de Cellamarre, ambassadeur d'Espagne à Paris, saisis dans son hôtel. — Mort du S<sup>r</sup> de SAINT-PREZ en 1720. — Le S<sup>r</sup> LE DRAN (Nicolas-Louis), son successeur dans la garde du Dépôt du Louvre. — Le cardinal DUBOIS s'informe comment les *Affaires Étrangères* sont traitées dans *tous les Cabinets de l'Europe* et demande des détails sur tout ce qui a rapport au Dépôt ou à la conservation des papiers qui les concernent. — Recherches ordonnées par Dubois déclaré Premier Ministre. — Le Régent brûle les papiers les plus secrets du Cardinal. — Projet que Dubois aurait eu de former un établissement général des « Papiers du Roi ». — Lettre circulaire du Roi à ses Ministres en pays étrangers pour leur annoncer que le DUC D'ORLÉANS est chargé de l'administration des affaires. — Mort soudaine du duc d'Orléans. — Le comte de MORVILLE, ministre des Affaires Étrangères. — Quelques rares faits concernant le Dépôt de 1720 à 1725. — PIERRE LE DRAN, frère cadet de Nicolas-Louis, en est le chef par intérim. —

Lettre du ROI au ROI d'ANGLETERRE lui annonçant qu'il donne sa confiance à l'Évêque de Fréjus, qui devint le CARDINAL DE FLEURY. — Le président CHAUVÉLIN remplace le comte de Morville dans la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères. — Il rend la garde du Dépôt à LE DRAN l'aîné, qu'il retire des bureaux politiques. . . 162

## CHAPITRE CINQUIÈME

NICOLAS-LOUIS LE DRAN

DEUXIÈME GARDE DU DÉPÔT AU VIEUX LOUVRE SOUS LES MINISTÈRES  
DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT CHAUVÉLIN ET AMÉLOT  
1730-1740

NICOLAS-LOUIS LE DRAN, chef du Dépôt. — Son éducation. — Son admission, en 1710, dans le bureau de la Secrétairerie d'État à Versailles. — Personnages illustres dans l'étude des sciences historiques au temps de Le Dran. — Accroissement du Dépôt en 1730. — Le secrétaire d'État CHAUVÉLIN s'occupe de l'enrichir de *documents* nouvellement acquis, tout en lui retirant divers *recueils* qu'il envoie à la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — Acquisition des *manuscrits* du feu Président de MESMES. — Deux cent vingt-neuf volumes relatifs aux *Négociations*. — Divers *papiers* qui avaient été aux BRIENNE, acquis en Angleterre. — Acquisition des *papiers* du cardinal MAZARIN, formant *quatre cent soixante-deux volumes* pour la partie des négociations accomplies sous son ministère. — Autres *papiers* du temps de Richelieu réunis par BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, de 1633 à 1643, et acquis à M. de Pont de Chavigny, héritier de sa maison. — Papiers des GRAVEL, anciens négociateurs. — Le Secrétaire d'État des Affaires Étrangères fait retirer du Dépôt quelques *manuscrits* de Brantôme pour les envoyer à la BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — Réclamations incessantes de Le Dran pour augmenter le local du Dépôt dans le Louvre. — L'incendie au Louvre en 1740. — Louis-Nicolas LE DRAN quitte le Dépôt pour la seconde fois, et devient Premier Commis du département politique à Versailles. . . . . 184

## CHAPITRE SIXIÈME

HISTOIRE PARTICULIÈRE DES ACQUISITIONS  
FAITES PAR M. DE CHAUVÉLIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
POUR LE DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LES PAPIERS DE MAZARIN, ETC.  
1729-1733

Exposé successif de ces acquisitions dans l'ordre où elles ont été faites. — *Papiers* de LAW signalés au moment de sa mort à Venise, le 21 mars 1729, par l'ambassadeur de France Languet de Gergy. — Sentiments et avis

du Secrétaire d'État CHAUVELIN à cet égard. — Papiers laissés par LAW moins importants qu'on ne l'avait pensé d'abord. — Croyance où était le Secrétaire d'État que LAW avait écrit des MÉMOIRES. — Envoi de treize paquets de papiers à M. de Chauvelin en juin 1729. — *Recueil des Manuscrits* de « feu M. le PREMIER PRÉSIDENT DE MESMES » acquis en 1730. — Ces manuscrits étaient ceux principalement réunis par les d'AVAUX, bons négociateurs et ambassadeurs sous Louis XIII et Louis XIV. — Quel était le Premier Président de MESMES. — Ses deux filles, la duchesse de Lorges et la marquise d'Ambres, consentent à céder la collection des six cents manuscrits. — Négociation commencée en septembre 1730 par le comte de MAUREPAS, secrétaire d'État, ministre de la maison du Roi. — Une part sera destinée au DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — « *Mémoire sur l'estimation des Manuscrits* », par l'abbé Sallier. — « *Inventaire des deux cent trente volumes ou registres choisis pour le Dépôt des Affaires Étrangères parmi ceux du Premier Président.* » — Le récépissé de Nicolas-Louis Le Dran Garde du Dépôt, le 22 février 1731. — « *Dépêches, Lettres missives, Négociations, Traicés et autres papiers concernant les affaires d'Etat et domestiques du CARDINAL MAZARIN* », qui se trouvent au nombre de quatre cent soixante-dix volumes dans les collections laissées par COLBERT LE GRAND à son fils le marquis de SEIGNELAY. — Intention de les céder au Roi. — Premiers indices. — Histoire de ces Recueils. — Les trois *Rapports* de M. de CARCAY pour le service de COLBERT. — Curieuses apostilles du ministre. — Récit de la négociation de la vente de la totalité de la *Bibliothèque Colbertine*, par le comte de SEIGNELAY, son petit-fils. — Division des manuscrits de la *Colbertine* en deux classes. — Les anciens et ceux dits de *Science*. — Les modernes et ceux dits des *affaires de Politique et d'État*. — Les recueils *Mazarins* sont extraits de la seconde classe et portés au DÉPÔT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, au Louvre, le vendredi 12 septembre 1732. — Acquisition faite en Angleterre, de quelques documents d'État qui avaient été aux BRIENNE. — *Recueils des Manuscrits* recueillis par Claude BOUTHILLIER et Léon BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, secrétaires d'État, sous l'administration du Cardinal de RICHELIEU et conservés par les évêques de Troyes, François et Denis de CHAVIGNY, successivement, jusqu'en 1730. — Négociation aussi rapide qu'heureuse de M. de CHAUVELIN pour en obtenir la cession de M. de Pons-Chavigny, qui les échange pour le régiment de Cambrésis. — Importance extraordinaire de ce Recueil. — C'est le cabinet du CARDINAL DE RICHELIEU. — Mystère de cette acquisition au temps où elle se fit. — SAINT-SIMON et LUYNES en ont seuls dit mot. — Recherche heureuse du catalogue. — Utilité parfaite de l'œuvre du PÈRE LELONG « *La Bibliothèque Historique de la France* » en cette occasion. — Détail du Recueil des CHAVIGNY acquis en entier pour le Dépôt des Affaires Étrangères. — Production de tout l'*Inventaire*. — Le secrétaire d'État CHAUVELIN, pendant la durée de son ministère, a augmenté le DÉPÔT de plus de 4,000 volumes manuscrits concernant les plus importantes affaires de France avec les Pays Étrangers. . . . . 202

## CHAPITRE SEPTIÈME

## L'ABBÉ DE LA VILLE

TROISIÈME GARDE DU DÉPÔT AU VIEUX LOUVRE SOUS LE MINISTÈRE  
D'AMELOT, MARQUIS DE CHAILLOU  
1740-1746

L'ABBÉ DE LA VILLE. — Quel il était. — Amené en Hollande à titre particulier par le marquis de FÉNELON-SALIGNAC, ambassadeur du Roi. — Comment il fait son chemin dans la carrière des Affaires Étrangères par la confiance qu'il inspire. — Protection ouverte de l'ambassadeur pour le désigner au CARDINAL DE FLEURY comme fort capable. — Services rendus. — L'abbé de LA VILLE est nommé Garde du DÉPÔT du Louvre le 21 octobre 1740. — Il a le *titre* mais laisse les *fonctions* à M. LE DRAN le cadet. — Son retour en Hollande. — Il est nécessaire à l'ambassadeur. — Comment il est présenté au Roi. — Ses relations avec VOLTAIRE à la Haye. — Retraite du marquis AMELOT DE CHAILLOU. — Vacance dans la charge de secrétaire d'État des Affaires Étrangères. — Les deux Premiers Commis font les fonctions de Ministre. — Lettre de la main du Roi au comte de Saint-Florentin sur le choix de M. DE VILLENEUVE qui refuse. — Choix du marquis d'ARGENSON. — Succès de l'abbé de La Ville. — Il est accrédité ministre plénipotentiaire du Roi auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. — Son retour en France. — Il est nommé Premier Commis des bureaux politiques, et son titre de Garde du Dépôt du Louvre est donné à M. de LA PORTE DU THEIL. — Élection de l'abbé de LA VILLE à l'Académie Française. — Son discours de réception. — Suite et fin de la vie de l'abbé de La Ville. — Lettres d'anoblissement de la famille de La Ville en considération des services éminents du Premier Commis des Affaires Étrangères. — Le DÉPÔT depuis l'année 1740. — Surveillance confiée à Pierre LE DRAN (le cadet), commis principal, qui prend résidence au Louvre à la place du sieur Dupuise. — Faits particuliers à l'histoire du DÉPÔT de 1740 à 1746. . . . . 242

## CHAPITRE HUITIÈME

## JEAN-GABRIEL DE LA PORTE DU THEIL

QUATRIÈME GARDE DU DÉPÔT AU VIEUX LOUVRE SOUS LE MINISTÈRE  
DU MARQUIS D'ARGENSON  
1746

De LA PORTE DU THEIL nommé chef du DÉPÔT par le MARQUIS D'ARGENSON. — Ses qualités et ses services dans les missions et dans les bureaux politiques. — Ses débuts en Espagne comme secrétaire du maréchal de TESSÉ dans les premières années de la guerre de la Succession. — Circon-

stances politiques de sa vie. — Il est secrétaire au Congrès d'Utrecht, puis au Congrès de Bade. — Intérêt que lui marque le marquis de Torcy, secrétaire d'État. — Il devient Premier Commis. — Ses missions en Espagne et à Vienne. — Premier Commis principal pour le service des Affaires Étrangères *sous les ordres du Roi*. — D'Argenson secrétaire d'État le met en disgrâce et, pour la lui marquer, le relègue au DÉPÔT DU LOUVRE. — D'ARGENSON est disgracié à son tour. — Du THEIL, revenu en faveur, est nommé par le marquis de PUYSEULX ministre plénipotentiaire aux Conférences de Bade, puis au Congrès d'Aix-la-Chapelle où il signe la paix. — Fin de sa carrière. . . . . 274

## CHAPITRE NEUVIÈME

NICOLAS-LOUIS LE DRAN

CINQUIÈME GARDE DU DÉPÔT AU VIEUX LOUVRE SOUS LES MINISTÈRES  
DE MM. DE SAINT-CONTEST, ROUILLÉ, BERNIS ET CHOISEUL  
1749-1762

LE DRAN LOUIS-NICOLAS, chef du Dépôt pour la troisième fois. — Caractère de ce Premier Commis. — Son portrait par le ministre d'ARGENSON. — Il obtient deux brevets de pension. — L'intérieur du DÉPÔT depuis le retour de Le Dran l'ainé. — Recherches faites par DUCLOS, historiographe du Roi. — Communications de documents au maréchal de RICHELIEU, à l'abbé de VOISENON, à TERCIER, et à divers. — Les LE DRAN (l'ainé et le cadet), exécuteurs des « Ordres du Roi » pour ce qui regarde les *papiers des négociations* appartenant à la succession de diverses personnes ayant servi le Roi dans les affaires avec les Pays Étrangers. — LE DRAN (le cadet) est fait chef du bureau des *Limites*. — Embellissements projetés pour le « DÉPÔT DES MINUTES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ». — Projet de l'architecte GABRIEL en 1754. — Pierre Le Dran (le cadet) quitte son logement du Louvre. — Projet du marquis de MARIGNY, directeur général des bâtiments du Roi. — Le duc de CHOISEUL et le marquis de Marigny. — Correspondance échangée pour l'agrandissement du DÉPÔT dans le Louvre. — Demande du logement, occupé par M. de Mairan, de l'Académie des Sciences. — Origines du projet d'un établissement du DÉPÔT à Versailles. — Fin des services des LE DRAN. — Amers regrets de l'ainé, qui ne peut obtenir le titre d'historiographe du Roi ou de conseiller d'État. — Derniers Ministres qu'il a servis. — M. de SAINT-CONTEST et sa lettre circulaire aux agents relative à des détails nouveaux pour la correspondance. — M. de ROUILLÉ. — L'abbé de BERNIS et MARMONTEL. — Note de ce dernier relative au Dépôt. — Le duc de CHOISEUL. — Le comte de CHOISEUL. — Acquisitions nouvelles : *Papiers* du duc de SAINT-SIMON ; *Papiers* du maréchal de BELLE-ISLE. — Dernières occupations de Le Dran. — Le ministre lui *accorde* sa mise à la retraite qu'il n'a pas demandée. — Lettre familière à l'abbé de LA VILLE. — Ses occupations dans sa retraite de Saint-Cloud. — Sa correspondance

avec d'ALEMBERT concernant une invention musicale. — Ses manuscrits « de politique et d'histoire » réunis au Dépôt sous le nom de « *Papiers de Le Dran* ». — Indication de divers volumes de la série dite des « *manuscrits* », avec leur numéro d'ordre, d'après les informations données par ANQUETIL. — Nicolas-Louis Le Dran a-t-il laissé des *Memoires personnels*? — Fin de la première partie de l'histoire du DÉPÔT DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . . 292

---

## DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE PARTICULIÈRE  
DU DÉPÔT DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT A VERSAILLES  
SOUS LES MINISTÈRES DES DUCS DE CHOISEUL ET DE PRASLIN  
SECRÉTAIRES D'ÉTAT  
JUSQU'À SA TRANSLATION A PARIS SOUS LE DIRECTOIRE  
CHARLES DELACROIX  
MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
1763-1796

---

### CHAPITRE PREMIER

L'HÔTEL DU DÉPÔT GÉNÉRAL  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A VERSAILLES  
1761-1763

LE DUC DE CHOISEUL, secrétaire d'État, propose de retirer du Louvre le Dépôt des Archives des Affaires Étrangères, et de l'installer dans un local expressément construit à Versailles près des bureaux politiques. — Il prend exemple sur le MARÉCHAL DE BELLE-ISLE, qui a fait construire l'Hôtel et le Dépôt de *la Guerre*. — Projet du duc de Choiseul présenté au Roi. — Le *Bon* du Roi. — Lettre du Duc au marquis de Marigny sur le projet. — Jean-Baptiste BERTHIER, chef des ingénieurs-géographes, est chargé de la construction. — Le peintre BACHELIER est chargé des peintures d'histoire et d'ornement. — Date précise du transport de *Documents* de Paris à Versailles. — Visite de Horace WALPOLE au



Dépôt, qu'il appelle la « Chancellerie d'État ». — Description des salles du Dépôt et indication des *correspondances* par pays dans l'ordre où elles étaient placées en 1765. — Monogramme ou l'*Ex-Libris* gravé pour les *volumes* du Dépôt. — Récompense des ministres secrétaires d'État à J.-B. BERTHIER, nommé gouverneur des Hôtels de la Guerre, et des Affaires Étrangères. — Série de planches gravées des *Plans, Coupes et Élévations* desdits Hôtels. — Caractère et physionomie du DUC DE CHOISEUL. . . . . 323

## CHAPITRE DEUXIÈME

FRANÇOIS-MICHEL DURAND (DE DISTROFF)

SIXIÈME GARDE DU DÉPÔT SOUS LES MINISTÈRES

DES DUCS DE CHOISEUL, DE PRASLIN

ET D'AIGUILLON

1762-1772

M. DURAND (DE DISTROFF) chef du DÉPÔT GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES à Versailles. — Sa carrière diplomatique. — Ses débuts au Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Comment présenté au marquis de PUISIEUX, secrétaire d'État. — Ses premières missions. — Son voyage en Angleterre avec le duc de NIVERNAIS. — Il acquiert des connaissances sur les *Dépôts de documents historiques* à Londres. — Projet très-remarquable qu'il soumet au duc de PRASLIN, secrétaire d'État, pour obtenir la communication et la copie des *papiers d'histoire* intéressant la France. — Retour de M. DURAND à Versailles pour installer le DÉPÔT GÉNÉRAL. — Ses nouvelles missions, son goût très-vif pour l'étude de l'histoire. — Fin de sa carrière. — Son Éloge. — Faits relatifs au Dépôt depuis sa nouvelle installation. — Travail des Commis. — *Manuscrits* consultés. — Rédacteurs de *Mémoires historiques*. — MM. DE BRUNY et TERCIER. — L'abbé MIGNOT. — Sir John DALRYMPLE. — Scellés apposés et levés en présence du commis principal. — Mission de M. DE BRÉQUIGNY à Londres pour rechercher tous les *documents historiques* intéressant la France. — Le secrétaire d'État des Affaires Étrangères, sur l'avis de M. Durand, appuie vivement cette importante mission. . . . 340

## CHAPITRE TROISIÈME

CLAUDE-GÉRARD SÉMONIN, SEPTIÈME GARDE DU DÉPÔT

SOUS LES MINISTÈRES DU DUC D'AIGUILLON

DU COMTE DE VERGENNES, ETC.

1772-1792

M. SÉMONIN est nommé chef du Dépôt général des Affaires Étrangères à Versailles. — Ses services antérieurs à la date de sa nomination. — Le duc D'AIGUILLON, secrétaire d'État, autorise l'abbé de VOISENON à de nouvelles

recherches. — Il autorise aussi MARMONTEL, historiographe du Roi, RULHIÈRE et divers autres. — Le comte de VERGENNES, secrétaire d'État. — Le chef du Dépôt lui soumet un *projet de travail général* sur les Dépêches. — Les S<sup>rs</sup> Moreau de SAINT-MERRY et ROUX (Fazillac) admis aux recherches. — Acquisitions nouvelles. — Le *Bureau géographique* établi au Dépôt. — La collection d'ANVILLE. — *Recueil* de M. NOUVEAU DE CUENNEVIÈRES, mis en vente. — Documents repris puis renvoyés à la Chancellerie de France par M. de Vergennes. — Divers travaux. — Mort de M. de Vergennes. — Succession rapide de Ministres jusqu'à l'Époque Révolutionnaire. — Le Dépôt reste à Versailles. — Événements particuliers. — Une garde spéciale et armée est désignée pour le Dépôt en 1791. — Mouvements au lendemain du 10 août 1792. — Scellés apposés. — Lettres des ministres de l'Intérieur et des Affaires Étrangères. — Ordre du ministre de la Guerre pour la levée des scellés. — Retraite de M. Sémonin. 362

## CHAPITRE QUATRIÈME

NICOLAS-GEOFFROY, HUITIÈME GARDE  
PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE  
1793-1795

NICOLAS GEOFFROY, chef du DÉPÔT des RELATIONS EXTÉRIEURES à Versailles en 1793. — Succession de COMMISSAIRES DES RELATIONS EXTÉRIEURES. — Création d'un bureau d'*analyse*. — Visite des citoyens VERMINAC et SOULAVIE au Dépôt à Versailles — Termes ministériels de l'autorisation. — Autres ordres donnés pour les recherches de documents de nature secrète. — Article IV de la loi du 7 messidor an II. — Qu'était-ce que la COMMISSION DES ARTS établie à Versailles en 1792 ? — Ses travaux, ses perquisitions, ses répertoires, ses séances et ses rapports. — Les papiers politiques qu'elle recueille dans les maisons des Émigrés. — *Papiers* de la maison NOAILLES. — Travail considérable du tableau général des bibliothèques nationales établies à Versailles dans les dépôts de la Commission. — *Note* pour le Commissaire des Relations Extérieures. — *Manuscrits* réclamés et obtenus. — Ils sont remis à Louis-Huet-Poisson faisant fonction de chef intérimaire du Dépôt après le rappel de Geoffroy. — Notice sur Louis-Huet Poisson, commis principal devenu chef par intérim. — Autres *manuscrits* réclamés par le ministre des Relations Extérieures. . . . . 392

## TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE PARTICULIÈRE  
DU DÉPÔT DEPUIS SON INSTALLATION NOUVELLE A PARIS  
A L'HÔTEL DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
SOUS LE MINISTÈRE DE CHARLES DELACROIX  
ET SUCCESSIVEMENT  
DANS LES DIFFÉRENTS ENDRONTS QU'IL A OCCUPÉS  
JUSQU'A SON ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF  
AU QUAI D'ORSAY  
A L'HÔTEL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
FONDÉ  
SOUS LE MINISTÈRE DE M. GUIZOT  
ET TERMINÉ  
SOUS LE MINISTÈRE DE M. DROUYN' DE LHUYS  
1796-1853

---

### CHAPITRE PREMIER

LOUIS-PIERRE-PANTALÉON RESNIER NEUVIÈME GARDE DU DÉPÔT  
SOUS LES MINISTÈRES DE CHARLES DELACROIX  
TALLEYRAND ET REINHARDT  
1796-1800

Le Comité de Salut public projette de rétablir le DÉPÔT DES RELATIONS EXTÉRIEURES à Paris. — Choix de l'Hôtel de Galliffet, rue du Bac. — Louis-Pierre Pantaléon RESNIER, confirmé dans sa nomination de Garde du Dépôt des Relations Extérieures, par Charles DELACROIX. — Transport des registres, liasses et cartons de Versailles à Paris. — Acquisitions nouvelles. — Manuscrits de la maison de NOAILLES. — Travaux historiques. — Rédacteurs analyseurs. — Louis-Pierre ANQUETIL. — Dédicace de l'un de ses ouvrages au « citoyen TALLEYRAND-PÉRICORD ». — Documents concernant les Relations Extérieures remis au DÉPÔT par le bureau de l'Agence des Titres. — Les papiers « d'ARCEY » réclamés par le DIRECTOIRE. — Nécessité d'un local plus vaste pour contenir le Dépôt des Relations Extérieures. — Choix de l'hôtel de Maurepas contigu à l'hôtel de Galliffet. — L'architecte Renard. — Le Garde du Dépôt RESNIER est nommé membre du Sénat conservateur. . . . . 403

## CHAPITRE DEUXIÈME

ANTOINE-BERNARD CAILLARD  
DIXIÈME GARDE SOUS LE MINISTÈRE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD  
1800-1807

Antoine-Bernard CAILLARD nommé chef du Dépôt, par M. de TALLEYRAND-PÉRIGORD. — Ses missions en pays étranger depuis l'année 1770. — Ses goûts littéraires. — Communications faites à GRÉGOIRE, l'ex-évêque constitutionnel de Blois. — Séjour de Charles-James FOX aux Archives, autorisé par le PREMIER CONSUL. — Derniers envois du bureau de l'Agence du triage des *Titres*. — ANQUETIL encore. — Le Catalogue des *Manuscrits* établi. — *Papiers de Venise* mis en ordre. — Nouvelle tentative pour former une *École politique*. — *Rapport général* de M. Caillard sur l'état du DÉPÔT DES RELATIONS EXTÉRIEURES à l'hôtel de Maurepas. 421

## CHAPITRE TROISIÈME

ALEXANDRE-AURICE COMTE D'HAUTERIVE, ONZIÈME GARDE  
1807-1830

Alexandre-Maurice d'HAUTERIVE, nommé Garde du Dépôt des Relations Extérieures par M. de TALLEYRAND-PÉRIGORD. — *Histoire de sa vie et de ses travaux politiques*, publiée complètement en 1839 par M. ARTAUD DE MONTOR, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Ses débuts dans la carrière des Affaires Étrangères sous le patronage du duc DE CHOISEUL. — Relation curieuse d'une conversation de l'ancien PREMIER MINISTRE avec l'ABBÉ DE PÉRIGORD (Talleyrand) et M. d'HAUTERIVE. — Premiers emplois de M. d'Hauterive dans la carrière politique. — Il succède à M. CAILLARD en qualité de Garde du Dépôt des Archives. — Son caractère. — L'intérim des Relations Extérieures lui est confié. — Correspondance avec M. de Talleyrand. — Ses travaux politiques. — Intérieur du DÉPÔT à l'hôtel de Maurepas. — Curieux et chercheurs. — Pierre-Édouard LEMONTEY. — Portrait de l'auteur de l'*Histoire de la Régence*. — Sir James MACKINTOSH. — Résistance obstinée du Garde du Dépôt pour les communications de documents historiques. — *Mémoires* du duc de SAINT-SIMON libérés. — Travaux et recherches autorisés par différents ministres des Affaires Étrangères. — M. MONMERQUÉ à propos des *Mémoires* de COULANGES. — M. PETITOT obtient la communication des *Mémoires* du CARDINAL DE RICHELIEU. — Lord John RUSSELL demande à consulter les *depêches* de M. de BARILLON, ambassadeur de Louis XIV. — Acquisitions diverses. — Restitutions. — Épisode des *papiers* de Jean-Louis SOULAVIE. — Ses documents de l'« *Affaire Secrète* » qu'il appelle prétentieusement « *Archives du Ministère Secret* ». — *Mémoire* imprimé et adressé à « NAPOLEON EN SON

CONSEIL ». — Les cent cinquante-deux portefeuilles d'Estampes et Dessins, formés par Soulavie. — Changements dans l'administration centrale. — Nouvelle attribution du Garde des Archives. — Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES et le DÉPÔT DES ARCHIVES sont transférés de la rue du Bac et de la rue de Grenelle dans deux Hôtels de la rue Neuve des Capucines, le premier à l'hôtel de Wagram, le second à l'ancien hôtel des Lieutenants généraux de Police. — Discussions parlementaires à ce sujet. — Mort du comte d'Hauterive, le 28 juillet 1830. . . . . 436

## CHAPITRE QUATRIÈME

FRANÇOIS-AUGUSTE-ALEXIS MIGNET, DOUZIÈME GARDE  
1830-1848

François-Auguste-Alexis MIGNET, nommé Directeur des Archives et des Chancelleries au Ministère des Affaires Étrangères en août 1830. — Son début dans les lettres. — Sa belle carrière littéraire. — Il s'est voué entièrement aux études historiques. — Ses recherches à Genève en vue d'une histoire de la Réformation. — Rétablissement de l'Académie des Sciences morales et Politiques par M. GUIZOT, ministre de l'Instruction Publique en 1832. — M. Mignet élu membre puis secrétaire perpétuel. — Son élection à l'Académie Française, où il prend séance le 25 mai 1837. — Quels personnages du Ministère des Affaires Étrangères ont fait partie de l'Académie Française depuis la fondation. — Le Recueil des Documents inédits pour servir à l'Histoire de France, fondé par M. Guizot. — Son Rapport au Roi, où il établit la nécessité du concours des Archives diplomatiques à la publication approuvée par un vote dans les deux Chambres. — Intérêt et perfection de l'ouvrage publié par M. MIGNET sous le titre de « *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV* ». — Administration et direction du Dépôt des Archives. — Énumération des collections présentée, dans un Rapport à la chambre des Députés en 1831, par M. BIGNON. — Personnel des Archives. — Recherches autorisées. — Travaux particuliers de MM. de PASTORET, BIGNON, Alexis de SAINT-PRIEST, Frédéric GAILLARDET, E. CHARRIÈRE, etc. — Acquisitions de copies de documents tirées des Archives Espagnoles conservées à Simancas. — Mission de M. Melchior Tiran. — Projets de nouveau déplacement pour le Ministère des Affaires Étrangères et ses Archives. — Mauvais état des bâtiments. — Historique de la construction définitive de l'Hôtel des Affaires Étrangères au quai d'Orsay, sous le ministère de M. GUIZOT, président du Conseil. — M. MIGNET se retire de la direction des Archives et des Chancelleries, après le 24 février 1848. . . . . 482

## CHAPITRE CINQUIÈME

ÉDOUARD CARTERON, TREIZIÈME GARDE  
1848-1849

M. Édouard CARTERON nommé le 30 mai 1848 Garde des Archives du Ministère. — Durées éphémère de sa direction. — Personnel du Dépôt des Archives en juillet 1848. — Démission de M. Carteron le 3 mars 1849. . . . . 517

## CHAPITRE SIXIÈME

PIERRE CINTRAT, QUATORZIÈME GARDE  
1849-1866

M. Pierre CINTRAT, nommé Garde du Dépôt des Archives le 3 mars 1849. — Sa carrière exclusivement faite dans les bureaux politiques. — Les Premiers Commis au département. — En quels heureux termes SAINTE-BEUVE a caractérisé leur mission. — Ils sont restés sans notoriété jusque vers la fin du règne de Louis XV. — Définition donnée par M. BIGNON de la division des Affaires politiques dans un *Rapport* présenté à la Chambre des Députés en 1831. — L'installation nouvelle et définitive du Dépôt des Archives dans l'hôtel des Affaires Étrangères, au quai d'Orsay, accomplie à la fin de l'année 1853. — M. Cintrat hostile aux communications historiques. — Personnages autorisés néanmoins à faire des recherches. — MM. Victor COUSIN, C. WEISS, d'HAUSSONVILLE, A. GEFFROY, de LOMÉNIE, de NOAILLES, Camille ROUSSET, etc. — Indication sommaire des ouvrages où se trouvent cités des documents consultés au Dépôt des Archives. — Services rendus par M. Cintrat aux autres directions du Ministère. — A-t-il écrit une *Histoire de la Diplomatie française*? — Son aptitude particulière pour l'accomplissement de ce grand travail. — Sa retraite en octobre 1866. . . . . 521

## CHAPITRE SEPTIÈME

ARMAND-PROSPER FAUGÈRE, QUINZIÈME GARDE  
1866

M. FAUGÈRE, l'un des quatre sous-directeurs du département politique, est nommé chef du Dépôt des Archives en octobre 1866. — Ses débuts en littérature par le journalisme religieux. — Ses lauriers académiques. — Diverses publications du texte authentique et original des écrits de Pascal rétablis par M. Faugère. — Ce qu'il appelle la *Littérature administrative*. — Ses emplois officiels. — Son entrée aux Archives. — M. TÉTOT,

commis principal, et son utile travail diplomatique « *le Répertoire des Traités*. » — M. Dumont, sous-directeur, remplacé peu de mois auparavant par M. Viennot. — Traces extraordinaires du travail d'un classement nouveau qu'il avait entrepris. — Acquisitions de Documents devenus plus rares. — Vœu exprimé par Sainte-Beuve à l'occasion de la nomination de M. Faugère à la direction des Archives en 1866. — Divers ouvrages publiés d'après les sources des Affaires Étrangères. — Question des communications à faire dans un intérêt historique. — M. IEDUC DECAZES, ministre des Affaires Étrangères, a présenté la question dans un *Rapport* au chef de l'État, le 21 février 1874. — Avenir que promet ce Rapport ministériel au Dépôt des Archives des Affaires Étrangères. . . . . 534

---

## NOTES ADDITIONNELLES

A propos de Nicolas de NEUFVILLE, seigneur de VILLEROY. — Du projet de fonder un Dépôt d'Archives des Affaires Étrangères en 1628. — Collection de *Papiers d'État* formée par les GODEFROY, inventoriée par M. L. LALANNE. — *Ordonnance* du Roi du 6 février 1688. — Note du savant M. TAMIZEY DE LARROQUE sur les rectifications à faire à la *Liste des Ambassadeurs, Envoyés, Ministres et autres Agents politiques de la cour de France près les Puissances Étrangères*. — Le S<sup>r</sup> DE SAINT-PREZ et son Histoire des *Traités de paix*. — Ancienneté de l'établissement, en Angleterre, d'un Dépôt des Affaires Étrangères. — Histoire du *Département des Estampes* à la Bibliothèque Nationale, par M. H. DELABORDE, et Hommages rendus aux Conservateurs de divers Dépôts publics. — Note à propos du scellé posé sur les papiers de Dom Guillaume AUBRÉ, en 1743, par ordre de M. de Chauvelin. — Note à propos de l'ouvrage concernant le « *Cabinet du duc de Saint-Simon* », etc. — Lettre circulaire du Secrétaire d'État, en 1736, à propos des informations à donner sur les talents et les qualités personnelles des Ministres Étrangers. — Les *Manuscrits* de LE DRAN qui fut trois fois Garde du Dépôt. — Traces retrouvées des *Manuscrits* du grand recueil formé par BOUTHILLIER DE CHAVIGNY. — Portrait du comte d'HAUTERIVE décrit par M. le comte de CARNÉ dans ses « *Souvenirs de Jeunesse* ». — L'utile ouvrage publié par M. TÉTOT, commis principal aux Archives des Affaires Étrangères. — Détails additionnels sur la formation des principales séries de *Documents*. — Volumes des *Correspondances*. — Les *Manuscrits*. — Les *Papiers de France*. — Les *Gazettes*. — Les *Mémoires* sur le Droit Public. . . . . 553

---

02034324











